

Bulletin
de la
Société
Archéologique
du Finistère

tome CI

1973

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE

(reconnue d'utilité publique

par le décret du 20 mars 1889)

4, rue du Palais, 29000 QUIMPER

C.C.P. 338-65 RENNES

Présidents d'honneur :

M. le Préfet du Finistère,

Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon.

COMPOSITION DU BUREAU AU 1^{er} JANVIER 1974

Président honoraire : M. Louis Ogès.

Président : M. René Daniel.

Vice-présidents : M. le Médecin général Laurent, M^e Roger Le Brun,
M. Yves Tanneau, M. Claude Fagnen.

Secrétaires : Mlle Marguerite Quidu, M. Alain Breut, M. Georges-
Michel Thomas.

Trésorier : M. Hervé Glorennec.

Trésorier-adjoint : M. Guy Pernez.

Commissaire aux comptes : M. Alain Le Grand.

Conseillers : M. Pierre Hamon, M. Alexis Le Bihan, M. Jacques
Charpy, M. Tanguy Daniel, M. Grégoire Le Clech, M. le chanoi-
ne Jean-Louis Le Floc'h, M. Yves Le Gallo, M. Jean Tanguy.

SOMMAIRE

	PAGES
<i>LES ORIGINES : PREHISTOIRE ET ARCHEOLOGIE</i>	
P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de proto-histoire finistérienne pour 1973	9
René SANQUER. — Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1973)	23
Louis RICHARD. — La tête sculptée de Plogonnec (Finistère)	79
P.-R. GIOT et J.-L. MONNIER. — Le cimetière breton de Saint-Saturnin ou Saint-Urnel, en Plomeur : fouilles de 1973. Perspectives sur les Bretons ..	83
<i>ETUDES MEDIEVALES</i>	
P.-R. GIOT. — Penmarc'h et Geoffrey Chaucer ..	117
Michel PASTOUREAU. — L'héraldique bretonne des origines à la guerre de succession de Bretagne..	121
André LÉVY. — Les dîmes d'après le temporel de l'évêché de Quimper à la fin du Moyen Age ..	149
<i>HISTOIRE URBAINE</i>	
Jehan BAZIN. — Landerneau, fief urbain des vicomtes de Léon et des vicomtes puis ducs de Rohan, princes de Léon	161
Louis-Pierre LE MAÎTRE. — Sébastien-Claude Quellenec, prêtre de Concarneau (1735-1826). Un fils de matelot curé chez les matelots	199
Yves TANNEAU. — Historique du passage de la rivière de Pouldavid à Douarnenez (1830-1885)..	263
<i>HAGIOGRAPHIE BRETONNE</i>	
Denis-Bernard GRÉMONT. — Recherches sur saint Mèlar, Mèlor ou Méloir.. . . .	285

	PAGES
<i>TRADITIONS POPULAIRES</i>	
Michel MOLLAT. — Les ex-voto maritimes.. . . .	363
Daniel SAMSON. — Les ex-voto marins de Cornouaille	375
<i>LA DOCUMENTATION</i>	
Jacques CHARPY, Chantal DANIEL, Claude FAGNEN. — Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère, de la préhistoire à 1940 (année 1973).. . . .	389
<i>LA VIE DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE</i>	
Procès-verbaux des séances et excursions :	
Séance du 25 janvier 1973	423
Séance du 22 février 1973	425
Séance du 25 mars 1973	427
Annexe au procès-verbal. Compte rendu. Jacques CHARPY. <i>Guide des archives du Finistère</i>	428
Séance solennelle du dimanche 15 avril 1973, en l'hôtel de ville de Quimper	429
Excursion à Gouesnac'h.	
Séance du 26 avril 1973	437
Séance du 31 mai 1973, à Brest	438
Excursion à Ploumoguier, Plougouvelin et Le Conquet.	
Séance du 17 juin 1973, à Moëlan-sur-Mer.. . .	440
Séance du 26 juillet 1973, à Châteauneuf-du-Faou	442
Excursion à Spézet et Saint-Goazec.	
Séance du 27 septembre 1973	443
Annexe au procès-verbal : la protection du patrimoine artistique	448
Séance du 25 octobre 1973	451
Séance du 29 novembre 1973.. . . .	452
Séance du 27 décembre 1973	455
Table des illustrations.. . . .	461

les origines : préhistoire et archéologie

P.-R. GIOT ⁽¹⁾

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1973

Plus de vingt-cinq années d'expériences du labeur de Directeur des Antiquités préhistoriques peuvent m'inspirer à en faire le bilan sans cacher mes désillusions et mes inquiétudes, à regarder les choses avec recul. Et je me demande si je n'ai pas eu à exécuter davantage de corvées administratives inutiles et de basses besognes que d'interventions exaltantes.

Aux débuts, on avait peu de moyens sans doute, mais des satisfactions plus fréquentes à la suite d'affaires réussies grâce aux bonnes volontés et à la compréhension des uns ou des autres. Progressivement on a assisté à la détérioration des conditions de son action alors même que les moyens mis à notre disposition augmentaient d'une manière tout de même assez sensible. C'est qu'on s'est heurté à trop de problèmes à la fois dans un monde en pleine évolution.

Faisant suite à la mise en place tardive d'une législation archéologique en France, les Directions des Antiquités ont été créées pour essayer de la faire respecter, sans en avoir les moyens réels d'ailleurs, et surtout pour obtenir une amélioration de la qualité

(1) Avec la collaboration de J. Briard, P.-L. Gouletquer, J.-L. Monnier, J.-R. Bourhis, Y. Onnée, C.-T. Le Roux et Y. Lecerf ; et avec le concours de P. Berrou, B. Hallegouët, J. Peuziat et L. Talec.

scientifique des fouilles par l'émulation. Alors qu'à l'époque l'ensemble du personnel archéologique professionnel français était très limité, des gens très variés ont été choisis pour ces fonctions, mais parmi eux il y avait beaucoup des plus éminentes personnalités. Le résultat global de leurs difficiles efforts a été incontestable, mais le plus souvent il se confondait avec le rayonnement des fonctions principales qu'ils exerçaient par ailleurs, et l'éclat des institutions scientifiques qu'ils animaient.

Les temps ont changé. Il y a maintenant beaucoup d'archéologues professionnels en France, tant au C.N.R.S. (où les préhistoriens sont relativement plus nombreux) que dans les Universités et établissements para-universitaires ; il y en a un peu dans les différentes institutions muséales, et un peu au titre du Service des Fouilles. Ils sont en général à peu près répartis dans les Régions. D'autre part, il y a eu une amélioration incontestable de l'état d'esprit et des capacités techniques de la grande masse des véritables amateurs, dont une notable proportion — à part quelques-uns qui ne méritent pas davantage le beau nom d'amateurs que les collectionneurs — sont devenus conscients de leurs responsabilités et de leurs devoirs.

Est-ce que les fonctions des Directeurs des Antiquités sont utiles dans ces conditions, sous la forme qu'elles avaient revêtue, qui était celle de chercheurs universitaires souvent de haut rang, ayant par leur prestige un rôle d'animateurs tout autrement éminent que celui propre à ces très modestes fonctions ? Malgré leur titre gonflant de Directeurs — ils ne « dirigent » rien du tout, capitaines sans troupes, et lors de la préparation des décrets de 1964, il fut justement souligné dans les commissions, par de hautes personnalités, qu'on n'aurait jamais dû à l'origine attribuer à ces personnes le titre de « directeur » impossible à cet échelon, mais que malheureusement le pli en était pris —, ce sont seulement des intendants. Nous ne pensons pas que ces fonctions puissent encore être utiles ainsi, et cette ambiguïté doit cesser.

Rappelons qu'un Directeur des Antiquités a un rôle fondamentalement administratif d'intendance et de préservation du patrimoine susceptible de recherche archéologique sur le terrain, le décret du 13-9-1945 modifié le 23-4-1964, en son article 3 ne lui donne aucun autre rôle. Il doit se préoccuper de fournir aux chercheurs les moyens de leurs travaux sur leurs chantiers et gérer ces moyens. Son but n'est nullement de se substituer aux chercheurs en fondant un organisme de recherche qui les concurrencerait. De même il ne doit en aucune manière former un écran entre les indications des informateurs, les découvertes fortuites qui lui sont déclarées, et les chercheurs, mais bien servir de courroie de transmission jusqu'aux spécialistes les plus qualifiés ou les plus disponibles pour les exploiter. Le Directeur des Antiquités et ses colla-

borateurs ne doivent pas davantage monopoliser les fouilles de sauvetage à leur profit.

D'ailleurs il n'y a pas tellement de lustres, craignant une trop rapide professionnalisation de l'archéologie, les amateurs allaient parfois jusqu'à demander qu'il soit interdit aux Directeurs des Antiquités de faire par eux-mêmes de la recherche, pour ne concurrencer personne en profitant de certains avantages de leurs fonctions. C'était un peu excessif, mais *mutatis mutandis*, de nos jours les chercheurs universitaires ou para-universitaires pourraient à juste titre tout autant formuler la même exigence.

Toute équivoque doit être écartée. D'ailleurs, de nos jours, tout rôle de direction scientifique est devenu essentiellement collégial, et dans le domaine de la recherche archéologique régionale, il devrait être assuré par le collège des archéologues fonctionnaires de rang A, auxquels seraient associés en nombre égal une large représentation de ceux de rang B, bien entendu, des représentants des conservateurs de collections publiques régionales qualifiés en archéologie, et éventuellement quelques personnalités scientifiques ; le tout avec un président élu à terme, les directeurs des antiquités pouvant être tout au plus, à tour de rôle, les secrétaires d'un tel collège.

A chaque remaniement structural, des Beaux-Arts en Affaires Culturelles par exemple, à chaque changement de ministre, se posent périodiquement et chroniquement les problèmes de la relance du développement et du rattachement administratif du Service des Fouilles, longtemps tenu en tutelle par les Monuments Historiques et qui s'en est séparé depuis plus de 10 ans maintenant. C'est aussi le problème de qui y exercera une influence prépondérante, parmi les différentes mafias archéologiques ou corporatives du pays, ce qui se traduit par un instable équilibre d'influences et de dosages. On parle périodiquement d'un retour à l'Education Nationale, soit auprès du C.N.R.S. — où le service fut rattaché à son stade embryonnaire, et où de toutes manières a été récemment créé un important Centre de Recherches Archéologiques fédérant déjà de nombreuses unités de recherche à côté de services communs, et dont le rôle est en tout cas la recherche de pointe) —, soit comme grand établissement autonome ; et dans le cadre désuet des Affaires Culturelles, on assiste aux efforts du Service des Fouilles pour conserver un peu de son indépendance, face aux appétits impérialistes des gens des musées, par exemple, le tout départagé et tempéré fort heureusement par la prépondérance des universitaires dans les Conseils.

Il est certain que confinés dans les étranges milieux qu'arrivent à secréter les structures des Affaires Culturelles, les quelques archéologues du Service des Fouilles sont en danger de baigner dans un ghetto intellectuel stérilisant, et auraient tendance à secré-

ter un esprit bureaucratique totalement indésirable. D'autant plus qu'alors que dans les structures de l'Éducation Nationale les directeurs des grands services, établissements ou administrations sont toujours élus ou nommés parmi des gens du métier, aux Affaires Culturelles la tendance est de nommer des fonctionnaires des corps d'administration pure.

Actuellement il y a un malaise indéniable, gagnant les niveaux plus modestes de la hiérarchie. Dans d'autres régions de France, les archéologues des divers corps de l'Éducation Nationale, d'un côté, et ceux des Affaires Culturelles, de l'autre, se sentent dangereusement concurrents, se surveillent et se méfient les uns des autres. Chacun vit de son côté dans ses rêves et se « monte le bourrichon », s'imaginant une prépondérance ou un monopole à venir à plus ou moins brève échéance. Nous ne voulons rien de tel chez nous. Les amateurs trouveront à juste titre parfaitement ridicules et mesquins ces luttes corporatives de petits fonctionnaires, et c'est indéniablement très nuisible au travail scientifique. La solution idéale à tous ces problèmes professionnels serait la constitution en France d'un grand corps unique d'archéologues, qui pourraient être alternativement, sinon pour un temps limité, chargés de fonctions d'enseignement, de muséographie, de fouilles, etc., à côté d'un rôle scientifique commun à tous. Ce qui supprimerait toutes ces tendances à constituer des féodalités.

Tout ceci se relie à un autre aspect des choses que j'ai bien eu le loisir d'observer au cours de mes longues années d'expérience. Certes, ce n'est qu'une variante de la névrose de l'intellectuel — qui n'est jamais un être « normal » s'il en existe —, mais elle tend à le pousser au plus haut degré de l'égoïsme, on se demande pourquoi. Il a vite fait de se prendre pour un génie — un peu de modestie, s'il vous plaît, messieurs — qui seul peut avoir raison. Sa démarche trop souvent n'est plus désintéressée, or il n'y a de recherche scientifique valable et respectable que si elle est personnellement désintéressée. Il est vite obsédé par le souci de se mettre en avant, de se faire valoir, et dénigre à tout propos le travail des autres, passe allègrement sur le ventre de ses informateurs ou de ses collaborateurs, et en cas de désaccord, même minime, sur un sujet quelconque, a tôt fait de devenir champion en manière de comportement de « tête de cochon », incapable de voir ou de reconnaître ses erreurs. Une théorie obscurantiste ou fausse, un article inexact peuvent pourtant être aussi dévastateurs qu'un bulldozer.

Mais s'il y a le problème des archéologues, il y a aussi celui des « autres ». La difficulté perpétuelle, c'est qu'on se heurte en permanence à des interlocuteurs mal informés, à part une minorité d'initiés, même dans les milieux les plus cultivés, interlocuteurs totalement ignorants de ce qu'est la recherche archéologique moderne, quand ce n'est pas tout simplement de ce dont il est ques-

tion en préhistoire et surtout en protohistoire. L'indifférence, ou même l'hostilité, provient de cette ignorance, et se répercute lorsque l'on évoque les causes incessantes de destruction, de disparition et de dégradation du patrimoine archéologique. Et l'interlocuteur bien intentionné n'arrive pas à comprendre que de nos jours on ne dépèce plus des monuments ou des sites pour y faire la chasse au trésor, en tirer des objets de collection, mais que l'on cherche par-dessus tout à disséquer des structures du sol archéologique pour en tirer des informations.

Au fond, et c'est la leçon de morale que nous voudrions tirer de nos années de fréquentation de la « faune » archéologique, pour mieux se faire entendre des « autres », ignorants encore ou peu éclairés par la richesse du développement des connaissances scientifiques, les archéologues et préhistoriens informés ou spécialistes feraient bien de s'entourer d'humilité, de se rendre moins ridicules en certaines occasions et au contraire de se faire supportables, coopératifs et aimables envers tous, à commencer entre eux-mêmes.

1. — SITES ARCHEOLOGIQUES DU DOMAINE DE L'ETAT

Le gardiennage saisonnier pendant quatre mois du grand cairn de *Barnenez* en *Plouézoc'h*, a pu être à nouveau assuré grâce au concours du Département, avec toujours une fréquentation assidue des visiteurs pendant la saison, avec des variations en fonction des aléas météorologiques. L'indispensable présence d'une personne montre toujours des effets salutaires sur le public en refrénant ses instincts. Le problème d'un gardiennage permanent et d'un personnel d'entretien reste entier. Quoique tous les crédits soient ouverts, la mise en construction d'un Centre de documentation et de surveillance a subi des retards du fait du caractère courtelinesque et totalement inefficace de l'administration.

Après son acquisition, l'allée couverte arc-boutée de *Lesconil* en *Poullan-sur-Mer* a vu son nettoyage terminé et sa clôture mise en place.

2. — SITES ARCHEOLOGIQUES PROTEGES

La protection purement juridique reste toujours aussi inefficace contre toutes les formes de vandalisme. C'est ainsi qu'un an après l'achèvement des travaux de consolidation et de présentation, le grand cairn mégalithique de *l'Ile Carn*, en *Ploudalmézeau*, a déjà subi les outrages de dégradations qui nécessiteront des travaux de réfection.

A peine inscrit sur l'inventaire supplémentaire des M.H., le

dolmen de *Kercadoret* en *Moëlan-sur-Mer* a été démoli par son propriétaire. C'est une victime directe et immédiate des abus de la protection des abords.

3. — CHANTIERS DE FOUILLES

Outre, les fouilles programmées à l'échelon national, nous incluons dans cette rubrique les interventions de sauvetage importantes décidées au niveau régional.

A *Kerlouan*, près de *Roc'h-Queleunneg*, le site du Paléolithique supérieur de *Beg ar C'hastel*, découvert il y a une douzaine d'années par M. L. Talec par des récoltes de surface liées à l'érosion du rivage, et sur lequel j'avais à plusieurs reprises poursuivi un petit sondage, a pu faire l'objet d'une fouille systématique — grâce à la compréhension du propriétaire — par les soins de M. J.-L. Monnier que nous avons nous-mêmes assisté. Cette intervention a permis de doubler le nombre de pièces recueillies, ce qui autorisera une meilleure étude statistique. Mais surtout la position stratigraphique de l'industrie par rapport aux limons périglaciaires, qui donnait lieu à hésitation, a été précisée : l'outillage se trouve à la surface d'un sable limoneux, sous la couche de gélifluxion qui précède le dépôt du lœss récent. Ceci indique une industrie relativement précoce dans le Paléolithique supérieur, sans doute à rapprocher de l'Aurignacien. L'utilisation comme abri des grands rochers du voisinage explique la localisation du gisement. De toutes les recherches pratiquées dernièrement en Finistère, c'est la plus nouvelle et doit faire espérer, par les soins experts du même chercheur, l'étude systématique de tous les autres gisements paléolithiques de la région, plus nombreux sans doute que l'on ne pense. A noter que le décapage des parties superficielles du site de *Kerlouan* a montré des traces d'occupations de très diverses époques, allant de la flèche tranchante néolithique aux tessons de poterie.

A *Plovan*, près de *Kergalan*, M. P.-L. Gouletquer a continué la fouille minutieuse du site épipaléolithique abordé l'an dernier. Il a exploré des fosses qui semblent bien liées à une répartition différenciée du matériel lithique. Celui-ci, avec ses pièces pygmées longilignes, appartient au « type Bertheaume » (récemment défini par l'auteur dans diverses publications), et le fouilleur abandonne l'idée d'une industrie hybride entre ce « type Bertheaume » et les industries à trapèzes de la région, idée qu'il avait envisagé l'an dernier au vu de quelques pièces, sans doute étrangères. On retombe donc sur la notion de stations à caractères exclusifs.

Dans la commune de *Pluguffan*, M. J. Briard a exploré les deux tumulus très arasés signalés l'an dernier par MM. J. Keribin et R. Quéméré. Par suite de l'arasement des talus et de l'emploi de machines agricoles de plus en plus puissantes ces monuments étaient

en voie de destruction progressive et dans l'un d'entre eux on avait même extirpé il y a quelques années la dalle de couverture du caveau funéraire. Un troisième monument aurait été détruit il y a une vingtaine d'années à proximité de ceux fouillés cette année, confirmant le groupage par quelques unités de ces tertres funéraires, qui dans le cas présent se sont montrés s'échelonner entre le Chalcolithique ou le Bronze Ancien et le Bronze Moyen. Le caveau de cette dernière date a pu être remonté avec exactitude auprès du Musée Préhistorique Finistérien, grâce à la compréhension du propriétaire, cet établissement ne présentant pas jusqu'ici d'exemplaire typique de sépulture de ce modèle-là.

Nous avons repris, après plus de vingt ans d'interruption, l'exploration du site de *Saint-Urnel*, ou *Saint-Saturnin*, en *Plomeur*. Nous avons pu démontrer, entre temps, que cette « nécropole » qui était considérée comme des Ages du Fer, au vu des quelques débris archéologiques, notamment de poterie, mêlés aux terres entourant les inhumations, était en réalité un cimetière de Bretons du haut Moyen Age. Cependant, dans le vieux-sol sous-jacent, et à l'état remanié dans les couches des sables contenant le cimetière (dont les tombes ne présentent aucun mobilier funéraire, ce qui explique les incertitudes passées), nous avons continué à trouver en abondance beaucoup de petits débris de poteries protohistoriques, de nombreux éclats de silex, parmi lesquels il faut signaler un trappèze épipaléolithique et une flèche tranchante du Néolithique, ainsi qu'une moitié de hache-marteau en dolérite, de la tradition du Néolithique final.

4. — GLANES - URGENCES - SAUVETAGES - PROSPECTIONS SONDAGES

Il faut signaler la remarquable thèse de doctorat ès-sciences soutenue devant l'Université de Rennes, le 2 juin 1973, par Mme M.-T. Morzadec-Kerfourn : *Variations de la ligne de rivage armoricaine au cours du Quaternaire. Analyses polliniques de dépôts organiques littoraux et sous-marins* (paraît sous forme de mémoire de la *Société Géologique et Minéralogique de Bretagne*). Pour tous les temps préhistoriques et historiques, ce travail fait le point sur ce qu'on sait sur les variations du niveau de la mer, et dans le travail du palynologiste, l'aspect des influences humaines sur l'écologie depuis les temps néolithiques n'a jamais été perdu de vue.

Paléolithique. — Un élève de M. Mouster, professeur à Saint-Pol-de-Léon, a trouvé dans l'intérieur des terres de la région un petit biface en silex, malheureusement le point exact de découverte ne paraît pas avoir été noté. De même que la pièce similaire trouvée il y a une vingtaine d'années dans l'intérieur à Plouarzel, c'est un

indice d'une fréquentation possible au Paléolithique moyen des replats situés en arrière des anciennes falaises.

Epipaléolithique. — A la suite du sondage que nous avons effectué avec MM. B. Hallegouët et J.-L. Monnier au site à quartzites de l'Elorn du Crann, à La Forest-Landerneau, signalé l'an dernier, une datation des charbons de bois associés à la poche de produits de débitage a pu être obtenue. 7580 ± 105 ans avant nous est le résultat obtenu ; il est peut-être un peu plus jeune que ce qu'on pouvait supposer au premier examen de l'industrie, mais nous montrerait alors qu'à côté des industries microlithiques en silex il a pu évoluer dans la région, indépendamment ou en parallèle, des faciès techniques fort différents, en partie à cause du matériau employé évidemment (date Gif 2631).

Néolithique. — Les hasards des prospections de surface des uns ou des autres font tous les ans découvrir ici ou là des sites à silex, minimes ou parfois plus importants. Cette année encore MM. B. Hallegouët et Le Moal ont été parmi les plus actifs à nouveau.

A Plovan, M. L. Talbot a recueilli un pic en bois de cerf, assez bien conservé, ainsi que quelques éclats de silex et petits tessons de poterie, dans un lit d'argile tourbeuse affleurant dans l'exutoire de l'étang de Tronval, à la suite d'un démaigrissement de la plage.

Il reste encore des sépultures mégalithiques à découvrir. M. B. Hallegouët a trouvé une allée couverte à Gorre-Coat en Ploudiry. Les circonstances par lesquelles M. J.-C. Le Goff, instituteur à Sibiril, a trouvé une autre allée couverte inédite dans sa commune, méritent d'être contées : c'est après avoir lu le début de mon article dans le volume du centenaire de la Société ; il s'est souvenu qu'à Sibiril il existait une ferme du Lia, et s'y étant rendu il a découvert le monument responsable de ce toponyme.

Age du Bronze. — De nouvelles sépultures en coffre ont été explorées par MM. Y. Lecerf et F. Le Provost à Pors-Mathéano en Landéda et à Saint-Goazec, près du bourg. Une sépulture en caveau a été reconnue à Resgourel en Plounevez-Loc'hrist par M. C.-T. Le Roux, avec un débris de crâne. La destruction de la table d'un tel caveau à Croas-Pren en Plouguerneau fut assez désastreuse pour la sépulture, mais j'ai pu obtenir les débris d'un intéressant vase décoré pour les collections du Musée Préhistorique Finistérien.

M. Moustier, déjà mentionné, a patiemment rassemblé, en plusieurs années, plusieurs objets en bronze provenant d'une zone très limitée d'un même champ à Kermengoues en Plouvorn ; il s'agit d'un dépôt d'objets du Bronze Moyen, du type de Tréboul, sans doute dispersé par les labours, qu'étudie M. J. Briard.

Age du Fer. — Le recensement des stèles protohistoriques du Bas-Léon, par M. L. Talec, et de Basse-Cornouaille, par M. J. Peu-

ziat, continue et de nouvelles pierres ne manquent pas d'être signalées. Notons à Ruat en Ploudaniel une énorme stèle hémisphérique d'un diamètre moyen de 1,80 m. Mais trop souvent on trouve aussi des pierres déplacées hors de leur contexte d'origine ; c'est ainsi qu'une belle stèle à rainures se trouve maintenant auprès d'un débit-crêperie près de l'entrée du port d'Audierne, originaire évidemment de la région mais sans précisions obtenues jusqu'ici.

Au chapitre des souterrains protohistoriques, à signaler celui de Quefdu à Garlan, découvert, comme si souvent, sous le poids d'un tracteur en labours, et ensuite reconnu par M. C.-T. Le Roux.

En établissant un drainage, sur l'emplacement d'un ancien marécage, à Penanguer en Plonéis, il fut jadis extrait quelques vieux pilotis. M. J. Garrec, frère de l'exploitant, nous en ayant communiqué des fragments, une datation radiocarbone a pu être obtenue (Gif 2382) : le résultat délivré, 430 ± 100 avant notre ère, montre qu'on doit se trouver devant un site de l'Age de Fer, pouvant tout aussi bien être simplement domestique que lié aux cultes des eaux. En tout cas c'est une invitation à s'intéresser aux remplissages anciens des bas-fonds et petits replats humides, où tout n'est peut-être pas toujours aussi banal que cela paraît à nos yeux, qui n'y voyons que des prairies ou des herbages.

*
**

Pour conclure, revenons sur une question souvent évoquée, celle de la répartition des collections issues de la recherche préhistorique, et archéologique en général. En matière de politique muséologique officielle, on sait que l'on prône le regroupement de toutes les belles pièces dans des établissements nationaux, condescendant à avantager un seul musée par région en moyenne. Un terme plus satisfaisant pour les populations, et c'est ce qui s'est réalisé progressivement dans le Finistère par le Musée Préhistorique Finistérien, c'est d'avoir comme centre de regroupement un établissement par département. Mais il y a tant de gens, malgré le développement des moyens de transport, qui vivent et rêvent à l'ombre de leur clocher, que grande est la tendance à souhaiter mettre un peu de n'importe quoi dans un petit « musée » local. C'est une perspective qui fait la terreur dans les milieux de l'administration des musées, d'abord, et c'est à juste titre très important, parce que ces petites fondations locales sont éphémères, ne vivent que par le dévouement momentané d'une ou quelques personnes, et n'ont rien de la garantie administrative des vraies collections publiques.

Il est un moyen terme, qui est toléré. C'est que les collections préhistoriques de ces petits musaillons ou embryons de musée locaux soient immatriculées sur les registres du musée officiel voisin et prises en charge administrative par lui, mais soient en « dépôt »

provisoire dans le petit établissement momentané, de sorte que si quoi que ce soit se produise qui ne garantisse plus leur sécurité ou leur pérennité, ces collections puissent être immédiatement rapatriées en lieu sûr qui garantit leur inaliénabilité.

*
**

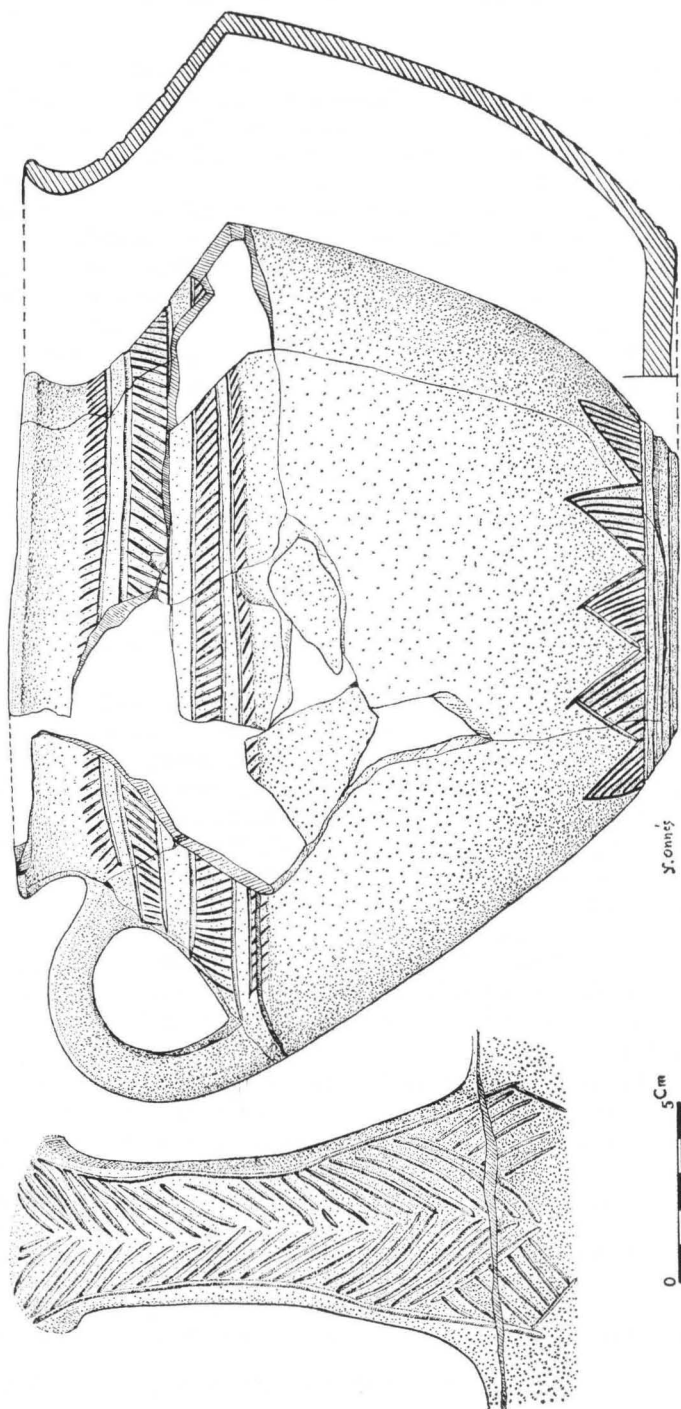
LE VASE DE L'ÂGE DU BRONZE DE CROAZ-PREN EN PLOUGUERNEAU

Au printemps de 1973, MM. J. et R. Bianis, exploitant la ferme de Croas-Pren en Plouguerneau, firent sauter un rocher situé à l'emplacement d'un ancien talus, dans la parcelle *Park-koz*, environ 250 m à l'ouest des bâtiments. Cette pierre, d'après leurs souvenirs, avait environ 4 m sur 3,50 m, et une épaisseur de 0,70 à 0,80 m, en section bombée. A leur surprise, une fois les débris partis, ils s'aperçurent qu'elle recouvrait un caveau en pierres sèches sur les côtés, long d'environ 2,50 m, et avec des dalles verticales aux extrémités, larges de près d'un mètre. La profondeur en était de l'ordre de 1,50 m. Evidemment, l'explosion y avait fait quelques dégâts. Dans le remplissage ils découvrirent dispersés une partie des tessons d'un vase, quelques débris d'os et des traces de bois décomposé, dont ils eurent la bonne idée de conserver un large échantillon. Nous fûmes avertis par M. L. Talec, et nous devons remercier MM. Bianis pour leur accueil et pour avoir fait don des débris du vase au Musée Préhistorique Finistérien où il a été immatriculé sous le n° 73-1.

Il s'agissait évidemment d'un de ces classiques caveaux de l'Âge du Bronze Moyen, avec ou sans tumulus, dont il aurait été naturellement intéressant de pouvoir relever les détails, mais il avait été rebouché et recouvert par les cultures entre temps.

Le vase présente quelques manques importants qui n'empêchent pas sa reconstruction. Il est en terre brunâtre à dégraissant quartzeux, à surface assez bien lissée, d'une belle couleur brun violacée ; les parois sont fines eu égard aux dimensions générales, la cuisson étant bien réussie uniformément.

Ce vase biconique a une anse en ruban s'attachant en haut sous le col, mesure 180 à 183 mm de hauteur. Son diamètre est à la base de 75 mm, de 210 mm à la panse — davantage sur le diamètre correspondant à l'anse — et de 120 à 140 mm au sommet. Il tend donc à une dissymétrie provoquée par l'anse, et elle se marque fortement sur les profils ; l'équateur est même en oblique. A vrai dire chacun de ces vases constitue toujours un cas particulier dans le détail de sa morphologie, où il y a une grande variabilité. Ceci se traduit aussi dans le décor, quand il y en a, comme ici. Ce décor est exécuté en incisions assez irrégulières, larges et profondes, à cru. A la base on



(Dessin Y. Onnée)

Le vase de Croaz-Pren en Plouguerneau

trouve une frise de dents de loup à champ hachuré, surmontant trois lignes horizontales. Généralement les vases qui ont ainsi des dents de loup à la base en présentent aussi de part et d'autre de l'équateur, ce qui n'est pas le cas ici. Le décor de la partie supérieure de la panse comprend une série de registres, séparés par des cannelures horizontales, alternant des hachures inclinées avec les zones réservées. Les registres extrêmes n'ont pas de cannelure extérieure ; l'exécution est assez grossière, ce qui contraste avec la qualité de la pâte du pot, comme avec le fini et la précision du décor d'autres vases. L'anse est décorée, entre deux incisions, par des hachures inclinées inverses, avec à sa base une petite recherche.

À côté d'un air de famille général, il y a donc des caractères individuels marqués pour tous ces vases de fabrication artisanale ou familiale, mais montrant un souci décoratif permettant l'invention plutôt que la copie servile de prototypes.

P.-R. GIOT et J.-L. MONNIER.

*
**

LA FIBULE HALLSTATTIENNE DE PENMARC'H

Une très intéressante fibule en bronze donnée comme provenant de Penmarc'h n'avait jamais été figurée jusqu'ici (1) et se trouve dans les collections du Musée Préhistorique Finistérien (Q.C. 146). Selon R. F. Le Men, elle aurait été donnée par un élève du collège de Quimper, M. Le Goliès, et aurait été découverte plusieurs années auparavant, entre le bourg de Penmarc'h et le village de Kerity, dans un champ au nord et à peu de distance du « grand chemin », autrement dit sans doute la N. 785.

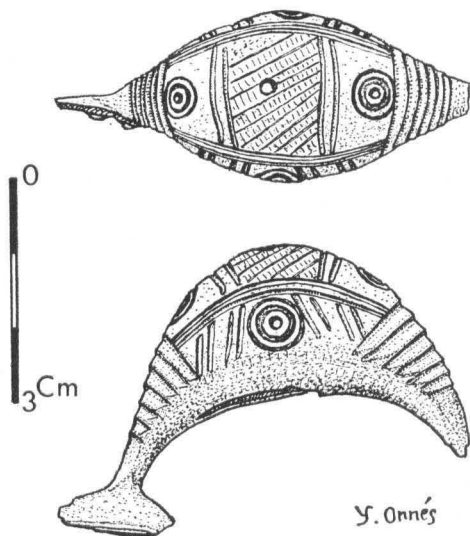
Elle fut naïvement décrite comme ayant 6 cm et la forme d'un coq ; près d'elle se trouvait séparée l'aiguille, brisée et tordue. Son ornementation était comparée aux poteries gauloises de la région comme à celle de certaines haches à douille : ceci se réfère aux cercles pointés.

Une petite phrase terminant la communication de R. F. Le Men pourrait nous inquiéter : « En même temps que cette fibule, M. Le Goliès fait don au musée d'un fragment de vase grec représentant une tête de femme peinte en noir et blanc sur fond rouge. Il est regrettable qu'il en ignore la provenance ». Nous pourrions toujours craindre que, comme sans doute pour ce dernier objet, la fibule n'ait été ramenée comme souvenir par quelque navigateur.

(1) R. F. LE MEN. *Une fibule gauloise*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1879-1880, t. VII, procès-verbal du 22 novembre 1879, p. 101-102.

Catalogue du Musée archéologique de Quimper, 1885, p. 24, C 146-147.

Admettons-la comme provenant bien de Penmarc'h. Il s'agit d'une fibule de type italique, du Hallstatt Ancien en principe. Un objet qui lui ressemble beaucoup, à quelques détails du décor près, est figuré par O. Montelius (2), fibule achetée à Rome et appartenant au Musée national de Stockholm, supposée provenir d'Italie centrale. Il s'agit bien entendu d'une fibule *a navicella*, à navicelle — le corps de la fibule étant en forme de petit bateau —, plus exactement de la variété *a sanguisuga*, au corps renflé jusqu'à imiter une sangsue.



(Dessin Y. Onnée)

La fibule en bronze de Penmarc'h

Ces fibules sont relativement rares au nord des Alpes, mais on connaît tout de même des exemplaires à navicelle et variétés similaires dans des tumulus ou nécropoles des Alpes de Savoie, du Jura, et des pièces isolées ici et là en Gaule ; les plus voisines étant signalées en Normandie (Lisieux, Grand Jardin) (3) et en Anjou (une belle fibule à sangsue est figurée dans l'album V. Micault, A, pl. 46, n° 1, comme provenant de Maine-et-Loire et figurant dans la collection E. Fournier). Une telle découverte à la pointe du Finistère n'est donc pas invraisemblable.

P.-R. GIOT.

(2) O. MONTELIUS. *La civilisation primitive en Italie depuis l'introduction des métaux*, I, 1895, texte p. 10, pl. série A, VIII, n° 87.

(3) Indications très confuses de fibules dans la Manche, à Genest, Notre-Dame de Lévoye et Saint-Cenier-sous-Avranches.

RENÉ SANQUER

Chronique d'archéologie antique et médiévale

(Année 1973) *

L'archéologue franchit un seuil décisif lorsqu'il cesse de s'intéresser, avant tout, à la découverte et à l'étude des objets pour tendre vers l'application d'une méthode cohérente. Bien sûr, nul ne songe à nier le plaisir que procure l'apparition, dans un sondage, d'une belle statue ou d'une inscription. A l'opposé, personne n'envisage d'entériner tout à fait cette boutade qui affirme que la plus belle fouille est celle où l'on ne trouve rien, parce que, dans ce cas, on peut à loisir figoler les coupes sur des parois soigneusement lissées, sans qu'un objet incongru vienne en troubler la belle régularité. Chaque chef de chantier archéologique sait que le moral des équipes exige des trouvailles fréquentes, même peu spectaculaires.

* Cette chronique est le résultat d'un travail collectif : M. Goaster a exécuté la majorité des dessins et plans ; MM. Bouix et Gouez ont réalisé les photographies ; Mlle D. Fontan a assuré la dactylographie ; MM. P. Galès et Cl. Le Loch ont effectué de nombreuses recherches documentaires ; MM. M. Guéguen et J.-P. Le Bihan, aidés par des normaliens et des lycéens de Quimper et de Concarneau, ont mené les chantiers de Guilligomarc'h, de Locmaria/Kermoyan en Quimper. M. J.-P. Bardel, secondé par sa femme Annie Bardel, a opéré plusieurs interventions de sauvetage, utilement conseillé les divers responsables de chantier, levé les plans, dessiné coupes et objets ; P. Galliou m'a constamment aidé par sa vaste connaissance des bibliographies en langue anglaise et allemande. Mes remerciements vont également à tous ceux qui m'ont fait part de leurs observations et du résultat de leurs prospections tant sur le terrain que dans les collections privées, notamment

Pourtant, il est bien certain que les seuls progrès à attendre en archéologie de terrain dériveront du perfectionnement des méthodes. En présentant ma chronique d'archéologie pour 1972, j'ai voulu insister spécialement, à l'intention de mes confrères finistériens, sur l'amélioration qu'apportait la méthode mise au point par sir Mortimer Wheeler, dans les années trente, et appliquée aujourd'hui presque partout. Cependant, en conclusion, je laissais entendre que, comme toute méthode humaine, elle était perfectible. Il semble que, dès maintenant, quelques archéologues britanniques aient mis en évidence un certain nombre de défauts dans cette technique et les aient corrigés par l'application d'une méthode nouvelle dite *open area excavation* (fouille en grande surface). Lors des chantiers d'été de l'année 1973, après avoir appliqué à Keradennec en Saint-Frégant la stricte méthode Wheeler, nous avons tenté d'expérimenter la seconde sur le site de Kervenennec en Pont-Croix, qui se prêtait bien à cette innovation. La nouvelle méthode, en effet, ne rend pas l'ancienne caduque mais l'une et l'autre se complètent et permettent le traitement de chantiers différents.

Que reproche-t-on à la méthode Wheeler ? Essentiellement, d'être surtout adaptée à la fouille de constructions de pierre et de ne pas convenir à toute une catégorie de sites, en particulier à ceux qui comportent des structures de bois. Ainsi, dans la méthode Wheeler, le quadrillage est absolument indépendant de l'orientation réelle des bâtiments sous-jacents et en rend la compréhension difficile, surtout lorsque les sondages s'approfondissent et que les banquettes empêchent une vue horizontale complète de l'ensemble fouillé. L'orientation à 45° par rapport aux murs, recherchée le plus souvent, crée des distorsions sur les coupes verticales et oblige à une reconversion dans l'espace, source d'erreurs d'inter-

MM. Carrié, Le Bot, Philippe, Miossec. Je dois une particulière reconnaissance à Mlle Huvelin, M. J.-B. Giard, du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, pour leurs expertises numismatiques, à M. J.-B. Colbert de Beaulieu qui veut bien me faire profiter de son immense compétence, à MM. Giot, Leroux, Briard, et à toute l'équipe du Laboratoire d'Anthropologie préhistorique de Rennes et de la Direction des Antiquités préhistoriques de Bretagne, qui ne laissent jamais sans réponse positive une demande d'aide, de conseils, d'expertise ou de bibliographie.

Ont participé au chantier de fouilles de Keradennec en Saint-Frégant : Mmes, Mlles et MM. A. et J.-P. Bardel, G. Cleac'h, M. Clément, E. Cramer, A. Dierkens, D. Fontan, P. Gales, M.-C. Galliou, P. Galliou, H. Garrec, L. Guesdon, J.-Y. Hamel, J.-M. Houpert, J.-C. Hugonot, J. et C. Le Loch, D. Merly, H. Valladas, Massami Yashi.

Ont participé au chantier de Kervenennec en Pont-Croix : Mmes, Mlles et MM. D. Bance, J.-P. Bardel, E. Bardet, G. Cleac'h, A. King, P. Mersch, J. et Cl. Le Loch, B. Robert, M. Tayeb, M. Van de Guchte.

Ma femme a participé aux chantiers de Saint-Frégant et de Pont-Croix, assurant la charge de l'intendance. Elle m'a aidé à relire le texte et à corriger les épreuves.

prétation. Par ailleurs, dans ce système, une grande partie du site reste enfouie sous les bermes, ce qui n'est pas un lourd handicap, pour l'intelligence des architectures régulières comme celles des époques classiques, que l'on peut prolonger en ligne droite par la pensée, mais rend parfois impossible la lecture des plans représentés au sol par des trous de poteau disposés en apparent désordre, comme c'est souvent le cas aux époques préhistorique et médiévale. Et le problème se complique lorsque plusieurs structures d'orientation et d'époque différentes sont superposées. Certes, les bermes sont destinées à disparaître avant la fin du chantier dans la plupart des cas mais, alors, elles sont détruites isolément de leur contexte et, en cas de stratigraphie compliquée, il est parfois difficile d'en raccorder les niveaux. Enfin le procédé de repérage des points par triangulation est souvent une source d'erreurs, malgré tout le soin mis à prendre les cotes.

Mais il y a une critique plus fondamentale. L'attention extrême donnée à la stratigraphie et aux coupes diminue l'importance accordée au plan qui, le plus souvent, est réduit à une série de lignes en pointillé. La coupe semble offrir un microcosme de l'histoire du site : soigneusement dessinée, avec les moindres détails, elle accompagne un plan plus que sommaire. Au nom de cette technique rigoureuse, des centaines de sites ont été simplement sondés et les résultats obtenus furent extrapolés à l'ensemble de l'établissement, sans aucune garantie que les phénomènes observés en un point se répètent partout. Les préhistoriens, suivis par les médiévistes, furent les premiers à trouver cette méthode inadéquate, tandis que les archéologues classiques se satisfaisaient plus longtemps de la technique Wheeler. Mais l'application de vastes décapages horizontaux a montré que même des constructions de pierre d'époque romaine avaient pu être précédées ou suivies de bâtiments de bois insoupçonnés jusque-là.

Qu'apporte donc de nouveau la méthode dite *open area excavation* ? Elle n'a pas encore fait l'objet d'un exposé codifié, analogue au livre de M. Wheeler, mais on en trouve les principes dispersés dans quelques articles parus en Grande-Bretagne à partir de 1965 (1). Ses partisans ne songent pas à nier les avantages de la méthode Wheeler : maintien en permanence de témoins de la stratigraphie verticale, facilité de contrôle, de repérage, de fractionnement, accès aisé aux différents secteurs du chantier. Mais ils soulignent que, dans certains cas, elle est bien lourde et oblige à de très nombreuses mesures, à de multiples coupes et plans, bien superflus parfois. Elle est particulièrement peu indiquée pour les sites qui n'ont connu qu'une seule période d'occupation et pour tous ceux qui ne posent pas de problèmes de stratigraphie, comme c'est bien souvent le cas en Armorique romaine.

(1) M. BIDDLE, 1969, p. 208-219 et P. BARKER, 1969, p. 220-235.

Lorsque, à la suite de la prospection, un site apparaît comme essentiellement superficiel, il vaut mieux lui appliquer la nouvelle méthode (fig. 1). Dans ce cas, un point de référence, A, est d'abord pris, assez loin de la zone à fouiller pour éviter de l'inclure dans une extension ultérieure du chantier. Par convention, on le choisit au sud-ouest. A partir de ce point, deux axes sont dressés, l'un vers le nord, l'autre vers l'est, ou bien, selon l'utilité, parallèlement aux orientations principales du site. Ces axes sont gradués en mètres et, pour éviter toute confusion dans les références, on fait en sorte que les valeurs données aux axes soient différentes dans le secteur fouillé : ainsi, par exemple, l'axe nord portera des nombres à partir de 200, l'axe est à partir de 100. Un second point de référence, B, propre au chantier entrepris, est repéré à proximité de la fouille et référencé par rapport aux axes principaux (par exemple $B = 120/220$). A partir de ce point, deux axes secondaires sont tracés et piquetés à intervalles réguliers (tous les 1 ou 2 m). Un sondage de forme géométrique est alors délimité autour de la zone à étudier, les axes de la grille étant concrétisés à l'extérieur par des piquets portant l'indication des coordonnées. Une fois la grille établie, la terre végétale est partout enlevée, la surface ancienne mise au jour, soigneusement nettoyée. Si aucune structure n'est alors visible, le processus de décapage et de nettoyage se poursuit par minces couches jusqu'à l'apparition d'un niveau d'occupation ou de murs. A ce moment, les intersections des coordonnées à l'intérieur du site sont matérialisées par de longs clous de charpente (20 cm) portant une étiquette avec le repérage précis des coordonnées. Ainsi, chaque carré peut être identifié par la mention des deux coordonnées de son angle sud-ouest et, à l'intérieur d'un carré, un point précis peut être situé grâce à une grille centimétrique (par exemple : une monnaie à 147, 51/239, 49). Bien entendu, le niveau de chantier étalonné chaque jour par rapport au point de référence, permet de mesurer la profondeur des couches. Ce système, bien mieux que la triangulation, assure l'exactitude rigoureuse du plan car toute erreur dans un carré sera immédiatement mise en évidence dans le suivant. Ensuite le décapage des niveaux se poursuit, avec beaucoup de soin : chaque couche est dessinée dans toute son extension, chaque plan est relevé, les moindres détails sont notés. La photographie est utilisée sur une grande échelle, les films plastiques transparents permettent une comparaison immédiate des plans.

Le problème des coupes se présente sous un jour différent. Leur emplacement est décidé au vu des structures mises au jour, parallèlement ou perpendiculairement. Le repérage des coupes sur le plan utilise les coordonnées du point de départ et du point d'arrivée. Certaines de ces sections seront conservées jusqu'à la fin du chantier pour illustrer l'histoire générale du site, d'autres, temporaires, disparaîtront lorsqu'elles auront servi à élucider les

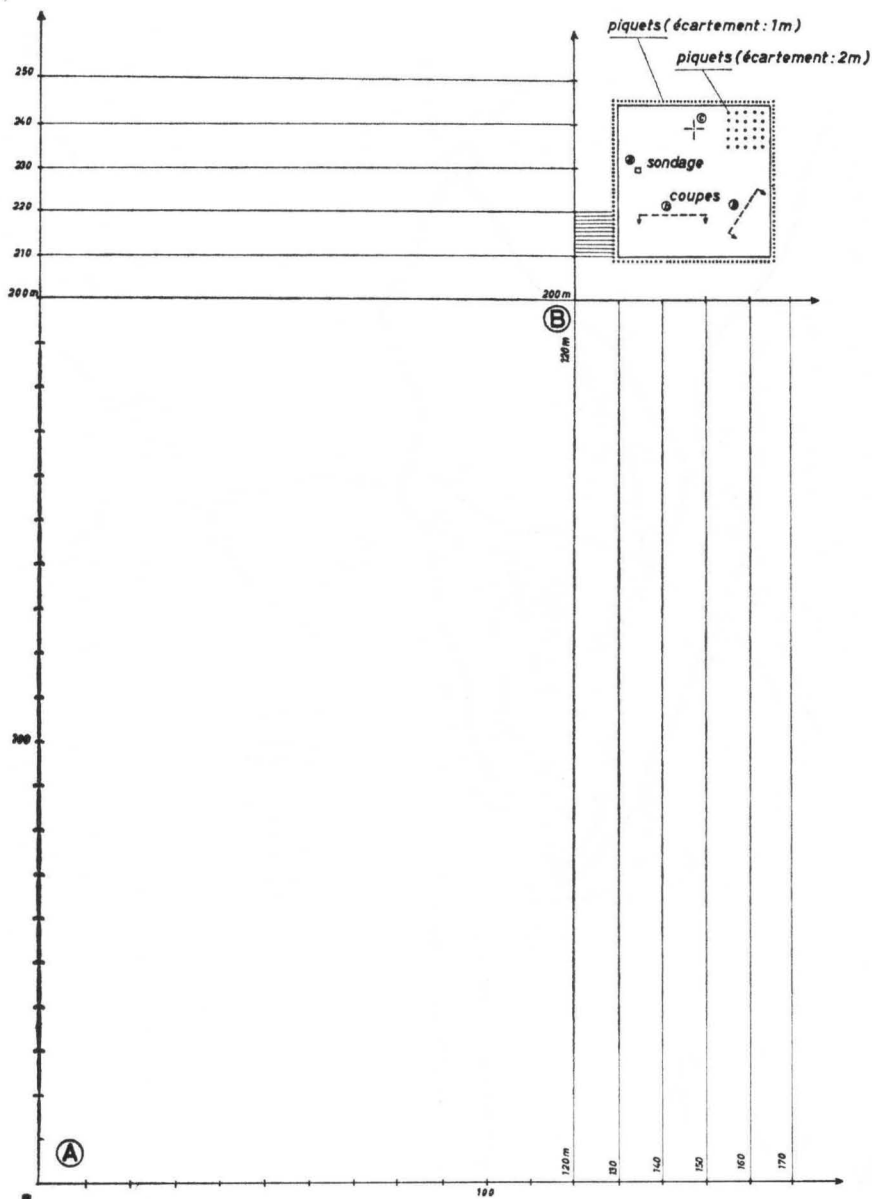
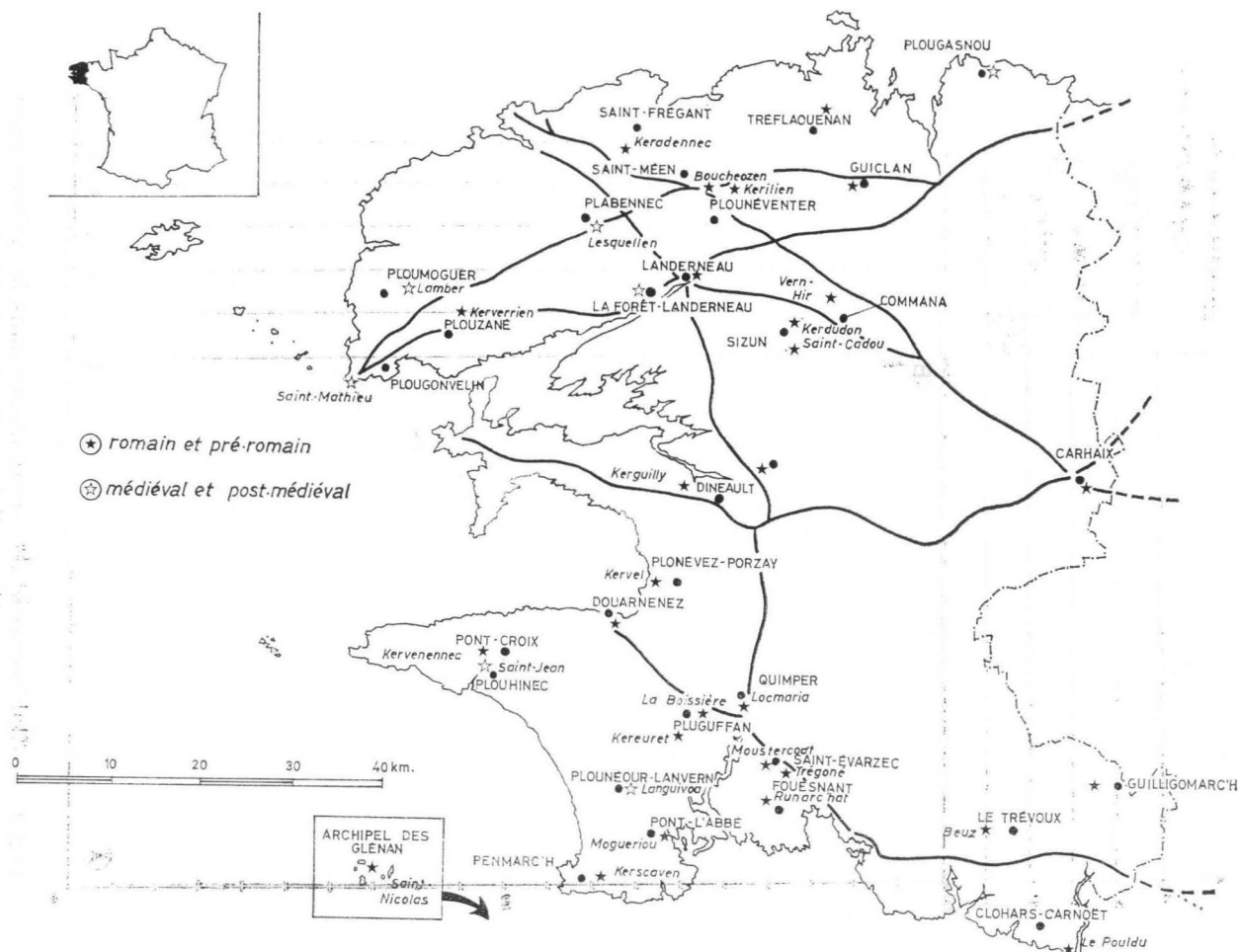


Fig. 1. — Etablissement des coordonnées dans le système *open area excavation* (d'après Biddle, 208-219)

A : point de référence général ; B : point de référence provisoire ; a : carré de sondage 133/229 ; b : repérage des coupes ; c : repérage d'un point

Fig. 2. — Carte des gisements archéologiques cités dans le texte



problèmes de détail. L'épaisseur des banquettes ne dépasse jamais 25 cm.

La fouille se poursuit ainsi, niveau par niveau. D'autres problèmes se posent et sont résolus de la même façon, avec, en permanence une vision globale du site, horizontalement et verticalement. L'avantage principal de cette méthode c'est que, grâce à sa souplesse, elle se prête à des corrections à tous les stades de la fouille. En revanche, elle demande une très ferme discipline sur le chantier, de la propreté et du soin, une grande sûreté d'interprétation.

*
**

CARHAIX, Ville.

Il est navrant de voir que l'antique *Vorgium*, la métropole romaine de la *civitas* des *Osismii*, est aujourd'hui absolument délaissée par les archéologues. Nous devons nous contenter, pour étudier son passé, des collections laissées par MM. Charbonnier de Sireuil et Nédélec au début du siècle, et heureusement déposées au Musée de Quimper (2).

Pourtant, depuis cette époque, combien de travaux d'urbanisme n'ont-ils pas dû mettre au jour de multiples indices : poteries, monnaies, statuettes, etc. ? Lequel de nos confrères, enseignant, étudiant, amateur, voudra bien enquêter parmi les collections particulières, inspecter les fondations des maisons neuves et les canalisations ouvertes à longueur d'années dans les rues de la ville ?

CLOHARS-CARNOET, Le Pouldu (5,0 - S.-E.).

R.-F. Le Men (3) et P. du Chatellier (4) ont signalé la découverte, en 1843 ou 1846, d'un site romain au Pouldu, à l'entrée de la rivière de Quimperlé, près d'une ancienne chapelle dédiée à saint Julien. Tuiles, restes de murs, poterie « rouge », attestent une occupation stable que nous sommes tentés, sans preuves malheureusement, d'identifier, vu la situation, avec une fabrique de *garum*. A quelques mètres de là fut retrouvé un sarcophage en plomb mesurant 1,80 m ou 2,00 m de long et renfermant un squelette, des vases de verre, un stylet en bronze, une table à écrire en jade et une monnaie de Constantin. Un morceau de ce sarco-

(2) M. P. Galliou continuera, en 1974, la publication de quelques beaux vases ornés à la barbotine ou par incision provenant de ces dépôts.

(3) 1874, p. 125.

(4) 1907, p. 355.

phage portait un fragment d'inscription que P. du Chatellier lisait R. FILLOR. Il a été déposé au musée de Quimper où j'ai pu le voir et le faire dessiner (fig. 3). C'est un des petits côtés du sarcophage, mesurant $0,66 \times 0,40$ m. Il se présente comme une plaque aux extrémités latérales recourbées, avec un tenon de fixation en plomb dans l'angle inférieur droit. La partie supérieure a été soigneusement découpée au ciseau. L'inscription se lit dans le sens vertical. Elle est rétrograde et contient de nombreuses ligatures. La lecture rapportée par P. du Chatellier se justifie et pourrait se comprendre comme une partie du nom au génitif pluriel de l'entreprise familiale qui a fabriqué le plomb. Il est clair en effet que cette plaque a été découpée dans une feuille plus grande qui comportait le nom de la firme en entier. Était-ce une firme locale ? Il serait intéressant de le savoir car des traces d'exploitation ancienne de plomb ont été remarquées à Poullaouen et au Huelgoat.

L'inscription en tout cas n'a aucun rapport avec le contenu du sarcophage. Celui-ci est caractéristique des nouvelles coutumes funéraires qui parviennent en Armorique à partir de la fin du III^e siècle ap. J.-C. L'inhumation, soit en pleine terre, soit dans un caveau de tuiles à rebord ou dans un sarcophage de plomb remplace l'incinération. Des vases de verre, des objets familiers, des armes, font partie du mobilier habituel et la présence de la tablette à écrire rappelle l'attirail de peintre qui fut trouvé dans un sarcophage de Vendée (5). On remarque qu'en Armorique les sarcophages de plomb sont représentés uniquement sur la côte ouest et nord, tandis que, dans l'est, autour de Rennes et de Nantes, ils sont surtout en pierre (calcaire, schiste ou granit). On trouve des sarcophages en plomb dans la zone littorale, à Clohars-Carnoët (29), à Douarnenez (29) [squelette, lambeaux d'étoffe tissée d'or, vase en verre, vase en terre rouge, longues épingles de jais, morceaux de fer (6)], à Kergonc en Bourg-Blanc (29) (7), au Rest, en Trédrez (22) [squelette, bouteille à anse en verre, petite croix, lance, hache en forme de croissant, pièces d'armure (8)], à Hillion [ossements, vase en verre (9)] soit, à l'exception de la trouvaille d'Hillion, uniquement sur le territoire des *Osismii*. N'est-ce pas un argument en faveur de l'origine locale du métal ? Leur datation va du III^e siècle, à Bourg-Blanc, jusqu'à l'époque mérovingienne, à Trédrez (hache en forme de croissant).

(5) B. FILLON, 1849.

(6) P. DU CHATELLIER, 1907, p. 255.

(7) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1906, t. XXXIII, p. XXX.

(8) *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1912, t. L, p. 233-234.

(9) *Ibid.*, 1895, t. XXXIII, p. 204.

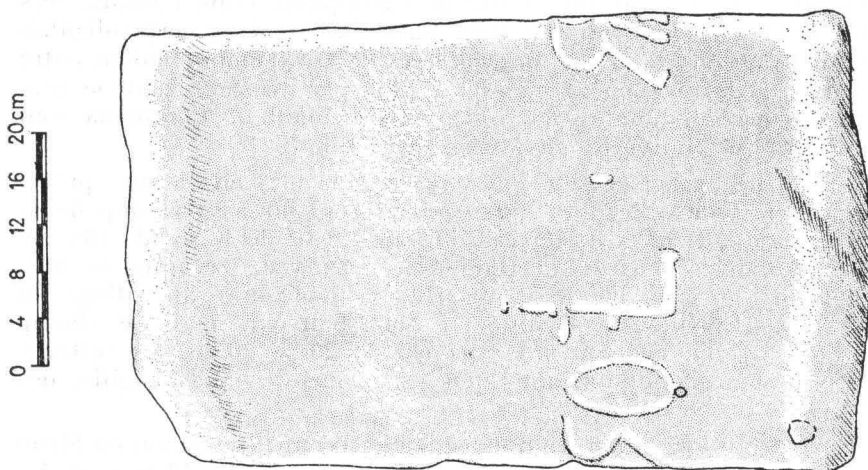


Fig. 3. — CLOHARS-CARNOET, Le Pouldu
Sarcophage : inscription verticale rétrograde sur le petit côté

COMMANA, Vernhir, Bois de la Roche, (3,0 - N.).

La commune de Commana se révèle finalement plus riche en vestiges romains que ne pourrait le laisser penser sa situation au pied des Monts d'Arrée, dans l'Arcoat, en général assez vide de restes antiques. Déjà, en 1898, P. du Chatellier avait eu l'occasion de fouiller le champ dit *Bohars-Izella*, dépendant du manoir du Bois de la Roche, et de mettre au jour, en particulier, un petit balnéaire de 9×5 m, caractérisé par un système de chauffage peu habituel (10). Il avait recueilli, en effet, en grande quantité, des

(10) P. DU CHATELLIER, 1907, p. 105 et *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1899, t. XXVI, p. 475.

rouleaux de terre cuite d'une longueur moyenne de 9 cm et d'un diamètre de 6 cm à une extrémité et de 8 cm à l'autre. Ces rouleaux cylindriques étaient percés au milieu, dans toute leur longueur, d'un trou cylindrique de 1,5 cm de diamètre. Une lecture de P. Galliou a permis de savoir qu'un tel système avait déjà été reconnu notamment sur le site de Champlieu, dans l'Artois, vers 1875 (11). Les rouleaux de terre cuite étaient fixés perpendiculairement aux murs par de longues tiges de fer et maintenaient entre le mur et le revêtement un espace vide par où s'effectuait le tirage. Un certain nombre de rouleaux provenant de Communa sont aujourd'hui conservés au Musée de Rennes.

En dehors de ce site, j'ai signalé dans mes chroniques précédentes la trouvaille d'un *aureus* de Néron dans un champ de la commune (12) et la découverte du site inédit de Kerouat (13). En 1973, une enquête de P. Galliou a permis de reconnaître une construction romaine dans un champ dépendant du village du Vernhir (le village est situé en Saint-Sauveur, mais le champ est en Communa). Sur une surface de 20 × 20 m, les tuiles à rebord sont abondantes ainsi que les tessons de poterie sigillée des II^e et III^e siècles.

Cette information, comme celle concernant Kerdudon en Sizun (cf. *infra*) confirme que la région comprise entre l'Elorn et les Monts d'Arrée a connu une occupation rurale assez dense à l'époque romaine, caractérisée par la petite taille des habitations et sans doute aussi des exploitations.

DINEAULT, Kerguilly (2,0 - N.-N.-O.).

La revue *Gallia* (14), chargée des fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine, a publié une étude abondamment illustrée sur la grande statuette de bronze de Kerguilly-en-Dinéault. Les circonstances de la trouvaille, les traits principaux de l'objet, l'étude comparative de l'œuvre y sont successivement abordés. Les lecteurs du bulletin de la Société archéologique du Finistère ont eu la primeur des idées qui y sont exposées. Une très grande rigueur a restreint, à juste titre, l'ampleur des comparaisons et des conclusions. La recherche des parallèles tant du point de vue technique que du point de vue stylistique s'est concentrée sur le territoire de la Gaule et les résultats ont montré que la statue s'apparentait à une série d'œuvres retrouvées notamment dans le nord de l'ancienne Gaule. Mais le problème principal reste celui

(11) A. TERNINCK, 1878, p. 130.

(12) *C.A.A.M.*, 1968, p. 3.

(13) *C.A.A.M.*, 1971, p. 26.

(14) Tome XXXI, 1973, p. 61-80.

de l'identification de la déesse : aucun élément nouveau n'est intervenu et il faut maintenant attendre les analyses des spécialistes de l'histoire des religions. Je souhaiterais simplement faire état d'une remarque très intéressante de M. P.-R. Giot (15). Celui-ci souligne que la déesse néolithique est schématisée sur les parois des allées couvertes et des sépultures à entrée latérale par des paires de seins « fort vénérables autant qu'esthétiques » et, dit l'auteur, « il est curieux de constater que ce sont des poitrines de vierges ou de nullipares qui ont inspiré ces artistes lointains, et pas celles d'adipeuses mères de famille. La déesse restait perpétuellement jeune ». La jeune déesse du Menez-Hom est-elle la lointaine descendante de cette « Terre Maternelle » de l'Âge de la Pierre polie ?

En 1974, une exposition itinérante organisée par le Musée de Bretagne à Rennes et la Direction des antiquités historiques de Bretagne sera présentée dans diverses villes du Finistère, ce qui permettra à nos confrères de se faire une opinion personnelle sur une œuvre qui figure parmi les plus belles découvertes archéologiques en Bretagne.

DOUARNENEZ, Ville, Plomarc'h, Le Ris.

L'étude de l'industrie du *garum* et des salaisons en baie de Douarnenez m'a conduit à proposer une nouvelle lecture de l'inscription romaine découverte sur la plage du Ris (16). La traduction que P. Merlat avait proposée aux membres de la Société archéologique du Finistère (17) puis aux lecteurs de *Gallia* (18) était la suivante : « Consacré à Auguste et à Neptune Hesperius, patron de notre groupement, Caius Varenius Varus, curateur des citoyens romains pour la quatrième fois, a élevé (ce monument) ». A la suite d'un estampage réalisé sur la base de granit conservée au musée de Quimper, je n'ai pu souscrire totalement à l'interprétation de P. Merlat. A la première ligne, le mot *Sacr(um)* n'est pas visible mais, juste avant *Aug(ustus)*, on distingue les deux jambages d'un N, abréviation courante pour *Numen*, la divinité. A la seconde ligne, le nom de Neptune, très lisible, est suivi de quelques signes difficiles à reconnaître mais où l'on ne peut en aucun cas restituer les lettres HESP. P.C.N., quadruple abréviation que Merlat traduisait « Hesperius, patron de notre *conventus* ». En toute rigueur, il faudrait renoncer à la lecture et voir, dans ces six

(15) *La Bretagne avant l'histoire*, 1972, p. 53.

(16) R. SANQUER, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, p. 215-236.

(17) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXVI, 1950, p. 50-57.

(18) Tome X, 1952, p. 67-75.

ou sept lettres, un adjectif au datif, épithète indigène de Neptune, que, malheureusement, nous ne connaissons jamais. J'ai cependant voulu, uniquement à titre d'hypothèse, faire état d'une solution qui concilie la lecture matérielle du mot, la cohérence du sens et l'existence d'un précédent en y plaçant le mot *Hippius*, le cavalier. *Poséidon Hippios* est bien connu dans la partie orientale de l'Empire romain, et un grammairien latin atteste l'existence d'un *Neptunus Hippius* et d'un *Neptunus Equestris*. La traduction provisoire que je propose est donc la suivante : « Consacré à la divinité d'Auguste et à Neptune Hippius, Caius Varenus Varus... ». La fin de l'inscription ne fait pas difficulté. Le problème est cependant que les vocables *Hesperius* et *Hippius* sont empruntés au grec par le latin et nous confinent au domaine méditerranéen. Pourquoi n'y aurait-il pas un dieu armoricain de l'Océan ? On affirme généralement que les Celtes n'en connaissaient pas (19). Le professeur I. Millan, de l'université de Saint-Jacques de Compostelle a bien voulu me faire savoir que cette idée méritait révision. L'étude des textes irlandais d'une part (20), la trouvaille d'une statuette à Castro Urdiales (21) d'autre part, forcent à supposer que les tribus indo-européennes ou celtiques riveraines de l'Océan adressaient un culte à quelque dieu marin, syncrétisant en lui les attributs du Neptune classique.

Il y a quelques années, dans le village de Villagarcia de Arousa, dans le fond de la ria du même nom, province de Pontevedra, à l'intérieur du vieux château de Alobre, fut mis au jour un autel à Neptune (= *Nep/tun(o) / sac(rum) / Q(uintus) C/-e(lius) v(otum) / l(ibens) p(osuit)*). Or, dans ce même château, non loin de l'autel à Neptune, on trouve, comme à Douarnenez, de nombreuses cuves à salaisons. Par ailleurs, le professeur I. Millan et le professeur Carro Otero ont présenté au III^e congrès d'archéologie du Portugal, en 1973, une communication sur un autel mutilé, trouvé dans la même ria d'Arousa, dans un gisement archéologique dont le niveau inférieur pourrait être occupé par un temple ou un *sacellum* de Neptune. Le professeur Millan analyse l'épithète indigène du dieu, dont l'étymologie lui fait tenir pour vraisemblable qu'il s'agit d'une divinité de la mer. Voilà donc le problème remis à l'ordre du jour, ce qui donne à l'inscription de Douarnenez et à son industrie des salaisons une importance toute particulière. On peut augurer que le hiatus qui sépare l'industrie des salaisons du sud de l'Espagne de celle de l'Armorique sera bientôt résorbé par les découvertes d'établissements similaires sur les côtes du Portugal et de Galice (22).

(19) P.-M. DUVAL, 1957, p. 89.

(20) P. MAC CANA, *Celtic Mythology*, Selpham, 1970.

(21) *Archivo español de Arqueología*, 1957, n° 96, p. 253-256.

(22) Que M. le professeur Isodoro Millan veuille bien trouver ici l'expression de mes remerciements.

Pour le reste, la prospection méthodique des chantiers de construction activement menée par M. Cl. Le Loch, permet de compléter peu à peu la carte de l'occupation romaine à Douarnenez et dans les environs. Ainsi l'ouverture d'un lotissement au Ris-Huella, sur la rive droite du ruisseau de Nevet, a permis de prouver que ce versant avait été habité à l'époque romaine : tuiles à rebord, pierres de petit appareil, poterie sigillée (DR. 37), poterie commune très micacée en sont les témoins. Sur l'autre versant, le site reconnu en 1971 et partiellement détruit par la construction d'un immeuble continue à se détériorer. Il s'étend de l'autre côté de la route, en direction de la mer. Des murs sont visibles en coupe dans la micro-falaise, ainsi qu'un sol recouvert d'une épaisse couche de cendres.

Mais c'est dans la partie est de la ville même que la trouvaille la plus intéressante a été faite : une intervention rapide, au mois de février, a permis d'examiner les tranchées de fondation d'un immeuble, rue de la Marine, et de recueillir de nombreux tessons. En effet, le quadrillage des tranchées destinées à recevoir le béton recoupait trois séries parallèles de fosses (ou fossés) creusées dans l'arène granitique et remplies de terre brûlée, de tuiles romaines et de moellons. Ces fosses, larges de 1,50 à 2,00 m étaient séparées par des intervalles stériles de 2 à 3 m et s'étendaient sur une cinquantaine de mètres, orientés du N.-O. au S.-E. Il est difficile de ne pas mettre ces fosses en rapport avec l'industrie des salaisons (cf. *infra*, Plonévez-Porzay), des cuves ayant déjà été signalées à proximité, près de la pointe du Moulin à vent. L'est de la ville serait donc le quartier artisanal.

D'abondants fragments de poterie permettent de définir la période d'occupation. La sigillée comprend quelques témoins de la fin du 1^{er} siècle ap. J.-C. (tasse DR. 35, DR. 37 à pâte claire de la Gaule du Sud [fig. 4 A], jattes de *terra nigra*). Mais l'essentiel du matériel date des 11^e et 11^e siècles, jusqu'à la période des invasions. Aucun tesson du 11^e siècle n'a été recueilli lors de cette intervention. La sigillée comprend les formes DR. 37 au décor abâtardi, les mortiers DR. 43 et 45, la tasse DR. 33, etc., la poterie commune grise d'origine indigène l'emporte très largement sur la poterie jaune oxydée. Les pichets à anse fine et à bords versés sont particulièrement nombreux (vases à *garum* ?) mais on trouve quelques urnes ovoïdes et quelques écuelles. Le décor manque généralement. On ne peut guère citer que deux frises ondées, en particulier sur une marmite à anses (fig. 4 B). Plusieurs bouchons sont taillés dans des tuiles et deux fragments plus épais appartiennent à une amphore : un culot creux et un rebord de lèvre (fig. 4 C et D). La pâte en est de couleur rouge brique (CE = C. 26) avec de nombreuses inclusions de quartz et de matières volcaniques. La lèvre ressemble à celle des amphores espagnoles destinées au transport du *garum* et des salaisons.

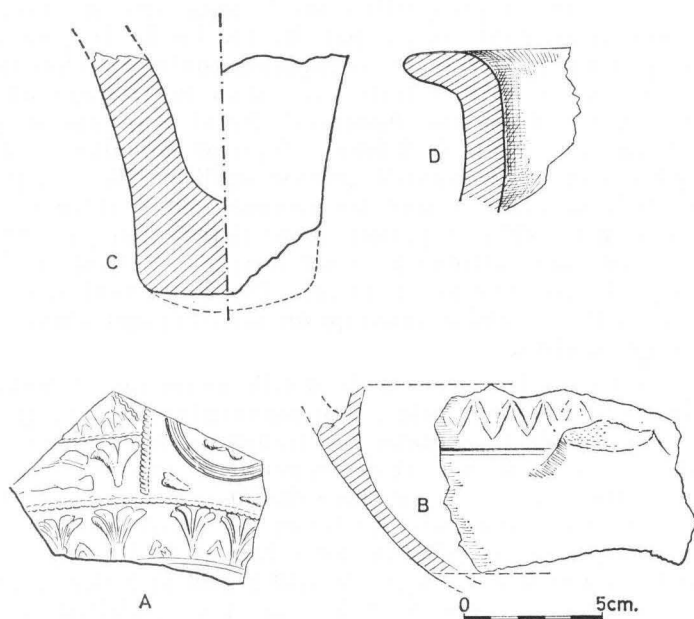


Fig. 4. — DOUARNENEZ, rue de la Marine
Poteries caractéristiques

A : Céramique sigillée de la Gaule du s. (fin I^{er} siècle) ;
B : marmite à anses (III^e siècle) ; C et D culot et lèvre
d'une amphore à garum

FOUESNANT, Trégoné (4,5 - N.), Runarc'hat (3,9 - N.).

Fouesnant est situé dans cette frange riche en vestiges romains qui longe sur plusieurs kilomètres de profondeur la côte méridionale de l'Armorique, mais, jusqu'ici, la commune n'avait pas livré beaucoup de manifestations de l'occupation romaine. Les différents répertoires ne mentionnent que quelques tessons et fragments de céramique sigillée sur la plage de la baie de La Forêt (23).

Coup sur coup, cette année, deux nouveaux sites m'ont été signalés : M. Carrié, de Saint-Evarzec, a d'abord averti la circonscription des Antiquités de la présence de nombreuses tuiles à rebord sur une surface de 20 × 20 m à Trégoné (section A, n° 518). Par ailleurs, M. Castric, patron-pêcheur à Concarneau, m'a remis une urne romaine provenant de Runarc'hat. Cette urne, en poterie

(23) P. DU CHATELLIER, 1907, p. 268.

commune à pâte grise, de forme ovoïde simple, à rebord versé, sans aucun décor, est du type le plus courant dans le sud du Finistère. De son côté, M. Carrié visitait Runarc'hat et signalait un fond de coupelle en poterie sigillée.

FOUESNANT, Iles Glénan.

M. Guéguen, mon correspondant à Concarneau, m'a fait connaître l'existence d'une petite construction qui semble romaine sur une plage au nord de l'île Saint-Nicolas. Cette construction forme un rectangle de 3×2 m environ, inséré dans le sable d'une dune en recul rapide. Les murs se sont effondrés à l'intérieur. Les habitants de l'île l'appellent le « four romain » à cause des nombreuses tuiles que l'on y découvre et le ciment qui lie les moellons, à ce que j'ai pu voir, évoque tout à fait le mortier de tuileau.

L'existence de traces antiques aux Glénan n'est pas impossible. On y a signalé au début du siècle la découverte de quatre amphores, deux dans l'île Saint-Nicolas, deux dans l'île-aux-Moutons (24). Il y a quelques années, la presse locale a annoncé qu'un habitant de l'île, M. Bodéré, avait récupéré dans une falaise une amphore et deux monnaies gauloises. M. J.-B. Colbert de Beaulieu a bien voulu me faire savoir que l'une était un quart de statère d'électrum osisme du type B.N. 6584 (ex-corisopite, cf. *infra*, Penmarc'h) et l'autre une monnaie coriosolite de la classe V, contemporaine de la conquête de l'Armorique par César (25). La présence de ces amphores, que je n'ai pas pu voir malheureusement, semble indiquer que les Glénan furent une escale pour les navires chargés d'aller livrer leur cargaison d'amphores pleines de vin italien, rhodien ou espagnol jusqu'en Grande-Bretagne dès le 1^{er} siècle avant J.-C. La trouvaille des monnaies gauloises vient consolider cette hypothèse. Quant à la construction littorale, elle correspond aux dimensions des cuves utilisées pour la fabrication du *garum*. L'extension de cette industrie sur la côte sud du Finistère est attestée à Audierne et Combrit. Une fabrique de *garum* dans l'île Saint-Nicolas ne serait donc pas illogique.

Pour ces deux raisons, une campagne de fouilles aux Glénan serait susceptible d'apporter des renseignements sur deux problèmes économiques particulièrement intéressants. Nous comptons bien l'effectuer en 1974, en liaison avec nos amis du Laboratoire de Biologie marine de Concarneau.

(24) P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, 1914, p. 432.

(25) J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, 1970, p. 7-10.

GUICLAN.

Notre confrère, M. Y. Miossec, m'a fait part de ses craintes au sujet d'un camp quadrangulaire inédit situé dans la commune de Guiclan (section D2, n° 341) qui pourrait être menacé par les besoins en terre de remblai du chantier de la R. N. 12 entre Landivisiau et Morlaix, à 500 m de là. Ce camp se trouve dans un bois-taillis très fourni, sur la hauteur dominant la vallée de la Penzé et celle d'un petit affluent de cette rivière. Il est de forme plus ou moins rectangulaire, avec des angles arrondis. Sa largeur du côté nord est d'environ 50 m, du côté sud d'environ 45 m, sa longueur doit approcher 75 m. Il est entouré, sur les côtés N., E. et S. d'une douve profonde, aux parois nettement marquées du côté extérieur. Sur le côté O., la douve a été comblée. Le talus, qui s'est légèrement affaissé à la fois vers la douve et vers l'intérieur a encore plus d'1 m de hauteur et surplombe la douve de 3 m au nord et à l'est, de 3,5 m au sud. A l'intérieur même du camp, à une quinzaine de mètres du talus et à 30 m du talus sud, un trou circulaire aux parois nettes d'1 m de profondeur et d'1,50 m de diamètre peut être un vieux puits. Au S.-E., à une dizaine de mètres du talus est, quelques pierres proviennent manifestement d'une construction. Le nécessaire a été fait auprès des services compétents pour que l'ingénieur chargé du travail soit averti.

GUILLIGOMARC'H, Goarc'h Quenaou, Beg-ar-C'hleus.

On a jusqu'ici découvert peu de fermes fortifiées dans le Finistère. Le seul établissement analogue est ce « poste militaire » que R.-F. Le Men voyait à Park-ar-Groas sur le mont Frugy à Quimper (26) et qui, en réalité, était une *villa agraria* constituée de plusieurs bâtiments séparés entourés par un mur. Encore le mur d'enceinte n'était-il large que de 0,40 m ! Par contre, le danger devait être bien proche à Goarc'h Quenaou (La lande aux noyers) pour que l'on construisit un rempart que n'aurait pas désavoué un tribun de cohorte. Est-ce à cause de la situation frontalière ? Guilligomarc'h, en effet, se trouve sur la rive gauche de l'Ellé qui, selon l'érudition moderne, sert de limite entre les *Veneti* et les *Osismii*. Il est vrai que le canton d'Arzano, dont Guilligomarc'h fait partie, appartenait au diocèse de Vannes jusqu'à la Révolution française. On sait que les cités de la Gaule romaine n'étaient pas seulement séparées par une frontière linéaire (un fleuve le plus souvent), mais aussi par des zones inhabitées, constituées d'épaisses forêts, où se tenaient parfois des marchés (*basi-*

(26) R.-F. LE MEN, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. III, 1875-1876, p. 179-199.

licae), les « bazouges » d'aujourd'hui. Le danger (brigands, bagaudes, bêtes sauvages, etc.) pouvaient donc surgir à tout moment.

La ferme fortifiée de Goarc'h Quenaou a été reconnue par M. M. Guéguen lors d'une prospection. Un sondage, mené par M. Guéguen avec l'aide de lycéens concarnois et la collaboration technique de M. J.-P. Bardel, du 12 au 19 avril 1973, a permis de mettre en lumière quelques éléments importants de l'habitation et de son système de défense. L'établissement est situé sur une pente, à l'intérieur d'une courbe formée par la D. 222, d'Arzano à Meslan, à hauteur du km Meslan n° 8. Il semble fort vaste et recouvre plusieurs parcelles de la section C : 1146 (Lan da lè), 1148 (Lan vras), 1149 (Goarc'h Quenaou), 1150 (ar Mar). Les champs 1149 à 1152 forment un quadrilatère de 300×200 m dont l'angle nord-est est épousé par le rempart antique (fig. 5).

Le mur d'enceinte a été localisé en deux endroits, sur la face nord et sur la face est. Au nord, le mur, d'orientation 80°, a une épaisseur moyenne de 1,85 m et il est formé de pierres calées par de la terre sans trace de mortier. Les deux faces sont appareillées

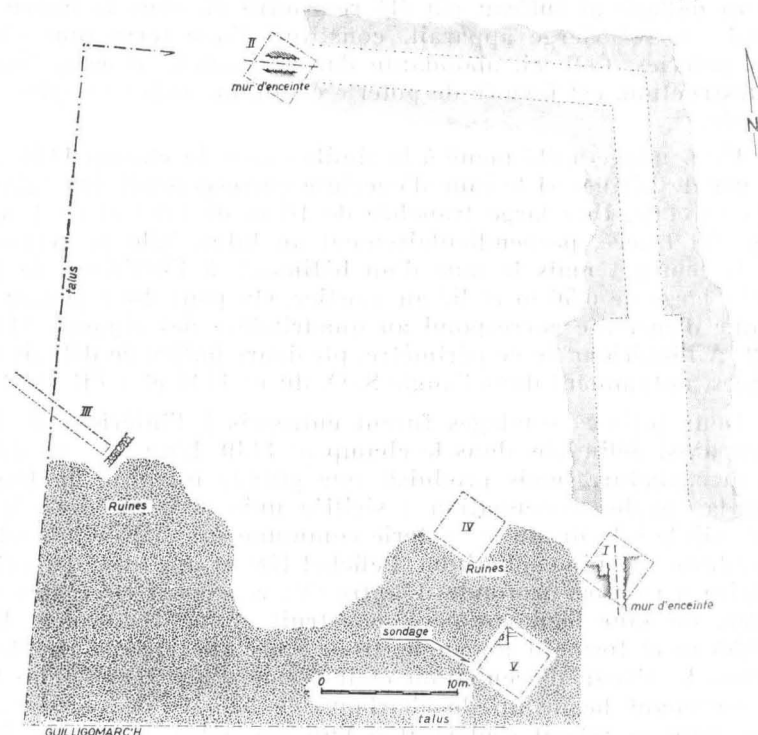


Fig. 5. — GUILLIGOMARC'H, Goarc'h Quenaou
Situation des sondages effectués en 1973

et la hauteur résiduelle est de 0,40 m. Le rempart repose sur une couche de tuffeau jaune qui ne semble pas être le sol vierge car on y trouve quelques tessons et traces de charbon de bois. Le long de la face interne, le mur est prolongé par des dalles de pierres de 6 cm d'épaisseur reposant sur le tuffeau qui pourraient être les restes d'un dallage de cour. Par chance, l'occupation de ce dallage est datée par trois fragments d'une tasse DRAG 24/25 de Lezoux I, contemporaine de la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. Un rebord de mortier à pâte crème fut découvert dans le tuffeau (cote — 0,40) et, sous les dalles, quelques fragments de poterie commune.

À l'est, le mur de clôture fut retrouvé, large de 2,00 m, orienté à 20° par rapport à l'axe nord-sud, fait de pierres sèches non taillées d'une longueur moyenne de 0,25 m (roche granitique locale). Sur la face interne, vient s'appuyer un second mur de pierres sèches large de 1,20 m et parementé sur sa seule face externe. La photographie aérienne, très précise dans ce cas, montre d'ailleurs un renforcement du système de défense du côté est (photo n° 1). Aucun dallage ni tuffeau n'a été rencontré et, sous la couche de déblais, le sol vierge apparaît, constitué d'une terre plus claire, sans poteries. Celle-ci, abondante dans la couche d'occupation et de destruction, est formée de poterie commune noire ou grise, non décorée.

Un sondage a été mené à la limite ouest du champ 1149 pour essayer de vérifier si le mur d'enceinte correspondait aux talus de cette parcelle. Une large tranchée de 16 m de long et de 1 m de large fut tracée, perpendiculairement au talus. Elle ne rencontra pas le rempart mais le mur d'un bâtiment, à l'intérieur de l'enceinte, large de 0,56 m et lié au mortier. On peut donc penser que le mur d'enceinte correspond au quadrilatère des champs 1149 à 1152. À l'intérieur de ce périmètre, plusieurs buttes de déblais sont visibles, notamment dans l'angle S.-O. du n° 1149 et à l'E. du 1150.

Deux ultimes sondages furent entrepris à l'intérieur de l'enceinte ainsi délimitée, dans le champ n° 1149. L'un (IV) ne décèle pas de structure, mais produisit une grande quantité de tessons dans la couche d'occupation : sigillée unie et décorée de la fin du I^{er} siècle à la fin du II^e, poterie commune sans décor, un rebord d'amphore antonine sphérique (Pelichet H1) et une anse d'amphore ovalaire à rainure profonde. L'autre (V) rencontra les restes d'un édifice, un mur bien conservé, construit en petit appareil, large de 0,56 m et formant un angle droit. Sous une épaisse couche de pierres, le niveau d'occupation était formé d'une terre noire brûlée contenant beaucoup de charbons de bois et de poteries. Un autre mur en retrait s'adossait à l'un des côtés de l'angle, épais seulement de 0,43 cm.

Au total, ces premiers sondages ont révélé un établissement

intéressant, d'un type assez rare en Armorique, établi vers le milieu du I^{er} siècle et détruit vers la fin du II^e, peut-être par incendie.

Profitant de son séjour à Guilligomarc'h, M. J.-P. Bardel a prospecté le territoire de la commune et y a repéré un nouveau site romain, à Beg-ar-C'hleuz, (le bout du talus). A 500 m au nord du bourg, dans les parcelles 931, 940 et 964, section B, il se compose, d'une part, au sud de la parcelle 931 d'un rectangle de 50 × 25 m, où l'on trouve en abondance des fragments de tuiles à rebord, d'autre part, à 100 m au S.-O., d'une plate-forme de 25 × 50 m entourée d'un talus et d'un fossé où l'on a découvert en 1956 un souterrain gaulois (27). De la céramique de la Tène a été ramassée dans les carrières de Guilligomarc'h, à 500 m à l'est de cet ensemble. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que l'on trouve en Armorique un souterrain gaulois juxtaposé à un établissement romain, ce qui montre la permanence de l'habitat.

LA FORET-LANDERNEAU, Château de Joyeuse-Garde.

Une courageuse équipe, encadrée par Mlle C. Lozachmeur et M. Ch. Leroux, formée d'une douzaine de jeunes volontaires locaux, a entrepris une courte campagne de fouilles au cours de l'été 1973 en vue de poursuivre le travail entamé il y a plusieurs années par Mlle M.-C. Danguy des Déserts.

Les pans de muraille, dégagés de leur gangue de terre au cours des années précédentes, ont été consolidés par la réfection des joints de liaison au mortier. Le débroussaillage des aires les plus envahies par la végétation a été mené à bien sur l'emplacement de la tour S.-O. et autour de la cave. L'accès des escaliers de la cave a été nettoyé et une partie de celle-ci a été déblayée. De nombreux tessons ont été recueillis. La découverte la plus insolite a été celle d'un trou cylindrique, creusé verticalement, de 30 cm de diamètre, aux parois grossièrement maçonnées, de profondeur non encore déterminée mais supérieure à 1,50 m. Ce trou, à faible distance du coin S.-O. de la cave, est situé approximativement dans l'alignement diagonal des tours dites N.-O. et S.-E. Est-ce le puits d'aération d'un souterrain qui prendrait le départ dans la cave ? Une légende, corroborée par le témoignage du regretté abbé H. Jézéquel, affirme qu'une galerie prenait naissance au S.-O. de la cave et se dirigeait vers la rivière de l'Elorn. M. l'abbé Jézéquel, affirmait par lettre à M. Ch. Leroux, peu avant sa mort, qu'il l'avait parcouru sur une trentaine de mètres. N'aurait-il pas confondu les soupiraux de la cave avec l'accès à un souterrain ? Quoi qu'il en soit, il sera intéressant de vérifier l'existence de ce souterrain lors de la campagne de 1974. L'emploi de méthodes de

(27) P. MERLAT, dans *Gallia*, 1957, p. 185.

prospection électrique pourrait donner de bons résultats dans ce cas.

LANDERNEAU, Ville.

M. J. Bazin m'a communiqué, il y a quelques années, le relevé minutieux de toutes les trouvailles d'époque romaine mentionnées par les différents auteurs à Landerneau et dans les environs. Je crois utile d'en donner ici un résumé accompagné d'une carte, afin de favoriser les recherches ultérieures (28).

P. du Chatellier signalait déjà (29) que la ville actuelle de Landerneau était bâtie sur l'emplacement d'un considérable établissement romain. Site de pont, au fond de la ria de l'Elorn, Landerneau pouvait être atteint par les navires marchands antiques. Carrefour de voies terrestres, point de passage obligé entre le nord et le sud de la cité des *Osismii*, Landerneau voyait converger les routes venues du sud et du S.-E. (Quimper, Carhaix), de l'est (voies longeant l'Elorn sur les deux rives), du nord et de l'ouest (Kerillien, l'Aber-Benoît, Saint-Mathieu, Brest). La plupart des routes actuelles suivent encore ces tracés anciens et le pont de Rohan paraît avoir été construit à l'emplacement d'un gué antique (fig. 6).

L'agglomération romaine semble composée de deux parties nettement distinctes. En premier lieu, dans la vallée, de part et d'autre du fleuve, en amont du pont, on reconnaît un habitat assez dense, correspondant sans doute aux quartiers commerçants : sur la rive droite de l'Elorn, entre la Croix de la Vierge et la ville, en passant par Traon-Elorn, autour de la briqueterie et de la filature, jusqu'à la chapelle de la Fontaine-Blanche au nord, ont été découverts des fours, des substructions, des meules à grain, des poteries rouges, des monnaies (30). Une bague en bronze a été trouvée en défonçant la promenade du champ de bataille, quai de Léon (31). Sur la rive gauche les trouvailles sont concentrées au nord du champ de foire et à l'angle de la vieille route de Carhaix et de Morlaix, près de la Maison Rouge (32).

En second lieu, sur les hauteurs dominant la ville au nord, plusieurs établissements dispersés forment une couronne : Tournour, Henguer, Roudous, Kermorvan, ont livré des tuiles à rebord ; le camp de Kermalvézan a fixé à Porz-Mahé et à Kerouliou un

(28) Je remercie vivement M. J. Bazin des renseignements qu'il a bien voulu me communiquer, en m'autorisant à les publier.

(29) 1907, p. 130.

(30) P. DE COURCY, p. 2.

(31) P. DU CHATELLIER, 1907, p. 130.

(32) P. DE COURCY, p. 2 et FLAGELLE, p. 522.

habitat rural ; à Gorré-Buzit, des substructions, des monnaies, des tuiles à rebord indiquent une résidence, tandis que, dans les dépendances de Keranden, près du chemin vicinal de Plouédern, dans le champ n° 260 section B de l'ancien cadastre, des substructions, des fours, des fourneaux, une urne, une boucle en étain témoignent peut-être d'une activité artisanale (33).

Ainsi, la configuration de l'agglomération romaine de Landerneau correspond tout à fait à celle de Quimper : dans la vallée, près du pont et des routes, se trouve le comptoir commercial et, sur les hauteurs, les habitats indigènes. Je suis convaincu que des fouilles à Landerneau montreraient d'une part, dans la vallée, la prépondérance des poteries de tradition méditerranéenne et, d'autre part, sur les hauteurs, la domination de la céramique de tradition indigène. Quant à la date, si l'on se fie à ce que l'on sait de Quimper (cf. *infra*), elle pourrait montrer l'existence d'un établissement dès le 1^{er} siècle ap. J.-C. Cependant, les monnaies trouvées à Landerneau sont surtout des sesterces d'Hadrien et d'Antonin, des *antoniniani* de Tetricus (270-274 ap. J.-C.). Il est probable que

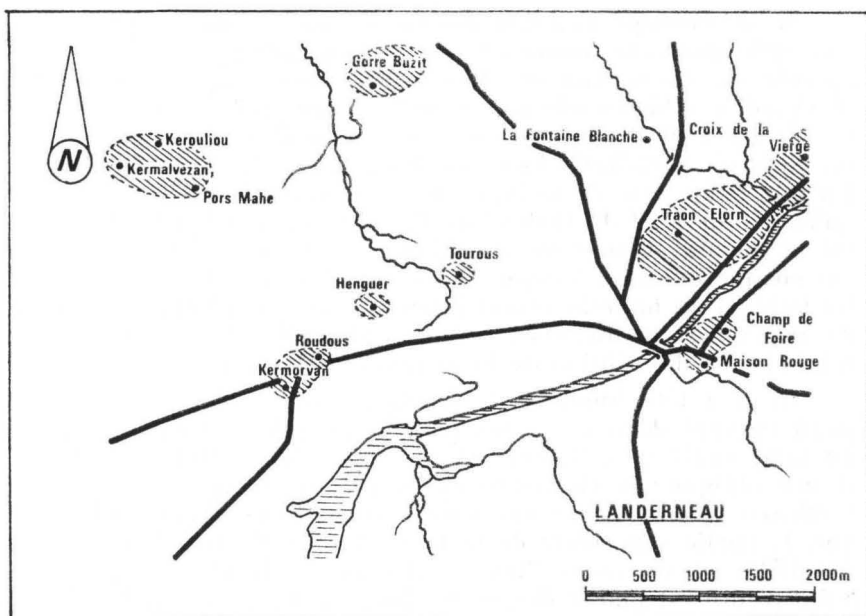


Fig. 6. — LANDERNEAU - Cartographie des vestiges romains et des voies antiques

(33) P. DE COURCY, p. 2 ; LE GUEN et FLAGELLE, p. 520-522 ; FLAGELLE, p. 25-26 ; P. DU CHATELLIER, 1907, p. 130.

l'agglomération a prospéré au second siècle mais qu'elle n'a pas survécu aux invasions du III^e siècle.

LE TREVOUX, Beuz (4,0 - S.-O.).

J'ai déjà signalé la trouvaille dans ce village d'un rebord de mortier portant la marque de *Maritumus* (34). Une visite sur les lieux m'a permis de dresser le plan des vestiges encore apparents. Ceux-ci forment deux groupes, l'un, le plus pauvre, près de Beuz-ar-Dourdu, l'autre, en plein centre de Beuz, où les maisons de ferme sont construites directement sur le site d'une importante villa dont subsistent des sections de murs, des surfaces bétonnées, entourées de champs où la densité des tuiles à rebord est impressionnante. Je donne ici le plan des lieux, qui permettra peut-être une recherche ultérieure (fig. 7).

PENMARC'H, Kerscaven (2,0 - E.).

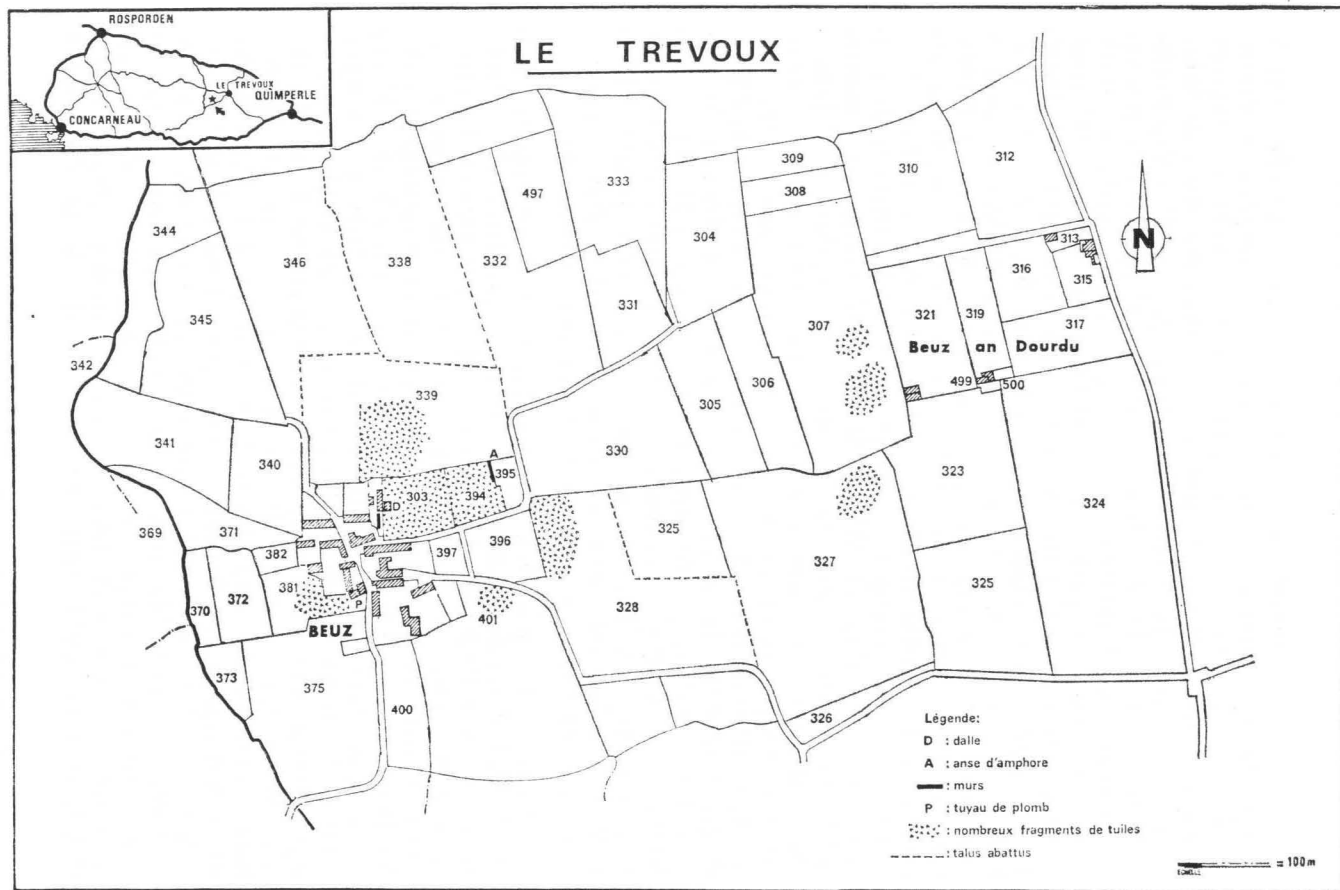
M. J. Philippe m'a fait connaître une monnaie gauloise inédite, qui aurait été trouvée, il y a de nombreuses années, près du menhir de Kerscaven en Penmarc'h. Son propriétaire actuel, M. Quiniou, a bien voulu me la confier pour étude et je l'en remercie vivement. Cette monnaie est un statère d'*electrum* pesant 5,65 gr, de la série attribuée jadis aux *Corisopites* (fig. 8 et photo n° 2). En fait, l'expertise de ce type est grandement facilitée par l'étude qu'en a faite M. J.-B. Colbert de Beaulieu (35). Selon l'optique qui est la mienne dans cette chronique, et qui vise à faire le point sur chaque question lorsque l'occasion s'en présente, je pense que les lecteurs du bulletin seront intéressés par un résumé de l'article de M. Colbert de Beaulieu (avec la bienveillante autorisation de celui-ci). La description de la monnaie est la suivante :

Droit : tête humaine à gauche ; l'œil, ovale, est fait d'un point entouré de deux lignes palpébrales ; le cou est rendu par un petit motif géométrique fait de lignes horizontales, verticales, et une oblique ; la chevelure est formée de trois grosses mèches verticales terminées par une boucle, surmontées d'une mèche oblique, la partie supérieure de la tête est couverte par deux mèches parallèles et inversées l'une au-dessus du front. Une croix de Saint-André est placée devant le visage, entre le nez et les lèvres. Sous les mèches verticales, un cordon perlé aboutissant à une petite tête et dessous une forme ovalaire cernée de deux lignes concentriques.

(34) C.A.A.M., 1968, p. 15.

(35) 1955, p. 158-166.

Fig. 7. — Le Trévoux, Beuz - Vestiges romains



Revers : un cheval androcéphale au galop à gauche ; sur la croupe un oiseau du genre rapace, les ailes déployées, se dresse, le bec orienté vers le dos du cheval. Sous celui-ci, un taureau enseigne à droite. Devant le poitrail du cheval, une croix de Saint-André accrochée à un motif fait de deux lignes perlées s'épanouissant au-dessus de la tête. Tous ces détails n'apparaissent pas sur la monnaie de Penmarc'h qui est bien centrée mais, au droit comme au revers, la partie avant est mieux venue, la partie arrière restant lisse. Les lecteurs du bulletin du Centenaire de la Société (36) pourront se rapporter aux planches tirées de l'article de P.-L. Lemièrre sur les monnaies gauloises armoricaines, pour y voir deux autres exemplaires (pl. I, n^{os} 21 et 20). C'est le numismate Lambert qui attribua dès 1835 le nom de Corisopites à des monnaies d'électrum trouvées à Plonéour-Lanvern. Ceux-ci passaient alors pour occuper à l'époque gauloise le territoire de l'ancien évêché de Quimper. MM. F. Merlet et H. Waquet ont montré qu'ils n'ont jamais existé, car la *civitas Corisopitum* n'est jamais citée par les auteurs anciens et la mention d'un *episcopus Corisopitensis* n'apparaît qu'au IX^e siècle. On connaît aujourd'hui une trentaine d'exemplaires de ce monnayage, répartis en 8 à la Bibliothèque nationale, 11 au musée de Rennes, 1 au château de Kernuz, 1 à la Société polymatique du Morbihan, 3 à M. Emile Guibourg, 5 à diverses personnes. La série comprend des statères pesant entre 5 et 7 gr et des quarts de statère pesant 1,12 à 1,62 gr. L'alliage est formé d'environ 23,4 % d'or, 28,8 % d'argent et le reste en cuivre, ce qui lui donne un aspect jaune rose.

La carte de répartition ci-jointe (fig. 8), réalisée d'après l'article de M. Colbert de Beaulieu, montre une concentration des trouvailles dans le Finistère et plus particulièrement au sud. Le quart de statère trouvé à Alet indique sans doute un commerce de cabotage avec cette importante agglomération coriosolite où des fouilles récentes, dirigées par M. L. Langouet, ont mis en évidence un niveau d'occupation indigène daté des débuts de l'Empire romain. L'enfouissement de Jersey (5 quarts de statère en deux lots parmi près de 2 500 monnaies) est contemporain de la fuite des *Coriosolitae* après leur défaite de 56 av. J.-C. devant Q. Titurius Sabinus, ou, au plus tard, des environs de 50 av. J.-C. L'attribution de ce monnayage aux *Osismii* ne fait aucun doute : le style particulier de la tête, le cheval androcéphale et la croixette devant le poitrail, le quadrupède sous le cheval orienté en sens inverse du cheval en sont les signes distinctifs. Cependant, certains caractères constituent une originalité : la tête humaine orientée à gauche, la présence de l'oiseau sur la croupe du cheval, du taureau

(36) Tome XCIX, 1972/2, p. 574.

(37) F. MERLET, p. 137-156 et H. WAQUET, p. 6-14.

enseigne, la composition de la chevelure, l'ornement fait de deux lignes perlées s'épanouissant au-dessus de la tête lui sont propres.

La répartition géographique à travers toute la cité montre que les émissions avaient cours dans tout le territoire de la cité des *Osismii* alors que d'autres étaient localisées, peut-être parce que les meilleures monnaies témoignaient du lien fédéral de la *civitas* alors que les autres étaient particulières aux *pagi*. Quant à la date, l'art remarquable de la gravure, le perfectionnement technique de la frappe, l'existence de nombreuses divisions pour le commerce de détail font penser à M. Colbert de Beaulieu que ces monnaies, émises avant la conquête, circulaient encore au moment de l'arrivée de César. Il n'y eut pas, semble-t-il, chez les *Osismii*, d'émissions hâtives au moment de la conquête comme chez les *Coriosolitae*.

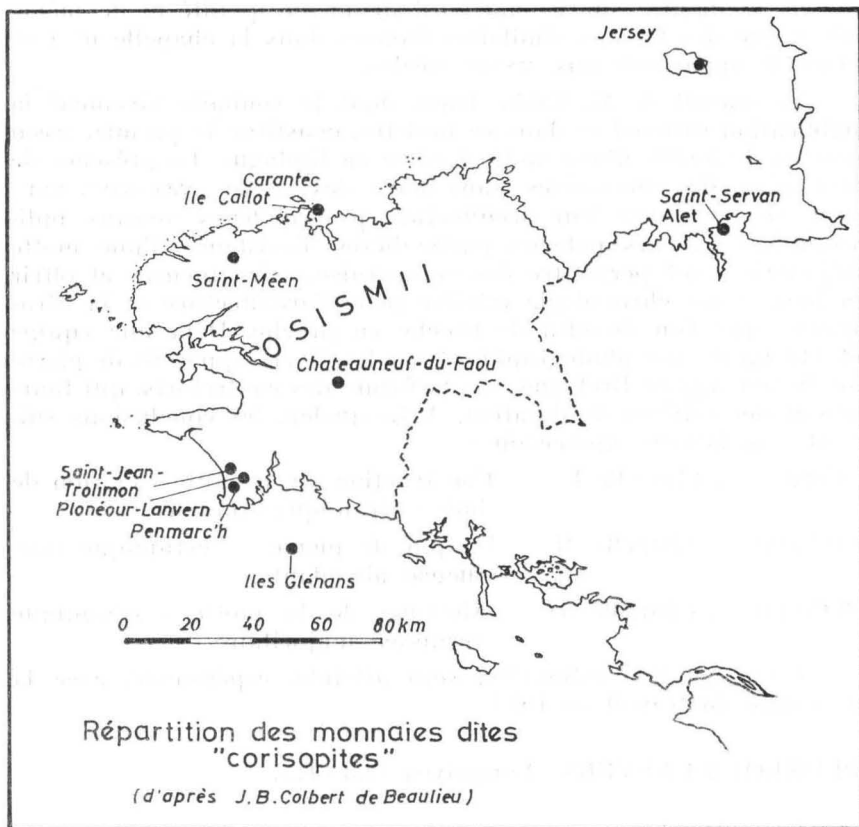


Fig. 8. — PENMARC'H, Kerscaven - Répartition des monnaies dites « corisopites »

PLABENNEC, Lesquelen (5,1 - S.-E.).

M. l'abbé J. Irien, dûment autorisé par la direction des Antiquités historiques de Bretagne, a mené au cours de l'été 1973 une nouvelle fouille de sauvetage sur le site de Lesquelen. L'effort de son équipe s'est porté sur le sommet de la motte où sont apparues les fondations d'un donjon de pierre dont l'appareil est analogue à celui de la chapelle n° 2. Ce donjon forme un quadrilatère aux murs épais (de 2,25 à 3,60 m) délimitant une salle de forme circulaire, d'un diamètre probable de 4,60 m. Le donjon est entouré d'un mur d'enceinte muni d'une entrée. La céramique découverte est surtout de la céramique onctueuse, majoritaire dans les couches supérieures, à égalité avec la poterie commune non vernissée à pâte blanche micacée dans les couches inférieures. Dans la couche inférieure, un fragment de céramique commune ornée d'un dessin en damier sur le marli est de même qualité et de même décor que des tessons similaires trouvés dans la chapelle n° 1 et pourrait appartenir aux ^x^e-^{xii}^e siècles.

Le travail de M. l'abbé Irien, dont je souhaite vivement la publication exhaustive dans ce bulletin, constitue le premier essai sérieux de fouille d'une motte féodale en Bretagne. La présence de trois chapelles successives (sans doute des ^{xi}^e-^{xii}^e, ^{xiii}^e-^{xiv}^e, ^{xvi}^e-^{xvii}^e siècles), avec leur architecture propre, leurs niveaux individualisés par des poteries particulières, l'existence d'une motte adjacente, vont permettre des comparaisons fructueuses et offrir la base d'une chronologie relative pour l'architecture et la céramique, que l'on étendra de proche en proche. Déjà une équipe établit un dossier photographique sur les divers appareils de pierre au Moyen Âge en Bretagne, sur la forme des contreforts, qui fourniront des critères de datation. A Lesquelen, les conclusions suivantes se laissent apercevoir :

- ^{xi}^e-^{xii}^e : Chapelle I — Construction de la motte - donjon de bois - céramique estampée.
- ^{xiii}^e-^{xiv}^e : Chapelle II — Donjon de pierre — céramique onctueuse abondante.
- ^{xvi}^e-^{xvii}^e : Chapelle III — Abandon de la motte - céramique vernissée majoritaire.

Une plus fine estimation sera atteinte, espérons-le, avec la poursuite du travail en 1974.

PLONEOUR-LANVERN, Languivoa (2,3 - E.).

Deux découvertes de cachettes souterraines maçonnées se sont produites au cours de l'année 1973 dans le sud du département, respectivement à Languivoa en Plonéour-Lanvern et à Saint-Jean

en Plouhinec (cf. *infra*). Ces cachettes, différentes des souterrains-refuges gaulois, sont désormais mieux connues : datées vraisemblablement de la fin de la période médiévale et du début des Temps Modernes, elles sont localisées surtout dans la zone côtière et plus particulièrement dans le Léon occidental et le Cap-Sizun (38).

A Languivoua, la découverte m'a été signalée par M. Ménardeau, qui dirige avec tant de dévouement la restauration des ruines de la chapelle. En effet, en déblayant le parvis, à toucher la façade, les jeunes lycéens nantais avaient mis au jour une partie d'une construction rectangulaire antérieure au dernier état de la chapelle et, dans l'angle nord-ouest de cette pièce, avaient aperçu un puits vertical maçonné. La curiosité l'emportant sur la bonne règle, le puits fut sondé, la cachette vidée de son contenu. Il semble cependant qu'en dehors de la terre projetée pour en condamner l'accès, on n'ait rien trouvé. M. J.-P. Bardel, agent technique de la circonscription des Antiquités historiques de Bretagne, fut chargé d'établir le relevé des structures visibles et j'extrais aujourd'hui de son rapport le résumé suivant (fig. 9) :

De la construction rectangulaire, on ne voit que la partie ouest qui mesure $7,58 \times 3,50$ m. Les murs en sont de schiste, appareillés à la glaise. Dans l'angle intérieur, deux petits murets encadrent un orifice grossièrement carré ($0,80 \times 0,75$ m). Le puits vertical mesure 0,71 m et s'appuie directement sur une voûte en plein cintre, épaisse de 0,35 m, formée de plaques de schiste non maçonnées. D'un diamètre de 1,20 m, la voûte présente, au niveau de la clef, un affaissement. La cachette forme une petite salle au plan parallélépipédique ($2,40 \times 1,10$ m) haute de 1,41 m et orientée N.-S. Seules les parois est et ouest sont maçonnées dans leur partie supérieure. Le logement des quatre poutres qui ont soutenu le coffrage de la voûte y est encore visible. Les parois nord et sud sont taillées à contre-fil dans la roche en place et non parementées. Le sol de la cachette, irrégulier, se trouve à 2,39 m au-dessous du niveau de la pièce rectangulaire et il est probable qu'on y descendait grâce à une échelle.

On retiendra de cette découverte que les chapelles, comme les manoirs et les grandes exploitations agricoles, avaient leur cachette propre, ainsi qu'on l'avait déjà remarqué à Saint-Yves en Guissény (39). Comme dans les manoirs également, le puits d'accès pouvait se trouver à l'intérieur des bâtiments et non dans la cour. Par ailleurs, cette cachette confirme l'existence d'une chapelle de Languivoua antérieure à l'édifice actuel, daté du *xvi*^e siècle.

(38) C.A.A.M., 1971, p. 41-48 et C.A.A.M., 1972, p. 76-79

(39) C.A.A.M., 1971, p. 31.

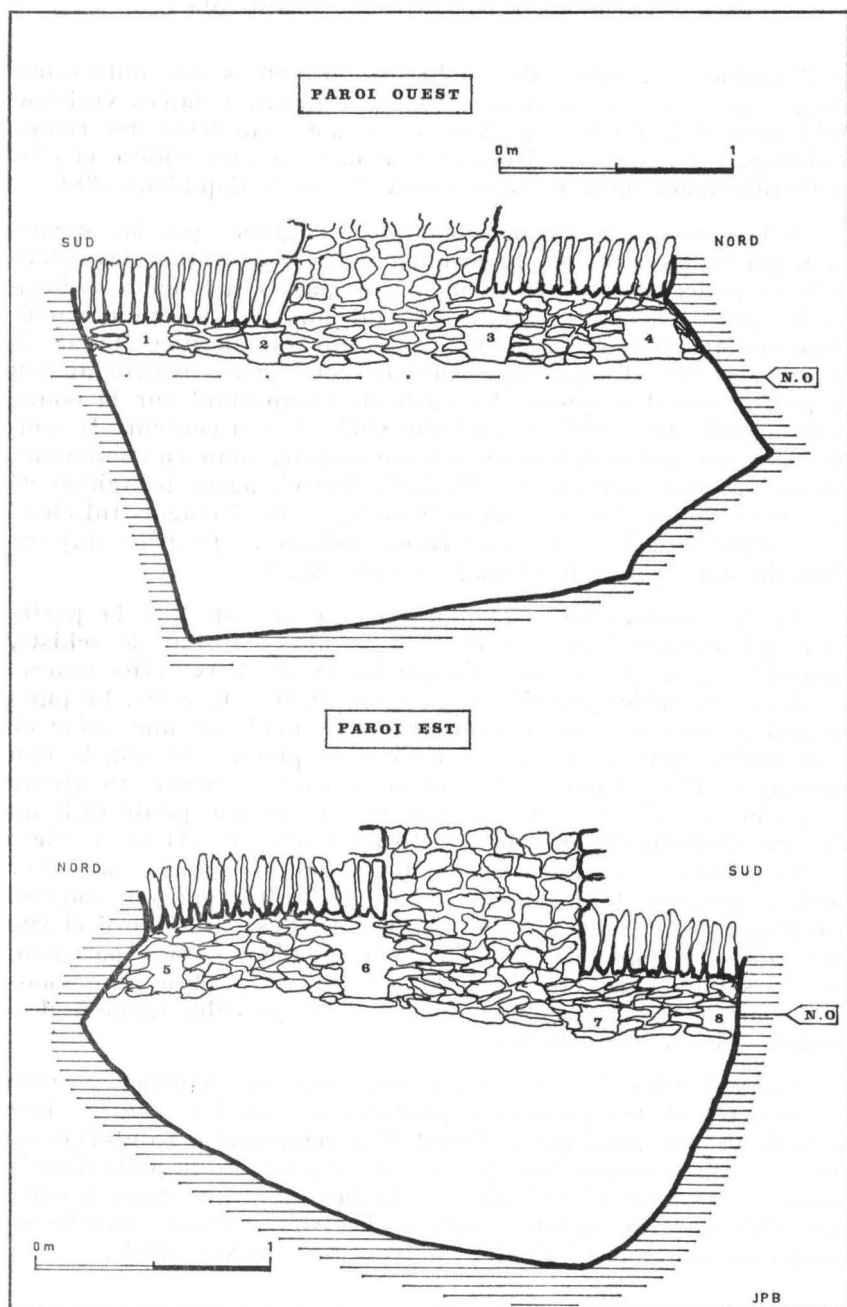


Fig. 9. — PLONEOUR-LANVERN, Languivoea - *Cachette souterraine* (xvi^e siècle ?)

PLONEVEZ-PORZAY, Kervel-Kergoasguen (5,7 - O.).

L'extension du lotissement de Kervel-Kergoasguen se poursuit, entraînant la construction de nouvelles maisons, l'ouverture de chemins d'accès et le décapage par les machines d'une large partie de la zone archéologique. Cela est fort dommage car il y a là un ensemble complet de traitement du poisson salé et du *garum* appartenant au complexe industriel de la baie de Douarnenez. Or, en dehors des cuves, nous connaissons mal l'organisation des installations. Force nous est de nous satisfaire de ramassages de surface, dans les tas de déblais évacués par les bulldozers, tâche qu'accomplissent avec beaucoup de soin M. J. Philippe et son équipe, tandis que M. J.-P. Le Bihan profite de l'ouverture des chemins pour y repérer les coupes stratigraphiques intéressantes et les mettre au net, aidé par le club archéologique du Lycée Brizeux de Quimper.

L'abondance des fragments de poterie récoltés par M. Philippe prouve bien l'intensité de l'occupation : une quinzaine de kilos depuis 1972. Tous les tessons appartiennent au III^e siècle ap. J.-C. et apportent peu de renseignements nouveaux : poterie commune carbonifère (écuelles, pichets, urnes ovoïdes), cruches en poterie oxydée, céramique métallisée du centre de la Gaule, mortiers, fragments de panse d'amphores sphériques espagnoles, poterie sigillée unie ou ornementée (formes DR. 33, 35, 36, 37, 40, 45, 46, Walters 79/80). Les décors à la roulette, à la barbotine, incisés, guillochés se rencontrent épisodiquement. L'étude statistique de tout ce lot permettrait de mieux connaître les différents pourcentages des diverses qualités de poteries en usage dans la seconde moitié du III^e siècle, mais c'est un travail fort long à réaliser. Trois monnaies fortement usées viennent corroborer les indications chronologiques fournies par la poterie. Ce sont : un sesterce d'Antonin le Pieux (RIC 929), un *dupondius* de Marc-Aurèle (RIC 1065) et une imitation barbare de la fin du III^e siècle. A en juger par les poteries et les monnaies, il semble que l'établissement n'ait pas survécu aux événements des années 270 ap. J.-C.

C'est aussi la conclusion que tire M. J.-P. Le Bihan de ses sondages. Il a effectué deux coupes, A-D et B-C, le long de la face est du principal chemin de desserte, à l'ouest de la parcelle n° 102 (fig. 10). La coupe A-D ne mesure pas moins de 13,20 m sur une hauteur maximale de 3,10 m et représente une section à travers une vaste fosse taillée dans le sol schisteux. La largeur, mesurée au sommet est de 12,58 m, à la base de 10,80 m. Les flancs, nettement taillés, sont fortement inclinés (70 % au nord, 55 % au sud). La profondeur moyenne de la fosse est de 1,40 m. Le fond est pratiquement horizontal, et recouvert d'un dallage grossier de plaques de schiste. Au centre de la fosse une excavation cylindrique, de 0,25 m de diamètre, est creusée dans le sol,

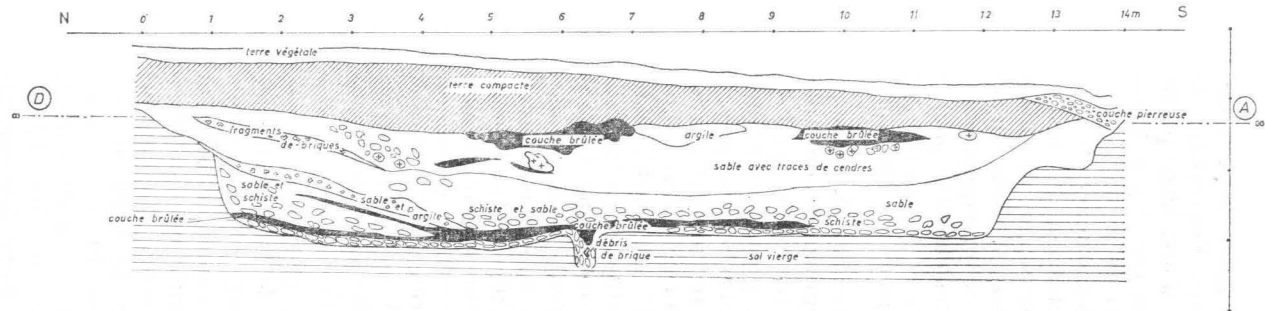
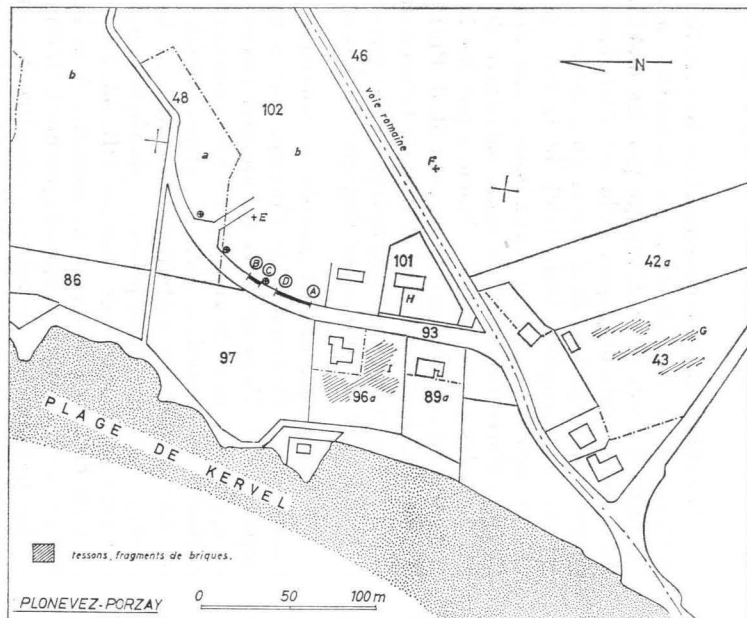
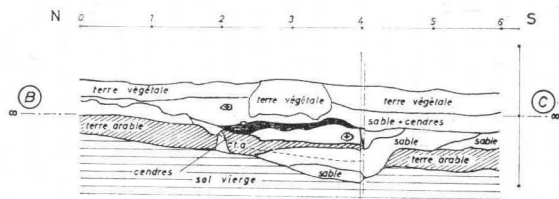


Fig. 10. — PLONÉVEZ-PORZAY, Kervel
Situation des traces antiques et des coupes stratigraphiques

BA : coupe à travers la fosse ; BC : coupe à travers le double aqueduc (la lecture est rendue difficile par la vue en diagonale, ce qui illustre ce qui est dit dans l'introduction).



à une profondeur de 0,40 m. Ses flancs sont tapissés de pierres schisteuses plates disposées verticalement. Quelle était la fonction de ce trou ? Trou de poteau ou trou de vidange ? Y en avait-il d'autres au fond de la fosse ? Il est difficile de se prononcer tant la fouille horizontale a été limitée. Le dallage du fond était surmonté d'une mince couche de terre brûlée avec quelques pierres et fragments de briques écrasées, sans aucun matériel, comme si l'on avait fait un grand feu lors de l'abandon de l'installation. Au-dessus commence le comblement : une couche, épaisse de 0,50 m au minimum, au centre, et de 1,50 m sur les flancs, faite de sable et de pierres schisteuses entremêlée de sous-couches de composition différente (cendres, argile, déblais, divers), indique un comblement délibéré, assez rapide. La pente des couches, du nord vers le sud, montre la direction du remblaiement et suppose la proximité d'un habitat. Un matériel abondant comprend la céramique habituelle, quelques ossements, clous, scories et un objet intéressant : une aiguille de bronze à réparer les filets, composée d'une tige centrale se terminant par deux olives ouvertes inscrites dans des plans perpendiculaires (fig. 11, 3). Ce type d'aiguille est bien connu ; on le trouve dans de nombreux musées et sur divers sites, notamment à Richborough (Kent, Grande-Bretagne) (40) et à Saalburg (Rhénanie) (41). Mais sa présence à Kervel, liée à une industrie de salaisons de poissons est particulièrement parlante. Un tesson montrant un fragment de la lèvre et de la panse, d'une urne ovoïde à pâte gris clair porte un décor de damier à la molette, ce qui prouve la persistance de ce type de décor, connu depuis l'époque gauloise et ressurgi au iv^e siècle (fig. 11, 4 a et 4 b). Par dessus le remblai, une dernière occupation a laissé quelques traces : zones brûlées, inclusion d'argile compacte, alignements de pierres granitiques. Mais le matériel diffère peu de celui du comblement et la dernière occupation des lieux a dû suivre de peu d'années l'abandon de l'usine de salaisons.

A quelques mètres au nord, la coupe du chemin montrait une double canalisation simplement creusée dans une terre compacte, brune, recouvrant la roche schisteuse et séparée par une cloison de terre glaise (fig. 10 Bc). Le radier A a une largeur de 0,50 m à la base, le radier B, de 0,40 m.

Après l'abandon de l'installation, les conduits ont été remplis de sable accumulé par les vents d'ouest. La couche de sable ne recèle aucun témoignage archéologique. Après le remblaiement, une dernière occupation a laissé des traces plus consistantes : une couche brûlée, qui contenait un sesterce de Trajan très usé (BMC 713 ou 715), trois estampilles de potiers sur céramique sigillée : *Albucius* (Lezoux, 160-190 ap. J.-C.), *Casurius* (Lezoux,

(40) B.W. CUNLIFFE, 1968, p. 105 et pl. XLVII, n° 212.

(41) L. JACOBI, 1897, p. 545, fig. 71, n° 12.

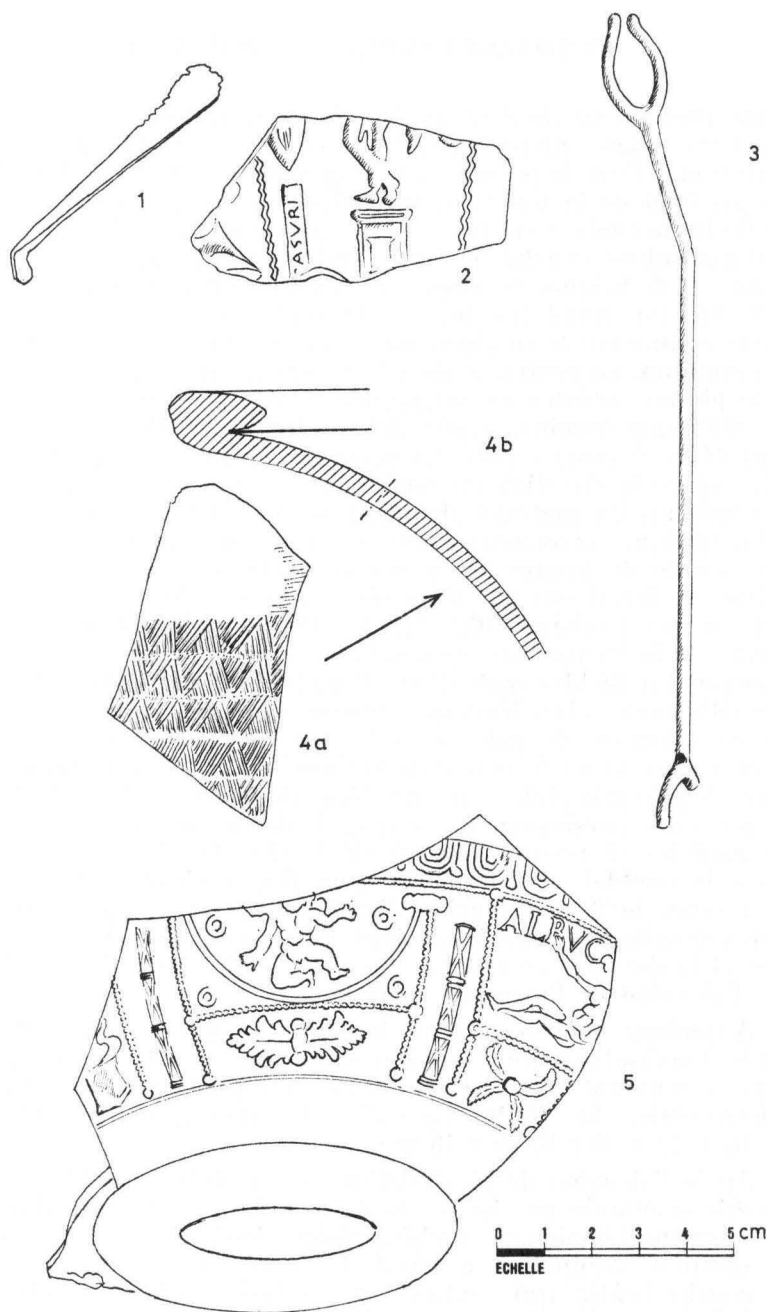


Fig. 11. — PLONÉVEZ-PORZAY, Kervel - Quelques trouvailles caractéristiques

1 : objet de bronze ; 2 : tesson signé de Casurius ; 3 : aiguille à filet ; 4 : poterie commune ornée à la molette ; 5 : tesson signé Albucius

160-190), *Gemenus* (Lezoux, *id.*). La poterie commune, abondante, est identique à celle de la fosse.

Il est évident que les aqueducs étaient destinés à alimenter en eau douce les installations situées au sud : un petit ruisseau se jette dans la mer au nord de la plage de Kervel. On sait qu'il fallait beaucoup d'eau douce pour fabriquer du sel par le procédé du lavage des sablons (42). La fosse ne servait-elle pas à stocker cette eau ? Quant à la stratigraphie, elle met en évidence trois périodes : l'édification d'une structure liée à une activité économique, l'abandon de cette activité suivi du comblement, puis la poursuite d'une vie intense sur le site, le tout dans un laps de temps assez bref, compris entre la fin du II^e et la fin du III^e siècle.

PLOUGASNOU.

Les prospections d'étain pour le compte de la COMIREN (Compagnie Minière de Saint-Renan) dans la région de Plougasnou-Lanmeur ont permis de découvrir, au fond des batées, de nombreuses petites épingles en laiton, de 2 à 4 cm de long, terminées par une boule de 2 à 3 cm de diamètre. La tête de l'épingle est formée d'un fil de laiton enroulé en spirale et offrant un décor équatorial. Une quinzaine d'épingles m'ont été présentées. Sont-elles propres aux gisements de minerai ou bien en trouve-t-on partout pour peu que l'on se donne la peine de chercher avec soin ? On ne peut le dire. Il semble qu'on en ait relevé dans la région de Questembert-Limerzel (56), à la pointe du Percho en Saint-Pierre-Quiberon (56), près de la chapelle de Cromenach, en Ambon (56). Dans ce dernier cas, les épingles étaient à proximité de sarcophages médiévaux et ont pu servir d'épingle de linceul (renseignements aimablement communiqués par M. P.-R. Giot).

En fait, l'épingle, destinée à fixer un vêtement ou une coiffure, à orner la chevelure, remonte à une haute antiquité. On trouve des alènes d'os dès le paléolithique mais il faut attendre l'âge du bronze ancien (vers 2000 av. J.-C. dans nos régions) pour voir apparaître les premières épingles de métal. Elles sont constituées d'une tige de section rectangulaire ou circulaire, parfois longues de 25 cm, et terminées par un enroulement du sommet de la tige sur lui-même.

Au premier Age du fer (civilisation de Hallstatt, vers l'an 800 av. J.-C.) apparaît un concurrent sérieux de l'épingle, la fibule, qui joue le même rôle, à la fois fonctionnel — attache du vêtement — et ornemental — rôle de parure, bijou —. La fibule renforce le mode de fixation par l'addition d'un ressort. La « dialectique » de l'épingle et de la fibule va se poursuivre au cours des temps historiques et jusqu'à notre époque. Dans l'Antiquité, on les trouve aussi bien chez les Germains, chez les Celtes que chez les Romains,

(42) R. SANQUER et P. GALLIOU, 1972, p. 199-224.

employées par les mêmes personnes. A l'époque mérovingienne, un type d'épingle, destiné à fixer le drap du linceul, est formé de deux pointes recourbées réunies par un corps rectangulaire. Certaines formes de fibules perdurent depuis l'époque celtique jusqu'au ^{xix}^e siècle, et M. P. Galliou étudie actuellement la fibule en oméga qu'il suit depuis Numance jusqu'aux campagnes françaises contemporaines. Aujourd'hui l'épingle est utilisée surtout par les couturières et la fibule est devenue notre modeste « épingle de nourrice ». Mais notre confrère P.-J. Helias me rappelait qu'il y a peu de temps encore les Bigoudènes n'auraient jamais consenti à fixer leur tablier avec de « vulgaires » épingles de sûreté, mais qu'elles choisissaient pour cela uniquement, des épingles à tête. Nous avons connu également les longues épingles destinées à fixer les coiffures féminines à la campagne.

Espérons que ce frêle témoignage, promu au rang de vestige archéologique, nous apportera à l'avenir quelques lumières soit sur les gisements d'étain armoricain, soit sur la chronologie de ce modeste accessoire de la toilette.

PLOUGONVELIN, Abbaye de Saint-Mathieu (40 - O.).

Les élèves du Collège Naval de Brest ont entrepris, sous la direction d'un de leurs professeurs, M. A. Boulaire, une série de sondages à l'intérieur de l'abbaye, dans la partie située à l'ouest de l'église abbatiale, correspondant au cloître. Une partie du mur séparant le cloître des bâtiments conventuels a été mise au jour, ainsi que des éléments de colonnes en granit et tuffeau. Dans les sondages, un mobilier divers a été relevé : ardoises, fragments de briques vernissées, morceaux de stuc, enduit peint, fragment de vitrail de couleur verte ou jaune, ainsi que des morceaux de plomb provenant des cernes des vitraux, tessons de faïence, de poteries diverses, de verre filé, une boucle de cuivre de forme simple et élégante, un liard de France.

Par ailleurs, sur un plan établi d'après un document des archives départementales du Finistère, et que m'a communiqué M. Cailliau, architecte des bâtiments de France à Quimper, on voit, à l'extérieur de l'abbaye, du côté est, les vestiges d'une porte fortifiée, flanquée de deux tours rondes, et notée en légende par les mots *veteris castelli religione*. Ce pourraient être les restes d'un des premiers états de l'abbaye ou, qui sait, d'une fortification plus ancienne encore. Des fouilles à cet endroit pourraient être très instructives, mais, aujourd'hui, cet emplacement est occupé par un terre-plein réservé aux automobiles.

Enfin, un pêcheur à pied a trouvé, dans les parages de Saint-Mathieu, une pièce d'or anglaise d'Henri IV Plantagenêt. On y voit, au droit, le roi debout dans une caravelle tenant une

épée et un bouclier aux armes de France et d'Angleterre, au revers, une croix feuillue et des fleurs de lys, cantonnées de quatre léopards couronnés, un trèfle près du premier léopard et, au centre, un H pointé. Cette monnaie est un *noble* du deuxième type, datée de 1399 à 1413 (photo n° 4, h).

PLOUHINEC, Saint-Jean (4,5 - N.-O.).

Le 18 juillet 1973, un engin de terrassement, creusant une tranchée d'alimentation d'eau en bordure d'un chemin vicinal, mit au jour une cachette souterraine maçonnée, engagée en partie sous un talus (section A, n° 191, dit *Liors Varlee*). Au cours des travaux de creusement, toute la partie est de la cachette fut endommagée. Averti par M. Cabillie, secrétaire de mairie à Plouhinec, j'ai confié à M. Le Loch le soin de recueillir tous les renseignements utiles. Je dégage de son rapport les précisions suivantes (fig. 12) :

La cachette formait un rectangle de 2,40 m × 1,34 m, orienté d'est en ouest. Les parois étaient appareillées en pierres sèches ; les côtés nord et sud, en léger encorbellement, (largeur au som-

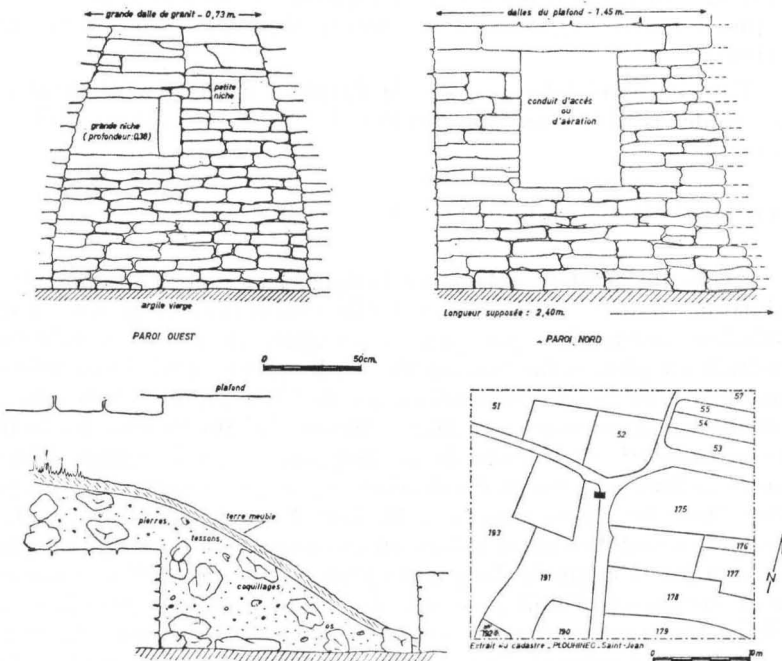


Fig. 12. — PLOUHINEC, Saint-Jean - *Cachette souterraine* (XVI^e-XVII^e siècles)

met = 0,73 m) s'appuyaient sur le côté ouest, vertical. L'ensemble, profond de 1,37 m, était couvert en grandes dalles de granit. La paroi ouest était percée de deux niches, l'une plus grande que l'autre (respectivement $0,44 \times 0,32 \times 0,38$ m et $1,14 \times 0,18 \times 0,30$ m). La paroi nord à 0,44 m du mur ouest, présentait une ouverture rectangulaire ($0,71 \times 0,55$ m) qui, dégagée, mena à un conduit appareillé et couvert comme la cache. Ce boyau, à 1,50 m de l'ouverture, formait un coude à angle droit, au débouché d'un puits d'accès vertical qui ne put être vidé car il se trouvait sous le talus.

Pour mettre la cachette hors d'usage, on avait introduit par le puits d'accès et le conduit une grande quantité de coquillages et de débris de cuisine (moules, bigorneaux, coques, huîtres, ossements) qui recouvraient le sol de la cachette près de l'orifice. Le matériel céramique comprend :

- a) dans la couche de remplissage, les morceaux d'une grande cruche à pâte jaune très sonore et à anses larges triplement nervurées, de nombreux tessons de jattes, d'écuelles, de marmites en grossière poterie brune à vernis plombifère ;
- b) au niveau du sol, dans l'argile, quelques tessons d'une céramique à marlis, également vernissée, d'époque légèrement antérieure.

Tout ce matériel corrobore la datation relativement tardive de l'ensemble. Il faut souligner surtout la nouveauté du conduit d'accès coudé.

PLOUMOGUER, Lamber (3,5 - E.).

La motte féodale dite « Ar Crugel », jadis décrite par le Dr Dujardin, vient de subir une nouvelle mutilation. Déjà coiffée d'un poulailler industriel qui peut s'enorgueillir d'être entièrement construit en pierres taillées au ^x^e siècle, elle a servi de carrière de terre pour remblayer un chemin rural de Ploumoguier à Saint-Renan. Heureusement prévenu par Mme Petton, j'ai pu arrêter les bulldozers *in extremis* et obtenir de l'entrepreneur qu'il dégage soigneusement la base des murs du donjon carré qui commençait à apparaître. Dans les jours suivants, M. J.-P. Bardel a dessiné les structures et les couches ainsi mises en évidence. On se rend compte, à l'examen (fig. 13) que le donjon de pierres est construit sur une couche de cendres qui doit provenir de l'incendie d'une première tour de bois. Des poches d'argile durcie au feu, visibles sous la couche de cendres, marquent l'emplacement de foyers. Les restes d'une première enceinte apparaissent sur la coupe n° 1. Le donjon est bâti en pierres de moyen appareil, sans mortier. Deux portes se

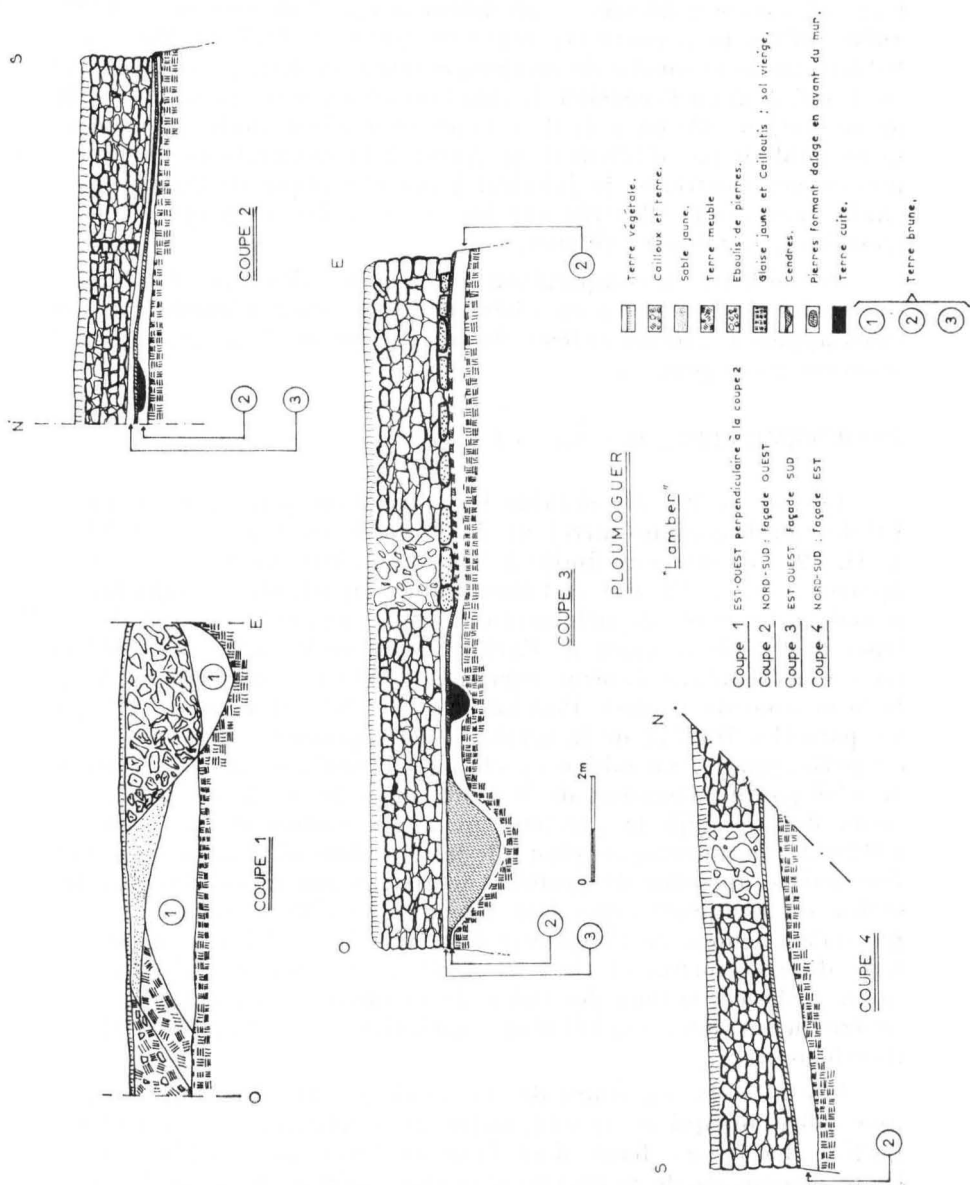


Fig. 13. — PLOUMOGUER, Lamber - Coupes stratigraphiques à travers la motte féodale du XI^e siècle)

dessinent à l'est et au sud. Sur le seuil de l'une d'elles, un explorateur subreptice a découvert un denier d'argent de Conan II (1040-1066) qu'il a bien voulu me remettre (photo n° 3). Il provient probablement de la couche de cendres, comme les deux précédents. En effet, j'ai déjà eu l'occasion de mentionner un sondage à l'intérieur de ce donjon (43) en notant diverses trouvailles, mais, à l'époque, je ne publiais pas d'illustration. Aussi, à la demande de quelques-uns de nos confrères, je joindrai à ma chronique de l'année prochaine une étude illustrée sur les tessères d'os d'époque romane trouvées à Lamber et ailleurs.

Par ailleurs, la comparaison de l'appareil des murs du donjon avec celui de Lesquelen en Plabennec (cf. *supra*, Plabennec) peut nous apporter d'utiles indices chronologiques dans un domaine où nous en avons peu.

PLOUNEVENTER, Bel Air (5,1 - N.).

Le site de Bel-Air domine la vallée d'un petit affluent de la Flèche, au-dessus du carrefour de Traon-Kerné, entre la D. 29 et la D. 32. Cet affluent limite à l'est le plateau de Kerilien où se trouve, à plus d'1 km à l'ouest, une importante agglomération romaine. La route départementale D. 32 emprunte en ce point le tracé de la voie romaine de Carhaix à l'Aber-Wrac'h. Aujourd'hui on n'y voit qu'une énorme carrière, depuis la construction de la base aéronavale voisine. Pourtant, avant 1964, il y avait là, dans les parcelles 709-712 de la section A, d'importants restes de murs en petit appareil au milieu de champs jonchés de tuiles à rebord. Je n'ai pas eu l'occasion de les voir mais M. F. Mesmeur, à qui nous devons déjà le précieux plan des ruines de Kerilien en 1942 (44), en a dressé un plan que je reproduis ici (fig. 14) sans que l'on puisse apporter de grandes précisions sur la destination des salles, on reconnaît cependant une grande villa romaine. Il semble qu'en dehors de l'agglomération principale, bien groupée autour de son forum et de son théâtre, on trouvait, dispersée à faible distance, le long des voies, de nombreuses « résidences » au centre de grandes exploitations agricoles (cf. *infra*, Saint-Méen, Bouchézen).

Par ailleurs, au cours de ses sondages, M. Mesmeur a réuni une collection qui comprend, outre de nombreux blocs de pierre taillée (chapiteaux, bases dont l'une en forme de « bobine »), de beaux fragments de vases en céramique sigillée, des charnières de

(43) C.A.A.M., 1967, p. 12-13.

(44) R. SANQUER, 1972/2, p. 562.

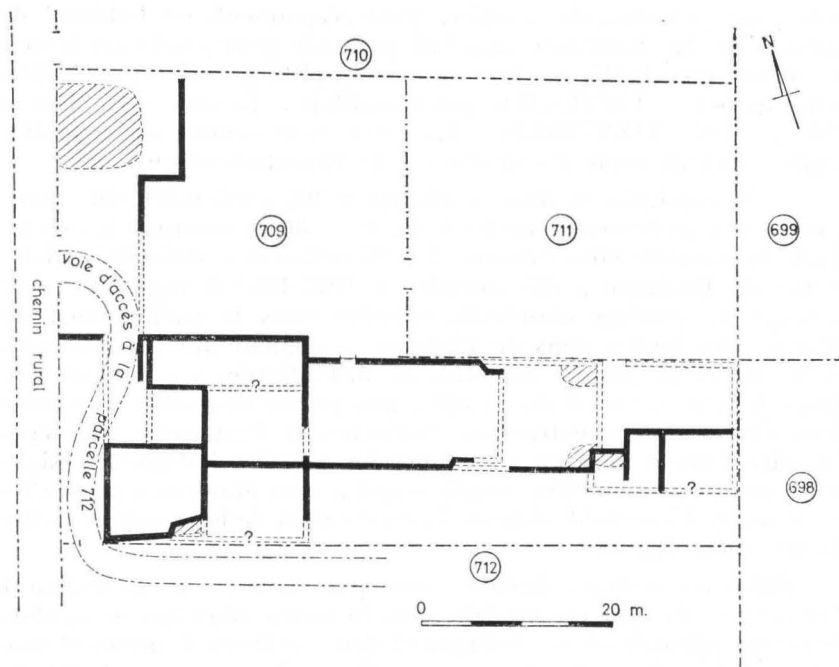


Fig. 14. — PLOUNÉVENTER, Bel-Air - *Villa romaine*

coffrets en os, deux statuettes de terre blanche, dont l'une au type de la Vénus anadyomène, l'autre au type de la Vénus pudique, une anse d'amphore à huile espagnole, de forme sphérique et d'époque antonine, portant l'estampille L.A.G. (Lucius Aurelius Ger...), un rebord de mortier avec la signature de BILLATOR et, chose curieuse, deux indiscutables morceaux de soufre.

PLOUZANE, Kerverrien (2,0 - N.) ; Pen-ar-Creac'h (2,6 - N.-E. ;
Langongar (4,4 - N.).

J'ai déjà eu l'occasion, à deux reprises, de citer Plouzané dans ce bulletin (45). En effet, dans une région vide de vestiges romains, entre Brest et la Pointe Saint-Mathieu, l'est de la commune de Plouzané apparaît comme un îlot de peuplement latin. Entre Langongar, Moguer, Pen-ar-Créac'h, plusieurs champs ont livré des

(45) *C.A.A.M.*, 1965, p. 17-23 et *C.A.A.M.*, 1969, p. 38-40. M. le docteur Le Gac m'a demandé, il y a déjà plusieurs années, de signaler qu'il a été le premier à découvrir le camp quadrangulaire dit Castel-Kerverrien, vers 1933. Je m'acquitte bien volontiers de ce devoir.

tuiles, des poteries, des meules. Tout récemment, un habitant de Kerverrien, M. Talarmin, m'a fait parvenir pour étude un tesson de céramique sigillée portant une estampille parfaitement lisible, celle du potier TINTURIUS qui travaillait à Lezoux entre 140 et 190 ap. J.-C. (TINTIRIO.M.). La production connue de ce potier semble surtout avoir été destinée à la Grande-Bretagne.

A Pen-ar-Créac'h, dans le champ n° 25, section E1, dit « Cosquer », une plateforme surélevée de 30 × 30 m recouvre les restes d'une importante villa romaine. La Direction des Antiquités Historiques de Bretagne a été amenée en 1972-1974 à reprendre et à égaliser un sondage clandestin effectué dans la partie ouest du champ. Des jeunes gens de Plouzané y avaient mis au jour plusieurs murs de facture romaine. M. J.-P. Bardel y a mis en évidence le mur de fond de la villa, une partie des salles montrant deux époques de construction distinctes. A l'extérieur, un dépotoir circulaire a livré en abondance les poteries habituelles (sigillée, commune carbonifère, oxydée) qui seront étudiées à part ultérieurement. L'ensemble date de la fin du II^e et de la première moitié du III^e siècle (fig. 15).

Enfin les vestiges signalés jadis par Bachelot de la Pylaie à Langongar (46) ont été repérés sous la forme d'un tas de déblais de forme allongée où se distinguent deux sections de murs et une petite abside, dans un champ près d'un ruisseau à proximité du C.D. n° 38. Ces vestiges sont directement menacés par la rectification projetée de cette route et il sera nécessaire d'y faire sans plus tarder un sondage exploratoire.

PLUGUFFAN, La Boissière (2,0 - S.) ; Kereuret (3,9 - S.-O.).

Située à peu de distance de Quimper, dont on sait l'importance à l'époque romaine, et à proximité de la voie antique conduisant à Plonéour-Lanvern et Penmarc'h, la commune de Pluguffan a déjà livré de nombreux vestiges romains à Saint-Guérolé (47), à La Boissière, Kergoniam, Larsantec, Kereuret (48). Substructions, tuiles à rebord, poteries communes et sigillées, statuette de bronze, monnaie fruste, urnes remplies de restes incinérés indiquent suffisamment une occupation dense, à Kereuret notamment, où, sur un mamelon déjà occupé à l'âge du bronze, des observations successives ont constaté la présence de trois monticules romains recelant des tuiles à rebord (49).

(46) C.A.A.M., 1969, p. 28-40.

(47) R.-F. LE MEN, 1874-1875, p. 139.

(48) P. DU CHATELLIER, 1907, p. 335-337.

(49) J.-M. ABGRALL, 1891, p. 224 ; F. LE BEUZ, 1934, p. XII.

PEN-AR-CRÉAC 'H en PLOUZANÉ _ 29N

Plan du Site.

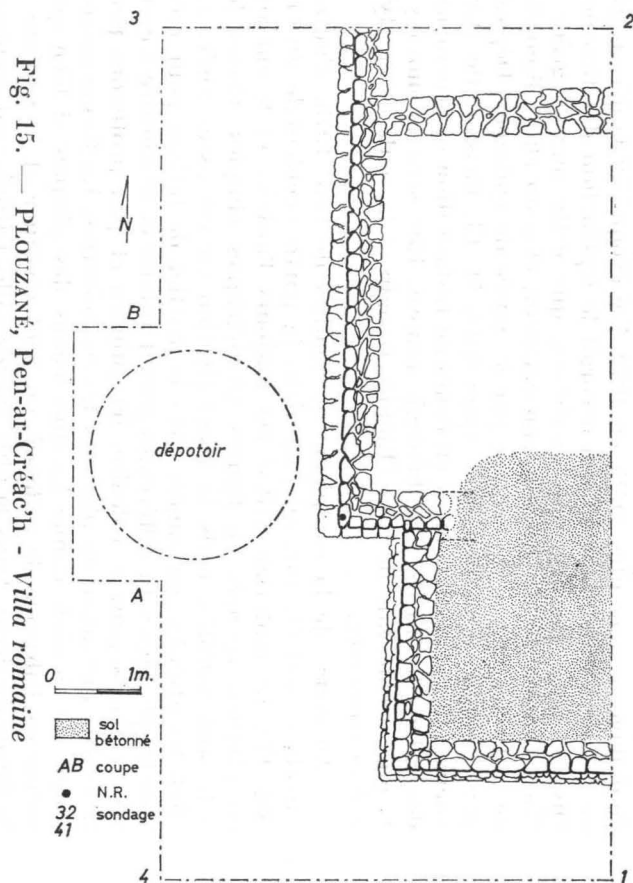
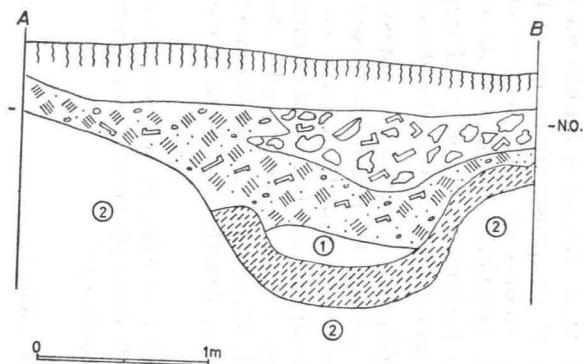


Fig. 15. — PLOUZANÉ, Pen-ar-Créac'h - Villa romaine

PLOUZANÉ

Pen - ar - Créac'h

Coupe nord-sud de la fosse-dépotoir



- ① éboulis de cailloux, briques et terre meuble.
- ② terre végétale.
- ③ " argileuse peu compacte avec tuiles et cailloutis.
- ④ " noire avec cendres, charbons, tuiles, poteries.
- ① mortier jaune, terre grise, tuile, cailloutis.
- ② argile gris / jaune compacte.

N.O - 0,07 / N.R.

A 3.50 ④ 6.50 ③

B 3.50 ③ 6.50 ④

Au cours de l'été 1973, M. J. Briard a fouillé un tumulus de l'âge du bronze à Kereuret, et des prospections de surface lui ont permis de récolter, dans le champ n° 1247, section D, plusieurs tessons de poterie romaine. Quelques fragments de sigillée (DR. 37), de poteries communes fortement micacées, d'amphores non identifiables ne permettent guère de fournir une datation précise.

A la Boissière, M. J. Philippe, a effectué un ramassage de poteries dans le champ n° 812 section D. Plusieurs tessons indiquent une occupation dès le 1^{er} siècle (bols à pied annulaire en *terra nigra*, coupelle sigillée DR. 27 (Lezoux 1^{er} siècle), culot d'amphore à pâte saumon clair (DR. 1 ?), mais la plus grande partie des fragments est à placer au II^e siècle (DR. 37, cruches à pâte jaune et pied annulaire, ovoïdes à pâte micacée, écuelles à rebord versé intérieurement et extérieurement).

Bien que peu importantes en elles-mêmes, ces récoltes de surface permettent de préciser la chronologie et l'emplacement de sites trop vaguement signalés auparavant.

PONT-CROIX, Kervenennec (3,5 - O.).

Le décor des sols fait, au stade actuel des fouilles, l'intérêt particulier de l'établissement romain de Kervenennec. Nulle part, en effet, en Armorique, on n'a retrouvé jusqu'ici un tel ensemble de dallages ornementés. Déjà, en 1972, j'ai évoqué ici la découverte de l'étoile à huit branches qui décorait le *tepidarium* des thermes. Disons, pour rassurer nos confrères, que cette œuvre, grâce à l'intervention de M. Quiniou, conservateur, et à un effort financier de la Préfecture, a été acquise par le musée de Quimper. Déposée par les soins d'un ingénieur spécialiste, M. Cl. Bassier, de Périgueux, elle est actuellement en cours de restauration et ornera une des salles du musée d'archéologie rénové. Elle sera la mosaïque la plus occidentale de tout l'Empire romain et la seule de ce style à être conservée.

Au cours de la campagne de fouilles de l'été 1973, d'autres carrelages ont été mis au jour dans la partie occidentale du site (fig. 17). Le matériau utilisé est toujours l'ardoise et le calcaire en plaques, agencés en figures géométriques simples. Certes les sols sont mutilés, mais la reconstitution en est assez aisée. En effet, les alvéoles aménagées dans le mortier de tuileau pour recevoir les plaques sont différentes pour l'ardoise et le calcaire : creuses et planes pour le calcaire, irrégulières et peu profondes pour le schiste qui laisse de plus des traces noirâtres. La forme géométrique de l'alvéole donne les dimensions des plaques si bien que, même en l'absence de celles-ci, on peut restituer et la matière et la forme du décor. Dans la plus grande salle, l'ardoise est employée

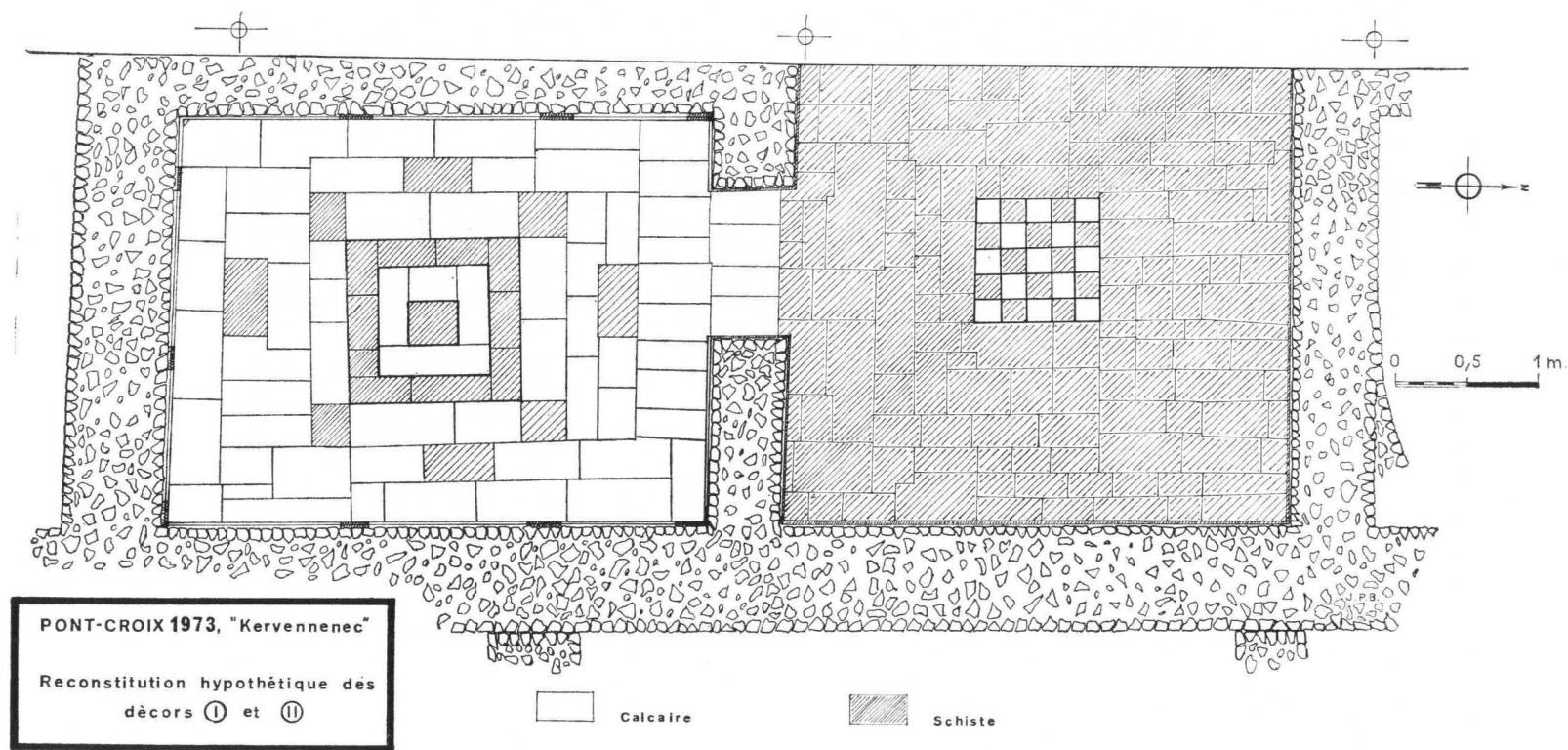


Fig. 17. — PONT-CROIX, Kervennec - *Reconstitution probable des dallages*

seule mais, dans les deux petites pièces adjacentes à l'ouest, on peut voir, dans l'une, un damier central au milieu d'un ensemble sombre et, dans l'autre, deux carrés concentriques en schiste, entouré de plaques blanches de calcaire, et d'un semis régulier de taches noires. Cette décoration des sols est complétée sur les murs par des lambris qui font alterner les mêmes matériaux. Ces lambris sont limités en hauteur par des baguettes en relief de schiste, de calcaire ou de grès. Les Armoricaïns de civilisation romaine, privés de carrières de marbre, ont su utiliser un matériau local, le schiste ardoisier, et importer du calcaire ligérien pour recréer, au plus juste prix, l'ambiance luxueuse et confortable des villas méditerranéennes. Il apparaît que cette technique a été particulièrement en faveur dans toute l'Armorique romaine. Peut-être le goût des Celtes pour les formes géométriques a-t-il joué un rôle dans ce choix. D'autres structures intéressantes sont apparues au cours des fouilles : un grand hypocauste à conduits rayonnants, plusieurs hypocaustes à pilettes (fig. 16), mais cela indique simplement une très riche demeure. Le problème de la chronologie est plus stimulant. Partout, nous avons remarqué quatre périodes. Les quatre murs parallèles, de direction N.-S., qui apparaissent au sud du chantier, appartiennent à un état plus ancien, que certains indices (murs soigneusement rejointoyés au fer, présence de *terra nigra*) font remonter au I^{er} siècle. Cette période sera mieux connue lors des fouilles futures. La partie fouillée en 1973 forme une aile ajoutée postérieurement tandis que, dans la partie est, se devine l'amorce d'un couloir et d'une cour. Cette aile, à son tour, a connu deux états ; lors de sa construction, elle reçut des sols bétonnés et un décor peint fait de panneaux géométriques à fond blanc et à larges bandes bordières puis, dans un second temps, certaines salles ont été subdivisées et tous les sols, ainsi que la base des murs, ont été munis de ce décor dallé. Sur le premier béton blanc, une couche de mortier rose a été plaquée pour fixer les dalles de schiste et de calcaire. Nous avons, pour dater ces travaux, un élément important : le mortier rose contient par endroits des restes du décor peint de la première période. Or certains de ces fragments sont tout à fait comparables au II^e et III^e style de Saint-Frégant, que nous avons attribué au début et au milieu du III^e siècle ap. J.-C. (50). Je propose donc la fin du II^e siècle pour la construction de l'aile et le premier décor, le milieu du III^e siècle pour le décor n° 2. Cela rejoint les constatations faites en 1972 (51). Déjà se profilent quelques conclusions concernant l'occupation romaine en Armorique : création de comptoirs commerciaux (Quimper, Lan-

(50) R. SANQUER et P. GALLIQU, p. 79-80.

(51) C.A.A.M., 1972/1, p. 96.

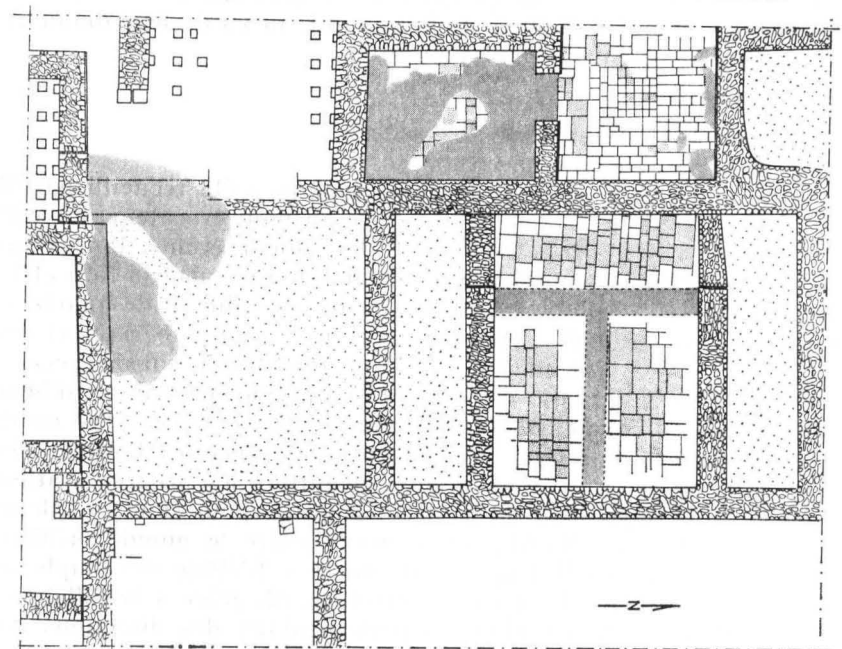
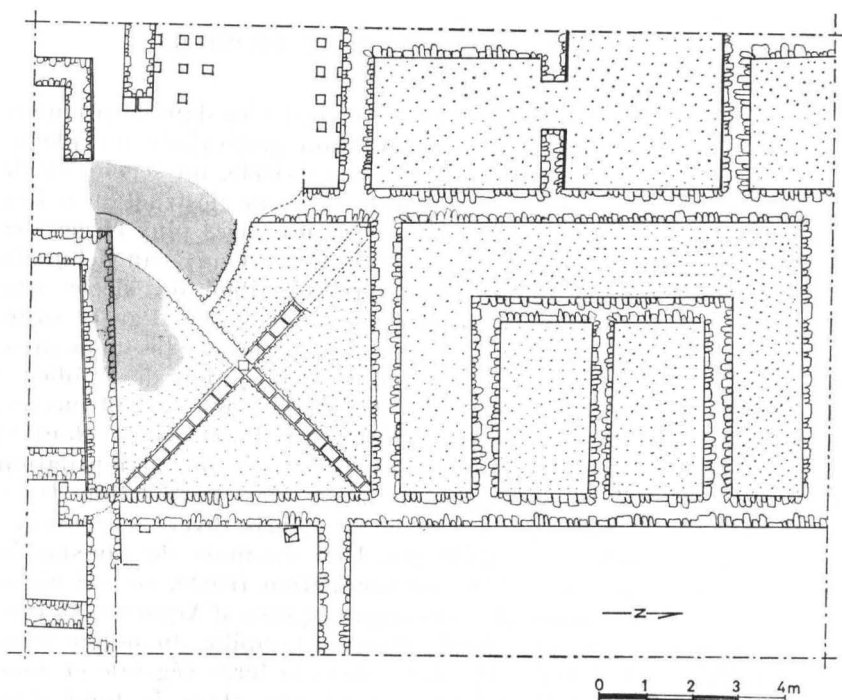


Fig. 16. — PONT-CROIX, Kervenennec -
1^{er} et 2^e état de l'établissement romain

derneau ?) et de quelques établissements agricoles dans la première moitié du 1^{er} siècle ap. J.-C., implantation généralisée d'exploitations rurales dans la seconde moitié du 1^{er} siècle, un second siècle sans histoire jusque vers 180, où une vague de destruction a lieu (voir Guilligomarc'h), reconstruction sur des bases plus larges des résidences campagnardes (Saint-Frégant, Pont-Croix) au début du III^e siècle, renouveau économique vers le milieu du siècle, que vient briser en plein essor la crise des années 270. Par la suite, une activité réduite anima seule les ruines des vastes demeures. Il n'y a aucun doute sur l'époque de la destruction de l'édifice : deux monnaies de Tetricus (photo 4, a, b, c) ont été retrouvées, l'une sur le sol bétonné, l'autre à l'intérieur d'une alvéole dont la plaque avait été préalablement enlevée, preuve que la mutilation des carrelages fut contemporaine de la première dévastation. Dans les années qui suivirent, une couche de débris divers s'accumula, avec de très nombreux coquillages. Une monnaie de Constantin date ce niveau qui représente une occupation fruste, ce qui n'empêchait pas l'importation de céramique sigillée d'Argonne. Citons, pour être complet, la découverte d'une estampille du potier lédosien CINTUSMUS (160-190 ap. J.-C.) dans la terre végétale et donc sans signification stratigraphique, ainsi que, dans le fond d'un hypocauste, quatre bracelets de lignite qui, au vu de leur diamètre, n'ont pu orné qu'un poignet féminin.

PONT-L'ABBE, Mogueriou (0,3 - S.-E.).

Le culot d'une grande amphore vinaire a été recueilli par M. Cl. Le Loch sur les terres de ce village au nom évocateur de vestiges antiques (fig. 18). La pâte est de couleur crème, tout à fait analogue à celle des amphores Pascual I de Concarneau (52) et les seules impuretés notables sont des grains de sable et de quartz, ce qui me conduit à fixer à cette amphore une origine ibérique et une date voisine du 1^{er} siècle ap. J.-C. Une incertitude subsiste cependant car l'étude des culots d'amphore ne permet pas encore d'identifier le type du récipient, alors qu'un fragment de la lèvre ou de l'anse autorise déjà une approximation suffisante. L'étude des formes d'amphores est encore à ses débuts et les progrès à attendre du développement de cette discipline pour une meilleure connaissance des courants économiques entre le monde méditerranéen et l'Europe atlantique sont énormes. L'étude des amphores de la Gaule de l'Ouest, en cours actuellement, grâce à la collaboration de divers correspondants départementaux des directions des

(52) *C.A.A.M.*, 1971, p. 28.

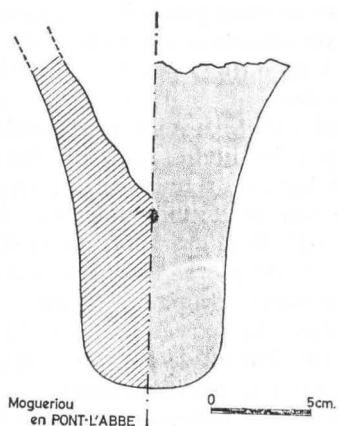


Fig. 18. — PONT-L'ABBÉ, Mogueriou
Culot d'amphore

Antiquités historiques de Bretagne et des régions voisines doit ouvrir de nouvelles perspectives.

La trouvaille de Pont-l'Abbé n'est pas inattendue ; située sur la côte sud de l'Armorique, au fond d'une profonde *ria*, dans une zone riche en vestiges antiques, elle s'accorde parfaitement avec les découvertes d'amphores du même type à Concarneau, à Quimper et aux Glénan.

QUIMPER, Kermoysan, Locmaria.

L'agglomération romaine de Quimper apparaît, dans sa structure, analogue à celle de Landerneau (cf. *supra*) : dans une vallée, auprès du dernier gué avant la mer, un comptoir commercial, marqué par la civilisation latine ; sur les hauteurs, une couronne de petits établissements portant l'empreinte de la civilisation indigène. Cette opposition se matérialise immédiatement sous les yeux de l'observateur le moins averti par la disparité des poteries : dans le premier cas, la couleur jaune de la céramique oxydée l'emporte très nettement, dans le second, le gris de la poterie commune locale est prépondérant. Nous en avons encore la double preuve en 1973. Poursuivant sa surveillance des chantiers de construction de la ZUP de Kermoysan (53), M. J.-P. Le Bihan a retrouvé, près de la forge déjà localisée et fouillée, les restes de l'habitat voisin. Le faciès des poteries est resté le même, très archaïque. Les seuls témoignages « méditerranéens » sont des débris d'amphore DR. 1,

(53) C.A.A.M., 1972, p. 97.

qui laissent croire que le seul produit d'échange était le vin. Une importante quantité de charbon de bois a été prélevée dans un foyer et donnera lieu à un datage par le C. 14. Gageons que le résultat indiquera la première moitié du 1^{er} siècle ap. J.-C. C'est également cette époque qui est la mieux représentée dans le sondage effectué à Locmaria par le même J.-P. Le Bihan et ses élèves du Club d'archéologie du Lycée Brizeux. D'importants travaux d'aménagement ont eu lieu sur le terrain adjacent à la pouponnière de Roz Maria, qui avait déjà livré en 1968 les restes de deux silos ou puits munis de margelles de pierre (54). En accord avec les services de la préfecture du Finistère, propriétaire du terrain, il fut procédé à un sondage limité dans la parcelle n° 55. Ce sondage a comblé tous nos espoirs (fig. 19). En effet, dans un espace de quelques m², le responsable du chantier a pu distinguer 13 couches différentes, représentant au moins cinq niveaux surmontés de leurs couches d'occupation et de destruction. Dans chacune de ces couches une importante quantité de poteries de tous genres permet de suivre la

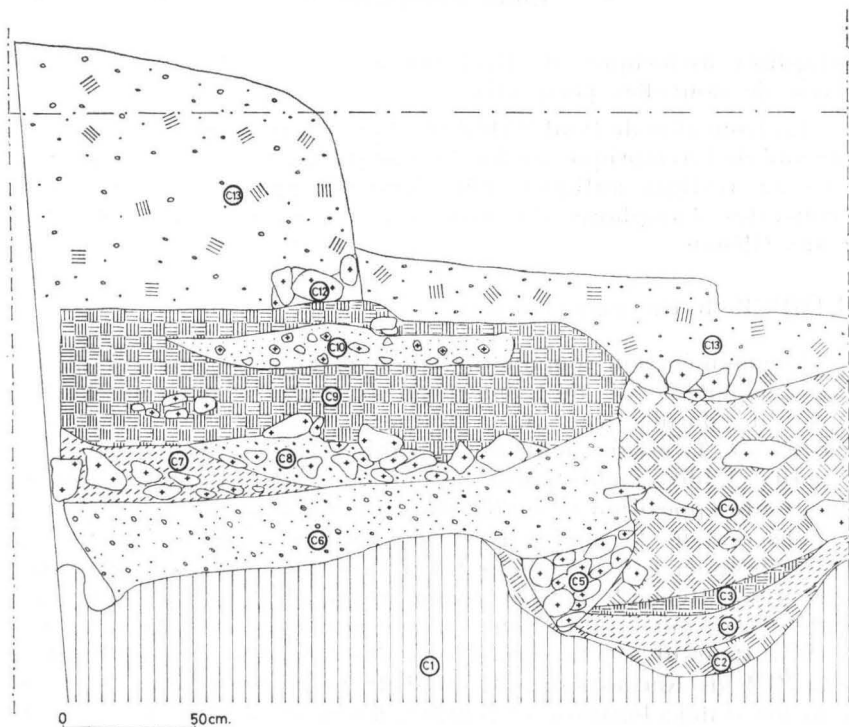


Fig. 19. — QUIMPER, Locmaria - Coupe à travers un sondage

(54) C.A.A.M., 1968, p. 23-24.

progression des importations de la céramique italienne d'Arezzo, gauloise de Saint-Rémy en Rollat, Lezoux I, La Gaufresenque ; des amphores italiennes DR. 1 et DR. 2-4, espagnoles Pascual I, etc., de les mettre en rapport avec la céramique indigène qui trouve ainsi une base de datation, sans compter les fibules, les statuettes de terre cuite, les monnaies (55). Ce sondage nous semble si important pour la suite des études romaines en Armorique que le laboratoire d'archéologie de Brest envisage d'en faire la publication exhaustive dans un volume d'études archéologiques sur le Quimper romain, qui grouperait les travaux déjà effectués ou en cours sur la nécropole de Créac'h-Maria, l'agglomération de Locmaria, les sites de hauteurs, les voies, etc. Ce sondage confirme qu'il vaut mieux parfois, même au milieu des destructions, se concentrer sur un petit secteur et le fouiller à fond, que de courir après les machines afin de récupérer le maximum d'objets...

SAINT-EVARZEC, Mouster Coat (4,1 - N.). et Menez Fresk.

Un établissement romain a été détruit, il y a une dizaine d'années, lors du défrichement, par M. J. Calvez, de la parcelle n° 168, section B, située au sommet du coteau de Mouster-Coat. On ne distingue plus aujourd'hui qu'un très léger plateau sur la partie centrale de la parcelle et quelques fragments de tuiles en surface. M. Calvez se souvient d'avoir rencontré des murs de pierres et il a conservé la partie supérieure d'une meule à grains (*meta*).

La parcelle n° 195, section E, dite Menez Fresk, appartenant à Mlles Picquenard, au Maneric, contient dans sa partie sud des fragments épars de tuiles anciennes (renseignements : M. Carrié ; enquête : J.-P. Bardel).

SAINT-FREGANT, Keradennec (2,5 - S.-O.).

Il ne faut pas trop se hâter de proposer des reconstitutions hypothétiques, même si elles satisfont notre esprit cartésien. L'an dernier, en nous fondant sur la découverte d'un mur clôturant au sud le plan en fer à cheval de l'habitation principale, nous nous étions arrêtés au schéma suivant : deux ailes reliées par un portique, avec un bâtiment central et une cour d'honneur bordée par

(55) Dont un *semis* d'Auguste (BMC 589 ?, atelier de Lyon, entre 2 av. J.-C. et 12 ap. J.-C., poids : 3,92 gr.) ; un sesterce coupé (droit et revers illisibles, poids : 12,37 gr.) ; un petit bronze gaulois attribué sans certitude aux Pétrocres (Périgueux) (type BN 4349, LT pl. XII ; au droit, tête nue à droite et, devant la tête, la légende ATECTOPI, poids 1,22 gr. Cf. ici la photo n° 3-k).

une allée et fermée par un mur simple. La marche à suivre au cours de la campagne de fouilles de 1973 découlait de cette hypothèse de travail : rechercher dans l'axe du bâtiment central la porte d'entrée, étudier la structure interne de la cour. Pour guider le choix des sondages à entreprendre, une prospection par le moyen de la mesure de la résistivité électrique fut organisée avec le concours de M. P.-R. Giot, directeur du laboratoire d'anthropologie préhistorique de Rennes. Le dessin des courbes d'iso-résistivité montra essentiellement un talweg de direction N.-S. au centre de la cour : deux sondages (C. 29 et C. 30) y furent établis pour vérification, tandis que le chantier le plus vaste était placé à l'emplacement présumé de la porte, dans le prolongement du mur de clôture E.-O. découvert en 1972 dans l'angle S.-O. de l'aile orientale. Le déroulement des travaux montra que les indications tirées de la carte des résistivités comme des hypothèses de travail logiques étaient contredites par la réalité. M. P.-R. Giot me fait remarquer dans une lettre (du 7-10-1973) que, pour réussir, il aurait fallu une surface nette de toutes interférences. Or la présence de hautes herbes, la difficulté d'enfoncer les électrodes et donc de les maintenir dans de parfaits alignements et à de parfaites équidistances, impliquaient au départ des incertitudes sur chaque mesure. Quant au talweg central, il indique une structure de socle géologique, faille ou filon, ou encore une variation dans le degré d'arénisation du granite. Moralité : il faut pouvoir opérer sur une surface dégagée de ces épiphénomènes cultureux (fig. 20).

Les renseignements nouveaux acquis en 1973 concernent d'une part la cour, d'autre part la limite méridionale de l'habitation. Cour ou jardin, nous demandions-nous au départ ? La fouille a montré qu'il s'agissait d'une cour assez rudimentaire, simplement constituée d'une couche d'argile par-dessus la roche en place. Auprès des murs, la terre vierge était normalement recouverte d'un petit cailloutis serré, épais seulement d'une dizaine de cm, constituant les allées de communication. Par endroit ce cailloutis faisait défaut, remplacé par des poches de terre brune d'une quarantaine de cm de profondeur mais nous n'avons pu déterminer s'il s'agissait de poches accidentelles, dues à l'usage et à l'abandon, ou de l'emplacement de massifs de plantes ornementales. Légèrement à l'est de l'axe central, une tranchée était creusée dans le sol de la cour. De direction N.-S. approximative, d'une profondeur de 50 cm environ, avec par endroits des puits circulaires plus profonds, elle contenait une canalisation faite de tuyaux de bois joints par des colliers de fer d'une dizaine de cm de diamètre. Seuls les colliers de serrage subsistaient encore. La tranchée avait été remblayée par des déblais empruntés aux ruines de l'habitation : plaques d'ardoises taillées, morceaux de verre,

abondante poterie de tous genres ont permis de dater la canalisation de la période postérieure aux invasions du III^e siècle. La canalisation, de pente N.-S., traversait de manière très sommaire les murs de la partie sud et on peut penser que cette installation dépendait de l'atelier établi dans le bâtiment nord dégagé en partie en 1972. Enfin, dans la partie S.-O., le cailloutis s'orientait au sud indiquant par là l'emplacement d'un passage. Mais ce chemin qui fût sans doute l'entrée principale, avait été obturé au Bas-Empire par un mur sommaire surmonté peut-être par des structures de bois.

Alors que nous nous attendions logiquement à trouver un mur de clôture formant la limite méridionale de l'habitation principale, c'est en fait toute une aile qui nous fut révélée par la fouille. Cette aile, de direction E.-O., est bâtie sur le même schéma que les trois autres, soit un couloir desservant des salles de tailles diverses et ornées pareillement. Les limites de l'aile sud dépassent d'ailleurs les limites de la fouille actuelle et devront être recherchées au-delà. Deux occupations se font jour : les traces d'un mur

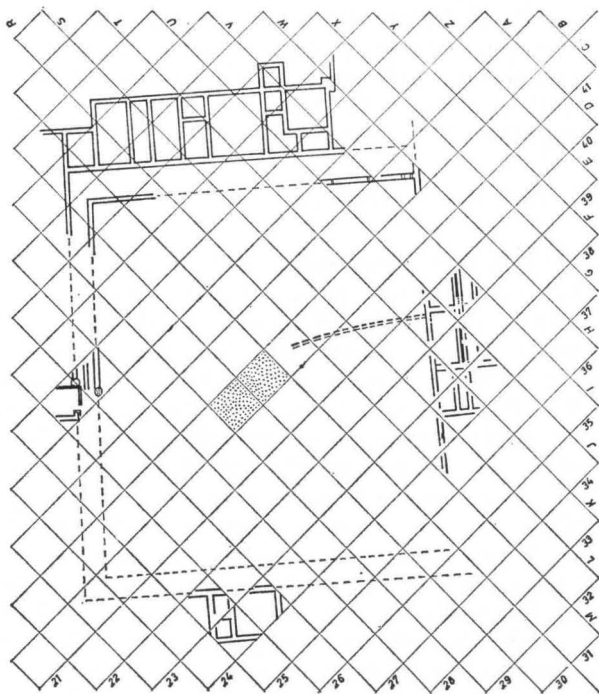


Fig. 20. — SAINT-FRÉGANT, Keradenec
Etat des fouilles au 1^{er} août 1973

détruit, antérieur à la construction de l'aile et autour duquel furent rencontrés des tessons de *terra nigra* et une monnaie d'Auguste à l'Autel de Lyon transformée dès l'Antiquité en médaillon, indiquent que le bâtiment du I^{er} siècle déjà aperçu dans l'aile orientale se poursuivait vers l'ouest. Malheureusement pour nous, le niveau d'occupation correspondant à ce mur a été entièrement détruit par la construction de l'aile vers la fin du II^e ou le début du III^e siècle. La destruction eut lieu pendant ou après le règne de Tetricus car les 7 ou 8 monnaies découvertes à ce niveau (*antoniniani* et *minimi*) datent de cette époque (270-274). Aucun indice permettant de croire à une occupation au IV^e siècle n'a pu être constaté, si ce n'est la canalisation décrite ci-dessus.

Ainsi, alors que nous pensions avoir atteint les limites de l'établissement, qui aurait formé un quadrilatère de 30 m de côté, nous sommes contraints d'élargir considérablement nos perspectives et d'émettre l'hypothèse d'une demeure beaucoup plus vaste, englobant toutes les traces observées précédemment (cf. fig. 21). La fouille de la villa gallo-romaine de Keradenec en Saint-Frégant, espérons-le, se poursuivra jusqu'à son terme et permettra de présenter un vaste établissement rural antique. Il faudra ensuite décider si, pour des raisons pédagogiques et touristiques, il ne conviendrait pas de faire acheter les lieux par une collectivité publique qui pourrait se charger de la conservation, de la restauration et de la présentation de l'ensemble.

SAINT-MÉEN, Boucheozen (3,0 - S.).

En 1962, j'étais averti par notre confrère L. Martin, de Lesneven, de la découverte de tuiles à rebord dans un champ dépendant de l'ancien manoir de Quillimadec-Coz, en Ploudaniel, dont une partie des terres se trouve aujourd'hui dans la commune de Saint-Méen. Ce champ fait partie de la section B du cadastre et porte le n° 298. C'était à l'origine une lande bosselée que le fermier locataire décida de mettre en culture. Un bulldozer aplanit les buttes et les talus entre les champs n° 297-300. Les talus se révélèrent formés de gros blocs de rochers non taillés et non appareillés, mais assemblés à dessein sur une longueur de 100 m environ. A 15 m en avant de ce « mur », une butte avait une forme grossièrement arrondie — les gens du village l'appelaient « le pigeonier » — et en l'arasant, on s'aperçut qu'elle contenait des tuiles à rebord en grande quantité mais apparemment pas de murs. De nombreux fragments de poterie commune et sigillée ont été relevés : ils indiquent une occupation au II^e et au III^e siècles (DR. 37, Curle 15, DR. 46).

En 1973, M. Dantec, de Ploudaniel, me fit savoir qu'au cours

d'un petit sondage de curiosité à l'emplacement de la butte circulaire il avait recueilli une monnaie et un vase en poterie rouge. La monnaie est une pièce de bronze pesant 2,37 gr et portant, au

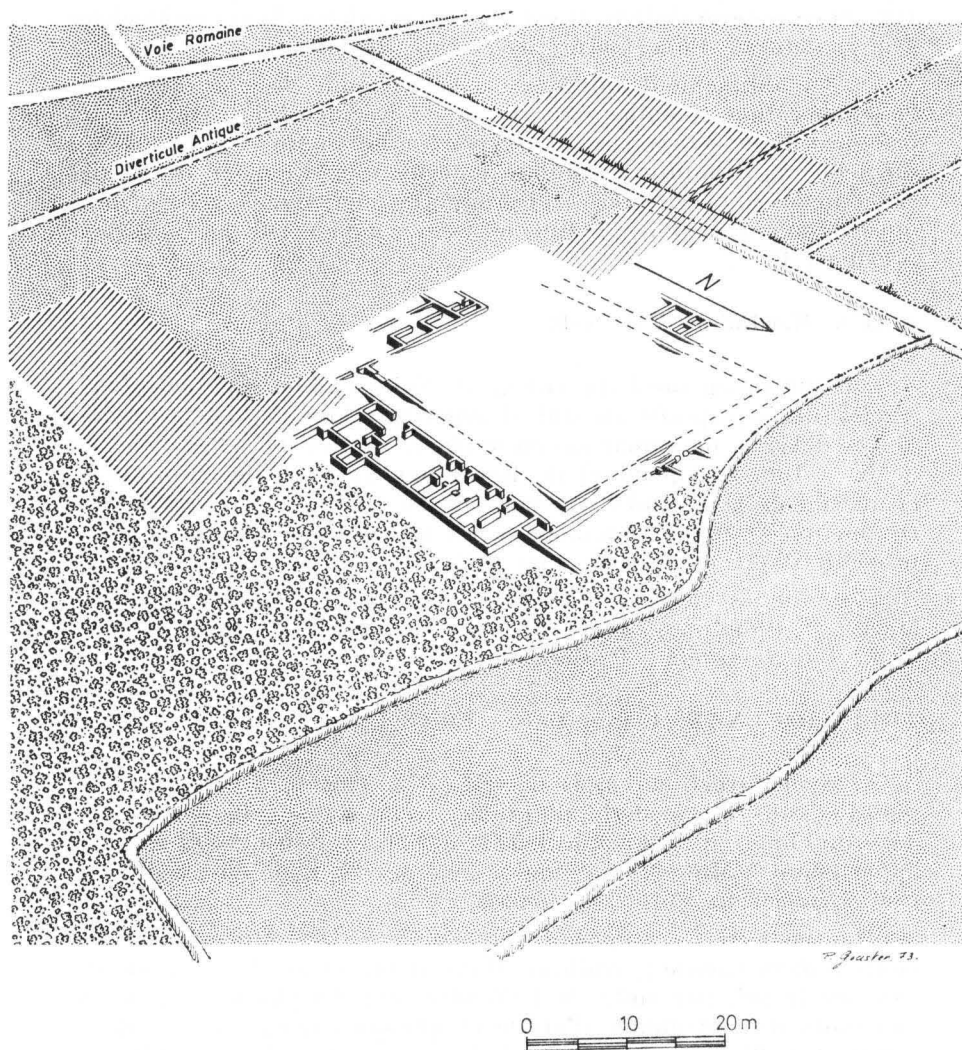


Fig. 21. — SAINT-FRÉGANT, Keradennec
Extension probable de la villa

droit, une tête à droite à l'inscription ACUSSRO(S), au revers, un sanglier. A. Blanchet (56) l'attribue aux Carnutes (photo 4, b). Datée de la fin de l'indépendance gauloise elle a pu circuler jusqu'au début de l'Empire, mais il est étonnant de la trouver si loin de la cité d'origine. Le vase est un gobelet cylindrique de forme DR. 30 en poterie sigillée. Il est orné de plusieurs lignes guillochées à la roulette et d'une facture assez rare. Il date du II^e siècle.

Cet établissement appartient à la couronne de sites entourant l'agglomération romaine importante de Kerilien-Plounéventer. La présence d'une monnaie gauloise peut indiquer un premier niveau du début de l'Empire, les autres poteries une extension au III^e siècle, dans une succession stratigraphique analogue à celle remarquée déjà par L. Pape à Kerilien. Un sondage sur les lieux est prévu en 1974.

SIZUN, Kerdudon (7,0 - S.-E.).

A 300 m au nord du village de Saint-Cadou, au flanc d'une légère colline exposée au sud et regardant l'un des chaînons des Monts d'Arrée, on remarque en surface, sur les parcelles 17 et 18 de la section G dépendant de Kerdudon, au nord de la première et au sud de la seconde, une zone de 20 × 20 m où abondent les fragments de tuiles romaines et les moellons de granit pouvant provenir d'une construction en petit appareil.

Ce site est à rapprocher de ceux de Commana, Sizun, La Martyre, Ploudiry, signalés précédemment (renseignement : F. Le Bot ; enquête : P. Galliou).

TREFLAOUENAN, Pen-ar-Valy, (1,0 - N.).

J'ai été averti au mois d'avril 1973, par M. E. Quéménéur, maire et conseiller général, de la découverte d'une salle souterraine dans un champ dit « Park al leur », n° 686, section C 1 (ex n° 311), appartenant à Mme J. Jézéquel et loué par M. L. Penhors, demeurant à Kerleroux en Tréflaouénan.

La cachette se composait d'une seule salle, de forme ovale, creusée dans l'arène granitique. Dans la masse des terres accumulées sur le sol, par suite de l'effondrement du plafond, quelques morceaux de clayonnage d'argile et quelques fragments de charbon de bois témoignaient seuls de l'occupation ancienne, qu'il faut dater, me semble-t-il, de l'époque gauloise plutôt que de l'époque médiévale.

(56) A. BLANCHET, p. 239.

BIBLIOGRAPHIE

ABREVIATIONS UTILISEES :

B.S.A.F. : *Bulletin de la Société archéologique du Finistère.*

C.A.A.M. : *Chroniques d'archéologie antique et médiévale*, publiées par René SANQUER dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* de 1967 à 1972.

ABGRALL (Jean-Marie). *Voie romaine conduisant de Quimper à l'oppidum de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon*, dans B.S.A.F., t. XVIII, 1891.

BARKER (Philip). *Some aspects of the excavation of timber buildings*, dans *World Archaeology*, vol. I, n° 2, 1969.

BIDDLE (M.) et KJOLBYE BIDDLE (V.). *Metres, areas and robbing*, dans *World Archaeology*, vol. I, n° 2, 1969.

BLANCHET (Adrien). *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905.

COLBERT DE BEAULIEU (Jean-Baptiste). *Les monnaies d'électrum attribuées aux Corisopites, trouvées à Plonéour-Lanvern, Carantec, Saint-Méen, Château-neuf-du-Faou et Saint-Jean-Trolimon*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXII, 1955.

COLBERT DE BEAULIEU (Jean-Baptiste) dans *Cahiers numismatiques, bulletin de la Société d'Etudes numismatiques et archéologiques*, t. XXIII, 1970.

CUNLIFFE (B.). *Fifth report on the excavation of the Roman fort at Richborough Kent*. Oxford, 1968.

COURCY, (Pol de). *Notice historique sur la ville de Landerneau en 1842*. Landerneau, 1906.

CHATELLIER (Paul du). *Fouilles exécutées à Parc-Bohars-Izella, commune de Commana*, dans B.S.A.F., t. XXVI, 1899.

CHATELLIER, (Paul du). *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère*. Rennes-Quimper, 1907.

DUVAL (Paul-Marie). *Les dieux de la Gaule*. Paris, 1957.

FILLON (B.). *Description de la villa et du tombeau d'une artiste gallo-romaine découverts à Saint-Médard-des-Prés*. Fontenay, 1849.

FLAGELLE. *Notes archéologiques sur le département du Finistère*, dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2^e série, t. IV, 1876-1877.

GIOT (P.-R.). *La Bretagne avant l'histoire*. Rennes, 1972.

JACOBI (L.). *Das Römerkastell Saalburg*. Hamburg, 1897.

JOURDAN DE LA PASSARDIERE. *Compte rendu de séance du 31 mai 1906*, dans B.S.A.F., t. XXXIII, 1906.

LA GOUBLAYE DE MENORVAL (de). *Note sur un cercueil en plomb découvert à Hillion*, dans *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. XXXII, 1895.

LE BEUZ (F.). *Vestiges gallo-romains de Keruret en Pluguffan*, dans B.S.A.F., t. LXI, 1934.

LE GUEN (P.) et FLAGELLE. *Notes sur l'existence de ruines près de Landerneau*, dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, 1^{re} série, t. V, 1869.

LE MEN (René-François). *Statistique monumentale du Finistère, Epoque romaine*, dans B.S.A.F., t. II, 1874-1875.

- MAC CANA (P.). *Celtic Mythology*, Selpham, 1970.
- MERLAT (Pierre). *Note sur une base consacrée à Neptune trouvée près de Douarnenez*, dans *B.S.A.F.*, t. LXXVI, 1950.
- MERLAT (Pierre). *Note sur une base consacrée à Neptune trouvée près de Douarnenez*, dans *Gallia*, t. X, 1952.
- MERLET (François). *La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. XXXI, 1951.
- PEYRON (Paul) et ABRALL (Jean-Marie). *Notices sur les paroisses*, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, Quimper, 1914.
- SANQUER (René). *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *B.S.A.F.*, t. XCIII, 1967.
- SANQUER (René). *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *B.S.A.F.*, t. XCIV, 1968.
- SANQUER (René). *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *B.S.A.F.*, t. XCV, 1969.
- SANQUER (René). *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *B.S.A.F.*, t. XCVI, 1970.
- SANQUER (René). *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *B.S.A.F.*, t. XCVIII, 1972.
- SANQUER (René). *Deux siècles d'archéologie romaine dans le Finistère*, dans *B.S.A.F.*, t. XCIX, 1972/2.
- SANQUER (René). *Une nouvelle lecture de l'inscription à Neptune trouvée à Douarnenez (Finistère) et l'industrie du garum armoricain*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973.
- SANQUER (René). *La grande statuette de bronze de Kerguilly en Dinéault (Finistère)*, dans *Gallia*, t. XXXI, 1973.
- SANQUER (R.) et GALLIOU (P.). *Garum, sel et salaisons en Armorique romaine*, dans *Gallia*, t. XXX, 1972.
- SANQUER (René) et LAURENT (Donatien). *La déesse celtique du Menez-hom*, dans *B.S.A.F.*, t. XCVII, 1971.
- TERNINCK (A.). *L'Artois souterrain*. Tome II, Arras, 1878.
- WAQUET (Henri). *Considérations sur un adjectif : episcopus Corisopitensis*, dans *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie et Bretagne*, 1952.

LOUIS RICHARD (*)

La tête sculptée de Plogonnec (Finistère)

Au Musée départemental breton de Quimper est conservée une tête en pierre qui semble bien être demeurée inédite jusqu'à présent. C'est pourquoi on la signale ici, brièvement, dans le cadre d'une enquête générale sur la statuaire antique dans nos régions d'Armorique (1).

La consultation des répertoires généraux d'archéologie s'avère assez décevante, en effet, dès lors qu'il s'agit de constituer le dossier des sculptures sur pierre d'époque gallo-romaine retrouvées en notre Bretagne (2). Si maigre paraît la moisson que la tentation est grande de se détourner d'un sujet qui, à première vue, ne peut

(*) Université de Nantes, U.E.R. d'Histoire.

(1) Je voudrais témoigner ici de ma reconnaissance envers M. P. Quiniou, Conservateur des Musées de Quimper, qui m'a libéralement autorisé à publier ce document ; grâce à l'appui qu'il ne m'a pas ménagé, j'ai pu effectuer d'utiles recherches aux Musées de Quimper. Qu'il soit ici remercié de son active compréhension et de son intelligente activité, mises au service de nos richesses locales, trop souvent méconnues.

(2) Pour faire bref, je me contenterai de renvoyer ici à É. ESPÉRANDIEU, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, t. IV, nos 3027-3032 et 3035-3039 ; t. IX, p. 336 et nos 7168-7170 ; t. XIV (publié par R. LANTIER), nos 8321-8322 ; le n° 8322, provenant de Locronan (Finistère) est particulièrement intéressant. Voir aussi, pour les autels de Gouesnac'h et de Penhars, en choisissant parmi une bibliographie assez riche, l'ouvrage du chanoine J.-M. ABGRALL, *Architecture bretonne. Étude des monuments du diocèse de Quimper*, Quimper, 1904, p. 222. Le chanoine Abgrall a signalé là divers documents dont j'ai repris l'étude.

réserver que d'illusoires satisfactions et, bien plus souvent, des déceptions ; en réalité, il en va tout autrement, si l'on prend la peine d'enquêter sérieusement dans les Musées ainsi que dans nos campagnes : bien des documents intéressants peuvent être révélés par d'attentives recherches et l'on a pu en signaler de notables exemples au cours des dernières années (3).

Sans vouloir insister ici trop longuement sur l'intérêt du problème ainsi posé, ce qui serait hors de propos, attachons-nous à décrire le document conservé au Musée départemental breton. Il s'agit d'une tête en granulite claire, haute de 0,265 m (4), qui aurait été découverte à Lézoudouaré, en Plogonnec (Finistère), en 1930 (5). La sculpture représente un personnage de sexe masculin, portant moustaches et collier de barbe, dont les yeux paraissent clos. La chevelure, abondante, a été traitée sur le front et les côtés du visage en rouleaux qui s'alignent assez régulièrement et viennent masquer les oreilles dont les lobes demeurent apparents. Le nez, droit et fort, est légèrement mutilé, actuellement ; la bouche, figurée par une incision nette dans la pierre, a les coins retombants et donne au visage une expression assez amère (6).

Un détail retient l'attention : la sculpture s'interrompt nettement à la base du menton et la ligne générale de l'œuvre évoque

(3) Il me serait difficile de regrouper ici une bibliographie complète, car ce serait abuser de l'hospitalité que veut bien réserver le *Bulletin* à ces lignes. Je dois me contenter d'observer, en premier lieu, que le *Recueil général* d'E. Espérandieu n'a accordé aucune place aux sculptures inscrites de Bretagne, ce qui fausse grandement la perspective (voir, par comparaison, la place réservée aux sculptures inscrites de Nîmes, Narbonne, etc.) ; si bien qu'à l'heure actuelle le *Recueil général* contribue à rejeter nos régions parmi les *terrae incognitae* du monde romain. — Cela dit, je ne puis manquer de mentionner quelques publications récentes, parmi lesquelles il faut retenir surtout : R. SANQUER, *L'autel gallo-romain de Pouldergat*, dans *Annales de Bretagne*, 1968, t. LXXV, p. 241-245, qui, le premier, a fait connaître des photographies des trois autels de Gouesnac'h, Penhars et Pouldergat. J'ai retrouvé dans le Morbihan un fragment d'autel, tout à fait analogue à ces trois exemplaires, et le publierai prochainement. Voir aussi *Celtes et Armorique*, Musée de Bretagne, Musée de Rennes, 1971, p. 84-86 : sculptures sur pierre, peu connues ou inédites. J'ai longuement étudié la stèle du dieu au maillet de Saint-Brandan (Côtes-du-Nord) ; voir, en dernier lieu, ma note dans *Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 1971, t. C, p. 12-21.

(4) Profondeur : 0,195 m.

(5) Je m'en tiens aux indications qui accompagnent la pierre dans la salle du Musée départemental breton où elle est exposée.

(6) La vigueur de la sculpture, dans son ensemble, autorise à penser que cette expression a été voulue. — Je voudrais exprimer ici mes remerciements à mon ami, M. Georges Fouet, l'heureux et habile fouilleur de la villa de Montmaurin ; lui ayant soumis pour examen des photographies de cette tête de Plogonnec, j'ai eu le plaisir de constater qu'il attachait un grand intérêt à cette modeste sculpture provinciale. Qu'il soit ici remercié pour les renseignements qu'il m'a prodigués avec une parfaite bonne grâce.

une finition plutôt qu'une cassure (7). Se pose alors la question : cette tête n'est-elle que le fragment subsistant d'un travail plus important (buste ou statue), ou a-t-elle constitué un tout, un ouvrage fini, évoquant ainsi, en sa traduction gallo-romaine, l'antique tradition celtique des têtes coupées ? Je ne saurais me prononcer nettement, à l'heure actuelle, mais j'avoue incliner vers la seconde hypothèse (8). Des recherches récentes entreprises dans l'ouest (9) tendent à montrer qu'il y aurait lieu, selon toute probabilité, d'ouvrir un dossier des « têtes coupées » en Bretagne ; et je me demande s'il ne serait pas indiqué d'adjoindre aux documents déjà connus cette curieuse pièce qui témoigne, de toute façon, d'une singulière maîtrise des sculpteurs gallo-romains dans la cité des Osismes. Versée au dossier de l'histoire de l'art, l'œuvre mériterait déjà de susciter la curiosité, parce qu'elle entraîne à rechercher des comparaisons avec d'autres productions de la statuaire gallo-romaine ; mais ne devrait-elle pas être retenue parmi les documents, trop peu nombreux encore, qui nous incitent à retrouver certains éléments, plus ou moins précis, de la pensée religieuse des Osismes ?

Poser la question ce n'est certes pas la résoudre ; mais j'ai tout lieu d'espérer que le développement des recherches archéologiques en notre région permettra d'apporter bien des éléments nouveaux à un dossier trop insuffisamment fourni jusqu'à présent ; fasse la chance que la réponse à notre interrogation ne se laisse pas attendre trop longtemps encore.

(novembre 1972).

(7) J'admets bien volontiers qu'il s'agit là d'une impression qui peut paraître assez subjective. Et c'est pourquoi j'aimerais que certains de nos confrères aillent examiner eux-mêmes ce fragment sculpté au Musée départemental breton et me fassent part de leur opinion.

(8) La bibliographie relative aux « têtes coupées » est énorme et ne saurait être regroupée ici. On trouvera une intéressante mise au point dans l'ouvrage posthume du regretté F. BENOÎT, *Le symbolisme dans les sanctuaires de la Gaule*, collection « Latomus », vol. 105, Bruxelles, 1970, p. 9-29, qui a montré que l'on est passé, dans la statuaire gallo-romaine, du motif de la « tête coupée » à celui de la « tête isolée ». Il serait d'ailleurs intéressant de rechercher les survivances du motif dans la statuaire bretonne ; l'ouvrage d'H. Waquet sur *l'Art breton* suggère déjà certaines possibilités d'enquête : têtes figurées sur des chapiteaux d'églises, etc.

(9) Mon collègue et ami, J.-R. Jannot, assistant à l'U.E.R. d'Histoire de l'Université de Nantes, a bien voulu me communiquer les photographies d'une curieuse tête en pierre qu'il a découverte dans le pays vannetais ; j'espère qu'il publiera prochainement cette intéressante découverte. En ce qui concerne les bustes hermaïques de Bretagne, voir É. ESPÉRANDIEU, *Recueil général*, t. XIV, n° 8321 et pl. V, ainsi que ma note dans *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1972, t. CI, p. 12-19 ; je ferai connaître bientôt un autre buste hermaïque inédit, en provenance du Morbihan.

P.-R. GIOT et J.-L. MONNIER

Le cimetière breton de Saint-Saturnin ou Saint-Urnel, en Plomeur :

Fouilles de 1973

Perspectives sur les Bretons

Le cimetière de Saint-Saturnin (cadastre, cartes, liste électorale, répertoire des lieux-dits de l'I.N.S.E.E.) ou Saint-Urnel (publications archéologiques suivant la prononciation locale Saint-Teurnel), situé sur une butte dominant les palues sableuses de la baie d'Audierne, fut découvert au siècle dernier, vers 1880, lors d'une exploitation en carrière du granite sous-jacent. P. Du Châtelier (1), au vu de la céramique grossière, des silex, des pierres à concasser le grain découverts à côté des squelettes, les avait considérés comme « gaulois » ; il ne recueillit que 3 crânes, et ne laissa aucune description des sépultures. Le site fut fouillé de 1920 à 1924 par les premiers archéologues du Groupe Finistérien d'Etudes Préhistoriques (2), fondateurs du Musée Préhistorique Finistérien à Saint-Guérolé-Penmarc'h, et quelques squelettes servirent

(1) P. DU CHATELLIER : *Matériaux pour l'Histoire Naturelle et primitive de l'Homme*, 21^e année, 3^e série, t. IV, 1887, p. 448-449. — *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, 1^{re} éd., 1889, p. 178 et p. 207-208 ; 2^e éd., 1907, p. 319 et p. 364-365.

(2) Ch. BENARD, P. FAVRET, G.-A.-L. BOISSELIER et Th. MONOD : *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLVIII, 1921, p. 22-48 ; t. XLIX, 1922, p. 37-50 ; Ch. BENARD, P. FAVRET et G. MONOT : *ibid.*, t. L, 1923, p. 83-97. — Ch. BENARD et P. FAVRET : *Revue anthropologique*, 33^e année, 1923, p. 123-140 —

de base à la première exposition ; à vrai dire la « nécropole » de Saint-Urnel fut l'un des trois sites ou chantiers ayant déterminé l'existence du Musée et de l'association. Toute une stratigraphie fut mise en évidence : au début les niveaux ou étages inférieurs furent considérés comme pouvant peut-être se trouver très anciens, pour des raisons d'archaïsmes anthropologiques, puis ils furent rajeunis et l'on admit que les premières tombes datables remontaient à l'Âge du Bronze final. Les débris de poterie découverts dans les sables emballant les tombes furent à juste titre attribués aux débuts de l'Âge du Fer pour la plupart d'entre eux. Les niveaux supérieurs furent considérés comme de l'Âge du Fer pour continuer jusqu'au gallo-romain au vu de meules rotatives à vrai dire non caractéristiques. En définitive on étalait la formation de la « nécropole » essentiellement sur les quelques siècles précédant l'ère chrétienne, le tout avec d'assez bons motifs. Vers 1929, il y eût bien quelques réticences exprimées dans des articles de journaux (3) ; elles avaient été inspirées par S.J. Péquart qui faisait des comparaisons entre les entourages des tombes et ceux du cimetière médiéval de Saint-Clément à Quiberon qu'il avait jadis fouillé ; maladroitement formulées ces réserves furent facilement refoulées.

Reprenant le Musée Préhistorique Finistérien en 1945, il était naturel, étant donné les recherches sur l'anthropobiologie de l'Armorique auxquelles se consacrait alors l'aîné d'entre nous, qu'il attache une grande importance à ce gisement, et il en reprit la fouille de 1946 à 1950 (4). Une petite extension complémentaire fut fouillée en 1951 par F. Barillet. À l'issue de ces campagnes, on peut dire que le site avait fourni plus de la moitié du matériel paléo-anthropologique armoricain, grâce au calcaire des sables, et tout en notant que la totalité des ossements et objets provenant de ces fouilles successives s'était trouvée engrangée dans les collections du Musée

Ch. BENARD et P. FAVRET : *Revue archéologique*, 33^e année, 1923, p. 179-194 (seul article tenant compte de la dernière campagne, avec plan le plus complet). — Ch. BENARD, G. DIZOT et P. FAVRET : *Bulletin et Mémoires de l'Institut Finistérien d'Études préhistoriques*, n^{os} 2-3-4, 1924-25-26 (1927), p. 1-20. — Ch. MOTET, etc. : *La nécropole préhistorique de Saint-Urnel*, s.l.n.d. (1929), 4 p. — Ch. BENARD (dit Le Pontois) : *Le Finistère préhistorique*, 1929, p. 220-230 et 290-291.

(3) V.B. : *Ouest-Eclair*, 18 janvier 1929, 8 février 1929, 14 février 1929.

Nous devons évoquer en contrepartie toutes les conversations et correspondances que l'aîné d'entre nous a personnellement échangées avec les derniers survivants parmi les participants et témoins des fouilles 1920-1924, notamment le chanoine P. Favret, conservateur du Musée d'Épernay, G. Monot, G.-A.-L. Boisselier, G. Fourmaux, Dr L. Lagriffe, et autres.

Dans un tout autre ordre d'idées, une des tombes reconstituées au Musée Préhistorique Finistérien a inspiré un romancier, M. Planchon : « *Les amants de Saint-Guénolé* », 1967, cf. p. 317-320.

(4) P.-R. GIOT : *Gallia*, t. VI, 1948, p. 194-196 ; t. VII, 1949, p. 254. — P.-R. GIOT et J. COGNE : *Gallia*, t. IX, 1951, p. 1-19.

Préhistorique Finistérien. Ces recherches de 1946 à 1951 avaient confirmé que le sol ancien sous-jacent à la « nécropole » renfermait des résidus d'industries variées allant du Néolithique jusqu'au Bronze Final, ce qui donnait bien une date *post quem* pour l'installation des inhumations, sans qu'on puisse donner des dates précises pour les divers niveaux. On n'avait pas découvert non plus d'arguments permettant d'infirmer les datations proposées antérieurement pour la « nécropole », datations qui pouvaient trouver valablement appui sur les sépultures par inhumation découvertes associées à maints cimetières à incinérations ou sites de l'Âge du Fer dans la région (Kerviltré, Tronoan, Roz-an-Trémen), comme sur diverses données sur la stratigraphie des formations dunaires. Mais un doute pouvait subsister. A cette époque des investigations, la datation radiocarbone n'était pas encore entrée en application. Enfin des raisons diplomatiques incitaient à éviter de trop remettre en question, quand il n'y avait pas d'arguments déterminants, l'œuvre des devanciers. La délicatesse voulait que nous attendions la disparition de certains.

Depuis, tout en mentionnant Saint-Urnel comme un cimetière de l'Âge du Fer dans nos publications générales — il fallait bien le situer quelque part —, nous avons été amenés à cultiver le doute sur ces appréciations chronologiques des sépultures, l'absence de tout mobilier funéraire ne permettant aucune autre approche du sujet. Aussi lorsque ces toutes dernières années des méthodes valables et fiables de datation radiocarbone sur ossements ont été enfin disponibles (par le collagène résiduel des os, et donc en éliminant tout le carbonate de chaux, soumis à trop de sources de contaminations possibles par les eaux), nous nous sommes empressés d'en obtenir, grâce à la bonne coopération de Mme G. Délibrias, ce qui a montré qu'il s'agissait d'un cimetière breton du haut Moyen Âge, du x^e siècle de notre ère pour une partie, tout au moins, donc un rajeunissement de plus de mille ans (5) :

GIF 2296 : 970 ± 90 ans avant nous, soit 980 ans A.D.

GIF 2681 : 980 ± 90 ans avant nous, soit 970 ans A.D.

Le premier résultat a été établi sur des os tout venants des niveaux supérieurs, le deuxième sur des os de deux squelettes (46.III.8 et 18) en principe des niveaux inférieurs, mais la faible différence, sans aucune signification, entre les deux résultats montre qu'il s'agit plutôt d'occupants de fosses creusées dans les niveaux inférieurs, fosses non reconnues lors de la fouille. Nous n'avons donc toujours pas d'appréciation radiométrique pour le début de l'installation du cimetière, et le choix des échantillons pouvant le permettre reste délicat.

(5) P.-R. GLOT : *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, p. 129-136 et p. 141.

Il convenait donc, en toute honnêteté intellectuelle, de faire connaître cette modification chronologique substantielle dès qu'elle était raisonnablement assurée (5). Et encore nous pouvons dire que c'est auprès de nos amis et collaborateurs que nous avons trouvé le plus de résistance à l'accepter. On a trouvé que nous allions peut-être trop vite en besogne en nous fiant sur une date radiocarbone pour contredire une évaluation chronologique reçue et qui paraissait si bien établie ; et on nous a suggéré que le dessus du cimetière pouvait peut-être correspondre en effet à un cimetière chrétien, mais qu'il aurait pu être établi au-dessus d'un cimetière protohistorique, la présence des tombes anciennes ayant donné l'idée de la continuité de la destination du site.

*
**

Vérifier et prolonger ces indications sur le terrain était nécessaire pour pouvoir en tirer leurs pleines conclusions. Aussi après une longue interruption, nous avons été amenés en 1973 à travailler à nouveau sur le chantier de Saint-Saturnin, avec des moyens de recherches renouvelés. Nous remercions les propriétaires, Mme et M. F. Nicolas, de leur compréhension et de leur amabilité, et nous exprimons notre gratitude au Service des Fouilles et Antiquités ainsi qu'au Conseil Général du Finistère pour nous avoir alloué les moyens matériels nécessaires à cette recherche.

Les fouilles proprement dites ont eu lieu lors de deux phases complémentaires, une première avec des stagiaires bénévoles du 20 août au 8 septembre, une deuxième en petite équipe du 8 au 20 octobre, le Musée Préhistorique Finistérien servant de base opérationnelle. Le groupe des stagiaires comprenait des professeurs et enseignants : Mlles S. Lécuyer et C. Raguin, Mme A. Le Théo, MM. B. Henry, J. Monfort, J. Lecornec ; un diplomate, Mr R.G.M. Manning ; des techniciens, MM. V. Meissonnier et D. Toison ; des étudiantes, Mlles B. Decroix, S. Dornier, A. Ferrec, F. Grall, C. Poissonnier, J. Tanguy et I. Trarieux ; des professeurs et enseignants de la région sont venus ajouter leur concours épisodique, MM. P. Berrou, B. Poignant et R. Quiniou, et leur famille, ainsi que M. Y.A. Fuchs, professeur à l'Université de Paris-Orsay, et sa famille. Nos collaborateurs d'octobre étaient MM. J.-R. Bourhis et Y. Onnée, de notre laboratoire. Nous n'aurons garde d'oublier M. J. Peuziat, docteur en chirurgie dentaire, qui est venu en septembre et en octobre nous assister régulièrement, et qui assure l'étude paléopathologique des dentures de tous les sujets issus des fouilles du cimetière.

*
**

L'ancienne carrière de granite s'était entaillée dans la moitié septentrionale de la butte de Saint-Saturnin, les bâtiments de la ferme (Saint-Urnel bras) s'étant abrités au nord-est de l'excavation. Les fouilles de 1920 à 1924 s'étaient faites au front de taille abandonné, à peu près au maximum d'épaisseur des terres accumulées au-dessus du socle rocheux. Depuis lors le front s'était bien éboulé et dégradé, et le calage topographique des fouilles de 1946-1951 par rapport aux premières ne peut s'estimer que d'une manière approximative. Les fouilles de 1950 atteignaient la retombée méridionale de la butte, encore sous culture. Après leur comblement, les terrains sont retombés en friche à la suite de l'abandon de la ferme. Le plan d'implantation des travaux de la campagne 1973 (fig. 1) s'efforce donc de situer aussi les campagnes antérieures.

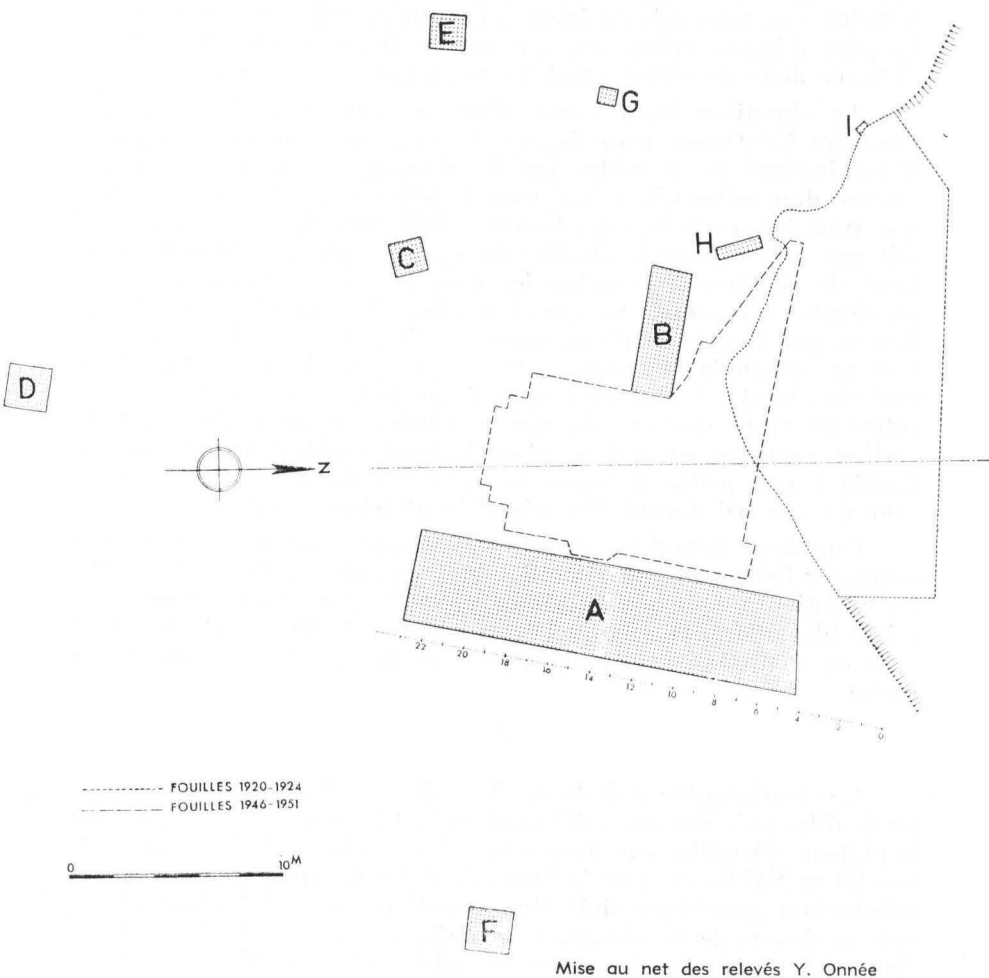
Le cimetière étant formé d'une accumulation de sépultures orientées Est-Ouest, pour dégager le maximum de tombes entières il est indiqué de procéder par le décapage de rectangles à plus grande dimension elle-même axée Est-Ouest, et c'est la technique qui avait été suivie lors des fouilles 1946-1950. En 1973, on souhaitait par contre pouvoir étudier de manière plus détaillée les relations de position des tombes les unes par rapport aux autres, et au risque de recouper un grand nombre d'inhumations par le milieu, on prit l'avantage d'une longue section transversale en implantant un rectangle de décapage (A) à plus grande dimension Nord-Sud. Son bord oriental s'est appuyé sur le talus séparatif des parcelles 18 et 19 section A1, zone perturbée. Pour avoir une belle section continue, on a donc placé le bord occidental de la grande fouille à une petite distance du bord des fouilles antérieures, la zone de raccord devant être résorbée ultérieurement.

Une demi-douzaine de sondages complémentaires ont servi à esquisser l'extension du cimetière et à en préciser la stratigraphie. Un chantier complémentaire important (B) s'est attaqué à un massif de blocaille autour duquel les anciennes fouilles avaient tourné sans en comprendre la nature, près de la zone la plus élevée du tertre.



La stratigraphie globale du site, telle qu'elle résultait de toutes les fouilles précédentes, a été confirmée. L'ancienne falaise bordant le plateau cristallin, aux formes très émoussées, culmine vers environ 20 m N.G.F., et sous la butte de Saint-Saturnin le sommet du substratum granitique doit être grossièrement sub-horizontale, un peu au-dessus de ce niveau. Le granite est recouvert d'un sol ancien, sol formé sur les restes de sédiments meubles, de plages anciennes et de produits d'altération divers recouvrant le granite. La première couche importante pouvant atteindre un bon mètre d'épaisseur, est un *sable brunâtre compact*, qui est le résultat de

l'humification prolongée d'une première dune, que nous nommons la *dune inférieure* (c'est le sable ou la terre grise, ou noire, des anciennes descriptions ; le brun correspond davantage aux nuances du code des couleurs). Comme dans la région on a de nombreux indices de la mise en place éolienne d'une première dune vers l'Age du Fer, on peut estimer que la dune inférieure de Saint-Saturnin est également de cette époque, mais bien entendu ses matériaux ont été largement remués, ne serait-ce que par les cultures, puis par le premier niveau du cimetière.



Mise au net des relevés Y. Onnée

Fig. 1. — *Plan de situation des fouilles 1973 à Saint-Saturnin par rapport aux campagnes antérieures*

La deuxième couche d'une puissance au moins égale et parfois nettement supérieure, est un *sable blanc friable*, que nous nommerons la *dune supérieure* dont bien entendu la surface est humifiée par le sol actuel. Au-delà des limites du cimetière de Saint-Saturnin, et dans les zones épargnées par la culture, il subsiste des restes de morphologie dunaire, par exemple au nord-est de la parcelle 47.

Mais dans tout le secteur correspondant au sommet du tertre, vers le milieu de la carrière, et à la partie occidentale des anciennes fouilles, le sommet de la stratigraphie est compliqué par un apport supplémentaire complexe, qui semble d'ailleurs avoir été la cause d'un bombement accentué du relief visible sur d'anciennes photographies. La dune supérieure est surmontée et parfois tronquée par cet apport qui comprend de la terre, du sable, de la caillasse, de l'argile, etc. en niveaux successifs hétérogènes et fort différents selon les points. Il est naturel de voir dans cette addition les déblais provenant des phases successives de l'extension des décapages nécessaires à l'exploitation de la carrière au cours des siècles. Dans la zone occidentale des fouilles de 1920-1924 ces déblais se superposaient au cimetière (et c'est ainsi qu'il faut réinterpréter les coupes publiées). Lors des travaux de 1946-1950 nous n'avons plus eu à observer cette situation car, comme dans les secteurs actuellement en cours d'étude, les restes de ces déblais se superposent au massif de blocaille et ses abords occidentaux.

*
**

En ce qui concernait les inhumations, il semblait résulter des fouilles antérieures que la dune inférieure contenait deux ou trois niveaux de squelettes, le niveau le plus bas ayant été seulement observé au nord du site lors des premières explorations de 1920-1924, les deux niveaux suivants superposés l'un sur l'autre vers le haut de la formation, le dernier correspondant aux entourages de tombes, les seuls complets, construits à la surface du sable brun compact. Mais on avait remarqué que ces entourages se trouvaient souvent dans la curieuse situation d'être très soigneusement aménagés, tout en n'étant pas fonctionnels, ne correspondant à aucune inhumation sous-jacente.

De même, il semblait que dans la dune supérieure on pouvait distinguer trois niveaux de sépultures : à sa base, des tombes hâtivement installées, les squelettes étant coincés entre les entourages dépassant au-dessus de la surface du sable brun, ou mis dans des fosses creusées dans ce dernier ; puis, à quelque hauteur dans le sable blanc, des tombes à entourages en très bon état et soignés, souvent à couverture de petits galets de quartz ; enfin de nouveau, à faible profondeur par rapport à la surface du sol actuel, encore un niveau de sépultures peu soignées, squelettes enterrés sans

aucune trace d'entourage. Cependant ici encore, on avait constaté que les entourages intercalés vers la base du sable blanc étaient rarement fonctionnels.

On avait donc eu tendance à comptabiliser comme niveaux de sépultures à la fois les inhumations, les squelettes eux-mêmes, et les entourages de galets encadrant une sépulture, ceci parce qu'on avait vu un certain nombre de cas où l'entourage paraissait directement superposé, 10 ou 20 cm, au-dessus du sujet.



Le grand rectangle A, décapé dans le cimetière en 1973, a pour dimensions principales 18 m Nord-Sud et 4 m Est-Ouest, avec quelques dépassements localisés rendus nécessaires par l'état des choses. Ce rectangle A n'a pu jusqu'ici être fouillé jusqu'au fond que dans son tiers méridional, le reste n'étant décapé que jusqu'à quelques centimètres ou quelques décimètres sous le sommet du sable brun compact, avec le dégagement de seulement quelques fosses sépulcrales de ce niveau. Il reste donc à achever ce décapage.

Le commentaire de la section Nord-Sud (fig. 2), relevée sur la paroi occidentale du rectangle A, permet de synthétiser l'ensemble des observations nouvelles qui ont été faites sur le détail de la stratigraphie, de la chronologie relative et du mode de fonctionnement du cimetière. En développant la dénomination de « nécropole à étages », les premiers fouilleurs de 1920-1924 pensaient qu'ils avaient observé plusieurs couches d'inhumations distinctes dans le sable brun compact, cette formation s'étant mise en place en trois assises légèrement différentes, chaque squelette étant en somme posé au fond d'une fosse relativement peu profonde. Ce sera notre principale divergence d'interprétation, les observations des premiers fouilleurs ayant été dans l'ensemble fort bien faites pour l'époque, et ce sera aussi la principale rectification de notre mise au point de 1951. Les fouilles de 1946-1950 nous avaient laissé penser qu'il pouvait se trouver dans le sable brun compact un niveau inférieur de tombes assez frustes : nous serons plus radicaux aujourd'hui, et pouvons affirmer que toutes les sépultures se trouvant incluses dans cette dune inférieure ont été déposées au fond d'une fosse, plus ou moins profondément creusée à partir de la surface. Creusées et remplies du même terrain homogène, ces fosses ne se lisent guère sur le terrain, et plus d'une a recoupé et dérangé une sépulture préexistante, de sorte que les ossements du premier occupant se retrouvent mélangés dans le remplissage recouvrant le nouvel occupant qui lui, est resté en connexion anatomique.

Nous pouvons prendre comme bel exemple la double sépulture

située entre 18 et 18,50 m de la section, le squelette en connexion se trouvant au plus profond, tandis que sa tombe est signalée à la surface du sol de l'époque par un bel entourage de pierres, particulier même par son dédoublement. D'une manière générale la surface de la dune inférieure est garnie d'un ensemble d'entourages de tombes, les unes intactes, les autres un peu plus anciennes et diversement respectées ou ruinées. On est conduit à conclure que le cimetière a fonctionné pendant un certain temps durant cette première phase. Il est difficile de supputer chez ces populations le temps qu'une tombe prenait en moyenne avant de passer dans l'oubli, mais au vu de la densité des inhumations successives, on peut se risquer à suggérer une durée d'activité minimale de l'ordre de deux générations, sinon quelques générations, et éventuellement de beaucoup plus.

Les inhumations dans le sable brun compact de la dune inférieure ont eu lieu, pour une part, lors d'une phase où la surface du sol était celle de cette formation (sol VI), ou ses remaniements locaux incessants lors des inhumations et travaux successifs : le remplissage des fosses reste homogène. Mais une deuxième phase a fait suite alors qu'une faible couche de sable blanc s'était déjà mise en place, amorce de la dune supérieure : les tombes de cette phase se reconnaissent à ce que, dans le remplissage des fosses, s'intercalent quelques pelletées ou poignées de sable blanc, et les entourages des tombes, construits à l'air libre sur le niveau du sable brun vont jusqu'à se trouver édifiés sur le sable blanc. Cette prolongation de l'utilisation du cimetière, sous des conditions écologiques commençant à changer, nous semble n'avoir pu durer que quelques années.

Une dune éolienne se met en place par poussées successives. Entre temps, elle s'étale par le ruissellement, l'éboulement et les agents les plus divers. Elle peut commencer à se fixer sous une végétation et de petits sols peuvent trouver le temps de se former : les anciens fouilleurs avaient remarqué avec perspicacité, dans leur zone de travail, quatre de ces humifications dont ils avaient peut-être un peu schématisé la constance ; nous les avons retrouvées, moins universelles, en 1946-1950. Dans la partie fouillée en 1973 les sols V - IV - III et II se sont montrés superposés en de petites fractions de coupes, et ailleurs sont perturbés ou subsistent à l'état de reliques.

La grande masse de la dune supérieure s'est ensuite mise en place d'un coup. Elle a été traversée par une série de fosses à inhumations assez clairement lisibles, correspondant, semble-t-il, à des tombes hâtivement creusées, pour lesquelles aucune trace d'entourage n'a été rencontrée en surface sur le périmètre de la nouvelle fouille (pas plus que sur ceux des chantiers antérieurs). Même si les travaux agricoles avaient au cours des siècles arraché en sur-

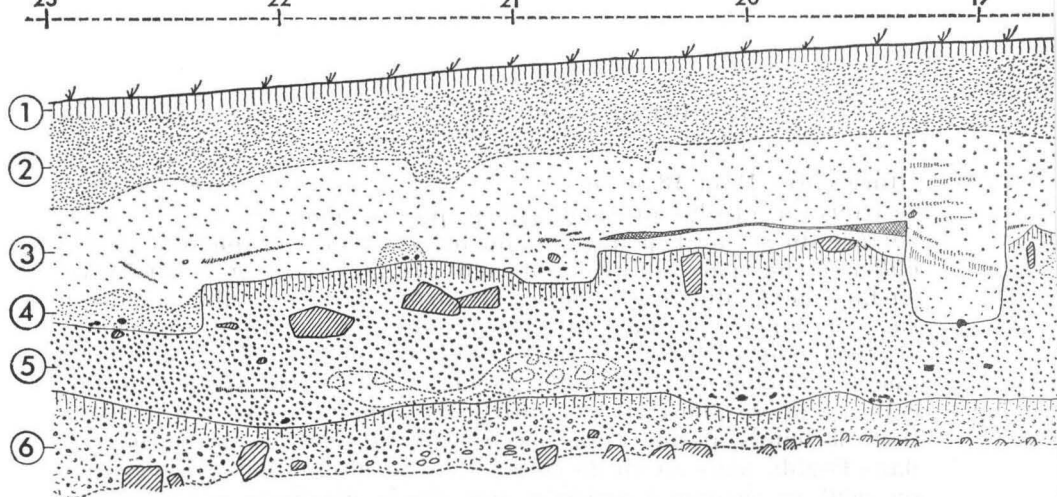


Fig. 2. — Section occidentale du rectangle de fouilles A. — **Couches** - Dune supérieure : 1) sable humifié, zone des racines ; 2) sable humifié friable ; 3) sable blanc friable. — 4) Sable mélangé (sable blanc + sable brun) ; remplissage de fosses à inhumations. — Dune inférieure : 5) sable brun compact. — 6) Arène sableuse humifiée. — **Sols** - I, sol actuel sur la dune supérieure ; II, III, IV, V, succession de petits sols rapprochés vers la base de la dune supérieure ; VI, « sols » sur la dune inférieure ; VII, sol sous la dune inférieure.

S



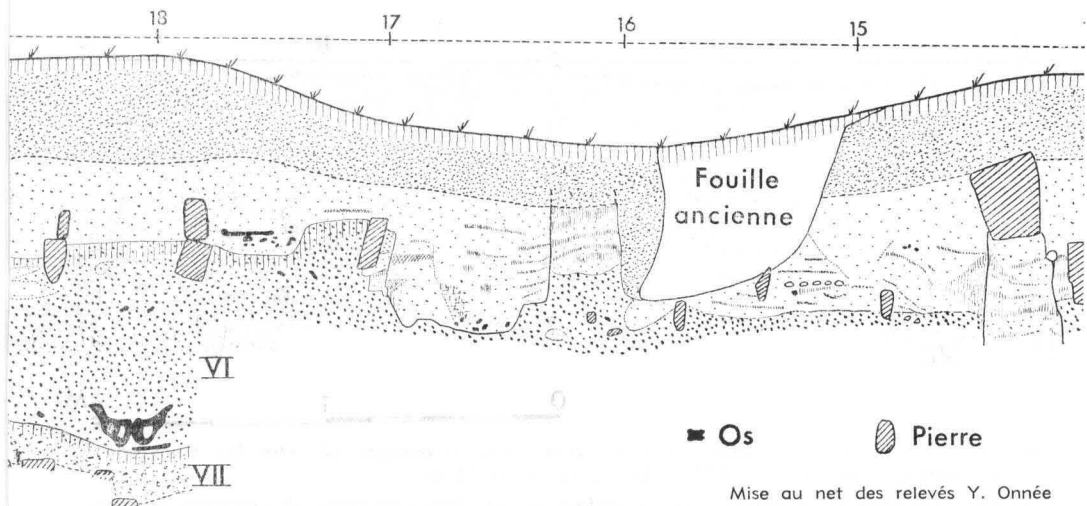
24m

23

22

21

20

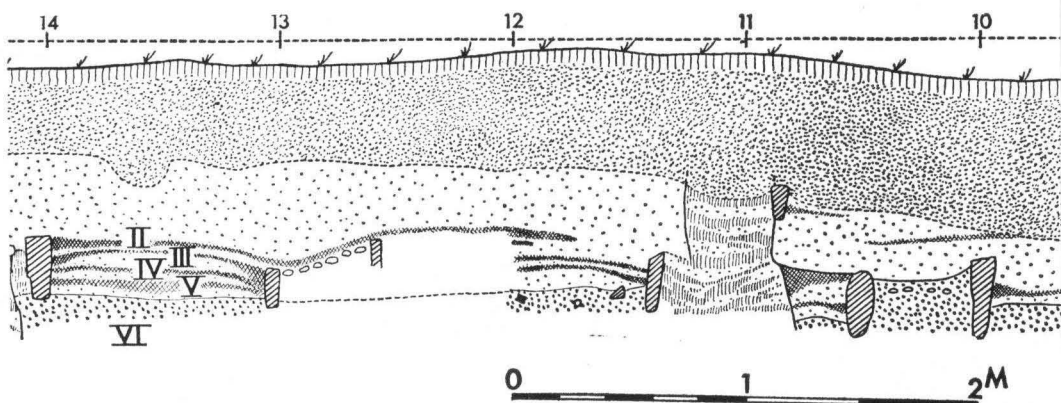


Observations - Fosses à inhumations non discernables dans 5), sauf par le creux entamant la surface de 6) : 17,80-18,30 ; 19,30-19,60 ; 19,80-20,30 ; 21,70-22 30.

Fosses à inhumation dans 5) discernables grâce à des poches de sable mélangé : 17,90-18,40 ; 18,60-18,80. De 20,50 à 21,80 on a plutôt affaire à un terrier.

Entourages de tombes posés à la surface de la dune inférieure : cas général, beaux exemples entre 7 et 10 m.





Première accumulation du sable blanc au centre des entourages et entre les entourages, donnant des reliefs : de 8,50 à 11 m, de 13 à 14 m.

Fosses à inhumations descendues de la surface de la dune supérieure et entamant la dune inférieure : 10,80-11,40 ; 14,20-14,60 ; 16,40-17 ; 17,40-17,80 ; 18,80-19,40 ; 20,70-21 22,40-23.

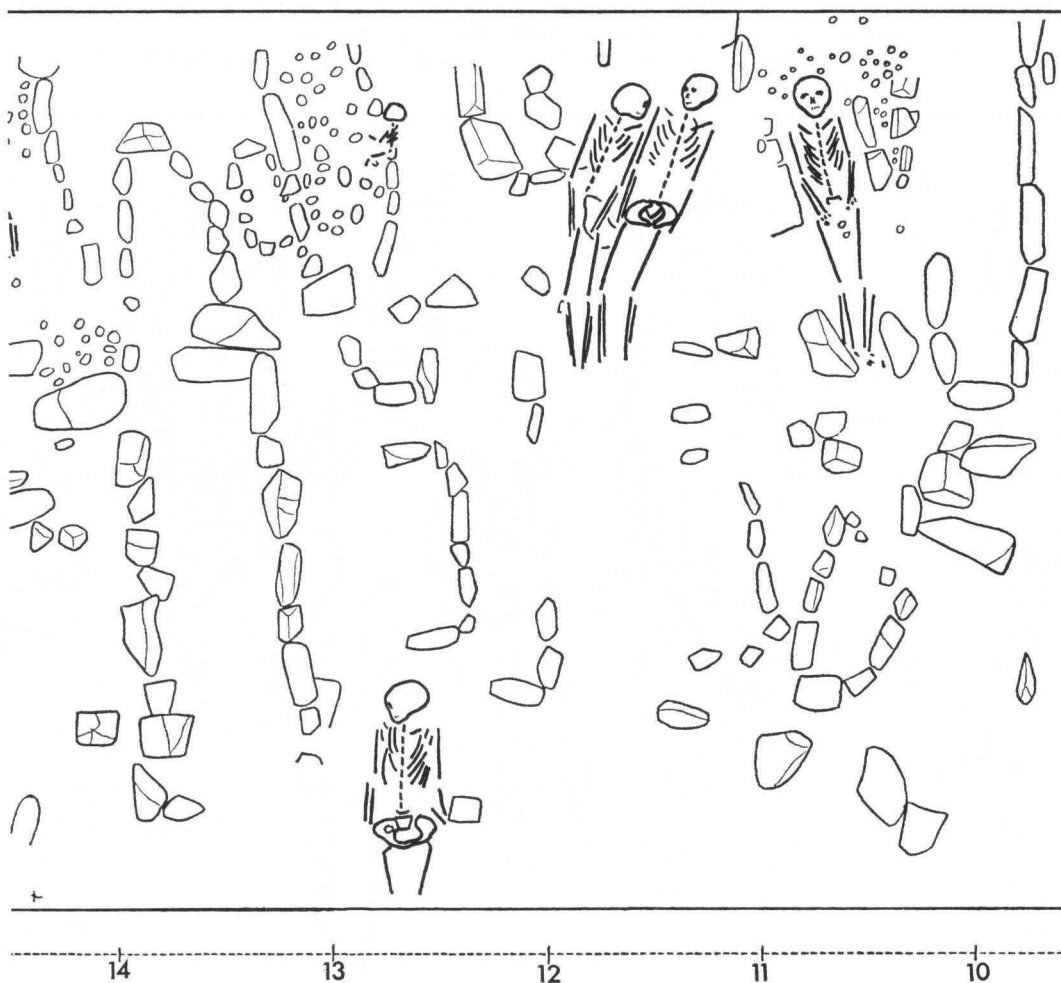
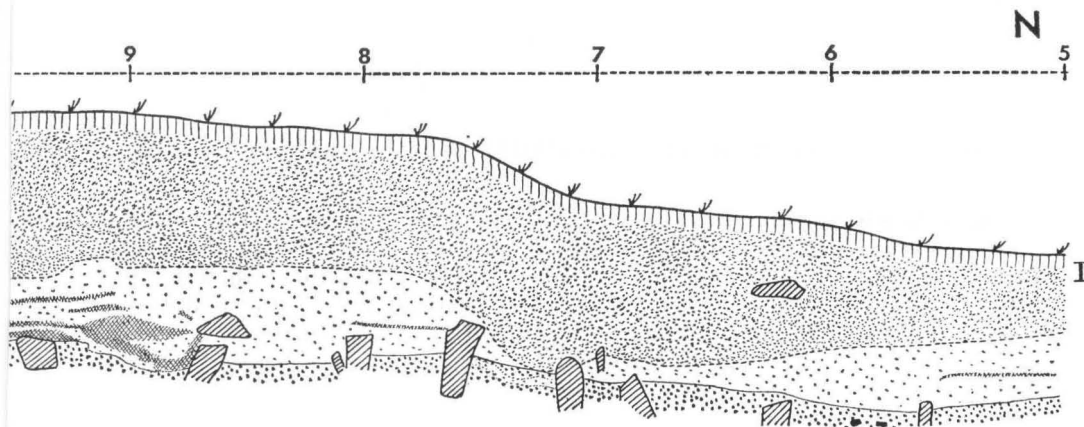


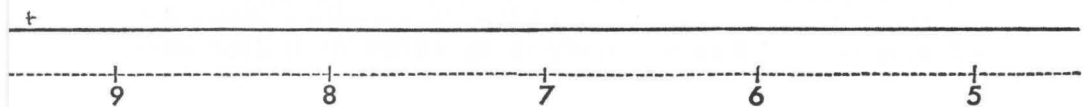
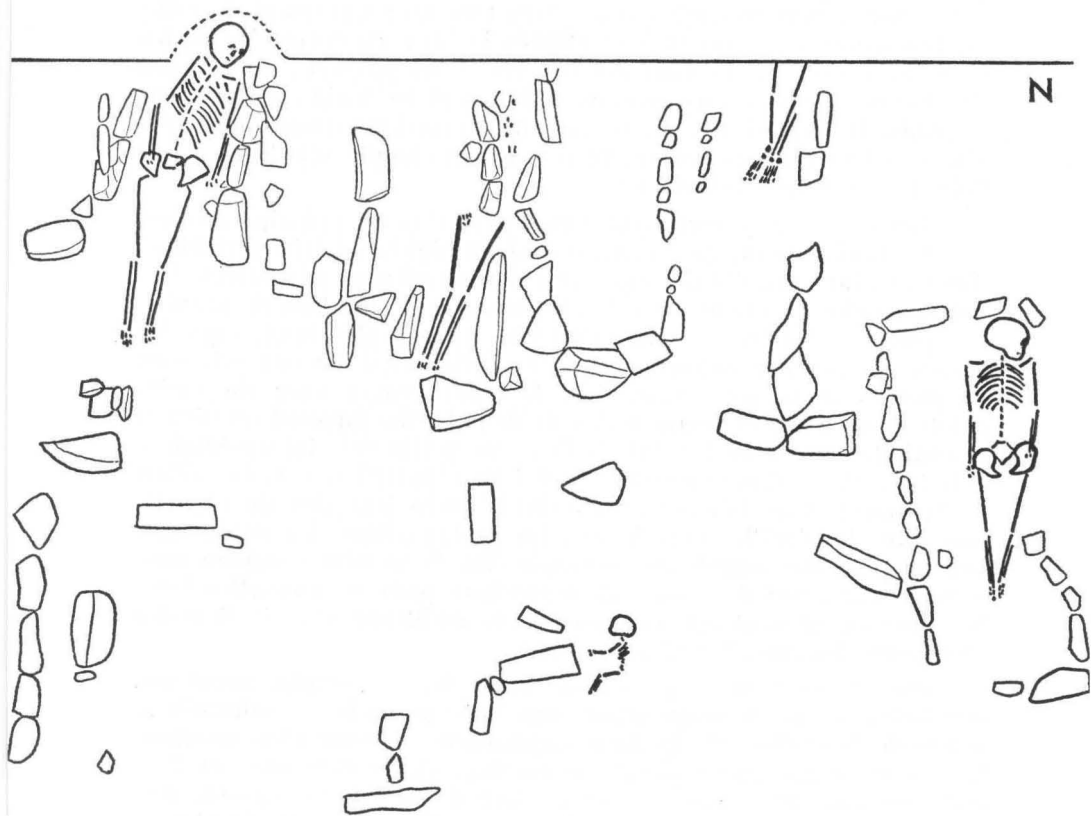
Fig. 3. — Plan d'ensemble des pierres et entourages du rectangle A

En 21 on reconnaît le fût de croix, situé plus haut. On a superposé sur ce plan les



Fosses à inhumations descendues de la surface de la dune supérieure et moins profondes, généralement tombes d'enfants : 14,80-15,30 ; 16,10-16,40 (recoupée) ; 21,40-21,60.

Entourages garnis de petits galets, formant un niveau vers la base de la dune supérieure : 10,00-10,50 ; 12,60-13,00 ; 14,10 (relique) ; 15,00-15,30.



Mise au net des relevés Y. Onnée

emplacements des squelettes de la dernière phase des enterrements, sujets inhumés à partir de la surface de la dune supérieure.

face la plupart des pierres des entourages, il en serait resté suffisamment de petites dimensions pour en garder un souvenir partiel. Bien entendu, le sommet de la dune blanche supérieure, du fait de la culture et d'une longue période de stabilité, a subi une pédogénèse la teignant assez profondément (sol I).

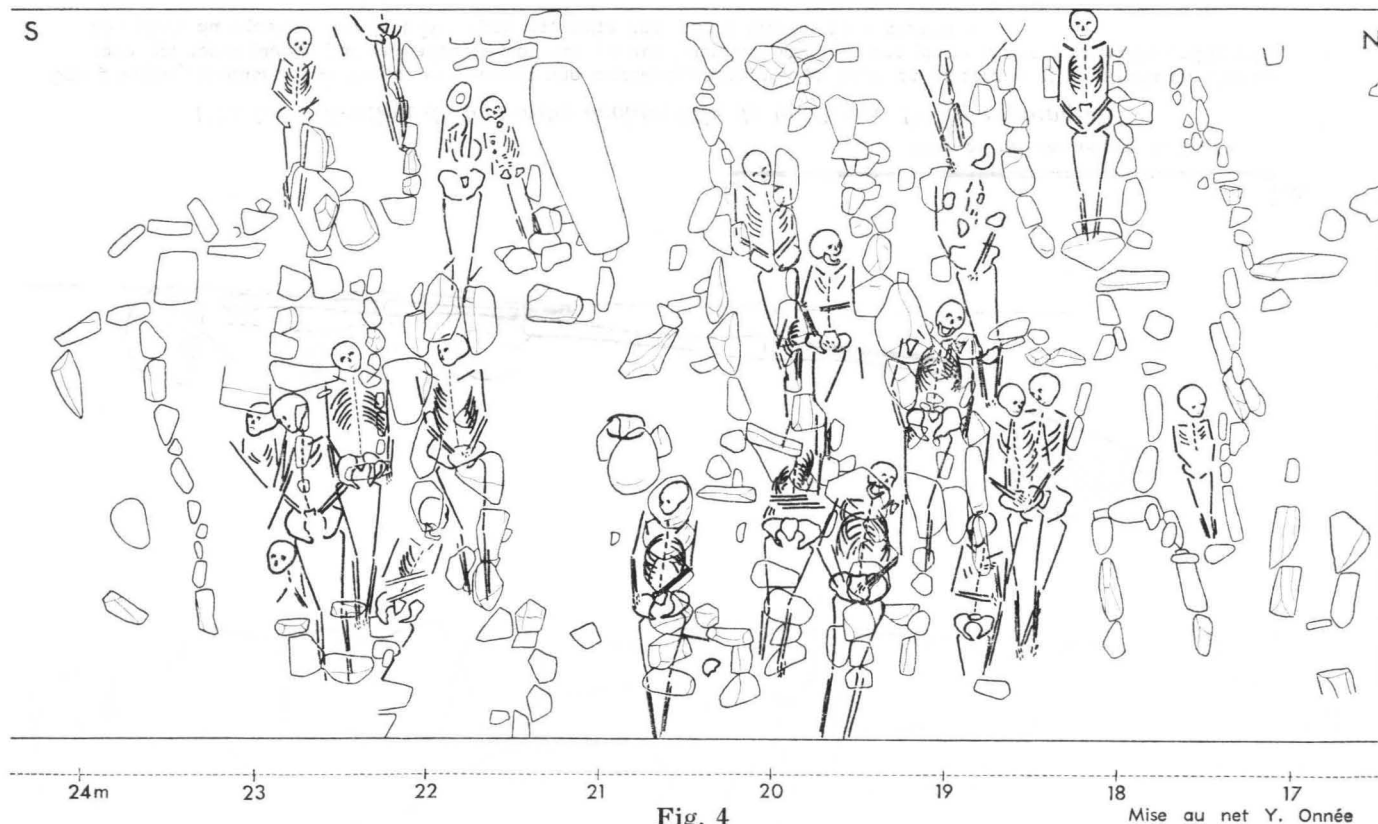
*
**

Si l'on considère les choses maintenant en plan, dans le périmètre du rectangle A, au niveau des détails on a confirmé les constatations des fouilles précédentes et nous y insisterons moins. Les morts étaient normalement enterrés en décubitus dorsal, adaptés à la fosse et aux obstacles rencontrés lors du creusement de celle-ci. Les avant-bras étaient soit alignés le long du corps, les mains étant appuyées sur le haut des fémurs et les poignets sur le bord des ilions, — soit les avant-bras obliques et les mains croisées sur le pubis. Il existait des sujets avec un avant-bras dans une disposition et l'autre dans l'autre. Bien entendu chaque sépulture a fait l'objet d'un relevé individuel.

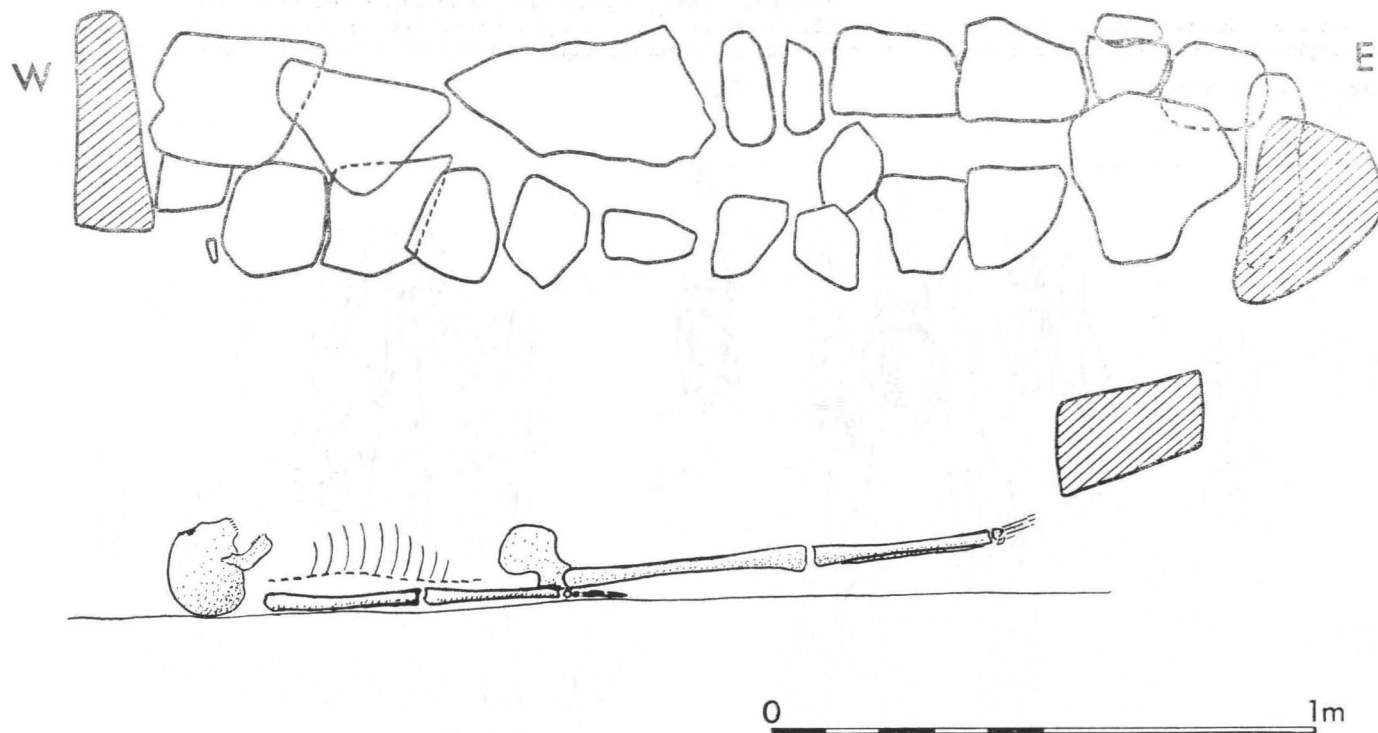
Les entourages rectangulaires, construits en principe au-dessus des tombes, sont de dimensions et de régularité très variables ; d'ailleurs tant ont été dérangés par des sépultures adventices. Les galets marins y jouent un rôle majeur, à côté de blocs de granite. Les pierres « têtes », sortes de stèles un peu plus hautes que les autres pierres des entourages, à la partie ouest de ceux-ci, sont fréquentes mais pas constantes. Les entourages avec de petits galets de quartz parsemant le dessus de la tombe forment un niveau essentiellement situé à celui de l'un des petits sols intermédiaires à la base de la dune supérieure, et leur répartition vers le milieu de la grande tranchée est en continuité avec leur aire de répartition dans les fouilles antérieures. La juxtaposition des entourages sur un plan d'ensemble du rectangle (fig. 3) montre combien souvent ils ont servi de source de matériaux pour de nouvelles tombes, tout en laissant voir par places une meilleure organisation des sépultures les unes à côté des autres.

On a projeté sur ce plan d'ensemble (fig. 3) l'emplacement des squelettes de la dernière phase des enterrements — inhumés à partir de la surface de la dune supérieure —, pour bien montrer leur discordance par rapport au système des entourages, et l'on voit que souvent le creusement de leur fosse est responsable des lacunes des entourages, tant du niveau à petits galets que du niveau principal à la surface de la dune inférieure.

Pour la portion du rectangle A décapée jusqu'au fond de la dune inférieure, on a projeté sur le plan d'ensemble des entourages (fig. 4) l'emplacement des squelettes des premières phases des enterrements — inhumés à partir de la surface de la dune infé-



On a superposé une partie du plan d'ensemble des pierres et entourages du rectangle A, partie méridionale, aux emplacements des squelettes des premières phases des enterrements, squelettes donc situés en-dessous du niveau des entourages, en principe antérieurs ou contemporains de ces entourages.



Mise au net des relevés Y. Onnée

Fig. 5. — *Section de la tombe occidentale de la travée 18 du rectangle A*

Cas presque exceptionnel où l'on a pu observer une correspondance précise entre un entourage et un squelette. L'entourage est remarquable par le dédoublement des pierres latérales, on y voit une pierre têtère à sa partie occidentale. Les pieds du squelette devaient être appuyés contre une pierre servant de « coussin ».

rieure ou à partir de la surface d'un des petits sols intermédiaires II à V, bien que sur cette portion il n'y ait pas de tombe à petits galets —. On voit la rareté de la correspondance entre la position exacte d'un squelette et celle des entourages situés à son voisinage au-dessus de lui, quoiqu'il y en ait des cas. Ceci permet de vérifier le fait que bon nombre des entourages ne correspondent pas à des enterrements précis. Il y a évidemment là un problème, et un aussi grand nombre de cénotaphes s'expliquerait mal. Tout simplement peut-être n'attachait-on pas une très grande importance à la correspondance topographique entre le cadavre et la « tombe » qui le matérialisait en surface du sol consacré.

*
**

Ces populations venues s'enterrer à Saint-Saturnin devaient être très pauvres, si l'on en juge par l'absence confirmée de tout mobilier funéraire, de monnaies, d'accessoires ou ornements du costume, agrafes, fibules, boucles, épingles, rivets, qui en bronze, en laiton ou en os auraient dû se conserver dans un tel milieu. Peut-être se faisaient-ils en bois dur ou en corne, mais un tel dépouillement pour un aussi grand nombre d'individus ne peut qu'étonner. Bien entendu aucune trace de clous de cercueils ou d'épingles de suaires.

Aucune trace d'inscriptions ou de graffiti sur les pierres des entourages : craignant que les fouilles antérieures eussent pu les laisser échapper, on a recherché avec soin, ne serait-ce qu'une croix ou un chrisme malhabiles, sans rien distinguer.

Du point de vue anthropobiologique, tout en rappelant que la fouille du rectangle A est encore incomplète, indiquons qu'on a recueilli, en gros, environ 30 résidus de squelettes d'enfants, et 50 adultes, sans compter les os dépareillés. Ces sujets sont en état de conservation et de complétion très variables ; une vingtaine de crânes sont en relativement bon état et directement utilisables au point de vue anthropologique.

On peut déjà indiquer quelques données paléopathologiques — le produit des fouilles antérieures avait été très fructueux à cet égard (6) —, et à côté des accidents dentaires variés, et des banales arthroses vertébrales ou des écrasements des lombaires, il faut dès à présent noter un fémur avec une remarquable exostose à la diaphyse. L'aspect de quelques os, un péroné aplati, peut faire penser à un cas de rachitisme tardif.

Plus remarquable encore, on a découvert trois crânes trépanés : il en avait déjà été trouvé trois, des campagnes de fouilles

(6) G. DESSE et P.-R. GIOT : *Revue du Rhumatisme*, 19^e année, t. X, 1952, n° 11, p. 1-3.

de 1922, 1947 et 1948 (7). Ces premières découvertes étaient toutes complètement cicatrisées ; les nouvelles le sont moins ou pas : le sujet 73-67 est masculin, l'orifice a un diamètre de 40 mm relié à un petit trou moins important, le tout situé au sommet du pariétal droit, débordant juste sur le gauche. Le sujet 73-72 est masculin, l'orifice d'un diamètre de 55 mm n'a pas de biseau, il est situé sur le pariétal gauche et n'atteint aucune suture ; ce crâne est fort mince. Le sexe du sujet 73-78 reste encore à préciser, la trépanation d'un diamètre de 30 mm se situe à l'angle du pariétal gauche mordant sur le frontal.

Avec six trépanations dans le même cimetière, c'est de toute l'Europe du haut Moyen Age et du Moyen Age la plus grande concentration de ces curieuses opérations chirurgicales. Inventée au Néolithique, poursuivie durant la protohistoire, on sait qu'elle se pratiquait encore (en petit diamètre) dans l'Antiquité classique — quoique aucun cas ne soit conservé —. Elle était utilisée jusqu'à récemment par toutes sortes de populations primitives à travers le Monde, sur tous les continents. La trépanation est attestée au Moyen Age en Irlande (2 cas), chez les Vikings (1 cas), chez les Germains de l'Est, en Bohême et jusque chez des Hongrois, avec quelques cas chez les Francs — où il est remarquable qu'elles aient été signalées en aussi faible nombre, alors que les tombes des cimetières mérovingiens ont été pillées et fouillées par dizaines de milliers et que tout de même de fort grandes séries de crânes sont conservées.

*
**

Il nous reste à traiter des objets ou restes divers découverts dans la masse des terres et sables du rectangle A. Nous laisserons de côté dans la partie superficielle de la dune supérieure les choses douteuses, quelques os d'animaux, des squelettes entiers de gros poissons, des fragments d'ardoises souvent avec graffiti, des tessons de poterie dont certains peuvent être médiévaux et d'autres plus récents. Tout cela a pu être introduit à des époques variées, mais nettement plus récentes que le cimetière.

(7) P.-R. GIOR : *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie*, 9^e série, t. X, 1949, p. 59-69. — P.-R. GIOR et G. DESSE : *La Presse Médicale*, 58^e année, n^o 72, 1950, p. 1283-1284.

Aux trépanations et interventions crâniennes armoricaines que nous avons citées en 1949 et concernant des sujets que l'on peut maintenant vraisemblablement attribuer au haut Moyen Age ou au Moyen Age, au sens large (crâne du cimetière de la Palue de Lostmarc'h en Crozon⁷ ; crâne n^o 1.153 du cimetière de la chapelle Saint-Clément à Quiberon ; crâne dit de saint Aubert à l'église Saint-Gervais, à Avranches, originaire du Mont-Saint-Michel), il faut ajouter le crâne dit de saint Clair, à l'église de Régigny, Morbihan (Dr Gw. Le SCOUËZEC : *Guide de la Bretagne mystérieuse*, 1966, p. 585), où l'intervention nous semble concerner le sinus frontal.

Une introduction manifeste est cependant d'un très grand intérêt. Il s'agit d'un bloc de granite cylindro-conique, régulièrement façonné par bouchardage, fragment long de 1,25 m, de diamètres à la base de 0,40 et 0,35 m, au sommet de 0,28 dans les deux axes, la base étant effilée, l'autre extrémité étant fracturée. On peut y reconnaître un morceau d'un fût de croix, tel qu'on en connaît plusieurs dans la région, fûts qui sont manifestement taillés dans des stèles de l'Age du Fer par martelage des rainures. Sans aller bien loin, on en voit de très grands à Kroëz-Veur, un peu à l'est de l'église de Beuzec-Cap-Caval, et à Menez-Goz-Veil, au sud du bourg de Saint-Jean-Trolimon, les diamètres de la partie sommitale de ce dernier fût étant identiques à ceux de la pierre que nous avons découverte. Cette pierre se trouvait au fond d'une fosse peu profonde dans le sable de la dune supérieure, à la partie méridionale du rectangle A. On peut penser qu'on se trouve devant un fragment du fût de la croix de notre cimetière, et que cet objet gênant les travaux agricoles, on l'a enfoui pour s'en débarrasser, selon une technique fréquente chez les cultivateurs d'autrefois.

Nous n'avons que quatre petits tessons de poterie, trouvés dans la dune supérieure, et qui peuvent être supposés remonter au haut Moyen Age ; quoique d'aspect fruste, des traces de tournage et une cuisson plus poussée les différencient des tessons protohistoriques ; deux sont des rebords qui pourront être significatifs. Par contre nous avons plusieurs centaines de petits tessons de poterie protohistorique, ou d'allure protohistorique, la plupart provenant du sable brun compact de la dune inférieure. L'expérience des sites du nord du Finistère nous a montré au haut Moyen Age (8) de la poterie ressemblant à s'y méprendre à la poterie protohistorique commune ; il est difficile à première vue de décider si l'on retrouve ici le même phénomène, ce qui ne nous étonnerait pas. En considérant l'essentiel de ce matériel comme protohistorique, on lui constate plus d'affinités avec la poterie d'usage courant du Bronze final et du Hallstatt qu'avec celle de La Tène, ce qui confirme les appréciations résultant des fouilles antérieures.

Pour le matériel lithique, il faut signaler un fragment du talon d'une hache-marteau en dolérite, objet perforé du Néolithique final ou de tradition néolithique, trouvé à la base de la dune inférieure. Parmi les centaines de petits éclats et déchets de silex, il y a juste à mentionner, provenant du sable brun compact, un trapèze, microlithe géométrique bien connu dans le Mésolithique de la région, et une petite flèche tranchante, plutôt néolithique d'aspect. Pas mal d'éclats de silex se trouvaient encore dans les sables de la dune supérieure : à toutes époques on a récupéré des silex comme pierre à briquet ou tout simplement parce que cela coupe.

(8) P.-R. GIOT : *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, p. 105-127.

**

Préciser un peu l'extension du cimetière par quelques sondages était nécessaire, d'autant plus que du temps où les terrains étaient cultivés, le fermier affirmait faire remonter avec le soc de sa charrue des ossements très loin sur les pentes du site. Le sondage F a été implanté vers l'est, dans la parcelle carrée 19 formant courtil au sud de la ferme. Ici à cause de la culture intensive, la dune supérieure est profondément humifiée, et renferme des tombes hâtives sans entourages (des restes de 6 à 7 squelettes plus ou moins complets ou dérangés ont été notés à des profondeurs de 0,30 — 0,50 — 0,70 m en moyenne), le sable brun compact de la dune inférieure a été atteint à 0,90 m et la rocaille granitique du substratum à 1,20 m. On peut en conclure que vers l'est le premier cimetière, aux tombes postérieures à la dune inférieure mais creusées dans celle-ci, doit s'arrêter entre le grand chantier A et le sondage F, la pente du terrain et la diminution d'épaisseur des formations superficielles le faisant prévoir ; par contre les tombes hâtives introduites à partir de la surface de la dune supérieure débordent largement vers l'est cette limite : on confirme une appréciation de densité sensible lors des fouilles de 1950 comme dans le rectangle A, ces tombes tardives indiquent un décalage vers le sud et l'est. Nous n'avons pu faire d'autres sondages dans le courtil, mais nous savons par des terriers nombreux et des excavations variées qu'au-delà vers l'est la dune blanche supérieure reprend de l'épaisseur sans aucune trace d'ossements.

Vers le sud, le sondage D a donné un résultat négatif, le cimetière ne va pas aussi loin dans cette direction, à moins d'un effet du hasard. Vers l'ouest, par contre, l'extension paraît plus importante. Le sondage C a été poussé jusqu'à la base de la dune supérieure, à 1,10 m, et 20 cm dans le sable brun compact. L'entourage d'une tombe à petits galets a été rencontré dans la dune blanche à 0,80 m, et tout un système serré d'entourages sur le sommet de la dune inférieure. Un squelette d'enfant sans entourage, inhumé en fosse à partir de la surface, chevauchait les pierres bordières. Bref nous retrouvons la situation usuelle du cimetière. Le sondage E a été poussé moins loin, sur un terrain en contrebas. Dans la dune supérieure, un entourage de tombe a été rencontré, le sommet des pierres, ébréchées par la charrue, affleurant à 0,20 m, leur souche étant établie à 0,60 m. Dans le sable dunaire, à signaler un tesson de poterie remanié, des charbons et cendres, de l'argile rougie par le feu. Il est vraisemblable que cet entourage appartient au niveau des tombes à petits galets et autres entourages construits après une première et courte mise en place de la dune supérieure, ce qui indique que le cimetière principal s'étend aussi loin. D'autres sondages seront nécessaires pour tout délimiter.

En attendant, et compte tenu des fouilles anciennes, on peut estimer au minimum l'étendue du cimetière de Saint-Saturnin à 25 m sur l'axe Nord-Sud (et plus probablement au moins 30 m), et à 45 m sur l'axe Est-Ouest (et plus probablement au moins 50 m). Mais il faut en soustraire, pour partie, l'emprise de la zone à activités techniques et habitats qui se centrait sous le sommet du tertre et sous les déblais de la carrière.

*
**

Vers la partie méridionale et centrale des fouilles de 1922 et 1923 il avait successivement été rencontré à la partie inférieure de la dune supérieure deux hémicycles de pierres jointives, avec au centre quelques charbons, et plus vers le sud-est deux blocages longs de quatre mètres et composés de grosses pierres cimentées avec du mortier d'argile. L'un de ces blocages présentait des interruptions, dont certaines remplies de coquilles de patelles ; l'autre recouvrait une masse charbonneuse et était cantonné de grandes poches de patelles, dont d'autres encore entouraient de grandes pierres plus isolées. A travers des descriptions un peu sommaires et des interprétations certainement à réviser, on doit reconnaître là des témoignages d'activités toutes différentes de celle du cimetière proprement dit, et l'établissement d'un habitat qui est venu mordre sur la surface du site funéraire.

Nos propres fouilles de 1946-1950 butaient sur un massif de blocage d'allure un peu dissemblable, à leur extrémité occidentale, donc un peu au sud des blocages précédents. Egalement situé à la base de la dune supérieure, dur et complexe, doublé sur une longueur d'un ensemble de pierres ressemblant à la base d'un mur, recouvert par les déblais de carrière, on l'avait dès l'abord considéré comme un élément d'un édifice médiéval, d'autant plus qu'on y avait trouvé associés quelques tessons de céramique « onctueuse », dont on commençait à l'époque à soupçonner la vraie nature (9).

Abordant le site en 1973 avec des perspectives chronologiques nouvelles, au lieu d'éviter et de contourner ce massif de blocage, il convenait d'essayer de préciser ses relations avec le cimetière. Le décapage d'un rectangle B, de plus de 6 m d'axe, orienté Est-Ouest, et raccordant le cimetière sans ajouts superficiels à la zone recouverte des déblais de carrière en direction du sommet de la butte, devait être d'autant plus bénéfique qu'il nous a fait découvrir, à l'extérieur du massif de blocage dont la constitution était variable, un remarquable four. Nous n'avons pu en dégager assez pour décider si son emplacement avait été creusé dans le blocage, ou s'il avait été simplement adossé à celui-ci.

(9) P.-R. Giot : *Annales de Bretagne*, t. LXII, 1955, p. 209. — P.-R. Giot : *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 109-130.

En regroupant les données, ce blocage se présente comme un massif, à deux couches un peu différentes, d'une largeur Nord-Sud de l'ordre de 3 à 4 m, bordé à ses deux extrémités par un parement ou mur grossièrement appareillé. Dans notre nouvelle fouille, son extrémité est était recoupée par une fosse à inhumation destinée à des enfants, fosse qui au-delà avait entaillé le sable brun compact de la dune inférieure. Lors de nos travaux de 1946 comme de ceux de 1950, nous avons d'ailleurs constaté que toute cette zone du cimetière concernait essentiellement des petits enfants enfouis assez sommairement, et cette année, lors de nos raccords, nous n'avons pas manqué d'en découvrir d'autres. Sur le dessus du massif de blocage, nous avons trouvé un peu de céramique « onctueuse », des ossements animaux provenant certainement de restes de nourriture, et en même temps pas mal d'ossements humains dépareillés provenant de tombes remaniées. Le sommet du massif de blocage correspond à une surface sensiblement plane et horizontale, une aire dressée. Nous n'avons aucun indice supplémentaire sur la fonction de ce blocage. On voit qu'il se présente (fig. 6) comme postérieur à la dune inférieure, et comme antérieur au plein de la dune supérieure, tout en sachant combien les matériaux sableux peuvent se diffuser et s'étaler au vent et à la pluie pour former des pseudo-couches en réalité remaniées.

Le four (fig. 6 et 7) et les accumulations de matériaux qui l'entourent se présentent également comme antérieurs au plein de la dune supérieure, ici plus abondamment recouverts des déblais de la carrière formant la butte du tertre. Le four est un cylindre vertical de moins de un mètre de diamètre, aux parois garnies de plaquettes schisteuses peu épaisses, maintenues en place par un mince habillage d'argile cuite. Cette chape argileuse présente les traces d'un lissage aux doigts et, pour les parties épaisses, des empreintes de modelage. La sole du four est garnie de la même argile cuite. Quatre chenets formés de pierres ou galets à encoches artificielles sont enduits de placages argileux plus importants. Le haut de la partie avant du four était éboulé, les deux côtés de la porte armés de pierres restant bien conservés ; ils sont garnis de masses épaisses d'argile modelée. Si l'on en juge par les fragments de la voûte de la porte du foyer et les fragments de ce qui se présentait au-dessus, il devait y avoir un regard ou une fenêtre à fonction de gueulard, et celle-ci présentait un volet en argile cuite tournant sur des charnières de la même matière. La reconstitution de cette partie du four sera peut-être possible après un long travail d'étude des fragments, quoiqu'il soit à première vue difficile de distinguer quelques-uns d'entre-eux des fragments de moule de fonderie, lesquels existent également mêlés aux éboulis dans le four et par devant celui-ci. Il semble ne rien subsister d'une éventuelle couverture du four, et partout les parois s'arrêtent verticalement à 0,75 m de hauteur ;

on peut penser que ce four cylindrique était à ciel ouvert. A environ un mètre en avant de la porte du four, sur l'axe, se trouve un grand galet à encoches, portant des restes d'argile cuite : c'est sans doute une pierre qui prenait place dans la porte du foyer.

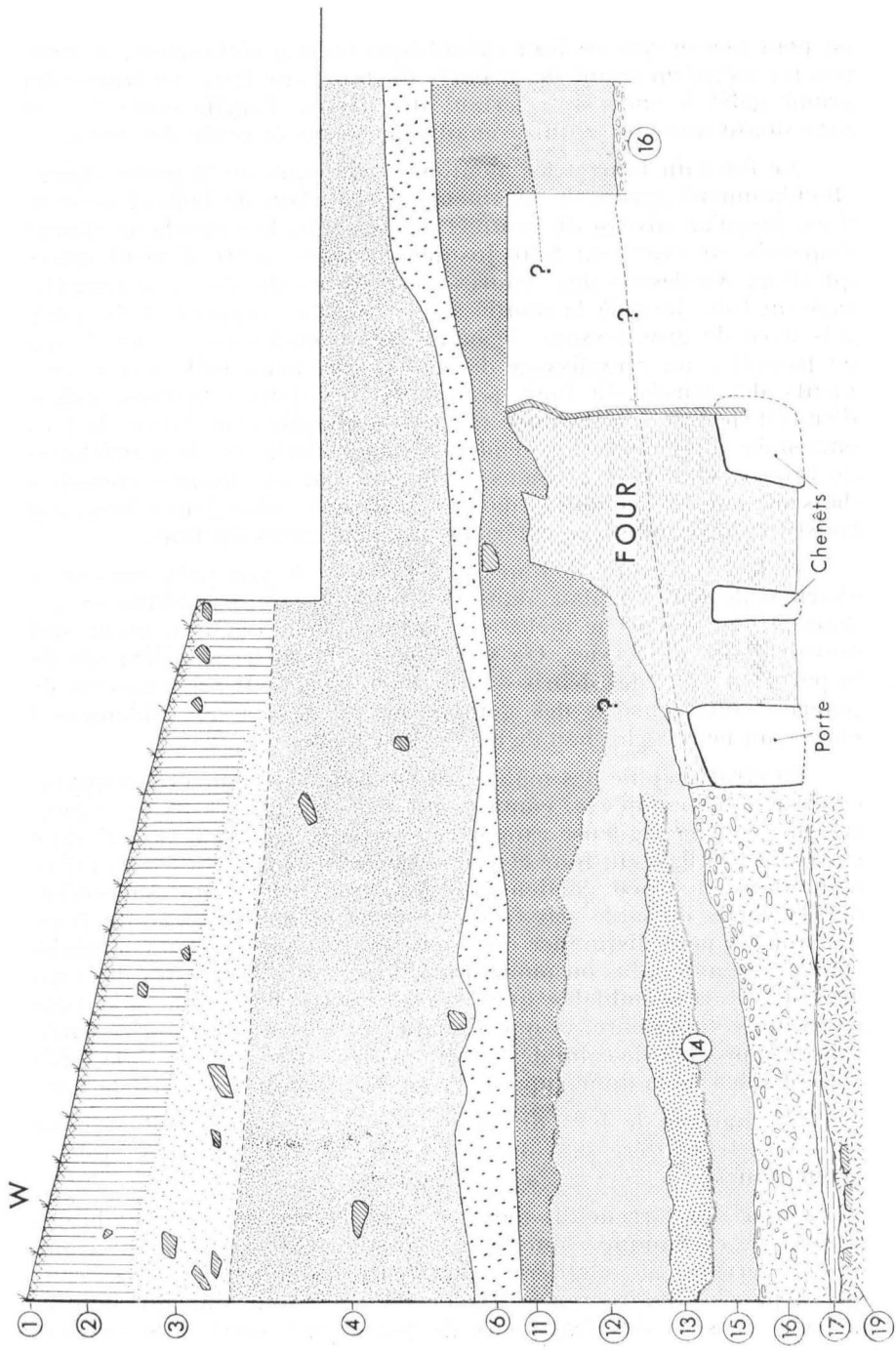
Le fond du four et les alentours extérieurs de la porte étaient abondamment garnis de fragments de charbon de bois et de cendres, jusqu'au niveau du sommet des chenets. Les charbons étaient dispersés en avant du four jusqu'à la pierre dont il vient d'être question. Au-dessus des cendres et charbons du foyer, le remplissage du four jusqu'à la moitié de sa hauteur comprenait du sable gris avec de gros tessons de céramique « onctueuse » ; au-dessus on passait à un remplissage de sable jaune brun mêlé à des fragments des parois du four, plaquettes schisteuses brûlées, débris d'enduit de terre cuite rouge et masses d'argile crue jaune, le tout entremêlé d'un nombre considérable de globules et de gouttelettes de bronze. Quelques globules de bronze ont été trouvés encastrés dans les parois et d'autres dans la masse de sable jaune brun qui constitue le remplissage extérieur aux structures du four.

L'éboulis devant le four se distribuait à peu près comme le charbon de bois en plan, dans une sorte de creux conique creusé dans la masse d'arène mêlée enserrant la base du four, creux qui servait d'aire de service. On y a trouvé pêle-mêle des éléments de la paroi du four, des débris de moule en terre cuite, des tessons de poterie « onctueuse », des gouttelettes de bronze et évidemment encore un peu de charbon de bois et de cendres.

La stratigraphie des matériaux encaissant le four et son approche est assez complexe, comprenant d'abord, au-dessus du vieux-sol, une couche argileuse rapportée et damée, puis la masse d'arène encaissant la base du four et évidée devant la porte du foyer, arène caillouteuse un peu particulière. Au-dessus vient une succession de lits variés de sable gris friable comme dans l'intérieur du four, mais où on peut distinguer des nuances ; tout cela est du matériel éboulé, remanié, plus ou moins humifié, et mêlé aux restes des cendres. Il est vraisemblable que ce sable gris correspond à la base de la dune supérieure, et que l'humus décelé en liséré ou remanié soit à rapprocher de celui des petits sols II — III — IV — V, le sable blanc friable de la dune supérieure venant ensuite recouvrir le tout.

Le charbon de bois du four donnera une date radiocarbone qu'il sera très intéressant de confronter avec des mesures archéomagnétiques.

On a donc recueilli, dans le four et auprès, de nombreux tessons de céramique « onctueuse », provenant tant de chaudrons que de terrines et galettières ; aussi quelques tessons de céramique à pâte ordinaire rougeâtre. Ces tessons sont souvent enduits de suie, ce sont des fragments de pots ayant servi à la cuisson



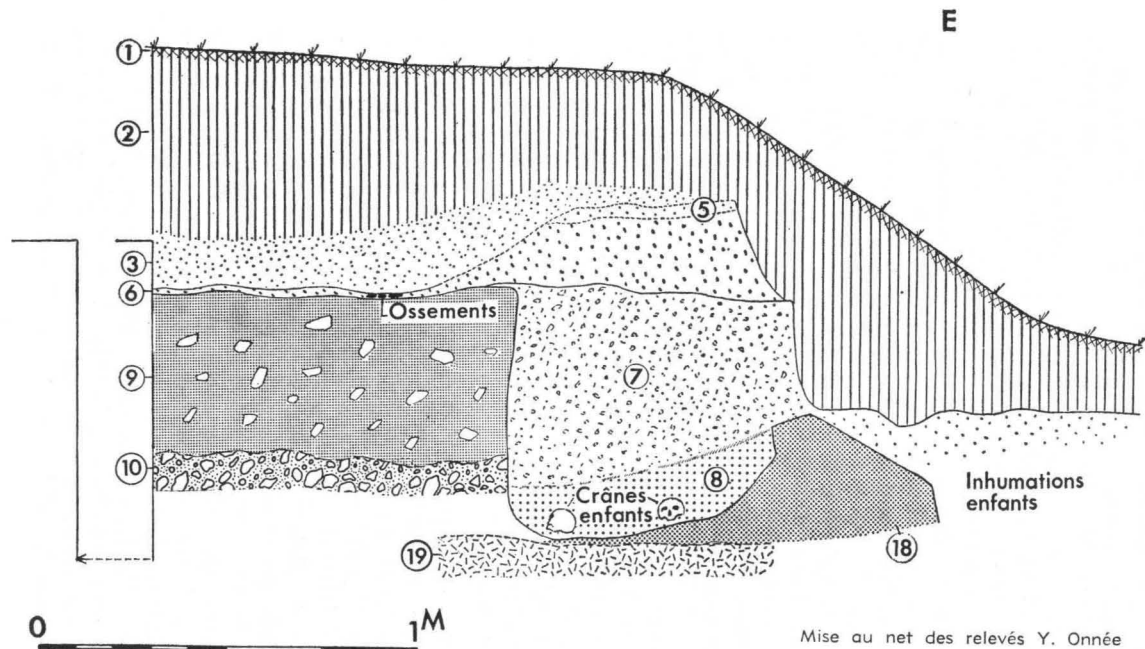


Fig. 6. — Section du four et section du blocage

La coupe devant et au niveau du four est la coupe de la paroi de la fouille B côté nord avec projection de la section du four selon l'axe de ce dernier. La coupe du blocage est celle lue sur la paroi sud de la fouille. 1) Couche d'herbes et de racines ; 2) Sable humifié et racines ; 3) Sable et cailloux (déblais de la carrière). 4) Sable humifié avec quelques cailloux (premiers déblais de la carrière) ; 5) Sable blanc friable (dune supérieure). 6) Sable blanc friable avec lits de petits graviers roulés (id.) ; 7) Sable blanc friable avec arène et cailloux arénisés (remplissage d'une fosse à inhumation) ; 8) sable blanc fin et homogène (sous une mince trace d'humus) recouvrant les inhumations d'enfants au fond de la fosse ; 9) Blocage formé de sable brun compact avec cailloux ; 10) Blocage à cailloux plus nombreux ; 11) Sable jaune brun un peu durci, débris de roches anguleux et débris de bronze ; 12) Sable dunaire gris et friable ; 13) Sable gris noir ; 14) Liséré d'humus ; 15) Sable gris friable ; 16) Arène mêlée de cailloux altérés rosâtres ; 17) argile rosâtre en placages ; 18) Sable brun compact (dune inférieure) ; 19) sol arénacé et humifié (sol VII).

des aliments où à d'autres utilisations pratiques, ce ne sont pas des déchets de fabrication, et le four ne semble pas avoir servi comme four de potier ; il y manque d'ailleurs les cales et boudins de terre cuite si caractéristiques. Pourtant un tel four cylindrique à ciel ouvert était encore en usage au siècle dernier chez quelques potiers bretons (10). Par contre, les fragments de moule et les gouttelettes de bronze témoignent d'une utilisation métallurgique. On a recueilli au total plus de 2 kg de déchets de bronze. Quant aux débris de moule, leur face fonctionnelle est grise, ils paraissent avoir servi à couler des objets circulaires de très grand diamètre, au moins de l'ordre de 0,50 à 0,60 m. Beaucoup de fragments présentent des gorges qui se seraient traduites par des bandes à très faible relief ; malgré l'effacement, on distingue quelques éléments décoratifs qui s'exprimaient en relief sur les objets : deux variétés de spirales, et un motif où deux doubles crossettes s'opposent au bout d'une tige, à moins qu'il ne s'agisse franchement d'une croix pattée à crossettes, les crossettes étant elles-mêmes de petites spirales. De tels motifs sont connus dans l'art celtique d'inspiration insulaire comme bien entendu dans l'art roman de la région (chapiteaux de Loctudy, par exemple, du second art roman, fin du ^x^e siècle). Ce sont là des constatations très intéressantes, mais dont l'exploitation sera difficile étant donné la conservation précaire et à peine lisible de l'ensemble des fragments de moule. Ces décors pourraient faire penser à des objets liturgiques plutôt que profanes ; à cette époque, les cloches étaient-elles encore en tôle comme les cloches celtiques, ou fondues en masse ?

Quelques petits sondages ont cherché à préciser l'extension de la zone à blocages et activités techniques pour voir si elle se poursuivait sous le haut du tertre chapeauté par les déblais de carrière. Le sondage G a été arrêté à moins d'un mètre de profondeur, le sable gris friable de la dune supérieure renfermant quelques petits tessons de poterie « onctueuse » et des débris d'os ; enfin, dessous une très grosse pierre, sorte de très gros galet, posé sur la surface du sable brun compact. Le sondage H a consisté à raviver la coupe du front de taille des très anciennes fouilles et de la carrière, ce qui a fourni une section poursuivant celle relevée à la partie occidentale de la fouille B, pour les niveaux supérieurs, et montré l'absence d'autres structures aux niveaux inférieurs. Le sondage I, beaucoup plus bas, à la retombée au pied du tertre, à part quelques traces indirectes du voisinage de l'habitat (charbons, coquillages) dans le sable, montre la limite occidentale du site archéologique.

(10) L. FRANCHET : *Céramique primitive, Introduction à l'étude de la technologie*. Paris, 1911, cf. p. 129 et fig. 23.

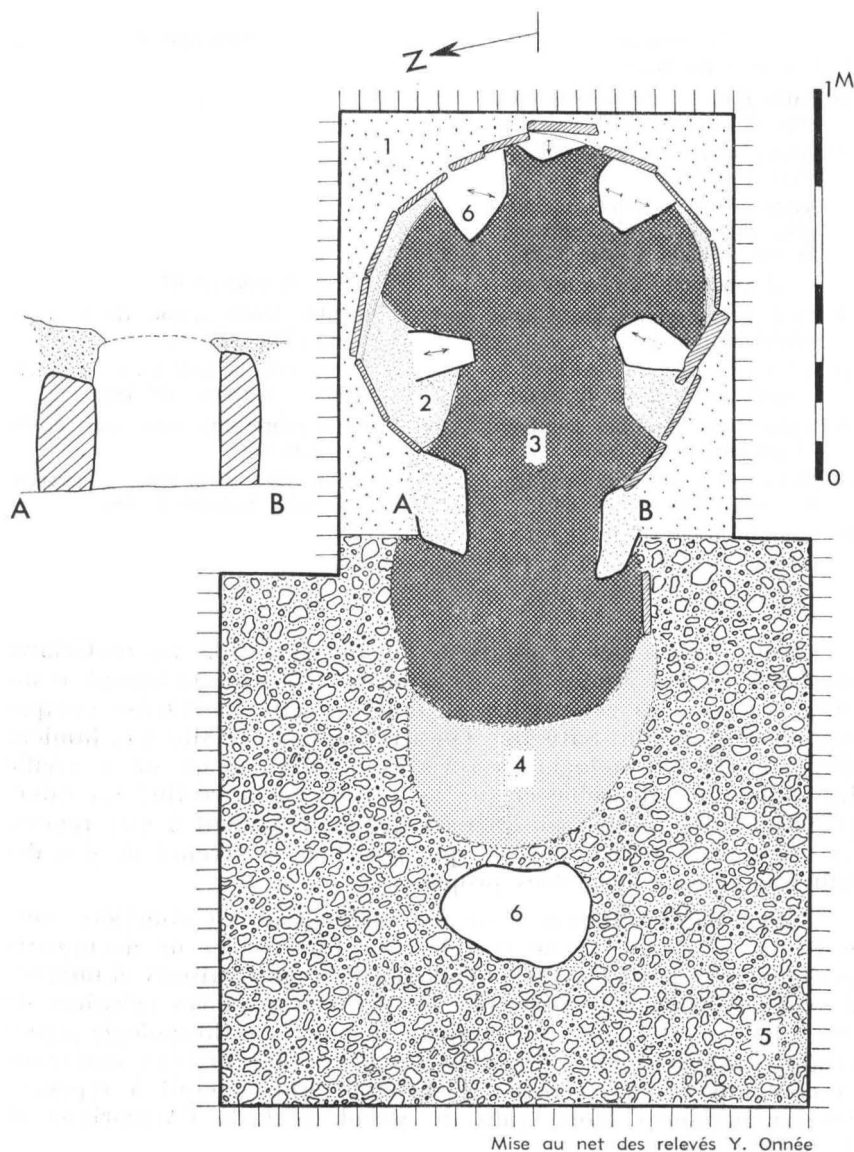


Fig. 7. — Plan du four

Coupe A-B : élévation de la porte du foyer avec reconstitution, en pointillé, de la voûte d'argile. — 1) Sable jaune brun (remplissage autour du four, contre les plaquettes qui en forment la paroi) ; 2) Argile façonnée contre les parois, à la base des chenets et au-dessus de la porte du foyer ; 3) Zone à charbons de bois abondants (foyer et en avant de la porte du foyer) ; 4) Zone à charbons de bois dispersés ; 5) Zone durcie à blocs et cailloux altérés rosâtres ; 6) Galet à encoches avec plaques d'argile cuite.

Sondage H

- 1) Humus superficiel
- 2) Sable humifié et quelques cailloux, 70 cm (déblais de carrière)
- 3) Sable, arène, argile, 20 cm (déblais de carrière)
- 4) Sable gris et arénacé avec lentilles jaunes d'argile arénacée, 50 cm (déblais de carrière)
- 5) Lit charbonneux ou cendreux
- 6) Sable blanc friable de la dune supérieure, 15 cm
- 7) Sable arénacé jaune en petit lit rapporté (entourage du four)
- 8) Sable brun humifié compact, 60 cm (sols VI et VII)
- 9) Blocailles granitiques à matrice de sable humifié, 30 cm
- 10) Granite fracturé et altéré

Sondage I

- 1) Humus superficiel
- 6) Sable blanc friable de la dune supérieure, 1,0 m, avec vers la base un lit de quelques charbons de bois
- 8) Pas représenté, sans doute érodé et remanié
- 9) Blocailles granitiques à matrice de sable humifié, 35 cm

*
**

Sous réserve des résultats de l'examen détaillé des matériaux recueillis et des études de laboratoire, voilà succinctement résumées les données essentielles sortant de cette fructueuse campagne de 1973 à Saint-Saturnin. On a reconsidéré ce site à la lumière des données chronologiques révisées drastiquement, on a vérifié les indications de celles-ci sur le terrain, on a rectifié les interprétations des fouilles antérieures qui demandaient à être revues, de manière à corriger autant que possible les erreurs de nos devanciers comme les nôtres propres.

Mais Saint-Saturnin reste essentiellement un cimetière sans mobilier, et donc surtout un chantier fournisseur de documents ostéologiques pour l'anthropobiologie. Pour des raisons chimiques de conservation, favorisées par les débris coquilliers calcaires de ces sables, c'est le seul site majeur de toute l'anthropologie armoricaine, antérieur aux ossuaires des cimetières bretons modernes et contemporains. La révision chronologique conduit à repenser les circonstances biologiques du peuplement de l'Armorique et de la Bretagne.

Sans anticiper, on peut chercher à répondre à quelques-unes des questions d'ordre général qui se posent. Quelle était cette population qui a nourri en telle abondance le cimetière de Saint-Saturnin ? Compte tenu des données obtenues sur l'extension minimale du cimetière et sur la densité des tombes, on peut imaginer au bas mot 1 000 à 2 000 sépultures, seuil numérique qui devrait être doublé pour tenir compte des tombes détruites ou remployées.

Le retour au site, après le dépôt complet de la dune supérieure qui montre des sépultures assez hâtives et fait penser à une épidémie ou à une famine, peut grouper environ un quart du nombre des inhumations. Le cimetière normal, dans la dune inférieure, étalé sur deux générations, compte tenu d'un taux de mortalité très élevé, peut être assigné à une population de 500 à 1 000 personnes, ce qui peut correspondre à une forte paroisse de l'époque. On serait tenté, dans ces calculs dont nous abrégeons les justifications démographiques, à en étaler le fonctionnement sur au minimum un siècle, pour une paroisse de quelques centaines de personnes.

Nous avons des indications, sur cette côte de la baie d'Audierne, d'une forte population littorale avant l'envahissement du bas-pays par les dunes, notamment en Tréguennec où celles-ci recouvrent de nombreuses substructions à poterie « onctueuse ». Le tracé des paroisses bretonnes primitives nous est mal connu dans cette région, peut-être précisément parce que les mouvements des sables ont provoqué le transfert du siège paroissial. Le point de vue le plus classique (11) est que toute la pointe du Cap-Caval formait une très vaste paroisse primitive, une *plebs major*, d'où Plomeur, ultérieurement subdivisée à plusieurs reprises. En tout cas à Saint-Saturnin nous serons ensuite sur le territoire de l'ancienne paroisse de Beuzec-Cap-Caval, citée au XI^e siècle dans le cartulaire de Landévennec sous le nom de Buduc (chartes 17, 19 et 43). Celle-ci fut le siège d'un doyenné s'étendant sur tout le Cap-Caval, et on s'étonnera que ce doyenné y ait été localisé plutôt qu'au siège de la paroisse primitive, si celle-ci était bien Plomeur. En tout cas ce doyenné fut déjà supprimé en 1283, suppression confirmée en 1286 (Cartulaire de Quimper, C. 56 f. 26 et C. 56 f. 25). Le plus ancien élément de l'église actuelle de Beuzec-Cap-Caval dédiée à saint Budoc, remonte d'ailleurs à la deuxième moitié du XIII^e siècle — école de Pont-Croix —, et c'est le prélude à une renaissance et reconstruction. Il est à noter que les trois paroisses dont saint Budoc est éponyme portent seul son nom ; il n'a fourni aucun Plou- ni aucun Lan- (quoique au Cornwall la paroisse de Saint-Budock soit désignée dans un mystère Plu-vuthack, d'ailleurs seul Plou- attesté en ce pays).

A peine plus de 1 500 m séparent à vol d'oiseau Saint-Saturnin de Beuzec-Cap-Caval. Il est peu vraisemblable qu'il ait pu s'agir de deux paroisses différentes, mais plutôt d'une trêve disparue précocement à cause de la progression des dunes. Et pourtant l'importance du cimetière ferait penser qu'il aurait pu suffire à toute la

(11) R. COUFFON : *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXVII, 1951, p. 3-27. — P.-J. NEDELEC : *Notre-Dame de Tréminou, Beuzec-Cap-Caval, Plomeur*. 1965, 16 p.

paroisse primitive. Que pouvons-nous tirer du nom de Saint-Saturnin ?

La première hypothèse, et c'est celle que nous avait suggérée M. F. Gourvil il y a 25 ans, est celle de la débaptisation d'un saint indigène au profit d'un étranger du calendrier officiel. Plutôt que *Sant Urmel*, on prononçait *Sant (T)eurnel* (on jurait par « *Sant (T)eurnel binniget !* » il n'y a pas si longtemps), ce qui suppose un éponyme *Heurnel*, *Deurnel* ou *Teurnel* ; c'est à cette dernière graphie qu'il conviendrait de s'arrêter, par analogie avec un *Mesteur-nel* en Plogonnec et un *Kerdeurnel* en Plogastel-Saint-Germain, localités de Basse-Cornouaille peu éloignées. Au Cornwall les toponymes Saint-Erney et Lanturney seraient dérivés de saint *Terninus*.

Deuxième hypothèse, il s'agit dès l'origine d'un saint officiel, et plus probablement de saint Saturnin (saint Sernin), apôtre du Languedoc et premier évêque de Toulouse. Les connexions maritimes du sud de la Bretagne expliqueraient cette influence précoce, quoique saint Saturnin soit peu honoré en Bretagne ; on relève tout juste la chapelle Saint-Saturnin, dite Saint-Saulny, en Pléchâtel (Ille-et-Vilaine), qui est d'ailleurs de fondation ancienne. Pensons qu'à côté de la célèbre abbaye de Saint-Wandrille, en Seine-Maritime, nous trouvons une chapelle Saint-Saturnin, construite pour abriter une relique du diacre toulousain Sindard, d'époque romane mais reconstruite sur les fondations de l'ancien édifice, de plan archaïque, détruit par les Vikings. Saint-(T)eurnel ou Saint-Urmel s'explique par aphérèse dans *Sant-Saturnel*, le suffixe *-el* étant assez fréquent.

Troisième hypothèse : d'abord nous trouvons, dans la partie incertaine de la liste épiscopale du diocèse de Vannes, rédigée au XIII^e siècle, comme cinquième évêque de ce siège un *sanctus Saturninus* (commémoration au 25 octobre, au lieu du 29 novembre pour l'apôtre languedocien). Celui-ci est généralement assimilé à *Sadwrn* ou *Sadwrn Farchog*, fondateur de l'église de Llansadwrn (Anglesey) au pays de Galles, frère de saint Iltyd (saint Iltud), lequel est mort entre 527 et 537. Or le cimetière de Llansadwrn a livré une stèle funéraire avec une inscription latine en caractères attribués à la seconde moitié du VI^e siècle :

HIC	BEA[TV]S	[	]	/
SATVRNINVS	SE[PVLTVS(?)]			/
[I]ACIT	. ET SVA	SA[NCTA(?)]		/
CONIV[n]X	. PA[X	VOBIS]		/
[CVM	SIT(?)]			

(12).

(12) R.A.S. MACALISTER : *Corpus Inscriptionum Insularum Celtiarum*, I, 1945, n° 323. — V.E. NASH-WILLIAMS : *The Early Christian Monuments of Wales*, 1950, Anglesey n° 32, p. 61-63, fig. 33.

Ce qui peut se traduire : « Ci-git enterré le béni ... Saturninus et sa sainte femme. La paix soit avec vous (deux). » Nous voici heureusement ramenés à un saint celtique (et dans l'Eglise celtique le fait qu'il soit marié ne doit pas nous étonner), même si son nom a été précocement latinisé.

Il nous reste d'ailleurs à souligner un fait majeur : sans doute désaffecté et abandonné depuis 700 sinon 800 ans, le site de Saint-Saturnin a conservé son nom de sorte que les rédacteurs du cadastre, les premiers à l'avoir fixé au début du XIX^e siècle, n'ont eu aucune hésitation à le transcrire.

*
**

Quelle est donc cette population au point de vue anthropobiologique ? Le bilan des études poussées sur les sujets fournis par les fouilles antérieures est corroboré par un examen rapide des nouveaux documents. Il s'agit d'une population qui frappe par son homogénéité relative, où se manifestent les traces d'une certaine consanguinité, et où les individus à caractéristiques extrêmes par rapport à la moyenne ou hors série sont rares. Ce fait contraste avec les petites séries protohistoriques armoricaines dont nous disposons, de même qu'avec certaines petites séries médiévales, très hétérogènes chacune en elle-même comme entre elles.

Ecologiquement on se trouve pendant une décrue glaciaire, un peu plus accentuée que l'actuelle, avec un climat tiède et doux, mais qui, en Europe occidentale, a pu se doubler d'une pluviosité défailante et de sécheresse par évaporation ; les migrations des sables dunaires y sont peut-être liées.

A part quelques carences individuelles, elle était robuste et, ostéologiquement parlant, saine, profitant certainement de l'équilibre alimentaire du bord de mer. La stature est sur-moyenne, selon les codifications anthropologiques, et pour l'époque cela veut dire qu'elle est presque forte, il y a pas mal d'individus de grande taille, mais pas aussi gigantesques que l'on a parfois dit.

Craniologiquement parlant, sans entrer dans des détails techniques, nos individus sont presque tous mésocrânes ou dolichocrânes, donnant une moyenne mésocrâne. Si de très rares individus brachycrânes s'y rencontrent, ils ne ressemblent en rien par l'ensemble de leurs caractères aux Bigoudens, c'est-à-dire aux habitants actuels de la région (13) : on peut dire que les gens de Saint-Saturnin ne sont encore en rien « bigoudénisés ». Le phénomène

(13) P.-R. GIOT : *Nouvelle Revue de Bretagne*, t. III, 1949, p. 66-69. — P.-R. GIOT : *Travaux du Laboratoire d'Anthropologie... de Rennes*, 1956, p. 12-15. — P.-R. GIOT : *La population bigoudène*, dans J. SUTTER : *La luxation congénitale de la hanche*, I.N.E.D., Travaux et Documents, cahier n° 62, 1972, p. 14-33.

de la « bigoudénisation » est donc postérieur à l'an mil et reste entièrement à élucider, qu'il se soit produit par transformation ou par remplacement partiel de la population, avec très certainement une large part des effets de l'endogamie pour aboutir à une fréquence aussi grande d'une variété typologique aussi nettement singularisée. Mais ceci est une autre histoire, passionnante également.

Si l'on veut faire une comparaison racio-logique, disons que les habitants de Saint-Saturnin correspondent assez bien à la notion des « Européens du Nord-Ouest », rassemblant les descendants du stock primitif du peuplement et des éléments subnordiques issus soit d'apports nouveaux, soit de la transformation des premiers.

On peut envisager plusieurs hypothèses de travail :

- Ce seraient des descendants des populations autochtones gauloises armoricaines, mais à vrai dire s'il y a des ressemblances avec quelques individus (notamment ceux de sites tout voisins, Tronoan et Kervilré), on se rend compte qu'il y a des différences d'ensemble entre les sujets de notre cimetière, et les quelques séries d'Armoricains de l'Âge du Fer qui sont incontestables chronologiquement parlant ;
- ce seraient des descendants d'implantations particulières : on a pu nous suggérer jadis des Maures Osismiens, des Lètes Alains, ou des Saxons, voire même des Vikings, hypothèses qui ne résistent guère à l'examen ;
- enfin, ce seraient tout simplement des descendants d'immigrants Bretons.

Incontestablement cette dernière interprétation est la seule sérieuse. Disons tout de suite qu'au point de vue anthropobiologique on se trouve plus à l'aise, car les caractères parfois considérés comme archaïques des gens de Saint-Saturnin se retrouvent assez facilement, semble-t-il, dans toutes les séries du sud-ouest des Iles Britanniques qui ont été publiées (et qui sont malheureusement peu nombreuses).

Nous avons été gênés autrefois (14), dans la perspective d'une population de l'Âge du Fer dérivée des habitants préexistants, et avons dû recourir à une typologie faisant une trop large part à des éléments atlanto-méditerranéens. N'ayons plus peur d'y voir des sub-nordiques, la présence des chignons occipitaux en est également un gage. Tous les habitants de Saint-Saturnin ne devaient pas avoir les cheveux blonds, loin s'en faut, mais il devait s'en trouver une certaine proportion.

(14) P.-R. GIOR : *Armoricains et Bretons, étude anthropologique*. Thèse, Faculté des Sciences de Rennes, 1950. Travaux de l'Institut d'Anthropologie générale, Rennes, 1951, 160 p. — P.-R. GIOR : *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, p. 103-118 ; t. LXXX, 1973, p. 129-136.

La part respective des Armoriciens et des Bretons dans le peuplement de la Bretagne a fait l'objet d'appréciations divergentes depuis quelques siècles selon que les historiens étaient au service de telle ou telle idéologie politique. On a été jusqu'à nier l'immigration bretonne, on tend couramment à la minimiser ou à la passer sous silence (15) ; les linguistes débattent de la part du brittonique insulaire et de la part du gaulois continental dans la langue bretonne, avec parfois les excès de l'esprit de système, les archéologues ont du mal à trouver des témoignages matériels du haut Moyen Age breton. Il y a des incertitudes qui rendent les appréciations difficiles ; quelle était la répartition des habitants et l'ampleur de la dépopulation à la fin de la période gallo-romaine ? Quelle était l'importance de cette population avant les dévastations des Normands et après ? quelle a été en Bretagne l'incidence des famines (entre 970 et 1100 on a comptabilisé 60 années de famine en France proprement dite) et des épidémies (peste, variole et autres fléaux qui ont décimé les effectifs, parfois jusqu'au tiers).

En tout cas, ces insaisissables immigrants bretons, les voilà sans doute à l'état encore presque homogène à Saint-Saturnin, trois ou quatre siècles après leur implantation. Exploiter complètement au point de vue archéologique, historique, anthropobiologique et ethnologique les documents exceptionnels que peut nous livrer ce cimetière est un programme de travail passionnant et qui, par contre-coup, doit faire espérer projeter bien des lueurs nouvelles sur le haut Moyen Age breton (16).

(15) On voudra bien ne nous taxer d'aucun mauvais esprit si nous faisons objectivement et scientifiquement remarquer que dans un discours prononcé à Quimper le 2 février 1969, lequel offre en quelque cent mots un raccourci d'histoire de Bretagne, il est question des Vénètes et de l'indépendance gauloise, puis directement de Du Guesclin et des usurpateurs anglais, pour finir avec la littérature de Chateaubriand, sans qu'aucune allusion ne soit faite à l'arrivée des Bretons en Armorique, tout de même l'événement le plus essentiel de toute l'histoire de la péninsule et qui lui a donné son nom.

(16) L'ainé d'entre nous a sans doute ouvert la voie aux nombreux chercheurs avides de découvertes sensationnelles qui s'engouffrent de nos jours sur le haut Moyen Age et le Moyen Age bretons ; en commençant modestement entre 1950 et 1955 à chercher à combler le vide de la « deuxième » protohistoire armoricaine, le *no man's land* entre les archéologues classiques et les historiens d'art médiéval, notamment en osant transférer au Moyen Age la poterie « onctueuse », presque toujours classée par les archéologues locaux à l'époque « gauloise », et même déterminée comme hallstattienne par les conservateurs du Musée des Antiquités Nationales jusqu'en 1961. Souhaitons que l'exploitation déraisonnée des dunes littorales de Bretagne aura laissé encore quelques bribes de stratigraphies ici ou là.

études médiévales

P.-R. GIOT

Penmarc'h et Geoffrey Chaucer

Les érudits bretons savent que W. Shakespeare mentionne Le Port-Blanc à Penvenan : « *Port-le-Blanc* » dans *Richard II*, acte II, scène I, vers —24 (1), mais il ne semble pas qu'ils fassent souvent remarquer que G. Chaucer a localisé à Penmarc'h un de ses *Canterbury Tales*. Il est vrai que ce Conte de Cantorbéry, *The Frankeleyns Tale*, *The Franklin's Tale* en anglais modernisé, c'est-à-dire le Conte du Franc-Tenancier, est moins souvent utilisé scolairement, quoiqu'il soit une magnifique exaltation de la fidélité conjugale.

Il est très rare que G. Chaucer situe précisément les endroits où se déroulent ses contes, et le Professeur A.L. Kellogg, de *Rutgers University* à New-Brunswick, N.J., U.S.A., a eu récemment l'amabilité d'attirer mon attention sur ce point, étant venu lui-même à Penmarc'h respirer l'atmosphère. Nous citons d'après les œuvres complètes de l'édition de W.W. Skeat (2).

In Armorik, that called is Britayne,
Ther was a Knight that loved and did his payne
To serve a lady in his beste wyse ;

1 729

*En Armorique, qui est appelée Bretagne,
Il y avait un chevalier qui aimait et prenait de la peine
A servir une dame de sa meilleure manière ;*

.....

(1) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. III, 1899, p. 316, n. 2.

(2) Oxford U. P., 1912, réimpression 1973.

.....his contree, 72 800
 Nat fer fro Penmark, ther his dwelling was, (var. Pedmark)
son pays,
Non loin de Penmarc'h, là se trouvait sa demeure,

...the knight of which I speke of thus, 79 807
 That of Kayrrud was cleped Arveragus,
 Shoop him to goon, and dwelle a year or tweyne
 In England, that cleped was eek Briteyne,
 To seke in armes worship and honour ;
...le chevalier dont je parle ainsi,
Qui de Kayrrud était appelé Arveragus,
Fut déterminé à partir, et séjourner un an ou deux
En Angleterre, qui est aussi appelée Bretagne,
Pour chercher dans les armes honneur et réputation ;

Now wol I stinte of this Arveragus, 86 814
 And speken I wole of Dorigene his wyf,
Maintenant je veux cesser de parler de cet Arveragus,
Et je veux parler de Dorigene sa femme,

And caste hir eyen dounward fro the brinke, 130 858
 But whan she saugh the grisly rokkes blake,

Than wolde she sitte adoun upon the grene, 134 862
 And pitously in-to the see biholde,

But, lord, thise grisly feendly rokkes blake, 140 868

But wolde god that alle this rokkes blake 163 891
 Were sonken in-to helle for his sake !
 Thise rokkes...

Et jetait ses yeux vers le bas à partir du bord.
Mais quand elle voyait les terribles rochers noirs,

Alors elle s'asseyait sur l'espace vert,
Et tristement regardait dans la mer,

Mais, seigneur, ces terribles et diaboliques rochers noirs,

Mais, si Dieu voulait que tous ces rochers noirs
Fussent submergés dans l'enfer pour l'amour de lui !
Ces rochers...

Autour de Penmarc'h les rochers noirs (*Men Du, Ar Vein Zu, Ker Zu, Kerreg Zu, Enez Du, Ar Vaz Du*) abondent, à vrai dire tous les rochers sont noirs, et terrifiants. L'élément principal de localisation est évidemment le toponyme *Kayrrud* dans lequel il faut certainement lire *Ker - ruz, Caer - rud* (ou *rudd*) en vieux breton, *Kaer - rus* puis *Ker - ruz* du moyen-breton vers le breton moderne (où l'on disait encore *rud* dans la région de Trégunc selon J. Loth).

Il se trouve peu de toponymes de ce genre en bordure de mer en Bretagne, mais précisément nous avons en Kerity le manoir de *Kerouzi*, qui pendant les guerres de la Ligue constituait la principale défense, avec une « fort bonne muraille » et des bastions (3). Nous n'avons aucune indication sur son état deux siècles auparavant, mais ce pouvait être déjà la principale seigneurie du coin. Sourdéac orthographe Kerouzy, or de Kerouzy fut aussi une famille du Trégorrois aux ^{xv}^e-^{xvi}^e siècles.

Arveragus, sieur de Kerousi, non seulement retournait guerroyer en Grande-Bretagne, mais il y avait pris sa femme Dorigene. C'est le reflet des relations constantes à travers la Manche, mais il y a aussi l'effet des interventions anglaises pendant la guerre de succession de Bretagne et sous Jean IV. N'oublions pas que G. Chaucer fut aussi diplomate en France, et qu'il écrivait ses contes vers 1375-1380. Kerity subira un débarquement après la mort de G. Chaucer en 1403, sous la conduite de W. de Wilford. Mais l'importance naissante de Penmarc'h déjà au ^{xiv}^e siècle nous est attestée par des textes cités par A. de La Borderie (4) : lettres de juillet et septembre 1355 à des capitaines britanniques en occupation en Bretagne, dont ceux en garnison à *Penmark* (et *Penmure...*). Mais H. Touchard (5) montre qu'au ^{xiv}^e siècle des pêcheurs de Penmarc'h font des apparitions épisodiques dans le commerce : vers 1318, à Bordeaux, 2 bateaux sont attribués au village de *Pec Marc* ; une escaffe de Penmarc'h entre à Exeter le 23 octobre 1394.

Il est intéressant de citer aussi les premiers vers de *The Prologue of the Frankeleyns Tale*, le prologue du conte :

These olde gentil Britons in hir dayes	37	709
Of diverse aventures maden layes,		
Rymyeyed in hir firste Briton tonge ;		
Which layes with hir instruments they songe,...		
<i>Ces anciens nobles Bretons dans leurs jours</i>		
<i>De diverses aventures faisaient des lais,</i>		
<i>Rimés dans leur première langue Bretonne ;</i>		
<i>Lesquels lais ils chantaient avec leurs instruments,...</i>		

Si les arguments de J. Bédier pour localiser à Penmarc'h la fin de l'histoire de Tristan et Iseult sont un peu légers, du moins on peut y situer sans hésiter la belle histoire d'Arveragus et de Dorigene. Et l'on verrait à y regarder de plus près que les deux contes ont pas mal de traits communs.

(3) *Mémoires de Sourdéac*, 1597.

(4) *Histoire de Bretagne*, t. III, 1899, p. 535 et 540.

(5) *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Age*, 1967, p. 76-78.

MICHEL PASTOUREAU

L'héraldique bretonne

Des origines à la guerre de succession de Bretagne

L'héraldique médiévale bretonne reste peu étudiée et fort mal connue. Alors que pour d'autres « provinces » (Flandre, Artois, Normandie, Poitou, Berry) nos connaissances sont, au niveau des sources, déjà suffisamment nombreuses et assurées pour permettre des études statistiques sérieuses et des recherches sur les « groupes héraldiques » (1) — l'un des aspects les plus intéressants de l'héraldique médiévale — ici tout, ou presque, reste à faire. La raison principale en est l'absence non seulement d'un répertoire raisonné des sceaux bretons antérieurs au ^{xvi}^e siècle (répertoire qui seul permettrait d'établir des jalons sûrs pour l'élaboration d'un armorial breton consacré à la période médiévale), mais encore d'un simple inventaire de tous les sceaux, bretons ou non, conser-

(1) Un groupe héraldique est le groupe formé dans une région géographiquement déterminée par les armoiries de familles différentes, qui portent soit des meubles ou des pièces, soit des combinaisons de meubles ou de pièces, soit des émaux de meubles ou de pièces, semblables, et qui s'y rencontrent plus fréquemment qu'ailleurs. Les études de ces phénomènes sont encore peu nombreuses, mais il apparaît bien qu'ils sont d'une part directement liés au problème de l'origine des armoiries et à celui de l'adoption des armes, ou parties d'armes, du seigneur par les vassaux au ^{xiii}^e siècle, d'autre part à celui de la mode et de la vogue (phénomène mental et non plus socio-juridique) de telle ou telle figure ou combinaison de figures dans une région donnée, surtout au ^{xiii}^e siècle.

vés dans les dépôts d'archives, bibliothèques et musées de nos cinq départements (2).

A cette carence sigillographique s'ajoute la mauvaise publication, ou la non-publication, des écus bretons figurant (souvent en nombre important) dans les principaux armoriaux français que le Moyen Âge nous a laissés (3). Cette indigence en matière des deux principales sources pour l'étude de l'héraldique médiévale est d'autant plus regrettable que la Bretagne, à l'inverse d'autres régions (Sud-Ouest, Champagne, Provence par exemple), est fort bien pourvue en ouvrages consacrés à la géographie féodale (4),

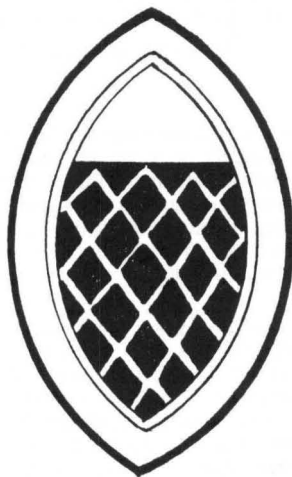
(2) Les catalogues de sceaux français se présentent sous deux formes : l'ancienne qui consistait en un inventaire exhaustif de tous les sceaux conservés dans les dépôts publics et privés d'une région donnée (la Flandre, l'Artois, la Picardie, la Normandie, la Bourgogne sont pourvues de tels inventaires) ; la nouvelle, qui recense tous les sceaux concernant une « province » quel que soit l'endroit où ils sont conservés (seuls le Foitou et le Berry bénéficient véritablement de tels répertoires). L'ancienne méthode facilitait la prospection, mais présentait de grandes difficultés d'identification et de nombreux défauts d'utilisation pour l'historien ; en revanche, la nouvelle demande un gros effort de prospection, mais présente une structure plus cohérente dans ses résultats et permet d'avoir une connaissance exacte de la sigillographie régionale, ce qui est évidemment l'essentiel pour l'archéologue et pour l'héraldiste qui doivent toujours avoir recours aux méthodes comparatives. Il va sans dire que c'est d'un répertoire élaboré selon cette dernière méthode que la Bretagne aurait besoin. — Four une bibliographie de la sigillographie bretonne, voir R. GANDILHON, *Bibliographie de la sigillographie française*, dans *Bulletin philologique et historique...*, 1953-1954, p. 51-187, particulièrement les notices 846-887.

(3) Les éditions données par L. JÉQUIER et P. ADAM de l'*Armorial Wijnbergen* (vers 1270-1280) et de l'*Armorial de Gelre* (vers 1370-1395) sont lacunaires pour leur partie bretonne : sur 100 écus, 43 seulement sont identifiés avec certitude dans *Wijnbergen*, et 17 sur 28 dans *Gelre*. Les éditions de l'*Armorial du héraut Navarre* (vers 1368-1380, 147 écus de Bretagne et du Maine) et de l'*Armorial du héraut Berry* (vers 1455-1460, 80 écus bretons), publiées au *XIX^e* siècle par L. DOUET D'ARÇQ et A. VALLET DE VIRIVILLE, sont extrêmement fautives et doivent être entièrement révisées. L'*Armorial dit du héraut Vermandois* (vers 1290-1310 ; une centaine d'écus bretons) est encore manuscrit (original perdu, principale copie du *XV^e* siècle, Bibl. nat., ms fr. 2249). L'édition que M. J.-B. DE VAIVRE nous donnera très prochainement du monumental *Armorial d'Urfe* (fin du *XIV^e* siècle, une centaine d'écus bretons) apportera certainement de nombreux éléments pour corriger et compléter *Navarre*, *Gelre* et *Berry*. Pour notre part, nous espérons pouvoir bientôt donner une publication exhaustive des écus bretons de *Wijnbergen* et de *Navarre*, et éditer le *Rôle d'armes du traité de Guérande* (1381), dont Gaignières nous a laissé une copie partielle (Bibl. nat., ms. fr. 22361, fol. 11 et suiv., environ 250 écus de seigneurs bretons ayant ratifié le traité). Nous éditons ici en annexe le *Rôle de l'ost de Ploermel* (1294).

(4) A. DE LA BORDEKIE, *Essai sur la géographie féodale de Bretagne, avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province*, Rennes, 1889, in-4°, VIII-195 p. A. GUILLOTIN DE CORSON, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, Rennes, 1897-1899, 3 vol. in-8°. — *Idem*, *Petites seigneuries de Haute-Bretagne*, dans *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXIX, p. 227 et suiv. ; t. XXXI, p. 87-141 ; t. XXXII, p. 1-35 ; t. XXXIII, p. 1-40 ; t. XXXIV, p. 263-305 ; t. XXXV, p. 403-434.

en nobiliaires (5) et en documents généalogiques et héraldiques de la période moderne (6).

L'étude de l'héraldique médiévale bretonne est donc à faire. Et pour diverses raisons elle nous semble d'une première importance. Tout d'abord pour ce qui concerne le problème, tant débattu, de l'origine des armoiries : tandis que pour d'autres faits de civilisation (architecture, sculpture, costume) la Bretagne est souvent en retard d'une ou plusieurs générations sur les autres régions de la France du Nord, on constate qu'elle a été, sinon la première, du moins une des premières où soient apparues les armoiries. Que dans notre pays le plus ancien sceau armorié de femme connu soit breton (fig. 1) nous semble de ce point de vue très significatif (7). Il est bien évident que c'est sa place aux côtés du royaume



(Dessin MP, d'après Dom Lobineau)

Fig. 1. — Sceau d'Yseult de Dol
femme d'Hasculphe de Soligné, 1183

(5) G. LE BORGNE, *Armorial Breton...*, Paris, 1667, in-4°, réimpr., Saint-Brieuc, 1902. — P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne...*, 3^e éd., Rennes, 1890, 3 vol. in-4°. — A. DU PAZ, *Histoire généalogique de plusieurs maisons de Bretagne...*, Paris, 1619, in-fol. — R. POCARD DU COSQUER DE KERVILER, *Répertoire général de biobibliographie bretonne*, Rennes, 1886-1908, 17 vol. parus (lettres A-Gué).

(6) M. DE BEAUREGARD, *Nobiliaire de Bretagne...*, Paris, 1840, in-8°, 367 p. — A.-P. GUÉRIN DE LA GRASSERIE, *Armorial de Bretagne...*, Rennes, 1845-1848, 2 vol., in-fol. — H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes 1650-1912...*, Saint-Brieuc, 1912-1926, 5 vol. in-8°.

(7) Sceau d'Yseult, femme d'Hasculphe de Soligné (fig. 1), appendu à une donation datée de 1183, éditée par Dom H. MORICE dans ses *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. I, Paris, 1742, col. 691-692, et repro-

Plantegenêt — berceau des armoiries (8) — qui lui a valu d'être, en ce domaine, une région presque pionnière.

En second lieu, l'étude des armoiries bretonnes devrait apporter à celle de ces « groupes héraldiques », dont nous avons parlé plus haut, un éclairage nouveau : alors que les recherches faites, par exemple, pour l'Artois et la Flandre (9) font ressortir que ces groupements s'appliquent à des territoires géographique-ment limités, les études, superficielles mais utiles, de ce phénomène en Bretagne (10) mettent au jour des groupements de plus vaste étendue et d'étranges similitudes d'un bout à l'autre du duché (11).

Enfin, et surtout, l'étude de l'héraldique bretonne doit, au même titre que celle de l'héraldique de l'Angleterre méridionale, être mise en relation avec celle de l'héraldique arthurienne et des armoiries de romans, si riche de renseignements pour l'historien des

duit par Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, t. II, pl. 2, sceau n° 9, et Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, pl. 2, sceau n° 9. — Voir également J. ROMAN, *Manuel de sigillographie française*, Paris, 1912, page 125. Les armoiries figurées sur ce sceau semblent être constituées d'un fretté sous un chef plain (fig. 1). Le plus ancien sceau armorié féminin connu est anglais : celui de Rohaise de Clare (morte en 1156) qui porte trois chevrons (voir W. DE GRAY BIRCH, *Catalogue of seals in the department of manuscripts in the British Museum*, t. III, n° 13048).

(8) Sur l'origine et le développement de l'usage des armoiries, voir essentiellement G.-A. SEYLER, *Geschichte der Heraldik*, réimpr., Neustadt an der Aisch, 1970, p. 66-323 ; D.-L. GALBREATH, *Manuel du blason*, Lausanne, 1942, p. 23-68 ; R. MATHIEU, *Le système héraldique français*, Paris, 1946, p. 13-37. Sur le rôle du royaume Plantegenêt dans l'apparition des premières armoiries, voir R. VIEL, *Naissance du blason*, dans *Archivum heraldicum*, 1958, p. 50-54, et *Les origines normandes du blason*, dans *Cahiers Léopold Delisle*, t. VII, fasc. 2-3, avr.-sept. 1958, p. 3-41.

(9) Voir par exemple, L. BOULY DE LESDAIN, *Notes sur quelques particularités héraldiques des régions de l'Ouest et du Nord*, dans *Nouvelle revue héraldique*, t. I, 1917, n° 7, p. 4-8 ; n° 8, p. 4-8 ; n° 9, p. 6-8 ; *idem*, *Sur quelques groupes d'armoiries appartenant à la région du Nord*, Paris, 1919, in-8°, 29 p. ; P. FEUCHÈRE, *Contribution à l'origine des armoiries : l'écusson en abîme et ses brisures dans le nord de la France au Moyen Age*, Paris, 1948, in-8°, 40 p. ; *idem*, *Etude sur l'écartelé plain en Artois*, dans *Archives héraldiques suisses*, 1950, 64^e année, p. 81-86 et 116-121.

(10) L. BOULY DE LESDAIN, *Notes sur quelques particularités...*, *op. cit.* à la note précédente ; R. DE LAIGUE, *Questions héraldiques bretonnes : les groupements d'armoiries par pays*, Vannes, 1908, in-8°, 12 p.

(11) R. de Laigue étudie principalement les armoiries aux léopards, aux quintefeuilles, aux ancolies, aux pots et au champ de vair. Il faudrait, à notre avis, poursuivre ces études au moins avec celles des armoiries au chef plain, aux croix pattées, aux croix engrêlées, à l'écartelé plain, aux roses, aux billettes, aux annelets, aux macles, aux losanges et fusées, aux besants et tourteaux, aux croissants aux fascés, aux fascés et burelés, aux lions de gueules, d'argent de sinople, aux aigles de sable.

mentalités (12). En cette matière il serait utile de chercher à savoir d'une part si l'emblématique armoricaine pré- et protohéraldique a joué un rôle dans la formation des armoiries des chevaliers de la Table Ronde, et d'autre part pourquoi en Bretagne aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, malgré la très grande vogue des prénoms arthuriens (Gauvain, Lancelot, Perceval, Arthur, etc.), on ne relève pas comme dans d'autres régions (Flandre, Brabant, Bourgogne par exemple) des phénomènes d'adoption d'armoiries de romans par des familles ou des individus véritables (13).

Mais il apparaît bien évidemment que la réalisation de ce triple programme de recherches ne pourra être entreprise qu'une fois que seront mieux connues les armoiries figurées dans les armoriaux et sur les sceaux, ainsi que les principales caractéristiques de l'héraldique bretonne du Moyen Age. C'est ce que nous voudrions tenter de faire ici.

I. — SOURCES ET METHODES

Si nous avons logiquement pris pour *terminus a quo* la date de l'acte où étaient appendus les plus anciens sceaux armorisés bretons connus (fig. 1, 2, 3), 1183 (14), nous n'avons pas envisagé la totalité des trois derniers siècles du Moyen Age et avons préféré choisir pour *terminus ad quem* la fin du premier tiers du ^{xiv}^e siècle ; non seulement parce que les armoiries bretonnes des quinze décennies suivantes sont mieux connues que celles de la période 1180-1330 (15), mais surtout parce que ces cent cinquante années

(12) Sur l'héraldique arthurienne et les armoiries des chevaliers de la Table Ronde, qui se sont élaborées de manière quasi-définitive dès le ^{xiii}^e siècle, voir essentiellement G. J. BRAULT, *Les armoiries arthuriennes*, dans *Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne*, XII, 1960, p. 138 et 139, et *Arthurian heraldry*, dans *Early blazon*, Londres, 1972, p. 37-52.

(13) L'étude, fort suggestive, de l'adoption des armoiries légendaires par des familles véritables reste à faire. Voir un cas examiné par M. PRINET, *Armoiries familiales et armoiries de roman au ^{xv}^e siècle*, dans *Romania*, 1932, p. 569-573.

(14) Sceau d'Hasculphe de Soligné (un écartelé plain, fig. 3), sceau de sa femme Yseult de Dol (un fretté sous un chef, fig. 1), sceau de son frère Adam de Soligné (un losangé, fig. 2), appendus à plusieurs donations datées de 1183 et publiées par Dom Morice (cf. *supra*, note 7). Voir les dessins de ces sceaux dans Dom LOBINEAU, *op. cit.*, t. II, pl. II, sceaux 9, 10 et 13, et Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, pl. II, sceaux 9, 10 et 13. Sur ces personnages voir R. DE KERVILER, *op. cit.*, t. XII, p. 216, et *Bulletin et mémoires de la Société archéologique... d'Ille et Vilaine*, t. II, 1862, p. 204 à 212.

(15) Grâce surtout à l'*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale* de G. DEMAY, Paris, 1885-1886, 2 vol. in-4°, qui recense surtout des sceaux de la période 1320-1460, parmi lesquels environ 350 sceaux bretons armorisés, et au *Rôle d'armes du traité de Guérande* (1381) (copie du ^{xvii}^e siècle par Gaignières, Bibl. nat., ms. fr. 22361, fol. 11 et suiv.) qui donne les armes de 253 nobles bretons qui, en avril et mai 1381, ratifièrent le traité de Guérande conclu entre le roi de France et le duc de Bretagne. L'acte

sont, dans toute l'Europe occidentale, celles où les caractéristiques héraldiques régionales sont les plus accentuées ; elles constituent ce faisant un terrain privilégié pour les études d'héraldique comparée, études qui en héraldique comme ailleurs sont certainement les plus utiles et les plus riches de résultats (16). En outre, les années 1330-1340 sont un tournant dans l'histoire de la Bretagne, et nous avons choisi d'arrêter nos dépouillements statistiques à la date de 1341, qui voit disparaître le duc Jean III et commencer la longue guerre de succession.

Afin de dégager les principales caractéristiques de l'héraldique de notre province pendant la période considérée, nous avons constitué une sorte de répertoire de toutes les armoiries bretonnes antérieures à 1341 en prenant pour source les sceaux et les armoriaux



(Dessin MP, d'après Dom Lobineau)

Fig. 2. — *Sceau d'Adam de Soligné, 1183*

de ratification original se trouve aux Archives nationales avec la plupart des sceaux. Ceux-ci ont été recensés par l'inventaire de L. DOUET D'ARÇQ, *op. cit.*, *infra*, note 19.

(16) On peut distinguer grossièrement trois périodes dans l'héraldique médiévale : une période d'élaboration et de diffusion, où les armoiries sont instables et réservées à certaines catégories sociales, de 1120-1130 à 1210-1220 ; une période de maturation et d'extension à toutes les classes de la société, vers 1220-vers 1330 ; une période de codification et de réglementation, de 1330 à la fin du xvi^e siècle. La fin du xv^e siècle et la découverte de l'imprimerie ne peuvent pas, en matière d'héraldique, être considérées comme un tournant capital. C'est évidemment la seconde de ces périodes que nous étudions principalement ici.

(17). Nous n'avons évidemment pas pu explorer tous les dépôts d'archives, musées, bibliothèques et collections privées où sont conservés des sceaux bretons ; aussi nous sommes-nous contentés de ceux publiés au XVIII^e siècle par Dom Lobineau et Dom Morice (18), recensés par les inventaires généraux ou régionaux de L.



(Dessin MP, d'après Dom Lobineau)

Fig. 3. — Sceau d'Hasculphe de Soligné, 1183

(17) Les sceaux et les armoriaux constituent les deux principales sources pour l'étude de l'héraldique médiévale. Parmi les autres sources, on peut citer les pierres tombales, les vitraux, les manuscrits à peinture, les objets d'art armoriés (émaillerie, orfèvrerie, céramique, tapisserie), les monnaies, les mesures de poids, les documents diplomatiques, les romans de chevalerie, les récits de tournois et les traités de blason. Pour ce qui est de l'héraldique médiévale bretonne, voir : P. CHARDIN, *Recueil de peintures et sculptures héraldiques*, Angers, 1882-1893, 6 fasc. ; J. CHAPRON, *Inventaire mégalithique ... héraldique et archéologique de l'arrondissement de Chateaubriant*, Nantes, 1901, in-8°, 90 p. ; H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Documents d'art héraldique bretons*, dans *Association bretonne*, 58^e congrès, Saint-Brieuc, 3^e série, t. XXXVI, 1924, p. 132-143 ; *idem*, *L'art héraldique en Bretagne et en particulier au pays de Léon*, dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. II, 1939, p. 90-95 ; *idem*, *Documents héraldiques du département d'Ille-et-Vilaine*, Saint-Brieuc, 1946, in-8°, 120 p. ; P. FOTIER DE COURCY, *Notice sur les monnaies de Bretagne ... et sur les signes héraldiques usités sur les monnaies bretonnes depuis le XII^e siècle*, dans *Revue numismatique*, 1847, p. 1 à 14 ; F. POET D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. I, Paris, 1858, *Bretagne*, p. 37-198 ; A. BLANCHET et A. DIEUDONNÉ, *Manuel de numismatique française*, t. IV, *Monnaies féodales* Paris, 1936, chapitre x, *Bretagne*, p. 121-131.

(18) Dom LOBINEAU, *op. cit.*, tome II, 22 planches reproduisant 275 sceaux, dont 17 planches reproduisant 233 sceaux antérieurs à 1341, parmi lesquels 206 sont armoriés ; Dom MORICE, *op. cit.*, tome I, 18 planches reproduisant 233 sceaux antérieurs à 1341, dont 219 sceaux armoriés. Les planches I-XI du tome II de Dom Lobineau et du tome I de Dom Morice sont identiques.

Douet d'Arcq, G. Demay et J. Roman (19), ou bien étudiés dans les plus importants des travaux de sigillographie bretonne consacrés à des collections ou des catégories de sceaux limitées (20).

Cela représente pour la période comprise entre 1180 et 1341 un peu plus de deux cents sceaux armoriés différents. C'est beaucoup, mais nous pouvons estimer que nous en aurions rencontré au moins le double si nous avions disposé d'un inventaire raisonné du type de ceux que R. Gandilhon et F. Eygun ont donnés pour le Berry et le Poitou (21).

Du côté des armoriaux nous avons pris en considération le *Rôle d'armes de l'ost de Ploërmel en 1294* (dont nous donnons une édition en annexe) (22), les parties bretonnes de l'*Armorial Cenalis* (vers 1260-1265) (23), de l'*Armorial Wijnenbergen* (vers 1270-1280) (24), de l'*Armorial dit du héraut Vermandois* (vers 1290-1310) (25),

(19) L. DOUET D'ARCO, *Inventaires et documents publiés ... collection de sceaux*, Paris, 1863-1868, 3 vol. in-4° ; G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault...*, op. cit. à la note 15, environ 350 sceaux bretons ; *idem*, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1881, in-4°. Nous n'avons pas utilisé le répertoire souvent fautif de J. ROMAN, *Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales du Cabinet des titres...*, Paris, 1909, tome I (seul paru), lettres A-M, environ 180-190 sceaux bretons, tome II (manuscrit déposé au Service des sceaux des Arch. nat.), lettres N-Z, une centaine de sceaux bretons. Nous n'avons pas non plus pris en considération les quelques sceaux bretons dispersés dans les inventaires des sceaux de Flandre, Artois, Picardie et Bourgogne. Nous avons par contre tenu compte de ceux recensés dans le tome V de W. DE GRAY BIRCH, *Catalogue of seals...*, op. cit., sceaux français, n° 18052-21107.

(20) P. BANEAT, *Ville de Rennes. Catalogue du musée archéologique et ethnographique*, Rennes, 1909, p. 190-209 ; A.-J. CORBIÈRE, *Sigillographie de la Bretagne*, dans *Revue internationale de sigillographie*, tome I, 1910, p. 73-97 ; P. DE LISLE DU DRENEUC, P. SOULLARD et G. DURVILLE, *Catalogue du musée archéologique de Nantes*, Nantes, 1903, p. 162-182 ; L. MARSILLE, *Catalogue du musée archéologique de la Société polymathique du Morbihan*, 1921, p. 145-149 ; P. MOREL et H. BOURDE DE LA ROGERIE, *Inventaire des sceaux anciens des diocèses de Rennes et de Dol*, dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. LII, 1925, p. 113-157 ; *idem*, *Inventaire des sceaux anciens du diocèse de Saint-Malo*, *ibidem*, t. LV, 1928-1929, p. 129-148 ; P. MOREL, *Sigillographie des évêques de Rennes*, *ibid.* t. L, 1923, p. 1-31.

(21) F. EYGUN, *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515...*, Poitiers, 1938, in-4°, 355 p., environ 240 sceaux armoriés pour la période antérieure à 1340 ; R. GANDILHON, *Inventaire des sceaux du Berry antérieurs à 1515...*, Bourges, 1933, in-4°, LXXIII-201 p., environ 210 sceaux armoriés antérieurs à 1340.

(22) Cf. *infra*, Annexe, p. 140 à 147.

(23) Ms. original perdu ; copie du XVII^e siècle, Bibl. nat., ms. fr. 8199, fol. 47-76 et 81-87.

(24) Ms. original appartenant à l'Association royale néerlandaise de généalogie et d'héraldique à La Haye ; publié par P. ADAM et L. JÉQUIER, *Un armorial français du XIII^e siècle*, dans *Archives héraldiques suisses*, 1951, 65^e année, p. 49-62, 101-110 ; 1952, 66^e a., p. 28-36, 64-68, 103-111. Les cent écus bretons occupent les folios 26 r^o, 26 v^o, 27 r^o et 27 v^o du manuscrit et les numéros 921-

de l'*Armorial Le Breton* (vers 1300) (26), et les quelques écus bretons contenus dans le *Rôle du tournoi de Compiègne* (vers 1275-1280) (27), dans le *Rôle d'armes du voyage d'Outre-mer* (vers 1285-1290) (28), et dans les armoriaux anglais du XIII^e et du premier tiers du XIV^e siècle (29).

Sceaux et armoriaux nous donnent environ 380 armoiries différentes ; suivant l'excellente méthode utilisée par L. Bouly de Lesdain dans son étude des plus anciennes armoiries françaises (30), nous avons recherché dans des armoriaux contemporains ou postérieurs (31) les émaux manquant dans les armoiries figurées sur

1020 de l'édition ; dans celle-ci, l'identification est souvent lacunaire ; nous espérons pouvoir la compléter prochainement.

(25) Ms. original perdu ; copie du XV^e siècle, Bibl. nat., ms. fr. 2249, fol. 14 et suiv. ; copies du XVI^e siècle, Bibl. nat., ms. fr. 9477 (par Du Cange), Bibl. nat., ms. fr. 23081, fol. 288-296 ; Bibl. nat., Baluze, 59, fol. 34 et suiv.

(26) Une trentaine d'écus bretons. Le manuscrit original, aujourd'hui entre les mains d'un possesseur inconnu, appartenait à la collection Chandon de Briailles. Nous avons pu consulter quelques planches photographiques que nous a aimablement communiquées M. M. Fleury.

(27) Manuscrit original perdu. Nous avons consulté une copie du XVII^e siècle Bibl. nat., ms. Bourgogne 27, fol. 52 et suiv., et l'édition des écus français par GOETHALS, *Les chevaliers français au tournoi de Compiègne*, dans *Revue nobiliaire, historique et biographique*, nouvelle série, t. III, 1867, p. 408-414, chevaliers bretons p. 411-412.

(28) Ms. original perdu ; copie par Gaignières, Bibl. nat., ms. fr. 23077, fol. 3 et suiv.

(29) *The Mathew Paris shields* (vers 1245-1260), écus, la plupart autographes, peints dans les marges des *Chroniques* de Mathieu Paris, principalement dans les manuscrits British Museum, Royal ms, 14 C VII, et ms. Cotton Nero D I ; Cambridge, Corpus Christi College, ms. 26. Nous avons utilisé l'excellente édition de T. D. TREMLETT dans *Aspilogia II. Rolls of arms Henry III*, Londres, 1967, p. 11-86. — *Herald's roll, Fitzwilliam version*, (vers 1280-1285), copie du XV^e siècle, Cambridge, Fitzwilliam Museum, ms. 297 ; voir pour les écus français : G.W. WATSON, *Notes on the foreign coats in Planche's roll*, dans *The Genealogist*, nouvelle série, t. VI et VIII, 1889 et 1891. — *Dering roll* (vers 1275-1280), ms. original propriété de Sir A.R. WAGNER, nous avons utilisé la copie du XV^e siècle, British Museum, ms. Add. 38357. — *Caerlaverock poem* (1300), ms. original, British Museum, ms. Cotton Caligula A XVIII, fol. 23 v^o-30 v^o ; édition des écus français par M. PRINET, *Les armoiries des français dans le poème du siège de Carlaverock*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XCII, 1931, p. 345-353.

(30) *Les plus anciennes armoiries françaises* (1127-1300), dans *Archives héraldiques suisses*, 1897, p. 69-79 et 94-103.

(31) Armoriaux cités *supra*, notes 5 et 6. Nous avons également consulté trois armoriaux bretons manuscrits : Bibl. nat., ms. fr. 32475 (XVI^e siècle), Bibl. nat., ms. fr. 25182 (XVII^e siècle) et Bibl. de l'Arsenal, ms. 4961 (XVII^e siècle), ainsi que A. P. GUÉRIN DE LA GRASSERIE, *Armorial de Bretagne...*, Paris, 1845-1848, 2 vol. in-fol., et l'édition de la partie bretonne de l'*Armorial* de 1696 par R. CHASSIN DU GUERNY, Rennes, 1930, 2 vol. in-8^o. Nous a été également très utile le monumental recueil manuscrit constitué par GAIGNIÈRES au XVII^e siècle, *Recueil de mémoires sur la province de Bretagne*, Bibl. nat., ms. fr., 22361.

les sceaux, et éliminé de nos dépouillements statistiques les armes douteuses ou incomplètes quant aux meubles et aux pièces. Au total nous avons obtenu pour la période considérée un armorial breton de 323 armoiries (32), dont 94 sans émaux ou d'émaux incomplets. Même si plus de la moitié de ces armoiries ont un propriétaire encore inidentifié ou douteux, c'est un total suffisamment élevé pour autoriser une enquête statistique et considérer que les résultats obtenus refléteront assez bien les caractéristiques de l'héraldique bretonne pendant cette période.

Nous allons d'abord examiner ces résultats, et ensuite nous tenterons de préciser en quoi l'héraldique bretonne est une héraldique homogène, qui, malgré quelques ressemblances, se différencie nettement de celles des autres régions de France et d'Angleterre.

II. — LES COMPOSANTES DES ARMOIRIES BRETONNES

1. Les émaux.

Sur les 323 armoiries bretonnes antérieures à 1341 que nous avons recensées ou reconstituées, 94 ont des émaux totalement ou partiellement inconnus. Nous n'avons fait porter les statistiques concernant les « couleurs » héraldiques que sur les 229 autres, sans dissimuler que pour les deux cinquièmes de celles-ci les émaux sont des émaux restitués (33). Néanmoins les brisures par changement d'émail semblent avoir été très rares en Bretagne, et celles que nous n'avons pas pu détecter n'infirmeraient probablement pas nos résultats (34).

a. Combinaisons d'émaux.

Si nous excluons 4 écus écartelant des armoiries déjà prises en compte par ailleurs, et si nous considérons, comme il convient, le vair et l'hermine comme des fourrures d'une seule « couleur » (35), nous obtenons la répartition suivante : 4 écus monochromes

(32) Nous espérons pouvoir publier un jour prochain cette manière d'armorial breton pour la période 1180-1340, mais pour le moment présent trop d'armoiries sont encore anonymes ou incomplètes pour justifier cette publication.

(33) Cf. *supra*, et notes 30 et 31.

(34) Nous n'avons rencontré qu'un seul cas véritable de brisure par changement d'émail : le numéro 950 (inidentifié) de l'*Armorial Wijnbergen* (cf. *supra*, note 24) se blasonne *d'argent à trois pots de gueules, à la bordure de sable besantée d'or*, qui est une brisure par inversion d'émail du numéro 949 (Montboucher), qui se blasonne *d'or à trois pots de gueules, à la bordure de sable besantée d'argent*.

(35) Mais nous avons compté les vairés (autres que d'argent et d'azur) comme constitués de deux « couleurs ».

(dans les quatre cas de *vair plain*), 187 écus bichromes (indépendamment des brisures et petits détails tels que langues et griffes des animaux, etc.), 18 écus trichromes et 16 écus de quatre couleurs ou davantage.

Cette forte prédominance des écus bichromes (plus de 80 %) est un phénomène normal pour la période considérée. On peut simplement constater que la Bretagne, comme les provinces voisines (Normandie, Poitou, Angleterre méridionale), possède un chromatisme héraldique très simple et très pur (36).

Les 187 écus bichromes se répartissent ainsi :

<i>émaux</i>	<i>nombre d'écus</i>	<i>pourcentage</i>
or/gueules	42	22 %
or/azur	20	11 %
or/sable	17	9 %
or/sinople	5	3 %
argent/gueules	48	25 %
argent/azur	14	7 %
argent/sable	19	10 %
argent/sinople	1	—
argent/pourpre	1	—
hermine/gueules	10	6 %
hermine/sable	1	—
hermine/sinople	2	1 %
vair/gueules	7	4 %

Il faut surtout mettre en valeur la fréquence des combinaisons argent/gueules (25 %) et or/gueules (22 %) qui, ici comme ailleurs, constituent presque la moitié des armoiries bichromes, la relative rareté de la combinaison argent/sable (10 %) dont l'indice de fréquence est nettement inférieur à celui des autres régions de France du Nord, et, au contraire, l'importance de la combinaison or/azur (11 %) que l'on est plus habitué à rencontrer dans la France de l'Est (Champagne, Bourgogne) que dans celle de l'Ouest ; probablement faut-il voir ici une influence de *l'échiqueté d'or et d'azur* de la maison de Dreux, porté brisé d'un franc-canton d'hermine par les ducs de Bretagne jusqu'en 1316.

Soulignons également que les vairés et les combinaisons hermine/gueules et vair/gueules sont ici plus fréquentes que dans toutes les autres régions de l'Europe continentale, et notons que l'hermine n'est jamais employée avec l'or ou l'argent, que le vair n'est associé qu'au gueules, mais que les vairés peuvent être d'or

(36) L'Allemagne méridionale, l'Italie, les provinces méridionales de la France, la Hollande et la Zélande ont, dès la seconde moitié du XIII^e siècle, une proportion d'écus trichromes (et plus) supérieure à 20 %.

et de gueules (huit cas), d'or et d'azur (quatre cas), d'argent et de sable (quatre cas), d'argent et de gueules (quatre cas).

b. Vogue des émaux.

Le tableau ci-dessous donne le nombre d'armoiries où figure chacune des « couleurs » héraldiques :

<i>émail</i>	<i>nombre d'armoiries où il figure sur un total de 225</i>	<i>pourcentage d'armoiries où il figure</i>
gueules	153	68 %
or	101	44 %
argent	97	43 %
azur	46	20 %
sable	46	20 %
vair	23	10 %
hermine	22	10 %
sinople	10	4 %
pourpre	1	—

En Bretagne comme ailleurs le gueules se rencontre dans plus des deux tiers des armoiries ; il faut toutefois noter que dans notre « province » il est beaucoup plus fréquent comme émail des meubles et des pièces que comme émail du champ, et que c'est l'argent qui est la couleur du champ la plus fréquente (presque 25 %). Ce trait semble tout à fait caractéristique de l'héraldique bretonne car nous ne l'avons nulle part rencontré d'une façon aussi accusée.

L'or occupe la même place que celle qu'il occupe en Normandie, en Poitou et en Angleterre ; par contre l'azur, en général beaucoup moins fréquent dans les armoiries médiévales que dans les armoiries modernes, joue ici un rôle important qui n'est pas habituellement le sien dans les provinces du nord et de l'ouest de la France. Cette vogue de l'azur semble s'être faite au détriment du sable qui ne figure que dans 20 % des armoiries bretonnes, alors que pour l'ensemble de la France son indice de fréquence est sensiblement le même que celui de l'or ou de l'argent. Notons qu'en Bretagne l'azur est beaucoup plus souvent l'émail du champ que celui du meuble, tandis que pour le sable on observe le phénomène inverse.

Un autre trait caractéristique de l'héraldique bretonne est la relative fréquence du sinople. Alors que moins de 1 % des armoiries médiévales en sont pourvues, il figure dans 10 des 225 écus bretons sur lesquels portent nos statistiques ; une telle proportion ne se retrouve qu'en Normandie, et, à un degré moindre, dans certains comtés anglais méridionaux (Dorset, Hampshire, Wiltshire, Surrey, Sussex). Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'expli-

quer ce phénomène. La rareté du sinople dans les armoiries médiévales est encore une énigme dont la solution, à notre avis, ne pourrait être apportée que par des recherches sérieuses dans le domaine de la « fabrication » des couleurs ou dans celui, plus aventureux, de leur symbolisme. Nous avons remarqué que dans les armoiries de romans les écus de couleur verte ou comportant du vert sont beaucoup plus fréquents que dans les armoiries véritables. Aux ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles trouvait-on en Bretagne et en Normandie plus facilement qu'ailleurs les éléments minéraux nécessaires à la fabrication de l'émail de couleur verte ? Ces régions auraient-elles été plus influencées que d'autres par les armoiries littéraires, ou bien sont-ce les armoiries bretonnes et normandes qui ont influencé l'héraldique des romans de chevalerie ? Le problème reste entier (37).

L'hermine pour la période considérée ne constitue nullement une « couleur emblématique » particulière à la Bretagne. Elle ne figure que dans 22 des 225 armoiries recensées alors que le vair et les vairés se trouvent dans 43 de celles-ci. D'autres régions d'Europe occidentale ont un pourcentage d'hermine supérieur (Ecosse du Nord et de l'Ouest) ou semblable (Suisse méridionale, Yorkshire) à celui de la Bretagne, et d'autres « provinces » françaises (Normandie, Limousin, Marche, Angoumois) ont aussi près de 10 % de leurs armoiries qui comportent de l'hermine. Contrairement à ce que l'on croit généralement, l'hermine n'est donc au Moyen Age ni un des traits fondamentaux de l'héraldique bretonne, ni à plus forte raison une « couleur nationale » comme certains l'ont écrit (38). Au reste, il est maintenant solidement établi que les ducs de Bretagne n'ont pas porté d'armoiries avant 1213, et que ce n'est qu'en 1316 qu'ils ont abandonné l'écu *échiqueté d'or et de gueules au franc-canton d'hermine* — que Pierre Mauclerc portait avant d'être duc de Bretagne, lorsqu'il n'était qu'un cadet de la maison de Dreux (fig. 4) (39) — pour adopter l'écu *d'hermine plain* (40). Contrairement à

(37) Nous avons observé qu'en Normandie les armoiries comportant du sinople sont plus fréquentes pendant la période 1130-1330 que pendant la période 1330-1500, alors qu'en Bretagne leur indice de fréquence reste à peu près le même. Sur la « fabrication » des colorants de l'émaillerie, voir M. GAUTHIER, *Emaux du Moyen Age occidental*, Paris, 1972, p. 18-24.

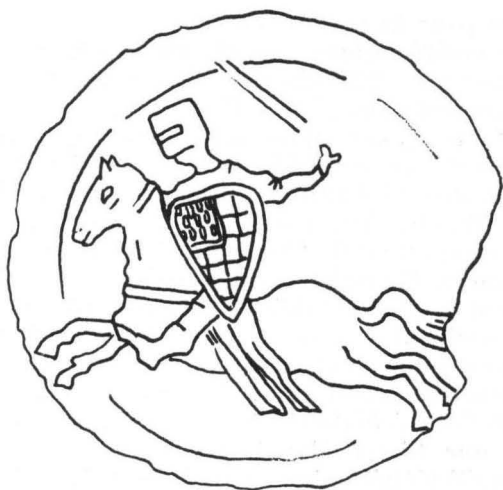
(38) Il faut toutefois souligner que pour la période 1340-1500, le pourcentage des écus bretons à l'hermine semble être plus près de 15 % que de 10 %.

(39) Le franc-canton d'hermine était au début du ^{xiii}^e siècle une brisure assez répandue, surtout dans la vallée du Rhin, la Suisse et la Bourgogne. Ainsi, par exemple, Henri de Godenvillers, bailli de Bourges, brise encore en 1269 un gironné de huit pièces d'un franc-canton d'hermine (Arch. nat., DD 2280).

(40) A.-J. CORBIÈRE, *Sigillographie de la Bretagne*, op. cit. à la note 20 ; S. DE LA NICOLLIÈRE-TELJEIRO, *Etudes héraldiques : l'hermine, observations à M. P. de Lisle du Dreneuc*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes...*, t. XXXII, 1893, p. 134-143 ; *idem*, *Etudes héraldiques : l'hermine*, Vannes, 1894, in-8°, 24 p. ; H. PINOTEAU, *Héraldique capétienne*, Paris, 1954, t. I,

l'opinion de G. J. Brault qui voit dans ces armes plaines des armes parlantes pour l'« Erminie », l'un des noms de la Bretagne en ancien français (41), il faut simplement voir dans l'écu adopté par Jean III un dérivé du canton de ses prédécesseurs ; au Moyen Âge une famille ou un individu s'identifiait beaucoup plus volontiers avec un meuble ou une figure précise qu'avec ses armoiries entières, et il est probable que les descendants de Pierre Mauclerc se reconnaissaient davantage dans le franc-canton lui-même que dans l'ensemble de l'échiqueté brisé. On connaît d'autres cas d'abandon des armes entières pour une partie de celles-ci (42).

S'il y avait une fourrure héraldique typiquement bretonne, ce serait le vair qui, avec les vairés, se trouve dans près de 20 % des



Arch. nat., DD 725 (dessin MP)

Fig. 4. — Sceau de Pierre de Dreux, fils cadet de Robert II de Dreux, 1212.

passim ; idem, *Les origines de l'héraldique capétienne*, p. 8-9 (extrait de *Comunicaciones y conclusiones del IIIº congreso internacional de genealogia y heraldica*, Madrid, 1955, in-8º, 724 p.).

(41) G.J. BRAULT, *op. cit.*, p. 35-37. Voir aussi l'excellent compte rendu et la critique de cette théorie par J.-B. DE VAIVRE dans *Bulletin monumental*, 1972, t. CXXX, p. 172.

(42) La vogue des emblèmes sigillaires et des marques de maison du XI^e au XVI^e siècle et celle des « badges » aux XIV^e et XV^e siècles confirment bien qu'il y a dans les armoiries médiévales un certain phénomène de totémisme, et qu'une famille ou un individu est affectivement plus attaché à une figure qu'à ses armoiries entières. Voir par exemple H.S. LONDON, *Royal beasts*, Londres, 1956, in-4º, X-86 p.

armoiries que nous avons recensées. C'est là un cas unique dans tout l'Occident médiéval (43).

2. Meubles, pièces et partitions.

Dans une précédente étude de la faune des armoiries médiévales, nous avons été conduit à distinguer schématiquement une Europe germanique et celtique d'héraldique nettement animalière, d'une Europe latine d'héraldique plus linéaire (44). Le présent examen des armoiries bretonnes nous invite à nuancer cette distinction, et à constater l'existence d'au moins une région, la Bretagne, où l'essentiel des armoiries n'est constitué ni par les animaux ni par les combinaisons géométriques de l'écu, mais par les meubles non animaliers.

a. Les pièces, les partitions et leurs rebattements.

Les rebattements des partitions et des pièces sont plus nombreux que les partitions et les pièces elles-mêmes. Parmi celles-ci, ce sont les croix et les fasces qui sont les plus fréquentes. Nous avons recensé 21 croix employées comme meuble principal de l'écu, dont 8 croix pattées, 6 engrelées, 4 ancrées et 1 trèflée ; cette importance des croix pattées et des croix engrelées semblent être une des constantes de l'héraldique bretonne car elle est également soulignée par L. Bouly de Lesdain dans son dépouillement statistique d'un armorial breton postérieur d'au moins trois siècles à notre propre dénombrement (45). Sur les 23 fasces rencontrées, 3 étaient ondées, 2 engrelées, et deux écus portaient deux fasces nouées.

Les autres pièces honorables sont moins nombreuses : 9 bandes, 8 chefs, 3 chevrons, 2 barres et 2 sautoirs ; il faut noter l'absence du pal, en Bretagne comme ailleurs très rare à l'époque médiévale, et insister sur ce que ces pièces honorables, contrairement à l'usage habituel en France et en Angleterre, ne sont pour ainsi dire jamais chargées et rarement accompagnées d'animaux ou de petits meubles. Que six des huit chefs rencontrés soient des chefs plains

(43) A l'époque moderne, l'Italie du Nord atteint à peu près le même pourcentage de vair et de vairés. Tous ces chiffres concernant les émaux héraldiques sont tirés d'une étude approfondie de l'emploi et de la vogue des couleurs en héraldique médiévale que nous espérons faire paraître en 1975. Voir en attendant les quelques lignes que nous avons consacrées à ces problèmes dans M. PASTOUREAU, *Le bestiaire héraldique au Moyen Age*, dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, 1972, n° 41, p. 14-15.

(44) *Ibid.*, p. 6.

(45) L'armorial de Guy Le Borgne (voir *supra*, note 5). D'après l'armorial de 1696, les croix engrelées semblent être fréquentes dans toutes les régions de l'Ouest de la France (Normandie, Maine, Anjou, Bretagne, Poitou), et particulièrement dans les territoires correspondant aux actuels départements de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine-et-Loire.

— influence des armes d'Avaugour ? — apparaît de ce point de vue comme très significatif (fig. 1 et 5).

Parmi les partitions et les rebattements, ce sont les fascés et burelés (17 cas), les échiquetés — influence de l'écu ducal ? — (13 cas) et les frettés (9 cas) qui sont les plus nombreux. Nous avons également rencontré 6 écartelés plains (fig. 3), 5 bandés, 2 barrés, 2 chevronnés, 2 gironnés, 2 emmanchés en pal, 1 parti plain, 1 coupé plain, 1 palé, et 5 écus losangés ou fuselés (fig. 2).

Il faut surtout mettre en valeur l'importance des frettés (fig. 1) que l'on n'est pas habitué à voir figurer dans les armoiries françaises dans une telle proportion (46), et la présence de six écartelés plains (fig. 3) — 3 gueules/argent, 2 sable/argent, 1 vair/gueules — qu'ordinairement l'on rencontre surtout dans le nord de la France (47).

b. Les animaux.

Dans notre étude du bestiaire héraldique médiéval (48) nous avons déjà pu souligner, pour la période 1130-1500, le faible pourcentage des animaux dans les armoiries bretonnes. Nos présents dépouillements statistiques pour la période 1180-1340 confirment pleinement cette particularité puisque sur 323 armoiries recensées seules 61 (18 %) sont « animalières ». La différence est ici très grande avec les écus des autres régions de France et d'Angleterre, où la proportion des écus animaliers avoisine ou dépasse les 30 %, pour atteindre même 40 % en Ecosse. De ce point de vue — mais de ce point de vue seulement — l'héraldique bretonne est plus proche de celle des pays de l'Europe méridionale (Italie, Espagne, Navarre, Provence, Dauphiné, Savoie : moins de 20 % d'armoiries animalières) que de celle de l'Europe du Nord-Ouest (49).

En Bretagne comme dans la plupart des autres régions c'est le lion qui est l'animal le plus fréquent ; sur les 28 écus au lion que nous avons rencontrés, 26 n'étaient chargés que d'un seul lion, et dans 25 cas il s'agissait d'un lion rampant. La différence est ici grande avec l'Angleterre méridionale où les écus à trois lions sont presque aussi nombreux que ceux à un seul, et avec la Normandie, l'Anjou et le Poitou où près d'un tiers des lions sont des lions passants (50).

En ce qui concerne les émaux, ce sont les lions de gueules (7), d'argent (6) et de sinople (5) les plus nombreux. La présence de

(46) L. BOULY DE LESDAIN, *op. cit.*, relève la même abondance des frettés dans les armoiries bretonnes du XVII^e siècle.

(47) P. FEUCHÈRE, *Etude sur l'écartelé plain en Artois...*, article cité à la note 9.

(48) M. PASTOUREAU, *op. cit.*, p. 6.

(49) *Ibid.*, p. 6-13.

(50) *Ibid.*, p. 6-7.

cinq lions de sinople sur les vingt-huit recensés doit être tout particulièrement mise en valeur, car elle confirme la vogue relativement importante de cet émail bien souvent délaissé en d'autres régions (51) ; ils sont tous originaires du diocèse de Tréguier (52) et semblent ce faisant constituer un groupe héraldique à part entière qu'il serait intéressant d'étudier en profondeur et de comparer au seul autre groupe des lions de sinople que nous connaissons, celui des cantons de Valognes et de Carentan dans le département de la Manche (53).

Pour en finir avec le lion, signalons qu'il est assez fréquent en Bretagne de le faire brocher sur un champ semé de petits meubles (billettes, besants, annelets, etc.), usage habituel au ^{xiii}e siècle en Ile-de-France, Bourgogne, Lorraine et Champagne, mais plus rare en Normandie et en Poitou.

Les autres animaux occupent un nombre d'écus beaucoup plus restreint : 9 sont chargés d'une aigle ou de plusieurs aiglettes, 7 de léopards, 4 de merlettes, 2 d'un coq, 2 d'une hure de sanglier, et un seul de chabots, de pattes de cheval, d'une chouette, d'une tête de loup, d'un chien, d'un cerf, d'un rencontre de cerf, d'un corbeau et d'un dragon. Par rapport au bestiaire héraldique du reste de la France il faut surtout noter la rareté des merlettes (en général le deuxième animal après le lion) qui semblent bien en Bretagne n'avoir servi qu'à briser la pauvreté des animaux chimériques (cas général en France avant le ^{xv}e siècle), l'absence du bar et du dauphin, et insister sur le remplacement du lion passant par le léopard, ce qui prouve, une fois de plus, qu'il s'agit bien du même animal (54).

c. Les meubles non animaliers.

L'abondance des figures non animalières constitue le trait le plus original des armoiries bretonnes étudiées ; et parmi ces figures ce sont les petits meubles du blason qui sont les plus nombreux ; alors que dans la plupart des autres régions ils servent surtout à remplir les vides et à équilibrer l'écu, ils sont ici, dans 75 % des cas, utilisés comme meuble principal. Ce caractère très particulier ne

(51) Nous ne connaissons les émaux que pour 25 de nos 28 écus au lion.

(52) Boterel, Coëtandoch, Coëtinnizan, Kerimel, Quemenadec.

(53) Voir les parties normandes de l'*Armorial Bellenville* (vers 1380-1390, Bibl. nat., ms. fr. 5230), et de l'*Armorial de l'Europe* (vers 1430-1460, Bibl. de l'Arsenal, ms. 4790).

(54) Pour représenter le lion dans sa position horizontale, certaines régions préfèrent le lion passant (Normandie, Poitou, Guyenne, Allemagne du Nord), d'autres le léopard (Angleterre, Flandre, Champagne, Bretagne, Allemagne méridionale et Suisse). Nous éviterons de suivre les conclusions de R. VIEL, *Les origines symboliques du blason*, Paris, 1972, qui voit dans le lion et le léopard deux animaux foncièrement différents, au symbolisme antinomique.

se retrouve, et à un degré beaucoup moindre, que dans certains comtés du centre de l'Angleterre, en Artois et en Picardie.

Ce sont les croissants (19 cas), les fleurs de lis (17), et les écussons (12) qui sont les plus nombreux, mais les fusées (11), les besants et tourteaux (10), les macles (10), les losanges (8), les annelets (8), les quintefeilles (8) et les billettes (7) ne le sont guère moins. Certains sont peut-être issus des groupes héraldiques du XII^e et du début du XIII^e siècle (les quintefeilles de gueules ou d'argent en Penthhièvre, les billettes dans la région de Guérande, les écussons dans celle de Redon ?), mais la plupart semblent tardifs et liés à des considérations de vogue ou de mode : importance des fusées et des losanges dans tout le duché après 1240-1250 ; diffusion des macles après l'abandon par les Rohan de leur écu au lion pour l'écu aux macles, et des fleurs de lis dans les diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo dans la seconde moitié du XIII^e siècle ; il est, au reste, difficile de dire si la concession des fleurs de lis faite par Louis IX aux Chateaubriand (avant 1242) est une cause de ce dernier phénomène (55).

Les autres meubles non animaliers rencontrés sont les pots (6 écus), les étoiles (4), les molettes (2), les branches de fougères (2), les mains (2), les coquilles (2), les roses (2), les ancolies (2), les feuilles de houe (1), la hache (1), l'amphore (1), les globes (1), l'épée (1) et les pommes de pin (1). La liste est longue et beaucoup plus diversifiée que pour n'importe laquelle de nos autres provinces (56).

3. Les brisures et les combinaisons d'armes.

Les brisures ne sont pas toujours aisées à déceler ; néanmoins nous avons cru reconnaître au moins 70 armoiries brisées parmi les 323 que nous avons recensées.

C'est l'addition d'un lambel qui est, ici comme dans toute la France du Nord et de l'Ouest, le procédé le plus fréquent (31 cas) ; lorsque l'on délaisse le lambel, on peut ajouter une pièce (20 cas : bâton (8), franc-canton (5), bande (5), bordure (2)) ou bien plusieurs petits meubles (18 cas : besants et tourteaux (5), merlettes (4), croisants (2), molettes (2), annelets (1), billettes (1), macles (1), étoiles (1)) que l'on dispose volontiers en orle.

Nous n'avons reconnu que deux cas de brisure par multiplication d'une pièce (57) et un seul cas de brisure par changement d'émail (58), mais il est probable qu'il en est d'autres qui nous ont échappé. Parmi les brisures par addition d'un franc-canton, il faut

(55) Voir R. DE KERVILER, *op. cit.*, t. VIII, p. 418-419.

(56) R. DE LAIGUE, *op. cit.* à la note 10, a brièvement étudié les curieux groupes héraldiques constitués par les pots (ou marmites) et les ancolies.

(57) Dans les deux cas, addition de deux cotices en bande à une bande utilisée comme meuble principal.

(58) *Armorial Wijnbergen*, n° 950 ; cf. *supra*, note 34.

faire une mention toute particulière de l'écu n° 968 de l'édition de l'*Armorial Wijnbergen* donnée par P. Adam-Even (59), qui brise les armes de Kergorlay (*vairé d'or et de gueules*) d'un franc-canton d'hermine plain (60).

Signalons enfin pour terminer ce chapitre que les combinaisons d'armes sont peu nombreuses en Bretagne pendant la période étudiée, et que sur les 14 cas rencontrés (tous postérieurs à 1284), 4 seulement étaient constitués par un écartelé, et 10 par un parti.

III. — Y A-T-IL UNE HERALDIQUE BRETONNE ORIGINALE ?

L'étude des composantes des armoiries bretonnes pour la période 1180-1340 — période, rappelons-le, privilégiée pour définir les caractéristiques héraldiques d'une région déterminée) — fait apparaître qu'il existe bien une héraldique véritablement bretonne, mais que celle-ci, à côté d'éléments (peu nombreux) tout à fait originaux, emprunte la plupart de ses composantes soit à une héraldique que nous pourrions qualifier de « celtique », soit à l'héraldique des pays de l'ouest de la France, anciennes possessions des Plantegenêt.

Les éléments typiquement bretons nous semblent être l'importance du vair et des vairés, des surfaces plaines (écartelés plains, chefs plains) (fig. 1, 3, 5), l'emploi très fréquent des petits meubles comme figures principales de l'écu, la relative rareté du sable et la proportion très faible des armoiries animalières.

Bien que l'héraldique médiévale écossaise soit assez mal étudiée et celle de l'Irlande tout à fait inconnue, on peut néanmoins parler d'une héraldique *celtique* qui serait celle de l'Ecosse du Nord, de l'Irlande, du Pays de Galles, de la Cornouaille et de notre Bretagne. Il est certain que les armoiries de ces régions possèdent de nombreux éléments de ressemblance, mais le problème reste de savoir dans quelle mesure et de quelle manière ils sont issus de la culture celte. Malheureusement pour étudier le passage — si passage il y a — de l'emblématique et de la symbolique celtes, assez bien connues (61), à cette héraldique celtique dont nous avons recon-

(59) Cf. *supra* note 24.

(60) Il s'agit probablement du troisième fils de Pierre III de Kergorlay, dont les armes sont également peintes dans l'*Armorial* (écu n° 934), puisque l'écu n° 966 brise d'un lambel, et l'écu n° 967 d'un bâton. Voir E. DE STADLER, *Généalogie des seigneurs de Kergorlay*, dans *Mémoires historiques de la noblesse*, t. II, 1840, p. 230-233. Remarquons, dans ce cas, la hiérarchie des brisures : lambel, bâton, franc-canton.

(61) Voir, par exemple, L. LENGYEL, *L'art gaulois dans les monnaies*, Paris, 1954, ; D.F. ALLEN, *Belgic coins as illustrative of life in the late preroman iron age of Britain*, dans *Proceedings of the Prehistoric Society*, XXIV, 1958, p. 43-63 ; H.J. EGGERS, *Les Celtes et les Germains à l'époque païenne*, Paris, 1965, in-8°, 263 p. ; J. HARMAUD, *Les Celtes au second âge du fer*, Paris, 1970, 148 p. ;

nu l'existence, il nous manque un maillon indispensable, celui des emblèmes sigillaires de l'époque proto-héraldique qui en Bretagne comme ailleurs nous sont à peu près totalement inconnus.

Quoi qu'il en soit, nous constatons dans les armoiries bretonnes comme dans celles de l'Ecosse et des régions de l'ouest et du sud-ouest de l'Angleterre la même importance des champs d'argent ou d'azur, de la combinaison argent/gueules, de l'hermine, des croix, du fretté (fig. 1), et la même existence d'armoiries « florales » par ailleurs très rares au Moyen Age ; en revanche, l'héraldique bretonne se différencie des autres héraldiques celtisantes par le très faible pourcentage des animaux, du chevron, du sautoir, et la rareté (relative) du sable et de la combinaison argent/sable.

Enfin, à l'héraldique des pays de l'ouest de la France, elle doit son chromatisme très simple (écus bichromes), la grande abondance du gueules, la présence plus importante qu'ailleurs du sinople, les pièces et les partitions engrelées, et, à un degré moindre, les brisures par lambel, les lions, les aigles, les besants et tourteaux, les losanges, les fusées, les losangés et les fuselés, les fascés et les fascés.

Il appert donc que l'originalité de l'héraldique bretonne provient essentiellement d'une fusion que l'on ne rencontre nulle part ailleurs dans l'Occident médiéval. pas même dans les comtés du nord et du centre de l'Angleterre, la fusion de l'héraldique Plantegenêt et de l'héraldique celtique, auxquelles notre province ajoute quelques éléments qui lui sont propres et qui, pour les armoiries comme pour d'autres domaines de l'histoire et de l'archéologie, contribuent à lui donner un visage particulier et tout à fait attachant.

ANNEXE

Le Rôle d'armes de l'ost de Ploërmel (1294)

Nous avons souligné plus haut combien il était nécessaire de publier ou de republier les armoriaux bretons ou les parties bretonnes des armoriaux antérieurs à 1500. Nous espérons pouvoir faire paraître en 1975 le *Rôle d'armes du traité de Guérande* (1381) et la partie bretonne du très important *Armorial du héraut Navarre* (vers 1368-

P. JACOBSTHAL, *Early celtic art*, Oxford, 1944, 2 vol. in-fol. ; C. FOX, *Pattern and purpose, a survey of early celtic art in Britain*, Cardiff, 1958, in-4°, XXX-160 p. ; E.T. LEEDS, *Celtic ornament in the British Isles down to A. D. 700*, Oxford, 1933, in-8°, 171 p. ; J.A. MAC CULLOUGH, *The celtic and scandinavian religions*, Londres, 1948 ; F. HENRY, *Irish art in the early christian period*, 2^e éd., Londres, 1948, in-8°, XIX-220 p. T.F. O'RAHILLY, *Early irish history and mythology*, Londres, 1946, 146 p.

1380) fort maltraitée dans l'édition de L. Douet d'Arcq (62). En attendant, nous donnons ici l'édition du *Rôle de l'ost de Ploërmel* (1294), qui constitue le plus ancien armorial exclusivement breton.

L'ost tenu à Ploërmel, au mois d'août 1294, par le duc Jean II nous est fort bien connu, grâce, entre autres documents, au *Livre des ostz*, sorte de dénombrement officiel de l'armée féodale de Bretagne établi par la chancellerie ducale et aujourd'hui conservé aux Archives départementales de la Loire-Atlantique (63). Une première édition en a été donnée par Dom Morice (*op. cit.*, t. I, col. 1110-1114) sous le titre « Reconnaissance faite par les seigneurs de Bretagne du nombre des chevaliers, écuyers et archers qu'ils doivent à l'ost du duc ». Les nombreuses fautes de lecture et de typographie ont rendu nécessaire une nouvelle édition qu'a donnée A. de La Borderie dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes...* (64).

Le *Rôle d'armes de l'ost de Ploërmel* ne nous est connu que par une copie partielle en blason de Gaignières (65) ; il est tout à fait probable que le rôle original a été établi au moment de l'ost lui-même, comme cela est habituellement le cas, et qu'il donnait les armoiries de tous les seigneurs présents ou s'étant fait représenter, soit un peu plus de 200 armoiries.

La copie de Gaignières ne nous a malheureusement transmis que 39 noms et le blasonnement de 30 écus. Peut-être n'a-t-il eu lui-même sous les yeux qu'un fragment du manuscrit original ? Les noms sont transcrits avec l'orthographe que l'on peut croire avoir été la leur dans celui-ci, mais les blasonnements, extrêmement concis et d'une syntaxe héraldique toute particulière, sont ceux que l'on est habitué à rencontrer dans la plupart des copies exécutées par Gaignières. Il est permis de supposer que le rôle original était un rôle peint, car l'illustre érudit, n'étant pas capable de blasonner entièrement les armes d'Alain de Kermavan (66), a esquissé, à la place du blasonnement de la brisure, un petit croquis qui est probablement la fidèle reproduction du dessin qu'il avait sous les yeux. Par ailleurs, l'absence de blasonnement pour neuf personnages peut laisser entendre que, comme c'est fréquemment le

(62) Cf. *supra* note 3.

(63) Série E, n° 132, *Reconnaissance et aveux faits par les barons et seigneurs de Bretagne, en 1294, au duc Jean I dit le Roux (sic), de tous les hommes de guerre qu'ils doivent lui fournir* (in-4°, 22 feuillets de parchemin).

(64) *Les ostz du duc de Bretagne*, dans tome VII, 1867, p. 187-198. Voir également A. DE LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 74-75, et Dom LOBINEAU, *op. cit.*, p. 436.

(65) Bibl. nat., ms. fr. 22361, fol. 119-121, *Noms, qualités et descriptions des armes des seigneurs des évêchés de Rennes, Tréguier, Cornouaille ou Quimper et de Léon en 1294*.

(66) D'or au lion d'azur, chargé sur l'épaule d'une tour d'argent surmontant une roue du même.

cas pour les armoriaux peints, le manuscrit original était inachevé et qu'il comportait un certain nombre d'écus blancs.

Dans la présente édition nous avons laissé les noms propres dans l'orthographe transcrite par Gaignières, mais avons blasonné les armoiries à la manière moderne, celle de Gaignières étant très abrégée, peu intelligible pour le profane et n'apportant en outre aucun élément indispensable pour une meilleure connaissance du dessin héraldique original. Suivant l'usage, nous avons numéroté les écus et réduit les notes au minimum, appuyant nos identifications des propriétaires des écus sur des documents héraldiques (sceaux et armoriaux) contemporains ou légèrement antérieurs ou postérieurs (1270-1310), et sur des études critiques d'histoire nobiliaire et généalogique.

RÉFÉRENCES

- Combat des Trente* : P. POTIER DE COURCY, *Le combat des trente Bretons contre trente Anglais...*, Saint-Pol-de-Léon, 1867, in-4°, 72 p.
- Compiègne* : F.-V. GOETHALS, *Les chevaliers français au tournoi de Compiègne*, dans *Revue nobiliaire, héraldique et biographique*, t. III, 1867, p. 408-414 ; t. IV, p. 73-81 et 361-365.
- DD : L. DOUET D'ARCO, *Inventaires et documents publiés... Collection de sceaux*, Paris, 1863-1868, 3 vol. in-4°.
- Dom Morice : DOM H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, tome I, Paris, 1742, in-fol.
- Du Paz : A. DU PAZ, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1619, in-fol.
- Gray Birch : W. DE GRAY BIRCH, *Catalogue of seals in the department of manuscripts in the British Museum*, tome III, Londres, 1900, in-4°.
- Kerviler : R. POCARD DU COSQUER DE KERVILER, *Répertoire général de biobibliographie bretonne*. Rennes, 1886-1908, 17 vol. in-8° (lettres A-Gué seules parues).
- Le Borgne : G. LE BORGNE, *Armorial breton...*, Rennes, 1667, in-4°, réimpr. Saint-Brieuc, 1902, in-8°.
- Ost de Flandre* : M. PRINET, *Armorial de France composé à la fin du XIII^e s. ou au début du XIV^e s.*, dans *Le Moyen Age*, t. XXII, 1920, p. 1-49.
- Père Anselme : PÈRE ANSELME, *Histoire de la maison royale de France...* 3^e éd. revue..., Paris, 1726-1733, 9 vol. in fol.
- Potier : P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 3^e éd., Rennes, 1890, 3 vol. in-4°.

Walford roll : M. PRINET, *Armoiries françaises et allemandes décrites dans un ancien rôle d'armes anglais*, dans *Le Moyen Age*, t. XXV, 1923, p. 223-260.

Wijnbergen : P. ADAM-EVEN et L. JÉQUIER, *Un armorial français du XIII^e siècle : l'armorial Wijnbergen*, dans *Archives héraldiques suisses*, 1951, p. 49-62, 101-110 ; 1952, p. 28-36, 64-68, 103-111.

[fol. 119]

Rennes 1294

1. Mr de Laval, sire de Vitre, d'Aubigne, porte de Laval.

Gui VII de Montmorency, sire de Laval († 1295). Voir *Wijnbergen*, 936 (*d'or à la croix de gueules cantonnée de seize aiglettes d'azur et chargée de cinq coquilles d'argent*) ; *Ost de Flandre*, 36 ; DD 2555 ; Potier, II, p. 168 ; Père Anselme, III, p. 627.

2. Le sire de Chateaubriant, de gueules semé de fleurs de lis d'or.

Goeffroy VI de Chateaubriand († 1301), fils de Goeffroy V de Chateaubriand († 1284) et de Belleassez de Thouars. Voir Kerviler, VIII, p. 422 ; Potier, I, p. 234. Jusqu'en 1241 ou 1242 les Chateaubriand ont porté de *gueules papelonnné d'or* ; le premier sceau qui porte le semis de fleur de lis date de 1242 (DD 1755). Voir Kerviler, VIII, p. 418-419.

3. Bernard de La Roche, sire de Loheac, de vair plain.

Bernard III de La Roche-Bernard († 1306) fils d'Eudon I de La Roche-B. († après 1301) et de Hermine de Lohéac, héritière de la seigneurie de Lohéac. Voir L. MAITRE, *L'ancienne baronnie de La Roche-Bernard*, Nantes, 1893, p. 21-22 ; *Wijnbergen*, 930 ; G. Demay, *Inventaire des sceaux de Flandre...*, 1238 ; Potier, II, p. 197.

4. Le comte de la Marche, vicomte de Porhouet, sire de Foulgdrès, burelé de dix pièces d'argent et d'azur.

Hugues XIII de Lusignan († 1302). Voir *Compiègne*, 1 ; *Ost de Flandre*, 5 ; *Walford roll*, 42 ; DD 844 et 845 ; Potier, II, p. 415 ; Père Anselme, III, p. 79-80.

5. Mr. Guil. Sebran [non blasonné].

Peut-être Guillaume II, sire de Sèrent, fils de Guillaume I de Sèrent croisé en 1248, et grand-père de Jehan de Sèrent qui combattit au Combat des Trente où il portait *d'or à trois quintefeilles de sable*. Voir *Combat des Trente*, p. 54-55.

6. Mr Geoffroy de La Tour [non blasonné].

Indentifiable. Sur les nombreuses familles bretonnes La Tour, voir Potier, III, p. 165-167.

7. Guil. Boterel, d'argent au lion de sinople, armé, lampassé et couronné de gueules.

Guillaume Boterel, sire de Mouilleuse, à ne pas confondre avec les Botherel issus de la maison de Bretagne. Voir Kerviler, IV, p. 443-444 ; Potier, I, p. 128 ; Le Borgne, p. 28.

8. Mathieu de La Selle [non blasonné].

Probablement Mathieu frère de Geoffroy de la Celle, vivant en 1295. Voir Kerviler, VIII, p. 154-155 ; Potier, I, p. 212-213. Tous deux donnent

aux La Celle de sable au croissant d'or accompagné de trois quintefeilles du même. Nous avons conservé deux sceaux d'un certain Hugues de La Celle : DD 1661 et Gray Birch 20063 (1311).

Treguier 1294

9. Mr Henry d'Avaugour, d'argent au chef de gueules.

Henri II d'Avaugour († 1328), fils d'Alain II d'A. († 1267) et de Clémence de Dinan ; il a succédé en 1281 dans la baronnie d'Avaugour à son grand-père Henri I d'A. Voir son sceau dans Dom Morice, I, pl. XV, sc. 170, et DD 1262 (fig. 5). Voir également Kerviler, I, p. 397 ; Potier, I, p. 28-29.



Arch. nat., DD 1262 (dessin MP)

Fig. 5. — Sceau d'Henri II d'Avaugour, 1291

10. Le vic. de Tonquédec, de gueules à sept annelets d'argent posés 3-3-1.

Plutôt Roland de Coëtmen, vicomte de Tonquédec (mort avant 1311), que son père Frigent de Coëtmen († après 1298), époux d'Anne de Laval. Voir A. DE BARTHÉLEMY, *Généalogie historique des sires de Coëtmen, vicomtes de Tonquédec*, dans *Revue nobiliaire historique et biographique*, t. I, 1865, p. 305-309 ; Potier, I, p. 270-271.

11. La dame de Kergorlay [non blasonné].

Probablement Marie d'Avaugour, femme de Jean I^{er} de Kergorlay, à qui elle apporta en dot un grand nombre de fiefs. Voir *Wijnbergen*, 934 (*vairé d'or et de gueules*) ; Potier, II, p. 89.

12. Even du Ponthou, de sable fretté d'or.

Le Borgne, p. 224, donne les mêmes armes aux Ponthou, mais Potier, II, p. 411, donne d'or à trois merlettes d'azur.

13. Alain de Trogof, de gueules à trois fascés d'argent, au lambel du même.

Alain, époux de Tiphaine de Rohan, fils de Geoffroy II de Trogoff. Voir Potier, III, p. 186-187 ; V. DE MONTIFAUT, *Notice sur les seigneuries de Trogoff dans les évêchés de Tréguier et de Léon*, dans *Bulletin de la*

Société archéologique du Finistère, t. I, 1873-1874, p. 72-93, lui donne (p. 78) *d'argent à trois fascés de gueules*.

14. Le sire du Perier, *d'azur à dix billettes d'or posées 4-3-2-1*.

Probablement Alain du Pérrier, époux de Tiphaine du Bourné. Voir Potier, II, p. 375.

15. Richard de La Rochejagu, *de gueules à dix annelets d'or posés 3-3-3-1*.

Richard de La Rochejagu, époux de Gasceline de Monfort. Potier, III, p. 53 et Le Borgne, p. 124 lui donnent cinq annelets posés en sautoir.

16. Mr Henry Charruel, *de gueules fascé d'argent*.

Henri Charuel, témoin au mariage d'Alain de Rohan en 1320 ; Voir Dom Morice, *op. cit.*, I, col. 1298 ; Potier, I, p. 228 ; *Combat des Trente*, p. 50 ; Kerviler, VIII, p. 398. Voir le sceau de son fils Even Charuel dans Dom Morice, II, sceau de 1338.

[fol. 120]

Cornouaille 1294

17. Alain de Coëtinisan [non blasonné].

La famille de Coëtinizan, qui s'est fondue de bonne heure dans celle de Kerimel, portait *d'argent au lion de sinople accompagné de trois quintefeuilles de gueules*. Voir Potier, I, p. 268 ; Kerviler, IX, p. 417.

18. Le sire de Kergorlay, *vairé d'or et de gueules*.

Soit Pierre III de Kergorlay, mort très âgé à Mons-en-Pévèle (1304), époux de Thomase de Lanvaux, soit plutôt son fils Jean I^{er} de Kergorlay († vers 1310), époux de Marie d'Avaugour. Voir E. DE STADLER, *Généalogie des seigneurs de Kergorlay...*, dans *Mémorial historique de la noblesse*, II, 1840, p. 230-233 ; *Wijnbergen*, 934 ; Potier, II, p. 89.

19. Le sire du Juch, *d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules*.

Membre non identifié de cette famille pourtant relativement connue. Voir *Wijnbergen*, 1010 ; Le Borgne, p. 118.

20. Henry de Foesnant, *de sable à l'aigle bicéphale d'argent, becquée et membrée de gueules*.

Henri de Fouesnant, mort après 1297. Voir Potier, I, p. 402 ; Kerviler, XIV, p. 256.

21. Mr Alain de Tivarlen, *d'azur à la tour donjonnée d'une tourrelle d'or*.

Alain de Tivarlen, membre inconnu d'une famille encore mal connue. Voir Potier, III, p. 161 ; Le Borgne, p. 264.

22. Mr Henry de Nevet, *d'or au léopard de gueules*.

Peut-être Hervé de Nevet, époux de Béatrix de La Roche-Bernard. Voir Potier, II, p. 372.

23. Mr Eon de Rosmadec [non blasonné].

Yvon de Rosmadec, fils de Guyomar de Rosmadec († après 1269) et de Marie de Rosmadec, époux de Mabile de Pont-l'Abbé. Voir M. VULSON DE LA COLOMBIÈRE, *Généalogie succinte de la maison de de Rosmadec*, Paris, 1644, p. 10 ; Potier, III, p. 70 ; Le Borgne, p. 245. Tous les auteurs s'accordent pour donner aux Rosmadec un *palé d'argent et d'azur*.

24. Gourmelen, fils de Sinquin, seigneur de Pontecroix, *d'azur au lion d'argent*.

Inidentifié. Potier, II, p. 410, mentionne Sinquin de Pont-croix, et, I, p. 469, une famille Gourmelen qui porte *d'azur au lion d'argent*.

25. Le sire de Rostrenen, *d'hermines à trois fasces de gueules*.

Pierre IV sire de Rostrenen († 1307), fils de Pierre III de Rostrenen († après 1252) et de Jeanne de Parthenay. Voir Comtesse du LAZ, *La baronnie de Rostrenen*, Vannes, 1892, p. 6-10 ; *Wijnbergen*, 996 ; *Ost de Flandre*, 138. Voir également son sceau dans Dom Morice, I, pl. X, sceau n° 95.

26. Hervé de Kerodiern [non blasonné].

Personnage et famille non identifiés.

27. Mr Jean de La Roche [non blasonné].

Peut-être Péan de La Roche-Bernard, frère de Bernard III de La Roche-Bernard, mort très âgé au siège de La Roche-Derrien en 1347 ; voir L. MAITRE, *L'ancienne baronnie de La Roche-Bernard*, p. 22. Ou bien Jean, fils de Guy de La Roche mentionné dans le rôle du tournoi de Compiègne et qui portait *d'or à l'aigle de sable* ; voir *Compiègne*, p. 412, n° 16.

28. Le sire du Pont et de Garlot, *d'or au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur*.

Probablement Hervé II de Pont-l'Abbé, sire de Gouarlou, époux de Pléson fille de Geoffroy I^{er} de Rostrenen, et père du fameux Hervé III de Pont-l'Abbé qui épousa Mahaut de Léon en 1318. Voir Comtesse du LAZ, *La baronnie de Rostrenen*, p. 8-10 ; *Wijnbergen*, 924 ; Potier, II, p. 412. Voir également A. DU CHATELLIER, *La baronnie du Pont*, Paris, Nantes, 1858, p. 21.

29. Rob. de Heznant, *d'or à trois fusées de gueules rangées en fasce*.

Peut-être un membre de la famille de Henault, qui porte les mêmes armes. Voir, Potier, II, p. 20.

30. Guil. du Plessix, *de gueules croissant d'argent*.

Potier recense une famille du Plessis qui porte les mêmes armes (II, p. 398).

31. Mr Pierre du Haultbois, *d'azur à trois têtes de léopard d'or, lampassées de gueules et couronnées d'or*.

Un membre non identifié de la famille du Hautbois. Voir Potier, II, p. 12 ; Le Borgne, p. 110.

32. Le vic. du Fou, *d'azur au léopard d'or*.

Pierre du Faou, fils de Soudan du Faou et d'Alix de Rostrenen. Voir *Wijnbergen*, 999 ; Potier, I, p. 374. Sur la famille du Faou, à ne pas confondre avec celle des du Fou qui porte *d'azur à l'aigle bicéphale d'or*, voir Kerviler, XIII, p. 365, et *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, p. 177, 310 et 455.

33. Jean de La Tour [non blasonné].

Inidentifiable.

34. Henry de Trebrivent, sire d'Abrenault, *d'hermines à trois fasces de gueules, au lambel d'azur*.

Inidentifié ; peut-être le fils ou le frère de Pierre IV de Rostrenen qui porte les mêmes armes non brisées. Voir supra n° 25.

[fol. 121]

Leon 1294

35. Mr de Leon, sire de Leon, *d'or au lion morné de sable.*

Hervé V de Léon († 1305). Voir *Wijnbergen*, 925 ; *Ost de Flandre*, 97 ; Potier, II, p. 173. Voir son sceau DD 5272, et Dom Morice, I, pl. X, sceau 94.

36. Alain de Kermavan, *d'or au lion d'azur, chargé sur l'épaule d'une tour d'argent surmontant une roue du même.*

Membre non identifié de la famille de Kermavan, après leur alliance avec les Lesquelen : les Kermavan portaient *d'or au lion de sable*, et les Lesquelen *d'azur à la tour d'argent posée sur une roue du même*. Voir Potier, II, p. 110.

37. Mr Salomon Nuz, sire de Kergournadec, *échiqueté d'or et de gueules.*

Peut-être le fils du fameux Alain Nuz assassiné avant 1295 par Hervé V de Léon. Voir Potier, II, p. 332. Dans le rôle du tournoi de Compiègne un certain Guillaume Le Nuz porte *d'azur au besant d'or* (*Compiègne*, p. 412, n° 10).

38. Bertran de Keranrays, *vairé d'argent et de gueules.*

Membre non identifié de la famille de Keranraiz. Voir Potier, II, p. 74-75 ; Du Paz, p. 462-463 ; *Combat des Trente*, p. 42.

39. Mr Herve du Chastel, *fascé d'or et de gueules de six pièces.*

Hervé I^{er} du Chastel, fils de Bernard I^{er} du Chastel († entre 1284 et 1301) et d'Anne de Léon, époux de Sibille de Leslein. Voir *Wijnbergen*, 1000 ; Kerviler, IX, p. 25 ; Potier, I, p. 230-231 ; Père Anselme, IV, p. 357.

TABLE ALPHABÉTIQUE

(les numéros sont ceux des entrées de l'édition)

Abrenault, 34	Juch (du), 19	Nebet, 22
Aubigné, 1	Keranraiz, 38	Nuz, 37
Avaugour, 9	Kergorlay, 11 et 18	Périer (du), 14
Boterel, 7	Kerimel, 17	Plessis (du), 30
Charruel, 16	Kermavan, 36	Pontcroix, 24
Chastel (du), 39	Kerodiern, 26	Ponthou, 12
Chateaubriand, 2	La Celle, 8	Pont-l'Abbé, 28
Coëtinizan, 17	La Roche, 27	Porhoet, 4
Coëtmen, 10	La Roche-Bernard,	Rosmadec, 23
Faou (du), 32	3 et 27	Rostrenen, 25 et 34
Fou (du), 32	La Rochejagu, 15	Sebran, 5
Fouesnant, 20	La Tour, 6 et 33	Sèrent, 5
Gouarlot, 28	Laval, 1	Tivarlen, 21
Gourmelen, 24	Léon, 35	Trébrivent, 34
Hautbois, 31	Lesquelen, 36	Trogoff, 13
Henault, 29	Lohéac, 3	Tonquedec, 10
Heznant, 29	Lusignan, 4	Vitré, 1
	Montmorency, 1	

ANDRÉ LÉVY

Les dîmes d'après le temporel de l'évêché de Quimper à la fin du Moyen Age

Le principe qui oblige les fidèles à rémunérer les services de leurs pasteurs a été appliqué par tous les peuples de l'Antiquité. Les textes évangéliques posent le principe que tout ouvrier mérite salaire (Mathieu, 5) et Paul répète plusieurs fois la même formule. Peu à peu, de volontaire le don devint obligatoire : au concile de Mâcon de 585, les Pères menacent d'excommunication ceux qui refusent l'impôt. Le premier acte qui enjoint de payer la dîme à titre obligatoire au point de vue civil date de la fin du VIII^e siècle et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime des édits royaux ou des arrêts du Parlement reconnaissent expressément à l'Eglise le droit de lever l'impôt sur les biens de tous les sujets du royaume.

La dîme en principe portait sur tout, car Dieu doit avoir sa part de tout. En fait, en raison des difficultés de l'évaluation, les dîmes sur les fruits du commerce, de l'industrie, et même de la pêche disparurent presque complètement. Seules les dîmes réelles subsistèrent, pesant sur les biens fonds et les animaux qui s'y rattachent. L'objet de cet impôt étant de pourvoir aux frais du culte, à l'entretien du clergé, à l'assistance aux pauvres, c'est donc le curé qui aurait dû le percevoir. La pratique fut très différente de ce principe du droit et bon nombre de curés n'en touchaient qu'une

faible part. La majeure partie des revenus allait très souvent aux évêques, aux divers chapitres, voire à des laïcs. En effet, à l'origine, toutes les dîmes appartenaient à l'évêque qui en faisait quatre parts : l'une pour lui, une pour les clercs, une autre pour les pauvres et la dernière pour l'entretien des églises. Lorsque les paroisses se multiplièrent, ce système devint impossible. L'évêque abandonna donc leurs dîmes aux paroisses, s'en réservant toutefois quelques-unes ; dans ce cas il entretenait les prêtres qui y étaient chargés du service religieux.

Les curés levaient eux-mêmes l'impôt la plupart du temps, mais les décimateurs étrangers à la paroisse donnaient au contraire cette levée à bail, s'assurant ainsi un revenu certain. Généralement ces baux étaient à long terme, ce qui permettait d'éviter les réclamations en cas de mauvaise récolte. D'ordinaire les paiements étaient effectués en deux échéances, mais les exceptions étaient variées. Les fermiers, les baux étant passés à l'amiable ou aux enchères par adjudication au plus offrant, appartenaient aux conditions sociales les plus diverses car seuls les gentilshommes et les officiers n'avaient pas le droit d'affermir. On exigeait que le fermier étranger à la paroisse y engrangeât les dîmes qu'il y percevait et qu'il donnât la préférence aux habitants du pays pour la vente des produits. Le fermier pouvait payer en nature et en argent. La levée coûtait fréquemment au moins 50 % du produit. La dîme était privilégiée parmi les autres charges portant sur les fruits de la terre. Elle était payable sans déduction des frais de semence ou de culture. La récolte faite, la dîme était aussitôt enlevée sur le champ par le « chercheur », quelqu'un choisi par les habitants eux-mêmes. S'il n'était pas venu dans les 24 heures, le propriétaire pouvait enlever sa récolte en présence de deux témoins ou d'un homme de confiance, tout en laissant sur le terrain sa portion de dîme, (tel est du moins le processus pour les « bleds »). Pendant longtemps au Moyen Age, la dîme correspondait bien au dixième de la récolte, mais la pratique réduisit ce taux au douzième, parfois au vingtième et même au cinquantième, cela dépendait des régions et de la nature des produits sur lesquels elle portait (1).

*
**

Ces lignes, écrites d'après l'article de M. Lepointe contiennent des renseignements précieux pour l'utilisation des comptes du temporel de l'évêché de Quimper des années 1464 à 1471 (2) : elles nous offrent en effet quelques hypothèses de travail. Tout d'abord, elles expliquent le petit nombre de paroisses où l'évêque était grand décimateur : neuf seulement, c'est-à-dire *Plogonnec*, *Lau-*

(1) Cf. G. LEPOINTE. *Dictionnaire de droit canonique*, article *dîme*, p. 1231.

(2) Arch. dép. du Finistère, 1 G 372*, et 1 G 373*. L'année 1465 manque.

tudy, en Kerfeunteun, Quezon, Plomodiern, Landudec, Gourin, Pleyben, Coray et Ergue-Gaberit ; il faudrait ajouter Cletquen, mais la situation de cette paroisse fut très particulière entre 1464 et 1471.

Aux environs immédiats de Quimper, sont situés Ergué-Gaberic et Lautudy, sans doute simple trêve de Kerfeunteun. Quant à Quezon, il s'agit certainement de ce Cuzon distant de Quimper d'un peu plus de deux kilomètres, rattaché à Kerfeunteun sous le consulat (3). Plogonnec, Plomodiern, Landudec n'ont pas posé de problèmes d'identification.

Le mot breton *tref* (4) désigne souvent un hameau : c'est dans ce sens qu'il doit être employé dans ces documents. Coray (5) est une ancienne châellenie dépendant des évêques de Quimper auxquels la plus grande partie des terres rendait aveu, ce qui lui donnait, entre autres droits, celui de percevoir les dîmes. Une seule des trêves de Coray a été retrouvée sur les cartes de Gourin et de Rosporden où est représentée cette ville. On peut en effet y noter l'existence d'un *Penalleign* ; *Guennely* peut être l'équivalent de cette chapelle de Saint-Guérolé, mentionnée sur un autre rôle de décimes. Sur les cartes au 1/50 000^e où Pleyben est représenté, on peut lire les noms de hameaux suivants : *Trémorgat*, *Trésigudy*, *Lannelec* et *Quenquis Evem*. *Trevoen* peut être une abréviation de *Treffonon* et *Keraudiern* ressemble beaucoup à *Cadiern*.

Seule l'identification de *Gourein* a posé quelques problèmes dus au fait que cette paroisse dépend désormais de l'évêché de Vannes. Il ne fait cependant aucun doute qu'il s'agit de Gourin, souvent écrit *Gorvrein* (6) ou *Gorurein* (7). Sur les cartes de Gourin et de Châteaulin, on a pu noter un *Lanzent*, un *Kergrist* (*Kerprest* ?), un *Quistinit*, un *Kerbiquet*, un *Bever* (*Bezner* ?) un *Tremunut*, un *Kerlenn* (*Trefflenn* ?), un *Domfos*.

Les deux actes étudiés, outre les noms de trêves et de paroisses, mentionnent les noms des gens ayant pris à ferme la perception de ces diverses dîmes et ce qu'ils devaient verser à l'évêque : comme tout les grands décimateurs, l'évêque de Quimper ne percevait donc pas directement le produit de ses dîmes mais, à la fin du Moyen Age, ce système ne lui assurait peut-être pas autant de régularité que l'affirme M. Lepointe. L'évêque de Quimper a perçu pendant les sept années dont nous avons étudié les comptes, les dîmes de neuf paroisses. A Plogonnec, Landudec, Plomodiern et Gourin, celles-ci étaient dues en froment ; à Quezon,

(3) P. PEYRON et J.-M. ABRALL. *Notices sur les paroisses...*, Cuzon, p. 103.

(4) V. CARRIÈRE. *Introduction aux études d'histoire...*, t. II, p. 550.

(5) P. PEYRON et J.-M. ABRALL. *Notices sur les paroisses...*, Coray, p. 34-38.

(6) J.-M. LE MENÉ. *Histoire ... des paroisses du diocèse de Vannes*, t. I, p. 255.

(7) P. PEYRON. *Cartulaire de l'évêché de Quimper*, à la table des noms de lieux.

à Ergue-Gaberit, à Pleyben, à Coray, partie en froment, partie en seigle. Deux unités sont utilisées dans l'acte : une unité écrite en abrégé R, sans doute la renée ; une autre, l'estier, peut-être le setier. Par suite du caractère très incertain de cette dernière unité, nous n'avons pas tenté de reconstituer les rendements céréaliers de cette région de Bretagne : les chiffres figurant sur ces actes n'ont toutefois pas été totalement inutiles, puisque si ce qu'ils signifiaient en quantité nous est inconnu, ils nous donnent un ordre de grandeur qui permet de comprendre l'évolution des dîmes pendant quelques années de la fin du quinzième siècle, après avoir étudié tout d'abord l'autre donnée importante du document utilisé : le nom des fermiers ayant pris à bail la levée des dîmes.

*
**

On peut résumer dans le tableau ci-dessous les données concernant les fermiers en notant toutefois que pour le construire il a fallu considérer que nom et prénom identiques représentaient une seule personne : cela est vraisemblable, mais ce ne peut être une certitude absolue.

NOMBRE DE FERMIERES DE 1464 A 1471 (<i>sauf 1465</i>)	NOMBRE ET % DES TRÈVES OU DES PAROISSES.		
1 seul fermier pour les 7 ans	Aucune		
2 fermiers pour les 7 ans	2	soit	4,7 %
3 »	7	»	16,6 %
4 »	9	»	21,4 %
5 »	11	»	26,1 %
6 »	7	»	16,6 %
7 »	6	»	14,2 %

Affermer la même dîme pendant 5 ans consécutifs ou non paraît tout à fait exceptionnel : c'est le cas de Jehan Le Daurec, de 1464 à 1469 à *Treff Mael* en Coray et de Jehan Pappe à Ergue-Gaberit. Toutefois le renouvellement annuel des fermiers, s'il a eu lieu dans 14,2 % des trêves ou des paroisses, ne représente pas le fait normal : celui-ci est sans doute constitué par les 20 trêves qui ont eu 4 ou 5 fermiers pendant ces 7 ans. La répartition des fermiers dans un système de ce type est très variée : soit très régulière avec un fermier ne changeant pas pendant deux ou trois ans : c'est le cas, par exemple de Jehan Kercastell qui a affermé les trêves de *Gonnay* et de *Gormion* en Gourin en 1466 et 1468 ou de Jehan Gall à Ploegonnec, les mêmes années. Mais les fermiers ont pu se partager ces dîmes d'une manière beaucoup plus irrégulière : ainsi à *Kerprist* en Gourin où l'on a une formule de ce type :

A B C D B E B, B étant Jehan Kercastell.

La répartition des fermiers de la trêve *Bozon* est encore plus irrégulière :

1464 : A : Yvon Kergadallen

1466 : B : Jehan Paige

1467 : C : Guillaume Guillou

1468 : C : Guillaume Guillou

1469 : D : Yvon Le Favennec

1470 : A : Yvon Kergadallen

1471 : A : Yvon Kergadallen

Les cas de cumul de fermes étaient rares. En 1466, Jehan Kercastell avait pris à ferme les dîmes de quatre trêves de Gourin. Jehan Morvanou fit la même opération en 1467 à Pleyben. Guillaume Guillou en a détenu 3 en 1469, tandis que Salomon Guillou, Pierre Kergoet, Yvon Page, Jehan Le Sall, Jehan Pennec et Henri Postec avaient pu en affermer deux à Gourin ou à Pleyben, en 1466, en 1467, en 1469 ou en 1471. Aucun fermier n'exerçait donc le monopole, ce qui est mis en évidence par les chiffres ci-dessous :

	1466	1467	1469	1471
GOURIN : 18 trêves..	13	—	16	15 fermiers
PLEYBEN : 14 trêves..		11	13	12 »

Les fermiers ne prenaient pas toujours à bail les dîmes des mêmes trêves. Ainsi Guillaume Blengat en a affermé la perception à *Goulouharon* en 1464, à *Keroadeoc* en 1467, à *Marzin* en 1468, à *Treffonon* en 1469 et enfin à *Goulouharon* en 1470 et en 1471. On relève les noms de Jehan Le Sall, de Guillaume Goasset et de Jehan Page pour la perception des dîmes de trois trêves de Pleyben. Toutefois, il ne semble pas qu'ils dépassaient le cadre de la paroisse : seul paraît faire exception Thépault Le Plousennec que l'on a trouvé en 1466 à Quezon et en 1469 à Lautudy en Kerfeunteun. Par contre, on n'a pas noté à Gourin, par exemple, des noms de fermiers de Pleyben, de Coray ou d'autres paroisses : leur zone d'influence devait se limiter à une paroisse, peut-être celle qu'ils habitaient.

La perception des dîmes dues à l'évêque de Quimper ne devait être pour tous ces gens qu'une activité secondaire. Bien souvent, l'opération devait être occasionnelle, puisque la majorité des noms n'a été rencontrée qu'une seule fois. Même un Jehan Kercastell ou un Morvanou, accumulant quatre fermes la même année,

ne devaient pas constituer de véritables puissances financières. Les changements de fermiers se sont donc révélés très fréquents, ce qui est peut-être l'indice d'une certaine instabilité, hypothèse que l'on peut vérifier en étudiant les variations annuelles des quantités de froment et de seigle que les fermiers devaient à l'évêque.

*
**

Avant d'étudier le mouvement général des dîmes perçues par l'évêque de Quimper, nous pouvons faire quelques remarques sur ces paroisses, en utilisant les courbes ci-jointes.

Sur Plogonnec, soulignons le minimum de 1471 et le maximum de 1470, année de baisse des fermages en général. Ergue-Gaberic est surtout intéressante par un minimum de 1469, cas unique. Nous pouvons remarquer l'importance annuelle des variations des fermages à Plomodiern et le caractère très représentatif de ce graphique : hausse de 1464 à 1466, puis baisse en 1467, maximum de 1469 suivi d'une nouvelle baisse en 1470 et d'une reprise en 1471.

Coray est une des trois paroisses dont l'affermage des dîmes était partagée entre plusieurs fermiers : il est intéressant de souligner que les dîmes n'évoluaient pas dans le même sens d'une trêve à l'autre. Ainsi *Treff Mael* a un minimum en 1468 alors qu'il y a des maxima la même année à *Penanleîn* et à *Guennely*. Nous trouvons des exemples identiques à Gourin et à Pleyben. Les conditions économiques ou le jeu des enchères expliquent-ils ces variations parfois fort importantes ? La réponse à cette question détermine notre attitude face à ce document : accepter comme facteur principal d'évolution la manière dont étaient affermées les dîmes et c'est renoncer à toute possibilité d'étudier le mouvement de ces fermages pendant les sept années considérées. Position excessive nous semble-t-il ; ce serait ignorer la bonne connaissance que ces fermiers devaient avoir de leur paroisse, connaissance qui par contre explique cette diversité d'attitude.

La première constatation qui s'impose, c'est l'extrême irrégularité des prix de ferme. Deux exemples : à *Treffziguidy* en Pleyben, la dîme a doublé de 1464 à 1466 ; à *Tremorgat* en Gourin, elle a presque triplé durant les mêmes années. Il ne s'agit pas de faits exceptionnels : dans toutes les paroisses, les prix d'affermage changeaient pratiquement tous les ans, les variations pouvant être fort importantes, comme le montre le graphique de Plomodiern. Le maintien du même fermier pendant plusieurs années n'impliquait d'ailleurs pas la stabilité des fermages : ainsi à Landudec en 1466 et en 1467. Un changement de fermier pouvait également se traduire par une baisse : à Landudec encore, trois personnes ont affermé à des tarifs de plus en plus bas la perception des dîmes en 1469, 1470 et 1471.

L'étude des chiffres de perception met en évidence le caractère exceptionnel de l'année 1464 et la reprise en 1466 :

1464	1466	1467				
	+	—	dans 75	%	des trêves ou paroisses	
	+	+	» 15	%	»	»
	—	+	» 2,5	%	»	»
	+	=	» 7,5	%	»	»
+ signifiant une augmentation des dimes						
— signifiant une baisse des dimes						

un seul cas de baisse entre 1464 et 1466, des hausses très sensibles dans les autres paroisses. 1464 a donc certainement été une année de très mauvaises récoltes. Notre document nous en donne une autre preuve : il est fait mention en effet de « peste et sécheresse » à Cletguen (sans doute Cléden-Cap-Sizun, paroisse proche de Landudec), ce qui explique que les dîmes n'y ont pas été perçues ; il a fallu attendre 1469 pour constater une nouvelle perception dans cette paroisse.

Ce dernier fait confirme également les tableaux suivants qui mettent en évidence la montée des fermages en 1468 et surtout en 1469 : 24 maxima et seulement 3 minima durant ces deux années, montée prouvée par une comparaison entre :

1466	1469				
	+	dans 24	trêves ou paroisses		
	—	» 13	»	»	»
	=	» 4	»	»	»

Les années 1470 et 1471 sont en retrait par rapport à 1469 : onze minima en 1470, la baisse de 1470 étant suivie d'une légère reprise en 1471, reprise qui ne permet pas à cette année d'atteindre le niveau de 1469, mais qui la place à un niveau de fermage légèrement supérieur à celui de 1466 :

1466	1471		1469	1471				
	+	23 trêves		—	dans 24	trêves ou paroisses		
	—	16 »		+	» 13	»	»	»
	=	2 »		=	» 3	»	»	»

Sur un plan strictement économique, l'intérêt de ce travail peut paraître mince : certes nous avons pu mettre en évidence l'existence d'une crise grave en 1464, mais l'instabilité des années suivantes ne nous permet pas d'affirmer que la Bretagne s'est très vite remise de cette catastrophe. D'autres conclusions ne sont tout de même pas négligeables : ces comptes mettent en évidence l'existence d'une catégorie de paysans, sans doute aisés, capables de participer plus activement que d'autres à la vie économique de leur paroisse. Ces documents également prouvent que l'affermage des dîmes n'a pas assuré à l'évêque de Quimper la régularité des revenus que l'on reconnaissait pourtant à ce système de perception, peut-être parce que la durée des baux, un an, était trop courte. En dernière analyse, c'est le mot instabilité qui nous paraîtrait caractériser le mieux les résultats de cette étude : instabilité des percepteurs de la dîme, instabilité des revenus de l'évêque, double instabilité qui traduit bien celle, très profonde, du Moyen Age finissant.

*
**

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Archives départementales du Finistère

- 1 G 372* : Comptes du temporel de l'évêché de Cornouaille, 1464.
- 1 G 373* : Comptes des dîmes de l'évêché de Cornouaille, 1466-1471.

BIBLIOGRAPHIE

- CARRIÈRE (Victor). *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*. Paris, Letouzey, 1934-1940, 3 vol. in-8°.
- LE MENÉ (J.-M.). *Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes*. Vannes, 1891-1894, 2 vol. in-8° [article *Gourin*, p. 253-258].
- NAZ (R.) (sous la direction de). *Dictionnaire de droit canonique*. Paris, 1949 [article *dîme*, p. 1231-1234].
- PEYRON (Paul). *Cartulaire de l'évêché de Quimper*. Quimper, Kerangal, 1909, XXIX-587 p.
- PEYRON (Paul) et ABGRALL (Jean-Marie). *Notices sur les paroisses*, dans *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1907 [article *Coray*, p. 34-48 ; *Cuzon*, p. 104-104].

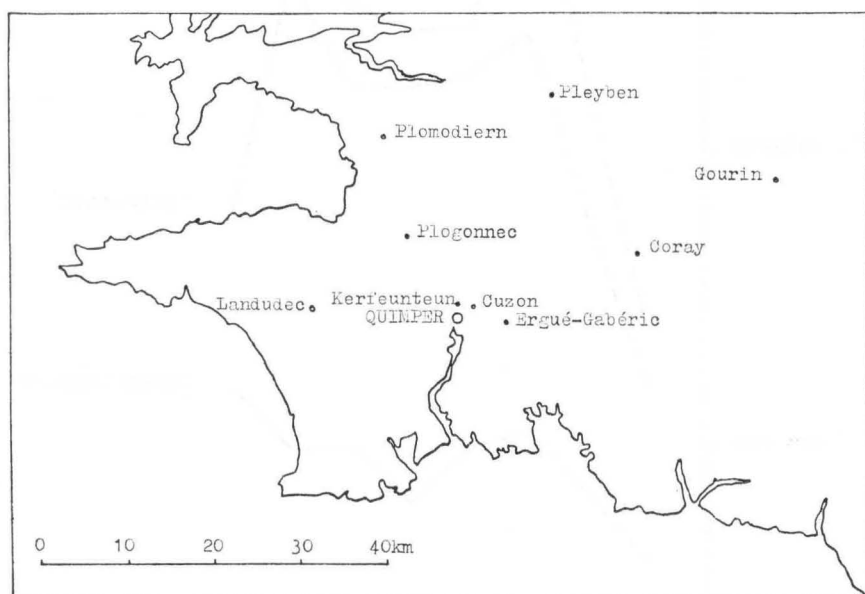


Fig. 1. — *Paroisses dont l'évêque de Quimper
était grand décimateur (1464-1471)*

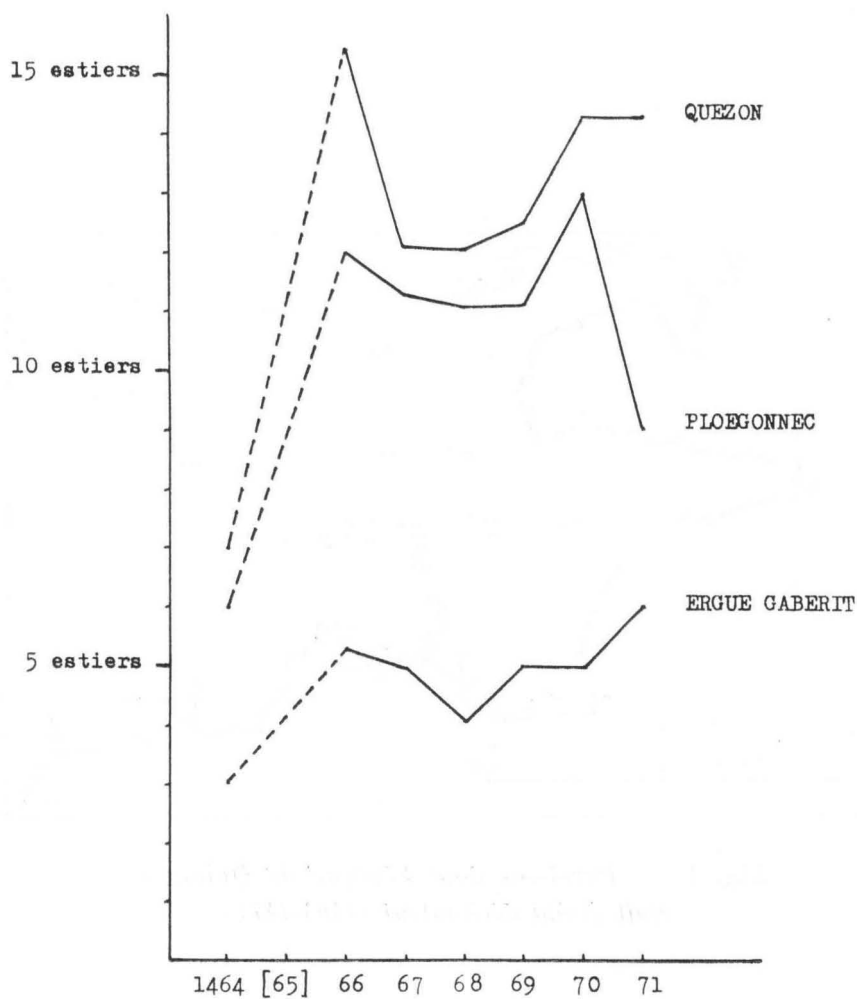


Fig. 2. — Evolution des dimes perçues par l'évêque de Quimper entre 1464 et 1471 dans les paroisses de Cuzon, Plogonnec et Ergué-Gabéric.

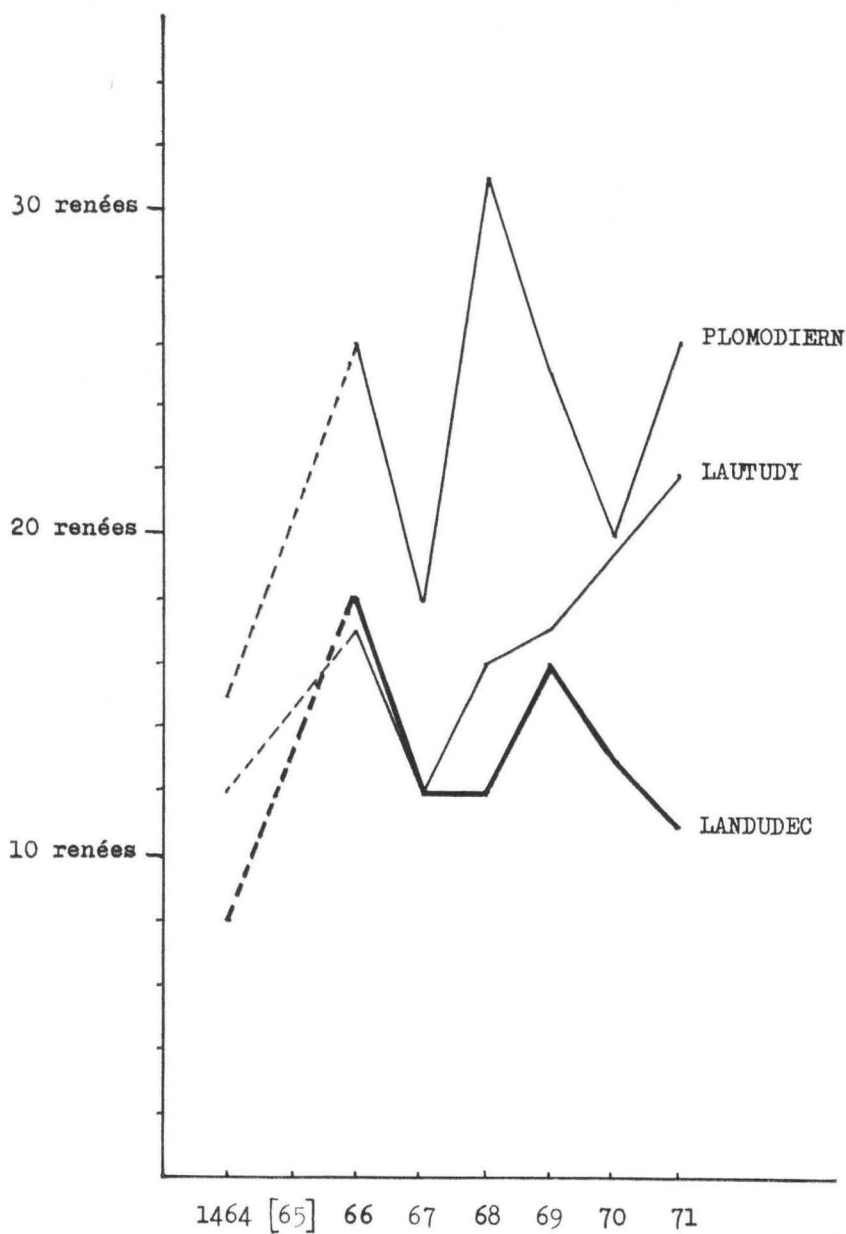


Fig. 3. — Evolution des dimes perçues par l'évêque de Quimper entre 1464 et 1471 dans les paroisses de Plomodiern, Lautudy et Landudec.

histoire urbaine

JEHAN BAZIN

Landerneau, fief urbain des vicomtes de Léon et des vicomtes puis ducs de Rohan, princes de Léon *

Il paraît intéressant d'examiner avec quelque détail, le comportement d'une ville incluse dans la mouvance d'un seigneur à l'égard de celui-ci et de suivre les tentatives ou les progrès réalisés dans l'affranchissement des sujétions féodales. C'est la ville de Landerneau, en plein fief des puissants vicomtes de Léon et de Rohan, et devenue la capitale de leur principauté qui sera l'objet de cette étude.

On constatera, au cours de cet exposé, une émancipation assez timide de la ville et le fait que le suzerain réussit à conserver, jusqu'à la Révolution, une gamme assez étendue de droits alourdisant quelque peu, pour le négoce en particulier, une fiscalité déjà très pesante à d'autres titres. À noter, en contre-partie, que les services rendus par le seigneur, quoique s'estompant avec le temps, et ses bons offices, ont apporté un correctif appréciable à une vassalité souvent intolérable. Malgré quelques tensions et malaises, on reconnaîtra que la ville entretenait avec lui des relations fort courtoises, que les visites qu'il rendait à sa bonne ville mettait la population en liesse et que l'accueil était aussi chaleureux que spontané.

* Le lecteur voudra bien excuser les lacunes, les incertitudes, les erreurs aussi sans doute, que présente une étude fondée presque exclusivement sur des archives locales, nécessairement incomplètes. L'auteur regrette que certaines archives privées lui soient restées fermées, le privant ainsi d'une précieuse documentation.

SOURCES

SOURCES MANUSCRITES

Bibliothèque de Nantes : documents n° 1435 C 14, p. 1275.

n° 1697

n° 1716 fol. 1560. Aveu du seigneur de Landerneau au roi, 1549.

Archives de la Marine à Brest : 1 E 485 fol. 41.

L 44 fol. 94

Archives départementales du Finistère : 1 E 428. Seigneurie de Rohan. Aveux.

1 E 694. Seigneurie de Rohan. Principauté de Léon. Châtellenie de Daoulas.

Archives municipales de Landerneau : liasses 117, 119, 122.

223, 224.

325, 327.

534.

739.

941.

1043, 1044, 1045, 1046, 1047.

1155, 1158.

1263, 1264.

1369, 1370, 1371.

SOURCES IMPRIMÉES

Dom H. MORICE. — *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. II, [œuvre de Dom Ch. TAILLANDIER], pour son *Supplément aux preuves de l'Histoire de Bretagne*, 1756, p. CLXI et suivantes : *Mémoire du vicomte de Rohan contre le comte de Laval pour la préséance aux Etats* (1479).

Dom H. MORICE. — *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol. in-fol., 1742-1746.

t. I, p. IV et suivantes, col. 1376, 1380 et 1468.

t. II, col. 801, 849, 850, 888, 1083, 1099, 1100, 1138, 1139, 1603.

t. III, col. 250, 251, 387, 458, 597, 598.

MOUVANCE ET GENEALOGIE

Après le partage, en 1179, du comté de Léon, qui correspondait à peu près à l'évêché de Saint-Pol, la branche aînée de cette maison avait reçu dans son lot les châtelainies de Saint-Renan et de Lesneven qui furent bientôt cédées, morceaux par morceaux, au duc de Bretagne Jean Le Roux.

A la branche cadette étaient dévolues les seigneuries de Landerneau, de Daoudour, pays entre le haut Queffleut et le haut Elorn, de Coat-Méal enfoncée comme un coin au cœur de celle de Saint-Renan, et des possessions en Cornouaille : Daoulas, Crozon, Le Porzay et le Quéménét, domaines s'étendant sur la côte sud de la rade de Brest, la baie de Douarnenez jusqu'au ruisseau du Ris, allant cerner le domaine ducal à Quimper, atteignant l'Odet sous la ville et poussant une pointe vers Audierne ; enfin, en Poher, Plouyé et quelques fiefs au pays d'Hennebont.

Des trois châtelainies de Landerneau, de Daoudour et de Coat-Méal, la première était de beaucoup la plus importante. Elle couvrait des dizaines de paroisses et comprenait les châteaux forts de La Roche-Maurice et de Joyeuse-Garde (ou mieux de Gouelet-Forest).

Hervé VIII, dernier vicomte de la branche cadette mourut sans postérité en 1383. Sa sœur Jeanne épousa à Lesneven Jehan I^{er} vicomte de Rohan dont les successeurs furent honorés des titres de prince de Léon en 1572 (Landerneau fut la capitale de cette principauté), de duc et pair en 1603. Puis Marguerite, l'unique héritière d'Henri II duc de Rohan, un des chefs calvinistes, épousa en 1645 un seigneur du Poitou, Henri Chabot, avec substitution de nom et d'armes des Rohan, substitution qui provoqua de la part du reste de la famille et, en particulier, de la duchesse douairière de violentes protestations et même un procès.

Parmi les seigneurs de Landerneau (ou leurs épouses), quelques figures émergent :

— HERVÉ VI, fondateur, un an avant sa mort survenue en 1337, d'un hôpital à la tête du pont, l'un des plus anciens de la province.

— JEHAN II DE ROHAN (1462-1516) restaurateur du pont en 1510 ; bâtisseur la même année, du moulin féodal ; insigne bienfaiteur de l'hôpital dont il augmenta les ressources ; compagnon de route de la duchesse Anne pendant son voyage en Basse-Bretagne en 1505 ; fondateur du couvent des Récollets (1484).

— MARGUERITE, duchesse de Rohan, († 1689), petite-fille de Sully ; médiatrice entre le duc de Chaulnes et la ville, lors de la révolte du papier timbré en 1675, elle évita de justesse à Landerneau une répression des troupes royales ; elle se montra particulièrement généreuse à l'égard de l'hôpital dont elle autorisa en 1662 le transfert dans un nouvel emplacement, au haut de la rue de Ploudiry.

L'ALLEGANCE FEODALE - FIEFS ET AVEUX

Le fief était une propriété concédée à charge de foi et d'hommage (et de droits) vis-à-vis du seigneur concédant. L'aveu consistait en une déclaration écrite de soumission suivie d'une description détaillée du fief (dénombrement) rédigée par notaire et reçue en la juridiction seigneuriale. Ce document faisait foi de la consistance du fief à l'encontre du vassal (1). L'aveu était rendu au changement de chaque partenaire. De même que le seigneur de Landerneau rendait l'aveu, à l'origine, au duc de Bretagne, puis, après la Réunion, au roi, ses vassaux tenanciers « d'arrière-fiefs », « sous lui », devaient aussi l'aveu.

Parmi les aveux du seigneur de Landerneau au roi ; les plus importants sont ceux de 1549 (2), 1641, 1695, 1696 (3).

Le mémoire de 1479 (4) établi pour le vicomte de Rohan contre le vicomte de Laval n'est pas un aveu ; c'est une sorte de pièce de procédure contenant un véritable dénombrement de ses possessions dans la seigneurie de Landerneau.

N'est pas non plus un aveu la déclaration faite en 1681 par le duc de Rohan à la sénéchaussée royale de Lesneven à l'occasion de la réformation du Domaine. Elle énumère, comme le précédent document, un état détaillé de ses biens tant en ville que dans les environs immédiats.

Au nombre des aveux rendus par ses vassaux et qui intéressent particulièrement la ville et les fiefs voisins, les plus intéressants sont les suivants :

— Le seigneur de la Palue pour son manoir (1479, 1482, 1594) (4 bis) ;

(1) A. ESMEIN, *Histoire du droit*. Paris, Sirey, 1919. F. OLIVIER-MARTIN, *Précis d'histoire du droit français*. Paris, Dalloz, 1938.

(2) Bibl. mun. de Nantes, vélin 1716, fol. 1516.

(3) Arch. dép. du Finistère, 1 E 694.

(4) Dom. H. MORICE, *Histoire ... de Bretagne*, t. II, 1756, Supplément aux preuves de l'*Histoire de Bretagne*, p. CLXI et suivantes.

(4 bis) Pour l'aveu de 1479, voir Dom H. MORICE, *ibid.*, p. CLXI. Pour celui de 1482, voir les « Coutumes de la mer au havre de Landerneau » du 13 décembre 1533 (avec l'apostille faite à Landerneau le 6 octobre 1764), à la Bibl. mun. de Nantes, n° 1435 C 14, p. 1275.

- Guillaume Glazren, pour le manoir du Tromeur (1549) (5) ;
- Le seigneur du Lec'h pour son grand manoir et ses importantes dépendances (1479, 1733) (6) ;
- Le seigneur de Traon-Elorn pour ses manoir et moulin (1549) (7) ;
- Les familles Flo et Porsmoguer pour le manoir et lieu noble de Bélérit (1681, 1769) (8) ;
- Le marquis de Kerlozrec, voyer féodé du vicomte, pour son manoir de Chef-du-Bois en Pencran (1549) (9) ;
- Huon de Kermadec pour ses terres et manoir en Ploudiry (trêve de La Martyre) (1549) (10) ;
- Le seigneur de Keryvon pour sa maison de la rue Béthérel (1734) (11) ;
- Jacques Villart pour sa demeure construite sur le pont en 1639 (12) ;
- La communauté de ville pour le terrain de Prat-ar-Kroaz près des Capucins (1763).

A noter que les roturiers devaient l'aveu pour les terres nobles qu'ils possédaient (cas Villart). Il en était de même pour les personnes morales, comme les communautés de ville et les fabriques.

DROITS FEODaux - GENERALITES - HISTOIRE

Le suzerain de Landerneau jouissait d'une gamme très étendue de droits féodaux (13) qui lui procuraient, en argent ou en nature, de substantiels revenus. A la fin du XVIII^e siècle, la seule principauté de Léon lui rapportait près de 200 000 livres.

Les cas d'abandon furent assez rares. Un seul exemple, à ma connaissance : Le péage du pont transféré aux États en 1764 avec la charge de l'entretien.

(5) Bibl. mun. de Nantes, vélin 1716, fol. 1560.

(6) Pour l'aveu de 1479, voir Dom. H. MORICE, *op. cit.*, p. CLXI et suivantes. Pour celui de 1733, Arch. mun. de Landerneau, liasse 13⁶⁹, aveu de dénombrement, 3 février 1733.

(7) Bibl. mun. de Nantes, vélin 1716, fol. 1560.

(8) En 1681, Bélérit figure dans la « Déclaration à la sénéchaussée royale de Lesneven pour la paroisse Saint-Houardon des héritages relevant de la principauté de Léon, faite à l'occasion de la réformation du Domaine ».

(9) Bibl. mun. de Nantes, vélin 1716, fol. 1560.

(10) *Ibid.*

(11) Arch. mun. de Landerneau, liasse 13⁶⁹.

(12) Arch. mun. de Landerneau, liasse 10⁴⁶.

(13) Droits qui se maintinrent presque intégralement jusqu'à la Révolution. Cette persistance paraît anachronique alors qu'en France, et même en Bretagne, les droits seigneuriaux reculaient devant ceux de la Couronne. On doit en attribuer la cause à la forte position politique de la maison de Rohan.

Voici une liste assez exhaustive des droits seigneuriaux :

- Péage du pont.
- Banalité des moulins (pont, Kerhamon, La Roche-Maurice) et des fours, au moins deux en ville.
- Ancrage, ports et havres (sur vin et sel surtout).
- Pêcheries.
- Flux et reflux, varech.
- Iles et îlots.
- Bris de mer.
- Brioux.
- Hallage, plaçage, cohuage, étalage.
- Droit de coutume sur fils et peaux de bêtes tuées par les bouchers.
- Minoge (blé).
- Poids et balances.
- Haute, moyenne et basse justice, produit des amendes.
- Guêt.
- Corvées.
- Aubaine sur les étrangers.
- Droits de mutations (rachat, par exemple).
- Quintaine d'eau.

Ces droits avaient une contre-partie de services : entretien du pont, du port, du balisage de la rivière, du château de La Roche-Maurice, police et justice, etc. Effectifs à l'origine, certains services se raréfièrent, s'amenuisèrent et disparurent au fur et à mesure que s'affirmait la personnalité juridique de la communauté de ville et que se constituaient des ressources municipales (octrois et subventions des Etats). Municipalité et province prenaient donc la relève.

La nature et l'étendue des droits féodaux (tout au moins en matière de domanialité maritime) se trouvent fortement exprimées, en 1738, dans un mémoire des habitants, certainement inspiré par l'avocat Villart, qui était intéressé (et que nous rencontrerons bientôt) dûment enregistré et appuyé par la municipalité (14). Dans ce mémoire, les habitants propriétaires de maisons riveraines de l'Elorn, dans sa traversée de la ville, s'élevaient contre les poursuites du fisc royal qui prétendait exiger le paiement du droit de confirmation. Ils refusaient de s'en acquitter. La plainte faisait valoir que ces maisons situées en plein fief de la principauté de Léon où le duc de Rohan exerçait « tous les droits royaux » comme bris de

(14) Arch. mun. de Landerneau, 1⁶, délibérations de la communauté de ville, 3 décembre 1738.

mer, varech, flux et reflux, pêche, briefeté, îles et îlots, etc. ; que leurs constructions n'ayant pas été faites sur le domaine royal elles n'étaient pas assujetties aux droits de la Couronne et, en conclusion, que la question devait être débattue entre le duc et le roi.

L'étude détaillée des différents droits seigneuriaux reste assez complexe en raison de leur ancienneté, des changements intervenus, au cours des temps dans leurs objets, appellations et tarifications, enfin par le fait que certains d'entre eux étaient partagés entre le duc de Bretagne, puis le roi, et le seigneur de Landerneau.

Le roi et Rohan rencontraient eux-mêmes des difficultés à s'y reconnaître. C'est ainsi qu'en 1681 une enquête était prescrite pour rechercher les pancartes (tarifs officiels des droits du roi et de la principauté) en matière de « ports et havres » et qu'en 1779 on tenta de mettre en accord de vieux « minus » du xv^e siècle et les aveux successifs des vicomtes de Léon et des ducs de Rohan.

Le seigneur abandonnait la perception de ses droits pour toute la principauté à un fermier général qui, lui-même, avait des sous-fermiers. Au début du xviii^e siècle, Le Forestier de Quillien était fermier général, puis, dans la seconde moitié de ce siècle reviennent souvent les noms de Kersalaün et de Thomas.

DROITS FEODaux :

CONFLITS, ABUS, PROJET D'AFFEAGEMENT A LA VILLE

Fiscalités en conflit. — Bien des différends opposèrent fisc ducal et fisc seigneurial, notamment de 1407 à 1451, à propos du droit de ports et havres (celui-ci se termina par un partage par moitié) ; puis, on l'a vu, entre fisc royal et seigneurial. En 1738, un cas précis avait illustré quelques-uns de ces démêlés. L'avocat Villart, dont un ancêtre, avait bâti en 1639 dans le lit même de la rivière, juste en aval du pont, une belle demeure (qui subsiste de nos jours) se voyait réclamer par le roi le droit de confirmation sur un domaine qu'il prétendait être le sien. En bon juriste, notre homme s'y était vivement opposé en soutenant que son bien ne relevait féodalement pas du roi mais du duc de Rohan auquel il rendait l'aveu et qu'il appartenait donc à celui-ci d'intervenir, le cas échéant, auprès de la Couronne, cette affaire ne le concernant pas.

Abus des fermiers. — Incertitudes et désordres régnaient, on l'a vu, dans les pancartes. En 1763, Rohan demanda leur refonte avec l'accord de la municipalité. L'accord ne se fit pas. Chacun restait sur ses positions, désirant retirer des avantages nouveaux. Demeurée en sommeil la discussion reprit en 1768 sous la pression des négociants et marchands qui continuaient à s'insurger contre

les exigences abusives des fermiers. En vue d'un arbitrage, les Etats avaient dépêché à Landerneau quelques représentants.

Ceux-ci découvrirent effectivement des abus. Le droit de minage qui ne devait être perçu que sur les blés exposés au marché, l'étaient également sur ceux qui n'étaient encore que déchargés sur les quais. En outre le même droit avait été étendu aux sarrasins, pois, fèves, vesces, graines de lin et à toutes sortes de grenailles. Le fermier prélevait, au titre des « ports et havres », 2 sols 6 deniers par traque de cuir alors que le roi, pour sa part, qui était la moitié, ne percevait qu'un sol. Saisi de l'affaire, le Parlement interdit à Rohan de dépasser 1 sol.

Les « ports et havres » frappaient même les marchandises en provenance ou à destination de Brest ; or le trafic interne en était exempté. Il était prévu que seules les exportations et les importations vers ou de l'extérieur y étaient assujetties. Le fisc royal lui-même respectait la règle. Un arrêt du conseil du 18 avril 1773 donna, contre toute attente, satisfaction au duc de Rohan et ainsi couvrit les agissements de ses fermiers.

Les négociants ne se tinrent pas pour battus. Par l'intermédiaire de la municipalité, ils s'adressèrent à l'intendant (Caze de La Bove, à l'époque) « tuteur-né comme il l'est de toutes les communautés de sa généralité ». Mais celui-ci, se considérant lié par l'arrêt du conseil se borna à suggérer à la ville, dans un but d'apaisement, et profitant de l'expiration prochaine (1779) du bail de la ferme en cours, de trouver trois négociants qui accepteraient de prendre la relève du fermier pour 3 000 livres par an. Le bail en vigueur conclu avec Yves Thomas était alors de 4 200 livres.

L'idée en avait été soumise au duc qui la repoussa en se déclarant prêt « à engager ses droits, à perpétuité » en faveur de la communauté « afin que rien ne vienne troubler la paix à l'avenir » (14 bis). Il était en effet exaspéré par ces conflits continuels.

Projets d'afféagement des droits à la ville. — Le projet se présentait au mieux des intérêts des deux parties. Pour la ville l'accord « réaliserait le bien du peuple résultant d'une perception faite avec équité sous les yeux de la communauté par un receveur qu'elle aurait choisi et qui dépendrait d'elle ». Pour Rohan, il procurerait « une rente perpétuelle fixe et certaine pour les objets dont le revenu entraînait toujours des plaintes et souvent des contestations dispendieuses pour le seigneur ou ruineuses pour ses vassaux ».

Dans son mémoire de 1778, la municipalité estimait le montant de la rente à 2 717 livres par an pouvant, à la rigueur, aller jusqu'à 3 000 livres. Le duc semblait favorable à la proposition, quand surgit l'épineuse question des halles qui lui appartenaient et

(14 bis) Lettre du 10 décembre 1777 adressée par Caze de la Bove au maire ; l'intendant avait, au préalable, pris contact avec Rohan.

qui étaient comprises avec ses droits dans l'afféagement. Là siégeaient, entre autres occupants (15), les juges de sa sénéchaussée. Or, cette grande bâtisse en bois, mansardée à l'étage, datait du xvi^e siècle et menaçait ruine. Sa remise en état aurait coûté 5 330 livres.

La question se posait, de savoir qui paierait ; le suzerain concédant ou l'afféagiste (la ville) ? Sans doute la municipalité, substituée au seigneur, devait profiter des droits de hallage mais elle ne voulait pas supporter seule les gros frais de réparations alors que l'édifice aurait continué à abriter la justice seigneuriale non sujette à afféagement. Une solution paraissait sur le point d'intervenir, Rohan acceptant de participer aux travaux pour 500 livres payées une fois pour toutes et, au cas où la ville se serait décidée à construire un nouvel immeuble, il paierait une contribution de 1 500 livres à condition que l'auditoire de son tribunal puisse y être recasé.

La ville donnait son accord et l'on paraissait aboutir à un arrangement, quand une nouvelle difficulté apparut. Quelle serait la nature de l'afféagement, noble ou roturier ? On recourut aux lumières de juristes rennais qui rédigèrent de longs mémoires où ils jonglent avec tout l'arsenal d'une fiscalité complexe : droit de rachat, lods et ventes, franc-fief, centième denier, enregistrement, insinuation, frais des lettres patentes, obligation de fournir « un homme vivant mourant et confisquant », au cas d'afféagement à l'hôpital, hypothèse envisagée. Au bas de ces mémoires, les signatures des célèbres juristes : Poullain-Duparc et Le Chapelier.

Or, de tous les droits frappant la transaction, figurait l'inévitable droit d'enregistrement de 6 000 livres, à la charge de la ville. Devant cette énorme dépense supplémentaire les édiles décidèrent en 1779 d'abandonner ce projet. La Révolution allait bientôt trancher toutes ces difficultés.

LES DROITS SEIGNEURIAUX

I. — DROITS SE RAPPORTANT AUX QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Péage. — Le pont de Landerneau reconstruit en 1510 par Jehan II de Rohan, avait une origine fort ancienne. On sait qu'il existait déjà en 1336 et qu'il avait été ruiné au cours de la guerre de succession de Bretagne. Le trafic y était intense en raison de sa position entre Cornouaille et Léon et au débouché des grands che-

(15) Au rez-de-chaussée, les étaux des marchands ; au premier étage, la salle du tribunal qui servait aussi de lieu de réunion à la communauté de ville, puis la salle de vérification et de marquage des toiles.

mins de Morlaix, Carhaix, Le Faou, Brest et Lesneven. Ce passage était donc bien choisi pour l'établissement d'un péage par les seigneurs qui devaient en retirer un substantiel revenu à charge par eux d'entretenir l'ouvrage. A partir de 1510 (16), c'était le meunier du moulin établi sur le pont qui en tenait la ferme (un sieur Guizou en 1744).

Menacé de ruine (17) par les courants très violents de l'Elorn et de la marée, le duc Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, brigadier des armées du roi, acculé à des dépenses considérables, proposa aux Etats de Bretagne d'abandonner son droit dont il avait été inféodé envers le roi par titres et aveux anciens. Les Etats acceptèrent l'offre dans leur délibération du 3 novembre 1764 et acceptèrent aussi de faire entretenir le pont par la province. Rohan s'obligeait à désintéresser par une juste indemnité, le fermier dépossédé de son bail.

Voici le barème de cet ancien péage :

3 deniers par chaque tête d'aumaille (gros bétail).

3 deniers par chaque cheval chargé de cuirs, sabots, et autres ustensiles de bois.

6 deniers pour chaque somme de ballin (toile de lin).

6 deniers pour chaque cheval ou poulain.

12 deniers pour chaque charrette de cuir (17 bis).

Banalités : moulins et fours. — Véritable monopole au profit du seigneur et affectant un aliment vital, le pain. Nul ne pouvait faire moudre son grain ni faire cuire son pain ailleurs qu'au moulin et au four du seigneur. Celui-ci les avait généralement construits de ses deniers et les entretenait. Les particuliers n'avaient pas le droit d'en bâtir. Les seigneurs les plus modestes avaient leur moulin et leur four banal.

Qu'en était-il dans la seigneurie de Landerneau ?

Moulins. — Le principal moulin banal était celui du pont « à deux tournans et moulans ». Il avait 11,80 m de façade sur le pont et 5,35 m de profondeur. Construit, comme on sait, par Jehan II

(16) Le moulin datait de 1510.

(17) Peu de temps en effet après cet abandon, les commissaires des Etats venus enquêter sur place, constataient sur les trois premières arches, du côté de Léon, de graves détériorations : avant et arrière becs dérangés de leur aplomb, voussures surplombantes et disjointes de plusieurs pouces. Quant à l'arche de Saint-Julien, elle était toute « périlicite » et son pavé dégradé laissait apparaître les voussures.

(17 bis) Bibl. mun. de Nantes, n° 1697. L'acte d'abandon du droit de péage au profit des Etats est du 27 décembre 1764. Le document fait référence à l'acte d'inféodation envers le roi par Marguerite de Rohan, le 8 août 1641, mais ce n'est certainement pas le titre le plus ancien.

de Rohan en 1510, sa pierre de fondation, une très belle pierre aux élégantes inscriptions gothiques, se trouve actuellement déposée dans la cour de la Mairie.

— Les moulins de Kerhamon (cités dans l'aveu de 1549) ;

— Le moulin de la Roche-Maurice (même aveu).

Ces moulins étaient loués à Kersalaün à la fin du XVIII^e siècle. Parmi ses prédécesseurs on rencontre Talhouet en 1721 qui avait loué en même temps le moulin, la geôle et la pêcherie du pont pour 2 600 livres par an et Du Hénan de La Pierre (fermier général de tous les droits du prince de Léon) en 1735.

Parmi les meuniers citons : Gourvezan (1724), Quéré (1741), Guiziou (1744), Riou (1762) ; Le Lann (1790), sous-fermier de Kersalaün, l'était encore en 1793.

Fours. — On ne retrouve trace que d'un seul four banal en ville, celui de la place aux Vaches (actuelle place Saint-Julien), dont le fermage profitait à la fabrique de Saint-Houardon.

Le « four Saint-Thomas » dépendant du vieux manoir de Lavalot (18) ne revêtait pas ce caractère, c'était un four particulier et privé (19).

Halles (cohue), droit de hallage, cohuage, plaçage, étalage (sur places). — Le centre des affaires était surtout les halles et le « Tour des Halles » (actuelle place du Marché). Ailleurs, des marchés spécialisés s'établissaient, tel, sur le quai de Léon, le marché au blé et aux chevaux. Il y avait la place aux poulets, au miel, aux pores, aux peaux, au fil, au charbon, aux vaches...

Les halles dataient du XVI^e siècle. Construites toutes en bois, longues de 13 toises, larges de 8, elles étaient soutenues par 18 poteaux de 8 pieds de haut. Au rez-de-chaussée s'alignaient les étaux des marchands. Au 1^{er} étage (très mansardé) du côté du midi, l'auditoire (tribunal) qui servait aussi de lieu de réunion à l'assemblée municipale, avec vestibule et chambre de greffe. Du côté nord, la chambre des toiles où les fabricants apportaient leur production pour examen et apposition du label de garantie et les transactions. Rohan, comme on l'a vu était propriétaire de l'édifice et il rappelle, dans une correspondance de 1682, que l'utilisation par la ville n'est qu'une simple tolérance. Les halles sont citées, sous le terme de *cohue*, dans l'aveu de 1549.

En 1739, le duc de Rohan avait proposé au maire la cession des halles et de son terrain à la condition que la ville les fasse démolir avec l'aide de la corvée seigneuriale et qu'elle en fasse

(18) Ce manoir se trouvait en bordure ouest de la place Saint-Thomas. Le four était situé derrière.

(19) Arch. dép. du Finistère, 1 E 694, aveu du duc de Rohan au roi, 7 mai 1696.

construire d'autres plus vastes et en un lieu plus commode. Ces propositions, il les avait déjà faites en 1736 et avait offert ses bons offices auprès du roi pour que fussent majorés les octrois municipaux en vue de faire face à la dépense.

Le produit de droits de hallage était important. Nous avons vu précédemment comment avait avorté le projet de cession à la ville, et, à la Révolution, le hallage féodal fut, bien entendu, supprimé. Il fut rétabli au profit des municipalités en l'an VII. Landerneau n'utilisa pas cette faculté, toujours en raison de l'état pitoyable de l'édifice et des réparations coûteuses à y faire. Malgré la spoliation des droits féodaux et des biens nobles, les halles étaient (fait curieux) restées la propriété de Rohan qui les louait 300 francs par an à Yves Thomas, lequel percevait les droits de place.

Elles furent démolies, pour raison de sécurité publique en 1825 et les débris furent vendus pour la somme de 3 500 francs au profit du duc qui continua longtemps à payer la contribution foncière sur leur emplacement.

La ville ne payait qu'à contre-cœur la réparation du pavé des places, soutenant à juste titre que, puisque le suzerain percevait les droits de coutume et d'étalage sur toutes les places de la ville, les travaux étaient à sa charge. En fin de compte, la municipalité finissait toujours par régler les factures.

Poids et balances. — La seigneurie détenait les étalons et matrices des différentes mesures : pots, pintes, aunes, balances, poids, jauges et les marchands ne pouvaient utiliser d'autres mesures que celles qui avaient été dûment étalonnées et poinçonnées. Les agents du seigneur effectuaient des contrôles dans les boutiques pour vérifier l'exécution de ces prescriptions. Pour le service rendu les négociants et marchands payaient une sorte d'abonnement au fermier. Ils pouvaient également, moyennant finance, venir se servir des balances et des poids mis à leur disposition dans un local public. Un procès intenté en 1706 par Rohan, devant le Parlement, à des marchands landerneens, démontre que des fraudes se produisaient.

Quand, en 1776, on discuta de l'afféagement à la ville des droits féodaux, le duc avait proposé, avant toute chose, de lui abandonner son droit de pesage, mais aucune solution n'étant intervenue pour l'ensemble des droits, il conserva le pesage jusqu'à la Révolution.

Notons, en passant, la complexité et la diversité extrême des poids et mesures sous l'Ancien Régime. Il existait, par exemple, une aune particulière à Landerneau pour la mesure des toiles, c'était « l'aune de Landerneau ».

Minoge ou minage (20). — Droit perçu sur les blés vendus sur

(20) Ce nom vient de mine ; le minot, mesure de capacité pour les graines, valait une demi-mine, soit 39 litres environ.

le marché (aveu de 1549). Nous avons vu à quel abus il donnait lieu de la part des fermiers. L'hôpital en était exempté. Nous retrouvons encore Yves Thomas comme fermier du droit en 1760.

Droit de coutume sur fils et peaux. — On groupait généralement sous le nom de « coutume », de « droit de coutume » une taxe seigneuriale qui frappait une multiplicité de produits exposés sur les marchés. Y étaient assujettis notamment les fils de lin et de chanvre.

Les peaux des bêtes tuées par les bouchers dans la cour de leurs étaux n'étaient pas, en raison de leur odeur nauséabonde, exposées sur les marchés. La « coutume » était perçue, sur les lieux mêmes de l'abattage. Mais il est probable, qu'une fois salées, elles pouvaient être exposées. Il y avait, en effet, en ville une place aux peaux.

Foires et marchés. — Tout seigneur a, en principe, le droit exclusif de créer des foires et marchés dans sa seigneurie, occasion pour lui de percevoir de substantielles taxes sur les produits mis en vente.

A la porte de Landerneau, une foire très ancienne (21) et importante, la foire de La Martyre, se tenait pendant plusieurs jours « au temps de la Madeleine », c'est-à-dire au mois de juillet. Les droits perçus sur les marchands étaient d'un très gros profit pour la fabrique de l'église tréviale (22) qui l'utilisait pour embellir le sanctuaire. Les magnifiques vitraux, les nombreuses statues, le riche trésor illustrent l'emploi de ces enviables ressources. Les marchands français, spécialement les normands, les tourangeaux et étrangers, flamands, anglais, irlandais, arabes peut-être, y apportaient soieries, dentelles, draps, merceries, vaisselles d'argent, orfèvreries, vases et ornements sacrés, bijoux, ouvrages sculptés. Les paysans y amenaient chevaux et bestiaux de toutes sortes.

Cette fructueuse foire, au sein de son fief, ne tarda pas à exciter la convoitise du suzerain qui voyait une modeste trêve accaparer ainsi d'importants revenus. Le vicomte de Léon et le duc de Rohan tentèrent à plusieurs reprises d'obtenir une part du pactole. Ils songèrent même à faire transférer à Landerneau cette grande manifestation commerciale.

Dès 1450, un fermier seigneurial prétendit percevoir des droits de plaçage sur les marchandises exposées à la vente. Protestation véhémement de tréviens auprès de Rohan. Vingt-six années s'écoulèrent avant qu'il renonce à cette prétention. Sur l'avis de son conseil il promit que, lui et ses successeurs, abandonneraient tout droit de plaçage et tous autres subsides, à charge, pour l'église, de quelques prières et services. Dans une discussion ultérieure, il

(21) Du XIII^e ou XIV^e siècle, avec apogée aux XV^e et XVI^e siècles.

(22) La Martyre était une trêve de la grande paroisse de Ploudiry.

s'engagea même à faire construire à ses frais des caves et galeries pour loger marchands et marchandises pendant la foire, en échange d'un droit raisonnable.

Les rois eux-mêmes confirmèrent la foire de La Martyre, Charles IX en 1560 (il en autorisa encore deux nouvelles : l'une à la Saint-Marc, l'autre au temps de la fête du Saint-Sacrement), Henri IV, en 1607.

La jalousie des habitants de Landerneau et celle des fermiers des droits seigneuriaux fut tellement excitée qu'ils cherchèrent, par tous les moyens, à la discréditer (insécurité, mauvaise organisation, manque de place, etc.). On répandit des billets qui, tout en faisant état de ces griefs, interdisaient aux marchands de s'y rendre.

Le bruit avait couru, à cette époque, que le duc de Rohan venait d'obtenir une lettre royale pour la translation au chef-lieu de la principauté. Les fabriciens ulcérés s'adressèrent alors à leur tuteur et conseiller naturel, le Parlement de Bretagne qui rendit en leur faveur l'arrêt du 8 mars 1610. Nouvelle offensive en 1642. La duchesse de Rohan avait réussi à obtenir du roi la décision de transfert. Nouvel arrêt du Parlement le 1^{er} mai 1643, toujours en faveur de La Martyre. Par lettres patentes de 1666 Louis XIV donna formellement gain de cause aux Rohan ; mais le Parlement en refusa l'enregistrement. Nouvelle requête des fabriciens en 1667. Saisi sur renvoi, le Parlement de Dijon confirma en 1669 la sentence de Rennes. Appel de la duchesse et confirmation en 1678, de l'arrêt de 1669, avec condamnation de l'appelante à 12 livres d'amende au profit de la fabrique de La Martyre qui, en définitive, triomphait. Pendant la durée de ce très long procès, la foire s'était tenue provisoirement à Landerneau qui, en fin de compte, et après un arrangement, conserva un jour de la célèbre foire, le deuxième samedi de juillet, qui prit le nom de *foar Ar Merzer vian*, la petite foire de La Martyre, qui se tient encore aujourd'hui.

Landivisiau, très important marché de la toile avait obtenu, en 1755, douze foires par an. Landerneau dont le marché était, tout aussi, sinon plus important, fit intervenir le duc de Rohan pour qu'elle soit placée sur le même pied que Landivisiau.

II. — AMIRAUTÉ ET DROITS D'AMIRAUTÉ (22 bis).

Amirauté, droits d'amirauté, ces deux mots recouvrent une organisation complexe mais particulièrement intéressante pour une province maritime comme la Bretagne.

(22 bis) L'étude de ces droits concerne surtout la période postérieure à la réunion de la Bretagne à la France. Antérieurement, c'était le duc de Bretagne qui possédait les droits d'amirauté. Ses barres jugeaient les procès maritimes. Il partageait cependant avec quelques puissants seigneurs quelques-unes de ses attributions et quelques-uns de ses droits (ancrage, ports et havres).

L'Amiral est un très haut personnage nanti d'une charge des plus lucratives. A une époque il y eut à la fois un Amiral de France et un Amiral de Bretagne avec des administrations distinctes, souvent en lutte. La Bretagne manifesta toujours, en cette matière, un particularisme très chatouilleux et, appuyé par son Parlement et ses Etats, elle défendit âprement son Amirauté. Satisfaction lui fut partiellement accordée. Les deux derniers gouverneurs de Bretagne, d'illustre naissance, le comte de Toulouse et le duc de Penhièvre, furent « Amiraux de France ». La province fut dotée de sept sièges d'amirauté, cependant que Colbert élaborait un véritable code maritime, l'ordonnance d'août 1681.

L'Amiral fait rendre la justice par des juges qu'il nomme et qui siègent dans des juridictions spéciales. Les sièges d'amirauté connaissent de toutes les causes en matière maritime, au sens le plus large : commerce, navigation, constructions navales, contrat des gens de mer, affrètements, chartes-parties, assurances, garde des côtes, pêche et pêcheries, prises maritimes, piraterie, etc. Il règle tout ce qui a un rapport quelconque avec la mer et ses rivages, les ports, le pilotage, les brieux, les naufrages, les épaves, le varech, etc., et en assure la police. Il perçoit de nombreux droits : un dixième de la valeur des prises, un tiers de celle des épaves, le produit des amendes, etc.

La question se pose de savoir si le seigneur de Landerneau était en jouissance de droits d'amirauté.

A s'en tenir à la déclaration du 3 décembre 1738, le duc de Rohan aurait été en possession de certain d'entre eux comme bris de mer, varech, pêche et pêcheries, flux et reflux, brieux (23). Mettant à part, pour les étudier ultérieurement, les droits de pêche et pêcheries, on peut se demander si les autres droits ont effectivement été exercés par les Léon et Rohan et si la déclaration de 1738, si exhaustive, ne traduit pas une prétention toute théorique, rappel nostalgique d'un lointain passé où les ancêtres, les comtes de Léon, exerçaient des droits très étendus et enviés, comme le droit de brieux, que la branche aînée vendit au duc Jean Le Roux avec Saint-Mathieu, le Conquet et Brest, rares escales sur une côte inhospitalière et dangereuse.

Après l'éclatement du comté, que sont devenus les droits d'amirauté aux mains de la branche cadette dont le domaine côtier est particulièrement abrité, surtout en Léon, (rive sud de la rade de Brest, estuaire de l'Aulne, rivière de Daoulas et de Landerneau...) et à l'écart des grands courants du commerce maritime hauturier

(23) Brief (ou bref) de sauveté (protection des épaves en cas de naufrage), de conduite (assistance d'un pilote), de vitaille (autorisation de se ravitailler dans les ports du fief).

sur l'Océan et la Manche ? S'il faut croire Dom Morice (24), elle partageait encore à l'époque de la rédaction des « Preuves », le droit de bris avec l'amirauté. Qu'en est-il du droit de varech ? (monopole de la coupe, propriété du goémon-épave ?... Du droit de flux et reflux ? : possession exclusive du rivage de la mer ?... épaves apportées par le flot et abandonnées par le jusant. Aucun des documents que j'ai pu consulter n'en fait état dans la pratique.

Il est peu probable, par ailleurs, que le seigneur de Landerneau ait eu à délivrer des brieux, les agents du duc et du roi étant bien placés à Brest pour ce faire.

Quant au droit de juridiction maritime de la principauté de Léon, après avoir été confirmé par arrêt du conseil du 4 avril 1775, il fut violemment contesté par l'Amirauté et définitivement abrogé à son profit par arrêt du 22 mars 1783 contre paiement au duc de Rohan d'une rente annuelle de 2 000 livres. Dès 1733 (arrêt du 10 septembre 1733) la compétence avait été déjà retirée aux juges seigneuriaux sur la partie maritime de l'Elorn s'étendant du pont à La Roche-Maurice (24 bis).

Droits d'ancrage et de ports et havres. — On a quelquefois confondu les deux. Le droit d'ancrage était analogue à notre actuel droit de quai. Le droit de ports et havres s'apparente aux droits de douanes.

Ils furent perçus par les seigneurs de Landerneau depuis une époque fort ancienne. Le droit d'ancrage remontait au moins au XIII^e siècle puisqu'une enquête faite en 1410-1411 révélait sa perception au temps d'Hervé IV de Léon. Le droit de ports et havres (25) frappait diverses marchandises débarquées au port de Landerneau (vin, cuir, sel, etc.) aux havres de l'Elorn et à Daoulas et Crozon, dépendances cornouaillaises de la vicomté.

Les « coutumes de la mer au havre de Landerneau » du 13 décembre 1533 (25 bis), qui constituent un véritable code de la

(24) Dom H. MORICE. *Mémoires pour servir de preuves...*, t. I, 1742, préface p. IV et suivantes.

(24 bis) Sur les droits d'amirauté des Rohan, voir H. BOURDE DE LA ROGERIE. *Les voyageurs en Bretagne. Le voyage de Mignot de Montigny en Bretagne en 1752*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1925, t. VI, p. 280. J. DARSEL. *L'amirauté de Cornouaille*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1967, t. XLVII, p. 5-23. Cette étude comporte une légère erreur : l'église et la paroisse Saint-Julien de Landerneau se trouvaient sur la rive gauche et non sur la rive droite de l'Elorn.

(25) Le roi, à la suite des ducs de Bretagne, percevait aussi le droit de ports et havres suivant le tarif du 25 juin 1565. De violentes protestations s'élevèrent dans la province en 1730 contre les abus exercés, en cette matière, par les fermiers de la Couronne.

(25 bis) Bibl. mun. de Nantes, n° 1435 C 14, p. 1275, coutumes de la mer au havre de Landerneau, 13 décembre 1533, avec apostille faite à Landerneau le 6 octobre 1764.

fiscalité maritime landernéenne établirent une distinction entre droits d'ancrage et de ports et havres. Tandis que le droit d'ancrage est perçu en argent, les « ports et havres » sur le vin et le sel le sont en nature. Autre remarque, un certain nombre de seigneurs vassaux en profitent et la part de Rohan reste assez modique.

Le droit d'ancrage sur les navires des marchands étrangers qui entrent audit havre rades et « mittes » portant vin ou sel ayant batteaux ou coquets monte à 3 sols quatre deniers que le maître de la nef doit payer et doivent être distribuées en la forme qui en suit :

- A Jean Kerloerec (Kerlozrec), seigneur dudit lieu, voyer 10 deniers
- A Hamon Huon, seigneur de Kerliezec . . 15 deniers
- A Hervé Huon, seigneur de Kermadec . . 15 deniers

Rohan n'est donc pas partie prenante. Son voyer et deux importants seigneurs locaux se partagent le produit, soit en raison des hautes fonctions remplies (voyer) ou de la possession de certaines terres nobles.

Le devoir de vin, lui, est perçu en nature, il est du dessus les navires marchands et étrangers étant audit havre et mittes portant vin ayant batteaux ou coquets et il s'élève à 112 quarts de vin pour chacune nef que doivent les maîtres ou les marchands payer et doivent être distribués et payés aux cy-après nommés.

- Monseigneur, [c'est-à-dire au duc de Rohan] 40 quarts et pinte
- A Guillaume de Cornouaille (Manoir de Lavalot, Saint-Thomas) 25 quarts et chopine
- A Jehan Barbier, seigneur de Kerjean (Château de Kerjean). 25 quarts et chopine
- Au seigneur de Kerloerec, voyer (Château de Chef-de-Bois) 7 quarts
- A Tanguy de La Palue et Demoiselle Françoise de Lanrose, dame dudit lieu (Manoir de la Petite Palue) 15 pintes
- A l'hôpital Saint-Julien de Landerneau 7 pintes

Devoir de sel : Devoir que l'on prend sur le sel des navires des étrangers portant ledit sel ayant coquets ou batteaux monte à 8 minots et demi-quart de sel que les marchands doivent payer et être distribués en la forme ci-après :

- Au seigneur de Kerjean 1 minot $\frac{1}{2}$
- Au seigneur de Lavalot 1 minot $\frac{1}{2}$
- Au seigneur de la Palue 1 minot $\frac{1}{2}$
et $\frac{1}{2}$ quart

— Au voyer	3 minots $\frac{1}{4}$
— A Hervé Huon, seigneur de Kermadec	$\frac{1}{4}$ de minot
— Aux hoirs de Jean Le Goff (héritier d'un ancien receveur du vicomte de Léon)	$\frac{1}{4}$ de minot
Total	8 minots et $\frac{1}{2}$ quart de minot

Voici, dans son dernier état, le tarif des droits de ports et havres tel qu'il ressort de sa confirmation au profit de Rohan par arrêt du Conseil d'Etat du roi du 18 avril 1773.

Par vaisseau chargé de vin, 40 quarts et une pinte, par tonneau de vin qui se décharge, 18 sols, par vaisseau chargé de sel, 1 minot de sel, par muid de sel de France, 3 sols, par muid de sel breton, 6 sols, par vaisseau chargé de charbon, 1 barrique de charbon, par millier de fer, 6 sols, par millier de beurre et marchandises appelées graisses, 12 sols, par baril de harengs, 3 sols, par tracque de cuir, 2 sols 6 deniers, par bateau qui décharge des marchandises, 4 deniers (26).

La liste des marchandises s'est donc allongée (charbon, beurre, harengs, cuirs) par rapport aux « coutumes » de 1533.

Le seigneur affermait ses droits de ports et havres. En 1738, nous rencontrons comme fermier, un certain Feuvrier, sieur Dalaret et, en 1788, l'inévitable Y. Thomas, lequel avait affermé pour 2 500 livres par an « les droits de ports et havres, de quai et rivière de Landerneau perceptibles conformément à l'inféodation de 1695 ».

Les droits d'ancrage de ports et havres avaient une contre-partie. L'obligation pour le bénéficiaire d'entretenir le port et la navigabilité dans l'Elorn (balises). Le pont primitif datait du Moyen Age, et, en aval de part et d'autre de la rive, avaient été construits, à la même époque, des quais assez bas avec cales perpendiculaires à la rivière. Ces quais ne devaient pas être très longs. Il est probable que port et quais furent édifiés par le suzerain avec l'aide de ses corvées.

Les plus anciennes archives municipales fournissent quelques renseignements sur la participation seigneuriale à l'entretien du port et des quais :

- 1652. La duchesse de Rohan signale la nécessité de réparer les quais et la digue de la ville (on sait que celle-ci avait été bâtie par des particuliers), car les négociants se plaignent de leur état. L'accumulation de vases et les pierres tombées des murailles rendaient quasi impossible l'accostage des navires.

(26) Arch. dép. du Finistère, 1 E 428.

- 1659. La ville met en cause directement le fermier de la principauté auquel il appartient de faire assurer l'entretien du port.
- 1661. La ville demande au duc de Rohan l'autorisation de faire des travaux sur le quai de Cornouaille près du vieil hôpital.
- 1664. La duchesse autorise la construction des parapets des quais.
- 1674. Elle fait effectuer des réparations aux quais.
- 1678. La seigneurie a fait apporter des matériaux sur le quai de Cornouaille en vue des travaux portuaires.
- 1699. Le quai proche du vieil hôpital va « bouller ». Rohan est invité « à faire travailler au dit quai et glacis y joignant, comme il l'a fait aux vases ».
- 1723. Le duc autorise la construction des nouveaux quais à condition que la dépense soit imputée sur les deniers d'octroi. Il refuse le « concours de ses vassaux » (corvées).
- 1723. Par contre, le curage de la rivière est exécuté par la « corvée ».
- 1727. Dans un marché de travaux du quai de Cornouaille, on introduit une clause de prix variant selon que le seigneur fournira ou non sa corvée.
- 1727. Les travaux sont arrêtés, la « corvée » promise n'a pas été fournie.
- 1728. La ville met en avant l'intérêt bien compris du suzerain (droit de ports et havres) pour demander l'augmentation des droits d'octroi sur les boissons en vue des travaux portuaires.
- 1762. Le duc de Rohan appuie le placet de la ville auprès du ministre de la Marine pour l'obtention de deux chalands nécessaires aux travaux du port.
- 1762. On demande à Rohan d'intervenir en vue de l'obtention d'une subvention des Etats pour la continuation des travaux aux quais et aux cales.

Si, à l'origine, le rôle du seigneur dut être important pour la construction et l'entretien du port, dès la fin du xvii^e siècle et au cours du xviii^e, celui-ci se borne à autoriser des travaux (ce qui ne lui coûtait guère) et à faire travailler « la corvée féodale » (qui ne lui coûtait guère plus). Les Etats et la ville prendront définitivement et complètement la charge des travaux portuaires, se bornant à solliciter de temps à autre l'appui du suzerain auprès des autorités pour en obtenir les moyens financiers ou en matériel.

Pêche et pêcheries. — Au temps des stricts et longs carêmes, le poisson était une denrée précieuse, aussi la plupart des seigneurs possédaient-ils des étangs et des viviers et s'arrogeaient-ils un quasi-monopole de pêche sur les rivières et ruisseaux de leur domaine.

Les vicomtes de Léon et de Rohan étaient bien partagés à cet égard et retiraient un substantiel profit de leurs pêcheries, spécialement de celle qui, établie sous le moulin du pont, interceptait les saumons dans leur migration de retour dans les eaux douces. Le long de l'Elorn, en amont du pont, ils possédaient d'autres pêcheries, à Traon-Elorn, Kerhamon, La Roche, Kerfaven. Enfin dans la partie maritime de la rivière, ils avaient fait aménager une pêcherie qui tendait ses filets perpendiculairement aux rives, juste au-dessous du château de Joyeuse-Garde. Cette installation comportait un clayonnage serré de longues gaules entrecoupé par des filets. Il en résultait une gêne pour la navigation. Aussi, un édit de 1593 avait-il interdit de barrer la partie maritime des rivières et l'Elorn se trouvait nommément visée. Le duc de Rohan fut mis dans l'obligation de détruire sa pêcherie.

Au fil des ans, les prescriptions royales furent sans doute perdues de vue, car en 1726 l'intendant du port de Brest fut invité à faire une enquête sur toutes les pêcheries, leur emplacement, les matériaux utilisés, la taille des mailles des filets, les poissons capturés. La même année, il rendait compte à la Cour des difficultés rencontrées en raison de l'étendue considérable des côtes de son commandement. Il se bornait à répondre que, pour Brest et ses environs, il n'avait découvert aucune installation de nature à porter préjudice à la navigation et que, notamment dans la rivière de Landerneau, il avait trouvé 5 ou 6 pêcheries construites en branches d'arbre, fichées côte à côte, d'un à deux pouces d'épaisseur et d'une hauteur de 6 à 7 pieds, le tout traversant la rivière, mais que ces perches « obéissaient, en raison de leur flexibilité au moindre bâtiment qui passait ». Dans chacun de ces barrages, étaient pratiqués deux passages de 9 à 10 pieds où étaient tendus des filets au moment de la pêche. Ces pêcheries, ajoutait-il, appartenaient à des gentils-hommes ou autres particuliers, possesseurs de terres nobles dans cette rivière et qu'elles n'avaient rien de contraire aux ordonnances et règlements du roi ; par contre, les filets avaient des mailles plus réduites que celles prévues par l'ordonnance de 1681, de telle sorte qu'on y prenait des poissons trop petits et même du frai.

Ce rapport provoqua l'arrêt du Conseil d'Etat du 1^{er} mai 1733 qui se référait aux arrêts de 1726 et à l'ordonnance précitée, règlement qui avait pour but de « procurer l'abondance du poisson de mer et d'éviter la destruction du frai et du poisson du premier âge ». L'arrêt de 1733 prescrivait la destruction, dans le délai d'un mois, de tous les parcs dans lesquels il entraient du bois ou des pierres et toutes autres pêcheries « exclusives » comme bouchots,

escluses, guideaux situés sur les côtes de Bretagne et notamment les pêcheries suivantes établies dans l'Elorn :

- le parc de clayonnage (bouchots, excluses, gorrets) appartenant aux héritiers Du Cosquer-Prigent, placés sur la rive nord, vis-à-vis de l'église de la Forest ;
- celui qui appartient au duc de Rohan, par le travers de la pointe du vieux château (Joyeuse-Garde) ;
- celui qui appartient au seigneur de Beaurepos en face de sa terre.

En contre-partie, étaient supprimées toutes redevances levées au profit du roi ou des seigneurs locaux.

La nouvelle réglementation autorisait seulement des filets avec mailles de deux pouces carrés au moins, tendus sur des piquets. Les piquets, piochons, pieux, ne devaient pas dépasser le fond de plus de 4 pieds et la ralingue inférieure du filet devait être, soit enfoncée dans le sable, ou sur fond de rocher, calée avec des pierres ne dépassant pas un demi-pied de hauteur. Il était de plus interdit de « placer les engins dans le passage ordinaire des vaisseaux ni à deux cents brasses près sous peine de confiscation ».

Nonobstant ces mesures restrictives de la pêche maritime, le duc de Rohan conservait quelques privilèges. Le mémoire de 1479 (27) spécifiait que tout *morhotz* (marsouin, en breton *mor-houc'h* ou *mor-hoc'h*, littéralement : cochon de mer) capturé dans l'Elorn devait être apporté au château (28). Dans sa *Notice historique sur la ville de Landerneau*, Pol de Courcy cite, à ce sujet, un ancien texte où il est dit que *s'il était pris dans la rivière aucun mor-hoc'h les preneurs étaient tenus de l'apporter à La Roche ou à Gouelet-Forest où les capitaines en pouvaient obtenir à juste prix pour le vicomte*. Or, ce *mor-hoc'h* était un poisson à lard (29) classé parmi les poissons royaux (30). Ils appartenaient donc, en principe au roi. Les saumons et les truites, très abondants dans l'Elorn, étaient également poissons royaux (31).

(27) Dom H. MORICE. *Histoire ... de Bretagne*, t. II, *Supplément aux preuves*, p. CLXXXIII-CLXXIV.

(28) Ce privilège de monopole d'achat ne cadrerait plus tout à fait avec les prescriptions de l'ordonnance de 1681, mais son ancienneté constituait, sans doute, un titre suffisant pour son maintien.

(29) « Poisson de haute gresse apte à fondre et à faire huile », disaient les vieilles coutumes de la mer.

(30) Ordonnance de 1681, livre V, titre III, article 2. Selon R.-J. VALIN, *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681*, La Rochelle, 1766, 2 vol. in-4°, ce sont des poissons royaux, parce que « par leur rareté ou la délicatesse de leur goût, ils sont dignes de la table du roi et y sont ordinairement servis ».

(31) Ordonnance de 1681, livre V, titre III, article 1.

Un arrêt du conseil du 28 juillet 1736 maintenait le prince de Léon dans son droit *d'avoir toute pêcherie soit de saumon et tous autres poissons et de pêche des cheffvrettes (crevettes) tant au-dessus du pont de la rivière de Landerneau et en toute autre rivière et cottes de la mer de ladite principauté de Léon, avec permission d'affermier ladite pêche*, ce dont ne se privaient pas les Léon et Rohan. Ainsi en 1768, Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan avait affermé à plusieurs fermiers les pêcheries de Landerneau et la pêche des chevrettes, huîtres, moules et tous poissons autorisés par le roi, en rivière de Landerneau, pour la somme de 168 livres par an. Le bail portait référence à l'arrêt de 1733.

III. — DROITS DOMANIAUX

Acquêts et mutations. — Les mutations de propriété entre particuliers ou entre particuliers et collectivités (villes, fabriques, hôpitaux) donnaient lieu à la perception des différents droits au profit du seigneur ; il arrivait parfois que celui-ci en fit la remise en échange de quelques satisfactions honorifiques.

Les aveux de 1549 et de 1695 et la déclaration de 1681 fournissent la liste des héritages du duc de Rohan. Dans son fief urbain, tous les immeubles étaient soumis à cette fiscalité (31 bis). L'agglomération de Landerneau englobait, en Léon, les trois paroisses de Saint-Houardon, Saint-Julien et Beuzit avec toutes les maisons, jardins, halles, pont, chaussées, moulins *et généralement tout ce que comprend la ville*. Les aveux énumèrent également des maisons et terres nobles des environs immédiats.

Voici quelques exemples, illustrant l'exercice des droits domaniaux.

À l'occasion de l'acquisition par la ville de l'emplacement de deux maisons incendiées sur le quai de Léon, en vue de la construction d'un hôtel de ville (terminé en 1750), la communauté dut payer des droits tant à la Couronne (confirmation) qu'au duc de Rohan (lods et ventes). Celui-ci avait eu l'intention d'abandonner ses droits à la condition qu'on plaçât ses armes sur l'édifice nouveau. Le procureur du roi avait également demandé qu'on y mît celles du roi au « fronteau ». Y eut-il un conflit ? C'est vraisemblable, car les juges seigneuriaux refusèrent de se rendre à la pose de la première pierre et Rohan avait, en définitive, exigé le paiement des « lods et ventes ».

Quand la ville fut autorisée à ouvrir une nouvelle rue (rue Neuve), pour désencombrer l'étroite et tortueuse rue de Ploudiry, Rohan fit quelques observations car les immeubles se trouvant à

(31 bis) En cas d'aliénation à titre gracieux, le droit de rachat n'était pas dû pour les transactions d'immeubles situés dans les bornes censives de la ville.

l'emplacement de la rue projetée devaient être démolis et auraient ainsi cessé de rapporter les droits de mutation. La municipalité proposa de le dédommager en payant une fois pour toutes le droit d'amortissement ou mieux, d'en demander la décharge en laissant au seigneur le choix du nom de la nouvelle voie. C'est ce qui fut adopté, mais il ne paraît pas que l'appellation de rue d'Aiguillon, définitivement retenue, ait été choisie par le duc de Rohan.

Celui-ci avait abandonné à la ville en 1763 le « vague » nommé Prat ar Groas, au nord du couvent des Capucins car, écrivait-il, *il est essentiel qu'au centre des villes se trouvent des lieux vagues consacrés au public pour servir d'entrepôt de diverses sortes de marchandises comme pierres, sable de mer, bois à merrains et autres affaires*. Pour ces motifs, il confirma les habitants dans la propriété et jouissance de ce terrain franc et quitte de tous droits à condition que soit posé sur l'édifice neuf de l'abreuvoir (situé dans ce terrain) l'écusson en pierre et en bosse de nos armes et sur tout édifice qui pourrait être bâti et si le terrain devenait un champ de foire (ce qu'il fut) perception à mon profit des mêmes droits que ceux qui le perçoivent sur la place aux Vaches, enfin l'obligation de faire aveu à renouveler à chaque mutation de seigneur (31 ter).

Iles et îlots. — Le droit du seigneur sur ces terrains est cité dans la déclaration du 3 décembre 1738 (32). Les îles et îlots qui se formaient à la suite de l'abaissement des eaux ou de l'exhaussement partiel du lit de la rivière sont la propriété du suzerain et les constructions qui s'y établissent sont assujetties à un impôt spécial. Les mêmes règles s'appliquent aux alluvions qui se forment sur le bord des cours d'eau. Le duc de Rohan percevait le droit « d'îles et îlots » sur les propriétaires qui avaient bâti sur les bords alluvionnaires de l'Elorn et sur les îlots qui avaient servi de point d'appui au vieux pont. En 1736, Henan de La Pierre, fermier du moulin et plusieurs riverains de l'Elorn sont requis de payer cet impôt.

Il est possible que le même régime ait été appliqué aux « accroissements » qui se formaient dans la partie maritime de la rivière.

IV. — LA DÉFENSE : LE SEIGNEUR, CHEF MILITAIRE DU FIEF

Défendre son domaine et protéger ses vassaux est un des devoirs fondamentaux du seigneur.

Pour la défense, il construit et entretient avec la corvée de ses vassaux un certain nombre de châteaux forts. Le château de Landerneau, disparu au XVIII^e siècle, s'élevait à la tête du pont côté de

(31 ter) Pour l'acquisition du terrain destiné à l'établissement du couvent des Ursulines, se référer à la rubrique des droits de patronage.

(32) Arch. mun. de Landerneau, 1⁶, délibérations de la communauté de ville, 3 décembre 1738.

Léon. Il en surveillait le passage et ses douves étaient alimentées par les eaux de l'Elorn. Au cours des guerres, on n'en fait guère mention. La ville était ville ouverte, dépourvue de remparts. Par contre, deux forteresses encadraient la ville « à portée de canon ». A l'est, La Roche-Maurice (32 bis), à l'ouest, Joyeuse-Garde (ou mieux Goulet-Forest). Le produit des « ports et havres » était parfois utilisé à leur réparation et entretien. Le mandement ducal de 1421 en fait état pour le château de La Roche-Maurice.

Ces trois châteaux étaient commandés par **un ou plusieurs** gouverneurs, capitaines ou enseignes nommés par les seigneurs de Léon et de Rohan. Perceval de Lezormel était leur capitaine pour La Roche en 1485. Mais au cours des périodes où la forteresse était confisquée par le duc de Bretagne (à la suite de plusieurs défections de Jehan de Rohan passé dans les rangs français), c'est le duc qui en désignait les capitaines qui furent successivement Louis et Guillaume de Rosnivinen (mandements ducaux du 22 novembre 1472, 6 février 1479 et 14 février 1485).

Les capitaines avaient sous leurs ordres un certain nombre d'hommes d'armes recrutés parmi les vassaux. Le château de La Roche étant très délabré en 1492, ceux-ci refusèrent d'y aller faire la garde. L'affaire fut portée devant la cour royale de Lesneven qui dans sa sentence prescrivit *de faire jouir ledit seigneur de son droit de quest paisiblement et sans trouble*.

Pour subvenir aux frais de garde, la ville de Landerneau payait un droit de *quest pour l'établissement de deux gentilshommes gouverneurs au château de La Roche, dont l'un défendra la porte au levant et l'autre côté du couchant* (33).

La ville conserva aussi un gouverneur (bien théorique) jusqu'à la Révolution : cette fonction, toute honorifique, excluait tout gage ou gratification. Il était nommé par le duc de Rohan. A une certaine époque, la charge fut érigée en office.

En 1696, Rohan nomme l'écuyer Jean Corran seigneur de Kergoat à la fois enseigne de Landerneau, Joyeuse-Garde et La Roche-Maurice (ces deux châteaux étaient pourtant complètement en ruines !) et à la même date il assurait la survivance de l'emploi à ses descendants. Voici quelques noms de gouverneurs capitaines et enseignes :

Guy de Goy, capitaine de Joyeuse-Garde en 1342 ;

(32 bis) Château qui « grandement a servy et peut servir quand le cas en adviendra à la tuition et garde des biens sujets de tout le pais ». Mémoire de 1479, dans Dom H. MORICE, *Histoire... de Bretagne*, t. II, *Supplément aux preuves...*, p. CLXXIII.

(33) Lettre du duc de Rohan (1694) se référant aux lettres d'Alain de Rohan (1391), du duc François II (1486) et même du roi Charles VIII (1492).

Yves du Liscouët, capitaine de Landerneau en 1594 (c'est lui qui organisa le sac de Mezarnou) ;

J. de Kermellec, seigneur de Chef du Bois, capitaine de Landerneau ;

Gabriel-Yves de Corran, — d° — (1683-1684) ;

Jean de Corran, seigneur de Kergoat, — d° — (1675) ;

De Kersauzon, — d° — ;

Le Diouguel, — d° — ;

Hercule de La Roche, gouverneur de la ville (1711) ;

De La Jaille, ex-lieutenant des vaisseaux du roi, — d° — (1723) ; celui-ci percevait exceptionnellement 300 livres de gages annuels ;

De Kerguvelen, seigneur du Penhoat, — d° — (1724) ;

Du Rozel, ex-capitaine des vaisseaux du roi, fut le dernier gouverneur de Landerneau. Il cessa ses fonctions à la Révolution. Il résidait au manoir de la Petite Palue et créa de nombreuses difficultés à la municipalité au sujet de son droit de passage à l'extrémité ouest du quai de Léon, en voie de remblaiement. Il avait prétendu vainement commander les troupes en garnison et bénéficier d'un logement gratuit.

Le seigneur passait en revue ses chevaliers, ou désignait un officier pour le faire. Ces réunions s'appelaient les montres. La plupart d'entre elles sont rapportées par Dom Morice. Elles fournissent d'intéressantes listes de seigneurs locaux. Le rassemblement avait quelquefois lieu à Landerneau. (Convocation de la duchesse de Rohan du 15 octobre 1484).

Dans les archives on découvre de nombreux cas d'intervention auprès du seigneur dans le domaine des affaires militaires soit pour freiner les trop nombreux passages des troupes, soit pour faire cesser les abus de la soldatesque. En voici quelques exemples :

- 16 avril 1648. La ville envoie un exprès auprès du duc à Blain pour solliciter le départ des prisonniers de guerre espagnols et allemands dont l'entretien constitue une lourde charge pour la ville. Nous apprenons, à l'occasion, que c'était le gouverneur qui avait la garde des prisonniers.
- 29 novembre 1671. On se plaint à la duchesse de Rohan de la présence de troupes trop nombreuses, la plupart atteintes de maladies contagieuses qui se répandent parmi la population.
- 21 avril 1673. Une délégation de Landernéens se rend à Pontivy pour se plaindre à nouveau du passage intensif de troupes : *Depuis novembre dernier plus de 6 000 soldats sont passés par Landerneau, où il y a en plus, deux compagnies en quartier.*

- Septembre 1675. La révolte du papier timbré avait éclaté à Landerneau (33 bis) et une sanction grave menaçait la ville. La duchesse de Rohan intervient auprès du haut commandement pour que « les troupes en marche » (les terribles dragons !) ne viennent pas à Landerneau. Le 14 septembre, la ville envoie une délégation à Pontivy pour la remercier de son intervention. De Chaulnes écrit au maire le 22 septembre : *la soumission que vous avez eue pour les ordres que je vous ai donnés en désarmant le peuple a fait, joint à la considération que j'ai pour Madame la Duchesse de Rohan qui s'est employée en votre faveur, m'empêche de vous aller voir avec les troupes du roi que j'avais projeté*. A Landerneau on se réjouit grandement d'avoir échappé à une terrible dragonnade et on se félicite que *Monsieur de Chaulnes ait changé de sentiments par les fréquentes intercessions de la duchesse de Rohan qui a détourné l'orage*.
- 21 janvier 1684. Les soldats du sieur Balentin, capitaine d'une compagnie d'infanterie ont commis des violences fréquentes et maltraité les habitants à coups de bâtons. Ils ont brisé des meubles, emporté l'argent, les vivres, les hardes. La municipalité se plaint à Rohan qui intervient aussitôt auprès des responsables.

V. — JUSTICE ET POLICE

Fonction essentielle aussi que celle de rendre la justice à *tous ceux qui se couchent et se lèvent, couchants et levants*, sur la seigneurie, c'est-à-dire sur ceux qui y sont domiciliés qu'ils soient vassaux ou non du seigneur (34). Les vicomtes de Léon et de Rohan en possédaient la quasi-plénitude (35) : haute, moyenne et basse justice. La haute justice, « justice du sang » pour les crimes punis de mort, avec ses patibulaires à six postes et à double rang (36), la moyenne et la basse, réservées aux infractions de moindre importance. Une fois au cours de leur vie nos suzerains pouvaient accorder la grâce. Ils bénéficiaient du produit des amendes et, en tant que hauts justiciers, des biens des condamnés à mort.

(33 bis) Voir mon étude sur *La révolte du papier timbré à Landerneau*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1967, t. XCIII, p. 42-54.

(34) F. OLIVIER-MARTIN. *Précis d'histoire du droit français*. Paris, Dalloz, 1938, p. 106 et suivantes.

(35) Les crimes de fausse monnaie leur échappaient.

(36) En bordure du petit ruisseau descendant de Plounéventer et se jetant dans l'Elorn (rive droite), presque en face du château de La Roche, un lieu-dit nommé *Justiçou* évoque les « patibulaires » seigneuriales. Après le transfert du siège de La Roche à Landerneau, il est possible que les patibulaires aient été dressées au *Lec'h*, près de la ville, car, dans un aveu de 1733, on cite un bois taillis dit « des patibulaires ».

Dans son mémoire de 1479, Rohan déclare posséder cinq sièges de juridiction : Landerneau, La Roche-Maurice (château), Coat-Merrien (Coatméal), Peuret (?) et Landivisiau. L'aveu de 1549 précise que le siège de Landerneau englobe Sizun et Ploudiry. Le nombre des sièges fut bientôt réduit à trois : Landerneau, Coatméal et Daoulas encore que ce dernier ait été placé plus tard dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper.

Le siège de la justice de Landerneau se trouvait originairement au château de La Roche. A quelle date a-t-il été transféré en ville ? Il se trouvait déjà à Landerneau en 1479 (37), bien que l'ancien siège fonctionnât encore à La Roche. Il y eut donc doublement à cette époque (38). Certains ont prétendu que la justice seigneuriale a également été exercée un certain temps à Lesneven à côté des barres ducaltes puis royales. Le premier ménéant (39) de la sénéchaussée royale de Lesneven était la principauté de Léon et les appels de la sénéchaussée seigneuriale de Landerneau y étaient portés.

Les officiers et auxiliaires de la sénéchaussée de Landerneau étaient fort nombreux : le sénéchal, le bailli, le lieutenant, le procureur fiscal, les procureurs, notaires, greffiers, interprètes, priseurs-arpenteurs, huissiers audienciers, garde-scel, sergents, géomètres.

Voici le nom de quelques-uns d'entre eux :

SÉNÉCHAUX :

- Guillaume de Kersauzon (1472).
- Goulven de Kergrist, seigneur de Penanlan (1584).
- Jacques de Keryvon (1616, 1617).
- Guillaume de Keryvon (1664, 1681, 1684).
- Boisbizien Creff (1670, 1673, 1684, 1697).
- Le Barzic (1689).
- Cabon, sieur de Keroudern (1694, 1696).

(37) Dom H. MORICE. *Histoire ... de Bretagne*, t. II, *Supplément aux preuves...*, p. CLXXIII, et Chanoine H. CALVEZ. *Notre-Dame de Lesneven et Notre-Dame du Folgoët*. Issy-les-Moulineaux, 1948, in-8°, p. 232.

(38) La date du transfert de la juridiction de La Roche à Landerneau et sa fusion avec celle de Landerneau a été fixée à 1540 par H. RIO (*Petit Breton*, 1927) sur indications du chanoine Saluden.

(39) Ménéant vient du mot menée. La menée était la comparution des seigneurs ou des juges seigneuriaux aux plaids généraux de la cour ducal, puis royale. Les ménéants étaient les seigneurs (ou leurs juges), mais seulement ceux qui possédaient le droit de haute justice, relevant, ici, de la cour royale de Lesneven (sénéchaussée). Ils étaient appelés par ordre d'importance, et les vicomtes de Léon et de Rohan étant les plus importants, ils étaient qualifiés de « premiers ménéants ».

- Guillaume-Marie de Kerguelin, seigneur du Penhoat (1693, 1697, 1698, 1701) († 1713).
- Jacques Caouce, seigneur de Keryvon (1726, 1728) († 1729).
- Germain de La Fontaine Treaudet (1737, 1739).
- Claude Creff, sieur de Boishizien (1736).
- Maingant (1769).

BAILLIS

- Maurice Le Borgne de Trevidy (1664).
- Jean Le Borgne (son fils) en charge jusqu'en 1680.
- Hervé Prigent (1683, 1697).
- J. Derrien, sieur de Mesmeur (1684).
- Ch. Prigent, sieur du Cosquer (1683, 1687, 1688, 1701, 1718).
- Le Roy, sieur de Parjean (1731, 1732, 1751).
- Claude Creff, sieur de Boisriou (1736).

LIEUTENANTS

- Sébastien de Moucheron (1656, 1661).
- Alexandre de Moucheron (1670, 1697, 1726).
- César de Moucheron (1701, 1747).
- Vincent de Moucheron, seigneur de Châteauneuf († 1743).

PROCUREURS-FISCAUX

- A. Le Goff (1450), bâtard de la maison de Rohan.
- Le Guirriec (1510).
- J. Le Veyer de Beuxidou (1648).
- Briand de Lorgeril (1670, 1676).
- Yves des Boys, sieur de Lavalot (1675, 1678, 1683, 1686, 1688, 1691, 1696, 1697, 1701, 1714).
- O. Marec (1690) († 1690).
- Le Roy, sieur du Parc (1726, 1731).
- Kerlizien Le Duff (1733).
- Feuvrier, sieur Dalaret (1738).
- De Penher-Le Roy (1764).
- Jean Gouriou (1764).
- Honorat-Etienne Mignon († 1770).

GREFFIERS

- J.-B. Olivier (1701).

Le seigneur avait aussi un auxiliaire précieux en la personne de son voyer féodé, signalé en 1533 mais dont l'origine est certainement plus ancienne. Les seigneurs de Kerlozrec (demeurant au

manoir de Chef-du-Bois, en Pencran) en assumèrent longtemps la charge qui consistait à rechercher et à capturer les vagabonds et criminels et à les conduire devant les magistrats, à garder et entretenir les prisonniers, à faire dresser les bois de justice, à fournir le bourreau, à assurer la bonne tenue des audiences. En compensation, ils recevaient, comme on l'a vu, dans le cas de Landerneau, une part de certains droits seigneuriaux en argent (droit d'ancrage) et en nature (droits de ports et havre) : vin et sel.

Primitivement le tribunal, c'est-à-dire la sénéchaussée, fut installée sur le pont dans une grande et sombre bâtisse (40) qui servait en même temps de « geolle » (41) et qui jouxtait, au nord le vieux moulin de 1510, de construction postérieure (1540, vraisemblablement) au moulin (42). La sénéchaussée se transporta par la suite au premier étage des halles, situées place du Marché où elles occupait, on l'a déjà vu, trois pièces : une antichambre, un greffe et un auditoire, également utilisé comme lieu de réunion de l'assemblée municipale.

Deux faits sont venus troubler l'exercice de la justice seigneuriale : la création des commissaires de police (élus au sein de la communauté) en 1721, qui entrèrent immédiatement en lutte avec les officiers de judicature. L'abbé Favé raconte les querelles épiques qui les opposèrent aux sergents de Rohan (43). Pour éviter les tracasseries des juges locaux, les municipalités furent autorisées (et elles ne s'en privèrent pas) à porter directement leurs affaires devant la sénéchaussée royale la plus proche. Pour Landerneau, c'était celle de Lesneven.

Milice bourgeoise. — Assurant aussi une fonction de police (mais si peu !), la milice bourgeoise était surtout une institution d'apparat (44) qui ne se manifestait qu'aux fêtes, réceptions, processions. Comme la plupart des villes, Landerneau avait sa milice couronnée d'un copieux état-major : colonel, major, aide-major, capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, grades très brigüés par les riches bourgeois, flattés par un bel uniforme et le port des armes. Leur recrutement se fit tour à tour suivant deux modalités.

(40) Démolie après l'incendie de 1825.

(41) Plus anciennement dans les galeries basses du château de La Roche.

(42) Suivant un document de 1724, la geôle comprenait, au 1^{er} étage, la chambre criminelle ; au 2^e étage, une chapelle dédiée à saint Louis, une chambre pour la détention des femmes et une chambre civile. Comme le moulin, la geôle était affermée. Cf. Abbé A. Favé. *Episodes et anecdotes, Landerneau et Morlaix au XVIII^e siècle*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1909, t. XXXVI, p. 13-14.

(43) *Ibid.*, p. 1 et suivantes.

(44) Son rôle le plus efficace s'exerçait dans les incendies pour amener l'ordre et empêcher les pillages. C'est en son sein que fût constitué le premier corps de sapeurs pompiers.

Tantôt ils furent élus par la communauté et choisis dans son sein, tantôt ils en achetèrent la charge, érigés en office, à des prix souvent très élevés.

Le « corps des troupes » comportait un effectif de 145 hommes, encadré par des sergents et entraînés par des tambours, et divisé, suivant l'époque, en 4 ou 6 compagnies. Chaque compagnie était affectée à un quartier de la ville.

En 1694, le duc de Rohan revendiqua, en vertu de son droit de guet, la nomination des officiers de la milice, les assimilant aux capitaines et enseignes de ses places fortes.

A l'époque de l'électorat, la municipalité avait élu, en 1728, officier de la milice, un gentilhomme, le seigneur du Penhoat. Scandale ! Le comte de Toulouse, gouverneur, s'en offusque fort et adresse au maire de vifs reproches. *L'élection de Monsieur du Penhoat, écrit-il, est une dérision, les officiers de la milice ne sont que des bourgeois, or Monsieur du Penhoat est un gentilhomme domestique* (45) *de Monseigneur le Prince de Léon. Il faut le remplacer d'urgence. Mettez-vous promptement en règle, continue-t-il, parce que je ne suis pas accoutumé d'écrire tant de lettres différentes pour une même bagatelle.*

Entre les officiers de la milice et les juges seigneuriaux éclatèrent fréquemment des disputes au sujet du rang à occuper dans les cérémonies, et, en particulier, dans les processions.

VI. — LE SEIGNEUR « PATRON ET FONDATEUR » D'EGLISES, CHAPELLES, COUVENTS, ETC.

Dans le domaine religieux et très anciennement, nos suzerains, comme partout en France, étaient patrons et fondateurs des églises, chapelles, couvents situés dans leur fief, avec tous droits afférents de propriété, prééminences, présentation de desservants, chapelains, prieurs ou abbés, participation aux bénéfices et dîmes... Le seigneur avait souvent fait bâtir de ses propres deniers des édifices religieux et avait doté de rentes les fabriques et les couvents. Avec le temps l'étendue de ces droits s'est rétrécie et, dans les archives municipales il n'est guère plus question que d'autorisation d'implantation, de cessions de terrain, etc., mais restent toujours en vigueur : droits honorifiques attachés à la qualité de prééminenciers, armoiries (aux vitres, clochers, pignons, portaux et entrées) chapelles privatives, bancs, tombes (même dans le chœur) et enfeus, et, le tout, en échange de prières, messes et services...

Eglises, chapelles. — A Landerneau les vicomtes de Léon et de Rohan étaient patrons :

(45) Dans le sens d'appartenance à la maison du prince.

- de l'église Saint-Julien (aveu de 1549) bâtie à la tête du pont sur la rive gauche de l'Elorn (démolie en 1825) ; elle était à l'origine la chapelle du prince qui la mettait seulement à la disposition des habitants et à charge d'entretien par eux ;
- de la chapelle de la Fontaine-Blanche, sise au nord de la ville (disparue à la Révolution) ;
- de l'église Saint-Thomas de Cantorbéry où leurs armes apparaissaient à la base de la tour et sur la croix du cimetière ;
- de l'église Saint-Houardon où ils se voient contester la qualité de premier prééminencier par la maison de Kerlec'h du château du Lec'h (1658) ;
- enfin, de l'église de La Roche-Maurice dédiée à saint Yves et qui a probablement remplacé la chapelle du château (aveu de 1549).

Couvents :

- Prieuré de Goëlf forest dépendant de l'abbaye de Saint-Mathieu (mémoire de 1479) ;
- Couvent de Récollets (46). C'est Jehan II de Rohan qui concéda une terre en 1488 aux frères mineurs de l'ordre de Saint-François pour l'édification de leur monastère, qu'il paya de ses deniers et dota d'une rente annuelle de 60 sols à prendre sur ses droits dans la paroisse Saint-Thomas. Les armes de Rohan devaient probablement figurer en divers endroits du couvent (démoli il y a une centaine d'années et remplacé par celui des Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire) mais sûrement sur les piliers de l'entrée du chemin conduisant au monastère ;
- Couvent des Capucins. Lors de l'installation des Capucins à Landerneau en 1633, Rohan ne se manifeste ni pour la concession du terrain, ni pour une aide financière quelconque ;
- Couvent des Ursulines. Arrivées à Landerneau, en provenance de Saint-Pol, au cours de l'année 1650, après avoir obtenu l'autorisation du duc de Rohan et reçu en cession un terrain sur son fief. Le 23 juillet 1750, un traité fut conclu entre Marguerite de Rohan « fondée en procure » d'Henri Chabot son époux et le grand vicaire de Léon, Kergorlay, directeur des Dames religieuses. Il stipulait une rente de 62 livres 10 sols par journaux au profit du seigneur et, pour sûreté du casuel et rachat, la désignation d'un « *homme vivant mourant et confisquant* » (le premier désigné fut Jean Le Veyer, seigneur de Beuzidou) avec rachat de 3 pistoles d'or au décès de ce personnage. En outre, il comportait les engagements suivants : pour les Ursulines, l'obligation d'enseigner et d'instruire les jeunes filles

(46) A 1 km de Landerneau, au voisinage (rive gauche) de la rivière, en aval de la ville.

de la façon employée par les Ursulines de Paris, plus distinguée sans doute que celle en usage à Saint-Pol-de-Léon ! Pour le seigneur, le droit de présenter une jeune fille de son choix pour l'entrée dans l'ordre et sans paiement de dot ou de pension ; les droits afférents à la qualité de « patrons et fondateurs », à savoir apposition de ses armes sur les vitres de la chapelle, les pignons, les « portaux » et principales entrées. Lors de l'agrandissement du couvent en 1721, les religieuses se plièrent aux mêmes exigences.

VII. — HOPITAL - MAISON DE CHARITÉ

Hervé VI de Léon avait fondé en 1336 « à la tête du pont » un hôpital dédié à saint Julien. L'acte de fondation en latin, est reproduit dans les *Preuves* de Dom Morice. Il réglait dans les moindres détails l'organisation et le fonctionnement de l'établissement (personnel, comptabilité) et y affectait les ressources nécessaires tant en nature qu'en argent à prélever sur les revenus de ses fermes et propriétés. Les clauses n'étant plus respectées et le service des malades étant mal assuré, Jehan II de Rohan dut confirmer en 1510 la fondation de ses ancêtres en l'améliorant de ressources nouvelles.

Devenu trop exigü, le vieil hôpital fut abandonné et un nouvel établissement fut construit, en 1660, au haut de la rue de Ploudiry (actuelle rue des Déportés). Marguerite de Rohan avait autorisé le transfert et posé ses conditions. Elle rappelait son titre de fondatrice et son droit de nomination des administrateurs. Elle exigeait que les armes de la principauté *tant en titre qu'en bosse et relief* fussent apposées en supériorité dans les endroits éminents du nouvel immeuble, dans la chapelle et dans les fondations mêmes des murs *pour laisser à la postérité la preuve réelle et effective de sa dite qualité de fondatrice* et quand le sieur Duthoya, quelques années plus tard, fit bâtir à ses frais un pavillon supplémentaire, les armes de Rohan furent gravées au-dessus de son nom sur le linteau de la porte principale.

Le seigneur fondateur se réservait le choix des deux administrateurs parmi les quatre candidats présentés par la municipalité (47). Cette procédure a été contestée à diverses reprises, d'abord par la communauté qui voulut les nommer de sa propre autorité (1673) sans l'intervention de Rohan, puis par celui-ci qui, en sens contraire, essaya de s'affranchir complètement de la municipalité en désignant les deux administrateurs directement à son choix exclusif (1773). Nous verrons ultérieurement qu'il prétendit aussi

(47) La liasse 7³⁹ des archives municipales de Landerneau contient tous les actes de nomination.

faire présider l'assemblée communale par un de ses juges, quand celle-ci avait à désigner les quatre candidats.

Parmi les avantages réservés à l'hôpital sur les droits seigneuriaux : notons le droit de prélever un « pochon » de sel sur chaque cargaison débarquée au port, le produit des amendes et l'exemption du droit de minage.

Les héritiers du fondateur primitif, et en particulier, le duc de Rohan se montrèrent toujours généreux à l'égard de leur hôpital. Le 26 juillet 1662 la duchesse de Rohan lègue, de son vivant, une rente de 80 livres et, par testament (1664), une autre rente à perpétuité à prélever sur ses revenus en ville pour être distribuée aux pauvres de l'hôpital. Nouveaux legs et dons de Rohan en 1719 (4 000 livres), en 1769 (130 livres de rente) et en 1775 (3 000 livres).

De plus en plus encombré par les troupes de terre et de mer, les malades de la ville ne trouvaient plus de place à l'hôpital. Rohan s'en émut et, de concert avec l'évêque de Léon, intervint auprès du roi pour la création, en ville, d'une maison de charité à desservir par les sœurs de la Sagesse. Ce qui fut fait par lettres patentes de 1784. Trois sœurs de la Sagesse arrivèrent bientôt à Landerneau. Elles ouvrirent deux dispensaires, l'un rue du Couër (rue du Général-Goury) et l'autre, rue de Daoulas, mais elles se rendaient surtout à domicile au chevet des malades pauvres. Accusées d'exercice illégal de la médecine, elles furent expulsées pendant la Révolution.

VIII. — DROITS DIVERS

Droit d'aubaine. — Les aubains étaient des étrangers (ou les personnes qui n'avaient pas de situation régulière comme les Juifs, les bâtards). Le seigneur se réservait le droit de leur accorder la naturalisation moyennant le paiement d'une taxe et quand, un aubain mourait, il prélevait une part sur leur héritage.

Le duc de Rohan fait mentionner son droit d'aubaine dans l'énumération de ses privilèges en 1738 (47 *bis*), mais aucune pièce d'archives, à notre connaissance, ne fait état de l'exercice de ce droit par le seigneur de Landerneau.

Droit de quintaine (48). — Chaque année, au cours de la première semaine de mai se déroulait sur l'Elorn, en pleine ville, le jeu de quintaine appelé quintaine d'eau, par opposition à la quintaine de terre qui se courait à cheval. Les nouveaux mariés de l'année et les habitants qui avaient fait construire une maison ou un vaisseau étaient tenus de s'acquitter du devoir de quintaine.

(47 *bis*) Arch. mun. de Landerneau, 1⁶, délibérations de la communauté de ville, 3 décembre 1738.

(48) Cité dans l'aveu de 1549 (Bibl. mun. de Nantes, vélin 1716, fol. 1560).

Posté à l'avant d'une embarcation équipée de vigoureux rameurs, le joueur, tenant une longue perche devait frapper, au passage, de 3 coups de pal, un mannequin fiché dans le lit de la rivière (la quintaine). *S'il se feignait rompre leur perche ou défaillant aux jours, lieux et heures accoutumées* il y avait amende au profit du seigneur (49). Ce jour-là, une foule de Landernéens, se pressait sur les quais pour assister au spectacle et s'esbaudissait aux plongeurs des joueurs maladroits.

Honneurs et préséances. — Les maisons de Léon et de Rohan occupaient dans la hiérarchie nobiliaire un rang élevé qui leur valait d'insignes honneurs et préséances. C'est ainsi que les seigneurs de Rohan prenaient alternativement avec le comte de Laval la présidence de la noblesse aux Etats de Bretagne (mémoire de 1479). Un accord avait été conclu entre eux à ce sujet le 24 mai 1451 (49 bis). Leur réception à la cathédrale de Saint-Pol égalait celle qui était réservée aux souverains. Les Rohan présentaient la candidature des hérauts aux Etats (50).

Le rang de leurs officiers et juges dans les manifestations officielles à Landerneau était jalousement défendu, surtout dans les processions où ils marchaient à la première place, juste derrière le dais, et ceci provoquait maintes querelles. Le Parlement avait dû intervenir pour régler ces préséances (arrêt du 24 mai 1721). En 1760, à la procession de la Fête-Dieu un désordre scandaleux s'était produit. On avait vu les officiers de la milice bourgeoise prendre le pas sur le sénéchal Mingant et le procureur fiscal Mignon. Le sieur Duthoya, officier de la milice, écrivait à cette occasion : *on voit clairement que les sieurs Mingant et Mignon visent ambitieusement à se rendre maîtres de la discipline militaire, ou en tout cas, de la milice bourgeoise.* Le Parlement saisi des différends avait rendu un arrêt contre Duthoya qui « s'est placé par innovation à ce rang et a contrevenu à l'arrêt du 24 mai 1721 ».

Enfin, nous avons vu en maintes occasions combien les seigneurs veillaient avec soin à ce que leurs armes soient placées dans les endroits les plus éminents des églises, chapelles, couvents et des édifices publics de la ville. Lors de leurs visites à Landerneau, un garde était placé à la porte de leur résidence au-dessus de laquel-

(49) On lit dans l'arrêt du Conseil d'Etat du roi du 18 janvier 1773, confirmant Rohan dans son droit de ports et havres, à l'article 12, que « chaque bateau des habitants de la banlieue qui ne se trouvait pas au jeu de la quintaine était frappé d'une amende de 4 deniers ».

(49 bis) B. D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, éd. 1598, p. 668.

(50) Arch. mun. de Landerneau, 1²⁰, lettre de Rohan au maire au sujet des candidats aux fonctions de héraut (MM. Le Forestier et de Kersaint-Gilly), (1786).

le était suspendu un panneau décoré de leur blason, qui, depuis le mariage de Jeanne de Léon avec le vicomte de Rohan (51) était :

« Aux 1 et 4 d'or au lion morné de sable qui est Léon, aux 2 et 3 de gueules à 9 macles d'or accolées et aboutées qui est Rohan ».

Relations de courtoisie. — Les Landernéens ont toujours été très sensibles aux heurs et malheurs de leurs suzerains et de leurs familles.

Les naissances donnent lieu à « Te Deum », feux de joie, salves d'artillerie, ainsi en fut-il pour celle de Louis-Bretagne, prince de Léon (1679), fils de la princesse de Léon, annoncée par de Corran : *C'est un fils et Monsieur le Prince désire qu'on l'appelle le comte de Porhoet.*

Les mariages provoquent les mêmes manifestations de joie, « tirement de canon », revue de la milice sous les armes, feux de joie, lettre de compliments : ainsi le 12 août 1678, pour le mariage du duc de Rohan ; le 15 janvier 1736, pour celui du duc Louis-Marie-Bretagne-Dominique et de Charlotte-Rosalie, fille du duc de Châtillon. L'intendant accorde 30 livres pour les fêtes et réjouissances à l'occasion de cet événement.

Les décès sont douloureusement ressentis. A l'église Saint-Houardon les cérémonies funèbres se déroulent avec pompe ; celles de 1655 (mort du duc de Rohan-Chabot) sont particulièrement somptueuses : l'église est toute tendue de draperies noires et de lisières ornées d'écussons, une chapelle ardente est dressée. Le prédicateur de Carême fait l'oraison funèbre. La population et les autorités marquent aussi le deuil de la fille aînée du duc, comtesse de La Marck (1725), du duc Louis de Rohan (1738), du duc Louis-Bretagne (1753), de la duchesse de Rohan (1784).

Les suzerains, de leur côté, témoignent leur sympathie aux habitants de leur bonne ville en venant les visiter assez fréquemment. Ils y séjournent parfois plusieurs jours. C'est Jehan II de Rohan (qui accompagne à Landerneau la duchesse Anne) en 1505 et René II de Rohan en 1543, au cours de la guerre contre Henri VIII et Charles-Quint. C'est le duc de Rohan en 1674 et 1676 ; l'intendant accorde à la ville, pour cette dernière réception, un crédit de 153 livres. La duchesse de Rohan vient en 1677. Une délégation se rend au devant d'elle sur la route du Faou. On lui offre une collation de confiture, d'hypocras, etc. Elle revient en 1678, puis le duc en 1680, le duc et la duchesse en 1696, le prince et la princesse de

(51) En vertu des clauses du contrat de mariage d'Hervé de Léon rapporté par Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves...*, t. I, col. 1468. Au mariage de Marguerite de Rohan avec Henri Chabot en 1645, il y avait eu substitution de nom et d'armes de Rohan aux enfants à naître de ce mariage, substitution exécutée en 1652, malgré l'opposition des membres de la branche alors existante des Rohan.

Léon en 1727. Le subdélégué avait annoncé leur visite « au cas où la saison soit belle ». Soigneux préparatifs. On découvre un logis digne d'eux. Douze membres de la communauté vont à leur rencontre. A leur entrée en ville par une porte factice, dont on présente la clef, le canon tonne, la milice est sous les armes. Malheureusement, l'intendant sollicité pour un crédit de 200 livres, n'en accorde que 50. La princesse avait reçu de la ville un cadeau de 50 pistoles. Le prince reviendra en 1728, le duc en 1739. Délégation au Faou. Une « fausse porte garnie de laurier » est dressée au haut de la rue de Daoulas. A cette occasion, l'intendant, toujours parcimonieux, ne donnera que 60 livres sur les 156 demandées. Le duc et la duchesse sont encore à Landerneau en 1763. On a placé 50 miliciens devant leur logis, quai Saint-Thomas, (actuelle Maison Roy) et à nouveau en 1777. La milice bourgeoise lui présente les armes *à drapeau déployé*.

Mais de son côté, la ville envoie des délégations vers le seigneur (52) soit pour le saluer à son avènement (1664, 1667), soit pour solliciter sa protection, ses bons offices, présenter ses desiderata ou ses plaintes.

Pour sceller les bons rapports, Louis-Bretagne-Dominique de Rohan va jusqu'à offrir son portrait à la ville (1736).

PARTICIPATION DU SEIGNEUR A L'ADMINISTRATION URBAINE

A l'origine, la ville (53) était administrée par les agents du seigneur dont les principaux étaient le sénéchal, premier magistrat de sa juridiction, le bailli, le lieutenant, le procureur fiscal et le receveur de ses droits. En 1450 le receveur était un certain Jean Le Goff, bâtard de la maison de Rohan. Nous l'avons vu intervenir à la foire de La Martyre. Sur la belle pierre à inscription gothique déposée dans la cour de la mairie, autrefois encadrée dans la façade du moulin du pont et qui commémore la reconstruction du pont et la construction du moulin en 1510, nous lisons le nom du procureur fiscal, Marc Saget et du receveur Jehan Le Guirriec, deux officiers seigneuriaux en fonction à l'époque. Dans les cas importants seulement, quand il s'agissait, par exemple, de lever des taxes ou de faire de grosses dépenses, les bourgeois étaient consultés. Il y eut même probablement un procureur des bourgeois élu.

(52) Soit à Blain, Pontivy ou Josselin.

(53) On considérait comme ville toute agglomération pourvue de remparts ou qui formait le chef-lieu d'une seigneurie considérable. C'était le cas de Landerneau, démunie de fortifications mais siège de la puissante seigneurie de Léon et de Rohan.

L'administration de la ville était donc pratiquement entre les mains du suzerain. Peu à peu, sous la présidence du sénéchal (ou exceptionnellement du gouverneur) les notables sont de plus en plus souvent convoqués et la formation d'un corps de ville se précise. Voici quelques modèles de délibération qui traduisent cette évolution :

1633 — *Ce dix neuxième jour de décembre mil six cent trente trois les nobles bourgeois et habitants de la ville de Landerneau congrégés et assemblés, Monsieur le Sénéchal et premier magistrat de la Principauté de Léon, Messieurs les Baillifs, Lieutenant et Procureur fiscal présents et assistants...* (suivent les signatures d'une quarantaine de bourgeois) (54).

1686 — *Congrégation et assemblée générale des nobles bourgeois et habitants de la ville de Landerneau tenue à l'auditoire et tribunal du dit lieu suivant l'assignation donnée par noble homme Ollivier Fillouze, sieur de Lanrinou, syndic et miseur (trésorier) de la communauté où présidait Monsieur le Sénéchal et premier magistrat de la juridiction de Landerneau.*

En l'absence du sénéchal, c'était le bailli, second magistrat qui présidait. Puis les syndics furent remplacés par des maires, tantôt nommés, tantôt élus. Le premier maire de Landerneau (qui avait été précédemment syndic) fut l'écuyer François de Keroulas, nommé par lettres patentes du 21 novembre 1693. Les notables, au nombre de 12, étaient appelés jurats, puis échevins (1702). Le corps municipal prenait forme mais ne possédait pas de statuts bien définis. C'est le comte de Toulouse qui, en 1721, donna à Landerneau son véritable statut municipal avec ses 18 délibérants (le maire, le miseur, le contrôleur, 15 échevins). Le maire présidait l'assemblée. La formule des délibérations était alors libellée comme suit : *Assemblée de messieurs les nobles bourgeois maire et échevins de la ville et communauté de Landerneau, convoquée au son de la campane à la manière accoutumée et laquelle assemblée présidée par le maire...*

Le duc de Rohan n'accepta pas de bon gré l'exclusion de ses magistrats de la présidence. Il tenta à plusieurs reprises de les y remettre en place. En 1715, le sénéchal, soutenu par Rohan, demanda à reprendre les fonctions de président, et, en 1724, Rohan prétend faire présider la communauté par son gouverneur Du Penhoat. La municipalité repousse l'ingérence d'un « soit-disant gouverneur » dont les prédécesseurs, les De Corran n'ont jamais eu l'outrecuidance de briguer cette fonction. Devant l'insistance de Rohan, pour ne pas le contrarier et pour ne pas retarder une séance d'ad-

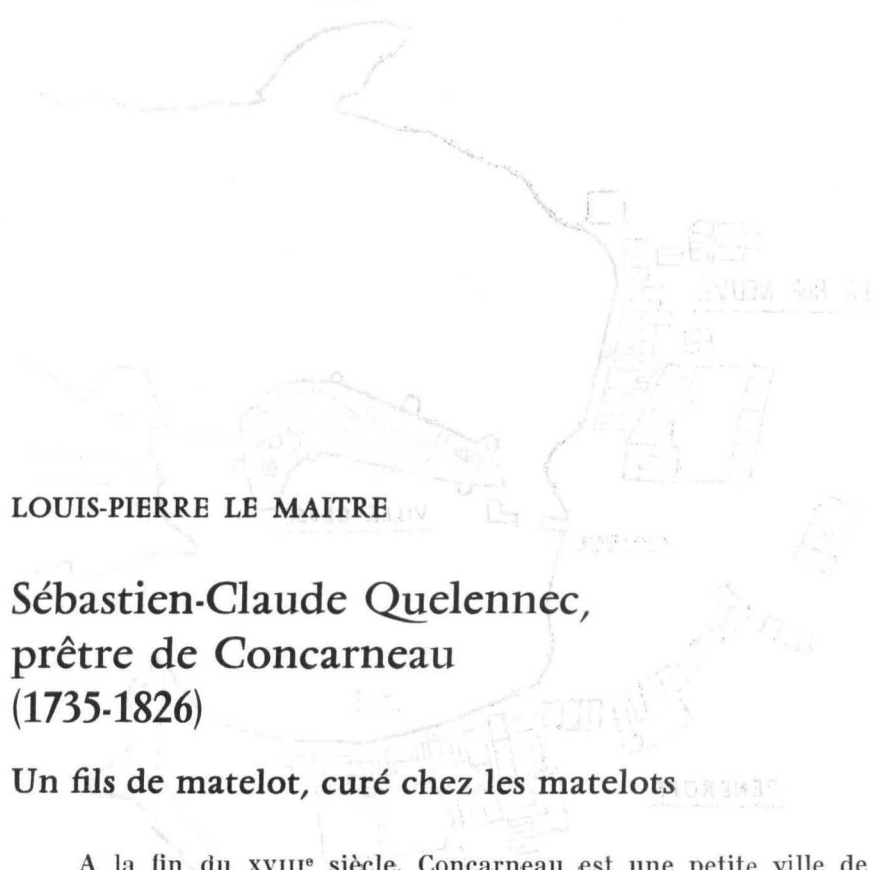
(54) Il s'agissait, en l'espèce, d'émettre un vœu pour l'établissement des Capucins à Landerneau.

judication, la municipalité céda. A titre tout à fait exceptionnel Du Penhoat présida.

Reprise de l'offensive en 1726 pour remettre le sénéchal à la présidence, mais ce fut encore un échec. Un arrêt du Conseil d'Etat de 1744 vint interdire dans tout le royaume aux juges et baillis de prendre la qualité de maire — (on peut trouver ici le germe du principe de la séparation des pouvoirs au niveau communal) et d'en faire aucune fonction, ni de venir troubler les fonctions de maire. Les prescriptions royales étaient-elles restées lettre morte à Lanterneau ? On peut le supposer, car le maire se plaint que le sénéchal se mêle encore des affaires municipales et se voit obligé de lui rappeler énergiquement le règlement formel de 1744.

Nous avons déjà vu, par ailleurs, qu'à l'occasion du choix des administrateurs de l'hôpital, le duc de Rohan voulut encore faire assurer la présidence par un de ses juges. Mais il ne réussit pas plus là que dans sa démarche pour faire entrer un de ses officiers dans la commission de l'égal de la capitation.

Toutes ces vaines tentatives montrent, qu'en matière d'administration urbaine, Rohan avait perdu toute influence.



LOUIS-PIERRE LE MAITRE

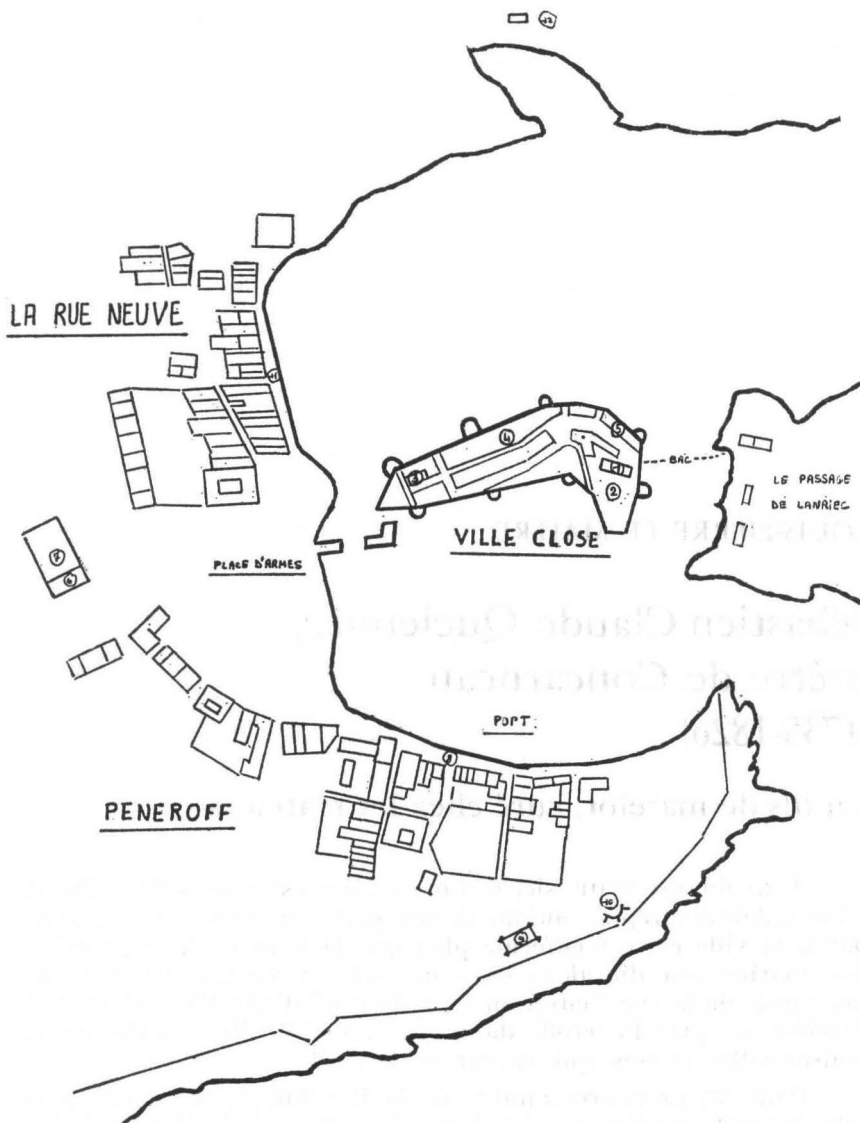
Sébastien-Claude Quelennec, prêtre de Concarneau (1735-1826)

Un fils de matelot, curé chez les matelots

A la fin du XVIII^e siècle, Concarneau est une petite ville de 1 700 habitants, repliée autour de son port. Ensermée dans ses remparts, la ville close n'enferme plus que le tiers de la population. Les marins (on dit alors les « matelots ») s'entassaient dans les faubourgs de la rue Neuve, au long du quai d'Aiguillon, et surtout derrière le quai Peneroff, dans ce labyrinthe d'étroites ruelles et de maisonnettes basses qui entourent le port.

Dans les premières années de la Révolution, ces matelots se retrouvèrent derrière un des leurs devenu curé de l'église Saint-Guénolé. Pendant quatre ans, « Monsieur » Quelennec sera au cœur de tous les mouvements qui agiteront la ville. Conseiller des premières municipalités, son exil désorganisera le « parti des matelots ». Sous l'Empire et la Restauration, il reviendra gouverner ce petit peuple qui s'était reconnu en lui.

Les passions religieuses furent vives à Concarneau mais bien souvent reflétèrent des tensions sociales plus dures encore.



Concarneau à la fin du XVIII^e siècle

Essai de reconstitution

- 1 : Eglise Saint-Guénolé ; 2 : Le Petit-Château ; 3 : Chapelle du Rosaire ; 4 : Hôpital de la Trinité ; 5 : Four banal ; 6 : Auditoire ; 7 : Halles ; 8 : Quai Peneroff ; 9 : Chapelle de la Croix ; 10 : Batterie de la Croix ; 11 : Quai d'Aiguillon ; 12 : Chapelle Saint-Jacques.

I. — SEBASTIEN-CLAUDE QUELENNEC,
CURE DE SAINT-GUENOLE DE CONCARNEAU

Les Quelennec : une famille de marins.

Depuis le XVII^e siècle, les Quelennec étaient marins et habitaient les faubourgs de Concarneau. Par leurs nombreuses alliances avec les Brisson, les Bolloré, les Fleur, les Rochedreux, les Guillou, les Chacun, ils s'étaient fondus en un véritable clan, le « parti des matelots », toujours prêt à s'enflammer contre les spéculateurs et autres « faiseurs de monopoles ».

La bourgeoisie concarnoise devait en effet sa prospérité à l'importation d'œufs de poisson de la Baltique, cette fameuse rogue, seule capable de faire « lever » la sardine. Elle s'en était assuré le monopole et pouvait, à son aise, en faire monter le cours. Comme ces mêmes bourgeois armaient la majorité de la flottille sardinière et détenaient les quelques presses du pays (on pressait alors la sardine pour en extraire l'huile et la conserver), les équipages ne recevaient souvent qu'un salaire de misère, à peine suffisant pour acheter de nouveaux barils de rogue.

En 1749, René Quelennec épouse Jeanne Brisson. Matelot comme tous ses parents et alliés, il demeure sur le quai Peneroff, dans cette maison à pignon de granit où pend aujourd'hui l'enseigne de « La Taverne des korrigans ». C'est sans doute là que naît le 22 mai 1753, Sébastien-Claude, leur troisième enfant.

Dès le lendemain, la famille porte le nouveau-né sur les fonts baptismaux de la vieille église Saint-Guénolé dont la haute tour couronne la ville close. Ni le parrain, l'oncle René Brisson, ni Marguerite Brisson, la marraine, ne signent au registre. Quant au prénom de Sébastien, il lui fut donné pour relever celui d'un autre oncle Brisson, décédé depuis un an et demi.

Après Sébastien-Claude naîtront encore quatre garçons et quatre filles. Se trouvant ainsi pourvu, René Quelennec présente une requête à la Commission intermédiaire des Etats de Bretagne pour se faire exempter de la capitation, faisant valoir plus de dix enfants à charge. La demande fut agréée et le 17 mai 1768, les commissaires le déchargeaient de l'impôt de 1767. L'année suivante, il renouela ses démarches. Elles se heurtèrent cette fois à l'indignation des bourgeois membres de la communauté de ville. Ces Messieurs refusèrent tout net de transmettre le dossier, certifiant que le demandeur faisait figurer à sa charge plusieurs enfants

décédés depuis longtemps et que, de plus, il se trouvait *dans la classe des habitants aisés* (1).

Le jeune abbé Quelennec.

Cette petite aisance, certainement momentanée, permet au père d'envoyer son cadet étudier au collège pour devenir prêtre. D'autres matelots en faisaient autant à la même époque : les Rochedreux, les Brisson, les Guyader. En 1777, la communauté de ville, délibérant sur le taux de capitation d'Emmanuel Guillou, syndic des matelots, lui note comme signe extérieur d'aisance : *entretient un de ses fils au collège dans le dessein de le faire prêtre* (2).

En 1767, Sébastien-Claude a quatorze ans. Le 27 juin, il est parrain de sa sœur Marie-Anne-Claude et signe au registre d'une main déjà ferme. Diacre en 1777, il assiste en l'église Saint-Guénolé au baptême d'une nièce, Jeanne Seillan. Le 21 septembre de la même année, en la fête de l'apôtre Mathieu, il est ordonné prêtre. Quinze jours plus tard, il bénit le mariage de son frère aîné Jean-René et de Marie Bolloré, fille d'André et de Catherine David.

Puis, pendant un an, sa signature disparaît des registres. Le 11 octobre 1778, nous le retrouvons curé, c'est-à-dire premier

(1) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations de la ville de Concarneau (1765-1776), délibération du 5 mai 1769, fol. 39 v°.

René Quelennec, fils de Guénolé et de Guillemette Langevin, épousa à Concarneau, le 10 février 1749, Jeanne, fille de René Brisson et de Marie-Anne Fleur. De cette union naîtront :

- Jean-René, le 27 décembre 1749. Le 11 octobre 1777, il épouse Marie Bolloré, fille de André et de Catherine David.
- Marguerite-Jeanne, le 30 septembre 1751. Epouse de Germain Seillan, elle mourut le 28 octobre 1810.
- Sébastien-Claude, le 22 mai 1753.
- Guénolé, le 5 février 1755. Epoux de Marie-Josèphe Bruno, il mourut le 10 septembre 1806.
- Véronique-Charlotte, le 17 décembre 1756.
- Marie-Hyacinthe, le 24 avril 1759.
- Fidèle-François, le 23 octobre 1762. Epoux d'Isabelle Sylvestre, il mourut le 8 janvier 1838.
- Jean-Marie, le 31 août 1765.
- Marie-Anne-Claude, le 27 juin 1767. Epouse de Claude Souin, elle mourut le 31 décembre 1832.
- Jean-Marie, le 15 juillet 1769.
- Marie-Gabrielle, épouse de André Kerallain, fils de André et de Marie-Josèphe Le Troadec. Le décret de mariage est du 14 septembre 1784.

René Quelennec mourut à Concarneau le 29 novembre 1785. Son épouse le 21 avril 1810.

(2) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations de la ville et comté de Concarneau (1776-1789), délibération du 8 juillet 1777, fol. 11, 12, 13 r°.

vicaire de Clohars-Fouesnant. Notre Concarnois possédait donc quelques rudiments de langue bretonne alors que ses compatriotes en avaient perdu l'usage depuis plusieurs générations (3). Du 31 mai 1779 au 24 octobre de la même année, il devient « curé d'office », attendant d'être remplacé. Son successeur, l'abbé Le Berre, signe à son tour « curé d'office » à partir du 28 octobre.

L'abbé Quelennec vient d'être appelé à Trégunc, tout près de Concarneau. Le 2 décembre, il représente le clergé paroissial aux obsèques du curé de Saint-Guérolé, Missire Michel Cozic. C'est l'occasion de retrouver quelques Concarnois : Missire Charles-Corentin Chapeau, recteur de Beuzec-Conq, Missire Vidal, curé de Loc-Amand, l'abbé Dauzon et même le fils du syndic des marins, le jeune Guillou, qui vient de recevoir la tonsure (4). L'abbé Quelennec accepterait volontiers le poste laissé vacant par ce décès mais le recteur, Missire Chapeau, semble avoir d'autres visées. Le 16 janvier 1780, le jeune abbé est à nouveau à Concarneau, dans sa famille, pour le baptême d'une nièce. Sa présence doit être un réconfort pour sa belle-sœur, Marie Bruno, dont l'époux, Guérolé Quelennec, est absent, parti sur mer « au service du Roy ». Car le souvenir n'est sûrement pas éteint dans la famil-

(3) A la naissance de l'abbé Quelennec, les Concarnois ne pratiquaient déjà plus la langue bretonne. Lorsque les matelots viennent témoigner à la barre de la cour royale, à l'occasion de constats de décès « périss en mer », ils déposent *en leur langue françoise*. La présence d'un ilot francophone à Concarneau est dû à l'importance du personnel de justice de la sénéchaussée, à l'orientation extérieure du commerce de sardines pressées vers les ports de Nantes et de Bordeaux, à la fixation d'anciens militaires de la garnison et, somme toute, à un constant brassage de population. Les Chacun étaient originaires du Poitou ; les Brisson venaient sans doute du Pays nantais et la grand-mère de l'abbé Quelennec portait le nom évocateur de « Langevin ». Il semblerait que le processus de « débretonnisation » ait été s'accroissant à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. La réformation du domaine royal, entreprise entre les années 1678 et 1683 à Concarneau, continue à respecter la toponymie bretonne des faubourgs mais présente aussi deux cas de « francisation » apparemment récents. Une déclaration fait état d'une venelle *conduisant autrefois de la rue Peneroff au parc Kerguistou que l'on nomme à présent le Grand Magasin*. L'autre exemple est encore plus révélateur. Il concerne *Treanguern autrement le Sable Blanc*. Or « treiz an guern » signifie « la plage de l'aulnaie », ce que vient confirmer la situation de cette plage concarnoïse en bordure de vastes prairies, tandis que la forme « Sable blanc » résulte d'une erreur de prononciation qui fit passer « treiz an guern » pour « treiz gwen ». Arch. dép. de la Loire-Atlantique. B 1238. Registre de la réformation du domaine royal à Concarneau. 1678-1683.

(4) Arch. mun. de Concarneau, sépultures de l'église Saint-Guérolé.

Missire Michel Cozic prêtre curé de cette ville agé d'environ 42 ans décédé le premier décembre 1779 a été enterré le lendemain au cimetière en présence des soussignants : Vidal recteur de Locamand ; Le Moan curé de Cadol ; G. Kergaravat prêtre de Tregunc ; Dauzon prêtre ; S. C. Quelennec prêtre de Trégunc ; Guillou tonsuré ; P. Allain prêtre de Lanriec ; F. Jean Lévangéliste de Chateaulin ; Denmat prêtre ; Cap prêtre ; C. Chapeau recteur.

le, de ce Jacques Quelennec, embarqué comme matelot sur le *Terrible*, capturé par les Anglais en 1747, incarcéré avec d'autres Concarnois au château de Porchester avant de finir de maladie dans un triste hôpital de prison (5).

En mai, l'abbé Quelennec revient s'installer définitivement à Concarneau. Le 13 octobre, il s'en prétend « curé » alors que le tenant légal du titre est maintenant son collègue Bolloré. Jusqu'en 1784 au moins, il demeurera attaché au service de l'église Saint-Guérolé, vraisemblablement en qualité de simple « prêtre habitué ».

Curé de sa ville natale à 34 ans (1787).

Est-ce par son seul mérite ou grâce à l'appui de l'abbé Du Laurens de la Barre, autre Concarnois éminent devenu grand vicaire de l'évêque ? Toujours est-il que l'abbé Quelennec fut choisi comme curé de Concarneau en 1787, au grand déplaisir de l'abbé Bolloré que l'on exila à Locmaria-an-Hent (6).

Saint-Guérolé de Concarneau n'était alors qu'une trêve dépendant de Beuzec-Conq, la paroisse-mère. Depuis 1782, le recteur en était Messire Jean-Marie Le Goff, pourvu à trente ans de cette belle paroisse d'un rapport annuel de 1 400 livres. Né à Neuillac, près de Pontivy, le 21 février 1752, aux confins les plus reculés

(5) Arch. dép. du Finistère, B 1296, information à la requête de Marie-Jeanne Lebrun, veuve de Jacques Quelennec, matelot, pour parvenir à prouver la mort de son mari, 21 février 1752.

(6) Alexandre-Hyacinthe Du Laurens de la Barre (1716-1798), fils d'un sénéchal de Concarneau et universitaire distingué, était depuis 1769 grand vicaire de l'évêque de Quimper. A la mort de Monseigneur Conen de Saint-Luc, il fut compris dans le collège des dix grands vicaires chargés d'administrer le diocèse vacant. Ayant refusé le serment, il se retira à Saint-Yvi, dans le manoir de son neveu Jean-Jacques, maire de Concarneau. De là il continua à diriger le clergé réfractaire jusqu'à son arrestation. Remis en liberté en 1794, le 21 mai il fit sa soumission à la République et accepta de participer à la rédaction de la « Lettre encyclique » qui demeura sans effet. Il refuse le serment du 7 vendémiaire an IV et est à nouveau incarcéré au collège de Quimper. Le régime de cette prison est des plus libres puisque, dans l'été de 1796, on lui délivre un congé de deux mois *pour prendre les bains chez son neveu, commune de Melgven*. Il oublie de regagner sa geôle, s'y fait ramener de force et en sort quelques mois plus tard, conformément à la loi du 26 décembre 1796. Cette même loi lui interdisait la célébration du culte. Surpris à dire la messe chez un boulanger de la rue du Froust, à Quimper, il est condamné, le 3 novembre 1797, à la déportation sur les pontons de Rochefort. Arrêté le 20 novembre, il tombe malade au cours de son transfert, entre le 23 janvier 1798 à l'hôpital de Rochefort et y meurt le 16 décembre.

Daniel BERNARD. *Documents et notes sur l'histoire religieuse du Finistère sous le Directoire*. Quimper, Le Goaziou, 1936, 271 p. Abbé Joseph-Marie ТЕРФАНЬ. *Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon de 1790 à 1801*. Quimper, de Kerangal, 1879, in-8°, XIV-667 p.

du diocèse de Cornouaille, son intransigeance lui attira la sympathie des matelots concarnois et par là même, la rancune des paysans de Beuzec. Ces derniers se sentaient délaissés par ce jeune recteur « étranger » qui négligeait ses paroissiens au point de ne fréquenter assidûment que des Concarnois.

Son vicaire, François Guyomarc'h, se retrouvait souvent seul au manoir presbytéral, bâtisse austère qui se dresse toujours à la sortie du bourg, sur la route de Keriolet. On n'a rien conservé des rapports du jeune recteur et du vicaire, originaire de Clohars-Carnoët et ordonné « sur le tard », en 1786, à 36 ans.

La trêve de Concarneau, ancien prieuré de Landévennec, n'avait jamais possédé de presbytère. Lorsque ses curés (ou vicaires) ne furent plus tenus à résider à Beuzec avec le recteur, ils prirent des appartements en ville ou dans leurs familles. Par la suite, comme directeurs spirituels des Filles de Saint-Thomas de Villeneuve, ils disposeront d'un modeste logement dans le pavillon de l'hôpital de la Trinité, à l'emplacement de l'ancienne maternité de la rue Vauban.

Le clergé concarnois desservait alors cinq lieux de culte. En ville close, l'office était célébré à l'église Saint-Guénolé et à la chapelle de l'hôpital, pour les religieuses et les malades. Près de la Grande-Porte de la ville, la chapelle du Rosaire abritait les réunions de la Congrégation, association pieuse de notables voués à la Vierge. La petite chapelle de Sainte-Croix, sur les dunes de Peneroff, accueillait les femmes du faubourg et servait de station aux nombreuses processions parties de Saint-Guénolé. Les Messieurs de Concarneau, d'accord avec le recteur, assuraient la messe à Saint-Jacques, sur le territoire de Beuzec, au fond de l'anse du Lin, derrière la ville close. Chaque jour, les Concarnoises venaient nombreuses puiser l'eau à la fontaine voisine.

A Concarneau, le nouveau curé Quelennec retrouve Messire Jean-Guillaume Dauzon, d'un an son cadet mais « prêtre habitué » depuis 1779. Issu de la petite bourgeoisie, Messire Dauzon est directeur de la Congrégation. Son père, marchand en ville close, a cependant de nombreuses attaches avec les milieux maritimes, par son épouse née Jeanne Le Roze. En 1742 il a été nommé receveur de la capitation. De 1768 à 1782, un sieur Dauzon, le marchand ou un de ses fils, sera greffier de la communauté de ville aux appointements de 30 livres tous les deux ans (7).

A la fin de l'Ancien Régime, la situation du clergé concarnois n'est pas des plus enviables, liée à la disette générale. Le 9 novembre 1790, l'abbé Dauzon peut assurer qu'il n'a *ni revenu, ni*

(7) Arch. dép. de la Loire-Atlantique, B 4105, comptes de la miserie de Concarneau, 1768-1782.

pension, ni même de quête depuis le dernier arrêt du Parlement qui le défend. Quelques jours auparavant, le curé Quelennec avait déclaré pour la trêve : J'ai l'honneur de vous certifier que je n'ai pour tout revenu qu'un casuel d'autant plus modique que la misère y est excessive depuis plusieurs années (8).

Membre de la communauté de ville (1788).

Fils et frère de matelots, l'abbé Quelennec allait être le premier curé de Concarneau à pouvoir siéger à la communauté de ville. Cette accession marque le premier recul de la vieille bourgeoisie et semble préparer aux matelots et artisans la voie des charges publiques.

Charles-Marie de Malherbe préside la communauté depuis 1778. Commissaire des Etats de Bretagne, correspondant de la Commission intermédiaire, cet avocat, en apparence affable, est membre de la loge rennaise *la Parfaite Union* et passe pour peu favorable aux idées nouvelles.

Le 22 décembre 1788, il représente Concarneau aux derniers Etats de Bretagne lorsque la communauté accueille en son sein quatre nouveaux membres : Antoine Cunier, l'abbé Dauzon, le curé Quelennec et le recteur Le Goff. Certains espèrent peut-être ainsi freiner l'impatience des matelots...

Pendant ce temps, Monsieur de Malherbe participe aux délibérations du Tiers. Après avoir voté du côté des dissidents, il accepte de signer le cahier des charges communes, puis, avec quelques autres députés, se rétracte, protestant contre la clause du vote par tête. Ce revirement fit scandale et le 30 décembre, le bureau de correspondance recevait ordre de dénoncer les « traîtres » aux municipalités qu'ils étaient venus représenter.

En cette année d'espérances, la question du vote proportionnel mobilisait une partie de l'opinion. Il en allait de l'application des réformes. A Concarneau, les adversaires du maire prirent bonne note de son attitude, guettant la première occasion d'en débattre publiquement.

Le clergé exclu de l'élaboration des cahiers de doléances.

Le sénéchal, Messire Du Laurens de la Barre, fixa la réunion de préparation des cahiers de doléances au 2 avril pour les matelots et artisans, au 4 pour la communauté de ville. L'abbé Dauzon fut seul convoqué à cette dernière. Chacun à Concarneau connais-

(8) Arch. dép. du Finistère, 28 L 73, lettre du vicaire Quelennec, 5 novembre 1790, pièce 58 et lettre du vicaire Dauzon, 9 novembre 1790, pièce 88.

sait son patriotisme. Il se rendit au rendez-vous, fixé en la chapelle du Rosaire, pour patienter quelque temps en compagnie de « députés » et de membres de la communauté de ville. Au bout d'un certain temps le maire les ayant fait mander à l'Auditoire, sur la place d'Armes, prit l'abbé à part et lui expliqua que *c'était sans récrimination qu'il agissait, mais qu'en vertu de la lettre royale de convocation, les assemblées qui allaient se tenir ne devaient être composées que de membres du Tiers*. Monsieur Dauzon s'étonna quand même qu'on n'ait pas averti Messieurs Le Goff et Quelennec. Le maire fit appel à ses *sentiments nobles et patriotiques* et l'abbé se retira sans plus de scandale.

Les deux autres prêtres allaient ressentir vivement l'affront : à quoi leur servait-il d'appartenir à une assemblée s'ils se trouvaient exclus de ses travaux ? Le 3 mai, ils exigèrent pour le lendemain la convocation d'une séance extraordinaire. Le recteur y prit la parole, rappela les faits et demanda *une expédition en forme dudit prétendu arrêté*. Et d'ajouter : *Toute exclusion est odieuse. Et il ne peut résulter qu'un très grand abus dans cette occurrence s'il dépendait du caprice d'un certain nombre de membres de la Municipalité d'exclure d'autres arbitrairement*.

C'était accuser le maire d'arbitraire, voire même d'abus de pouvoir. Aussi remit-on prudemment la délibération au 11 mai. La bourgeoisie fit immédiatement bloc contre les prétentions du clergé et finalement, il lui fut répondu, assez sèchement, que *vu que Monsieur Dauzon s'était retiré de lui-même*, il n'y avait plus lieu de délibérer (9).

L'éminence grise de la municipalité (1790).

La première municipalité de Concarneau fut élue le 26 août 1789 par « l'assemblée de ville et communauté » en la chapelle du Rosaire. Ce jour-là, les sieurs Guillaume Royou de Kerliezec, Baler, Le Paige-Dorsenne, le capitaine Le Pape, le commissaire aux classes de la marine David de Saint-Georges, devinrent officiers municipaux en même temps que le chirurgien Laporte, deux artisans : le menuisier Joseph Gloux et le serrurier François Le Scoazec et enfin trois marins nommés André Kerallain, Yves Gadon et Maurice Furic.

Ce 26 août marque la venue des premiers marins aux affaires publiques. Ceux-ci estimèrent rapidement leur représentation insuffisante. Le 6 septembre, ils attendirent en foule le maire pour réclamer l'élection de huit autres marins *avec voix délibérative*. Le 10, il fallut céder. Et à André Kerallain, Yves Gadon et Maurice

(9) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations de la ville et comté de Concarneau (1776-1789), délibération du 4 mai 1789, fol. 142 v°, 143.

Furic vinrent s'ajouter Jean-Jacques Le Rose, Henri Riou, Marie-François Féchant, Jean-Marie Brisson et Jacques Droalin. La cohésion de cette première équipe fut de courte durée. Les marins commencèrent par refuser de participer à la formation des milices nationales : on ne pouvait être à la fois en mer et de garde ! Une querelle plus vive opposa alors les sieurs Brisson et Féchant à propos de *choses contraires aux intérêts des marins* que ce dernier aurait dites... L'incident se termina le 27 décembre 1789 par l'exclusion de Jean Brisson.

Voyant qu'il lui serait impossible de mener la commune comme par le passé, Monsieur de Malherbe préféra démissionner le 20 janvier 1790. Le « parti des matelots » va aussitôt s'en trouver renforcé. Pressenti pour la mairie, le chevalier Du Laurens de la Barre, un des rares bourgeois favorables aux matelots, accepte le 24. Le nombre des officiers municipaux est alors ramené à cinq : les sieurs David de Saint-Georges et Royou de Kerliezec conservent leur siège. L'on voit réapparaître Antoine Cunier et l'abbé Dauzon à côté d'un nouveau venu, le notaire René Le Diraison. Onze notables sont élus le même jour : ce sont les sieurs Baler et Isaac Le Coq, les négociants Jacques Cathala et Jean Le Coq, six marins : Jean-Louis Le Bourhis, Nicolas Tanniou, Guillaume Le Guyader, Eustache Brisson « fils de François », Eustache Brisson « fils de Jean », François Brisson « le vieux » et enfin Sébastien-Claude Queleennec, curé de Saint-Guénolé.

On ne peut que remarquer la confiance accordée par les Concarnois à leurs deux prêtres. Le lendemain matin, l'abbé Dauzon s'excusait par lettre de ne pouvoir accepter une telle marque de confiance. Trois personnes partirent à sa recherche pour le supplier d'accepter. La bourgeoisie évincée, les matelots manquaient en effet de « cadres ». Persistant dans son refus, l'abbé avança ne pouvoir *allier les soins des affaires publiques et les obligations de son état*. La petite bourgeoisie ne tenait sans doute pas à voir le directeur de la Congrégation cautionner par sa présence les nouvelles assemblées.

Pamphlets anonymes contre la municipalité (mars 1790).

L'arrivée des matelots dans la vie municipale fut considérée par la bourgeoisie comme une véritable intrusion. Profitant du climat d'insécurité et de délation qui régnait sur tout le pays en mars 1790, elle répandit à Concarneau un pamphlet anonyme plein d'*injures dégoûtantes*.

Le corps municipal y est inculpé collectivement comme coupable de parjures, d'horreurs et d'injustices et plusieurs des membres qui le composent y sont désignés personnellement comme mo-

teurs et fauteurs de cabales. L'on y suppose la Municipalité préparée huit jours avant son élection et annoncée par une députation de huit marins vers le chevalier Dulaurent pour le prier d'accepter la mairie (10).

Malgré une enquête chez l'imprimeur à Lorient, la municipalité n'en découvrit jamais l'auteur. Les soupçons se portèrent tout naturellement sur un étranger à la commune, le sieur Charles Pichot-Kerdizien. Depuis quelque temps, ce personnage se faisait remarquer par des randonnées suspectes et surtout par les *propos indécents* qu'il se permettait publiquement sur le compte de l'Assemblée nationale. Le 22 mars, prenant à partie l'abbé Quellenec, membre influent de la municipalité, il lui adressa une lettre *d'injures et de menaces*. Quelques jours plus tard, il parvint même à s'adjoindre deux anciens notables impulsifs, les sieurs Gadon et Féchant, pour administrer une bâtonnade au trop zélé patriote Le Gallic.

L'effervescence gagna rapidement toute la ville. On mit les événements en chansons. Jour et nuit ce n'était que *conciliabules, galopades, cris, huées, injures et tumultes divers*. Voyant les esprits s'échauffer, la municipalité décréta le 24 mars le bannissement de l'agitateur et dès le lendemain, un arrêté était proclamé à son de tambour, menaçant de peines de prison les *perturbateurs* et éventuels *coureurs de nuit*.

Le clergé participe au serment civique (11 avril 1790).

Aux « réjouissances publiques » de l'Ancien Régime avaient succédé les « fêtes civiques ». On continuait à y solliciter le concours du clergé. Le 11 avril 1790, la nouvelle Garde nationale de Concarneau devait prêter serment. Soucieuse de donner à la cérémonie tout l'éclat nécessaire, la municipalité lança un appel aux juges, aux municipalités voisines et au clergé local :

Sera faite à Messieurs les Ecclésiastiques une invitation particulière de vouloir bien chanter à l'église de Saint-Guénolé, où on se rendra après le serment prêté, un Te Deum et l'Exaudiat. Il a été aussi arrêté de les prier de vouloir bien chanter ce jour les vêpres à l'issue de la grand-messe afin que l'on puisse jouir de l'après-midi entier pour l'exécution de la cérémonie à la fin de laquelle sera mis le feu à un bûchet qui sera préparé sur la place publique, sur laquelle sera aussi dressé un autel pour la prestation du serment civique (11).

(10) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations de la municipalité de Concarneau (1789-1790), délibération du 19 mars 1790, fol. 134 v°, 135 et 136.

(11) Arch. mun. de Concarneau, *ibid.*, délibération du 11 avril 1790, fol. 144.

Au jour dit, les abbés Quelennec et Dauzon ouvrirent la procession qui se rendit de l'église à la place d'Armes. La cérémonie terminée, on s'en revint au Rosaire *escorté d'une compagnie de la Milice Nationale*. Et là, sous les voûtes de la vieille chapelle municipale, retentit à nouveau le psaume *Exaudiat*.

Le sieur Kerdizien assigne en justice la municipalité (mai 1790).

Pendant que le clergé participait de bonne grâce à la ferveur patriotique, la fureur du malheureux Kerdizien ne connaissait plus de bornes.

Le 9 mai 1790, il présenta une requête tendant à faire traduire devant le siège royal de Concarneau l'abbé Quelennec et toute la municipalité et à obtenir 6 000 livres de dommages-intérêts pour cause de son bannissement. L'affaire traîna plusieurs mois. Le temps de laisser les édiles rétablir l'ordre public sous la houlette du pasteur. Le 6 juin, celui-ci s'était vu offrir, à titre temporaire, le poste de confiance de procureur de la commune. Très touché par cette marque d'estime, il refusa pourtant, sans trop s'expliquer, *dans l'impossibilité où il était de se rendre à leurs vus*.

Quand le curé inspire les règlements de police (juin 1790).

Peut-être venait-il de comprendre que son autorité gagnait à s'exercer en coulisses... Nous en prendrons pour exemple le règlement de police édicté dix jours plus tard et dont les six premiers articles trahissent l'influence du curé au sein de l'administration municipale :

ARTICLE 1 : *Il est défendu à tous ouvriers de travailler à leurs métiers, aux marchands d'étaler leurs marchandises, d'ouvrir leurs boutiques et magasins les jours de dimanches et fêtes ordonnés par l'Eglise à peine de trois livres d'amende et aux cordonniers étrangers d'étaler et vendre sur les ponts aux dits jours à peine de confiscation d'iceux au profit de l'hôtel-Dieu de cette ville. Il est pareillement défendu aux charpentiers, calfats, de raccommoder leurs chaloupes et autres bâtiments lesdits jours sans en avoir préalablement obtenu la permission de la Municipalité par écrit sous peine de prison et d'être poursuivis suivant l'exigence du cas.*

ARTICLE 2 : *Il est ordonné à toute personne de quelq'état et condition qu'ils soient de se comporter modestement dans les églises, d'y paraître dans le respect qui est dû au lieu saint avec défense d'y troubler les prêtres ni autres pendant le service divin et aux gens ivres de s'y trouver à peine de dix livres d'amende et d'être procédé extraordinairement contre eux. Il est défendu*

aux enfants de se mettre dans le chœur pendant les offices à moins qu'ils ne s'y comportent avec toute la modestie et tout le respect dû au lieu saint et seront les pères et mères responsables des distractions et troubles qu'ils y pourront occasionner et paieront dans ce cas trois livres d'amende et sous peine de prison jusqu'à y avoir satisfait ; il est ordonné au bedeau et au hérault d'exécuter le présent règlement parce qu'ils auront le tiers des amendes partables [partageables] entre eux.

ARTICLE 3 : Il est défendu à tous pauvres domiciliés ou non de mendier dans les églises sous peine de prison et à tous pauvres non domiciliés de mendier dans la ville ou fauxbourg sous la même peine.

ARTICLE 4 : Pareille défense à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient de mener ni souffrir leurs chiens entrer dans les églises sous peine de 20 sous d'amende pour chaque contravention ou de prison en cas d'insolvabilité.

ARTICLE 5 : Il est défendu aux pères et mères de laisser courir et jouer leurs enfants dans les églises et de les y mener sous l'âge de quatre ans ; il leur est enjoint de les tenir près d'eux dans une posture honnête et décente et de les faire sortir s'ils crient ou font du bruit sous peine de 10 sols d'amende.

ARTICLE 6 : Il est défendu à qui que ce fut de jurer ni blasphémer dans les églises, dans les rues, places publiques ni ailleurs sous les peines prescrites par les ordonnances et règlements.

On pourrait également mentionner l'article 26 :

Tous jeux de hazards défendus à peine contre ceux qui donneront à jouer et ceux qui joueront de 10 livres d'amende ; confiscation des jeux et de l'argent qui s'y trouverait au profit de l'hôpital.

De telles mesures peuvent surprendre dans la mesure où l'on sait que l'année précédente la municipalité avait publiquement reconnu qu'à Concarneau *la pureté des mœurs s'était encore conservée malgré la corruption du siècle* (12). Si louable qu'ait pu paraître le zèle du curé à ramener l'ordre dans une église qui semble en avoir subitement manqué, les menaces d'amendes et de prison furent certainement diversement accueillies par la population. D'autant que ses soucis étaient ailleurs : l'approvisionnement des marchés n'était plus régulièrement assuré et le manque de grains commençait à se faire sentir. Le 27 juin 1790, à l'occasion de la formation du département du Finistère, la municipalité fit distribuer de la farine aux nécessiteux. Elle se décida enfin à

(12) Arch. mun. de Concarneau, *ibid.*, délibération du 13 septembre 1789 ordonnant le bannissement de Marie Lharidon et Marie-Jeanne Rolland, sa fille.

constituer un stock de 8 tonneaux de seigle que le négociant Morineau *receveur et miseur ancien et alternatif des deniers et octrois patrimoniaux de cette ville* s'offrit d'importer de Bordeaux.

Avec la « saison » de 1790, les négociants avaient repris leur spéculation sur la rogue. Les matelots, une fois de plus, ne purent que constater leur impuissance. Ils avaient beau être en nombre à la municipalité, dans les faits rien n'avait changé. Des incidents éclatèrent à l'assemblée de la milice le 20 juin. Le 15 août, le directoire du district, averti de la division régnant à Concarneau, ordonna une enquête. En pure perte puisque le commissaire-enquêteur également suspect aux deux partis, ne parvint pas à contrôler les témoignages. Dans son rapport, il estime *qu'il est de la sagesse de ne donner aucune suite à cette affaire*. Il ajoute : *Les habitants de Concarneau forment absolument deux partis, l'un appelé « le Parti des bourgeois », l'autre « le Parti des matelots », il est moralement impossible d'y trouver des témoins non suspects et de se procurer des connaissances certaines sur des faits auxquels tous prennent un égal intérêt. Cette querelle est d'ancienne date* (13).

La famille Quelennec contrôle la nouvelle municipalité (14 novembre 1790).

C'est dans un tel climat que le chevalier remit sa démission, ayant donné *les preuves les plus constantes de son zèle, de son équité, de son attachement aux intérêts de la commune*. Il attendit pour le faire la quinzaine de la Toussaint, lorsque s'achève la saison sardinière. Tous les marins étaient donc à terre le 14 novembre 1790 pour procéder au renouvellement de la municipalité. Le commissaire aux classes David de Saint-Georges, ancien officier municipal, accepta la présidence d'une nouvelle équipe essentiellement formée de marins.

Une véritable coalition familiale va alors s'installer à la mairie. Car si le curé Quelennec s'est retiré en même temps que le chevalier Du Laurens, son frère Guénolé Quelennec va devenir officier municipal, son beau-frère André Kerallain procureur de la commune, son cousin Eustache Brisson officier municipal, ainsi qu'un des cousins de ce dernier, Guillaume Tanniou et Jean Milou, autre cousin qui se trouve être de plus le propre beau-frère d'Eustache Brisson.

L'abbé Dauzon, plus discret, peut aussi compter sur un cousin notable, Augustin Guillou, un beau-frère officier municipal,

(13) Arch. dép. du Finistère, 28 L 6, registre des délibérations des administrateurs du district de Quimper, fol. 14 v°, fol. 15 r° : Rapport de l'affaire de Concarneau. Avis du Directoire, séance du 25 août 1790.

Guénolé Droalin, un autre beau-frère notable, Jean-René Brisson ; lequel Brisson a épousé la sœur de l'officier municipal Droalin. Pour parfaire le tableau, il suffira de savoir que les sieurs Brisson et Droalin, beaux-frères de l'abbé Dauzon, sont également cousins des Quelennec et Kerallain !

La liquidation de l'affaire Kerdizien (janvier 1791).

L'abbé Quelennec allait désormais se consacrer tout entier à la préparation du procès intenté par le sieur Kerdizien. La cour royale de Concarneau ayant été supprimée à la fin de 1790, l'affaire devait se juger à Quimper, devant le tribunal du district. Le curé et ses collègues de la précédente municipalité pensèrent d'abord obtenir une dispense de défendre à l'assignation. Le directoire du district le leur refusa le 8 janvier 1791, tout en reconnaissant le bien-fondé de la mesure de bannissement visant le sieur Kerdizien. De récents décrets laissaient en effet aux particuliers la possibilité d'appeler contre les jugements de police.

Le vendredi 21 janvier 1791 comparaissaient à l'audience, face à Charles Pichot-Kerdizien, les sieurs Jean-Jacques du Laurens de la Barre, Guillaume Royou de Kerliezec, René Le Diraison, Antoine Cunier, Pierre-Philippe Revault et Sébastien-Claude Quelennec.

Le plaignant apprit à l'auditoire que depuis son bannissement, il avait dû se faire escorter par des troupes de maréchaussée pour se garantir des violences dont le menaçait la municipalité concarnoïse. De plus, il s'était constitué *en des frais considérables* à l'occasion de démarches tant auprès de la Cour supérieure qu'à l'Assemblée nationale. En conséquence, il réclamait, outre l'annulation de l'ordonnance de police et une indemnité prudemment ramenée à 1 200 livres, le biffage de l'ordonnance sur les registres de la municipalité de Concarneau et la publication à 2 000 exemplaires du jugement l'ordonnant. Le tout, bien entendu, aux frais de cette municipalité.

Prenant à son tour la parole, le chevalier Du Laurens fut plus bref et se contenta de demander au tribunal de déclarer l'ancienne municipalité *mal et follement intimidée*. Délibérant sur-le-champ, les juges renvoyèrent les parties se pourvoir devant l'administration car *nul corps administratif ni aucun des membres pour raison de leurs fonctions publiques ne peuvent être traduits devant les tribunaux à moins d'y avoir été envoyés aux termes des lois* (14). Il semble pourtant que l'affaire trouva sa fin dans cette sentence des juges.

(14) Arch. dép. du Finistère, 75 L 1*, fol. 14, audience du vendredi 21 janvier 1791.

II. — LES MATELOTS VEULENT CONSERVER LEURS PRÊTRES

Monsieur Bolloré revient s'installer à Concarneau.

Prédécesseur de l'abbé Quelennec à Saint-Guérolé, Jean-Marie Bolloré était aussi un fils de marin du faubourg. Il avait vu le jour, le 2 juillet 1750, dans une maisonnette du quai de la rue Neuve, l'actuelle avenue Pierre-Gueguin. Son père, François, était « maître de chaloupe » ; sa mère se nommait Geneviève Bruneau. Les familles Bolloré et Quelennec avaient quelques liens de parenté.

Ordonné en 1775, Jean-Marie Bolloré fut aussitôt attaché à Saint-Guérolé de Concarneau en qualité de prêtre habitué. Cette même année, il prit la direction de l'école des garçons. A la mort de l'abbé Cozic, le recteur de Beuzec le désigna comme curé-vicaire de Concarneau. Il prend ce titre pour la première fois le 5 décembre 1779. C'est de cette nomination que date son différend avec l'abbé Quelennec, chacun brigant le poste vacant. Pendant sept années, ce fils de marin exerça son ministère chez les matelots. *J'y ai sûrement répandu le bon exemple par mes œuvres et mes prédications j'ai versé dans le sein de l'indigent qui n'osait se montrer ce qui n'était pas mon superflu* (15).

On tint peu compte, en haut lieu, de ses bonnes œuvres puisqu'en 1787, il fut prié de se retirer à Locmaria-an-Hent pour laisser la place à son ancien collègue Quelennec. Perdu dans la campagne entre Beuzec et Saint-Yvi, le hameau de Locmaria était alors une des nombreuses trêves de la grande paroisse d'Elliant. Au Moyen Âge, les pèlerins du Tro-Breiz y faisaient halte. Une chapelle entourée de son cimetière, quelques arbres, deux ou trois chaumières et voilà Locmaria. Notre Concarnois, habitué à la joyeuse animation des quais et de la ville-close, s'y présenta dans l'état d'esprit d'un exilé. Dans ce hameau désert où personne ne passe, l'abbé Bolloré s'ennuie ferme... Il s' imagine rapidement que l'air de la campagne lui est nuisible et prétend être dévoré par d'interminables fièvres... Après les Pâques de 1790, le recteur d'Elliant consent à le changer et l'abbé Bolloré court à Concarneau se reposer dans sa famille.

Ses ressources sont maigres : pour trois mois et demi passés en 1790 à Locmaria, il n'a touché que 50 écus de portion congrue

(15) Arch. dép. du Finistère, 28 L 73, pièce 60, lettre de J.-M. Bolloré, prêtre, datée de Concarneau le 12 novembre 1790.

et 14 francs pour la desserte de quelques fondations. Dans une lettre datée du 12 novembre 1790, il laisse pointer un fond de rancœur envers son puissant recteur : *Si l'âge d'or que laisse entrevoir la nouvelle constitution ne vient dissiper les rigueurs de l'ancienne je resterai sans ressources. Puisse cette auguste assemblée qui nous régénère abattre ce colosse de tyrannie dont la pesanteur insoutenable accabloit les petits ! Puisse-t-elle répartir entre les ministres pauvres de l'Eglise avec une juste proportion les biens immenses que quelques membres opulents et isolés absorbaient sans partage et dans l'oisiveté* (16).

La semaine des serments. Monsieur Bolloré accepte (janvier 1790).

Par deux décrets du 12 juillet et du 21 août 1790, la Constituante, reconnaissant au clergé de France la place d'un corps constitué, lui avait demandé de prêter serment de fidélité à la Nation. L'abbé Bolloré se présenta le 19 janvier 1791 au greffe de la municipalité de Concarneau et déclara être prêt à se soumettre à ces décrets dits de « Constitution civile du clergé ».

Le serment ne posant pas, en soi, de problème de conscience, chacun s'attendait à voir tout le clergé local y adhérer. L'abbé Quelennec paraît avoir hésité quelque temps, cherchant conseil. Peut-être sentit-il alors, comme de nombreux collègues, que la formule juridique masquait en fait le début de la mainmise du nouveau pouvoir sur l'Eglise. Par ailleurs, ne pas prêter ce serment, c'était risquer de se couper de la municipalité et des matelots. Il en conféra avec l'abbé Dauzon vraisemblablement avec le grand-vicaire Du Laurent, négligea de prendre l'avis du recteur, affirmant ainsi l'autonomie du clergé concarnois et, tout bien réfléchi, décida d'adopter une attitude intransigeante.

Le dimanche 23 janvier, le curé annonça à la fin de la grand-messe qu'à dater de ce jour, l'abbé Dauzon et lui-même renonçaient à toutes leurs fonctions publiques. Ils n'auraient pas ainsi à prêter le fameux serment. On imagine la consternation des fidèles : Concarneau n'aurait plus de baptêmes, plus de mariages, plus de sépultures ! Le plus étonné fut le recteur de Beuzec qui intima aux démissionnaires l'ordre écrit de reprendre leurs fonctions. Pendant une semaine, ils s'abstinrent de tout ministère. Puis, pour dégager leur responsabilité, prirent des renseignements auprès du procureur général syndic du département. La réponse arriva le samedi matin : les deux prêtres devaient continuer leurs anciennes fonctions jusqu'à leur remplacement, *le service ne devant point être interrompu*.

(16) Arch. dép. du Finistère, 28 L 73, *ibid.*

La population ignorait tout de ces démarches. Craignant d'être privés des secours de la religion, les membres du conseil général de la commune demandèrent à l'abbé Bolloré d'assurer la messe de 10 heures à Saint-Guérolé, les dimanches et fêtes. Hasard ou calcul, la précipitation des notables venait de permettre à l'ancien curé de Concarneau de « récupérer » un poste dont il s'estimait lésé depuis 1787. Il entendait désormais ne plus l'abandonner. *Messieurs Quelennec et Dauzon refusent le serment (30 janvier).*

Le dimanche 30 janvier 1791, les cloches de Saint-Guérolé carillonnaient la grand-messe. La municipalité était là, installée dans son banc honorifique. Les Concarnois attendaient le serment. On fut heureusement surpris de voir les deux prêtres démissionnaires sortir de la sacristie. Le curé Quelennec chanta la grand-messe, comme par le passé, et l'abbé Dauzon la lui répondit au lutrin. L'abbé Bolloré était également présent. A la fin de l'office, ce dernier monta en chaire et *à la grande édification des assistants affirma ses sentiments d'attachement à la nouvelle Constitution.* Levant la main droite, il jura alors *d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, de remplir avec exactitude ses fonctions, de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi.* Emus par ce discours où l'ecclésiastique venait de donner *les preuves les plus authentiques de son patriotisme*, les assistants applaudirent chaleureusement. Ils attendirent vainement les deux autres prêtres : aucun ne se présenta (17).

Cette défection choqua profondément les membres de la municipalité. Le curé, leur « cousin », refusait-il de se soumettre à la Constitution ? En célébrant lui-même la grand-messe alors qu'il avait déclaré cesser tout ministère, ne cherchait-il pas à les provoquer ? Dans l'après-midi, le conseil général le fit mander à l'hôtel de ville. Il y montra la lettre du recteur puis celle du secrétaire du procureur général syndic. Le conseil ne voulut rien savoir et les deux prêtres se virent interdire la poursuite de leur ministère par leurs propres frères, beaux-frères et cousins (18). Le lendemain, des ordres contradictoires arrivaient de Quimper et tout continua comme avant.

Des Concarnois chahutent l'abbé Bolloré à Beuzec (3 avril 1791).

L'assemblée électorale du district de Quimper nomma l'abbé Bolloré à la cure de Beuzec-Conq, après que le recteur Le Goff eut à son tour refusé le serment.

(17) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations de la municipalité (1790-1791), délibération du 30 janvier 1791, fol. 78 v°, 79 r°.

(18) Arch. mun. de Concarneau, *ibid.*, fol. 79.

Le nouvel élu se présenta pour prendre possession de la paroisse le 3 avril 1791, sur le coup de 10 heures. Il s'arrêta dans le cimetière qui entourait la vieille église de Beuzec et fit demander le conseil général de cette commune, assemblé en la sacristie. Les membres du conseil s'en vinrent à sa rencontre, accompagnés du sieur David, maire de Concarneau, et de beaucoup de personnalités du port.

L'abbé Bolloré s'agenouilla sous le porche (19) pour recevoir des mains des deux maires l'étole et le surplis. Puis on entra à l'église. Le nouveau curé prit l'eau bénite, baisa le crucifix et l'assistance entonna le *Veni Creator*. Après *aspersion du peuple, prière à Dieu faite devant le maître-autel, ouverture du tabernacle, bénédiction du Saint-Sacrement, toucher du pupitre, des fonts baptismaux*, gestes symboliques d'une prise de possession, il monta en chaire pour donner lecture du procès-verbal de son élection et de sa lettre de nomination.

Il s'apprêtait à renouveler son serment lorsque des cris s'élevèrent dans l'assistance : *Non, non, il ne sera pas curé ! Nous n'en voulons pas ! Nous voulons le sieur Le Goff et ses prêtres !* Les paysans et les notables se regardèrent, interloqués : un tel chahut ne pouvait provenir que de *marins, femmes et enfants de Concarneau*, montés ce matin-là à la paroisse-mère à seule fin de perturber la cérémonie. Parmi les contestataires les plus bruyants, on reconnut Etienne Guillou, Sébastien Brisson, Jean-René Le Divanac'h, Pascal Rochedreux, Jeanne-Fidèle Brisson, Jean-Louis et Yvonne Le Nivès, Jacques Furic, Julie fille de Robert Melguen, « de la ville », Guénolé et Jean-Pierre Le Guyader, Jean-Marie Quelenec, frère du curé et, sans doute plus excitée que les autres, Catherine Guerri, servante de l'abbé Dauzon. Le maire de Beuzec escada la chaire et demanda aux perturbateurs de vider les lieux. Les cris redoublèrent : on ne voulait pas de Bolloré comme nouveau curé. Celui-ci dut se réfugier dans la sacristie et le maire de Beuzec, après avoir obtenu de son collègue de Concarneau un piquet de la Garde nationale, remonta en chaire et menaça les Concarnois de faire investir le sanctuaire. Les manifestants vidèrent alors les lieux et l'abbé Bolloré put enfin prêter le serment sans être davantage inquiété. Il exigea un procès-verbal de la cérémonie avec les noms des contestataires et le fit signer par de nombreux *bourgeois et notables de Concarneau trouvés en ladite église* (20).

(19) L'église de Beuzec a été entièrement reconstruite à la fin du siècle dernier. L'ancien porche existe toujours ; il orne maintenant les jardins de la préfecture, près de la place de la Résistance, à Quimper.

(20) Arch. dép. du Finistère, 34 J 6, notes de Le Guennec sur Concarneau, copie du procès-verbal d'installation de l'abbé Bolloré à Beuzec-Conq, 3 avril 1791.

Dans l'après-midi, il regagnait Concarneau et le dimanche suivant, du fait que sa nomination lui conférait également juridiction spirituelle sur Concarneau, prêtait pour la troisième fois serment à Saint-Guérolé.

Un ancien Cordelier devient curé de Saint-Guérolé (9 avril 1791).

Un moment ébranlé par l'attitude déconcertante du curé Quennec, le parti des matelots commença à se ressaisir. La hiérarchie avait formellement désavoué le serment : cela se savait et se répétait. Sur les cinq prêtres de Beuzec-Concarneau, un seul l'avait prêté. La proportion est la même parmi les prêtres originaires de Concarneau : le grand-vicaire Du Laurens le refusa, imité par son neveu, recteur de Trégunc, par l'abbé Guyader, successeur de l'abbé Bolloré à Locmaria, par Jean-Guérolé Brisson à Elliant, par l'abbé Derouet à Moëlan et par René Rochedreux à Guilers. Deux seulement le prêtèrent : les abbés Le Coq et Vidal.

Lors du chahut de Beuzec, plusieurs avaient eu la preuve de la collusion du clergé dit constitutionnel et de la vieille bourgeoisie concarnoise : les Le Paige, Laporte, Le Scanvic, Laurenceau, Belot, Bonnecarrère et autres n'avaient pas hésité à dénoncer les matelots et les Concarnoises. Comme on armait justement pour la sardine, d'instinct, les matelots se regroupèrent autour de leur ancien curé.

Saint-Guérolé attendait toujours un nouveau curé. Le 9 avril arriva le Père Charles Jigou, ancien Cordelier du couvent Saint-François de Quimper. Lorsqu'il avait abandonné la clôture, à la fin de 1790, il envisageait de se retirer au Mans. Il demanda même à y percevoir son traitement à compter du 1^{er} avril 1791. L'ancien moine prêta serment devant la municipalité de Quimper le 23 janvier 1791 et renonça à quitter le pays lorsque l'abbé Bolloré lui eut offert un poste à Concarneau.

A la demande du curé de Beuzec, deux commissaires se rendirent sur-le-champ à la sacristie de Saint-Guérolé dresser inventaire des registres, ornements et effets divers à mettre à la disposition du nouvel arrivant.

Ce même 9 avril, le conseil de la commune arrêta que *pour marquer de la manière la plus convenable la satisfaction qu'éprouve toute la commune de l'heureuse convalescence du roi des français, messieurs les Ecclésiastiques seraient priés de vouloir bien chanter à l'issue des vêpres... un Te Deum et d'autres prières d'usage en pareil cas* (21).

(21) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations de la municipalité (1790-1791), délibération du 9 avril 1791, fol. 118.

Le lendemain, les officiels assistèrent aux vêpres puis se rendirent en procession avec le clergé, l'état-major et les officiers de la Garde nationale jusqu'à la place d'Armes où fut allumé un feu de joie. Ce fut la première manifestation publique du clergé constitutionnel.

Messieurs Quelennec et Dauzon poursuivent leur ministère dans les chapelles de la ville (avril 1791).

On était alors arrivé au temps de Pâques. Vénéré et protégé par les matelots, « Monsieur » Quelennec avait cessé tout ministère à Saint-Guérolé depuis le 1^{er} avril et s'était installé avec l'abbé Dauzon dans la chapelle de l'hôpital pour distribuer la communion pascale à ses fidèles.

Le curé Bolloré l'apprend, tempête et menace les religieux qui ont prêté le local. Il interdit aux deux « réfractaires » toutes fonctions publiques sur l'étendue de sa paroisse. En vain, car personne ne veut reconnaître son autorité. Le dimanche, les deux prêtres chantent la grand-messe soit au Rosaire, soit à l'hôpital. Les matelots y viennent et le moine Jigou célèbre à la même heure dans Saint-Guérolé l'office des bourgeois. L'après-midi, la Congrégation se réunit au Rosaire et l'abbé Dauzon chante les vêpres. Une assistance fournie lui répond.

La jeune « Société des amis de la Constitution », rendez-vous des fonctionnaires et des bourgeois, guettait le moindre prétexte pour ramener les matelots à la raison, au nom des idées nouvelles (22). Elle s'étonna de la concurrence des cultes et demanda à la municipalité de sévir. Les édiles qui, depuis le début, se gardaient bien d'intervenir furent contraints, le 23 avril, de prendre l'arrêté suivant :

Le Corps municipal, considérant qu'attendu que les congréganistes n'étaient point dans l'usage de chanter leurs vêpres les

Le poste de vicaire de Concarneau ne fut offert au Père Jigou qu'à titre provisoire, ainsi que le prouve une délibération du 9 avril 1791 : *Monsieur Charles Jigou, ci-devant religieux de François conventuel de Quimper, que le sieur Bolloré curé de Beuzec-Conq, a choisi provisoirement pour son vicaire, a déposé sur le bureau un extrait de sa prestation de serment en date du 23 janvier 1791 et a manifesté son intention de le renouveler si l'Assemblée le juge à propos.*

(22) Le 14 avril 1791, « quelques citoyens » de Concarneau déposèrent une requête afin de s'ériger en « Société des Amis de la Constitution ». Les séances se tenaient le lundi, le mercredi et le vendredi à cinq heures du soir, chez Monsieur Le Paige. Le 23 avril, ils demandèrent et obtinrent de la municipalité deux fusiliers pour assurer le bon ordre à l'extérieur de la salle et au dedans. Les activités de la « Société » ne nous sont connues qu'à travers ses plaintes à la municipalité et au district.

dimanches et fêtes dans la chapelle du Rosaire et que cette innovation pourrait détourner les fidèles d'assister à celles qui se chantent dans l'église paroissiale, arrête que les congréganistes seront prévenus de ne plus à l'avenir s'assembler au Rosaire pour chanter lesdites vêpres et que copie du présent sera délivrée au préfet qui voudra bien en donner connaissance à son confrère et que quant aux ecclésiastiques qui jusqu'ici ont dit leurs messes dans les chapelles aux approches de l'heure de la grand-messe ce qui écarte les fidèles de la messe paroissiale, la municipalité a jugé et juge à propos de leur prescrire de la dire à l'avenir de manière à ce qu'elle soit finie avant sept heures du matin (23).

Au sein de la municipalité, la tendance dure paraît donc l'emporter et la « Société des amis de la Constitution » aurait mauvaise grâce à s'en plaindre. Or les notables et la municipalité s'attendent à un mouvement d'humeur des « réfractaires » et d'avance l'excusent. Les abbés Le Goff, Quelennec et Dauzon protestent en effet contre les adjectifs « réfractaires » et « fanatiques » dont les patriotes les ont qualifiés. Ils font savoir au procureur de la commune qu'ils n'ont jamais eu l'intention de détourner personne des offices paroissiaux. En conséquence *d'après les vœux de la majeure partie de la population, ils diront leurs messes à sept, huit, neuf heures ou ils n'en diront pas du tout*. Leur seule concession se borne donc à n'en point dire à dix heures. La municipalité maintint son arrêté de principe mais rien ne prouve qu'il fut jamais appliqué.

Injures et calomnies... (avril 1791).

Pendant que l'ancien clergé fait figure de persécuté, les « constitutionnels » se laissent aller en chaire à des excès de langage. De plus, l'animosité des fidèles engendre rapidement la calomnie.

Le 26 avril 1791 comparait en flagrant délit la nommée Yvonne Durenn, coupable d'avoir *vomis* contre le citoyen Le Gallic *mille injures et horreurs au point de le traiter de coquin, de bandit et de scélérat*. Ce commis des douanes, membre de la « Société des amis de la Constitution », comme le vicaire Jigou, s'était permis de la reprendre, lui faisant observer qu'elle calomniait le vicaire *en disant que ce dernier avait publié à la grand-messe, qu'il était permis aux prêtres et aux religieuses de se marier et qu'il avait vomis des horreurs contre Notre Saint Père le Pape ainsi que le sieur Bolloré l'avait fait hier au bourg de Beuzec* (24). Peu

(23) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations de la municipalité (1790-1791), délibération du 23 avril 1791, fol. 124.

(24) Arch. mun. de Concarneau, *ibid.*, délibération du 26 avril 1791, fol. 126.

satisfaite d'une condamnation à deux heures de prison, la dévote s'emporta contre ses juges, ce qui lui valut une prolongation de six heures.

Emue par tous ces changements, une poignée de Concarnoises commençait à s'agiter. Quelques jours auparavant, Catherine Guerry et sa fille Jeanne, celle-là même qui avait manifesté dans l'église de Beuzec, avait publiquement injurié Fidèle Brisson, épouse d'Eustache et boulangère en ville close. Son fournil était un rendez-vous bien connu de patriotes. Eustache Brisson avait même figuré sur la liste des notabilités concarnoises invitées à Beuzec pour l'installation du curé Bolloré. Embusquées derrière leur fenêtre, les deux Guerry guettèrent même le passage de la dame Brisson lors d'une procession, pour lui cracher à la face ! (25).

Les constitutionnels réclament l'expulsion de Monsieur Quelennec (23 avril 1791).

La position du clergé constitutionnel devenait de jour en jour plus délicate. Allié naturel de l'administration et de la bourgeoisie, il s'attirait une hostilité croissante de la part des matelots, hostilité entretenue par les abbés Quelennec et Dauzon. L'adhésion du vicaire Jigou à la « Société des amis de la Constitution » n'était pas faite pour adoucir les rapports. Certes, la municipalité lui accordait une protection officielle, mais pouvait-il s'y fier quand il la savait formée de parents et d'amis des réfractaires ?

Les « assermentés » s'en plaignirent au directoire du district qui admit que *le sieur Quelennec, tenant par les liens du sang à la majeure partie des habitants de cette ville* présentait une menace permanente à leur sécurité.

Le 21 avril 1791, le département prenait un arrêté ordonnant à tous les réfractaires de s'éloigner de plus de quatre lieues de leur ancienne résidence afin d'éviter toutes manifestations intempestives. Deux jours plus tard, le directoire écrivit à la municipalité, lui demandant d'en faire l'application immédiatement. Cette injonction fut mal prise à Concarneau : le 30 avril, le citoyen David démissionnait, prétextant le soin de ses affaires et des ennuis de santé. Le 5 mai, il fallut se résoudre à débattre sur l'application de cet arrêté. Guénolé Quelennec et André Kerallain quittèrent aussitôt la séance, ne pouvant délibérer en qualité de frère et beau-frère du principal inculpé. Il fut finalement décidé que l'arrêté serait lu, publié et personnellement notifié aux abbés Le Goff et Quelennec. Aucune mention n'étant faite de l'abbé Dauzon, il y a lieu de croire que celui-ci avait déjà quitté la

(25) Arch. mun. de Concarneau, *ibid.*, délibération du 24 avril 1791.

commune. Aucune mesure n'était prise : à Messieurs les ecclésiastiques d'aviser !

Le directoire approuve la spéculation sur la rogue (21 avril 1791).

La municipalité s'était bien gardée d'user de contrainte, sachant que son mandat venait à expiration. De nouvelles élections se préparaient et le maintien de l'abbé Quelennec à Concarneau pourrait être définitivement envisagé. L'administration allait même y aider : en se rangeant délibérément aux côtés des spéculateurs, elle forçait les matelots à rejoindre les rangs de la « contre-révolution ».

Les doléances et griefs adressés au Roi par les marins, matelots, pêcheurs et autres habitants de la ville et faubourgs de Concarneau en 1789, dénonçaient en premier lieu la spéculation comme cause de la misère générale. Le prix du baril de rogue n'était-il pas passé de 5/6 livres en 1770 à 16/18 livres en 1789 ! Et cela par la grande enchère qu'ont mise sur cette rogue d'avidés capitalistes pour s'enrichir aux dépens des misérables matelots. Non contents de spéculer sur la vente de la rogue et du poisson, de nombreux bourgeois, avocats, procureurs, médecins, s'étaient mis à armer des chaloupes pour leur propre compte. En 1789 ils étaient 88. Pour mettre fin à cet abus, les matelots avaient réclamé la création d'un entrepôt exclusif, au nom de Sa Majesté, d'un magasin propre à tout fournir dans les ports aux matelots. Ils n'avaient pas abandonné ce projet de « coopérative » et en avaient soumis le projet au Comité d'agriculture et de commerce de l'Assemblée nationale. Celui-ci retourna le dossier au directoire du district de Quimper qui, le 21 avril 1791, enregistra l'arrêté suivant :

Vu le procès-verbal ou le rapport du Comité d'agriculture ou de commerce de l'Assemblée nationale concernant les pêcheurs et la municipalité de Concarneau, avec les pièces jointes et ouï François Abgrall,

Considérant que si les pêcheurs de Concarneau sont fondés à se plaindre qu'ils paient chèrement la rogue, que s'il est vrai que les négociants l'achètent, la font venir à leur adresse et la vendent le plus qu'ils peuvent, c'est un effet nécessaire de la liberté du commerce,

Considérant qu'il serait encore plus dangereux de restreindre cette liberté que les pêcheurs appellent monopote, qui de fait n'est qu'une spéculation et qui existera toujours sur des objets qui ne sont pas en assez grande abondance pour que le commerce les fasse tomber à vil prix ; qui d'ailleurs sont trop éloignés pour que ceux qui en ont besoin puissent se les procurer de la première

main et dont l'importance exige des avances que peu de particuliers peuvent faire,

Considérant que les pêcheurs n'ayant pas les moyens de faire des achats de rogue, il faudrait qu'ils abandonnassent leur état si les négociants n'avaient plus la faculté de la leur faire parvenir à moins que la Nation ne s'en chargeât,

Considérant que la Nation ne peut pas former cet engagement que du moins en le contractant elle ne pourrait pas se promettre d'adoucir le sort de ceux qu'elle essaierait de servir ; que son commerce serait beaucoup plus dispendieux que celui du particulier qui veille personnellement à ses intérêts ; qu'au surplus rien n'empêchera encore ce particulier d'acheter la rogue à l'étranger pour la revendre à grand prix à la Nation d'où il arriverait qu'elle ne pourrait le recéder qu'à un prix très haut, ne pouvant perdre pour bénéficier quelques individus,

Considérant enfin que le profit que fait le commerçant sur la rogue est plus apparent que réel, qu'il ne trouve point à s'en défaire l'année où la pêche ne donne pas, qu'il en arrive de fraîche pour l'année suivante et que la vieille reste à sa perte,

Le Directoire estime qu'il convient d'accorder comme par le passé toute liberté au commerce des rogues (26).

La nouvelle municipalité réclame le maintien de l'abbé Quelennec.

Qu'avaient désormais les matelots à attendre de cette « révolution » qui favorisait ouvertement les spéculateurs ? Sacrifiés à la liberté du commerce, devaient-ils rester indifférents en apprenant que les bénéfices des négociants n'étaient qu'apparents ? Pendant que les assermentés continuaient à célébrer les bienfaits de l'Assemblée nationale, leur propre parent, l'ancien curé Quelennec était mis hors la loi pour avoir refusé de reconnaître cette même assemblée ! Le 30 avril, le citoyen David abandonne la mairie. Le 9 mai, René Le Diraison le remplace. Cet ancien notaire de la cour royale de Concarneau possède maintenant une charge d'avoué près le tribunal du district de Quimper. Membre de la communauté de ville de 1776 à 1788, il a été élu officier municipal en 1790.

Saisie de panique, la « Société des amis de la Constitution » le voit, dès le 14 mai, arrêter que *pour le bien public et la commodité de tous les citoyens de Concarneau*, le moine Jigou continuera à chanter la grand-messe de dix heures mais que les réfractaires pourront la dire à l'heure de leur convenance, sauf à dix heures.

(26) Arch. dép. du Finistère, 28 L 6 *, fol. 162, 163 r°, séance du 21 avril 1791.

Les rebelles se trouvent donc protégés par la loi ! Inquiet à son tour, le conseil général de la commune de Beuzec décide d'informer le directoire que l'ex-recteur Le Goff *s'opiniâtre à demeurer à Concarneau* en compagnie de l'abbé Quelennec. Bien décidée à empêcher pareil scandale, la « Société » réclame au directoire l'envoi d'une force armée. *Tout annonce que la ville de Concarneau est menacée de troubles et il serait à désirer qu'il y eût une force publique capable d'en imposer aux fauteurs de désordre* (27).

Cette demande plongea les directeurs dans l'embarras : si tout démontrait en effet que la nouvelle municipalité *ne paraissait point dans les principes de la Constitution*, envoyer une troupe à Concarneau, c'était la placer obligatoirement sous les ordres de cette municipalité suspecte. Ils décidèrent d'expédier d'abord sur les lieux deux cavaliers de maréchaussée afin de sonder les intentions et de rafraîchir le souvenir de l'arrêté visant à l'éloignement des réfractaires. La municipalité leur répondit, assez sèchement, *par un simple reçu des paquets dont ils étaient chargés*. Et au lieu d'optempérer, elle rédigea cette pétition, allant en sens contraire :

Considérant que les Messieurs prêtres de Concarneau non assermentés, au lieu de troubler en aucune manière l'ordre et la tranquillité publique, font l'édification de cette ville où ils tiennent une conduite non seulement irréprochable mais encore très régulière, louable et digne de la vénération du peuple.

Considérant que ces Messieurs sont non seulement utiles mais même nécessaires vu qu'il n'est pas possible que tout le monde assiste à une seule messe,

Par toutes ces considérations et autres, arrête de prier Messieurs du Directoire du District de suspendre respectivement à eux l'exécution dudit arrêté et de les accorder aux désirs de cette ville.

Le ton pouvait paraître insolent. Une telle requête n'avait aucune chance d'être acceptée. En demandant à l'administration de se conformer aux désirs de la population, la municipalité semblait s'arroger un droit de contrôle. Le procureur général syndic ne s'y trompa pas lorsqu'il déclara, le 26 mai, en séance du directoire : *Il me semble qu'autoriser le procédé de la Municipalité de Concarneau, ce serait désorganiser toute la machine administrative. (...) Je crois que vous ne pouvez obtempérer à cette pétition* (28).

(27) Arch. dép. du Finistère, 28 L 6*, *ibid.*, fol. 167 v°, « Avis sur une pétition de la Société des Amis de la Constitution de Concarneau », séance du 30 avril 1791.

(28) Arch. dép. du Finistère, 28 L 6*, *ibid.*, fol. 181 v° et 182, séance du 26 mai 1791.

Agitation au faubourg Peneroff (mai 1791).

Excessifs par tempérament, les matelots se préparaient à un affrontement sanglant. Le clergé constitutionnel et les patriotes commencèrent à craindre pour leur sécurité, d'autant que la troupe escomptée n'arrivait pas. Le bruit courut bientôt que le faubourg Peneroff était au bord de l'insurrection.

Le mercredi 26 mai, sur le coup de trois heures du matin, Marguerite Quelven se précipita en émoi dans la boulangerie de Fidèle Le Coq, la fameuse dame Brisson. Cette paysanne lui raconta que la veille, une bande de Concarnoises était venue chez elle, au Loguellaou, derrière le faubourg, *manger du lait*. La conversation avait dû rouler sur le maintien des réfractaires à Concarneau. Une jeune fille avait alors brandi un mouchoir rouge en criant que les pavés de la ville deviendraient aussi rouges *avant que les Messieurs prêtres eussent quittés Concarneau*. Et elle avait promis qu'il y aurait *beau jeu, même révolte*. Consternée, la pauvre fermière apprit à la boulangère que *des personnes du quartier Peneroff tenaient ouvertement des propos tout aussi effrayants*.

Saisie de cette affaire par la « Société », la municipalité s'empressa de la mettre en différé. On la comprend puisque la plupart de ses membres habitait le quartier Peneroff. Fidèle Le Coq se crut alors autorisée à rétablir l'ordre dans l'antre du fanatisme. Elle passa les ponts et parvenue au faubourg *se répandit en propos indécents, malhonnêtes, tant contre les citoyens qui se trouvaient sur le quai dudit Peneroff que contre le corps municipal*. La scène se renouvela pendant plusieurs jours. Le 7 juin, Marie-Jeanne Droalin s'en vint demander à la municipalité de freiner l'ardeur de la boulangère qui *troublait journellement l'harmonie par des paroles injurieuses tant en ville que dans différentes maisons de son voisinage et particulièrement dans la maison du four*.

Deux jours plus tôt, Eustache Brisson avait démissionné de la municipalité. Condamnée à deux heures de prison, son épouse courut, dès sa libération, battre la dénonciatrice (29).

Le maire distribue des fusils pendant la grand-messe. Les réfractaires décident de quitter la ville (29 mai 1791).

Au lieu de calmer les passions, le maire Le Diraison s'ingénia à les exacerber. Voulant intimider les « patriotes », il mit à profit un banal exercice de la Garde nationale pour distribuer des fusils aux matelots, au cours de la grand-messe. Les « bons citoyens »

(29) Arch. mun. de Concarneau. registre des délibérations de la municipalité (1790-1791), délibération du 7 juin 1791, fol. 143 r°.

n'en reçurent point alors qu'eux seuls pouvaient assumer un service régulier. Il semblerait que le maire ait également demandé aux réfractaires de simuler leur départ afin d'éviter l'envoi de troupes à Concarneau. Le 29 mai, les abbés Le Goff et Quelennec lui remirent en effet une lettre où ils affectaient de se soumettre aux lois :

Messieurs,

En conséquence de votre arrêté en date du jour de hier, nous avons l'honneur de vous prévenir que nous sortirons de Concarneau demain de très grand matin. Nous ignorons encore où nous pourrions nous fixer mais vous pouvez être assurés que nous nous conformerons au susdit arrêté. Amis de la paix par inclination et par état, nous ne différons notre départ jusqu'à cette époque que pour en éviter la connaissance à un peuple qui nous sera toujours cher, que nous ne quittons qu'avec regret et qui ne saurait nous voir partir qu'avec la plus grande sensibilité (30).

Ce départ se fit sans bruit et, une fois de plus, déconcerta les matelots. Peu de personnes devaient connaître les véritables intentions de l'ancien curé. Aucun mouvement ne se produisit du côté de Peneroff et les pavés de Concarneau gardèrent leur teinte habituelle. Le recteur Le Goff se retira dans les environs de Pontivy. Quant à l'abbé Quelennec, il dut demeurer caché au faubourg ou dans les campagnes voisines.

Le maire Le Diraison contraint à démissionner (7 juin 1791).

Les manœuvres de la municipalité concarnoise furent sévèrement blâmées par l'administration. La « Société des Amis de la Constitution » réussit à faire nommer une commission d'enquête. Le 7 juin, deux commissaires, les citoyens Du Haffond et Abgrall, rendaient compte en ces termes de leur mission :

En conséquence de l'arrêté du Département du 4 de ce mois, nous nous sommes rendus le 5 à Concarneau (...)

Vous pensez sans doute comme nous que les reproches les plus graves faits à la municipalité et notamment à M. le maire étoit d'avoir distribué les armes sans l'avoir annoncé qu'au moment qu'il le fit, de les avoir distribué durant la grand'messe, d'en avoir refusé aux citoyens les plus zélés les plus dévoués à la chose publique pour en avoir une plus grande quantité à donner à des marins dispensés du service de terre qui n'ont pas le temps de s'en occuper et qui, s'il falloit marcher, ne seroit pas dans le cas de le faire. Tous ces faits nous semblent non seulement incontestables

(30) Arch. mun. de Concarneau, *ibid.*, délibération du 29 mai 1791, fol. 138 v°.

blement prouvés par les dépositions consignées dans notre procès-verbal que vous venez d'entendre mais reconnus vrais par le sieur Le Diraison lui-même car s'il dit qu'on nous avait fait de faux rapports, il n'en convient pas moins qu'il a refusé des fusils, qu'il en a donné aux marins, enfin que la distribution a eu lieu durant l'office divin puisqu'il avoue qu'elle a duré jusqu'à neuf heures et demi et qu'il est constant que la grand'messe a commencé à neuf heures. Quels sont les motifs d'une pareille conduite ? Nous n'avons à vous offrir à cet égard que des probabilités et au lieu de vous en occuper nous nous bornons à vous observer que lorsque la municipalité de Concarneau a armé les marins qu'elle ne pouvait pas ignorer qu'on la prioit de les contenir, qu'elle savoit qu'on avait demandé pour cet effet de la troupe à l'Administration Supérieure d'où l'on est contraint de se dire que s'il n'y a pas eu de sènes affligeantes dans cette ville, on ne le doit pas à la prudence des officiers municipaux ou plutôt de M. le maire parce que MM. c'est lui qui nous a paru tout dirigé, qu'il n'ait prévu les suites que pouvoit avoir son procédé il est difficile de le croire, on nous a même assuré qu'il en attendoit davantage. Nous avons cru qu'on pourra se dispenser d'user de rigueur dans cette affaire, nous n'en avons pas fait état d'autant qu'il n'y a eu qu'un seul particulier à nous en parler.

Nous vous certifions au reste qu'à Concarneau il n'y a que de bons citoyens, à un petit nombre d'individus près. Nous en sommes convaincus d'après plusieurs entretiens que nous avons eu avec les marins et pour qu'ils fassent bien, il ne faut que le leur proposer quoique nous ne fussions autorisés à rien ordonner nous avons cru pouvoir manifester notre avis.

Après avoir pris des renseignements sur la distribution des fusils, nous allâmes à la municipalité et nous dîmes aux marins qui en sont qu'elle avoit été mal faite. A peine en fumes nous sortis que la municipalité fit bannir de rapporter les fusils et cela fut fait en moins d'une demie heure et avant notre départ. Nous vous le repettons, MM., le calme est parfait à Concarneau et il le sera pourvu que les prêtres qui en ont été bannis n'y reviennent pas et qu'on ôte au maire la place à laquelle il ne paraît pas convenir ce que nous croyons sans difficulté (...) (31).

Pour décapiter le parti des matelots, il suffisait donc d'éloigner le curé et de remplacer le maire. Le premier avait quitté le pays, du moins le croyait-on ; le second présenta de lui-même sa démission après qu'on l'eût sommé de choisir entre la mairie de Concarneau et sa charge d'avoué à Quimper.

(31) Arch. dép. du Finistère, 28 L 6 *, fol. 189 v°, 190, 191 r°, rapport et avis sur les troubles de Concarneau, séance du 7 juin 1791.

Le chirurgien Laporte ramène la commune au civisme (juin-juillet).

L'agitation permanente des Concarnois poussa le directoire à satisfaire les vœux de la « Société ». Dans les jours qui suivirent « l'affaire des fusils », un détachement du 68^e régiment d'infanterie de ligne vint prendre ses quartiers à Concarneau. Pour le loger, la municipalité ne trouva qu'une bâtisse délabrée, au coin de la place d'Armes, bâtisse que tout le monde appelait « la maison du Diable » (32).

Laissés sans directives, privés de chefs et intimidés par la présence des militaires, les matelots se rendirent aux urnes sans convictions. Les nostalgiques regrettaient déjà la stabilité municipale de l'Ancien Régime. Le 28 juin, ils firent appel à Charles de Malherbe. L'ancien maire, prudemment retiré à Quistinit, dans la campagne de Quimper, n'avait aucune envie de se compromettre. Il prétexta son éloignement pour refuser. Le chirurgien Bernard-François Laporte, qui avait obtenu le même nombre de voix, accepta.

Son premier acte fut de fermer les chapelles pendant les offices paroissiaux. Nombre de Concarnois, boudant l'église Saint-

(32) Cette maison faisait l'angle de la place d'Armes et de la rue Neuve. A la fin du xvii^e siècle, les Concarnois la connaissaient sous le nom de « Ty an Diaoul Moor », ce qui n'est pas sans rappeler la tradition locale qui veut que le Diable sorte de la mer, le jour de l'Annonciation, entre la grand-messe et les vêpres. L'immeuble était chargé d'une rente à la fabrique de Saint-Guénolé. Il appartenait à Guillaume Guegan, sieur de Kerdu, puis à Jean Le Manchec et Marie Castaigne, son épouse. Par contrat du 8 mars 1671, ceux-ci l'échangèrent contre une maison voisine, avec Sébastien Furic, époux d'une dame Gaschant, sieur et dame de Keranguen. En 1752, Thérèse-Olive Liscouët, veuve de Charles-Joseph Tacren, « en son vivant avocat à la Cour », fournit aveu au Roi pour parvenir à l'élégement du rachapt acquis par le décès du sieur Tacren arrivé le 19 juin 1752. En premier lieu, elle mentionne la maison du Diable en la rue Neuve, avec celliers, presses, acquise judiciairement aux requêtes du Palais à Rennes par contrat du 20 août 1736, chargée de 56 sols de rente à la fabrique de Saint-Guénolé, en ferme verbale au sieur Moulin pour 150 livres.

Lorsque cette maison fut transformée en caserne, elle appartenait à un sieur Le Gros. Il entra en différend avec la commune au sujet des réparations locatives. Le 3 novembre 1791, le directoire du district lui fixait le loyer à 320 francs.

Un jugement du tribunal civil de Quimper, en date du 14 novembre 1854, conféra à Joseph Lorentz, maître d'hôtel, la propriété de la « maison du Diable » située entre la petite rue et le quai d'Aiguillon. Une partie du terrain était frappée d'alignement. La commune demanda à l'acquérir pour agrandir le marché. Il semble que ce soit cette « maison du Diable » qui figure sur une gravure hautement fantaisiste, extraite du *Voyage dans le Finistère en 1836* d'Emile Souvestre. Cette maison fut abattue par la suite ; on en a retrouvé en 1956 quelques fondations (*Le Télégramme*, 24 octobre 1956). Sur une partie de son emplacement nord, s'élève aujourd'hui le « Café de l'Amiral ».

Guénolé, s'obstinaient à célébrer seuls les offices, particulièrement au Rosaire. Le 4 juillet, les voyant persister dans cette attitude, le maire fit fermer définitivement la chapelle. C'était compter sans la persévérance des pieux opposants qui, profitant de la présence du « hérault », occupé à sonner la « campane », cette grosse cloche qui réglait la vie de la cité et annonçait, par exemple, les assemblées municipales, s'y introduisirent à nouveau afin d'accomplir leurs dévotions interdites.

Le nouveau maire paraissait aider de son mieux les prêtres « conformistes ». Le 14 juillet, il demanda au vicaire Jigou de célébrer la grand-messe sur la place d'Armes, à l'occasion du « serment fédératif ». Deux jours plus tard, il lui accordait un logement *équivalent à cent livres*.

Toute la population ne suivait pas. Le 29 juillet, il fut obligé de condamner à deux jours de prison deux fortes têtes répondant aux noms de Guegan et Bloch qui s'étaient permis *d'interrompre Monsieur Bolloré en ses fonctions sacerdotales en la chapelle de Saint-Jacques*.

La « Société des Amis de la Constitution » réclame la destitution des officiers municipaux (23 juillet 1791).

Les patriotes de Concarneau avaient obtenu le départ du curé Quelennec, puis la démission du maire Le Diraison. Restait à purger la municipalité de tous les matelots.

Les officiers municipaux, marins pour la plupart, ne consacraient que peu de temps aux affaires publiques, faute de loisirs et sans doute d'instruction. La « Société des amis de la Constitution » vit là une preuve de mauvaise volonté et demanda au directoire leur destitution. Le 25 juillet, les officiers municipaux s'en virent menacer en cas de manquements à leurs devoirs :

Considérant que nul ne doit accepter une confiance que dans l'intention de remplir les devoirs, que lorsqu'on devient dans l'impossibilité de satisfaire à son engagement on doit céder la place, que si on y manque volontairement, c'est aux Administrations supérieures à y remédier, que négliger de s'en occuper, ce seroit forcer les préposés qui désirent le Bien et qui y travaillent à abandonner la chose publique parce que ne pouvant suffire à tout ; l'homme délicat aime mieux rentrer dans la classe des administrés que de partager le blâme que méritent les individus qui, pleins de zèle pour obtenir les suffrages de leurs concitoyens, ne se soucient pas de s'en montrer dignes et n'extorquent leur confiance que pour leurs propres intérêts.

Le Directoire estime qu'il doit être écrit aux officiers municipaux de Concarneau pour leur enjoindre de remplir avec exac-

titude les fonctions qui leur sont confiées et les prévenir que s'ils y manquent, ils seront temps de donner leurs démissions ou destitués ou remplacés (33).

De toutes ces considérations obscures, les officiers municipaux ne virent et n'en retinrent qu'une seule : les patriotes avaient juré leur perte.

Trois prêtres arrêtés à La Forêt-Fouesnant (21 juillet 1791).

Comme l'administration paraissait de moins en moins disposée à pêcher par excès de clémence, les « mauvais citoyens » commencèrent à envisager leur départ pour l'étranger.

Le 21 juillet des mouchards vinrent avertir la municipalité de Concarneau qu'il se préparait, au fond de la baie de la Forêt, *une embarcation de mécontents*. On expédia sur le terrain le commandant du 68^e régiment, le major de la Garde nationale et une escorte de cinquante hommes. Ils finirent par dénicher au manoir de Penfoullic, près du Cap-Coz, l'abbé Jacques Jacques et deux chanoines, Messieurs Kermorvan et Coroller, ce dernier curé de Saint-Mathieu de Quimper et opposant notoire au « serment constitutionnel ». Les militaires ramenèrent leur prise à Concarneau et le soir même, les trois captifs furent conduits à Quimper *sous bonne et sûre garde*. La municipalité recommanda à l'escorte *de ne souffrir qu'il soit fait aucun tort ni insulte aux-dits prêtres ni violence en aucune façon*. Ils arrivèrent à Quimper entre onze heures et minuit et furent reçus le lendemain par le directoire. Bien que personne n'ait pu faire la preuve qu'ils aient vraiment eu le projet d'émigrer, les trois prêtres se retrouvèrent en détention au château de Brest. Le 22 juillet, les administrateurs du district félicitèrent la municipalité de Concarneau pour l'arrestation de ces individus *dont la conduite et les sentiments sont généralement condamnés par les bons citoyens. Nous ne pouvons que louer le zèle, la prudence et l'activité que vous avez déployé dans cette circonstance (34).*

L'abbé Quelennec autorisé à regagner Concarneau (8 octobre 1791).

Cette triple capture fit peut-être réfléchir l'abbé Quelennec au fond de sa cachette concarnoïse. Quand de plus il apprit, le 23 juillet, que le directoire venait d'ordonner son incarcération au château de Brest au cas où on le rencontrerait à moins de quatre

(33) Arch. dép. du Finistère, 28 L 7*, fol. 25 v°, séance du 25 juillet 1791.

(34) Arch. dép. du Finistère, 28 L 7*, *ibid.*, fol. 23, séance du 22 juillet 1791.

Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations de la municipalité (1790-1791), délibération du 21 juillet 1791, fol. 162.

lieues de Concarneau, il décida de mettre entre la loi et sa personne, les distances réglementaires.

Mais *exilé de Concarneau, il n'aspirait qu'à y rentrer*. Il s'en alla exposer au directoire du département *le besoin pressant qu'il avait d'y retourner pour vacquer à des affaires de famille et terminer des arrangements avec sa mère*.

Considérant que cet ecclésiastique a obtempéré à son arrêté du 21 avril et que cette preuve de soumission donne lieu d'espérer qu'il n'abusera pas de l'autorisation qu'il sollicite pour se permettre de troubler l'ordre et la tranquillité publique par ses actions et ses discours, le département l'autorisa à se rendre à Concarneau *le temps nécessaire à la conclusion de ses affaires de famille*.

Il va sans dire que l'abbé Quelennec n'avait jamais « obtempéré » à l'arrêté du 21 avril, qu'il ne se préparait chez lui aucun conseil de famille et que les administrateurs venaient d'agir à la légère, sans même consulter le directoire du district.

Des patriotes agressés pendant les festivités du retour.

Muni d'un sauf-conduit, l'ancien curé se présenta le 11 octobre 1791 devant la municipalité de Concarneau. Il le fit enregistrer et obtint la permission de célébrer la messe *les fêtes et dimanches à 11 heures à l'église Saint-Guénolé ou à l'issue de la grand-messe et les jours ouvriers et sur semaine à sa volonté*.

Le « parti des matelots » pouvait à nouveau pavoiser. Pour fêter ce retour, des danses publiques furent organisées sous les halles, gracieusement prêtées par la municipalité (35). La vieille rancœur des marins en profita pour se libérer et quelques douaniers patriotes furent sérieusement malmenés. Ne sachant à qui se vouer, la « Société » envoya une longue supplique à l'évêque constitutionnel Expilly, supplique qui révèle bien le profond désarroi des patriotes concarnois :

...Ils gémissent depuis longtemps en voyant avec douleur que la Municipalité de Concarneau favorise ouvertement les ennemis de la Constitution et qu'elle les aguerrit même par l'impunité qu'elle observe, ce qui les autorise à effectuer leurs menaces. Elles l'ont été le 5 de ce mois (36), jour annoncé en même temps que le retour du sieur Quelennec, ancien vicaire de Concarneau, jour attendu pour, par des danses publiques, célébrer la joie de son retour. Si la Municipalité n'avait pas été d'accord avec eux, voyant

(35) Les halles de Concarneau, construites à la fin du xviii^e siècle, se trouvaient au fond de la place d'Armes, à l'emplacement de l'école de la place de la Mairie. Elles furent abattues quelques années après.

(36) Dans son émotion, le secrétaire a dû mélanger les dates : on sait en effet que M. Quelennec ne se présenta à Concarneau que le 11 octobre.

le discordant qui règne entre les pêcheurs et les bons citoyens, elle aurait pu, par une défense de ces divertissements, prévenir le tumulte et les malheurs qui eussent indubitablement arrivés si la troupe de ligne en garnison à Concarneau ne s'était portée, ayant à sa tête les officiers, pour apaiser la fureur des marins, gens les plus roques que l'on peut connaître et même indomptés.

La permission leur donnée de fêter ce retour et celle de danser sous les halles leur parut sans doute exclusive puisqu'ils voulurent en exclure les bons citoyens. Ces derniers, désœuvrés sans doute, firent la farandole dans la ville et vinrent sur la place du fauxbourg, y tournoyèrent quelque temps et furent vers les halles. Ils la traversèrent par son long et sortant par son bout du midi, ils continuèrent leur farandole jusqu'à la porte du milieu des halles où ils comptaient d'aller encore continuer leur jeu, mais à son entrée ils furent assaillis par une multitude de marins qui joignirent les insultes aux coups redoublés qu'ils leur portaient. Le tambour qui était à leur tête fut terrassé, on lui creva sa caisse ; les sieurs Le Pappe, fils, Bazille, Bruno et Morel, brigadiers dans les douanes, reçurent des coups de sabot et de poing. Enfin les marins étaient en si grand nombre qu'on ne pût fixer d'abord que le nommé Pierre Montfort qui, du coup de poing qu'il donna au tambour dans l'estomac, le terrassa, le pilla aux pieds et lui creva sa caisse. On cria à la garde. Messieurs les officiers à la tête de leur troupe, s'y portèrent sur le champ. Ils ne furent pas plus épargnés que les autres puisque le capitaine reçut un coup de pierre que lui lança le fils du nommé François Hervé. Enfin la troupe de ligne fut avec Monsieur le maire et les officiers et gardes nationaux parvinrent à mettre le calme et par des patrouilles géminées, la tranquillité fut rétablie mais on fut obligé de conduire le tambour à l'hôpital, dont il n'est pas près de sortir par les maltraitements qu'il a reçus.

Tous ces faits dans la plus exacte vérité. Et ce qu'il y a de plus à craindre est l'animosité qui règne de part et d'autre. La troupe pourrait peut-être se souvenir de l'insulte faite à ses camarades et les pêcheurs mutins et indomptés dont la valeur et le courage ne git que par la multitude, qui se croient en droit de tout par la présence du sieur Quelennec leur parent et l'indulgence non combinée de la Municipalité. Leur enthousiasme est si grand qu'on ne peut faire au sieur Quelennec quitter la ville ny lui interdire l'administration des sacrements.

Cette chimère de leur part et la présence du sieur Quelennec ne peut cependant qu'être très dangereuse et la surprise qu'il a faite à la religion de Messieurs du Département en obtenant d'eux la permission de venir à Concarneau vaquer à ses affaires ne peut être d'une bonne augure.

Le sieur Quelennec ny ses père et mère n'ont jamais possédé aucun immeuble. A la mort de sa mère, seule existante, entretenue par ses enfants, sa part des meubles sera mesquine ; de plus pendant plus de six ans il demeurerait avec les Filles de Saint-Thomas et y est encore aujourd'hui. D'après cela, quelles peuvent être ses affaires si ce n'est par sa présence de faire renaître le trouble que son absence avait dissipé ?

Son refus de se soumettre à Messieurs les curés et vicaires constitutionnels de Concarneau amènera t-il le calme ou provoquera t-il des rumeurs ? Et les assemblées secrètes du sexe [faible] de Concarneau, dont l'esprit a été perturbé par les conseils des sœurs de Saint-Thomas ? Nous ne pouvons nous les figurer d'après que son arrivée a causé une émeute populaire contre les Amis de la Constitution et les bons patriotes de Concarneau. Notre terreur n'est pas panique, les exemples nous en convainquent. Aussi les Amis de la Constitution et les bons patriotes de Concarneau osent espérer, Monsieur l'Evêque, que vous accueillerez favorablement leur supplique, que vous voudrez bien les prendre sous votre protection et les faire jouir de la tranquillité à laquelle ils aspirent en faisant déguerpir le sieur Quelennec, prêtre réfractaire, comme moteur de tous les troubles ainsi que les filles de Saint-Thomas de Villeneuve dont les conseils pervers résultent sans doute de ceux du sieur Quelennec maintiennent le sexe dans l'égarement de la contre-révolution et dans l'idée du retour des prêtres non-conformistes à leurs fonctions (37).

Cette supplique était de la plume de C. Jigou, prêtre vicaire, secrétaire. Elle fut contresignée par deux membres de la « Société » : le suppléant Baller et le vice-président Le Paige.

L'infortuné vicaire n'était pas au bout de ses tourments puisque la « contre-révolution », enhardie par le retour du sieur Quelennec, réussit à porter à la mairie Joseph Berrivin, un ancien régisseur du greffe de la sénéchaussée peu favorable aux assermentés. Jean-Henry Le Coq, Eustache Brisson, fils de François, Augustin Guillou et Guénolé Quelennec devenaient ou restaient officiers municipaux. Tandis que réapparaissaient comme notables des figures déjà connues dans les précédentes municipalités ou par leur attachement aux « réfractaires » : l'ancien maire David (38),

(37) Arch. dép. du Finistère, 18 L 24, supplique de la Société des Amis de la Constitution de Concarneau à l'évêque du Finistère (document non daté).

(38) Le sieur David, ancien maire de Concarneau, sera arrêté dans son bureau le 14 août 1792, sous le prétexte de ne pas avoir voulu servir dans la Garde nationale. Le 8 septembre, le ministre de la Marine, faisait préciser, qu'étant fonctionnaire (commissaire aux classes de la Marine), il était dispensé et ne devait pas être inquiété. Arch. dép. du Finistère, 28 L 7^e, fol. 181 r^o, séance du 25 septembre 1792.

Henry Riou, Nicolas Brisson, Robert Melguen, dont la fille avait participé au chahut de Beuzec, François Brisson « le vieux », Sébastien Brisson, autre contestataire remarqué à Beuzec, Jean-Pierre Gourlaouen et Guillaume Le Guyader.

Vacarmes autour de l'église Saint-Guénolé (décembre 1791).

Pour nombre de Concarnois, le retour du curé Quelennec rendait superflue la présence du « jureur » Jigou. Au terme de la Saint-Michel, la municipalité lui ramena son indemnité de logement à 60 livres, se contentant de noter : *Il n'existe pas en l'état de maison dont on puisse laisser la jouissance au sieur Jigou*. Les officiers municipaux, présents et anciens, ne pouvaient lui pardonner ses activités au sein de la « Société » attachée à leur perte.

Les matelots injuriaient maintenant le vicaire en public. À l'heure de ses offices, les plus excités s'amusaient à organiser des vacarmes autour de l'église. Ridiculisé, menacé, isolé au milieu d'une population en majorité hostile, Charles Jigou se risqua à plaider devant la municipalité. Magnanime, celle-ci accueillit sa plainte au nom de l'ordre public et du respect dû aux lieux saints (39). Le 4 décembre, elle faisait publier un arrêté à travers la ville :

La Municipalité,

faisant droit sur la plainte verbale portée ce jour devant elle, par le sieur Jigou vicaire de cette ville,

Considérant qu'il est essentiel d'empêcher qu'aucun citoyen ne soit insulté ni moqué par qui que ce soit,

Considérant également qu'il est de la plus grande conséquence d'obvier à ce que personne n'interrompe l'office divin et scandalise ceux qui y assistent, soit en se tenant hors de l'église dans le cimetière et contre les vitraux de l'église, soit en chantant ou jouant à la boulle ou aux cartes pendant ledit office,

Considérant que le sieur Jigou a été lui-même interrompu en ses fonctions par différentes fois (...)

Fait expresse défense à qui que ce soit de se tenir dorénavant aux offices contre les vitraux de l'église et au dehors, de s'assembler au Petit-Château ni aux environs de l'église pour y chanter ou jouer pendant lesdits offices, à peine d'être punis suivant toutes les rigueurs de la police.

Ordonne de plus la municipalité aux pères et mères de famille ou autres personnes qui ont des enfants à leur charge et surveil-

(39) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations de la municipalité (1790-1791), délibération du 4 décembre 1791, fol. 189 v° et 190 r°.

lance, de les empêcher de troubler l'office soit en dedans, soit en dehors, à peine d'en répondre personnellement et d'être punis.

Certificat de bonne conduite pour l'abbé Quelennec (20 janvier 1792).

Le 6 décembre 1791, le directoire reconnaissait en Monsieur Quelennec le principal responsable des troubles de Concarneau. Il donna ordre de l'arrêter où *que ce soit* et de le conduire à Brest (40).

L'ancien curé voulut s'adresser une nouvelle fois aux instances supérieures afin d'obtenir un nouveau sursis. Le 8 janvier 1792, il donne procuration au sieur Flammand, homme de loi à Quimper, *de présenter au Département requête et d'employer tous autres moyens qu'il jugera convenables pour qu'il [lui] soit permis d'aller demeurer à Concarneau chez [sa] mère, sans crainte d'y être inquiété s'[il] n'y trouble pas l'ordre public.* A l'appui il présente un certificat de la toute dévouée municipalité concarnoise :

Nous, maire et officiers municipaux de la ville de Concarneau, certifions que Monsieur Quelennec, cy-devant curé de cette ville s'est toujours comporté en citoyen irréprochable, qu'il n'a nullement troublé l'ordre public, s'étant abstenu de toutes les fonctions curiales dès qu'elles lui ont été interdites, qu'il a toujours exactement et promptement obtempéré aux différents ordres qui lui ont été donnés et que nous avons tout lieu de croire que, dans la suite, son comportement a été le même.

Donné à l'hôtel commun de Concarneau le 20 janvier 1792.

Berrivin, maire. Quelennec. Le Coq. Guillou.

Droalîn, rec. de Concarneau

Le département confirme son incarcération à Brest (7 avril 1792).

Le fougueux pasteur avait trop longtemps bénéficié de l'indulgence de l'administration supérieure. Force était de constater qu'à chacun de ses retours, de nouveaux troubles éclataient à Concarneau. Sa seule présence suffisait à cristalliser l'énergie des mate-lots : tout le danger était là. Aussi le 7 avril 1792, le directoire du district, consulté cette fois, rejeta-t-il la demande de l'abbé Quelennec :

Vu la procuration donnée par le sieur Quelennec, prêtre, au

(40) Arch. dép. du Finistère, 28 L 70, procès-verbal d'enquête menée par Jean-François Sateriau et Jean-Baptiste Salinen, gendarmes nationaux à la brigade de Quimper, 6 décembre 1791.

sieur Flamand, transmise au Directoire par l'Administration Supérieure comme une pétition ayant pour objet d'autoriser le pétitionnaire à revenir résider en la ville de Concarneau.

Vu l'arrêté du Département du 8 octobre dernier lui permettant de revenir pour ses affaires en la ville,

Vu le certificat de la Municipalité de la même ville du 20 janvier dernier,

Et où le Procureur-Syndic,

Considérant qu'il est de toute fausseté que le sieur Quelennec ait volontairement obéi aux arrêtés de l'Administration Supérieure qui enjoignent aux ecclésiastiques remplacés de s'éloigner de quatre lieues du lieu de leur résidence, qu'il ne s'en est écarté qu'après avoir été instruit qu'on devait le faire arrêter pour le conduire à Brest, que la voix publique réclamait tellement vers lui ce parti de rigueur que le Directoire aurait cru prudent de ne pas lui accorder la permission qu'il a obtenue d'y retourner s'il avait été consulté avant l'arrêté du 8 octobre,

Considérant que la tranquillité publique doit être le premier objet des vœux des administrations et que la présence du sieur Quelennec ne peut que troubler celle de la ville de Concarneau, le Directoire est d'avis que l'Administration Supérieure rapportant en tant que besoin l'arrêté du 8 octobre, autorise l'arrestation du sieur Quelennec et sa translation au château de Brest (41).

Une cachette au faubourg Peneroff.

Une tradition veut que l'abbé Quelennec ait été appréhendé par la maréchaussée sur le quai Peneroff. Il se forma un attrouplement et, dans la bousculade qui suivit, le prêtre aurait réussi à se débarrasser des gendarmes en les précipitant à la mer (42). Le fait aurait mérité d'être vrai. Les archives n'en ont conservé aucun souvenir. C'est l'histoire de « Monsieur Quelennec », telle qu'on la racontait aux veillées vers 1900...

Il est probable qu'il ne demeura que peu de temps caché à Concarneau. Dès lors, ses traces se perdent. Lorsque quelque danger s'annonçait, il se trouvait toujours quelqu'un pour le prévenir et il pouvait regagner sa cachette : une alcôve masquée par un lit-clos, dans la muraille de la maison natale, sur le quai Peneroff (43). Début juin, on signale que sept réfractaires se sont

(41) Arch. dép. du Finistère, 28 L 7 *, fol. 117 r°, séance du 7 avril 1792.

(42) Tradition orale, rapportée par M. Emmanuel Allot, de Concarneau.

(43) Les notes Le Guennec renferment un article de presse paru sous la plume de M. Giffard, jadis photographe à Concarneau, et apparenté par son épouse à la famille Quelennec. On y lit : *A l'entrée d'une des impasses [...], la première et la plus importante sur le quai Peneroff, s'élève une petite maison*

réunis en la chapelle de la Trinité à Melgven, *y ont tenu assemblée et conseil, excitent le peuple au soulèvement, les désintéresse de la chose publique* (44).

Lorsque les alertes devenaient plus sérieuses, un parent, un ami le faisait passer aux Glenan. Il n'y fut pas seul. Le 3 juillet 1792, le maire de Trégunc écrivait à son collègue de Concarneau : *Il paraît qu'il y a des personnes suspectes sur les îles des Glenan*. S'il s'y trouvait, l'abbé Quelennec eut le temps de se sauver. Deux prêtres, Jean Briand et François Touboul, y furent cueillis le lendemain, déguisés en matelots, par le citoyen Petit, commandant un détachement de la Garde nationale de Concarneau (45).

III. — DIX ANS D'ABSENCE

Le temps de l'exil (1792-1793).

Celui qui avait si bien su régenter et la paroisse et la commune et les matelots ne pouvait être qu'intransigeant jusqu'au bout. « Monsieur Quelennec » n'avait pas l'âme d'un fugitif. Ne pouvant se maintenir indéfiniment à Concarneau, il préféra quitter la France.

Les prêtres sont partis ! Que l'on essaye d'imaginer le trouble et la désespérance qui accueillirent cette nouvelle et l'on comprendra peut-être mieux pourquoi tant de petites gens s'en allèrent gonfler les rangs de la contre-révolution. Or ce sont les mêmes

basse dont le pignon regarde sur le port et sur les remparts. Le plancher est en contre-bas du quai, il faut pour y accéder descendre une marche. Le linteau de granit de l'entrée porte le numéro 2. C'est dans cette petite maison que l'abbé Quelennec résidait le plus souvent. Au premier étage, un lit-clos très simple, formant une sorte d'alcôve, lui offrait la nuit son refuge. Cette maison appartenait autrefois à la famille de mes beaux-parents qui l'habitèrent longtemps. Le prêtre réfractaire, malgré l'arrêté du district, ordonnant son arrestation, y fréquente pendant toute la Révolution.

L'auteur termine sa notice en évoquant un souvenir de famille : *Celui qui écrit ces lignes possède un petit souvenir de l'abbé Quelennec : une petite boîte de carton, de forme ovale, n'ayant pour elle que sa modestie. Le fond et le couvercle sont cousus à la main ; sur la toile qui la recouvre, quelques morceaux de papier à fleurs demeurent collés. C'est dans cette boîte, pieusement conservée, que l'abbé Quelennec serrait son rabat. Sur le fond, une inscription très lisible dont l'encre est à peine pâlie, dit : Cette boîte est à Mademoiselle Defroy chez les dames ursulines de Saint Paul de Léon le 3 mai 1766. Arch. dép. du Finistère, 34 J 6, notes de Le Guennec sur Concarneau, coupure de presse signée V. Giffard.*

(44) Arch. dép. du Finistère, 18 L 24.

(45) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations de la municipalité (1792-an II), délibération du 3 juillet 1792, fol. 38.

qui avaient le plus souhaité l'avènement de réformes et qui, en 1790, arboraient le bonnet rouge en signe de victoire (46).

L'ancien curé de Concarneau trouva d'abord asile dans l'île de Jersey, en même temps que l'abbé Guyomarc'h, le vicaire de Beuzec, et un jeune prêtre concarnois, l'abbé Guyader (47). De là ils passent en Espagne et s'arrêtent dans le diocèse de Cuenca, à 160 kilomètres de Madrid, en Nouvelle-Castille. Ils y retrouvent un parent de l'abbé Quelennec, Jean-Guénolé Brisson, ancien vicaire à Elliant. Tous se trouvent à Cuenca le 6 novembre 1792. Les autorités ecclésiastiques ayant réparti les nouveaux arrivants entre les diverses communautés, l'abbé Guyomarc'h s'en alla loger en mars 1793 au couvent des Franciscains de Saint-Clément tandis que les abbés Quelennec et Guyader recevaient gîte et couvert chez les Trinitaires chaussés de Santa-Maria del Campo, au même diocèse de Cuenca (48).

Retour momentané à Concarneau et nouveau départ (1797).

Reniant l'œuvre de la Terreur après les événements de thermidor an II, la Convention entame le rétablissement des libertés et en particulier celle du culte. Elle espère ainsi arrêter l'insurrection des campagnes et désorganiser la chouannerie en supprimant un des principaux sujets de mécontentement.

Les prisons se vident ; la Constitution civile du clergé est abolie et certains lieux de culte remis à la disposition des fidèles. Le grand-vicaire Du Laurens, libéré de prison, accepte de rédiger une *Lettre Encyclique du culte catholique, apostolique et romain*, à l'usage des prêtres des campagnes pour les amener à se désolidariser des attentats commis par les chouans. Le 2 décembre 1794, la Convention accorde même l'amnistie aux insurgés qui déposeront les armes dans le délai d'un mois.

Les émigrés commencent aussi à rentrer. Beaucoup refusent de se soumettre aux autorités. A nouveau pourchassés, ils s'éva-

(46) *Les Concarnois ont eu de tout temps l'esprit frondeur. Quand éclata la Révolution, les idées nouvelles furent généralement bien accueillies et nombreux furent ceux qui coiffèrent le bonnet rouge. L'expression n'est pas encore morte et quelquefois, au cours des discussions, on peut entendre : « Un tel cause comme ça aujourd'hui ; il a oublié que ses parents ont coiffé le bonnet rouge dans les temps !* Arch. dép. du Finistère, 34 J 6, notes de Le Guennec sur Concarneau.

(47) Daniel BERNARD. *Le clergé séculier dans le Finistère en 1790*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1954, tome LXXX, p. 99 (Beuzec-Conq) ; 1955, tome LXXXI, p. 12-13 (Elliant).

(48) *Manuscrit de M. Boissière, secrétaire (1773-1790) de Monseigneur Conen de Saint-Luc*, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper*, 1924, p. 248.

nouissent dans les campagnes et raniment l'agitation. Il semblerait que l'abbé Quelennec soit alors rentré au pays mais nous en ignorons l'époque exacte. Le 25 messidor an III, la municipalité de Concarneau le porte sur ses registres comme *émigré insolvable*. Quelques mois plus tard (49), elle reconnaît ne pas avoir connaissance de l'existence de prêtres soit devant être exilés soit rentrés en France, soit qui aient mis des restrictions au serment, ni de prêtres ou frères laïcs, réguliers ou séculiers qui n'aient pas prêté serment dans le canton.

En février 1796, une bande d'ecclésiastiques, déguisés en cultivateurs, sillonnait le pays entre Concarneau et Quimperlé. Le commissaire du district de Quimperlé en rendit ainsi compte à l'administration supérieure : *Vous sentez bien que si j'avais pu découvrir leurs gîtes dans ce pays, je n'aurais pas manqué d'en diminuer le nombre mais j'en surprendrai ou je perdrai bien de la peine ; je connais la conséquence des coups mortels que nous portent journellement ces scélérats déguisés sous costumes champêtres... Si vous voulés faire donner des chasses du côté d'Eliaut, de Corré, de Laz, de Beuzec-Conq et dans Melgven, je suis, depuis deux jours, presque sûr où pouvoir les surprendre en ce pays, que j'eusse soin de purger de mon mieux de cette engence dès le commencement de la Révolution (...)*

J'ai appris qu'il est arrivé depuis quelque temps, sept à huit autres prêtres réfractaires étrangers, existant en partie à Trébalaï, canton de Bannalec, confins de Melgven, en partie au lieu communal de Melgven et en la trêve de Cadol près Rosporden, à Tregunc, entre Pont-Aven et Concarneau et au manoir de Kermadouda, en Kernevel, appartenant au ci-devant Demphernet, desquels pays ils passent souvent sur Elliaut, à la maison de campagne de Dulaurent aîné et ailleurs... (50).

Il est possible que l'abbé Quelennec, dont on connaît les liens avec la famille Du Laurens, se soit joint à cette bande. Puisque les émigrés rentrés avaient négligé de faire leur soumission aux autorités, beaucoup étaient toujours supposés se trouver à l'étranger. C'est pourquoi l'ancien curé de Concarneau figure sur la liste des émigrés du district de Quimper dressée le 23 août 1796.

Déguisé en matelot, il avait retrouvé Concarneau, sa famille et ses amis. Face à la ville close, le faubourg Peneroff offrait finalement un excellent abri. Ce n'était alors qu'un fouillis de *maisons de pêcheurs, de proportions modestes, bâties à la diable, soit sur*

(49) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations de la municipalité (an III-an IX), délibération du 26 germinal an IV, fol. 43 r°.

(50) Daniel BERNARD. *Documents et notes sur l'histoire religieuse du Finistère sous le Directoire*. Quimper, Le Goaziou, 1936, p. 65-67.

le rivage de la mer soit en bordure des champs, sans alignement, s'épaulant ou se tournant le dos, séparées par un lacs d'étroites ruelles enchevêtrées avec de nombreuses impasses desservant les maisons bâties sur les derrières. De là, il était facile de gagner la mer ou les champs. La nuit, l'ancien curé célébrait la messe dans la grange du Pavillon, dans la campagne toute proche. L'endroit était désert et le guet facile. Accompagnés de leurs épouses, les matelots s'y rendaient avant de prendre la mer (51).

Contre toute espérance la chouannerie n'avait pas désarmé. Dès l'hiver 1795, le « Conseil du Morbihan », présidé par Cadoudal, avait désigné un ancien avocat et négociant en sardines de Concarneau, Jean-François-Edme Le Paige de Bar pour *rallier les mécontents et étendre l'insurrection dans le Finistère*. Le 2 mai 1796, le vicaire jureur de Saint-Yvi était assassiné sur la route de Quimper ; trois jours plus tard, le notaire Robert, président du canton de Concarneau, subissait le même sort, en plein bourg de Trégunc ; le 9 mai, le desservant de Saint-Evarzec était exécuté dans la cour de son presbytère (52).

Arrestations et déportations reprirent donc comme par le passé. Jugeant leur situation intenable, quinze prêtres du diocèse, dont les sieurs Quelennec, Guyader, Guyomarc'h, Kerloc'h, vicaire à Trégunc et Nicolas, vicaire à Melgven, décidèrent de reprendre le chemin de l'exil. Les 5 et 6 octobre 1797, ils arrivaient au port de Quimperlé. Le 9 il se présenta un embarquement pour l'Espagne et le 14, le navire *Les Deux Amis*, de Lorient, les laissait sur les quais de San-Sebastian (53).

Pendant cinq ans, il leur faudra encore parcourir les rudes routes de l'exil, quémendant l'hospitalité dans les maisons religieuses. L'accueil n'était pas toujours des meilleurs et cet incessant vagabondage entama les santés les mieux trempées. Deux Concarnois reposent en terre espagnole : l'abbé Dauzon, ancien préfet de la Congrégation, décédé le 16 septembre 1795 et l'abbé

(51) Dans la famille de l'auteur de la présente étude, la tradition a gardé vivace le souvenir d'une aïeule, Marie-Françoise Le Bourhis, qui se rendait aux messes clandestines du Pavillon, accompagnée de ses jeunes enfants. Fille d'un maître de chaloupe qui avait été député par la « classe » des marins à la rédaction du cahier de doléances, elle avait épousé Hervé Le Bris qui fut instituteur public à Lanriec en l'an II, secrétaire de la mairie de Concarneau à partir de l'an V et mourut huissier-audencier au tribunal civil de Concarneau.

(52) Abbé P. PEYRON. *La Chouannerie. Documents pour servir à son histoire dans le Finistère*, dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1911, p. 183, pièces n° 91.

(53) Daniel BERNARD. *Documents et notes sur l'histoire religieuse du Finistère sous le Directoire*, p. 117.

Brisson qui s'éteindra en l'an VIII (54). Le propre frère de Pierre-Joseph-Rolland Le Guillou-Penanros, procureur de la commune de Concarneau en l'an III, sera inhumé dans la cathédrale de Mondonedo, en Galice, le 14 août 1796 (55).

L'abbé Quelennec se contenta d'y contracter la goutte et de perdre l'entrain qui avait subjugué les matelots concarnois.

IV. — LE DIFFICILE MINISTÈRE DES JUREURS

Le constitutionnel Bolloré demeura en place pendant tout l'exil de l'abbé Quelennec. Faute de vicaire, il dut bientôt prendre en charge la paroisse de Beuzec et sa « succursale » de Concarneau. Les Concarnois continuèrent à se montrer distants de leur curé « jureur » et un peu soucieux des affaires publiques, même si leur hostilité trouva moins d'occasions de se manifester.

Le recteur Le Goff abandonne Beuzec et devient chouan (1791-1792).

Le 30 mai 1791, le recteur Le Goff avait quitté Concarneau en compagnie du curé Quelennec. Il se retira dans les environs de

(54) Jean-Guénolé Brisson, né à Concarneau le 20 septembre 1761 (et non point le 30 octobre 1764), fils de Guénolé et de Olive du Bois, prêtre à Elliant dès 1788, refusa le serment mais fut maintenu, comme son collègue Le Meur, par le curé constitutionnel Guino. Le 15 janvier 1792, ce dernier les félicitait de leur zèle et de leur exactitude : *Je n'ai qu'à me louer de leur conduite dans l'exercice des pénibles fonctions que je leur ai confié*. Olive du Bois s'était retirée au bourg d'Elliant, chez Yves Flatrès. C'est là qu'elle mourut le 26 frimaire an V ainsi qu'en témoigne le *Mémoire pour faire déclarer vacante ou confisquée la succession d'Olive Dubois, mère d'émigré*, daté du 19 vendémiaire an VIII. Arch. dép. du Finistère, 1 Q 2622, succession Brisson.

Le 5 prairial an IV, les citoyennes Marguerite, Marie-Yvonne et Marguerite-Jacquette Dauzon, sœurs de l'abbé Dauzon, réclamaient aux administrateurs du département *une maison sise ville close de Concarneau consistant en un enbas une décharge contre de plein pied deux chambres au-dessus connue sous le nom de caserne de Dauzon*. C'était le seul bien laissé par leur frère décédé au royaume d'Aragon. Elles surent faire valoir leurs droits et leur titre d'épouses de « défenseurs de la patrie » et le 15 prairial purent récupérer le bien familial. Arch. dép. du Finistère, 1 Q 2673, succession Dauzon.

(55) Dom Hervé-Rolland Le Guillou de Penanros, originaire d'Elliant, était chapelain de Monsieur de Saint-Luc, frère de l'évêque, et résidait au château du Bot à Quimerc'h. Inscrimé, il fut incarcéré au château de Brest puis vécut quatre ans en exil.

Le 21 vendémiaire an IV (13 octobre 1795), Pierre-Joseph-Rolland Le Guillou-Penanros démissionnait de sa charge de procureur de la commune de Concarneau *vu son ignorance de la loi du cinquième de complémentaire, attendu son absence de cette commune sur celle d'Elliant depuis neuf jours et qu'il a un frère prêtre qui a été déporté au château de Brest où il est reclus depuis qu'il a refusé le serment de la Constitution civile*.

Pontivy et, au bout de quelques mois, s'étonna de ne plus percevoir de traitement. La municipalité de Concarneau se fit un plaisir de lui délivrer l'indispensable certificat de résidence en France *sur la seule foi de sa signature*. Il le remit à un procureur avec mission d'obtenir une augmentation. Le district de Quimper ne l'entendait pas ainsi : le 8 août 1791, il lui fit rappeler qu'en ne se soumettant pas à l'arrêté du 21 avril et en se maintenant dans son ancienne paroisse, il tombait sous le coup de l'arrêté du 2 juillet et devait en conséquence... aller se faire écrouer à Brest ! *Avant d'arrêter le compte du sieur Le Goff relatif à son traitement, l'ordre de se rendre à Brest lui sera adressé par son porteur de procuration qui doit savoir où il est*. Le recteur avait bien fait en ne se présentant pas au district ! Toujours aussi désargenté, il décida de se retourner contre son successeur, le « jureur » Bolloré.

Par l'entremise du curé de Melgven, il lui fit réclamer *le produit de la semence d'un champ travaillé par Louise Guillou, du bourg de Beuzec, champ dont il avait fourni la moitié de la semence et tout l'engrais*. Il lui enjoignit, en outre, *de tenir compte de la valeur des légumes qui se trouvaient dans le jardin à son entrée à Beuzec et de ce qu'il en a coûté pour boiser un cabinet*. Le presbytère conserve encore de sobres boiseries de la fin du XVIII^e siècle. Le cabinet se trouve à l'étage, au-dessus du vestibule. L'abbé Bolloré ne voulut rien payer et l'affaire fut portée devant le directoire du district qui renvoya les requérants se pourvoir au bureau de conciliation *et au besoin devant le juge compétent* (56).

Quelques jours plus tard, le recteur recevait l'autorisation de rejoindre son ancienne paroisse pour régler ses affaires. Le 26 octobre, le directoire avait prié l'abbé Pennec, son homme de confiance, de la lui faire parvenir *d'autant qu'il est possible qu'il ne soit plus actuellement résident à Pontivy, lieu où vous avez désigné son domicile*. Il se présenta le 30 octobre devant la municipalité de Concarneau et obtint la permission de célébrer la messe, les dimanches et fêtes, à l'issue de la grand-messe. On jugea utile de lui recommander *la plus grande circonspection dans sa conduite et dans ses discours*.

Il n'eut pas le temps de liquider toutes ses affaires et retourna dans le Morbihan où la municipalité de Cléguerec lui délivra l'année suivante un passeport pour l'Espagne. Une partie de ses meubles était demeurée au presbytère de Beuzec. Le propriétaire ne se manifestant plus, le directoire du district préposa le 3 août 1792, le sieur Le Paige à leur séquestre (57).

(56) Arch. dép. du Finistère, 28 L 73, séance du 12 décembre 1791.

(57) Arch. dép. du Finistère, 28 L 7*, fol. 161 v°, séance du 3 août 1792.

Quelques années plus tard, l'abbé Le Goff reparaît dans le Morbihan. Une liste des *prêtres insoumis errants dans le district de Pontivy* le 27 novembre 1795, mentionne la présence du sieur Le Goff, « curé de Concarneau », à Neullac. Il participa activement à la chouannerie et devint l'adjoint de Cadoudal et de Mercier-la-Vendée (58). Au Concordat il ne rejoignit pas Beuzec-Conq. Nommé recteur de Neullac le 1^{er} décembre 1802, il devait y mourir le 10 mars 1805.

Le vicaire Jigou nommé aumônier à Lorient (septembre 1792).

Lassé du ministère et du fanatisme concarnois, le moine Jigou s'empressa d'accepter une place d'aumônier à Lorient qui lui fut proposée dans l'été 1792. Son double traitement de vicaire et de Cordelier assermenté lui fut même réglé jusqu'au 30 septembre. Ce départ plongea le curé Bolloré dans l'embarras. Aucun remplaçant ne s'annonçait et seul, il ne pouvait suffire à la desserte d'une paroisse et d'une succursale qui, avant la Révolution, nécessitaient les soins de cinq prêtres. Depuis un an, son territoire s'était même accru de quelques fermes détachées de l'ancienne paroisse de Locamand (59).

Le 31 août, puis à nouveau le 5 septembre, il écrivit au directeur pour lui exposer la situation. Le 11, celui-ci délibéra de prier, *Monsieur l'évêque du Finistère* et son Conseil de *pourvoir à ce que le service ne soit pas interrompu dans la susdite succursale. Concarneau renferme dans la saison de la pêche une population de trois à quatre mille âmes ; la mère-paroisse très étendue et très peuplée, occupe entièrement le sieur Bolloré qui, pour le service des fidèles qui lui sont confiés est obligé depuis longtemps de dire deux ou trois messes les dimanches et fêtes, et avec toute sa bonne volonté ne pourroit pas suffire à la desserte de Concarneau* (60).

(58) A. DUCHATELLIER. *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*. Paris-Nantes, 1836, tome VI, p. 152. Les renseignements concernant le séjour de l'abbé Le Goff dans le Morbihan sont dus à l'obligeance de M. Cariou, recteur d'Arzon.

(59) L'article 4 du décret du 20 juillet 1791 fixe comme suit la circonscription ecclésiastique de Beuzec-Conq : *L'église de Beuzec-Conq est conservée pour église paroissiale. Cette paroisse aura son ancien territoire et en outre les lieux de Trividiern et le moulin du même nom, Kerdavid, le Rosbras, le Rosbihan, Langurun, Lanphili, Len ar Felestren et le moulin de Langoat qui dépendant précédemment de Loc-Amand et qui en demeurent détachées. Elle aura pour succursale Concarneau avec son ancienne étendue et telle qu'elle existoit au passé*. Arch. dép. du Finistère, 28 L 7*, fol. 19 r°.

(60) Arch. dép. du Finistère, 28 L 7*, fol. 177 v°, séance du 11 septembre 1792.

Il faut attendre l'année suivante pour trouver trace d'un nouveau vicaire à Concarneau. Le 21 juillet 1793, le conseil général de la commune se transporte à l'église Saint-Guérolé pour y recevoir le serment du citoyen Herno, vicaire. *L'ayant reçu et assisté à la grand-messe, s'est retiré au lieu ordinaire de ses séances* (61).

« *Le citoyen Bolloré devrait être tué il y a longtemps* ».

Le 29 septembre 1795, la Convention nationale votait une loi d'ensemble sur la police des cultes. Privé de tout appui officiel, le ministère des « constitutionnels » était simplement toléré et les manifestations extérieures du culte, telles que les processions et les sonneries de cloches formellement interdites. Un nouveau serment, à tendance nettement politique, fut exigé des ministres. L'abbé Bolloré le prêta le 9 germinal an IV : *Je reconnais que l'Universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République ; je déclare de plus exercer mon ministère à la chapelle de l'Hospice, lieu choisi pour ledit exercice du culte catholique* (62). Deux autres prêtres du canton y adhérèrent aussi dans les jours qui suivirent : Mathurin-Jean Denmat, de Trégunc et Guénolé-Marie Le Coq, de Lanriec.

Le 22 septembre 1798, ces trois ecclésiastiques y ajoutaient les serments de *haine à la Royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III*.

Elu administrateur du canton le 1^{er} floréal an VI, l'abbé Bolloré devint adjoint municipal pour la commune de Beuzec où il ne résidait d'ailleurs plus, le presbytère ayant été vendu comme bien national. Le 7 thermidor de l'an VII, en quittant l'église Saint-Budoc de Beuzec où il venait *d'accomplir les fonctions paisibles de son état*, il rencontra trois garnements qui jouaient sur la route, près de la fontaine Saint-Jacques. Un se nommait Gargan, un autre Theberge ; il ne put reconnaître le troisième. Lorsque le curé passa à leur hauteur, l'un d'eux lança bien fort *que le citoyen Bolloré devrait être tué il y a longtemps et que s'il avait eu un fusil, il l'aurait fait*. Trois adultes qui passaient par là, se rendant à la fontaine, entendirent le propos et continuèrent en souriant. Le malheureux curé arriva à Concarneau tout effrayé et persuadé que désormais ses jours étaient comptés (63).

Et peut-être l'étaient-ils réellement. Quelques mois aupara-

(61) Arch. dép. du Finistère, 28 L 72, procès-verbal du serment du vicaire Herno, 21 juillet 1793.

(62) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations (an III-an IX), délibération du 9 germinal an IV, fol. 41.

(63) Arch. mun. de Concarneau, *ibid.*, délibération du 7 thermidor an VII, fol. 151 r^o.

vant, des chouans avaient occupé pendant toute une nuit un champ de landes à la Maison-Blanche, près du bourg de Beuzec, sur le chemin de Rosporden, *demandant aux passants d'où ils venaient et où ils allaient*. L'année suivante, les fermiers de Coat-conq reçoivent la visite de *deux individus armés chacun d'un fusil et de deux pistolets demi-arçons*. Ils sont à la recherche de leur compagnie et n'inquiètent pas les paysans. Les Concarnois, eux, commencent à craindre sérieusement un coup de main sur la ville. D'autant que les anciennes portes ne ferment plus, *surtout celle du port au Vin, faute de ferrures nécessaires*. Vu les circonstances « critiques », le percepteur est prié de venir s'installer à l'abri des remparts de la ville close. En 1799, les chouans réussiront à lui extirper 600 francs (64).

La proche campagne de Beuzec n'est pas sûre. Dans la nuit du 22 nivôse an VIII (12 janvier 1800), une bande de chouans cerne la maison de Pierre Guillou, lui réclame une rançon de 1 500 francs et menace de l'exécuter *lui reprochant qu'il avait été maire de ladite commune*. Deux heures plus tard, la même troupe se présente chez François Le Bris. *Lesquels lui ont demandé ouverture de sa porte au nom de la Nation, qu'ouverture ayant été faite, ils lui ont dit qu'ils n'étaient pas soldats de la République mais bien du Roy et lui ont demandé 900 francs, le déclarant ayant répondu ne les avoir pas, on l'a fait mettre à genoux et dire son Pater, ayant toujours persisté à refuser ladite somme, ils lui ont ouvert cinq armoires et n'y ont trouvé qu'un gobelet d'argent qu'ils lui ont enlevé et pris un fusil simple* (65).

Directement menacé, au même titre que tous les fonctionnaires, l'abbé Bolloré avait, de plus, charge d'âmes. Et il fallait bien se déplacer jusqu'aux hameaux isolés, lorsqu'on venait requérir son ministère. Il connaissait maintenant les mêmes angoisses que ces « réfractaires » qu'il avait voulu chasser. La même volonté se révéla alors de part et d'autre : assurer le maintien du culte catholique.

Divertissements publics et messes clandestines.

L'église Saint-Guénolé était en ruines ; les chapelles de Sainte-Croix et du Rosaire avaient été réquisitionnées par l'armée. Le 13 octobre 1798, la chapelle de l'hospice fut élevée à la dignité de « temple décadaire ».

(64) Arch. mun. de Concarneau, *ibid.*, délibération du 16 ventôse an VII, fol. 133 v°.

(65) Arch. mun. de Concarneau, *ibid.*, délibération du 22 nivôse an VIII, fol. 170.

Chaque décadi, la municipalité s'y rendait solennellement pour célébrer les mariages et donner lecture du bulletin décadair. Pour les fêtes nationales, des « musettes » engagées à Beuzec précédaient le cortège. Les Concarnois ne se bousculaient pas à ces démonstrations de civisme : le Directoire, en maintenant sur les vaisseaux de guerre de nombreux matelots, souvent pères de famille nombreuse, entretenait les rangs des mécontents.

Pourtant Cambry avait remarqué en 1794 la gaité des Concarnois. En l'an VII, la municipalité décida *d'instruire l'Administration Centrale que les jeux et exercices les plus en usage dans son canton sont les courses à pied, à cheval, la lutte, la joutte de l'eau et la danse*. On a vu que le retour de l'abbé Queleennec en 1791 fut l'occasion de réjouissances spontanées et de danses publiques sous les halles. Rien d'étonnant aux regrets de l'agent national du canton qui, dans un rapport de 1799, note avec lassitude : *L'apathie, l'insouciance, le fanatisme sacerdotal, telles sont les parties hétérogènes dont se compose l'esprit public malgré tous les moyens que je mets en œuvre pour la vivifier*. La Révolution avait trahi les espoirs des Concarnois. La République se montrait trop lointaine pour qu'ils y prennent intérêt.

L'administration locale avait beau certifier le canton purgé de « réfractaires », les Concarnois savaient où trouver des sacrements valides. En 1795, le Capucin Cornu fait un baptême dans la chapelle Saint-Riou, aux portes du bourg de Lanriec. Agé de 70 ans, ce religieux s'était installé à Lanriec en l'an IV et y vivait *paisiblement, sans presque sortir de chez lui*. Il ne prêta pas le serment du 7 vendémiaire mais personne ne songea à l'inquiéter, vu qu'il avait déclaré avoir cessé tout ministère (66).

Au début de 1798, l'abbé Hervé Le Franc rôdait dans les environs de Concarneau et y baptisait (67). Ancien curé constitutionnel de Moëlan, il avait vu les chouans saccager son presbytère dans la nuit du 10 au 11 septembre 1796. Il n'eut que le temps de sauter par la fenêtre et passa le reste de la nuit, caché dans un champ de blé noir, en chemise de nuit ! Cet attentat lui donna à réfléchir. Quelque temps après, il rétractait son serment. Incar-

(66) Louis-François Cornu, dit François de Quimper, né à Quimper le 18 juin 1726, y fit profession le 11 octobre 1746. Capucin à Roscoff. En 1793, il fut détenu à Landerneau puis au couvent de Kerlot à Quimper. En l'an III, il se trouvait dans un local du collège de Quimper, totalement démun, vivant de la charité publique. Daniel BERNARD. *Le clergé régulier dans le Finistère en 1790*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1938, tome LXV, p. 24.

(67) Arch. de l'Evêché de Quimper, dossier Concarneau, certificat de baptême.

céré le 21 octobre 1796, libéré, repris, il parvint à s'évader d'un convoi de prisonniers et se cacha dans la région.

Le commissaire de Concarneau fut sans doute le dernier averti de sa présence aux portes du faubourg car ce n'est que le 30 janvier 1799 qu'il annonce *qu'un prêtre réfractaire nommé Le Franc a fait depuis peu de jours une apparition dans ce canton. Il porte l'habillement des cultivateurs et tient ordinairement ses assises dans la commune de Melgven et lieux environnants. Je ferai en sorte de découvrir sa retraite pour le capturer.* Il n'y parvint pas et l'année suivante, l'abbé Le Franc disparut mystérieusement, peut-être abattu par une colonne mobile et enterré au coin d'un champ (68).

Les plus intransigeants parmi les matelots firent même célébrer leur mariage dans la clandestinité. Plutôt que d'avoir recours au « jureur » Bolloré, Jean-Jacques Brisson et Marie-Jacquette Milou parvinrent à se marier en 1796 à la maison d'arrêt de Quimper, devant le curé de Cadol qui s'y trouvait interné (69). Un ancien notable de la commune, Emmanuel Chacun, fit la route de Melgven pour y épouser Marie-Jeanne Droalin, la dénonciatrice de Fidèle Le Coq, en présence de l'abbé Nicolas qui s'y cachait en 1800 (70).

Mort de l'abbé Bolloré (25 avril 1801).

Les archives de la paroisse de Concarneau conservent un unique feuillet intitulé « Registre des baptêmes, bans de mariage, sépulture de Concarneau-Beuzec ». Il contient dix actes de catholicité rédigés par l'abbé Bolloré au mois de pluviôse an IX. Sept

(68) Daniel BERNARD. *Documents et notes sur l'histoire religieuse du Finistère sous le Directoire*. Quimper, Le Goaziou, 1936, p. 123-125.

(69) Noël Le Moan, né à Goulien en 1734, prêtre en 1760, curé de Cadol, trêve de Melgven, en 1777, refuse le serment et en 1792, bien que âgé et presque aveugle, se rend volontairement en prison. Libéré en 1795, il est poursuivi pour avoir refusé d'officier au temple indiqué par la commune. Arrêté le 25 novembre, il disparaît de sa geôle en 1797. On apprend la même année, qu'il *fanatise* le canton de Kernével. Capturé à Kereven en Melgven, le 8 janvier 1799, il est enfermé au château de Brest. Il mourut à Quimper le 28 décembre 1801. Daniel BERNARD, *ibid.*, p. 230-232.

(70) La célébration de ces mariages nous est révélée par une lettre de l'abbé Quelennec, datée du 22 mai 1805 : *Hier j'ai découvert que Jean-Jacques Brisson et Marie-Jacquette Milou, les deux de Concarneau, mariés il y a neuf ans à la maison d'arrêt de Quimper par le curé de Cadol, sont parents au quatrième degré vis à vis ; qu'Emmanuel Chacun et Marie-Jeanne Droalin, aussi de Concarneau, mariés il y a cinq ans par Monsieur Nicolas, curé de Melgven, sont parents au même degré. Toutes ces personnes désirent vivre ensemble en bons chrétiens. Je vous prie, Monsieur, de m'accorder tous les pouvoirs nécessaires pour les conjoindre en mariage, dans le secret si cela est possible.* Arch. de l'Evêché, dossier Concarneau.

d'entre eux concernent la paroisse de Beuzec et trois seulement la succursale de Concarneau (71).

Trois mois plus tard, le 25 avril 1801, l'abbé Bolloré décédait à Concarneau. La déclaration en mairie fut faite par le *citoyen Marie-François Féchant, demeurant à Concarneau, profession de tonneltier qui a dit être cousin du défunt et par le citoyen Yves Gadon, âgé de 46 ans, demeurant à Concarneau, profession de charpentier, qui a dit être cousin du défunt* (72).

Ainsi s'en alla ce fils de marin. Pour beaucoup de ses parents, il fut un objet de scandale. Certains envisagèrent même de s'en débarrasser. Il avait prêté serment pour demeurer dans ce port de Concarneau qu'il aimait, où il était né et où il croyait trouver des amis. Les circonstances l'amenèrent à faire cause commune avec la bourgeoisie ; dès lors les matelots ne le reconnurent plus.

V. — LE DESSERVANT DE CONCARNEAU

« *L'heureux rétablissement de notre sainte religion* ».

Le 18 brumaire an X (9 novembre 1801), Concarneau célébrait le deuxième anniversaire du coup d'Etat de Bonaparte. Au petit matin, la ville s'éveilla en fête. Tambours et musettes parcouraient les rues. Sur les remparts le canon tonnait. A onze heures, la municipalité se rendit au temple décadaire, précédée par le drapeau de la Garde nationale. Le maire Laporte, revenu aux affaires publiques, fit un discours et donna lecture de l'arrêté des consuls. Puis *des pères de famille* entonnèrent le *Te Deum* en action de grâce et *pour demander la protection de l'Etre-Suprême afin qu'il fasse régner sur les français l'union la plus inaltérable*.

(71) Ces dix actes de catholicité se répartissent comme suit :

- 3 pluviôse : Baptême de Marie-Jeanne Le Dean, de Langoat en Beuzec-Conq.
- 4 pluviôse : baptême de Marie-Marguerite Flatrès, de Concarneau.
- 13 pluviôse : baptême de Marie-Madeleine-Louise Roussel, de Concarneau.
- 18 pluviôse : baptême de Marie-Renée Trolez, de Kerilis en Beuzec-Conq.
- 18 pluviôse : baptême de Jean-Eustache Jannou, de Concarneau.
- 21 pluviôse : baptême de Yves Macé, de Lanadan-Izel, en Beuzec-Conq.
- 23 pluviôse : sépulture ecclésiastique de Marie Flatrès, épouse de Guillaume Le Nerzic, de Kerhuel en Beuzec-Conq.
- 24 pluviôse : baptême de Catherine Duvaill, de Rosbihan en Beuzec-Conq.
- ? pluviôse : baptême de Mauricette-Jeanne Le Meur de Langurun en Beuzec-Conq.
- ? pluviôse : baptême de Anne Helou, de Kereunan en Beuzec-Conq.

(72) Les sieurs Gadon et Féchant s'étaient trouvés réunis une première fois en 1790 lorsqu'ils avaient aidé l'agitateur Kerdizien à bâtonner un commis des douanes.

On se dispersa aux cris de *Vive la paix ! l'union ! Vive Bonaparte ! Vive les armes de la République ! Vive le gouvernement qui nous a donné la paix !* Et le soir, un grand bal vint sceller ce début de réconciliation nationale.

Bonaparte, qui venait d'instaurer la paix civile, allait par le Concordat, rétablir la paix des consciences. Le 16 floréal de la même année, les *pères de famille* de Concarneau pouvaient à nouveau chanter le *Te Deum* en action de grâce de *l'heureux rétablissement de notre Sainte Religion*.

Dès la publication du Concordat, des convois d'exilés se formèrent pour rentrer en France. Le 2 prairial le navire *l'Espérance* accostait au port de Concarneau, en provenance de San-Sebastian, avec un convoi de onze prêtres cornouaillais dont Alain Burel, ancien vicaire de Lanriec, les recteurs de Nevez et du Perguet-Benodet ainsi que quelques ecclésiastiques des environs d'Elliant. Le chasse-marée *La Légère* en débarqua cinq autres. Tous se rendirent à la mairie pour faire enregistrer leur retour sur le territoire français. Pour les Concarnois, ce fut un signe évident du changement de régime.

L'abbé Quelennec, vicaire de Beuzec-Conq (1802-1803).

L'abbé Quelennec ne débarqua pas directement à Concarneau. Il n'y arriva qu'au début de l'été 1802. Le 28 juin, il préside les obsèques de Catherine Souin, épouse de François Enu. Vieilli, fatigué, aigri même, l'ancien curé de Saint-Guérolé rentre à Concarneau en mauvaise santé. Les matelots ont sans doute eu du mal à reconnaître l'impétueux vicaire qui soulevait jadis le faubourg Peneroff. Plus tard, il se plaindra à son évêque des « infirmités » ramenées d'exil et sera contraint, sur prescription médicale, à faire gras en Carême.

Il est maintenant le seul prêtre de l'ancienne paroisse de Beuzec-Concarneau : les abbés Dauzon et Bolloré sont morts ; le recteur Le Goff et son vicaire n'ont pas rejoint Beuzec.

Le dimanche, il célèbre la messe dans la chapelle de l'hospice. Le 4 fructidor an X (22 août 1802), on lui demande d'y chanter un *Te Deum*, à l'occasion du sénatus-consulte instituant Bonaparte premier consul à vie. Le 25 messidor an XI (14 juillet 1803), la population y assiste à une grand-messe demandée à l'occasion de la commémoration du 14 juillet : *A dix heures et demi, le maire et le cortège se rendit à l'église de l'Hospice présidé par la Garde Nationale, de la troupe de ligne composant la garnison et nombre de citoyens de tous âges et tous sexes, où une grand-messe fut chantée par le citoyen Quelennec, prêtre desservant. Au moment*

de l'Élévation, une salve d'artillerie de ter et de mer se fit entendre (73).

Un curé avait été nommé à Beuzec-Conq : Louis-Marie Serandour, ancien professeur au collège de Quimper et vicaire épiscopal au temps de l'évêque constitutionnel Expilly (74). Il semblerait qu'il ait immédiatement abandonné l'administration des fidèles de Beuzec et de Concarneau à l'abbé Quelennec. Du 15 novembre 1802 au 4 décembre 1804, celui-ci signe tous ses actes « vicaire de Beuzec-Conq ». Jusqu'au 2 janvier 1803 il mentionne expressément avoir administré tous les baptêmes, tant de Beuzec que de Concarneau, en l'église de Beuzec. A partir du 17 décembre 1803, il prend le titre de « desservant de Concarneau », tout en continuant à administrer les deux églises pendant une année encore (75).

Le desservant prête serment (7 décembre 1803).

Le 12 avril 1803, l'évêque de Quimper avait nommé l'abbé Quelennec desservant de la succursale de Concarneau. Le 23 messidor an XI (12 juillet 1803), le Premier Consul approuvait cette nomination et le 12 frimaire (7 décembre), le nouveau desservant se rendait à la cathédrale pour prêter serment devant le préfet Rudler : *S'est mis à genoux et la main droite placée sur l'Evangile, a prêté le serment dans les termes suivants : « Je jure et promets à Dieu sur les Saints Evangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique. Si dans l'arrondissement de ma succursale ou ailleurs j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je*

(73) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations du conseil municipal (an X-1812), délibération du 25 messidor an XI, fol. 33 r°.

(74) Louis-Marie Serandour, né à Saint-Conan, trêve de Saint-Gilles-Pligeaux, le 14 septembre 1758, prêtre en 1783, professeur de troisième au collège de Quimper, prêta le serment le 23 janvier 1791, devint vicaire épiscopal d'Expilly puis abdiqua toutes fonctions le 30 avril 1794. Au Concordat, il fut nommé curé de Beuzec-Conq puis, en 1804, chanoine titulaire. Il mourut à Quimper le 17 juin 1811. Daniel BERNARD. *Le clergé séculier dans le Finistère en 1790*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1954, tome LXXX, p. 92.

(75) Arch. de la paroisse de Concarneau. Cahiers de B.M.S.

— n° 1. B. du 15 novembre 1802 au 27 septembre 1803.

— n° 1. S. du 26 juin 1802 au 10 novembre 1803.

— n° 2. B.M. du 16 octobre 1803 au 10 novembre 1803.

— n° 2. S. du 20 novembre 1802 au 25 décembre 1804 (ce cahier intéresse uniquement la paroisse de Beuzec-Conq).

— n° 3. S. du 6 novembre 1803 au 2 mai 1805.

le ferai savoir au Gouvernement (76). Les circonstances avaient changé. Mais serment pour serment, lequel était le plus dangereux, de celui de 1791 ou de celui de l'an XII ?

Redevenu fonctionnaire public et agent avoué de la police politique, le desservant réclame maintenant un traitement de 800 francs. C'est beaucoup pour une petite commune où la pêche ne donne plus depuis plusieurs années. Après dix ans d'absence, l'abbé Quelennec n'est plus à même d'apprécier la position des Concarnois. La commune est pauvre ; de nombreux commerçants la désertent au profit de Douarnenez (77). La suppression de la cour royale a entraîné le départ des officiers de justice et éclairci les rangs de la vieille bourgeoisie. Concarneau végète autour de son port trop calme : *Le Conseil désirerait pouvoir témoigner au citoyen Quelennec le désir qu'il a de lui accorder sa demande mais le citoyen Quelennec connaît ainsi que nous la position misérable des habitants* (78). C'était rappeler publiquement le pasteur à plus de modération dans ses désirs matériels. N'ayant reçu que la moitié du traitement escompté, il trouve à se plaindre du logement accordé par la municipalité. Or il s'agit du pavillon avec cour et jardinnet de l'ancien hôpital, où il prend pension depuis 1787 ! Il trouve le bâtiment vide, malsain, délabré. Ses accès de goutte le paralysent... Ennuyé, le maire Laporte l'envoie chercher meilleur logement au même loyer.

L'année suivante, le desservant entreprend le nouveau maire, le citoyen Le Certain, sur le même chapitre. La municipalité, qui a d'autres soucis, confie à Madame de Malherbe, l'épouse de l'ancien maire devenu juge de paix, et au chevalier Du Laurens de la Barre, capitaine de vaisseau retraité, le soin de faire une quête pour subvenir à ses frais de logement.

Une chapelle pour église paroissiale.

Depuis 1794, l'église prieurale Saint-Guénolé dressait ses ruines sur la colline du Petit-Château. Le culte se célébrait dans la chapelle de l'hôpital, peu commode et déjà vétuste. Pour en faciliter l'accès, les marguilliers (79) demandèrent en 1806 à percer

(76) Arch. mun. de Concarneau, délibérations du conseil municipal, (an X-1812), délibération du 13 nivôse an XII, fol. 42.

(77) Arch. mun. de Concarneau, *ibid.*, séance du 27 nivôse an XII, fol. 43 v°.

(78) *Ibid.*

(79) Sur présentation du desservant et du maire de Concarneau, le préfet nomma le 27 nivôse an XII (18 janvier 1804) Guénolé Quelennec, Jean Brisson et Jean-François Le Gal « marguilliers de l'église succursale de Concarneau ». En 1810, le desservant fournit à l'évêché une liste des marguilliers, ajoutant à Jean-François Le Gal et Jean-Marie Brisson, les sieurs Henry Riou, Jean-René Le Divanac'h et Jean-François Soin.

une porte au levant et une autre au couchant. Ils firent abattre la cloison qui communiquait avec la salle basse de l'hôpital et couper celle de la salle haute à hauteur d'homme, de façon à former tribune. Les pauvres de l'hospice furent relogés dans le pavillon voisin. Quatre à cinq cents personnes arrivaient ainsi à se serrer dans le sanctuaire pour assister à l'unique messe dominicale. *Le surplus se tient dans la cour ou sur la rue. L'affluence de monde est si grande, surtout en été par la quantité de marins étrangers qui abondent, que le passage se trouve obstrué.* Les fidèles se bousculaient, se battaient parfois pour gagner une place à couvert. Le 10 février 1812, le maire *informé que malgré les invitations qu'il a plusieurs fois faites et la défense de troubler l'ordre pendant le service divin, bousculades et criailleries continuaient*, prit un arrêté énergique qui n'est pas sans rappeler certains articles du règlement de police de 1791 :

Quiconque sera trouvé faire du tapage, jouer ou crier pendant l'exercice du culte, sera puni de prison. Le sieur Henry Riou, trésorier comptable de la fabrique et membre du Conseil municipal, chargé d'une partie de la police, est invité à surveiller les turbulents et les faire conduire à la maison d'arrêt sitôt qu'ils seront trouvés en flagrant délit (80).

De la chapelle de l'hôpital où l'abbé Quelennec officia de 1802 à 1826, il ne reste aujourd'hui qu'une façade, rue Vauban. La petite porte où se pressaient les matelots est désormais condamnée et les personnes âgées sont revenues, en ce siècle, occuper ce dernier vestige de l'hôpital de la Trinité.

Par contre, la paroisse possède, parmi les objets échappés aux vandalismes successifs et inconscients, un ciboire du temps de « Monsieur Quelennec ». Objet très modeste, en bronze argenté, il fait partie de cet ensemble de vases sacrés que les fabriques durent acquérir après les fontes de la Révolution.

La grande piété des Concarnois.

Dans un rapport fourni à l'évêché peu après son retour, l'abbé Quelennec semble avoir eu quelque mal à cerner le nombre de ses paroissiens. Il fait état de mille à quinze cents communiant. Pendant la saison, de mai à novembre, ce nombre double ou triple, par la présence continuelle de marins « étrangers ». Le 22 mai 1805, en plein jubilé, le desservant réclame de l'aide à l'évêché : *Je suis bien embarrassé pour finir le jubilé chez moi. Je confesse depuis le 4, matin et soir mais je suis hors d'état de faire l'instruction,*

(80) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations du conseil municipal (1812-1833), délibération du 10 février 1812, fol. 90 v°.

la voix ne m'étant pas encore revenue. Les Messieurs de Tregunc et Lanriec m'avaient promis de me donner la semaine dernière ; ils m'ont déclaré qu'ils ne le peuvent pas. Monsieur le curé de Beuzec se prête à venir m'aider (81).

La dévotion envers saint Guénolé, patron de la paroisse et des matelots, connut un regain de ferveur. Dans plusieurs lettres, le desservant demande à l'évêché la permission d'exposer le Saint-Sacrement pendant les trois jours gras, à l'occasion des cérémonies réparatrices des désordres du Carnaval, ainsi que le jour de la fête patronale. Il doit s'agir du 3 mars, jour anniversaire de la mort du saint et non pas du premier dimanche de mai où Concarneau fêtera la solennité de la translation de ses reliques. L'abbé Quelennec conclut une de ces lettres en remarquant : *Ce sera une satisfaction pour la majorité de mon peuple qui, ces jours, ne manque jamais d'assister aux offices avec édification (82).*

Saint Guénolé était très à l'honneur dans la famille Quelennec : c'était le prénom du grand-père du desservant. Par la suite, chaque génération le reçut en dépôt. Guénolé Quelennec, ancien « premier municipal » (83) devenu membre du conseil de fabrique, le donnera à l'un de ses fils.

La tradition veut que l'abbé Quelennec soit l'auteur d'un cantique en dix couplets *en l'honneur de saint Guénolé patron de Concarneau*. L'édition de 1883 nous indique en note : *Ce cantique est ancien ; il se chante à Concarneau, le jour de la fête patronale. On pense qu'il a été composé par Monsieur Quelennec, prêtre de Concarneau, réfugié en Espagne pendant la Révolution (84).*

Le style nous apparaît aujourd'hui désuet et pour le moins excessif. On ne peut qu'être surpris de trouver sous la plume d'un exilé une affirmation telle que :

*O mort très désirable, que ton sort a d'attraits !
C'est un gage admirable de paix.*

Du saint patron, on apprend seulement qu'il était *du sang des rois* et qu'il mourut *au saint autel*. On pourrait certes distinguer au fil des versets, une vague allusion au temps difficile de l'exil :

(81) Arch. de l'Evêché, dossier Concarneau, lettre du 22 mai 1805.

(82) Arch. de l'Evêché, dossier Concarneau.

(83) Guénolé Quelennec, officier municipal en 1790 et 1791, fut proclamé « premier municipal » le 17 décembre 1792.

(84) Ce cantique était devenu, au siècle dernier, une sorte de « chant national ». Vers 1900, les marins le chantaient sur leurs barques. Il résonna pour la dernière fois en 1952, dans les ruines de l'abbatiale de Landévennec. Un groupe de Concarnois se trouvait là, entourant la statue de saint Guénolé et spontanément, les descendants du « parti des matelots » firent jaillir ces couplets d'un autre âge.

*Heureux qui comme lui, méprisant l'opulence,
Craint de souiller son cœur en lui donnant l'essor.*

une critique plus directe du *faste dangereux* des familles royales, entremêlée d'appels pressants à la jeunesse :

*Précieuses vertus, lys brillant, candeur pure,
Du jeune Guénolé vous marquez les instants.*

ou encore :

*Pratiquons les vertus dès le printemps de l'âge,
Dès nos premiers instants, donnons-nous au Seigneur.*

Ce cantique n'a finalement rien de subversif ; c'est à la limite un hymne pour séminaristes concordataires. Or nous savons que l'abbé Quelennec confia deux jeunes Concarnois au petit séminaire dirigé par l'abbé Rochedreux (85).

L'abbé Quelennec réclame et obtient un vicaire (1807).

L'abbé Quelennec avait peine à suffire à la tâche. Dans une délibération du conseil municipal, le 29 juillet 1807, le maire le reconnaît : *Avant la Révolution, vous aviez dans cette ville trois ecclésiastiques qui se faisaient une jouissance d'instruire la jeunesse. Aujourd'hui vous n'en avez qu'un seul et les premiers devoirs de son ministère absorbent tous ses moments* (86).

La commune recherchait alors un instituteur. Le desservant accepta de demander un vicaire, à condition qu'il soit *d'un caractère doux, capable de donner aux écoliers de bons principes d'écriture, de lecture et un peu d'arithmétique*. Mais il s'empresse d'ajouter : *Je n'ai qu'une cuisine et qu'une chambre*.

En octobre 1807, on lui envoya Jean-Louis Combrun. Ancien aumônier de marine, il avait participé comme premier vicaire de Saint-Louis de Brest au synode « schismatique » de l'évêque Audrein. Au Concordat, il se heurta au nouveau curé, rentré d'exil, qui, le prétendant *gyrogne, fou et libertin* voulut le faire renvoyer du diocèse comme *corrupteur de paroisse*. L'abbé Combrun passa rapidement à Saint-Sauveur de Recouvrance où le nouveau curé, ancien constitutionnel, lui trouva au contraire beaucoup de quali-

(85) L'abbé Rochedreux écrit le 26 juin 1810 : *Pascal Le Plusquellec, âgé de treize ans, et Raymond Guillou, âgé de quatorze ans, tous deux de Concarneau, annoncent être un jour deux excellents sujets. Je désirerais, Monseigneur, que le petit séminaire fut uniquement composé de sujets de la trempe de ces derniers. Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie du diocèse de Quimper, année 1908, p. 194.*

(86) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations du conseil municipal (an X-1812), délibération du 29 juillet 1807, fol. 64 r°.

tés. Il lui accorde de la méthode, de la régularité dans son service, de l'éloquence ; il est chargé des catéchismes et des enfants de chœur (87).

C'est à cet ecclésiastique qu'il allait revenir de rétablir l'instruction publique à Concarneau. L'ouverture de l'école avait été annoncée pour le 1^{er} janvier 1808. Lorsqu'ils eurent vent de la réputation du vicaire, les notables s'inquiétèrent outre-mesure et retardèrent l'ouverture de l'école jusqu'au premier avril. Aucun autre candidat ne s'étant présenté, ils se décidèrent alors à lui confier leurs enfants. Leur crainte fut de courte durée car le 19 mai, le conseil municipal témoignait de son entière satisfaction de voir l'école tenue par un ecclésiastique. Pourtant l'abbé Combrun ne demeura pas un an à Concarneau. Le 29 juin 1808, il signe pour la dernière fois les registres paroissiaux. Il y a lieu de croire qu'il quitta alors la ville.

Le second vicaire nommé en 1824.

Concarneau demeura alors seize ans sans vicaire. La santé de l'abbé Quelennec faiblissait d'année en année. Le 6 mai 1824, le conseil municipal se pencha à nouveau sur la question d'un vicaire : *Cette ville dont la population agglomérée est de 1628 âmes n'a qu'un seul prêtre. Monsieur Quelennec, desservant, malgré son zèle, âgé, gouteux et maladié, se trouve souvent forcé à laisser son troupeau sans pasteur. Des démarches ont été faites par lui et par les autorités pour demander un second prêtre. Messieurs les Grands Vicaires en ont promis un. Monsieur le Desservant et les autorités se proposent de nouvelles sollicitations auprès de Monseigneur l'Evêque aussitôt son arrivée dans son diocèse. Et il est plus que probable qu'il se rendra au besoin de cette ville. Les 360 francs portés au budget pour le logement et le traitement de l'instituteur seront à toucher par celui du vicaire qui se chargera de l'instruction des enfants* (88).

Le nouvel évêque se rendit de fait aux vœux de la population et y envoya comme vicaire l'abbé Jean-Marie Le Coq. Ce dernier n'y resta que dix mois, du 4 novembre 1824 au 14 août 1825. Il fut aussitôt remplacé par Guillaume Bariou qui signe à partir du 30 août et deviendra par la suite « curé d'office » (89).

(87) René DANIEL. Jacques-Louis Guino, recteur d'Elliant, député aux Etats Généraux, curé constitutionnel de Recouvrance, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1971, tome XCVII, p. 396-397.

(88) Arch. mun. de Concarneau, registre des délibérations du conseil municipal, délibération du 6 mai 1824, fol. 34 r°.

(89) Arch. paroissiales de Concarneau. Registre de B.M.S.

L'abbé Quelennec refuse d'annoncer un requiem pour l'abbé Bolloré (1805).

Le 23 août 1805, l'abbé Quelennec écrivait à l'évêché, non sans une certaine satisfaction : *On m'a demandé un service pour Bolloré, intrus d'ici et mort dans le schisme. On voulait que je l'aurais annoncé au prône de la messe ; j'ai refusé de le faire* (90).

Ainsi, quatre ans après, des « mauvais paroissiens » faisaient encore prier pour le repos de l'âme du défunt pasteur ! Et il leur fallait affronter les rigueurs du desservant qui, par exemple, avait décrété non valides les mariages célébrés devant un « schismatique ». La plupart des couples visés acceptèrent de recontracter mariage dans la plus stricte intimité. Pourtant, le 18 décembre 1829, après la mort de l'abbé Quelennec, un Concarnois refusait toujours de se rendre aux raisons qu'on lui alléguait pour faire « réhabiliter » son mariage. Le clergé sut rapidement trouver les arguments décisifs car quelques jours plus tard, l'opposant revenait à la raison : *Ce jour, 27 décembre 1829, par autorisation de Monseigneur l'Evêque de Quimper en date du 21 courant, je sous-signé desservant, ai réhabilité le mariage de Etienne-Hyppolite Floch et de Mauricette-Perrine Le Bian domiciliés à Concarneau. Témoins ont été Monsieur Tilly vicaire et Jacques-Eustache Droalin, syndic des gens de mer qui signent Pouliquen, desservant. Droalin, Tilly, vicaire de Concarneau* (91).

Nommé conseiller municipal grâce au « Vétéran » (1806).

Le 26 août 1806, le vaisseau de guerre *le Vétéran* jetait l'ancre sous les remparts de Concarneau. Le commandant en était le prince Jérôme Bonaparte, propre frère de l'empereur. Poursuivi par une escadre anglaise au large des Glenan, il avait, en dernier recours, confié la barre à un matelot concarnoïse nommé Jean-Marie Furic. Les Anglais virent avec stupeur le navire s'engager parmi les écueils, entre les Glenan et Beg-Meil et disparaître dans la baie de la Forêt. L'arrivée du prince et de son équipage perturba la somnolence de la petite cité. Jérôme Bonaparte ne demeura pourtant que quelques jours à Concarneau, attendant avant de se rendre à Quimper, *que son vaisseau soit entré assez dans le port par crainte des Anglais* (92).

Le 29 août, le préfet du Finistère se rendit à Concarneau. Il dut s'étonner du peu d'initiatives déployées par le conseil municipi-

(90) Arch. de l'Evêché, dossier Concarneau.

(91) Arch. paroissiales de Concarneau. Registre de mariages, 24 avril 1827-26 février 1838.

(92) Arch. de l'Evêché, dossier Concarneau.

pal en pareille circonstance et s'entendit répondre qu'il ne s'était pas réuni depuis vingt mois ! Tous les membres qui n'étaient pas morts avaient démissionné ! Il fallut sur-le-champ rassembler toutes les personnalités de l'endroit. Lorsqu'on en eut trouvé dix, le préfet fit un nouveau conseil. C'est ainsi que l'abbé Quelennec retourna aux affaires publiques avec le juge de paix Malherbe et son greffier Le Gal, Antoine du Laurens de la Barre, militaire à la retraite, les négociants Rateau et Bonnacarrère, les receveurs de l'Enregistrement et des Droits réunis, Messieurs Billette et Kerdroniou et enfin deux marins : Jean-Marie Brisson et Henry Riou.

Le Vétérán demeura deux ans dans le port de Concarneau. La présence d'un équipage inactif, paré de toutes les gloires militaires, tourna la tête à plus d'une Concarnoise. Le recteur de Lanriec, Alain Burel, avait bien du souci pour ses ouailles du Passage. En 1807, il confiait à un ami de l'évêché, en espagnol pour ne pas éveiller les curiosités : *Ninguna noveda en esta tierra sino el estroso que hazen los del Veterano así en los costumbres come en los haciendas* (93). *Rien de neuf dans le pays à part le malheur causé par ceux du Vétérán tant dans les mœurs que dans les biens.*

Le desservant de Concarneau avait aussi ses soucis. Pour se faire un peu d'argent de poche, les dangereux séducteurs se livraient à des trafics illicites. Cette pratique dut prendre une proportion telle que l'abbé Quelennec crut devoir en référer à l'évêché : *Je vous prie, Monseigneur, d'avoir la bonté de me marquer la conduite que je dois tenir à l'égard des personnes qui ont acheté en cachette des marins du vaisseau « Le Vétérán » du sucre, du café, de la morue et autres marchandises. Plusieurs personnes s'en sont confessées. Les unes n'ont acheté que pour leurs provisions et d'autres ont acheté pour vendre et faire du bénéfice* (94).

Monsieur Quelennec, le préfet et la Bible (1812).

« Monsieur » Quelennec vivait en mauvaise intelligence avec le maire Jean-Paul Bonnacarrère. Le curé de Beuzec dépeignait ce négociant-armateur comme *ardent libéral, anti-royaliste, homme sans religion, craint du peuple à cause de ses emportements dans ses fonctions* (95). Le personnage ne craignait pas d'afficher son irrégularité en manquant les saints offices et en faisant preuve d'une lenteur suspecte dans les projets de reconstruction de l'église paroissiale.

En 1812, la municipalité donna un banquet en l'honneur du

(93) Arch. de l'Evêché, dossier Lanriec.

(94) Arch. de l'Evêché, dossier Concarneau.

(95) Arch. de l'Evêché, dossier Beuzec-Conq, lettre du curé Corgat.

préfet, de passage à Concarneau. Bien que conseiller municipal, le desservant refusa d'y paraître. Comme beaucoup de ses confrères, il reprochait au représentant de l'Etat les commentaires déplacés sur la religion, dont il agrémentait chacune de ses tournées. Gêné par ce refus qui aurait causé scandale, le maire envoya une seconde invitation. Le desservant s'y refusa encore, prétendant avoir mieux à faire. Une troisième supplique arriva au presbytère, peut-être assortie de promesses. L'abbé Quelennec accepta de participer au banquet.

Le repas allait bon train lorsque la conversation dévia, comme chacun s'y attendait, sur l'interprétation des Ecritures. Le préfet en était arrivé à commenter ce verset de la Genèse : *Masculum et feminam creavit* (il les créa homme et femme) d'où il concluait qu'Adam était hermaphrodite ! Nul doute qu'il fallut expliquer la chose aux braves marins présents. Le desservant gardait le silence, ne voulant rien entendre. Dépité, le préfet voulut le forcer à se découvrir :

— *Que me répondriez-vous à cela, Monsieur le curé, si j'allais à confesse avec vous ?*

Cette fois l'abbé éclata :

— *Ce sont des questions oiseuses qui ne peuvent être d'aucune utilité à la Religion et vous devriez plutôt vous occuper des dispositions nécessaires pour recevoir le sacrement de Pénitence ! Et tout ce que je vous dis, je le dirai à toute autre personne même à Sa Majesté l'Empereur (96).*

Les rapports entre le maire et le desservant continuèrent à se dégrader. L'année suivante, pour bien montrer aux fidèles en quelle estime il tenait la piété du sieur Bonnacarrère, l'abbé Quelennec s'arrangea pour chanter un *Te Deum* officiel sans le prévenir, oubliant également le commandant de la garnison. L'injure était publique et contrevenait à certain arrêté du 4 messidor an XII. Les victimes ne manquèrent pas de se plaindre au préfet qui, trop heureux, s'empressa de révéler à l'évêque que l'abbé Quelennec avait osé parler, l'an passé, en sa présence, de sa Majesté l'Empereur, avec une inconvenance que rien ne motivait. L'évêché ordonna une enquête. Le desservant y fit répondre, avec malice, qu'il ne se croyait pas qualifié à inviter. Les autorités concarnoises n'avaient pas besoin d'une invitation spéciale pour entrer à l'église !

(96) Arch. de l'Evêché, dossier Concarneau.

Décès de l'abbé Quelennec (14 décembre 1826).

Nous ignorons presque tout des dernières années du desservant de Concarneau. L'âge et la maladie avaient considérablement restreint son activité. Un projet lui tenait à cœur : la reconstruction de Saint-Guérolé. Depuis son retour d'exil, il avait multiplié démarches et interventions. A sa mort, on trouva dans un sac, 1 500 francs qu'il avait économisés à cet effet. Il ne vit pas l'ouverture du chantier puisqu'il s'éteignit le 14 décembre 1826 à huit heures du matin. Il était âgé de 75 ans. Pascal Droalin, marin, et Julien Brisson, « fabricant de sardines », se rendirent à la mairie annoncer le décès. Pour la dernière fois, son cercueil passa la petite porte basse de la chapelle de l'hôpital et les Concarnois accompagnèrent leur pasteur jusqu'au cimetière voisin. Ils l'inhumèrent au pied de cette église en ruine qu'il avait administrée pendant quarante ans.



Tel fut Sébastien-Claude Quelennec. Fils de matelot, il sut incarner l'âme et les aspirations du petit peuple du faubourg. Intransigeant mais droit, il préféra l'exil à ce qu'il jugeait être l'abaissement. Les Concarnois surent s'en souvenir et lui pardonnèrent, au retour, ses exigences.

Ce fut aussi le dernier curé concarnoï. Avec lui s'éteignit la lignée de ces prêtres nés à l'ombre des remparts ou dans les ruelles du faubourg et qui avaient le tort de vouloir animer un christianisme aux dimensions d'une ville où tous les matelots se sentaient frères.

ANNEXE

*Cantique en l'honneur de saint Guénolé,
patron de Concarneau*

- 1 Chantons de Guénolé
le triomphe et la gloire,
Offrons-lui le tribut
de nos vœux innocents,
Célébrons sa mémoire
par nos pieux accents,
Offrons à sa victoire,
l'encens.
- 2 Précieuses vertus,
lys brillant, candeur pure,
du jeune Guénolé
vous marquez les instants ;
Penchants de la nature,
vos attraits séduisants,
laisseront sans souillure,
ses sens.
- 3 Issu du sang des rois,
si l'éclat l'environne,
il fuit d'un sort brillant,
le faste dangereux ;
S'il est au pied du trône,
il croit plus glorieux
d'attendre sa couronne
des Cieux.
- 4 Heureux qui comme lui,
méprisant l'opulence,
craint de souiller son cœur
en lui donnant l'essor ;
vole à la pénitence,
en fait son cher trésor,
chérit plus l'innocence
que l'or.
- 5 Mourir au saint autel
fut la faveur suprême
dont Dieu récompensa
de si belles vertus ;
Mourir pour l'amour même,
de la mort des élus,
c'est vivre quand on aime
Jésus.

- 6 Qu'il est doux d'expirer,
que la mort est aimable,
quand l'amour de Jésus
nous perce de ses traits ;
O mort très désirable,
que ton sort a d'attraits,
c'est un gage admirable
de paix.
- 7 Pratiquons les vertus
dès le printemps de l'âge,
dès nos premiers instants,
donnons-nous au Seigneur ;
Prenons Dieu pour partage,
qu'il soit notre vainqueur,
il ne veut que l'hommage,
du cœur.
- 8 Chantons de Guénolé
les vertus angéliques ;
peuples, à ce grand saint,
recourons chaque jour,
que de dons magnifiques
nous promet son amour,
faisons à ses reliques,
la cour.
- 9 Nous fûmes confiés
jadis à sa tendresse,
heureux de conserver
ce dépôt précieux,
Pour nous il s'intéresse
jusqu'au plus haut des cieux,
Adressons-lui sans cesse
nos vœux.
- 10 Esprits purs qui chantez
dans le ciel sa victoire,
Ange, s'il imita
vos célestes ardeurs,
honorez sa mémoire,
exaltez ses grandeurs,
pénétrez de sa gloire,
nos cœurs.

YVES TANNEAU

Historique du passage de la rivière de Pouldavid à Douarnenez (1830-1885)

Cette étude est la suite chronologique et tout simplement logique d'une communication publiée dans le tome XCVI (1970) du bulletin de la Société archéologique du Finistère, sous le titre général : « Le pont de Port-Rhu à Douarnenez », et plus singulièrement sous ce libellé de circonstance : « En 1827, soixante ans avant l'actuel grand pont de Douarnenez à Tréboul, le roi de France s'opposa à la construction d'un ouvrage d'art sur la rivière de Pouldavid ».

Sur la foi d'un vicaire général du diocèse de Quimper, châtelain des bords délicieux de cette « rivière » océane, Sa Majesté Charles X, *par ordonnance donnée en Notre Château de Saint-Cloud le 4 Juillet de l'an de grâce 1827 et de Notre Règne le 3^e...* avait condamné sans appel la construction d'un pont au lieu-dit de Port-Rhu, sur la rivière de Pouldavid...

Cependant, la population de Douarnenez, de Poullan avec sa trêve populeuse et maritime de Tréboul, de même que celle de plusieurs communes du Cap-Sizun dont les transactions commer-

ciales s'effectuaient dans l'orbite douarneniste, aspiraient depuis des lustres à la réalisation d'un ouvrage d'art d'une incontestable nécessité.

Au demeurant, le veto de cette royale volonté ne pouvait s'éterniser au long des divers régimes monarchiques ou républicains, et très vite les habitants concernés par une voie de locomotion de première importance ne tarderont pas à émettre périodiquement à cet égard de fort légitimes doléances. Et en particulier les commerçants et les marins du havre de Tréboul, intimement associés aux activités économiques du port de Douarnenez, et pour lesquels ce pont mirifique constituait une douloureuse et interminable obsession.

Plus d'un demi-siècle s'écoulera encore, charriant des flots couleur d'émeraude dans la « ria » pittoresque et boisée de Pouldavid, avant que ne se dresse puissamment, d'une rive à l'autre, l'armature impressionnante du Grand Pont, véritable trait d'union déjà presque centenaire, qui s'inscrit dans le ciel douarneniste comme une plate-forme panoramique privilégiée. Pendant de longues années, des générations de braves gens de Douarnenez et de Tréboul ne cesseront de supplier les plus hautes instances de l'Etat pour la satisfaction de leurs vœux, hélas en vain.

Le sujet de la présente étude ne sera pas tant de relater les divers moyens traditionnels de franchissement de la « rivière de Pouldavid » depuis la plus haute antiquité, par gués, bacs ou chaloupes, mais de retenir surtout les considérations, les arguments politiques, économiques, démographiques et sociaux avancés pour justifier l'importance majeure de la construction de ce pont, et de donner par la même à ce modeste travail une certaine dimension historique et géographique.

Pour ce faire, les délibérations municipales de Poullan-Tréboul nous seront précieuses, car les mêmes documents concernant la ville de Douarnenez ont malheureusement disparu pour la période s'étalant de 1840 à 1870. Perte irréparable, car ces trente années ont assisté à une mutation profonde, un extraordinaire essor du grand port sardinier, dû essentiellement à la naissance et au développement de l'industrie de la conserve. Et il faut souhaiter vivement que ces vieux registres, d'un intérêt capital pour l'histoire de Douarnenez, soient retrouvés un jour prochain dans le recoin de quelque grenier inexploré. Car il est impensable qu'ils aient été sciemment détruits.

LE REMPLACEMENT DU BAC PAR UN PONT FIXE EN MAÇONNERIE

Mais une Majesté en chasse une autre : ainsi, après le départ de Charles X et au seuil du règne du roi Louis-Philippe I^{er}, l'opinion douarneniste revient au même problème préoccupant : la liaison des deux rives de la « rivière » par un moyen moins aléatoire qu'une frêle embarcation à l'heure des marées, ou le passage à pied après le reflux, avec les nombreux accidents qui se produisaient périodiquement lors de ces traversées.

Le 26 septembre 1831, sous la présidence du maire, Julien Debon, négociant, la municipalité de Douarnenez délibère sur les *avantages qu'il y aurait pour les communications de remplacer le bac de Douarnenez par un pont fixe en maçonnerie*, ce qui était, du reste, la seule technique pratiquée à l'époque, avant l'ère du fer et de l'acier.

En l'absence présumée d'un concours officiel, le financement de l'opération n'est pas sans causer de soucis aux membres du Conseil. Comment le résoudre en effet ? En étudiant *la possibilité de trouver quelque capitaliste qui veuille bien se charger de la construction, moyennant la concession d'un péage*. Et ce recours au « capitalisme » individuel devait paradoxalement se révéler secourable au socialisme collectif, en procurant *des moyens de subsistance aux malheureux ouvriers qui habitent la commune*. Les édiles soulignent que *l'établissement d'un pont sur la rivière de Port-Rhu sera d'un avantage inappréciable pour les communications entre la ville de Douarnenez et les communes de Poullan et du canton de Pont-Croix*, pensant que les communes de Douarnenez et Poullan-Tréboul *pourront sans doute fournir quelques actionnaires pour un travail dont l'utilité pour procurer des moyens de subsistance aux ouvriers est évidemment incontestable*.

Quatre ans plus tard, ce sont les élus de Poullan et du port de Tréboul qui s'inquiètent des réparations à effectuer au « passage de Port-Rhu », en face de la cale Ouillac, point de débarcadère au passage de Tréboul sur la rive de Douarnenez. La cale Ouillac, un vieil ouvrage portuaire qui rappelle vraisemblablement le nom d'un personnage ayant concouru à sa réalisation, existe toujours sur le quai de Port-Rhu, là où viennent s'embosser les bateaux de pêche en instance de grément ou de départ.

De même, une lettre de Daniel Kerdréach, maire de Poullan et négociant à Tréboul, à l'ingénieur en chef du Finistère, datée du 13 octobre 1835, signale le projet en cours de *réparer le passage de Port-Rhu, qui est dans un état complet de ruine et tout à fait dangereux pour le public...*

En remerciant l'honorable fonctionnaire pour son zèle et sa bienveillance à entreprendre cette restauration, M. Kerdréach ajoute : *Comme ce travail exigera probablement votre présence sur les lieux et que le port de Port-Rhu est tout à fait garni de bâtiments, puisqu'il y a au moins trente navires (le havre de Port-Rhu était le port marchand de Douarnenez), dont quatre bricks, c'est le cas de venir ici, Monsieur le Directeur, pour voir notre port dans tout son brillant (sic).*

Je vous réitère... la prière que j'ai eu l'honneur de vous faire chez vous, à mon dernier voyage à Quimper, qui est de vous prier de me faire l'avantage de venir me voir à Tréboul et d'y manger la soupe... Je pense que ce nouveau travail que vous avez l'intention de faire au passage de Port-Rhu, comme vous savez qu'on a le vif désir d'y substituer une digue, il serait convenable de restaurer la chaussée, comme si on allait commencer la digue. J'ai fortement l'espoir qu'elle se fera avec votre concours et celui de M. le Préfet, en lui donnant la largeur nécessaire. Ce travail fait serait autant de moins à faire pour plus tard.

J'ai vu plusieurs personnes notables à Douarnenez depuis mon dernier voyage de Quimper, lesquelles sont absolument de mon avis.

Il est question de n'ajourner la demande de la construction de la digue qu'à l'issue de la pêche, après quoi nous allons prier Mr. le Préfet d'avoir la complaisance de faire réunir les deux conseils municipaux de Douarnenez et Poullan, et d'y adjoindre un nombre égal parmi les plus imposés... Je désirerais... connaître la somme allouée pour la réparation du passage de Port-Rhu...

Au printemps suivant, le 28 mai 1836, le maire de Poullan s'adresse au préfet du Finistère en mettant l'accent sur les besoins de sa commune, où il n'y a malheureusement ni foires ni marchés, à cause des difficultés de communications occasionnées par la rivière de Port-Rhu, où il est toujours question d'établir une voie facile de communication par le moyen d'un bassin à flot, et dont on attend avec une bien grande impatience le projet...

De même signale-t-il à l'ingénieur en chef que l'ouvrage pour la réparation de la chaussée de Port-Rhu va bon train : *...du côté de la rivière [elle est] finie au dernier rang de pierres près, et on a dû commencer hier à faire les fondations du côté opposé.*

J'ose me flatter que le travail vous décidera à venir dans notre pays et que vous me ferez l'honneur de dîner. L'entrepreneur Dreullette m'a dit qu'il n'entrait pas dans son marché de faire la cale qui doit aller jusqu'au chenal : il serait pourtant urgent qu'on la fit immédiatement après l'ouvrage qui est commencé, sans cela l'embarquement à marée basse (je vous dirai qu'il y a toujours

assez d'eau pour tenir le canot à flot) serait dangereux, la partie allant vers le chenal étant hérissée de rochers. Il y a urgence d'y construire une cale embarcadère...

*
**

LE PROJET D'UN BASSIN A FLOT

Mais les réalisations concrètes et définitives ne semblent guère être proches, car la conception technique même de l'ouvrage destiné à assurer les communications entre les ports de Tréboul et de Douarnenez, ne rallie pas tous les suffrages : on parle de pont fixe avec des arches ou de digue formant un bassin à flot...

Le 21 février 1837, un courrier au préfet évoque la construction d'un pont ou jetée sur la rivière. Et le maire ajoute : ...Au mois d'Avril ou Mai dernier, M. l'ingénieur en chef envoya sur les lieux un élève ingénieur pour tirer le plan de la digue, en remplacement d'un pont fixe formant des arches. Cette dernière construction interceptant la communication avec la partie haute de la rivière, d'après le plan projeté, la partie supérieure formerait un bassin à flot et serait un port précieux pour les bâtiments de commerce qui ne veulent point échouer, et surtout pour ceux de l'Etat, s'ils étaient obligés de relâcher dans le port. Le plan de la digue doit être terminé...

Cependant, ce projet de bassin à flot semblait devoir finalement rallier les suffrages, car le maire de Poullan, quelques mois plus tard, rappelle au préfet du Finistère *les intérêts de cette commune, qui est importante sous le rapport de son étendue et de sa population et de l'industrie qu'on y exerce, qui est celle du commerce de la sardine et qui fait affluer dans le pays beaucoup d'étrangers pendant quatre à cinq mois de l'année ... Ma lettre du 15 présent mois avait pour objet de fixer votre attention sur la construction d'un pont ou jetée sur la rivière de Port-Rhu ... pour faciliter les communications entre les communes voisines, et par ce moyen créer un bassin à flot pour les bâtiments qui entrent dans le Port-Rhu, et dont le nombre est considérable...*

Rappelons que ce n'est qu'en 1858 que sera inauguré par l'Empereur Napoléon III, lors de son voyage en Bretagne, le bassin à flot de Port-Launay, avec son écluse du Guilly-Glas. Et c'est probablement une telle solution qu'avaient retenue les municipalités de Poullan et Douarnenez, mais nous verrons ce qu'il adviendra de ce projet.

Pour l'heure, habitants notables et membres du conseil municipal de Douarnenez adressent au représentant du gouvernement

une pétition *pour la construction d'un bassin à flot dans l'anse (sic) de Port-Rhu... Vous avez trouvé parfaitement exact l'exposé des réclamants au sujet de la construction de cette digue si ardemment désirée, non seulement par les habitants de cette localité mais ceux des communes voisines...*

Ce barrage de la rivière de Pouldavid offrirait aux communes intéressées, qui s'étendent jusqu'au fond du Cap, à 7 lieues d'ici au moins, point où l'on est à construire un far (sic) (il s'agit de la pointe du Raz), la route pour y arriver, par cette nouvelle voie de communication, serait un jeu de boule (!), c'est pour vous dire que c'est une plaine continue, et avantage inappréciable pour le transport des denrées de cette contrée riche dans le pays si pauvre, vu la grande quantité de terrains froids qui en dépendent, et que ce nouveau moyen de communication mettrait sous tous les rapports, dans un état plus vivifiant...

Le maire de Poullan souligne encore l'extrême utilité d'un tel bassin à flot pour les vaisseaux de l'Etat qui ne pouvaient échouer en cas de guerre.

Ces diverses considérations, relevant d'une judicieuse diplomatie pour parvenir à l'aboutissement d'un projet sans cesse renvoyé aux calendes, avaient d'ores et déjà entraîné l'établissement d'un devis estimatif des travaux à accomplir dans l'anse de Port-Rhu : 340 000 francs, somme fort considérable à l'époque.

Cependant, malgré l'intervention en haut-lieu des hommes politiques de la région, on ne nourrissait que des espoirs mitigés. Tout de même, *dans un concours de circonstances semblables*, disait Daniel Kerdréach, *je pense que nous ne pouvons que réussir dans cette entreprise...* Et d'ajouter : *M. l'Ingénieur de l'arrondissement, qui m'a fait l'honneur de dîner, m'a dit que les marées étaient mauvaises pour sonder le lit de la rivière, là où on doit établir les fondations de la digue. Il doit revenir la semaine prochaine. Il serait préférable, si l'on n'obtenait qu'une partie de la somme demandée, que l'on commençât d'abord la construction du bassin à flot, auparavant celle des quais...* A ce propos, l'ingénieur en chef écrivait au préfet : *l'ingénieur ordinaire s'occupe en ce moment du projet de bassin à flot, dont le barrage doit servir de moyen de communication entre les deux rives.*

Le maire de Poullan ne trouve pas d'expressions assez chaleureuses, pour témoigner sa reconnaissance au directeur des Travaux publics de l'intérêt qu'il porte à *ce pays, pour lequel l'on a pas encore rien fait (sic), et qui cependant en était si digne par sa position, pour fixer l'attention du Gouvernement dans l'intérêt de sa marine, et la distance d'ici à Brest est assez rapprochée...* Et il conclut : *Si l'heureux hasard vous faisait venir sous peu dans notre pays, Mr. le Directeur, rappelez-vous que je suis à Tréboul et que*

je me ferai une fête de vous prier, non seulement de me faire l'honneur de dîner, mais de prendre un lit... !

Tels étaient à l'époque les usages et les civilités, le moindre déplacement prenant des allures de voyage, au cours duquel hôtes et hôtesse se trouvaient souvent être les bienvenus.

Hélas ! Les mois passent, les promesses de zèle et d'attention, les paroles d'espoir de personnages haut placés ne manquent pas pour souhaiter la venue au monde de ce précieux bassin à flot qui allait changer la face du pays douarneniste, en lui apportant des lendemains prospères.

Plus de cent saleurs exerçaient alors leur activité à Douarnenez dans les ateliers de presse, 70 environ à Tréboul, et à cet égard, la « ria » de Pouldavid constituait un sérieux obstacle, mettant les négociants dans l'obligation d'effectuer un long détour par des chemins détestables. Le maire de Poullan ne se plaindra-t-il pas de cette contrariante *rivière de Pouldavid* [où] *on a le projet de construire une digue, bien ardemment désirée pour faciliter les communications, et qui dégoûte* (sic) *les acheteurs de sardines de venir jusqu'à nous...*

Mais chacun sait que les promesses et les bénédictions de toutes sortes ne valent pas la pose d'une première pierre, parfois symbolique au demeurant. Aussi, le 9 août 1838, les habitants des communes de Douarnenez et Poullan-Tréboul, unis dans une même espérance, adressent-ils au préfet du Finistère une nouvelle pétition dont voici l'essentiel : *Les soussignés, habitants de Douarnenez et de Poullan, interprètes des besoins des deux communes, viennent aujourd'hui appeler encore votre attention sur l'urgence de la construction d'un bassin à flot dans l'anse de Port-Rhu...*

Nous n'essayerons pas de vous retracer tous les avantages qui résulteraient de cette construction, tant pour Douarnenez, Poullan et les communes environnantes, que pour le commerce et la Marine... Question vitale pour le canton de Douarnenez et qui intéresse à un haut degré toutes les communes du Cap. Douarnenez, négligé depuis si longtemps, tandis que Concarneau, Pont-L'Abbé, Audierne et autres villes (ce soit dit sans jalousie !) ont été si largement partagées, Douarnenez, disons-nous, a sans doute besoin qu'on y fasse de grands travaux, mais tous ceux qu'on y pourrait entreprendre ne seraient que secondaires, comparativement à ceux qui font l'objet de cette pétition... Au nombre des travaux que réclame notre chef-lieu, se pose d'abord... le bassin à flot de Port-Rhu, parce que seul il intéresse la généralité des habitants, et que si l'on tardait encore à s'en occuper, la prospérité du canton se trouverait compromise... Le barrage de ce bassin à flot doit servir de communication entre les deux rives...

Voici la liste des notables de Poullan et Douarnenez, ainsi que

des membres des deux municipalités, qui ont apposé leur signature au bas de cette supplique : Le Breton, adjoint au maire de Douarnenez ; Daniélou, conseiller municipal ; Delécluse aîné ; Simon Bouilly ; Godec, Blavon-Duchesne ; Delorme ; Bréthel ; Jean-Pierre Belbéoch ; Gouzil ; Le Coq ; Raymond Gloaguen, tous conseillers municipaux. Jean-Guillaume Béléguic, juge de paix ; Julien Debon, membre du Conseil général ; Delécluse fils, receveur de l'Enregistrement ; Vincent, marchand de comestibles ; Duchène, receveur des Contributions indirectes ; Fr. Belot, F. Debon, Ladvenant, Veuve Penanros aîné, Granger fils, Renault, Daniel Grivart, Louis Joseph Grivart, Leyer, Madézo Marin, Grivart fils, tous « marchands de comestibles » ; Simon Bouilly, propriétaire ; Le Clech, notaire ; Orven, boulanger ; Julien Le Gall, boulanger ; Le Ret, capitaine au long cours ; Léonard, receveur des octrois ; L'Helgouarch, boucher ; Le Goff, jardinier ; Boulic René, boulanger ; Diraison, Boulanger ; M.-C. Belbéoch ; Veuve Quilfen, marchande de quincaillerie ; Racine, marchand ; J.-M. Villard ; Pierre ; Veuve Bourse, marchande de boissons en gros ; Tanter, cabaretier ; Barberousse ; Brusq, tonnelier ; Auffret Corentin ; Dérédec ; Monblanc, marchand de drap ; Granger père, officier en retraite ; Largeteau ; Kernaléguen ; Veuve Gestin ; Sauban ; Salaun, instituteur ; Veuve Guichoux, née Démizit.

Né soyons pas surpris de découvrir parmi les signataires un nombre important de « marchands de comestibles » : il s'agit de négociants en alimentation, soit les mareyeurs de l'époque, qui s'adonnaient au commerce de la sardine salée et pressée.

Quelques mois plus tard, le 28 novembre 1838, Kerdréach, maire de Poullan, transmet à Le Bastard de Kerguiffinec, député de la circonscription, une nouvelle demande faite par les électeurs de Douarnenez au sujet du bassin à flot que l'on se propose depuis longtemps de construire dans la rivière de Port-Rhu pour faciliter les communications entre les deux rives, et mettre par ce moyen à l'abri de tous dangers les bateaux de pêche des deux communes de Douarnenez et Poullan, au moins 400 chaloupes qui viennent hyverner (sic) dans la partie haute de la rivière, pendant huit à neuf mois de l'année et qui sont exposées à en sortir dans l'état actuel des choses et à aller se briser à la côte de Crozon ou ailleurs. *...Déjà, Monsieur le Député, j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec vous de vive voix et par écrit, sur l'avantage de cette construction si utile pour le pays... et pour la Marine...*

Cependant le temps passe, et notre pont ou bassin à flot demeure toujours une inaccessible terre promise. L'année suivante, nous en sommes toujours aux mêmes doléances, aux mêmes pétitions, aux mêmes arguments.

Un élément nouveau toutefois : l'ingénieur en chef du département était à la fois député du Finistère, ce qui conférait à sa

parole et ses écrits un poids de nos jours insoupçonnable, par suite de l'incompatibilité de ces deux fonctions. Le 17 juin 1839, le maire de Poullan intercède auprès de lui, insistant à nouveau sur l'urgence de la construction du bassin à flot, son utilité pour les chaloupes de pêche et les bâtiments de commerce, de même pour les navires de l'Etat, et *faciliter nos communications avec la ville de Douarnenez, chef-lieu de canton, et celles des riches communes du Cap, où l'on a construit un phare dans l'intérêt de la navigation, et qui a été allumé le mois dernier. La construction de la digue à Port-Rhu provoquerait une nouvelle voie pour y arriver, sur un terrain tout à fait uni, à peu de frais, puisque le chemin existant à présent est entouré de terres froides, terrains de nulle valeur...*

Tandis que la route actuelle de Douarnenez à Pont-Croix... est hérissée de côtes très rapides, ce qui paralyse en partie l'Agriculture, parce que les cultivateurs de cette contrée, qui envoient leurs denrées chez nous, sont obligés de charger leurs voitures légèrement, ce qui leur occasionne une perte de temps considérable, dans ce moment où cette industrie fixe entièrement toute la sollicitude du Gouvernement.

...La rivière de Port-Rhu est la plus importante de tout l'arrondissement sous le rapport du grand nombre de navires qui fréquentent le port, par le commerce qui s'y fait...

...Je saisis cette occasion, M. le Directeur, pour vous donner connaissance que des ouvriers sont employés à l'extraction de rochers au Petit-Port et d'autres à élargir la passe du Guet, pour faciliter l'entrée et la sortie des navires de la rivière de Port-Rhu.

Hélas ! Malgré le prestige de M. l'ingénieur en chef-député, malgré les bonnes dispositions des gouvernements successifs, les impératifs économiques, politiques et sociaux maintes fois soulignés par les notables et les autorités locales, le bassin à flot de la « rivière de Pouldavid » demeure, au fil des ans, un insaisissable pont en Espagne !

*
**

De 1839 jusqu'en 1858, sous le second Empire, les illusions semblent s'être envolées : du moins n'ai-je pas retrouvé de nouvelles pétitions accrochées à cet éternel mirage.

Du reste, le 7 octobre 1858, au conseil municipal de Poullan, il ne s'agissait que de déterminer les limites du « Port des bacs de Port-Rhu et du Guet, de Douarnenez à Tréboul », c'est-à-dire l'étendue de la rivière sur laquelle les fermiers locaux du passage devaient jouir d'un droit exclusif. Les propositions soumises par l'ingénieur des Pont-et-Chaussées furent d'ailleurs retenues, ainsi sur la rive droite : limite du port en amont pour le bac de Port-

Rhu, à 500 mètres du « Treiz » ou passage ; en aval : l'anse de « l'Enfer ». Pour le bac du Guet : en amont, l'anse du Guet ; en aval, à 500 mètres du passage. Pour la rive gauche : limite du port pour le bac du Guet, en amont à 500 mètres du passage.

De même, le conseil émet-il le désir que les fermiers des deux bacs du Guet et de Port-Rhu soient assujettis à passer gratuitement le garde champêtre de Pollan, et que le bac de Port-Rhu soit à la disposition de la gendarmerie *pendant le temps de la pêche de la sardine, pour le service de nuit de Tréboul, qui est une localité importante.*

Deux ans plus tard, lors d'une séance tenue à Tréboul, le 10 mai 1860, sous la présidence de Georges Treuttel, maire de Poullan, le « Pont de Port-Rhu » revient au premier plan des préoccupations municipales. Le maire expose derechef que la commune se trouve séparée de Douarnenez par un bras de mer qui rend toute communication avec le chef-lieu de canton excessivement difficile, les deux bacs ne pouvant assumer souvent leur service au cours des intempéries de l'hiver. Et il ajoute : *Le commerce de Tréboul, petite ville et port de mer, où il y a plus de cent bateaux faisant la pêche de la sardine, se trouve entravé par la difficulté du transport de la sardine jusqu'à Douarnenez, où se font tous les chargements de navires... La population de Tréboul et celle des villages environnants se trouvent dans une position isolée, faute de communications directes avec Douarnenez, les bacs ne passant plus après le coucher du soleil. Les personnes qui ont besoin d'un médecin ou de remèdes pour les malades sont forcées, ou de faire le tour de Pouldavid, ou d'attendre au lendemain.*

...L'établissement d'un pont sur ce bras de mer, à l'endroit nommé Port-Rhu, est depuis de longues années l'objet des plus ardentes sollicitudes de toute la population non seulement de Poullan, mais aussi de toutes les communes du Cap, situées sur le littoral de la Baie de Douarnenez ; Telles que Beuzec, Goulien et Clédén, dont les habitants, faute de communications directes avec Douarnenez, vont vendre leurs denrées à Pont-Croix, ce qui est préjudiciable à Douarnenez...

...La civilisation est restée dans ces communes, déclare le maire de Poullan, à peu près ce qu'elle était il y a déjà plusieurs siècles. L'agriculture est également restée sans progrès, le dixième du sol y est à peine soumis à une mauvaise culture, dont les produits suffisent à peine à la misérable nourriture de ses habitants, et qu'on ne peut espérer d'amélioration tant que le pays sera privé de communication avec les points peuplés déjà en progrès.

Aujourd'hui il y a deux chemins vicinaux, l'un partant de Douarnenez et finissant au quai à Port-Rhu, et l'autre de Poullan, finissant également à l'autre bout, vis-à-vis celui de Douarnenez,

et ces deux chemins ne pourront être utiles que lorsqu'ils seront reliés par l'établissement d'un pont.

Les membres composant la réunion, reconnaissant l'urgence et le bien immense que ce pont ferait à tous les habitants de la côte Ouest, ...ont été unanimement d'avis de mettre sous les yeux de M. le Préfet l'affligeante situation de la commune de Poullan et de le prier instamment de faire les démarches nécessaires pour la construction d'un pont à Port-Rhu...

Ils supplient M. le Préfet d'être favorable à une entreprise si éminemment utile et de laquelle dépend entièrement la prospérité d'une partie de son département.

Toutes ces considérations étaient d'importance et mettaient hautement en relief la nécessité de voies de communication directes et judicieusement tracées. Mais, il y a loin de la coupe aux lèvres...

L'année suivante, le 24 novembre 1861, la municipalité de Poullan retrouve à son ordre du jour la question du fameux pont, en l'occurrence une délibération du conseil de Douarnenez, par laquelle cette ville demandait avec instance *l'établissement d'un barrage ou bassin à flot au Port-Rhu, en remplacement du pont projeté, pour relier les deux rives*. Les élus de Poullan partagent pleinement les vues des conseillers de Douarnenez et sollicitent du gouvernement de l'empereur la réalisation de ce fameux barrage ou bassin à flot.

Cette délibération de la municipalité de Douarnenez, du 24 novembre 1861, est d'autant plus précieuse que les registres de cette ville sont introuvables, aussi en voici le texte, transcrit sur le registre de Poullan :

M. le Maire de Douarnenez appelle l'attention sérieuse du Conseil sur le pont qu'il est question d'établir au Port-Rhu... Un autre travail, une digue ou môle à la cale Ouillac, en amont du pont, ajoute le maire, est arrêté en principe. Ces deux travaux ... répondront-ils aux besoins de la situation ? M. le Maire ne craint pas d'affirmer le contraire. Car la chose principale dont Douarnenez a à se préoccuper, c'est de sauvegarder en temps de pêche comme pendant la saison de l'hivernage, la flotte innombrable des bateaux de ses pêcheurs. Or il est constaté chaque année que, pendant les 5 à 6 mois de la mauvaise saison, de 600 à 700 chaloupes de pêche roulent dans le fonds de ce bassin, sur les vases et les sables mouvants, rompant dans les grands coups de mascarin (sic) leurs amarres les plus solides et s'échappent souvent de la rivière pour ne plus reparaitre.

...Le Conseil, considérant qu'un travail de barrage ou bassin à flot en remplacement du pont projeté et à l'étude, et du môle en

amont, à la cale Ouillac, seul, saurait répondre aux besoins de la situation présente et à venir de Douarnenez, au point de vue :

1^o) De la garantie et de la conservation des 800 à 900 chaloupes de pêche qui font sa puissance.

2^o) De la communication des deux rives de Douarnenez et de Tréboul, dont le point de jonction se trouverait ainsi bien mieux placé, à l'avantage des deux populations.

3^o) De l'élan à donner à l'agriculture dans les communes de Poullan et de Beuzec-Cap-Sizun, qui n'attendent, pour prendre leur essor, que le moment d'être reliées à la ville de Douarnenez par une route qui traverserait le bourg de Poullan.

4^o) De la facilité du mouvement de cabotage de Douarnenez et de Tréboul, dont la force, par le fait de leur voisinage avec le grand port de commerce de Brest, doit prendre rapidement de larges proportions.

5^o) Enfin, au point de vue de la salubrité publique, les vases de la rivière de Pouldavid étant essentiellement nuisibles, le choléra de 1849, qui a décimé les populations de Douarnenez, Tréboul et Pouldavid, nous en ayant laissé le triste souvenir. Sans compter tous les avantages que pourraient retirer nos marins de ce long parcours de rivière barrée, soit pour y établir des huitrières et des viviers, qui conserveraient leur poisson plat, leurs langoustes et homards.

Par tous ces motifs, à l'unanimité, le Conseil sollicite du gouvernement de l'Empereur un barrage ou bassin à flot sur la rivière de Port-Rhu, et prie le Maire de faire dans ces vues, les démarches les plus actives, en faisant observer dans ses rapports que, il y a plus de 20 ans, alors que Douarnenez n'avait pas la moitié de son importance actuelle, ce projet avait déjà mérité l'attention du gouvernement de Louis-Philippe qui fit faire des études pour un bassin à flot par l'habile ingénieur M. Gogear, dont le travail est depuis demeuré dans les cartons.

Nos édiles auraient pu ajouter que le prédécesseur de Louis-Philippe sur le trône de France, Sa Majesté Charles X, après avoir lui-même autorisé la construction d'un ouvrage d'art sur la « rivière de Pouldavid », avait ensuite purement et simplement rapporté son ordonnance, sur la foi d'un notable ecclésiastique du voisinage.

Mais si nos rois n'avaient su s'attirer la gratitude de la population de la région de Douarnenez, en répondant à un vœu maintes fois renouvelé, l'Empereur Napoléon III allait-il passer de cette manière à la postérité, en accordant son impérial soutien à la construction d'un pont que l'on aurait appelé tout naturellement « le Pont Napoléon » ?

Rien n'est moins certain... Car, une nouvelle fois, quatre ans plus tard, en 1865, les élus de Tréboul *supplient M. le Préfet de vouloir bien faire des démarches* (encore et toujours !) *près du Gouvernement, pour la construction du pont projeté depuis plusieurs années...*

La population scrute désespérément le ciel douarneniste, rien ne vient rompre l'admirable perspective de la « ria » de Port-Rhu, qui draine ses flots vivifiants depuis l'île enchantresse du légendaire Tristan, jusqu'au havre médiéval, aujourd'hui comblé, de Pouldavid.

Le 9 mai 1867, le « Conseil » de Poullan, au nom combien symbolique, *réitère les vœux qu'il forme chaque année pour la construction du pont...* Le 23 novembre 1869, au crépuscule du second Empire, reviennent les vœux désabusés et traditionnels de la municipalité : *Ce pont, déclare-t-elle, demandé depuis plus de 50 ans par les communes intéressées, est devenu aujourd'hui d'une nécessité si absolue, par l'extension du commerce de la sardine qui se fait à Tréboul, qu'il est aujourd'hui privé de communication directe avec Douarnenez, qu'il est impossible de s'en passer.*

Apparaît la troisième République, et le 28 décembre 1871, notre pont reviendra à l'ordre du jour exclusif d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Poullan, sous la présidence de Georges Treuttel, en présence des conseillers suivants : Jules Lemarchand, Kersaudy, Queffurus, Donnart, Couic, Cloarec, Joncour, Jean Gloaguen, François Laouénan, Jean Le Doaré, Hervé Blanchard, Hélias, Largenton, Armand Lauvergnat, Le Batard, Théodore Sauvage, Auguste Chancerelle, Jean Castrec, Bosser, Hervé Tanguy, Le Goff, Hervé Provost.

Le maire donne lecture de deux lettres émanant du préfet et de l'ingénieur en chef. Deux projets étaient en présence à ce moment : 1^o) le projet d'un pont fixe au Stancou, évalué à la somme de 50 000 francs. 2^o) le projet d'un pont tournant à la cale Ouillac, en aval, qui devait coûter 150 000 francs...

Venu en discussion, le pont fixe au Stancou fait contre lui l'unanimité des suffrages, ne pouvant, dit-on, *relier avantageusement les deux communes et notamment les deux centres de populations maritimes de Douarnenez et Tréboul.* De même, *l'Administration de la marine, qui se préoccupe à juste titre des intérêts de la nombreuse population maritime de Tréboul, sera rigoureusement hostile à ce pont du Stancou, au double point de vue qu'un trop long parcours de route empêchera constamment le jeu de la concurrence de se mouvoir sur la sardine et toutes pêches des bateaux de Tréboul, et ensuite parce qu'il serait téméraire de barrer l'arrière port de la rivière, en présence du chemin de fer qui, bien certainement avant peu d'années, reliera Douarnenez à Quimper et pour-*

rait changer complètement la face du mouvement de commerce maritime dans notre port.

En ce qui concerne le second projet, le « pont tournant à la cale Ouillac », le conseil, *considérant que Douarnenez accède à ce projet et que la Marine y accède également et regrette peut-être même qu'il ne soit pas possible de l'établir à distance plus rapprochée de Tréboul.*

Considérant que, quoique ce pont doive coûter plus cher, il ne sera jamais longtemps, dans un pays d'autant d'avenir que celui-ci, à être payé et entièrement réglé, tandis que le pont au Stancou... ne saurait être que le sujet de mécontentement général et dans l'avenir de réprobation perpétuelle (!).

Certains du reste que l'Etat et notamment le département de la Marine, dont le sentiment de sympathie et de dévouement pour nos populations maritimes se traduit par des dépenses de plusieurs centaines de mille francs effectuées depuis peu d'années au port de Douarnenez pour un môle-abri pour les bateaux des pêcheurs et pour la construction de leurs quais d'atterrissage... interviendront largement dans la dépense de ce pont si éminemment utile aux intérêts de la Marine, du Commerce et de l'agriculture... Le Conseil municipal de Poullan, adoptant le Pont tournant à la cale Ouillac, et plus même de Tréboul si c'est possible, mais jamais plus éloigné, émet le vœu que les études sur ce travail soient faites au plus tôt possible pour statuer définitivement sur l'emplacement du pont...

En fait d'études, deux ans après, la population en est encore réduite à la même vaine demande, aux mêmes sollicitations, mais que diable, au beau pays de Douarnenez, les gens ne manquaient pas de patience, étant du reste formés à son école. Et puis, nous savons tous qu'un pont ne se construit pas en un jour, en une nuit peut-être, mais là c'est l'affaire de Polic, le diable...

Bref, au printemps de 1873, le 12 mai plus précisément, les édiles de Poullan-Tréboul demandent une fois encore, *avec insistance et à l'unanimité, si les finances de l'Etat et du Département sont dans le moment un obstacle à l'établissement du pont à jeter sur la rivière de Port-Rhu, décrété en 1825 et appuyé chaque année par le Conseil général, qu'un moyen quelconque de passage avec bétail et charrettes soit établi sur la rivière, soit un pont de bateaux ou autre moyen, lequel donnerait toujours un commencement de satisfaction aux populations de Poullan et de Douarnenez. Le Conseil a foi entière dans sa demande, parce qu'elle n'est que l'expression d'un acte de justice.*

Hélas ! Combien fallait-il de vies d'homme pour que justice fût rendue. Trois nouvelles années s'écoulaient encore avant que nous puissions entonner l'Alléluia, du moins s'il faut en croire G. Treuttel, maire de Poullan, qui déclare solennellement, en ou-

vrant la séance du 12 juin 1876 : *Messieurs, je suis heureux de vous annoncer que nous touchons enfin au moment de voir cesser les souffrances de nos populations, du manque de communications sur Douarnenez, par l'établissement prochain du pont Douarnenez-Tréboul, reconnu aujourd'hui, par le fait du mouvement progressif de pêche, d'industrie et de commerce du pays, d'une impérieuse et indéniable nécessité.*

...Trois projets parfaitement étudiés ... sont en présence : Le pont au Stancou, le pont à la cale Ouillac et le pont à l'anse de l'Enfer.

Pour le pont au Stancou, déclare le maire, j'ai la plus haute confiance, en le repoussant, de me trouver d'accord avec les sentiments des populations des deux rives. N'oublions pas, en effet, que nous défendons ici, au premier chef, les intérêts d'une population laborieuse, maritime, industrielle, ouvrière, pour laquelle le temps est plus que de l'argent. La perte de temps pour le marin est incalculable ; pour la mère de famille, c'est le manque de soins à la famille, avec ses conséquences.

Le pont à la cale Ouillac, posé à 250 mètres en aval, mais rapproché de Tréboul de plus de deux kilomètres, parce que l'on attaque carrément de front Tréboul, sans se préoccuper du contournement de la montagne du Béret, coûte 100.000 francs de plus, mais il donnera satisfaction aux aspirations de tous : chacun y passera, populations maritimes, industrielles et ouvrières, chevaux, charrettes et voitures. La fortune publique s'en ressentira, ce sera donc un sacrifice fructueusement placé pour l'Etat, le département et la commune.

Quant au pont à l'anse de l'Enfer, à 135 mètres de la cale Ouillac, (en aval) il coûterait 10.000 francs de plus, mais toujours il conduit plus droit au but à Tréboul, l'objectif poursuivi de tous temps, et il évite la construction de 135 mètres de chemin de halage.

Voies et moyens. Vous n'ignorez pas, Messieurs, continue G. Treuttel, combien l'écart de dépenses entre le pont mobile et le pont fixe a contrecarré nos vues. Il faut vivre dans un centre industriel comme celui qui nous occupe, pour comprendre en effet ces sacrifices.

Un seul moyen nous demeure de vaincre les dernières résistances, c'est d'affirmer l'extrême urgence de notre pont à l'endroit souhaité, par le vote d'une subvention importante. Douarnenez... a voté pour le pont un capital de 40.000 francs en vingt annuités de 2.000 francs.

Nous sommes beaucoup moins riches que Douarnenez, mais notre situation est intolérable sans ce pont. Je vous propose, en conséquence, de voter une subvention de 30.000 francs en vingt

annuités de 1.500 francs, à prélever chaque année sur notre surtaxe d'alcool.

Ce qui fut adopté à l'unanimité des membres du conseil.

En définitive, le ministre des travaux publics repoussera les divers projets de « pont tournant » pour ne retenir que la solution de « pont fixe » au Stancou.

A ce propos, le 2 avril 1877, la ville de Douarnenez en délibérera, sous la présidence martiale du chef de bataillon Auguste Hurtel, maire de la cité : *Les céréales, les animaux de boucherie de nos communes voisines arriveraient à la satisfaction de tout le monde, à augmenter d'une façon notable les approvisionnements de nos marchés et de nos foires, d'autant mieux que le pont fixe au Stancou ne sera pas construit, comme on l'a cru longtemps : son emplacement est déterminé presque au milieu de la distance qui sépare la cale Ouillac du lavoir du Stancou.*

Il partira de la fin du quai de Port-Rhu, de la cale courante, pour atteindre de là, en traversant la rivière, la commune de Poullan pour donner ensuite naissance à un chemin de halage en forme de T, ayant le bras nord jusqu'à Tréboul, par Kermabon, bordant par conséquent toute la rivière jusqu'à la balise de l'ancien délestage, pour couper de cette balise à travers champs, pour entrer à Tréboul toujours par Kermabon.

Le bras sud du chemin de halage partant du pont, tournera la pointe de la propriété de Madame de Laubrière, pour se diriger vers la Pierre-Longue en Poullan, jusqu'à la route du chemin vicinal conduisant au chef-lieu de cette commune...

M. Gustave Le Guillou-Penanros, conseiller général, prend la parole et dit, entre autres choses : qu'il était indispensable que le pont se construise à voie double, au lieu de voie simple... car le pont à voie unique n'aura pas dix ans d'existence qu'il faudra l'élargir dans les vues...

Solution qui sera sagement et prudemment retenue, malgré son insuffisance actuelle, mais ne l'oublions pas, nous étions encore ou presque, au temps des diligences, des charrettes et des chars à banes.

D'une délibération du 10 novembre 1878 de la municipalité de Douarnenez, nous retiendrons certaines précisions dignes d'intérêt : *...Le terrain destiné au pont de Port-Rhu, lisons-nous, est précisément indiqué pour l'établissement du chemin de fer de Quimper à Douarnenez... ce qui subordonne nécessairement l'emplacement du pont au choix définitif de l'emplacement de la gare.*

Il est certain, en étudiant la topographie douarneniste et trébouliste, que l'implantation du pont ne pouvait se décider qu'en étroite corrélation avec l'emplacement de la gare du chemin de

fer, laquelle, malgré l'humeur et le désaccord des habitants de Douarnenez, sera édiflée sur le territoire de Tréboul, en prévision d'un prolongement éventuel vers le Cap-Sizun.

Le dénouement de cette interminable attente approche, doucement toutefois car, quatre ans plus tard, au mois de mai 1882, le maire de Douarnenez expose encore à son conseil que *les projets de construction du pont devant relier Douarnenez avec la gare du chemin de fer, n'ont pas encore été arrêtés et qu'on n'est pas pour le moment fixé sur le mode de construction de ce pont !*

A quoi donc avait servi un demi-siècle de plans et de calculs de toutes sortes ? Le matériau même de ce fantastique ouvrage d'art, en perpétuelle gestation, ne ralliait pas l'unanimité des suffrages. Ainsi, le maire demande-t-il à ses collaborateurs de *vouloir bien s'associer à lui pour obtenir que ledit pont soit construit en pierres, tant au point de vue de sa solidité que de sa durée*. Et docilement, sans aucune considération technique, nos édiles opinent du chef, déclarant tout prosaïquement *qu'il serait désirable que le pont fût construit en pierres plutôt qu'en fer !*, ce qui était tout naturel au pays du granit.

Au reste, pierre et fer seront étroitement associés, le granit pour les piles, l'acier pour le tablier, dans la réalisation d'un ouvrage d'art qui demeure, aujourd'hui encore, un travail remarquable.

Mais ne nous réjouissons pas trop vite, nous n'en sommes pas encore à la pose symbolique de la première pierre. Toutefois, les temps sont proches, car au mois de juillet suivant, l'an de grâce 1882 de la troisième République, les travaux sont finalement adjugés à des entreprises de la région parisienne.

*
**

LA CONSTRUCTION DU GRAND PONT

La construction du Grand Pont s'effectue sous la direction du Service Etudes et Travaux des chemins de fer, le montage du tablier métallique étant assuré par les Ateliers et Chantiers de la Loire. Les plans de l'ouvrage lui donnaient une longueur de 200 mètres et une largeur de 7,50 m, avec trois ouvertures de 58 mètres chacune. Cinq cents tonnes de fer devaient être utilisées pour le tablier. Le devis s'élevait à la somme de 570 000 francs, bien plus élevée que le montant initialement prévu. Au mois d'avril 1883, l'exécution était en bonne voie et les fondations des piles achevées. Tous les visiteurs admiraient les magnifiques granits de l'Aber, constellés de rose, et le kersanton bleu nuit employés dans les maçonneries.

Plusieurs accidents endeuillèrent malheureusement les travaux : ainsi, le 20 août 1883, le surveillant, un nommé Pierre Marce, tombait d'une échelle appuyée à l'une des piles et trépassait quelques heures plus tard.

A la fin de cette année 1883, un dramatique événement allait d'ailleurs jeter la consternation à Douarnenez et tout particulièrement à Tréboul. En ce temps, la courageuse population maritime fut cruellement éprouvée : les naufrages étaient fréquents et, au cours de l'hiver 1885-1886, le choléra sèmera la désolation dans les foyers de pêcheurs. La catastrophe survenue au Guet est indépendante de la construction du Grand Pont, mais elle s'inscrit dans l'historique du passage de la « rivière de Pouldavid », et à ce titre, il est utile d'en donner ici une brève relation. Des innombrables drames de la mer qui s'inscrivent en lettres de deuil et de larmes à l'interminable martyrologe douarneniste, l'un des plus poignants, des plus tristes, demeure la tragédie qui eut pour théâtre la pointe du Guet.

Au seuil de la nuit du 19 novembre 1883, la barque du passeur de l'Île Tristan se renversait dans les flots glacés, entraînant dans la mort dix-huit jeunes victimes. Près d'un demi-siècle plus tard, le souvenir de ce drame est encore gravé dans la mémoire populaire. Mais voyons les circonstances de la catastrophe. Le soir de ce lundi du « mois noir », la nuit couvre rapidement les gens et les choses d'une ombre inquiète et sinistre. Pourtant il est à peine sept heures, les ouvrières sortent de l'usine Grivart à Douarnenez. Vingt et une d'entre elles, habitant Tréboul, descendent sur la cale du Guet, face à l'Île Tristan et plus près, à l'ilot Saint-Michel. La mer commence à se retirer, la lune n'est pas encore levée, la nuit est noire. Comme il est d'usage quand le bac du Guet est occupé, les femmes et les filles s'adressent au passeur Queinnec qui fait le service de l'Île Tristan, et s'entassent aussitôt dans sa barque, en le priant de les conduire à Tréboul. Un nommé Priol s'était joint à elles. La mer était mauvaise, le ressac assez fort, aussi le passeur leur fait-il observer qu'il y a du danger à les prendre toutes ensemble et qu'il est plus prudent d'effectuer deux voyages. Il invite donc la moitié des ouvrières à redescendre sur la cale. Mais les malheureuses, fatiguées et transies de froid, impatientes de rentrer à la maison, restent sourdes aux conseils de prudence du vieux marin. Debout sur le bordage du bateau, il tente de les convaincre, quand soudain survient un coup de ressac terrible. La petite embarcation, violemment drossée contre la cale, chavire brusquement, projetant dans le flot lugubre et glacial toute cette grappe humaine. Un long cri d'épouvante, un cri d'horreur et de désespoir retentit dans la nuit jusqu'aux chaumières de pêcheurs, attirant aussitôt au passage du Guet une foule bouleversée. On se précipite au secours des victimes qui, presque toutes, ont disparu dans l'eau noire. Le passeur, cramponné à la cale, avait échappé

au désastre. Parmi les passagères englouties, quatre seulement furent sauvées et conduites à l'usine Grivart pour y recevoir des soins.

Sur les lieux de la tragédie la lune bientôt se lève. A mesure que le flot baisse, on retrouve les cadavres agrippés les uns aux autres. Les sauveteurs les déposent sur la cale, devant les familles accourues de Tréboul à l'annonce du drame. Ce sont des scènes déchirantes : dix jeunes filles n'avaient pas vingt ans ! La plus jeune était âgée de treize ans ! Dans le courant de la nuit, leurs dépouilles mortelles, au nombre de dix-huit, sont transportées à Tréboul. Là encore, plus qu'à Douarnenez, la consternation est indicible : de près ou de loin, toutes les familles étaient frappées par le malheur. Dans certaines maisons, il y avait deux cadavres : dans l'une d'entre elles, il y en avait même trois ! Une jeune mariée depuis peu et deux jeunes filles...

Le ressac, cause de cette terrible noyade collective, est particulièrement dangereux à cette époque de l'année, signale un correspondant local, qui ajoute : Ici, dans l'idiome breton, on lui donne le nom de mascaret... Au commencement de l'hiver, il est presque journellement d'une impétuosité extrême, quand il gonfle le flot à l'entrée du Port-Rhu...

Deux jours plus tard, le mercredi 21 novembre, les obsèques des victimes se déroulent dans la petite chapelle Saint-Jean de Tréboul, alors église paroissiale, car la consécration de l'église Saint-Joseph n'aura lieu que l'année suivante, en 1884. L'édifice s'avéra trop étroit pour tant de morts : le clergé dut procéder à deux cérémonies funèbres successives. Sept cercueils furent d'abord rangés dans la nef, puis onze autres. Plusieurs milliers de personnes de Tréboul, Douarnenez et de toute la région, témoignaient aux familles des jeunes disparues leur sympathie et leur tristesse. La foule, émue, sanglotante, débordait au loin autour de la chapelle, où tous les assistants étaient agenouillés. Au premier rang, on remarquait le représentant du gouvernement, M. Gragnon, préfet du Finistère. Dans le cimetière marin de Tréboul, si émouvant sur les hauts de la falaise, dix-huit fosses étaient alignées. Dur eût été le cœur de celui qui n'eût pas pleuré ! Pères, mères, frères et sœurs adressèrent un dernier adieu aux jeunes victimes si tragiquement disparues : *On n'entendait qu'une lamentation et un sanglot !*, dira un assistant. Le préfet voulut prononcer quelques mots sur la tombe des malheureuses, mais il dut y renoncer devant un tel spectacle de chagrin et de douleur.

Voici la liste des jeunes filles et femmes de Tréboul qui périrent dans la catastrophe : Mélanie Joncour, épouse Jannic, 24 ans ; Marie Joncour, sa sœur, 17 ans ; Catherine Perherin, 23 ans ; Marguerite Celton, veuve Marchadour, 28 ans ; Françoise Lozachmeur, épouse Guivarch, 46 ans ; Marie-Anne Divanach, épouse Berlivet,

23 ans ; Catherine Divanach, sa sœur, 17 ans ; Marguerite Lelguen, 19 ans ; Jean-Noël Priol, 39 ans ; Marie-Anne Le Bars, sa femme, 36 ans ; Marie Le Bars, sa belle-sœur ; Marie-Jeanne Kervarec, 17 ans ; Marie-Y. Lagadec, 13 ans ; Marie Moreau, 16 ans ; Marie-C. Boudigou, 18 ans ; Marie-A. Kerivel, Marie-F. Le Coz et Jeanne Balanec, toutes trois âgées de quinze ans seulement.

Je perds les meilleurs enfants de ma paroisse, disait le recteur de Tréboul, j'en ai le cœur brisé ! Mais il me reste la consolation de pouvoir dire que toutes se sont confessées, toutes ont communie aux fêtes de la Toussaint et des Morts !

Tel fut le drame qui vint endeuiller la population maritime de Tréboul et de Douarnenez au cours des travaux de la construction du Grand Pont.

Vingt jours plus tard, un grave accident venait entraver la poursuite de l'entreprise. Depuis près d'un mois, le montage du tablier était terminé, mais il restait à le placer sur les culées massives établies sur les rives, phase délicate, pénible et lente, souvent retardée par des affaissements de terrain. Pour placer l'énorme assemblage, haut de 6 mètres et long de 174, on ne disposait que d'une plate-forme de lancement de 90 mètres. Il fallait donc opérer par voie de lancements successifs. La lourde charpente métallique glissait avec effort sur de gros galets de fer, grâce à l'action de quatre leviers à cliquetis que manœuvraient des équipes de huit à dix hommes. On avait commencé par construire un tronçon de 83 mètres sur la rive de Tréboul. Le 9 décembre au matin, les deux tiers de l'ouvrage étaient projetés en avant, une travée entière suspendue dans le vide. Un peu avant dix heures, la lourde masse d'acier glissa brusquement et tomba d'une hauteur de deux pieds sur la première pile : la secousse fut telle que toute la travée s'abîma dans la mer, *avec le formidable tonnerre d'un immense tombereau de ferraille*, devait déclarer un témoin de l'accident. Le tiers du tablier, aux approches de la rive de Douarnenez, venait de s'écrouler dans la grève. La mer était haute : sur les trente ou quarante ouvriers alors occupés sur le pont, quatre furent précipités dans les eaux de Port-Rhu et bientôt repêchés, mais l'un d'entre eux ne put être ranimé : il devait mourir une heure plus tard.

Il résulta de ce grave incident un retard considérable dans l'achèvement des travaux. Cela était sans doute écrit dans le destin de ce pauvre pont, qui avait mis plus d'un demi-siècle à voir le jour et qui s'écroulait tout bonnement dans la grève quand il était presque achevé !

L'inauguration de la voie ferrée de Quimper à Douarnenez était elle-même initialement prévue le même jour que celle du grand pont, indispensable pour relier la ville et le port à la gare, édifiée sur le territoire de Tréboul.

Aussi, à la fin du mois de janvier 1884, voyons-nous les commerçants de Douarnenez adresser à la municipalité une pétition en vue d'obtenir *une gare provisoire* plus proche que celle construite à Tréboul. Le 26 janvier, le maire donne en effet lecture aux membres du conseil municipal *d'une pétition d'honorables industriels et commerçants de Douarnenez, se plaignant du tort considérable apporté à la localité et aux environs, par le malheureux accident arrivé au pont au moment de son achèvement. Le Conseil regrette, comme les pétitionnaires, que la Compagnie d'Orléans n'ait pas accepté, en présence de la rupture du pont et de l'achèvement de la ligne, de créer à Pouldavid une gare provisoire qui eût donné, dans la mesure du possible, satisfaction aux pétitionnaires et aux commerçants de Douarnenez, qui comptaient tous avec raison sur la prochaine ouverture de la ligne, et avaient pris des engagements ou fait des acquisitions en conséquence.*

Dans ces conditions, le Conseil prie l'Administration supérieure de vouloir bien appuyer les démarches qu'il a déjà faites pour obtenir de la Compagnie d'Orléans une gare provisoire à Pouldavid.

Ce qui, comme en bien d'autres circonstances, demeurera un vœu pieux et symbolique, dans l'attente de l'achèvement du fameux pont, auquel avaient rêvé plusieurs générations.

Pendant ce temps, le 24 mars suivant, le préfet du Finistère allait toujours inaugurer la nouvelle ligne, à la vitesse, déjà remarquable, de 45 kilomètres à l'heure.

Quatre mois plus tard, le 2 août 1884 exactement, le relèvement de la travée métallique et la mise en place s'effectuaient avec un plein succès. Cette opération attira sur les rives de Port-Rhu un grand nombre de spectateurs, *dont beaucoup de Quimpérois, arrivés par le train d'une heure.* La travée fut soulevée à l'aide d'une « caisse à eau » de plus de 60 tonnes, puis remontée au moyen d'un treuil. Mais plusieurs mois seront nécessaires avant que l'énorme charpente de fer ne prenne sa place définitive sur les piles et les culées de granit.

Le 8 décembre suivant, des drapeaux s'agitant au vent de mer annonçaient à tous la fin heureuse des travaux, entrepris au mois de juillet 1882 et qui avaient été marqués par un « incident technique » pour le moins fracassant. Ce n'est qu'au mois de mai 1885 que le Grand Pont sera livré à la circulation des piétons, et quelques jours plus tard, les premières voitures hippomobiles y accéderont triomphalement.

Il connaît de nos jours une animation intense, cruciale même aux heures chaudes de l'été, mais à nos yeux émerveillés, il apparaît surtout comme un magnifique belvédère, d'où l'on découvre l'une des visions les plus délicieuses du pays de Douarnenez. Au demeurant, l'apparition du cheval-vapeur et la prolifération

insoupçonnable des voitures automobiles soulignent aujourd'hui la nette insuffisance de cet ouvrage d'art à l'absorption d'un trafic sans cesse accru. Aussi est-il devenu indispensable d'unir Douarnenez à Tréboul par un nouveau pont doté d'une chaussée plus ample : un second projet est à l'étude, les plans en seraient même tracés... Souhaitons qu'il se fasse moins longuement attendre que son illustre prédécesseur.

hagiographie bretonne

DENIS-BERNARD GRÉMONT

Recherches sur saint Melar, Melor ou Meloir *

Voici les principales références bibliographiques et les abréviations utilisées :

BHL. : *Bibliotheca Hagiographica Latina ... ediderunt socii Bollandiani*, Bruxelles, 1898-1911.

Bull. dioc. Quimper : *Bulletin de la commission diocésaine d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et Léon*, commencé en 1901 et continué, à partir de 1911, sous le titre de *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*.

Carte E.-M. : *Carte d'Etat-Major*.

COUFFON : R. COUFFON, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, extr. des *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1939-1959.

COUFFON-LE BARS : R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et Léon*, Saint-Brieuc, 1959.

DOBLE : G.-H. DOBLE, *Saint Melor, Patron of Mylor and Linkinhorne, and of Amesbury, (Wilts.), with an essay on the cult of saint Melor by the late M. René LARGILLIÈRE, and notes on the cult of saint Melor in Cornwall by Mr. C.H. HENDERSON*, Shipston-on-Stour, 1927, « Cornish Saints » series, n° 13, dessins de L. Le Guennec, 2 cartes ; la notice du Chanoine Doble occupe les p. 3-21 et 55-56, celle de Largillière les p. 32-51, celle de M. Henderson les p. 54-55. — L'ensemble a été réédité, mais sans cartes ni dessins, dans G.-H. DOBLE, *The Saints of Cornwall*, III, Oxford, 1964, où l'étude de Largillière se trouve aux p. 38-52. C'est la 1^{re} éd. qui est ici citée.

DUINE, *Bréviaires* : FR. DUINE, *Bréviaires et missels des églises bretonnes de France antérieurs au XVII^e siècle*, extr. des *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXV, 1946, p. 1-219.

DUINE, *Inventaire* : *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, Paris, 1922 (« La Bretagne et les Pays celtiques », in-8°, XVI), extr. des mêmes *Bulletin et Mémoires*, t. XLIX, 1922, p. I-X et 1-392.

*Les manuscrits cités avec un astérisque sont ceux qui ont été vérifiés.

DUINE, *Mémento* : *Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, 1^{re} partie, *Les fondateurs et les primitifs (du v^e au x^e siècle)*, Rennes, 1918, extr. des mêmes *Bulletin et Mémoires*, t. XLVI, 1, 1918, p. 243-457.

DUINE, *Catalogue* : *Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne* (constituée en fait la 2^e partie du *Mémento*), Paris, 1922 (« La Bretagne et les Pays celtiques », in-8°, XVII), extr. des mêmes *Bulletin et Mémoires*, t. XLVIII, 1921.

J. GESLIN DE BOURGOGNE ET A. DE BARTHÉLEMY, *Les anciens évêchés de Bretagne*, Saint-Brieuc, 7 vol. 1855-1879.

GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes 6 vol., 1880-1886.

HENDERSON : C.H. HENDERSON, *Saint Melor* (notes sur le culte en Cornwall), dans DOBLE, p. 54-55.

KERDANET : D.-L. MIORCEC DE KERDANET, Notes à la 4^e éd. des *Vies des saints de la Bretagne armorique* d'Albert LE GRAND (cf. *infra*).

A. DE LA BORDERIE, *Hist. Bret. : Histoire de Bretagne*, Rennes-Paris, t. I, 1896, t. II, 1898.

LARGILLIÈRE, *Les saints* : R. LARGILLIÈRE, *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925.

LARGILLIÈRE (sans précision) : R. LARGILLIÈRE, *Saint Mèlar* (notice dans DOBLE, *Saint Melor*, citée d'après la 1^{re} éd. 1927, p. 32-51).

Albert LE GRAND, *Les Vies, gestes, mort et miracles des Saints de la Bretagne armorique*, Nantes, 1636 ou 1637 : « La Vie de saint Melaire ou Melar, Prince de Bretagne, Patron de la ville de Landt-Meur » (le 3 octobre), p. 355-360 ; 2^e et 3^e éd., sous le titre de *Les vies des saints de la Bretagne armorique*, par Guy AUTRET DE MISSIRIEN, Rennes, 1659 et 1680, p. 482-488 ; 4^e éd., sous le même titre, par D.-L. MIORCEC DE KERDANET, Brest, 1837, p. 608-616 (avec notes au bas des pages et p. 616-619) ; 5^e éd. par A.-M. THOMAS, J.-M. ABGRALL et P. PEYRON (édition dite « des trois Chanoines »), Quimper-Paris-Brest, 1901, p. 487-491 (avec annotations des éditeurs p. 491-496) : c'est cette 5^e édition qui est ici citée.

LEROQUAIS, *Sacramentaires* : V. LEROQUAIS, *Les sacramentaires et missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 3 vol. 1924.

LEROQUAIS, *Bréviaires* : *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 5 vol., 1933.

LOBINEAU, *Vies* : Dom G.-A. LOBINEAU, *Les vies des saints de Bretagne*, Rennes, 1725, p. 61-63 : « S. Meliau et S. Melair, martyrs » (le 2 octobre). C'est cette 1^{re} édition qui est citée et non la réédition par l'abbé TRESVAUX, Paris, t. II, 1836, p. 247-253.

LOTH, *Noms* : J. LOTH, *Les noms des saints bretons*, Paris, 1910 (articles parus auparavant dans la *Revue Celtique*).

Nomencl. : *Nomenclature des hameaux, écarts, lieux-dits des Côtes-du-Nord, ... du Finistère, ... de l'Ille-et-Vilaine, ... du Morbihan*, Rennes, Institut national de la Statistique et des Etudes Economiques, s.d., 4 vol. (après le recensement de 1946 ; réimpression après 1954).

PLAINE, *Vita Melori* : Dom FR. PLAINE, *Vita inedita S. Melori martyris in Britannia minori ab anonymo suppari, ut videtur, conscripta*, dans *Analecta Bollandiana*, V, 1886, p. 166-175 (introduction : p. 165-166 ; édition : p. 166-175 ; hymne *Deus tuorum militum* : p. 175-176).

ROSENZWEIG : M. ROSENZWEIG, *Dictionnaire topographique du Morbihan*, Paris, 1870.

THOMAS, *Notes* : A.-M. THOMAS, *Notes à Albert LE GRAND*, 5^e éd., 1901.

A sa mort, le 30 septembre 1926, René Largillière laissait une étude manuscrite sur *saint Mélar*, dont il disait un mot dans la brillante thèse qu'il venait de soutenir le 15 mai de l'année précédente et qui allait faire de lui l'un des maîtres incontestés de l'hagiographie bretonne (1) : « L'étude de ce saint [Mélar], écrivait-il (2), soulève des problèmes très complexes ; [...] C'est un saint spécial qui n'offre aucun intérêt pour nos études (3). Je remets à plus tard la publication de mes recherches ». La mort allait empêcher l'auteur de réaliser son projet. Mais sa monographie était, grâce à son père, traduite en anglais par le Chanoine anglican G.-H. Doble et publiée par ce dernier l'année suivante dans la série de ses précieuses études sur les saints corniques et gallois (4). Au lieu de retraduire en français l'importante contribution de Largillière sur saint Mélar (basée surtout sur la toponymie), d'y ajouter les remarques substantielles du Chanoine Doble, ainsi que les résultats de l'enquête sur le culte du saint en Cornwall (ou Cornouaille britannique) faite par C.-H. Henderson, il a paru davantage intéressant de reprendre en une synthèse originale l'ensemble de ces éléments, de les compléter par les fruits de notre propre recherche, qui portera surtout sur la question complexe des reliques, sur le culte liturgique (tant en Bretagne que dans le reste de la France et aussi en Grande-Bretagne), enfin sur les vies dont le jeune martyr a été l'objet.

Auparavant il est nécessaire d'en résumer brièvement la légende pour pouvoir suivre cet exposé, légende que le lecteur trouvera développée chez les hagiographes et les historiens, par exemple Pierre Le Baud (5), Albert Le Grand, Dom Lobineau, et résumée

(1) *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*. — Sur l'auteur voir la notice nécrologique que lui a consacrée son maître Joseph LORH, dans la *Revue Celtique*, t. XLIV, 1927, p. 262 et suiv. ; cf. aussi, du même, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. VII, 1926, p. 1-24.

(2) *Op. cit.*, p. 2.

(3) L'auteur entend par là l'objet propre à sa thèse.

(4) *Saint Mélor*, p. 32-51.

(5) Les deux rédactions de Pierre Le Baud sont retranscrites dans la troisième partie de cette étude à cause de leur intérêt, après l'édition d'une *Vita* différente de celles qui ont été publiées jusqu'ici. Ni Alain BOUCHART, dans *Les Grandes Croniques de Bretagne* (1^{re} éd. 1514), ni Bertrand d'ARGENTRÉ, dans son *Histoire de Bretagne* (1^{re} éd. 1582) ne font cas de la légende.

par le Chanoine de Garaby (6). La Borderie a pris la *Vie de saint Mélar* au pied de la lettre et l'a intégrée dans son *Histoire de Bretagne* (7). Méliau ou Miliu, prince de Cornouaille, ayant été trahissement mis à mort par son frère Rivode, celui-ci se résolut à supprimer aussi son neveu Mélar (appelé aussi Mëlor, Mélaire ou Méloir). Mais il se contenta d'abord de le faire mutiler pour lui ôter toute possibilité de gouverner : l'enfant eut la main droite et le pied gauche coupés. L'usurpateur, apprenant que la main d'argent et le pied de bronze, que l'on avait appliqués à son neveu, étaient aussi agiles que s'ils avaient été naturels, envoya le gouverneur de l'enfant, Keryoltan, qu'il avait soudoyé, chercher le jeune prince, alors sous la protection de l'évêque de Cornouaille. Mélar s'enfuit en Domnonée — c'était toute la partie Nord de la Bretagne — où il fut rejoint et assassiné, près de Lanmeur (chef-lieu de canton au N.-E. de Morlaix, en Bas-Trégor).

Il convient également de connaître le point de vue des philologues présenté par Joseph Loth : le nom de *Mélar* ou *Méloir* (qui se trouve dans toute la Bretagne) et de *Mëlor* (en Grande-Bretagne et dans la région de Meaux) présente les variantes du même mot *Maglorio-s*, qui a donné Magloire (8). D'où il ressort que partout où l'on rencontre le nom de *Mélar* (ou ses variantes), le saint dont il s'agit peut être saint *Magloire* (9), ermite à l'île de Serk entre Jersey et Guernesey, dont la tradition a fait un successeur de saint Samson sur le siège à la fois épiscopal et abbatial de Dol, et auquel aurait succédé saint Budoc.

(6) M. de GARABY, *Vies des bienheureux et des saints de Bretagne pour tous les jours de l'année*, Saint-Brieuc, 1839, p. 237-239 (le 2 octobre). La mise au point la plus récente est l'excellente notice que le lecteur trouvera dans les *Vies de saints* [...] par les RR. PP. *Bénédictins de Paris*, X, Paris, 1952, p. 36-37 (au 2 Octobre), [sous la direction de Dom J. DUBOIS] ; à corriger une légère erreur : comme nous le verrons en son temps, saint Mélar était vénéré à l'abbaye de Châgé (en plus du 6 mai) le 1^{er} et non le 3 octobre.

(7) I, p. 373-376 et 401-403. — Les Bollandistes ont donné de brèves notices relatives à Saint Mélar et à son père Méliu, dans *Acta Sanctorum, Januar, I*, Anvers, 1643 ; rééd. Palmé, 1863, p. 136-137 ; *Octob. I*, p. 2 A, 317 A et 319 F ; *Octob. XI*, p. 943-947.

(8) « Magloire est la forme livresque. Si la forme *Maglorius* est sincère, nous devons avoir, en breton, *Maeler* et *Meler* ou *Meiler*. La forme qui rend le mieux *Maglorio-s* est le gallois *Meilyr*, saint connu (REES, *An essay [on the Welsh Saints]*, p. 166, 222). *Maglor* a pu donner *Maelor* et *Melor* [...]. — Forme française : *Magloar* » (Noms, p. 86). — « Meilar [...] suppose une forme vieille brittonique **Maglar* » (Noms, p. 90). — « *Melaer* (Meler) [...] écrit à la française saint *Mélaire* » (*ibid.*). — « *Melor* (saint) [...] Méloir est une forme française » (Noms, p. 92).

(9) LARGILLIÈRE, *Saint Mélar*, p. 32.

1^{re} partie. TOPONYMIE ET TRADITIONS POPULAIRES

I. — TOPONYMIE

L'hagiographie celtique, particulièrement en ce qui concerne l'Armorique bretonne, le Pays de Galles et le Cornwall, utilise des méthodes de recherche qui sont essentiellement différentes de celles des régions gallo-romaines ou anglo-saxonnes. La toponymie y joue un rôle fondamental ainsi que les traditions populaires, car les vies de saints en latin sont peu nombreuses et tardives, le cas de saint Samson étant exceptionnel. Aussi n'est-il pas superflu de rappeler les conclusions auxquelles est parvenu René Largillière dans sa thèse qui approfondissait des éléments présentés auparavant par J. Loth (10), mais en leur donnant une plus grande précision et une justification due à une enquête menée spécialement par lui en Bas-Trégor (11). Les voici résumées d'après ses propres termes :

« Les saints ont donné leurs noms aux établissements qu'ils
« ont fondés, ou qu'on a établis après leur mort pour rappeler leur
« passage [...]. Les saints éponymes des paroisses sont bien les
« missionnaires qui les ont fondés [...]. Le saint éponyme n'avait
« pas toujours son culte à l'église paroissiale [...]; son nom se
« retrouvait dans d'autres noms de lieux situés à l'extérieur de la
« paroisse, et il a été tiré de cette constatation un fait excessivement
« précis, à savoir que le saint éponyme n'était pas un saint quel-
« conque sous le vocable de qui on avait dédié une église devenue
« l'église paroissiale, mais qu'il était le patron de l'ensemble de
« la circonscription territoriale [...]. La différence est bien marquée
« entre les éponymes des *Plou*- et les éponymes des *Lan*-, *Tre*-,
« *Lok*- ; ces derniers donnent leur nom à une fontaine, parfois à
« un hameau et c'est tout [...]. C'est rarement une frérie [...]. Le
« rôle du saint éponyme est exclusivement paroissial ; il peut avoir
« son culte en dehors de l'église, peu importe ; il n'a jamais à
« l'intérieur de la paroisse d'établissement en *Lan*- ou en *Tre*-,
« alors cependant qu'il peut en avoir aux environs [...]. Des] saints

(10) *Noms*, p. 3-5.

(11) Les six cartes et plans de sa thèse principale en font foi. De même sa thèse secondaire y est consacrée : *Six saints de la région de Plestin* [Plestin-les-Grèves, arr. de Lannion, Côtes-du-Nord], Rennes, 1922. Une judicieuse critique de la thèse principale a été faite par R. GRAND, *L'art roman en Bretagne*, Paris, 1958, p. 14-18, qui n'admet pas, entre autres, que toutes les paroisses aient été fondées par des chefs religieux.

« inconnus par ailleurs [...] ne sont éponymes d'aucun autre nom
 « en *Plou-*, *Lan-*, *Tre-*, au dehors de cette paroisse dont ils furent
 « patrons. Les saints qui ont donné leur nom à des *Lan-*, ou à des
 « *Tre-*, en ont au contraire plusieurs. Cette constatation est impor-
 « tante ; elle nous fait toucher de plus près l'œuvre des mission-
 « naires. L'éponyme de la paroisse a fondé une paroisse [...]. L'épo-
 « nyme des *Lan-*, *Tre-*, *Lok-* a joué un tout autre rôle ; il est arrivé
 « dans le pays et s'est confiné dans la retraite [...] sans faire œuvre
 « de pasteur » (12). Cette conclusion est reprise aussitôt sous une
 « autre forme : « Il y a deux périodes dans la création des pa-
 « roisses bretonnes. La première est celle des paroisses primitives ;
 « ces paroisses ont un nom en *Plou-* ; quelques-unes sont désignées
 « par le seul éponyme, le terme *plou* ne s'étant pas incorporé dans
 « le nom [...]. Cette période se clôt avec les Plounévez [« nouvelles
 « paroisses »] qui, très certainement, sont de beaucoup antérieures
 « aux ravages des Normands [au x^e siècle]. Une seconde période
 « comprend les paroisses en *Lan-*, *Lok-* (ce sont des paroisses
 « monastiques), des paroisses en *Tre-*, ou autres noms (qui sont des
 « succursales érigées en paroisses). Cette période est [...] terminée
 « à la fin du xii^e siècle » (13). Une utile précision est apportée par
 l'auteur en appendice sur le sens des mots *Lan-* et *Lok-* (14).

Recherchons donc en premier lieu les établissements primitifs sous le vocable de *Mélar* tant en Armorique qu'en Cornwall : d'abord les paroisses primitives, puis les fondations monastiques et les succursales érigées en paroisses.

Paroisses primitives (et toponymes qui y sont assimilés). — Une constatation s'impose : aucun *Plou-* n'existe qui conserve le souvenir de *Mélar*. Mais il y a deux paroisses qui portent le nom de l'éponyme seul. L'une se trouve en Cornouaille dans le canton de Pont-Croix, avec *Mélar* pour patron : c'est *Meilars* (15). L's final est parasite et n'est pas ancien (16). *Mylor* est en Cornwall (dans l'ancien diocèse d'Exeter au Moyen-Age), près de Falmouth (17). Le fait que

(12) P. 215-218, et note 21, p. 216 : § « *L'éponyme* » (ce qui signifie « celui qui donne son nom »).

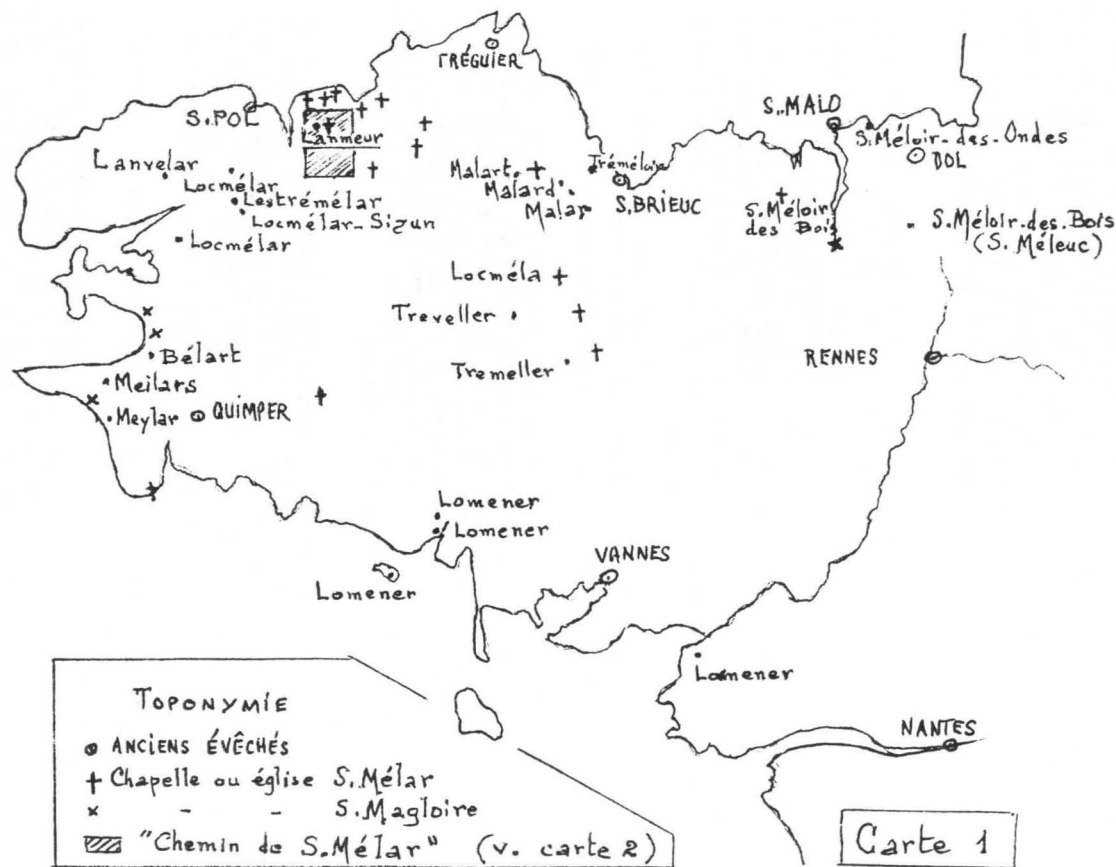
(13) P. 219-220 : « *Chronologie des paroisses bretonnes* ».

(14) P. 227 : « Il ne faut pas se méprendre sur le sens du mot *lan* que l'on traduit trop facilement par « monastère » ; c'est une *cella*, un ermitage. Le mot *lok*, qui originairement avait eu aussi le sens de « monastère », a subi la même évolution de sens, et a fini par désigner simplement une chapelle qui, à aucune époque n'a été un établissement monastique ».

(15) Arr. de Quimper, dans la région du Cap-Sizun. — LOTH, *Noms*, p. 90 ; COUFFON-LE-BARS, p. 220 : église Saint-Méloir, statue ancienne de saint Mélar.

(16) LARGILLIÈRE, p. 34. Le même auteur, dans *Les saints*, p. 233, signale le toponyme *Leismeilars* non loin de Meilars ; *Nomencl.*, à 1 600 m N.-O.

(17) HENDERSON, p. 54 (et carte, *ibid.*, p. 53). En 1233 on trouve le nom *Ecclesia Sancti Melori*. Comme cette paroisse se trouve juste à côté de Lehidick (dont la



la forme de ces deux localités contienne un *i* ou un *y* est très important (18). Il faut rapprocher de ces deux paroisses de simples lieux-dits formés également du seul nom de *Melor* ; on les trouve de chaque côté de la Manche. En Bretagne on peut relever une ferme appelée *Malar* au sud de Trémuson (19), une autre, *Malard*, en Plélo (20), un lieu-dit *Mélart* en Bringolo (21), donc tous les trois près de la baie de Saint-Brieuc. Près de celle d'Audierne, en Plouhinec (22) (donc non loin de Meilars) existe un hameau du nom de *Meylar* (23). Il y a un *Bélart* en Plonévez-Porzay (24). Le Cornwall possède également une ferme qui a pour éponyme *Mélar* : *Barry-Mylor* (25).

graphie en 1277 est *Lanwythek*, puis *Lanwithick*, c'est-à-dire **Lan-gwithick*), cela fait naturellement penser à une origine monastique (HENDERSON, *loc. cit.*).

(18) LARGILLIÈRE, p. 37, qui revoie à A. LONGNON, *Pouillés de la Province de Tours*, Paris, 1903, où se trouvent les formes suivantes pour *Meilars* : *Meilar* (compte de 1320 env.) : p. 299 B ; *Meylar* (compte de 1368) : p. 304 B ; *Meillar* (pouillé de la fin du *xv*^e siècle) : p. 309 G. — Le *Cartulaire de Quimper*, édité par le Chanoine P. PEYRON, dans *Bull. dioc. Quimper*, 1^{re} année, 1901, p. 37 (rééd., 1909, p. 8) : *Meilar* en 1368 et *Meyllar* en 1574 (N. B. Il faut tenir compte de la remarque de J. LOTH, *Noms*, p. 3, selon lequel l'éditeur n'a utilisé qu'une mauvaise copie du *Cartulaire* et non les originaux).

(19) Cant. de Saint-Brieuc, à l'ouest de cette ville (*carte E.-M.*, selon LARGILLIÈRE, p. 32 ; la *Nomencl.* des *Côtes-du-Nord* n'en fait pas état).

(20) A 7 300 m S.-E. du bourg (*Nomencl.*) dans cette paroisse située au N.-O. de la précédente.

(21) A l'ouest de Plélo, mais dans le cant. de Plouagat : *Nomencl.* : *Mélard* à 1 800 m à l'est ; *Mélart* selon LARGILLIÈRE, *loc. cit.* d'après la *carte E.-M.* Il existe en cet endroit une chapelle de la fin du *xv*^e siècle avec une statue du saint du *xvi*^e siècle (COUFFON, *Répertoire*, p. 64). *Mélar* est le patron de Bringolo. — Signalons également, sous toutes réserves, qu'à la sortie de Lamballe sur la route de Saint-Brieuc, existe un lieu dit *Béloir* : nous n'avons pu rechercher si ce toponyme avait une relation avec *Méloir* ou s'il n'avait rien de commun (par exemple quelque altération de *Bel-Air*...?).

(22) Cant. de Pont-Croix.

(23) LARGILLIÈRE, p. 34, se réfère implicitement à LOTH, *Noms*, p. 90, lequel ne précise pas s'il s'agit de Plouhinec en Cornouaille ou de son homonyme en Vannetais. Rien ne figure dans la *Nomencl... du Finistère* ni dans celle du *Morbihan*. ROSENZWEIG n'en fait pas état, pas plus que J.-M. LE MÉNÉ, *Histoire des paroisses du diocèse de Vannes*, t. II, Vannes, 1896, p. 162-167. Il s'agit très vraisemblablement de la paroisse voisine de celle de Meilars dans le Cap-Sizun, plutôt que celle du Morbihan, entre Belz et Port-Louis.

(24) Arr. et cant. de Châteaulin, près de la baie de Douarnenez ; *Nomencl.* : *Bélart*, à 1 500 m N.-O.

(25) Entre Mylor et le cap Lizard, près de la baie de Helford non loin de Saint-Martin-de-Meneage (en Helston). En 977 une charte en fait mention sous le nom de *Penhal-Meglar* (« le bout de la lande de Meglar ») ; en 1451 c'est *Merther-Mylor* (« Melor le martyr », avec peut-être une chapelle) ; en 1700 le nom s'est transformé en *Bara-Miler*. M. Henderson, à qui sont dus ces précieux renseignements, *art. cité*, p. 54-55 (et carte p. 53), fait remarquer que l'hypothèse de J. Loth selon laquelle *Maglor* a pu donner *Melor* est magnifiquement démontrée (voir ci-dessus note 8).

Succursales en Tre- et fondations monastiques en Lan-. — Au N.-O. de Saint-Brieuc se trouve *Trémeloir* (26), qui est l'équivalent exact de *Tremeler* en Neuillac (27), de *Treveller* en Motreff (28) et, en Cornwall, de *Trevaylor* (29). Il y a également un *Lestrémélar* en Sizun (30).

Le seul *Lan-* à porter le nom de *Mélar* dès l'origine est un lieu dit *Lanvêler* ou *Lanvélar* en Kersaint-Plabennec (31). Le cas de Lanmeur (que l'on trouve écrit *Lanmurmeler*) nous retiendra plus loin, le nom de *Meler* (*Mélar*) n'ayant été adjoint que tardivement, pas avant le ^x^e siècle.

Jusqu'ici il n'y a pas de difficulté à admettre que toutes les localités énumérées aient le même éponyme. Mais le problème se pose quand on relève un certain nombre de lieux en *Lok-*, car — sauf rare exception (32) — ces noms ne peuvent avoir le même épo-

(26) Cant. de Châtelaudren. Il est le patron de la paroisse. COUFFON, p. 565 : statue ancienne de saint Méloir (sur laquelle nous reviendrons à cause de son intérêt iconographique). — Dans une charte de 1212 (GESLIN DE BOURGOGNE, III, p. 32) cette paroisse est appelée *Tref Melar*. Il est possible que ce soit le *Tremeler* mentionné dans une charte de 1261 du *Cartulaire de Beauport* (*Revue Celtique*, t. XVII, 1886, p. 72 ; LARGILLIÈRE, loc. cit.). Dom LOBINEAU, *Les vies des saints*, p. 63, écrit que cette paroisse était aussi appelée *Tremeler*. Dans les documents édités par GESLIN DE BOURGOGNE se retrouve cinq autres fois le nom de Tremeler. Dans les trois premiers cas il s'agit de Tremeler-Goudelin : *Tremele-Gozelin* en 1198 (*op. cit.*), IV, p. 11) ; *Tremelel Godeline* en 1220 (IV, p. 77) ; *Tremeler-Godeline* en 1261 (IV, p. 163). Les éditeurs notent (IV, p. 77) : « Nous pensons que ce Tremeler-Goudelin était la dimerie groupée autour de la chapelle de *Meslart* [Mélar] existant encore dans Bringolo, trêve de Goudelin » (sur cette chapelle de Bringolo, voir ci-dessus, note 21). — Le quatrième acte, qui est une confirmation de biens à l'abbaye de Saint-Jacut en 1163 (*op. cit.*, IV, p. 278), mentionne une « *ecclesia S. Egidii de Tremeldero* » ainsi qu'une « *ecclesiam de Tremeler* » sans autre précision.

(27) Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Cléguérec (ROSENZWEIG, p. 274 ; LARGILLIÈRE, p. 34 ; *Nomencl.* : à 1 500 m S.-O.

(28) Motreff : à 5 km au sud de Carhaix (arr. de Châteaulin) ; LARGILLIÈRE, *ibid.* ; *Nomencl.* : *Treveller* à 7 000 m du bourg.

(29) En Gulval (qui a — notons-le en passant — pour éponyme saint Gudwal) en l'année 1249 : *Treveller* ; en 1544 : *Trevaylor* (HENDERSON, p. 55 et carte p. 53).

(30) Arr. de Morlaix ; COUFFON-LE BARS, p. 437 : chapelle de Saint-Mélar, détruite, à *Lestrémélar*, la fontaine subsiste ; DOBLE, p. 27-28 : près de la chapelle, croix dite *Croas-Mélar* ; *Nomencl.* : *Lestrémélar* à 5 000 m S.-E. de Sizun. — Sur les noms en *Lez-*, qui signifie « résidence seigneuriale », « lieu de justice », « cour », voir LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 233-234.

(31) Cant. de Plabennec, arr. de Brest (LOTH, *Noms*, p. 90 ; LARGILLIÈRE, p. 34, d'après la *Carte E.-M.* ; COUFFON-LE BARS, p. 161 : chapelle de Notre-Dame de *Lanvelar* en 1840 ; *Nomencl.* : *Lanvelar* à 3 000 m S.-E.).

(32) Comme exemple il y a le cas de *Landévennec*, fondé par saint Gwenno-lé, alors qu'il existe, avec le même éponyme, un *Locquéno-lé* et un *Locunolé* (LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 42 note 81, et p. 26 note 35).

nyme que les *Lan-*, les *Tre-* et les localités qui ne portent que le seul nom du saint : ces toponymes-là sont d'une période plus récente (33), ainsi que d'autres qui vont être signalés.

Les lieux en Lok-. — Or ces *Lok-* existent depuis le Léon jusqu'en Vannetais en passant par la Cornouaille. A l'ouest des Côtes-du-Nord, entre Callac et Carhaix, une chapelle du XVIII^e siècle, dédiée à saint Mélar, est construite au lieu-dit *Locmêla* en Plusquellec (34). On rencontre, dans le Finistère, au nord de la vallée de l'Elorn, un *Locmêlar* dépendant de Plounéventer (35) et, aux flancs des Monts d'Arrée, un autre *Locmêlar*, ancienne trêve de Sizun (36). Un lieu-dit du même nom se trouve au S.-E. du précédent en Irvillac (37). Dans le Morbihan, un hameau de *Lomener* existe dans l'île de Groix (38), deux autres en Ploemeur (39) et près de Pontscorff (40), enfin un *Locmener* en Pénestin (Morbihan) (41).

(33) Voir ci-dessus et LARGILLIÈRE, p. 36.

(34) COUFFON, p. 405-406 : il y a là une statue ancienne du saint. La *Nomencl.* relève un *Locmênal*, mais pas de *Locmêla*.

(35) Cant. de Landivisiau, arr. de Morlaix (KERDANET, *Notes* à Albert LE GRAND, p. 506 et note 3 ; LOTH, *Noms*, p. 136 ; LARGILLIÈRE, p. 36, d'après la *Carte E.-M.* : *Locmêlard* ; *Nomencl.* : *Locmêlar* à 5 000 m au nord). — Voir COUFFON-LE BARS, p. 327 : chapelle avec date de 1587.- A quelque 18 km N.-E. de Plounéventer existe le toponyme *Groumêlard* que signale la *Nomencl.* entre Morlaix et Saint-Pol-de-Léon.

(36) LARGILLIÈRE, p. 36 ; G. PONDIVEN et J.-M. ABGRALL, dans *Bull. dioc. Quimper*, 23^e année, 1924, p. 66 : *Parc Sant Mélar, Coat Loc-Mélar* (*Nomencl.* à 1 000 m N.-E.), *Prat Sant Mélar, Rochvêlar* (*Nomencl.*, *Rochvélas* à 800 m à l'est), fontaine de saint Mélar à 1 500 m du bourg (LOTH, *Noms*, p. 136 : *feunteun Sant Velar* ; DOBLE, p. 28, en Boscornan) ; p. 71-72 : retable du maître-autel avec vie du saint sculptée sur des panneaux (COUFFON-LE BARS, p. 199-200). C'est probablement après la translation à Locmêlar-Sizun d'une relique de saint Mélar obtenue à Lanmeur en 1671 (voir *infra* note 171) que fut fondue la statuette en argent qui surmonte le reliquaire conservé dans l'église (planche II).

(37) Cant. de Daoulas, arr. de Brest ; P. PEYRON, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXI, 1904, p. 40 ; LOTH, *Noms*, p. 136, LARGILLIÈRE, p. 36 ; *Nomencl.* : *Locmêlard* à 2 500 m à l'est ; COUFFON-LE BARS : à Irvillac, chapelle Saint-Jean, autrefois dédiée à saint Mélar, sur la sablière 1638, statue ancienne du saint.

(38) Il en est deux fois question dans le *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé* (2^e éd. L. MAITRE et P. DE BERTHOU, Rennes-Paris, 1904 ; extr. des *Annales de Bretagne*). D'abord une charte de 1037 (*op. cit.*, p. 150) mentionne une *aeccliesiam* [...] *in insula Groe et sancti Melorii* ; les éditeurs notent : « chapelle Saint-Méloir, au lieu-dit *Loc-Melaer*, aujourd'hui *Lomener* ». Ensuite Dom Placide Le Duc, historien de l'abbaye de Quimperlé, signale, à propos d'une charte de 1114-1131 (*Cartulaire*, p. 303) : en « l'isle de Grouais [...] *Locmelaer* ». Voir LOTH, *Noms*, p. 90 ; ROSENZWEIG, p. 166 ; *Nomencl.*, à 600 m. au sud.

(39) Village de cette commune, cant. de Lorient (ROSENZWEIG, p. 167 ; *Nomencl.*, à 4 500 m au sud).

(40) Hameau de cette commune, arr. de Lorient (ROSENZWEIG, p. 167 ; *Nomencl.*, à 3 500 m N.-O.).

(41) Au sud de l'embouchure de la Vilaine. Ce toponyme est cité par LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 18, note 3, sans le rapprocher du nom de *Mélar*.

Paroisses de Saint-Méloir. — Avant la Révolution, parmi les anciennes paroisses des enclaves de Dol dans l'évêché de Saint-Malo, donc en pays gallo (c'est-à-dire non bretonnant), on relève *Saint-Méloir-des-Ondes* près de Cancale (42), *Saint-Méloir-des-Bois* (appelé autrefois « sous Bourseul ») entre Dinan et Lamballe (43), enfin un autre *Saint-Méloir-des-Bois* (« sous Hédé ») en Québriac, au nord de Rennes, qui n'est plus paroisse et semblerait bien devoir s'appeler plutôt *Saint-Méleuc* (44) : les deux Saint-Méloir-des-Bois

(42) Arr. de Saint-Malo, Ille-et-Vilaine. — Voir OGÉE, *Dictionnaire ... de Bretagne*, t. II, 2^e éd., Rennes, 1855, p. 841 ; GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, t. II, 1881, p. 536 : prieuré donné avant 1008 au Mont-Saint-Michel par Geoffroy 1^{er} duc de Bretagne ; *ibid.* t. VI, p. 185-196 : *ecclesia sancti Meler* (XI^e siècle, *Sancti Melorii* (1098, 1215, 1238), *Sancti Meloerii* (1228), *de sancto Mellorio de Undis* (XV^e siècle). — A. LONGNON, *Pouillés*, p. 357 A : *sancti Melorii* (compte de 1330 env.), p. 393 A : *Sancti Melorii* ou *Melerii* (compte fin XIV^e siècle).

(43) Cant. de Plélan-le-Petit, arr. de Dinan, Côtes-du-Nord. — Voir OGÉE, *Diction.*, t. II, p. 841 ; GESLIN DE BOURGOGNE, t. I, p. LVII ; GUILLOTIN DE CORSON, t. I, p. 545, 549, 555 ; A. LONGNON, *Pouillés*, p. 382 G : *Sanctus Melorius* (pouillé fin XIV^e siècle). — A. LEMASSON, *Histoire du pays de Dinan*, t. II, Saint-Brieuc-Rennes, 1926, p. 206-210, voit dans le *locum Meloci* cité dans une bulle d'Alexandre III pour Saint-Jacut (en 1169) la plus ancienne mention relative à Saint-Méloir-sous-Bourseul (p. 207-208) : ce nom conviendrait mieux cependant pour le Saint-Méleuc de la note suivante. — COUFFON, p. 501 ; M.-E. MONIER, *Sanctuaires, croix et fontaines ; nouvelles promenades autour de Dinan*, Rennes, 1962 : statue en bois de saint Méloir en roi, XVII^e siècle dans l'autel du XVIII^e. — Cette paroisse a été le siège d'un fief patronymique. Un Louis de Saint-Méloir, abbé de Saint-Jacut de 1559 à 1584, fit don à ses moines d'un psautier à l'usage de Salisbury (dit psautier d'York ou psautier de Saint-Jacut : ms. Rennes 22/8 (15938)). Voir F. DUINE, *Inventaire liturgique*, p. 145-146, et V. LEROQUAIS, *Psautiers manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. II, Paris, 1941, p. 176-181). Cette famille est répertoriée depuis le XVII^e siècle par le Vte FROTIER DE LA MESSELIÈRE, dans *Filiations bretonnes*, t. V, Saint-Brieuc, 1924, p. 81-85 ; du même, *Le Poudouvre et le canton de Dinan-Est*, Saint-Brieuc, 1949, p. 58 (tombe à Saint-Méloir-des-Bois) ; du même, *Au cœur du Penthievre*, Saint-Brieuc, 1951, p. 325. — Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire [...] de Bretagne*, t. I, col. 659, cite un texte où il est question d'un « suffragio [...] Richardi Melerii » en 1168 ; *ibid.*, col. 680 : « Radulpho monacho de sancto Melorio » en 1180 qui doit plutôt être un moine de Saint-Méloir-des-Ondes. — Dans le « serment de fidélité fait au duc [de Bretagne] par les nobles de Lamballe » (en 1437) figure un « Jehan de St. Melair » (* ms. Paris, Bibl. nat. franç. 22.362, ancien Gaignières 2907, fol. 32).

(44) *Saint-Méloir-des-Bois* est un simple hameau d'Ille-et-Vilaine, appelé encore récemment *Saint-Méloir-sous-Hédé* ou *Saint-Méleuc*. Voir OGÉE, t. II, p. 841 ; GESLIN DE BOURGOGNE, t. I, p. LVII ; GUILLOTIN DE CORSON, t. I, p. 545, 549, 555, et VI, p. 379-380 : *parrochia sancti Meloci* (pouillé ms. de Dol, XIV^e siècle, c'est peut-être aussi la *capella sancti Meloci* dans une charte des environs de 1190 du *Cartulaire de Saint-Georges de Rennes* ; A. LONGNON, *Pouillés*, p. 382 H : *sanctus Melonius* (pouillé fin XIV^e siècle) ; P. BANEAT, *Le Département d'Ille-et-Vilaine, Histoire, Archéologie, Monuments*, Rennes, t. IV 1929, p. 240-241 : paroisse supprimée en 1803, l'église a disparu ; *Nomencl. ... d'Ille-et-Vilaine* : *Saint-Méloir-des-Bois*, hameau, comm. et cant. de Tinténiac, arr. de Saint-Malo, à 3 000 m S.-E. — Il y a tout lieu de croire que cette ancienne paroisse n'était à l'origine ni sous le patronage de saint Méloir, ni sous celui de saint

étaient autrefois dans l'ancien doyenné de Bobital (évêché de Dol) (45). La date de fondation de ces paroisses est difficile à établir (46), de même que celle des chapelles qui suivent.

Chapelles. — Dans toute la Bretagne il y a eu, et il en subsiste encore bon nombre, des chapelles dédiées à notre saint. Dans l'ancien diocèse de Cornouaille a déjà été signalée celle de Plusquellec (47). Un peu plus au sud une autre existait en Maël-Carhaix (48). Beaucoup plus à l'ouest, dans le même diocèse, on note curieusement côte à côte le culte de saint *Mélar*, celui de saint *Magloire* et celui de saint *Miliau* (père de saint Mélar selon la tradition) (49). Du nord au sud relevons une seigneurie de *Lanviliau* en Dirinon (50), puis, tout le long de la baie de Douarnenez, le patronage de saint Magloire à Telgruc (51) et, par substitution, à Plomodiern (52)

Mellon, mais de saint Méleuc, ou Maaloc, saint pan-brittonique : Loth, *Noms*, p. 85 ; F. DUINE, *Mémento des sources hagiographiques*, p. 153 ; F. LOT, *La Vie de saint Gildas*, dans *Mélanges d'Histoire bretonne*, Paris, 1907, p. 263 ; LOBINEAU, *Les vies des saints*, addition p. 13 : « Dans l'évêché de Dol, il y a une paroisse de Saint-Méleuc-des-Bois [celle qui nous concerne]. Dans celui de Treguer [Tréguier], il y a un *Lan-Meleuc* [...] et dans l'évêché de Saint-Malo, il y a une paroisse de *Plo-Meleuc* » (*Pleumeleuc*). — On trouve saint *Meleuc* vénéré en Pleudihen (cant. de Dinan-Est), en Plénée-Jugon (cant. de Jugon). Un ancien manoir et une ancienne chapelle sous son vocable, à 3 500 m du bourg de Guichen (cant. de Montfort-sur-Meu, Ille-et-Vilaine) sont signalés par GUILLOTIN DE CORSON, t. IV, p. 690, et BANEAT, *op. cit.*, t. IV, p. 163. Une croix de *Saint-Méleuc* se trouve dans la commune de Pleugriffet (cant. de Rohan, Morbihan) : ROSENZWEIG, p. 253. Il y a un *Tremeleuc*, village de la commune de Carentoir, cant. de La Gacilly, Morbihan (ROSENZWEIG, p. 274). — Le fief patronymique de *Saint-Méleuc* est signalé par le Vte FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Le Poudouvre*, p. 139. Nous retrouverons des reliques de saint *Méleuc* à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris.

(45) LARGILLIÈRE, p. 32, a commis une légère méprise en dédoublant Saint-Méloir entre Dinan et Lamballe et Saint-Méloir-sous-Bourseul, qui ne sont, en fait, qu'une seule et même paroisse.

(46) Selon LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 40-41, les paroisses en *Saint-* sont postérieures à celles en *Plou-* et en *Lan-*, et correspondent à une seconde époque qui marque le renouveau tardif de leur culte, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre saint.

(47) Ci-dessus note 34.

(48) Arr. de Guingamp. — J. GAULTIER DU MOTTAY, *Essai d'iconographie et d'hagiographie bretonne*, Saint-Brieuc, 1869, p. 63 ; LARGILLIÈRE, p. 36 ; COUFFON, p. 244 : chapelle Saint-Mélar, détruite, encore mentionnée en 1774 au village de Landelazec.

(49) LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 52-54, a consacré tout un paragraphe à saint Miliau au sujet de Ploumilliau.

(50) Loth, *Noms*, p. 136, renvoyant au *Bull. dioc. Quimper*, 7^e année, 1907, p. 242. — Cant. de Landerneau. Rien ne figure dans la *Nomencl.* qui mentionne par contre, beaucoup plus au S.-E., un *Lanviliau* en Coray, à 1 200 m du bourg (entre Rosporden et Châteauneuf-du-Faou).

(51) Cant. de Crozon ; COUFFON-LE BARS, p. 440 : église Saint-Magloire, jadis sous le vocable de saint Pierre, statue de saint Magloire.

(52) Cant. de Châteaulin. — Loth, p. 94 : « On a fait de Mahouarn ou

où existe aussi un *Lanviliau* (53). Méliau (ou Miliau) est le patron de la paroisse voisine de Plonévez-Porzay (54), où nous avons déjà rencontré un lieu-dit *Bélar* (55). Un peu plus au sud, Locronan possède une fontaine de *Saint-Milliau* (56). Mahalon a saint Magloire pour patron (57). Plus à l'est, en Langolen (58), une chapelle *Saint-Mélar* fut construite en 1640 (59). Enfin, toujours dans le même diocèse de Cornouaille, mais tout au sud du pays bigouden, il y a un lieu-dit *Saint-Mélaire* en Plobannalec (60). En ce qui concerne ainsi la Cornouaille, la topographie justifie la légende selon laquelle saint Mélar était fils de saint Miliau, prince de Cornouaille, et qu'il fut protégé par l'évêque du lieu. Mais nous verrons que le problème est plus complexe, puisque le nom de *Mélar* couvre ici deux personnages différents, qu'il faut également distinguer de saint *Magloire*. Au passage, signalons, dans le diocèse de Vannes, qu'il y avait une chapelle *Saint-Mélard* dans le hameau du même nom, près de Pontivy (61), non loin d'un manoir homonyme (62). Si l'ancien diocèse de Tréguier possède à l'est la chapelle *Saint-Mélar* en Bringolo (63), le Bas-Trégor est un centre très dense du culte rendu à ce

Magloire le patron de cette paroisse [...]. La forme Ploemordiern que l'on retrouve dans la Vie de saint Corentin [...] ne laisse guère de doute que la forme sincère soit Mordiern » ; COUFFON-LE BARS : église principale Saint-Mahouarn.

(53) *Nomencl.* : *Lanvellaui* à 4 500 m S.-O.

(54) COUFFON-LE BARS : église Saint-Milliau, primitivement dédiée à saint Etienne, statue ancienne de saint Milliau.

(55) Ci-dessus note 24.

(56) Tous ces renseignements sont fournis par LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 52.

(57) P. PEYRON, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXX, 1903, p. 177 ; LOTH, *Noms*, p. 86, qui place cette localité en Plomodiern, alors que c'est une commune du cant. de Pont-Croix. Il y a également une chapelle Saint-Magloire en Mahalon (P. PEYRON, *loc. cit.*).

(58) Cant. de Briec.

(59) LARGILLIÈRE, p. 36, note (avec référence à la *Revue des Traditions populaires*, 1910, p. 348) ; COUFFON-LE BARS, p. 180 : chapelle détruite, statue de saint Magloire dans la chapelle de Saint-Gunthiern ; P. PEYRON, *loc. cit.*, p. 152, cite une chapelle Saint-Magloire en Langolen.

(60) Cant. de Pont-l'Abbé (LOTH, *Noms*, p. 90 ; *Nomencl.* ; COUFFON-LE BARS : chapelle Saint-Mélar détruite, mentionnée en 1684, statue ancienne de saint Mélar dans la chapelle Saint-Briec).

(61) ROSENZWEIG, p. 253 : hameau de la commune de Pontivy ; absent de la *Nomencl.*

(62) ROSENZWEIG, p. 253 : seigneurie et manoir en Noyal-Pontivy (cant. de Pontivy) ; absent de la *Nomencl.*

(63) Déjà signalée note 21. Mélar est aussi le patron de cette paroisse. Cette ancienne trêve de Goudelin avait un dimerie qui semble devoir être identifiée avec le *Tremeler-Goudelin*, dont font mention plusieurs actes anciens (ci-dessus note 26). Signalons par la même occasion des églises et chapelles sous le vocable de saint Magloire dans cette région du Haut-Trégor et dans la partie de l'évêché de Saint-Brieuc qui y fait suite à l'est. En effet, dans un traité passé entre l'abbaye de Saint-Magloire de Paris et son ancien prieuré de Saint-Magloire

saint autour de Lanmeur, dont il est le patron. Avant de rechercher qui est le saint vénéré à Lanmeur depuis des temps très lointains, passons en revue les chapelles sous son vocable dans cette région.

Le lieu du martyr du jeune prince *Mélar* est placé par une tradition très ancienne soit au bourg même de Lanmeur, soit dans les environs. En effet, à 1 km à l'ouest se dressait le château de la Boissière (en breton : Castel Beuzit) qui a contenu autrefois une chapelle bâtie sur l'emplacement présumé du crime : un acte du ^{xvii}^e siècle fait état d'un chemin conduisant du château voisin de « Boiséon à la chapelle de Monsieur S. Mélar appelée La Boixière » (64). A moins de 4 km au S.-O. de Lanmeur, le village de Kermouster avait une chapelle dédiée au saint, maintenant en ruines (65). Un autre Kermouster en Plouézoch (66) garde également les ruines d'une chapelle *Saint-Mélar* (67) : le pardon s'y tenait le dernier dimanche de septembre : « on s'y rend pour obtenir que les petits enfants marchent de bonne heure et que leur dentition soit heureuse » (68). En 1638 fut construite (ou reconstruite) une chapelle *Saint-Mélar* en Guimaëc, sur la route de Plouégat-Guérand à Locquirec ; on l'appelait la « nouvelle chapelle ». Ses ruines disparu-

de Léhon, cédé en 1181 à l'abbaye de Marmoutier (GESLIN DE BOURGOGNE, t. VI, p. 136), il en est question : « in episcopatu Briocensi : *capella sancti Maglorii de Trevehoc ... capellam de [sic] sancti Maglorii de Lesquivit* ; in episcopatu Trecorensi : *ecclesia sancti Maglorii de Castro Audini* (Châtelaudren). Le même acte signale : in episcopatu Briocensi : *capella Sancti Melorii*, sans précision suffisante pour être identifiée.

(64) LARGILLIÈRE, p. 38. Rien ne figure dans COUFFON-LE BARS, ni dans la *Nomencl.* — *Beuzit* (ou *Beuzec*) en breton, *Boissière* en français et *Borixus* (ou *Boccidus*) en latin, viennent du même mot qui signifie « buis » (*beuz* en breton, *buxus* en latin). La *Boissière* est un nom très répandu. En Bretagne c'est souvent le lieu d'un habitat ancien. Voir *infra* note 111.

(65) L. LE GUENNEC, dans *Bull. dioc. Quimper*, 18^e année, 1918, p. 237 ; LARGILLIÈRE, p. 38 ; dessin de Le Guennec dans DOBLE, p. 37, représentant la statue du saint ; COUFFON-LE BARS, p. 182 : chapelle Saint-Mélar en ruines, sur pignon date 1598.

(66) Il ne faut pas confondre avec un troisième Kermouster en Plougasnou.

(67) A 5 km à l'ouest de Lanmeur. Dessin de L. Le Guennec, dans DOBLE, p. 45 ; COUFFON-LE BARS, p. 295 : chapelle Saint-Mélar réparée en 1954, avec statues de saint Mélar et de saint Miliau ; celle que LARGILLIÈRE signale, p. 38, comme transférée dans une grange voisine semble devoir s'identifier avec la statue ancienne du saint actuellement dans la chapelle Saint-Gonven restaurée en 1954 (COUFFON-LE BARS, p. 295).

(68) L. LE GUENNEC, *Excursion dans la commune de Plouézoch*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXIII, 1906, p. 63 ; du même *Le chemin du Tro-Breiz entre Saint-Pol-de-Léon et Tréguier*, *ibid.*, p. 270. — Cette chapelle est signalée comme très pauvre dans une liste d'églises et chapelles du diocèse dressée en 1813 : elle dépendait des moines de Kernitron, près de Lanmeur, et fut vendue comme bien national à la Révolution.

rent au début de ce siècle (69) : il existe toujours en cet endroit un calvaire ainsi qu'une fontaine sacrée où les mères portent les enfants pour les fortifier (70). A Saint-Jean-du-Doigt, ancienne trêve de Plougasnou, existe une chapelle, actuellement désaffectée, dédiée à notre saint (71). Il en est question dans un compte quand un trou y fut creusé lors de la peste de 1641 (72) : le cadastre l'appelle *chapelle Mèlar* ; le hameau est connu sous le nom de *Créac'h Mèlar* (73) ; c'est l'ancienne frérie de Mèlar. Il y avait aussi une chapelle *Saint-Mèlar* au hameau de Kerlécun, en Plouégat-Guérand (74), au sud de la route menant de cette paroisse à Morlaix : elle fut vendue comme bien national le 9 prairial an III sous le nom de chapelle de *Saint-Médard* (sic) (75). Tout cela montre la grande extension du culte de saint *Mèlar* dans l'actuel canton de Lanmeur, exemple assez rare du développement local d'un culte (76).

Plus à l'est se trouvent d'autres chapelles dédiées au même saint, toujours en Bas-Trégor, mais actuellement dans les Côtes-du-Nord : à Plouzélambre, au lieu-dit *Run-ar-Bèlar* (77), à 3 km de

(69) A 4 km N.-N.-O. de Lanmeur ; L. LE GUENNEC, *Guide de touriste dans le canton de Lanmeur*, Brest, 1900, p. 81 ; dessin du même auteur dans DOBLE, p. 39 ; P. PEYRON, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXIX, 1912, p. 47. — COUFFON-LE BARS signalent également une statue du saint dans l'église Saint-Pierre de Guimaëc.

(70) *Bull. dioc. Quimper*, 3^e année, 1903, p. 86 (statue près de la fontaine) ; *ibid.*, 11^e année, 1911, p. 340 ; P. PEYRON, *loc. cit.*, p. 47 ; L. LE GUENNEC, *Excursion dans la commune de Guimaëc*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLV, 1918, p. 189-190.

(71) A 5 km N.-O. de Guimaëc ; dessin de L. Le Guennec dans DOBLE, p. 40, et panneau sculpté *ibid.*, p. 15 ; COUFFON-LE BARS, p. 404 : Chapelle Saint-Mèlar, dates 1601, 1621, mise en vente en 1930 ; fontaine.

(72) P. PEYRON, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XL, 1913, p. 21 ; LARGILLIÈRE, p. 39.

(73) Aucun Créac'h Mèlar ne figure dans la *Nomenclature*.

(74) LARGILLIÈRE, p. 39 ; COUFFON-LE BARS, p. 290 : chapelle de Kerlicun détruite ; *Nomencl.* : Kerlécun, à 2 000 m au sud du bourg.

(75) C'est ici l'occasion de signaler qu'il serait opportun de rechercher si saint Médard, évêque de Noyon au VI^e siècle, n'aurait pas été subsitué parfois en Bretagne à saint Mèlar, selon la fâcheuse habitude, bien connue des hagiographes et philologues, de remplacer des saints bretons par des gallo-romains ou des francs.

(76) LARGILLIÈRE, p. 39.

(77) A 10 km à l'est de Lanmeur, cant. de Plestin-lès-Grèves. *Géographie départementale des Côtes-du-Nord*, par J. GAULTIER DU MOTTAY, E. VIVIER et S. ROUSSELOT, Saint-Brieuc-Paris, 1862, p. 661 ; LARGILLIÈRE, *loc. cit.* ; DOBLE, p. 40, renvoie à une légende rapportée par A. LE BRAZ, *Les saints bretons d'après la tradition populaire*, dans *Annales de Bretagne*, t. XXXVII, 1924, p. 72 ; COUFFON, p. 396 : chapelle Saint-Mèlar, dite *Runan-Bèlart*, « jaict 1623 » statue ancienne du saint ; *Nomencl.* : *Runabèlard* à 2 300 m N.-O. du bourg, et *Saint-Mèlard* à 1 000 m au nord.

Ploumiliau (dont l'éponyme a été assimilé au père de saint Mélar) (78), à Trégrom (79) et à Plounévez-Moëdec (80).

En Cornwall, le Chanoine Double signale une ancienne chapelle *Saint-Mélor*, devenue grange, dans le hameau de Holditch, en Dorset (ancien diocèse d'Exeter) (81). De son côté C. H. Henderson rappelle que le vocable de saint *Mélor* est attaché à la paroisse de Linkinhorne, d'origine monastique (82) : il y reste une jolie fontaine du xv^e siècle (83). Enfin, non loin de Salisbury, l'ancienne abbaye d'Amesbury était dédiée à saint *Mélor* depuis que ses reliques y avaient été apportées (84).

En attendant de reprendre le problème, nous pouvons dire que plusieurs personnages différents ont été assimilés sous les noms de *Magloire*, *Mélar*, *Mélor* et *Méloir*. Les noms de lieux qui ne portent que le seul nom de l'éponyme, les *Lan-* et les *Tre-* sont anciens et ne peuvent certainement pas avoir le jeune prince martyr pour éponyme, mais un ou plusieurs missionnaires venus de Grande-Bretagne. Les noms commençant par *Lok-* peuvent par contre avoir été dédiés au martyr. Les hagiographes ont mêlé les légendes, semble-t-il, de trois, voire quatre saints différents ; la seule vie légendaire du martyr de Lanmeur nous est parvenue et a rejeté les autres bienheureux dans l'oubli (85).

(78) Cette question va être reprise plus loin.

(79) Cant. de Plouaret. *Géographie départementale des Côtes-du-Nord*, p. 685 : chapelle Saint-Méloir avec restes de verrières du xvi^e siècle ; COUFFON ne signale qu'une chapelle Saint-Miliau détruite en 1920. Or LARGILLIÈRE, p. 40, écrit qu'on pouvait encore la voir de son temps près de la route venant du vieux marché de Trégrom près du hameau de Kernateriou : c'est une jolie construction, dit l'auteur, apparemment de la fin du xvi^e siècle, le toit est en ruines ; on prononce *Saint-Mélar*, mais le nom officiel dans les actes est *Saint-Magloire*.

(80) COUFFON, à la table, mentionne une chapelle Saint-Mélar détruite ; LARGILLIÈRE, *loc. cit.*, ajoute que l'on trouve en cette paroisse un lieu appelé *Saint-Mélour* ou *Milour*, mais qu'il doit s'agir d'un saint différent ; par contre LOTH, *Noms*, p. 92, pense que « Milour est peut-être une représentation bretonne de Méloir ».

(81) DOBLE, p. 25, note.

(82) Dans DOBLE, p. 54 : ancien *Lankynhorn*, à 80 km N.-N.-E. de Mylor, dans la partie orientale du Cornwall. La plus ancienne mention de saint Mélor comme patron du *lan-* de Cynhoern (saint gallois) est de 1419.

(83) Une photographie se trouve en frontispice dans la brochure du Chanoine DOBLE.

(84) La question sera reprise plus loin.

(85) Voir LARGILLIÈRE, p. 38.

II. — LE « CHEMIN DE SAINT MÉLAR »

De Lannéanou à Lanmeur. — Le nombre des chapelles autour de Lanmeur, les traditions sur le martyre du jeune prince en ce lieu et l'existence d'une importante série de noms de lieux sur plus de vingt kilomètres entre Lannéanou et Lanmeur, noms auxquels se rattachent des traditions populaires diverses, permettent de parler d'un « chemin de *saint Mélar* » qu'auraient suivi le jeune prince avant d'être assassiné, ou bien ses assassins après le meurtre (86).

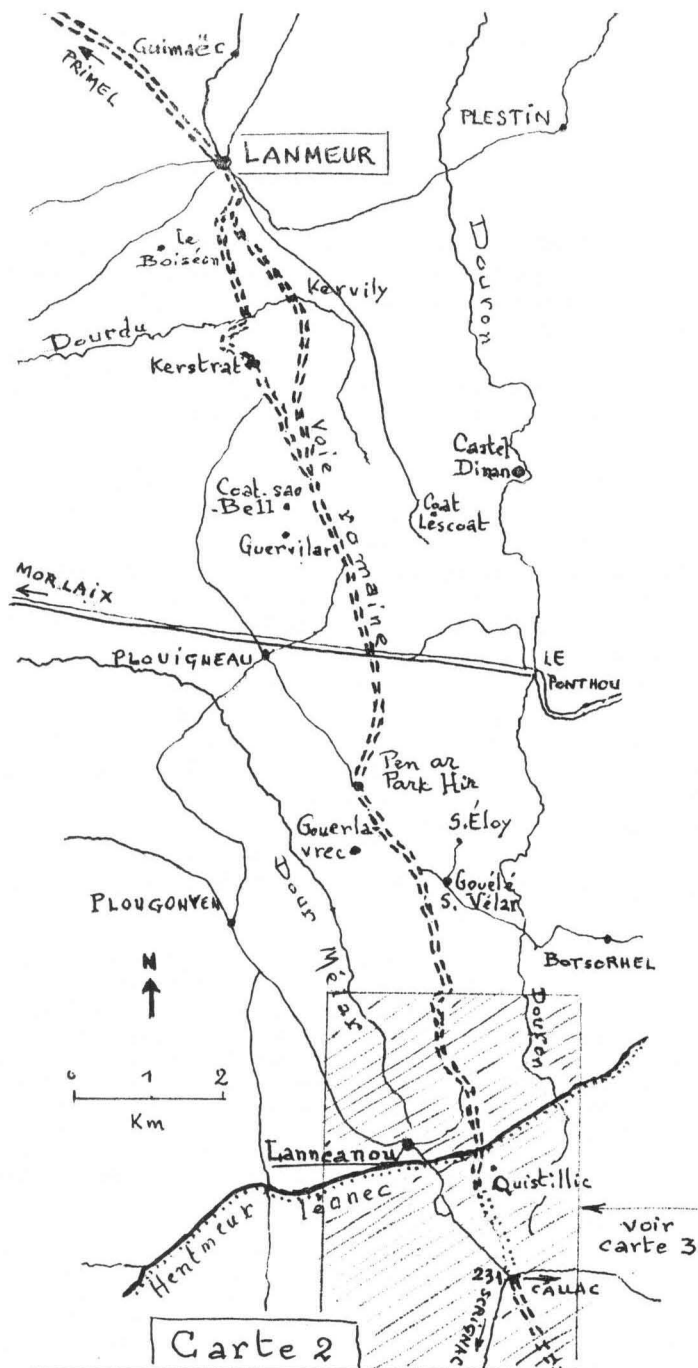
Récit de Kerdanet. — Voici l'une des traditions rapportée par Kerdanet (87). « Saint Mélaire avait déjà gagné Carhaix, et, sans « s'arrêter, avait continué à marcher, sans dévier de la direction « de Lanmeur. En ce temps-là, dit-on, il y avait une espèce de grande route qui conduisait de l'une à l'autre de ces villes : elle passait dans le voisinage d'une ferme de la commune de Plouigneau, « qu'on nomme *Guerlavrec* (88), et traversait la route actuelle de « Plouigneau à Botsorhel, dans l'endroit où l'on quitte cette route « pour aller à la chapelle de St. Eloy (89). C'est sur ce point que « se trouvait St. Mélaire, lorsqu'il s'aperçut qu'il était suivi de deux « cavaliers, qu'il reconnut pour être son oncle et son cousin : ils « étaient près de l'atteindre. Le saint ne voyant plus de ressource « qu'en Dieu, se recommanda au soin de sa providence et se jeta « à terre ; par miracle la terre s'affaissa sous lui, et forma d'elle-même une fosse de la longueur et de la largeur de son corps, et

(86) C'est LARGILLIÈRE, p. 41 et suiv., qui a créé l'expression de « chemin de Saint Mélar » ; il a également reproduit le texte de Kerdanet.

(87) C'est l'abbé Clec'h, alors vicaire à Lanmeur, plus tard recteur de Plougasnou, qui semble avoir transmis cette tradition à Kerdanet, lequel la publia en appendice (p. 617-618 : *Notes sur la Vie de saint Mélaire*) à la *Vie* proprement dite par Albert LE GRAND (4^e éd., 1837, p. 608-616) dotée elle-même de copieuses notes où sont juxtaposés des fragments très longs de la *Vita* éditée par Dom Morice et d'une *gwerz* sur lesquelles nous reviendrons. — H. LE GOUVELLO, dans sa *Vie et martyre de saint Méréal ou Méloir, Prince de Cornouailles*, Redon, 1879, p. 18-21, reprend cette tradition qu'il va abréger en même temps que compléter dans sa *Vie de saint Méloir, Prince de Cornouaille* (dans *Revue Historique de l'Ouest*, t. III, 1887, p. 114-146).

(88) *Nomencl.* : à 3 500 m au sud de Plouigneau ; *carte E.-M.* : *Guerlavrec*. — La route ancienne dont fait état ce récit est encore appelée dans le pays « la Hent Coz Carhaix » ou « la Hent Sant Yan », car depuis le xvi^e siècle les pèlerins de Haute-Cornouaille l'empruntaient pour se rendre au célèbre pardon de Saint-Jean-du-Doigt. Ce renseignement, ainsi que plusieurs qui vont suivre, sont dus à l'obligeance de M. Jean Ascoët, de Carantec.

(89) *Nomencl.* : Saint-Eloi, à 5 000 m S.-E. de Plouigneau ; *carte E.-M.* : Saint-Eloy.



Le "Chemin de S. Mélar"

« tout juste de la profondeur nécessaire pour le dérober à la vue
 « de ses persécuteurs, qui rasèrent, en passant, cet asile miracu-
 « leux, sans se douter qu'ils laissaient derrière eux celui qu'ils pour-
 « suivaient avec tant d'acharnement. Dans cet endroit a existé une
 « chapelle dédiée au Saint dont nous parlons. On n'en voit plus
 « que les vestiges : les terres, couvertes de gazon, y dessinent un
 « carré de verdure, qui en présente le plan, sauf quelques lacunes ;
 « mais on y montre toujours la fosse, soit miraculeuse, soit artifi-
 « cielle, où l'on dit que St. Mélaire fut caché, et qu'on appelle
 « encore *Guélé-Sant-Vélar*, c'est-à-dire le lit de St. Mélaire (89 bis).
 « Cette fosse qui était renfermée dans l'enceinte de la chapelle,
 « forme elle-même un carré [*sic*], long d'environ cinq pieds, sur
 « une largeur de dix-huit pouces à peu près, avec un rond au haut
 « bout, figurant la place qu'occupait la tête. Les voisins assurent
 « que l'herbe n'y croît jamais et que la neige y fond en tombant,
 « quelque intensité qu'ait le froid dans les plus rudes hivers. On ne
 « sait si le fait est vrai pour la neige ; mais à l'égard de l'herbe, il
 « est certain qu'on n'en a jamais vu en cet endroit. A part ici le
 « miracle, cette stérilité peut être due à trois causes différentes, soit
 « à la nature du terrain, soit à l'usage où sont quelques personnes
 « de s'y étendre par dévotion, soit enfin à celui d'en enlever la terre
 « pour frictionner les bestiaux. Mais revenons à notre Saint.

« Le péril une fois passé, Mélaire se releva, et, au lieu de conti-
 « nuer sur la route de Lanmeur, qui devenait dangereuse pour lui,
 « il prit, à gauche, un autre chemin qui conduisait au château de
 « Boiséon, alors habité par un seigneur de ses parents. Mais, avant
 « d'y arriver, il fut surpris par la nuit, et alla demander l'hospita-
 « lité dans un manoir de la paroisse de Plouigneau, encore appelé
 « *Gouer-Vélar* (90), ou le ruisseau de Mélaire : il y fut reçu avec
 « bonté. Le lendemain, il prit congé de ses hôtes ; et, craignant
 « d'arriver trop tard à Boiséon pour se mettre à l'abri des pour-
 « suites de Rivode, il partit sans déjeuner et tout épuisé encore par
 « les fatigues de la veille. En sortant de *Gouer-Vélar*, il avait à
 « gravir un coteau de sept à huit minutes de marche. Le Saint
 « parvint au sommet ; mais là les forces lui manquèrent et il tom-
 « ba sans connaissance, dans le lieu même où l'on voit actuelle-
 « ment une très-petite chapelle sous son invocation, auprès de la

(89 bis) Ce lieu constituait encore récemment un but de pèlerinage pour les mamans dont l'enfant était malade : le bébé était roulé sur le *Guélé* et la maman, avant de partir, n'omettait pas de planter une épingle dans ce qui fut la fosse protectrice du saint. Interdiction était faite de cultiver l'emplacement du *Guélé*, ce qui fut respecté jusqu'en 1948, date où la maison et le champ du *Guélé* furent vendus. Les trois pommiers bordant le *Guélé* ont été coupés et aujourd'hui tout le champ est labouré.

(90) *Nomencl.* : *Guervelar*, à 2 500 m au nord de Plouigneau ; carte E.-M. : *Guervilar*.

« métairie de *Coat-Sao-bell* (91), c'est-à-dire du *bois de la longue montée*. Quelques personnes virent l'accident et portèrent secours au prince qui, revenu à lui, prit un peu de lait, qu'on lui offrit, et continua son voyage, ou sa *passion* comme l'expriment les villageois. Il arriva au *Boiséon*, dont il n'était éloigné que d'une demi-lieue. Le seigneur l'accueillit avec bienveillance, et, pour plus de sécurité, le logea dans l'une des tours de son château » (92). Le lendemain Rivode eut recours à la ruse ; il protesta qu'il était bien éloigné d'avoir aucun projet de violence et trompa le seigneur de *Boiséon* ainsi que *Mélaire*. Ce dernier le suivit à *Lanmeur* où il fut traîtreusement assassiné (93).

Le « Chemin de saint Mélar » et la route ancienne de Carhaix à Lanmeur. — Après lecture du texte de Kerdanet, la question se pose aussitôt de savoir s'il existait très anciennement une route mettant en communication Carhaix et Lanmeur, en passant exactement par les lieux dont la tradition a gardé le souvenir. Aucun doute n'est possible sur le fait que Carhaix, l'ancien *Vorgium* ou *Vorganium* des *Osismii*, était un nœud routier à l'époque gallo-romaine. Un témoignage curieux provient précisément d'un manuscrit conservé à Lanmeur au *xvii^e siècle*, aujourd'hui disparu, et que connut Dubuisson-Aubenay. Celui-ci écrit : « Il y a Land-Meur « [...] un manuscrit en parchemin, petit folio, gros de 3 à 4 doigts, « légendaire de St. Melaire, patron du lieu ; où il est escrit que « Kaerais estoit la matrice ou centre de Bretagne, d'où partoient « 7 chemins ferrés et ault elevés, qui se divisoient comme rais d'une « estoile et s'espandoient par toute la Bretagne » (94). Le point le plus méridional du « chemin de saint Mélar », tel que le décrit Largillière, est *Lannéanou*, dont l'église actuelle conserve une statue ancienne du saint (95). Selon Louis Le Guennec, qui a parti-

(91) *Nomencl.* : *Coat-Sao-Bel*, à 3 000 m au nord de Plouigneau ; *carte E.-M.* : *Coat-Sao-Pell*. — Cette chapelle Saint-Mélar renferme des statues, toutes anciennes. Par précaution, Mlle Pape, propriétaire de la chapelle, abrite chez elle la statue du saint. Le pardon de saint Mélar se célébrait le deuxième dimanche d'octobre jusqu'en 1958. Il est aujourd'hui abandonné et la chapelle menace ruine.

(92) *Nomencl.* à 2 500 m S.-O. de Lanmeur. — Sur le château reconstruit en cet endroit voir E. DE BERGEVIN, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXX, 1903, p. 97 et 123-124 ; L. LE GUENNEC, *Nos vieux manoirs et légendes*, Quimper, 1936, p. 225-234 ; COUFFON-LE BARS, p. 183 : oratoire du château de *Boiséon*, en ruines dès le *xvii^e siècle* ; *carte E.-M.* : *Le Boiséon*. La *Nomencl.* signale en Lanmeur *Ty-Mélar*, à 300 m à l'ouest.

(93) Les traditions sur le lieu du martyre diffèrent. L'une le place au *Castel Beuzit*, à 1 000 m à l'ouest de Lanmeur (voir note 111). Une autre le situe dans le bourg même (sur la chambre où il aurait été assassiné, voir note 112).

(94) DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Nantes, Société des Bibliophiles Bretons, t. I, 1898, p. 115.

(95) Commune à 8 km S.-S.-E. de Plouigneau et à 3,5 km S.-S.-E. de Plougonven. — LOTH, *Noms*, p. 79 ; LARGILLIÈRE, p. 42 et suiv. — Voir la carte jointe.

culièrement étudié cette région, « cette paroisse tire son origine « d'un établissement fondé par les Hospitaliers au carrefour des « voies romaines de Quimper à Lanmeur par Carhaix, de Morlaix « au Vieux-Bourg-Quintin, et du chemin léonard (*Hent Leonnec*), « qui, par l'abbaye du Relec, mettait en communication le Haut-« Léon et le Trécor avec la Cornouaille » (96). Le même érudit donne le tracé suivant pour la voie qui, avant d'atteindre le castel côtier de Primel, traverse du sud-est au nord-ouest la région qui nous occupe : « Elle se confond jusqu'à Lannéanou avec la route « de Carnoët, passe à Kerguscar, Kerlosser, Guerlavrec, traverse la « route de Paris à l'est de Plouigneau, longe le camp romain de « Lescoat, franchit le Dourdu à Kervily et atteint Lanmeur par « Runescop » (97). En regardant de près, on remarque que : premièrement plusieurs tronçons sont encore visibles sur d'anciennes cartes (97 *bis*), secondement ni le « chemin léonard » ni la voie romaine ne passaient par Lannéanou (le croisement se trouvait à plus d'un kilomètre à l'est du bourg), troisièmement aucune voie romaine ne reliait Morlaix au Vieux-Bourg-Quintin.

Suivons d'abord ce *Hentmeur Léonec* : venant de l'est, il obliquait vers l'O.-S.-O. en franchissant le Douron au pont du Brouhel, longeait Kerforniou, le Moustier (au S.-O. de la Villeneuve), se poursuivait près du tumulus du Cruguel, situé au croisement de la nouvelle route de Callac à Morlaix (98), puis, 150 m plus loin, au pied de la Croaz Morvan avant que cette croix n'ait été déplacée plus à l'est, c'est-à-dire quand elle se trouvait à 300 m au sud de Lannéanou, exactement au carrefour du « chemin de la montagne » (route de Morlaix à Carnoët puis à Rostrenen). Le *Hentmeur* rejoignait ensuite la route actuelle allant vers le Cloître (-Saint-Thégonnec)

(96) L. LE GUENNEC, dans *Bull. dioc. Quimper*, 19^e année, 1919, p. 6 (voir COUFFON-LE BARS, p. 183).

(97) L. LE GUENNEC, *Le chemin du Tro-Breiz*, p. 273, note 1. — Les précisions qui vont être données sont dues maintenant à l'obligeance de M. Y. Le Brigant, retraité de l'enseignement, qui a sillonné à pied toute cette région et a dépouillé inlassablement archives et cadastres.

(97 *bis*) Cependant nous n'avons trouvé aucune carte antérieure à la Révolution où soit indiquée une route entre Carhaix et Lanmeur, par exemple : une de celles de l'*Atlas itinéraire de Bretagne*, par OGÉE, imprimé à Paris et Nantes, 1768 ; une « Partie du diocèse de Tréguier » (ms. de 1710 figurant la région entre Belle-Isle-en-Terre et Lannion : Paris, Bibl. nat., carte Ge D 16060) ; « Carte figurative des Ponts et Chaussées du Département de Guingamp » (ms. du XVIII^e siècle : Paris, Bibl. nat., carte Ge DD 5548, feuille 4 : partie est de Morlaix).

(98) L'ancien chemin de Callac, servant pour les pèlerins se rendant à Saint-Pol-de-Léon, passe à l'est par le Queff (*alias* le Kéf), point situé à 900 m au nord de Coat-ar-c'herno (qui est au carrefour de la route de Guerlesquin à Scrignac, et auprès duquel une pièce de terre s'appelle « le Pavé ») : il rejoint la nouvelle route venant de Callac au lieu-dit Castel-Reun, à 600 m au S.-S.-E. de Lannéanou (cote 259).

au sortir de Lannéanou, à 400 m au S.-S.-O. du clocher de ce bourg, puis se confondait longtemps avec cette route du Cloître pour passer par le Relecq.

Essayons maintenant de suivre la voie romaine venant de Carhaix (au S.-S.-E.) pour gagner Lanmeur (au N.-N.-O.). Il est très difficile de savoir, car les aveux arrivent à se contredire, quand la route de Carnoët à Morlaix la rejoignait : peut-être était-ce dès le passage sur l'Aulne (aux limites de Carnoët-Scrignac-Poul-laouën) soit au Moulin des Prés (Plourac'h), soit à Pontroël (appelé à tort Rospellen) où se trouvait un « château de terre » ; peut-être n'était-ce qu'à plus de 8 km de là, à vol d'oiseau, au N.-N.-O., c'est-à-dire à Pen-ar-Garrant (« le bout de la Charière »), ou bien même seulement à 2 km 5 plus loin encore, au carrefour de la nouvelle route de Callac, au lieu-dit Croaz Coantic (cote 231). A cet endroit, à 2 km 5 environ au S.-E. de Lannéanou et à presque 4 km du Villart (que Largillière a mis en relation avec la tradition relative à saint Mélar), la voie de Carhaix à Lanmeur s'infléchissait vers le nord ; mais sa trace a disparu dans le marais, faute de chaussée, jusqu'à une fontaine, source d'un affluent du Douaron, située à 100 m à l'ouest de Quistillic : près de cette source fameuse, il y aurait eu un petit ouvrage fortifié, car Quistillic semble vouloir dire « fortin » (98 bis). La voie de Lanmeur coupait le *Hentmeur Léonec* à mi-distance, soit 1 km de chaque côté, entre la Croaz Morvan à l'ouest et Kerforniou à l'est (tous deux signalés plus hauts) ; puis elle se dirigeait sur Kerven, Lanidy (ermitage de saint Idy), le croisement de Touquelen (à 100 m à l'ouest de ce village) ; elle passait à la maison du garde de Keruzcar (à 500 m à l'ouest de ce manoir, juste à Keriven, à l'ouest du manoir de Kerlosser, à Kergroaz (*alias* Kerangroaz) à Brohéon vian, au menhir de Tachen ar Peulven, où l'on croise la route de Plouigneau à Saint-Eloy. La voie ne passait pas par le « lit de saint Mélar » (*Gouélé Sant Vêlar*, ou mieux *Sant Meler*) qui se trouve à 250 m au N.-E. (dans la direction de la Chapelle Saint-Eloy, à l'embranchement de l'actuelle route de Plouigneau à Botsorhel). Elle laissait Kervilzic à 250 m sur la gauche, puis la métairie de *Guerlavrec* à 700 m également sur la gauche, à la hauteur de la Croix-Neuve où débouche la route de Lannéanou à Plouigneau par Runéon. Elle abandonnait peu après cette dernière au lieu-dit Pen-ar-Park-Hir, pour porter le nom, encore employé par les anciens du pays, de « route de saint Mélar », qui, par Tassenou-Melen, gagne en ligne

(98 bis) M. le Chanoine Falc'hun, professeur à la Faculté des Lettres de Brest, a eu la très grande obligeance de nous fournir la précision suivante : *Quistilli* signifierait bien « fortifications » au pluriel (pour un ancien Castell-I) ; mais si l'i final est originel, *Quistillic* (pour un ancien *Castell-ic*) ne peut signifier que « petit fort », « fortin ».

droite le carrefour de la route de Plouigneau au Ponthou au lieu-dit Tachennic : ce vocable de « route de saint Mèlar », encore conservé par la tradition, confirme parfaitement ce qu'avait désigné Largillière dans son intuition, tout au moins en ce qui concerne ce tronçon.

La voie reprenait alors la direction N.-N.-O. : une trace s'en retrouve à Quilliden. Le Guennec a mentionné ensuite le camp romain de Lescoat. Il serait préférable de parler d'un retranchement au S.-E. de Lescoat — exactement au sud de Coat-Lescoat — et qui semble bien plutôt être un refuge fortifié du IX^e siècle par les habitants de la région qui se sont mis à l'abri des incursions des pirates, lesquels n'avaient pas attendu le siècle suivant pour ravager cette partie des côtes et s'enfoncer même assez loin à l'intérieur des terres : un chemin direct mène de cette butte (au sud de Coat-Lescoat) jusqu'à Lanmeur, mais ce n'est pas une voie romaine. Celle-ci passait à mi-chemin entre Lescoat et les lieux cités par Kerdanet : *Guervilar* et *Coat-Sao-Bell*. La voie se divisait alors en deux tronçons : l'un passait à l'ouest par Kerstrat — lieu au nom significatif, où fut trouvée une monnaie romaine et qui fut plus tard le siège d'un manoir — ; l'autre longeait Lescloeden, franchissait le Dourdu à Kervily (à 2 km 5 à l'est du précédent) et par Runescop rejoignait Lanmeur.

Quel intérêt peuvent présenter ces détails fastidieux pour notre sujet ? Il faut admettre, exception faite de la partie que les anciens du pays appellent encore « route de saint Mèlar » et où curieusement aucun point précis se rapportant à la légende du saint n'a été retenu par la tradition populaire, que les noms de lieux relevés par le récit de Kerdanet et la *Vita Melori* éditée par Dom Plaine (99) se trouvent tous à l'écart de la voie romaine — de peu il est vrai — et certains sur des points d'accès difficile, voire en plein marécage.

Voyons d'abord ce que nous transmet l'hagiographe de la *Vita* qui paraît avoir écrit au XII^e siècle et qui se fait l'écho d'une tradition différente de celle mentionnée plus haut. Au moment où Keryaltan en portant la tête du martyr rentrait en Cornouaille et atteignait le lieu-dit *Curia Monialium*, il tomba épuisé de fatigue et de soif. Alors le « chef » sanglant de Mèlar se mit miraculeusement à lui parler : « Prends ce bâton, plante-le dans le sol ; une source va en couler ». Le criminel obéit et enfonça le bâton qui devint un arbre magnifique au pied duquel jaillit une fontaine qui coule encore (100). Dom Plaine identifie ainsi la *Curia Monialium* : « En bre-

(99) *Analecta Bollandiana*, V, 1886, p. 166-175. — Dom Plaine a fourni des renseignements au Vte H. Le Gouvello, lequel publiait, dès 1879, sa *Vie et martyre de saint Mèreal*, et rééditait la *Vita Melori* en 1887 : voir la 3^e partie de notre enquête.

(100) Ed. PLAINE, p. 171. Voici les deux passages principaux de cette anecdote.

« ton, *Lan-Léanou*, ou *Keran-Léanou*, c'est-à-dire l'« église » ou « le « lieu des moniales », semble désigner un petit village non « loin du « castrum » de Carhaix, et dont le nom est *Kerléan* ou « *Kerléannou*, là où autrefois se trouvaient un prieuré de moniales « et une chapelle dédiés à saint Mélar, comme M. Le Men, alors « conservateur des Archives à Quimper, décédé depuis, me l'a dit « en 1878 » (101). Or, dans la notice sur *Saint Mélar* qu'il avait élaborée (mais probablement pas mise entièrement au point) et qui ne fut publiée qu'à titre posthume, René Largillière croyait que la *Curia Monialium* était l'actuelle paroisse de *Lannéanou*, autrefois *Lan-Léanou* (ancienne trêve de Plouigneau), qu'il interpréta comme étant l'église des *moines* », en attribuant cette étymologie à Le Men (alors qu'en fait Dom Plaine a parlé de « *moniales* »). Et de réfuter les deux difficultés qui se présentent pour cette identification : d'abord *lean* existe bien en moyen breton avec le sens de « moine » (102) ; ensuite le mot *curia* (cour féodale) serait une traduction erronée de l'hagiographe qui, faute de connaître le sens exact de *lan-*, l'aurait traduit par *curia* (qui, en fait, est l'équivalent latin du breton *lez-*). Or dans sa thèse, le même auteur interprète différemment le nom de *Lannéanou* avec, il faut bien l'avouer, une contradiction (103). En rappelant que Joseph Loth voyait en *Lean*

dote : *Cum vero ad locum qui « Curia Monialium » dicitur pervenisset [Cerialtanus] ... « Cerialtane, baculum quem propria manu gestas in terra fingere... » ... de radice ejus [arboris] fons mirae pulchritudinis et aquarum abundantium ebullivit qui, sicut omnibus habitantibus in promptu est, terram illam discursibus necessariis usque in hodiernam diem irrigare non desinit.*

(101) *Ibid.*, note 1 : « Britannice *Lan-Leanou* seu *Keran-Leanou*, id est ecclesia seu locus Monialium quo nomine indicari potest viculus parum distans a castro Carhaix et nuncupatus *Kerlean* seu *Kerleannou* ubi inveniebatur olim prioratus monialium et capella S. Meloro sacra, ut mihi testatus est anno 1878, dominus Le Men tunc custos archivi Corisopitensis nunc jam vita functus ». — *Monialis* est un féminin et doit donc se traduire par « moniale » (religieuse) et non par « moine ». Malheureusement ce prieuré de religieuses dédié à saint Mélar est fantomatique : l'auteur ne donne aucune précision, et pour cause. On le chercherait en vain dans DID. BEAUNIER-BESSE, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. VIII, *Province de Tours*, Paris-Ligugé, 1920.

(102) ERNAULT, *Glossaire du moyen breton*, 2^e éd., Paris, 1895, p. 355-356 : « *lean* : moine ; mot tombé en désuétude. Le Père GRÉGOIRE [de Rostrenen, *Dictionnaire français-celtique*, 1732, rééd. B. JOLLIVET, 1834, au mot « moine »] m'assure l'avoir lu dans un livre dit Pel. » : entendez Dom LE PELLETIER, bénédictin mauriste de Landévennec, auteur d'un *Dictionnaire* dont le manuscrit est antérieur au Père Grégoire (1^{re} rédaction : 1716 ; texte définitif : 1728), mais qui ne fut publié qu'en 1752 : voir Dom Grégoire [OLLIVIER], *Un Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, Dom Louis Le Pelletier* (1663-1733), dans *Pax, Chronique de l'Abbaye de Landévennec*, n° 87, juillet 1971, p. 68-76.

(103) *Les Saints*, p. 84-85, avec renvoi à J. LOTH, *Noms*, p. 78-79, et réfutation de l'identification avec Notre-Dame de Kerléano en Brech (Morbihan) prieuré de Saint-Sulpice de Rennes, proposée par Fanch GOURVIL, dans *Mouez ar Vro* du 30 janvier 1920, car Brech est en Vannetais et non en Trégor.

un saint, Largillière, après avoir signalé d'intéressants toponymes, a proposé d'abord de voir dans le petit village de *Trévénanou* en Plougasnou (qui serait un ancien **Tref Lenanou*) « le point côtier correspondant à *Lanléanou* [lisez : *Lannéanou*] qui est l'établissement du haut pays » ; c'est dire assez clairement que *Léanou* est interprété ici comme un nom de saint avec une chapelle côtière et un *lan-* plus à l'intérieur des terres. Cependant, aussitôt après, se lit la note suivante à propos de l'église Saint-Jean de Lannéanou : « [...] Il y a bien des difficultés à cette identification [de la *Curia Monialium*] : *curia* traduit généralement le breton *lez* = cour ; « *lean* — dont le pluriel est *leaned* et non *leanou* (103 bis) — signifie « moine » ; son féminin est *leanez* dont le pluriel est *leanezed*. « Quoi qu'il en soit, Lannéanou est sur l'antique voie de Carhaix et « l'identification ne laisse aucun doute pour des raisons ayant trait « à la *Vita Melorii*, aux traditions orales sur ce saint et à la toponymie [...] ». Voire !

Nous voici bien embarrassés. Les données du problème sont les suivantes : que signifie *Lannéanou* — qui n'est pas sur la voie romaine, rappelons-le — et cette localité peut-elle s'identifier avec la *Curia Monialium* dont parle la *Vita Melori* ?

Prenons le premier point. C'est avec un certain étonnement que nous voyons Largillière interpréter d'abord *Lannéanou* par « église des moines », puisqu'il donne toujours dans sa thèse un caractère monastique à un *lan-*, ce qui serait ici une tautologie : « établissement monastique des moines » ; autant *Locminé* (Lok-Menech) s'inscrit parfaitement dans la logique de son exposé, puisque un *lok-* n'a pas forcément un sens monastique, autant *Lan-Léanou*, dans le sens qu'il propose, semble illogique. De plus les *lan-* sont, d'après lui, des fondations anciennes ; or ici Lannéanou est fondé par les Hospitaliers au XII^e siècle : autre illogisme, car ce devrait alors un *lok-*. Cherchons donc d'abord si *leanou* ne serait pas l'équivalent exact de *monialium*, ce qui nécessiterait une autre forme de pluriel que *leanezed* mais permettrait d'expliquer qu'un *lan-* ait pu recevoir ce second terme pour spécifier son caractère de communauté féminine : ceci justifierait le toponyme. Mais aucun établissement de religieuses n'est connu dans les environs immédiats du lieu qui nous occupe. Il y a bien le prieuré de Saint-Georges de Plougasnou dépendant depuis 1040 de l'abbaye des Bénédictines de Saint-Georges de Rennes ; il y a aussi l'église de Botsorhel dont

(103 bis) Ce n'est pas l'avis du chanoine Falc'hun qui a eu la très grande amabilité de nous écrire : « Suivant les dialectes et les siècles, les pluriels en *-éd* et en *-ou* sont interchangeables, comme on peut le vérifier aujourd'hui encore en certains parlers assez proches de Carhaix. Je ne vois aucune raison de nier que *lean-ou* ait pu se dire jadis aussi bien que *lean-ed*, puisque de telles alternances sont encore observables de nos jours ».

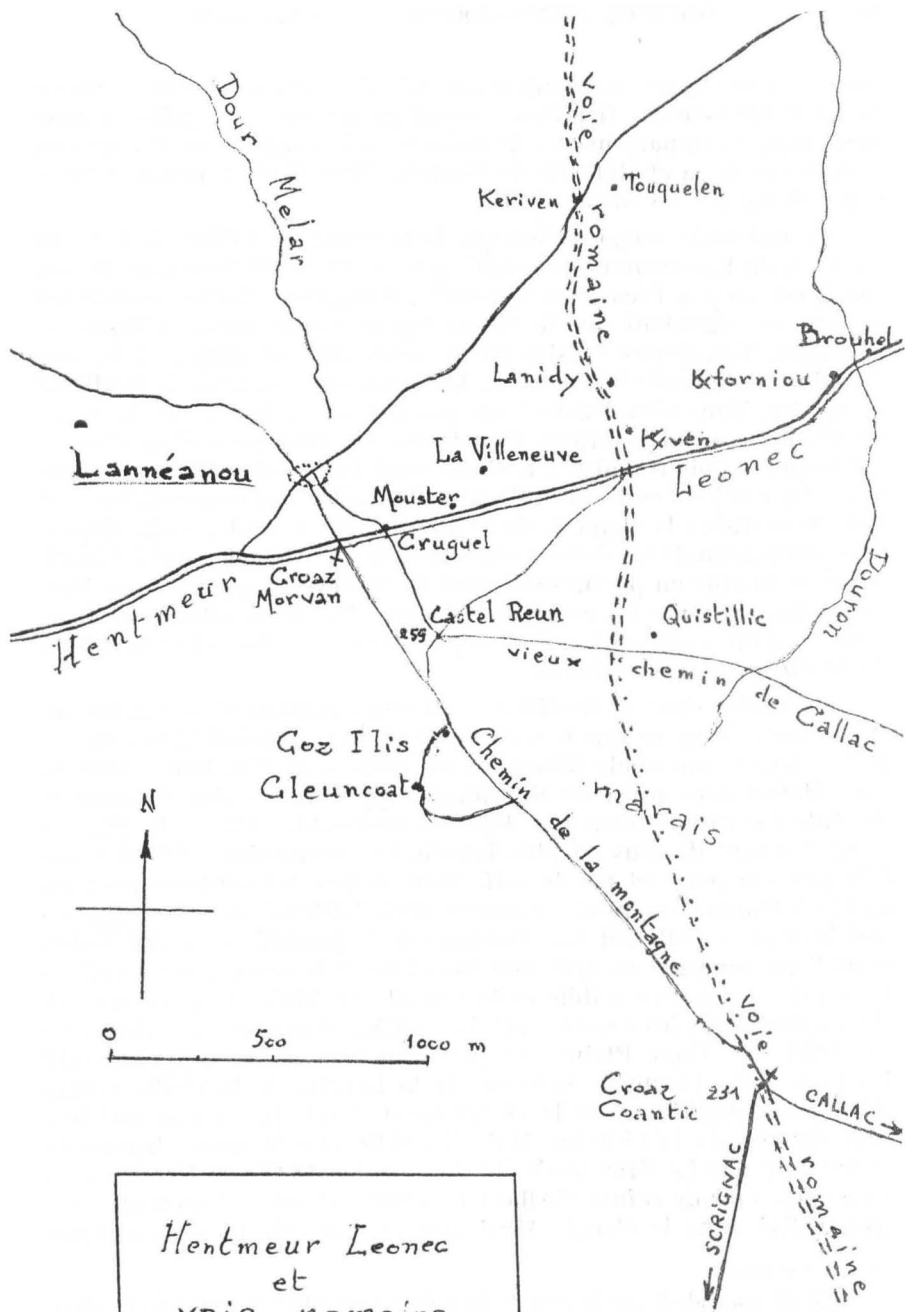
le vocable de Saint-Georges est peut-être une influence romaine due à la même abbaye en zone bretonnante. Mais ces deux églises ne peuvent correspondre à ce que nous cherchons. Comme il est sûr que *lean* a eu dans certains cas un sens masculin (quand on voit un *Crec'h Lean* en Plougras appartenir aux Cisterciens de Bégard) et en admettant normalement un pluriel *leanou*, la solution ne serait-elle pas à chercher dans le sens de *lan-* = « lande », *leanou* = « des moines » ? En effet on connaît l'existence de Templiers qui ont fondé un *Mouster* le long du *Hentmeur Léonec* à 600 m à l'E.-S.-E. de Lannéanou, au S.-O. de La Villeneuve, sur des terres concédées par la seigneurie du Ponthou ; ils avaient leurs fours plus à l'est à Kerforniou. Leur succédèrent des Hospitaliers (104), qui sont à l'origine du vocable de Saint-Jean donné à l'église de *Lannéanou*. Mais cette église ne peut avoir été bâtie à l'emplacement qu'elle occupe actuellement antérieurement au xiv^e siècle (105), car il y a tout lieu de croire que l'église primitive des Hospitaliers (xii^e siècle) se situait au lieu-dit *Coz-Ilis* (« vieille église ») que fournit un acte et dont la place devait se trouver entre le carrefour du *Hentmeur Léonec* (à la Croaz Morvan) et le curieux chemin semi-circulaire de Cleuncoat.

Ici intervient un autre élément pour essayer de localiser la *Curia Monialium*. L'hagiographie de la *Vita* précise qu'en cet endroit il y a une source que Mélar aurait fait miraculeusement jaillir. Or, au nord de Lannéanou, se trouve la source de la « rivière de Plouigneau » qui prend plus en aval le nom de Tromorgant et qu'un acte de 1485, signalé par Le Guennec à Largillière, appelle *Dour Mélar*. Il se pourrait qu'il s'agisse aussi de la source près de Quistillic.

Toutes ces données semblent pouvoir se résumer dans l'alternative suivante. Dans le cas où le rédacteur de la *Vita* utilise une source (orale vraisemblablement, donc en breton) où il est fait mention de *Lannéanou* et qu'il ignore l'état des lieux, il aura pu traduire ce nom par *Curia Monialium*, croyant qu'il existait là un établissement de « moniales », car il est difficile de soutenir que *monialium* soit un masculin. Dans le cas contraire, c'est-à-dire s'il est familier de la région qui nous occupe — et ceci est plus vraisemblable, car il semble difficile d'admettre qu'une erreur contraire à la tradition locale ait pu se répandre — il faut situer ailleurs la *Curia*, près d'une source auquel le nom de Mélar est attaché. Il nous a été suggéré que ce pourrait être près du Coat-an-Abati (le « bois de l'ab-

(104) D'autres Hospitaliers possédaient un *Lannéanou* près de Quimperlé, intéressante coïncidence si ces deux *Lannéanou* étaient dans les deux cas une « lande de moines ».

(105) Selon un procès-verbal des prééminences des églises dans la sénéchaussée de Morlaix, Lannéanou, frérie de Plouigneau, n'est devenue église tréviale que vers 1660.



Hentmeur Leonec
et
voie romaine
aux environs de
Lannéanou

Carte 3

baye ») défendu par un donjon du XII^e siècle construit sur la motte de La Ferté (seule « firmitas » ayant gardé son nom gallo en zone bretonnante), appartenant à la maison de Kervignou en Plouigneau et relevant de la châtellenie de Morlaix. Mais il n'y a pas de source saint Mélar à cet endroit (106).

Ce qui reste certain, c'est que le hameau du *Villart*, à 1 600 m au N.-O. de Lannéanou, ne semble pas avoir de relation avec Mélar, car il est trop à l'écart de la route : Largillière l'avait seulement suggéré en signalant que le même toponyme se trouve ailleurs en Bretagne. Terminons en situant de nouveau, par rapport à la voie romaine de Carhaix à Lanmeur, les lieux où s'est fixée la tradition populaire. Tous s'en écartent un peu à l'ouest. Au sud de la route de Plouigneau au Ponthou, *Guerlavrec* se situe près d'un chemin autre que la voie romaine ; le *Guêlê sant Vêlar* est à 250 m de cette voie. Au nord de cette grand'route, *Guervilar* (ou *Gouer-Vêlar*) est dans le marais ; la chapelle de *Coat-Sao-Bell* est isolée : elle dépendait du château de La Ferté ; enfin le *Boiséon* est également à l'écart. Ainsi se justifie en partie seulement la tradition rapportée par Kerdanet qui explique les crochets faits par Mélar en allant sur Lanmeur ; quant à son « lit », il n'est pas sur cette voie ; l'identification de la *Curia* reste incertaine.

Variantes dans la tradition. — Cette tradition n'est pas homogène. Nous avons vu que le récit de Kerdanet est relatif à la fuite de Mélar devant son oncle Rivode et son cousin Justin. Par contre, la *Vita Melori* nous présente Keryoltan rapportant la tête du martyr. Anatole Le Braz trouva une légende semblable (107) : la tête du saint devenait de plus en plus lourde. Les meurtriers étaient accablés par son poids et par la soif. Alors la tête miraculeusement les invita à frapper du pied un rocher d'où jaillirait une fontaine, ce qui fut fait. « Telle fut [...] l'origine de la fontaine de saint Mélar, dont l'eau repose ceux qui sont las et rend la force à ceux qui ne l'ont plus ». Le Braz publia cette légende en 1895. Il l'avait recueillie plusieurs années auparavant. Largillière doute que la *Vita* éditée en 1886 par Dom Plaine ait pu influencer le récit qu'entendit Le Braz, sous forme de sermon, de la bouche de la vieille couturière Jacqueline Craz, car le clergé local devait ignorer la publication savante du bénédictin. Mais il oublie que la *gwerz* transcrite et traduite par Le Braz avait été donnée dès 1837 par Kerdanet en notes aux *Vies de saints* d'Albert Le Grand et que cet ouvrage était très utilisé dans le clergé. Ainsi pourrait-on très bien s'expliquer

(106) Se pourrait-il que le nom de Lannéanou ait glissé de l'ancien site (Coz-Ilis) à l'emplacement du bourg actuel, soit à environ 500 m au N.-N.-O. ? L'hypothèse n'est pas à rejeter.

(107) *Les saints bretons d'après la tradition populaire*, dans *Annales de Bretagne*, t. X, 1894-1895, p. 435.

que cette « légende orale » soit étonnamment bien informée : elle rapporte que Mélar alla à l'école de saint Corentin à Quimper. Il n'est pas nécessaire d'imaginer que Le Braz ait été influencé par une visite faite à Lanmeur et que quelques souvenirs de la *Vita* de Dom Plaine aient modifié l'histoire qu'il avait entendue. Il est regrettable qu'il n'ait laissé aucune indication, en particulier au sujet de cette fontaine. En tout cas, les deux histoires, celle de la *Vita* et la *gwerz* rapportée par Jacqueline Craz, relatent le même incident (108). Mais les détails qui se trouvent dans la *Vita* n'aident guère à identifier la fontaine.

Largillière entendit parler du « lit de saint Mélar » (*Guélé Sant Vêlar*) où les enfants étaient portés par leurs mères pour y trouver courage et vigueur. Il apprit que le petit oratoire de *Coat-Sao-Bell* existait encore (109). Il recueillit la légende selon laquelle c'est au château de Boiséon qu'avait été déposé le corps pour y être inhumé, mais qu'une force mystérieuse l'en empêcha, puis que la dépouille fut placée sur un chariot tiré par des bœufs qui la portèrent à Lanmeur (110). Là plusieurs lieux rappellent le souvenir du martyr. Au château de la Boissière ou Castel Beuzit (l'un des lieux où la tradition a fixé le meurtre) subsiste un triple ouvrage en terre appelé *Douvejou* (les douves) *Sant Mélar* (111). Dans une des mottes on montre une pierre qui porte une empreinte ressemblant vaguement à la trace d'un pied : d'où son nom d'« empreinte du pied de saint Mélar ».

A Lanmeur même, outre l'église qui possède une crypte sur laquelle nous reviendrons en parlant des reliques, une maison

(108) Tout ce paragraphe est dû à LARGILLIÈRE, p. 43.

(109) Est-ce que le *Répertoire* de COUFFON-LE BARS signale p. 218 : en Plouigneau, chapelle Saint-Mélar, XVIII^e siècle, statue ancienne du saint (moine en prière) ?

(110) L'intervention d'un chariot avec des bœufs est fréquenté dans l'hagiographie. L'exemple le plus célèbre pour la Bretagne se trouve dans la légende de saint Ronan (*Barzaz Breiz* de LA VILLEMARQUÉ, éd. de 1923, p. 480-481 ; ou Albert LE GRAND, notes à la 5^e éd., p. 213-214). Pour saint Patrice, voir LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 143, note 23, et pour une statue de saint Yves, A. LE BRAZ, *Les saints bretons d'après la tradition populaire*, p. 437.

(111) KERDANET, p. 619, note 1 : « Le château s'appelait, autrefois, La Boissière, ar Veuzit ou Beuzit ; ses ruines existent : elles sont situées près d'une ferme, nommée Ruvarcq, à un petit quart de lieue de Lanmeur, et sont connues sous le nom de Douvesjou ». — LE BRAZ, *art. cit.*, p. 414 : « Le Toufféjou où serait né Mélar » ; p. 434 : « le château du prince Mélar au Toufféjou porte aussi le nom de Ru-Marc ou Run-Marc'h ». — A.-M. THOMAS, *Notes* à A. LE GRAND, p. 495 : près de la ferme de Rumare, à 1 km à l'ouest de Lanmeur. — L. LE GUENNEC, *Le prieuré de Kernitron*, p. 7 : « château de Beuzit, vieille place forte dont on voit encore la terrasse bordée d'une double enceinte de talus et de douves, à 1 000 m dans l'ouest de Lanmeur, près du chemin de Plouézoch » ; du même, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIII, 1915, p. 96-97 ; de LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, t. I, p. 401 et note 3. — *Carte E.-M. : Rumare ; Nomencl.* : Ruvarc'h à 1 200 m à l'ouest de Lanmeur. — Voir à l'appel de la note 64.

passé pour avoir été le théâtre du crime (112). Quant à la place de l'église dite Le Martray, elle n'a rien à voir avec le martyr, contrairement à l'opinion de certains (113), mais désigne simplement la place du marché qui occupe vraisemblablement un ancien cimetière (114).

Telle est la topographie du culte de saint *Mélar* dans la région de Lanmeur. En laissant de côté les chapelles isolées de Plouézoch et de Plouzélambre, on ne peut manquer d'être frappé en voyant cette longue suite de noms de lieux s'étendant de Lannéanou à Lanmeur. Si toute l'histoire de saint *Mélar* est pure légende, il faut avouer qu'il est rare de trouver une légende si bien localisée d'un bout à l'autre et concordant avec une série de toponymes certainement anciens. S'il y a un fondement de vérité sous cette légende, ces toponymes peuvent marquer le voyage du saint, ou bien celui de ses meurtriers, ou bien encore celui de ses reliques. En tout cas, le culte de ce saint est uniquement terrien (ou continental), c'est-à-dire qu'il n'y a pas de chapelle côtière, contrairement à ce qui se passe pour les missionnaires abordant en Armorique en provenance de la Grande-Bretagne. La série des lieux dédiés à *Mélar* part de Lanmeur et va vers l'intérieur du pays. Or la tradition est que le saint est né en Armorique, ce que confirme le culte. Ce point est important à noter (115).

III. — QUI EST SAINT MELAR DE LANMEUR ? (116)

Lanmurmeler. — D'abord la question se pose : le culte de saint *Mélar* ne pourrait-il pas être la conséquence de la substitution d'un culte à un autre, comme c'est le cas à Ploumilliau, où Miliau (père

(112) « Cette scène tragique se passa, écrit Kerdanet, p. 618-619, non pas au château de Mélaire, qui était à un quart de lieue de la ville, mais dans un hôtel que le jeune prince avait dans la ville même ». L'auteur désigne, en note 2, la « *Cambr ar Sant* », de même que L. LE GUENNEC, *Guide de Lanmeur*, p. 15, précise : « L'on visite encore dans une maison voisine [de l'église] la chambre où il fut assassiné ; sa statue en occupe l'un des angles et des taches rousses sur la muraille sont regardées comme les éclaboussures de son sang ». (voir A. LE BRAZ, *art. cité*, p. 413).

(113) Par exemple E. DE BERGEVIN, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXX, 1903, p. 51.

(114) Voir A. LONGNON, *Les noms de lieux de la France*, Paris, 1920-1929, nos 1497 et 1498, p. 380-381. — A. VINCENT, *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937, n° 802, p. 307-308, fait remarquer qu'« en Suisse *martyretum* devient, entre le VI^e et le VIII^e siècle, le terme usuel pour désigner les cimetières chrétiens des paroisses. Dans l'ouest de la France, *Martrai* désigne souvent une place publique (sans doute généralement ancien cimetière désaffecté) » (par exemple à Lamballe, Saint-Brieuc, Paimpol, Tréguier, Quintin, Pontivy, etc.).

(115) LARGILLIÈRE, p. 44-45.

(116) Tout ce paragraphe est pris à LARGILLIÈRE, p. 45-48.

de Mélar) a pris la place d'un saint missionnaire, plus ancien, venu de l'île de Bretagne (117). Ne pourrait-il pas y avoir eu autrefois à Lanmeur le culte d'un abbé-évêque celtique *Mélar*, qui, du point de vue philologique, est le même que saint *Magloire*, et ne se pourrait-il pas que la tragique figure de saint *Mélar*, le petit prince martyr, ait ensuite pris sa place ?

Pour répondre à cette question, nous devons d'abord examiner ce que vaut, du point de vue philologique, le fait que Lanmeur est appelé, dans la charte 305 du *Cartulaire de Redon*, *Lanmurmeler* (118). Si dès l'origine Lanmeur s'était appelé ainsi, ce qui équivaldrait à un *Lan-Vélar*, on pourrait dire définitivement que saint Mélar, le prince martyr, ne peut pas être l'éponyme d'un *Lan-*, puisqu'il ne fut pas moine. Or les *Lan-*, comme les *Plou-* et les *Tre-*,

(117) LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 54 : « Il (Miliou) apparaît comme un grand travailleur parmi les missionnaires des v^e et v^e siècles ». Trois paroisses primitives portent son nom : *Ploumiliou* ou *Ploumilliau* (arr. Lannion, Côtes-du-Nord) ; *Guimiliou* (arr. Morlaix, Finistère) et *Pluméliou* (arr. Pontivy, Morbihan). — Notons qu'à Ploumilliau, la fête patronale tombe le 5 novembre (*Géographie départementale des Côtes-du-Nord*, p. 660), alors qu'ailleurs le père du prince martyr est généralement vénéré le 25 ou 26 octobre (voir les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, *Octob.* XI, p. 943, 2).

(118) « In plebe que vocatur *Lanmurmeler* » (*Cartulaire de l'abbaye de Redon*, éd. A. DE COURSON, Collection des Documents Inédits, Paris, 1865, charte 305, p. 257 et 258). L'éditeur date cette charte des environs de 931, mais la charte est fautive. A DE LA BORDERIE, *Chronologie du Cartulaire de Redon*, Rennes, 1901, p. 217, date toute la série des documents dont celui-ci fait partie des x^e et xii^e siècles. *Lanmurmeler* est également mentionné dans des actes édités par A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne*, dans *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXI, 1892 : « *Lanmur Meler* » et « villa de *Lanmuer Melar* » dans une enquête pour l'évêque de Dol en 1235 (acte V, p. 122 et 125) ; « *Lanmur* » dans un rôle des comptes de Pâques 1300 (acte XX, p. 169) ; « *La[n]moer* » dans un autre rôle des comptes de Pâques 1303 (acte XXIII, p. 179). Ce *Nouveau recueil* a été rééd. en tiré à part à Rennes en 1902. — B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « *Murmuralio* » et *Lanmeur-Mélar*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. VIII, 1927, p. 217-220, propose d'identifier les *clerici et laici* de *Murmuralio*, invités à recevoir honorablement leur archevêque de Dol, Hugues Le Roux (bulle d'Adrien IV de 1157 ou 1158) avec les « clercs et laïques de *Lanmurmeler* ». — Le *lan-meur* (« grand monastère ») a dû prendre son nom en comparaison avec un autre *Lan-* déjà existant, mais de moindre importance. Ce pourrait être le petit établissement monastique de Locquirec (cant. de Lanmeur, à 5 km N.-E. sur la côte), s'il était sûr qu'il était « autre fois nommé le monastère de *Land-Guévroec* », comme l'écrit Albert LE GRAND, 5^e éd., p. 43, lequel en attribue l'origine à saint Guévroc lui-même qu'il assimile à saint Guirec. Mais, R. LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 102, fait remarquer que « nulle part la toponymie ne permet de vérifier que Guévroc soit le doublet de Guirec [...]. Seule la vie donnée par Albert Le Grand nous dit que ces deux noms cacheraient le même personnage. » Cependant le même auteur atténue son affirmation un peu plus loin, p. 104. — Le nom de *Locquirec* a dû être donné par les Hospitaliers du membre de Plouaret qui s'y établirent dans la deuxième moitié du xii^e siècle. — *Lanmeur* portera le titre de ville après être devenu prieuré de Saint-Jacut au xiv^e siècle.

ont pour éponymes de vieux saints missionnaires celtiques venus de Grande-Bretagne qui ont organisé la vie religieuse de la Bretagne armoricaine (119) ; or Mélar était un enfant né sur le continent et mort jeune. Il n'apparaît pas que le nom de *Mélar* attaché à celui de Lanmeur ait l'antiquité d'un éponyme primitif. Des localités comme Plœmeur (la « grande paroisse »), Langoat (le « monastère du bois »), Pleubian (la « petite paroisse »), Poullan (le « monastère près de l'étang »), Guiclan (le « monastère du bourg »), Plounevez et Lannévez (la « nouvelle paroisse » et le « nouveau monastère ») ne sont suivis d'aucun nom de saint. L'adjectif *meur*, *bihan*, *nevez*, etc. suffit pour compléter le nom sans l'addition d'un anthroponyme. C'est pourquoi nous pouvons dire que le nom de *Mélar* dans *Lanmurmeler* se classe dans une catégorie différente de celle où s'inscrit *Lan-Vélar*. Mélar n'est pas ainsi l'éponyme de Lanmeur et c'est pourquoi on ne peut supposer, à partir de *Lanmurmeler*, qu'il ait eu là une substitution de culte. Il semble alors qu'aucun *Mélar* n'ait été connu à Lanmeur avant la légende tragique qui y a son centre. Mais, pour prouver ceci, il faut examiner une autre théorie qui est la suivante.

Saint Magloire à Lanmeur. — Lanmeur fut jusqu'à la Révolution une enclave du diocèse de Dol dans celui de Tréguier. Saint Magloire avait été, croyait-on, évêque de Dol, et l'on pourrait soutenir qu'à l'origine il ait été vénéré à Lanmeur, puis qu'au cours des temps la légende du martyr Mélar soit apparue et que son culte se fût substitué à celui de Magloire. On trouve le nom de *Lanmurmeler* à une époque postérieure au XI^e siècle. Or le nom d'un saint dont le culte s'introduit dans une localité ne s'insère pas aussitôt dans ce nom de lieu : un certain temps est nécessaire pour que cela arrive. Nous devons supposer que le culte de saint Mélar était déjà ancien à Lanmeur pour que ce lieu fût appelé *Lanmurmeler*. Or il n'y a aucune preuve que Lanmeur fût déjà une enclave de Dol. Au milieu du XI^e siècle, à l'époque où le *Cartulaire de Landévennec* était compilé, Locquéholé, près de Morlaix, appartenait encore à Landévennec (120) et ignorait Dol, dont il devint plus tard une enclave. Il n'y a aucune raison de supposer qu'à l'époque de la charte 305 de Redon l'influence de Dol ait introduit le culte de saint *Magloire* à Lanmeur. Et d'ailleurs, si les moines de Dol l'avaient fait, il eût été impossible de substituer ensuite à ce culte celui de saint

(119) Aucune sainte n'est l'éponyme d'un *Lan-*, excepté à *Lannennok* en Ploemeur (Morbihan) où sainte Ninnock est la patronne traditionnelle. Mais comme on trouve à Lignol (au S.-O. de Guémené-sur-Scorff, Morbihan) et à Bubry (entre Plouay et Hennebont) des lieux appelés *Saint-Nennoc* (nom masculin) et en Melrand *Nennoc*, la présence d'un monastère de religieuses à *Lannennok* peut avoir transformé le patron en une sainte (LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 140, note 18).

(120) Charte XXXVII ; éd. LA BORDERIE, p. 162.

Mélar. Saint Magloire possédait une *Vita* latine : c'était un saint bien connu, et c'est seulement quand un saint a été oublié qu'une substitution de culte se produit (121).

Il est vrai que les légendes rapportées par Albert Le Grand mettent en relation les saints de Dol, Samson et Magloire, avec Lanmeur, dont le nom primitif serait *Kerfeunten*. Il est très probable que toutes les légendes doloises sur Lanmeur sont d'origine très tardive. Il est exact que la *Vita Maglorii* dit qu'il se retira dans une des enclaves de Dol (122). Mais elle ne nous signale pas que l'enclave en question fût Lanmeur. En fait, à l'époque de saint Magloire, il n'y avait pas encore d'enclaves et l'hagiographe inventa probablement ce détail pour donner de l'antiquité à ces enclaves. De la même manière, quand Albert Le Grand, en copiant la *Vita Maglorii*, relate comment le saint arriva de Grande-Bretagne avec saint Samson et fut par ce dernier béni « Abbé du Monastere de la ville de *Kerfeunten* », il ajoute entre parenthèses : « c'est Land-Meur » (123). Il n'y avait rien de tel dans la *Vita* qui n'aurait pu commettre une telle erreur au sujet du vrai *Kerfeunten*, lequel est près de Dol (124). Un nom de lieu a été transféré dans une enclave pour rehausser son ancienneté. C'était bien connu qu'il y avait une source dans la crypte de Lanmeur et ceci aida à ajouter foi à la suggestion que *Kerfeunten* (la « ville de la fontaine ») était le vieux

(121) D'ailleurs on doit noter que Dol n'a jamais introduit dans aucune de ses enclaves le nom d'un saint et imposé ce nom à des localités de cette enclave. Les noms de saints dans les enclaves (à Locquéno, Loguivy-lès-Lannion, Lanvellec, etc.) ne sont pas ceux des saints de Dol. Quelques enclaves ont abandonné leurs vieux éponymes et choisi des saints de Dol comme patrons : Trévon, Trévignac et Bobital ont saint Samson ; Lanvallon a saint Thuriau. Mais ceci n'a pas eu d'influence sur les noms de lieux dans ces enclaves.

(122) F. DUINE, *Mémento*, p. 101.

(123) P. 534.

(124) Aujourd'hui Carfantin : *Nomencl. ... Ille-et-Vilaine*, à 1 400 m au sud de Dol. — Carphenton (enquête par tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre [en 1181] dans F. DUINE, *Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol*, Paris, 1917, p. 75) ; Carfantin (Obituaire du *Livre rouge* du Chapitre de Dol, *ibid.*, p. 36, note 23) ; Kerfenten (compte de 1330 env. dans A. LONGNON, *Pouillés ... Tours*, p. 377 A et A) ; Carfenten (DÉRIC, *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, 2^e éd., 1847, p. 370, note 1) ; Carfaintain (carte jointe à la *Géographie pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine* d'A. CRAIN, Rennes, 1882) ; Carfantain (GUILLLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, à la table). Remarquons que Kerdanel, p. 616, note 2, avait déjà reproché à Albert Le Grand d'identifier Lanmeur avec Kerfeunten, alors que, selon lui, ce nom était réservé à la fontaine dans la crypte. La *gwerz* traduite par Anatole LE BRAZ, *art. cité*, p. 436, s'exprime ainsi : « La pierre qui servit de fondement [à l'oratoire de Lanmeur] fut le rocher d'où les meurtriers avaient vu jaillir une source. Vous savez que cette source coule encore et coulera, dit-on, jusqu'au jugement dernier. » Ainsi la *feunten* de la crypte de Lanmeur est assimilée à celle qui jaillit à la demande de Mélar dont la tête était emportée par ses assassins. On voit très bien l'imbrication des différentes traditions.

nom de Lanmeur. Mais cette identification est purement littéraire et savante. Cette légende et celle qui fait de saint Samson le fondateur de Lanmeur, bien que rapportée par Albert Le Grand, ne fut probablement pas inventée par lui. Son réel auteur fut Yves Arrel, doyen de Lanmeur puis de Kernitron (125), qui publia à Morlaix en 1627 une *Vie de saint Melaire* (126). Ce saint prélat était archéologue et l'auteur de mémoires manuscrits sur l'histoire de la région. Ce fut probablement lui qui créa de toutes pièces les légendes doloises de saint Samson à Lanmeur. En tout cas, il n'y a aucune évidence que saint Magloire ait jamais été vénéré à Lanmeur.

Il semble alors que nous puissions arriver aux conclusions suivantes. Dans le nom de *Lanmurmeler*, *Mélar*, ne peut pas être considéré comme s'identifiant avec l'éponyme d'un *Lan-*. En conséquence on ne peut supposer, comme cela a été relevé dans le cas de Ploumilliau, que l'éponyme *Mélar*, ancien saint missionnaire celtique, ait été à une époque donnée remplacé par un autre saint du même nom, dont l'histoire émouvante avait gagné l'admiration populaire. Lanmeur est un *Lan-* sans éponyme, comme Lannévez, Langoat, etc. Le meurtre de *Mélar* à Lanmeur, longtemps après la fondation du *Lan-* en cet endroit, et la présence des reliques du jeune martyr furent la cause de l'adjonction du nom de *Mélar* à celui de Lanmeur. Il n'y eut ainsi ni *Mélar* ni Magloire honoré en ce lieu avant le petit prince martyr. Saint Samson et saint Magloire à Lanmeur sont de fausses légendes doloises du XVII^e siècle. La légende du martyr *Mélar* était sûre d'obtenir du succès : son histoire tragique, la cruauté de son gouverneur et de son oncle, font appel spécialement à la mentalité celtique (127), toujours prête à défendre

(125) L. LE GUENNEC, *Le prieuré de Kernitron*, p. 18.

(126) *Vie de saint Melaire, martyr en Bretagne*, Morlaix, 1627, in-12. Nous n'avons pu consulter cet ouvrage qui est cité par Albert Le Grand parmi ses sources, mais qui n'existe pas à la Bibliothèque nationale. Il est donné comme rare par F. SACHER, *Bibliographie de la Bretagne*, Rennes, 1881, p. 7. Nous l'avons cherché en vain dans plusieurs bibliothèques de Bretagne.

(127) Au sujet du folklore celtique dans la vie de saint *Mélar*, le Chanoine DOBLE, p. 30, fait remarquer que la main d'argent et le pied de bronze du saint en sont des traits typiques et ont un parallèle exact dans l'histoire de la poitrine d'or d'Azéonor, mère de saint Budoc : ce dernier détail est omis par Albert Le Grand, mais figure, avant 1420, dans la *Chronique de Saint-Brieuc* (G.-H. DOBLE, *Saint Budoc*, dans *Bulletin et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. LXIX, 1937, p. 90 et note 4). — CH. DE LA LANDE DE CALAN, *Notes pour servir à l'histoire des saints de Bretagne*, dans *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, 3^e série, t. XXIII, 1904, p. 166, signale que le dieu irlandais Nuadu avait un pied d'argent. Voir aussi A. OHEIX, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXIX, 1912, p. 19, note 2. — De son côté l'abbé DUINE, *Mémento*, p. 99-100, écrit : « La *Vita Melori* est une fable, tissée de folklore et de pseudo-généalogies celtiques, dans le goût des romans hagiographiques des XI^e et XII^e siècles ». Ce sont ces pseudo-généalogies que La Borderie a prises pour argent comptant.

les faibles ; cinq princes bretons sont des martyrs : Salomon, Trémeur, Miliiau, Mélar et Guigner (128)). La légende se répandit vite et, en se diffusant, elle fut appliquée à d'autres saints homonymes dont l'histoire avait été oubliée. En conséquence saint Mélar a plusieurs tombeaux (129) et des reliques partout. Sa légende se retrouve dans toute la Bretagne, depuis Dinan où Sébillot la rencontra (130) jusqu'à Fégréac, près de Redon, où il est le patron de la paroisse. Ce fut pour cette paroisse que le vicomte H. Le Gouvello publia une *Vie de saint Méréal ou Méloir* à Redon en 1879 (131). Il dit que Mélar est le patron de la frérie de Botmélas dans la paroisse d'Avesnac (132) et de la paroisse de Melrand (133), quoique ce nom de Méréal n'ait aucun rapport avec Mélar.

Saint Mélar dans la littérature. — Les créations littéraires sur ce saint sont très riches. A côté de ses différentes *Vies* (sur lesquelles nous reviendrons), il y a plusieurs *gwerziou*, ou chants bretons, en son honneur. Luzel en acheta une au pardon de La Clarté près de Perros-Guirec (133 bis). Anatole Le Braz transcrivit une *gwerz* (134) dont de longs passages avaient déjà été publiés par Kerdanet en notes à son édition de la *Vie de saint Melaire* d'Albert Le Grand. Cette *gwerz* ne fut pas inspirée par l'hagiographe, car elle parle de *Keryoltanus* et de *Justanus*, alors que ce dernier écrit *Kyoltanus*

(128) La qualification de *martyr* était beaucoup plus large au Moyen Age que dans l'antiquité chrétienne, où elle était réservée à ceux qui avaient témoigné de leur foi par le sang, tandis que plus tard elle sera appliquée à tout saint mort tragiquement.

(129) Il existe dans le cimetière de la chapelle Sainte-Colombe, à Kerverret en Lanloup (ancienne enclave de Dol dans le diocèse de Saint-Brieuc) entre Plouha et Paimpol, un énigmatique tombeau de saint Mélar. FRÉMINVILLE, *Antiquités de la Bretagne, Côtes-du-Nord*, Brest, 1837, p. 133-135, parle à son sujet du prince martyr et c'est pourquoi il déclare le tombeau « apocryphe ». B. JOLLIVET, *Les Côtes-du-Nord*, t. I, Guingamp, 1854, p. 361-362, l'attribue à un saint Méloir, abbé et évêque, le même qui a sa statue à Tréméloir. R. COUFFON, *Quelques notes sur Lanloup*, dans *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. LVI, 1924, p. 70, n'admet pas cette attribution. Ce saint sera étudié plus loin.

(130) R. SÉBILLOT, *Petite légende dorée de la Haute-Bretagne*, Nantes, 1897, p. 144-145.

(131) Voir note 87. H. QUILGARS, *Dictionnaire topographique de la Loire-Inférieure*, Nantes, 1906, p. 102 ; Fégréac, cant. Saint-Nicolas de Redon.

(132) H. LE GOUVELLO, *Vie de saint Méloir*, 1187, p. 156, note ; H. QUILGARS, *op. cit.*, p. 7 ; comm. du cant. de Saint-Nicolas de Redon ; frairie de Botmélas (Saint-Méloir) ; R. DE L'ESTOURBEILLON, *Les frairies ou corporations rurales*, extr. du *Bulletin de l'Association catholique*, Paris, 1883, p. 28.

(133) ROSENZWEIG, p. 177 : cant. de Baud. — M. LUÇO, *Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes*, 2^e éd., Vannes, 1908, p. 178 : en 1125 *Melran* ; en 1596 *ecclesia sancti Melorici*.

(133 bis) *En Basse-Bretagne. Impressions et notes de voyage*, dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XIX, (2^e série, IX), 1866, 1, p. 314.

(134) *Les saints bretons d'après la tradition populaire*, p. 415-426 (91 × 4 vers) ; traduction p. 427-433.

(135) et *Justinus* ; elle insère également le détail, omis par Albert Le Grand, de Justanus se rompant le cou en sortant du château (136). Sa source d'inspiration doit avoir été la *Vie de Saint Melaire* par Yves Arrel qui fut largement diffusée par Albert Le Grand.

A Saint-Méloir-des-Ondes on chante un hymne à saint Mèlar, en français naturellement car ce n'est pas en zone bretonnante. Un hymne *Kanouen neve en onor da Zant Melar mab da Zant Millio ha merzer* (137) a été imprimé avec un autre en l'honneur de saint Méliou à l'usage de la paroisse de Ploumilliau.

Nous savons aussi que l'histoire de saint Mèlar a été portée au théâtre. La paroisse de Lanmeur était autrefois célèbre pour sa troupe de comédiens (138). Luzel ne put trouver une copie du « mystère » de *Saint Mèlar*, mais le chevalier de Fréminville en vit une en 1837 (139) : son titre était *Saint Mèlars, Prince de Bretagne*. Il ne faut pas confondre ce « mystère » avec un autre consacré à *Saint Miliou*, également perdu, qui contenait l'histoire de saint Guigner ou Gwinéar (140). Luzel s'y réfère dans la description de ses voyages *En Basse-Bretagne* (141). Mais il n'inséra malheureuse-

(135) La différence s'explique aisément par l'usage breton d'abréger *Ker* par un *K* barré.

(136) A. LE BRAZ, p. 433.

(137) C'est-à-dire : Hymne nouveau en l'honneur de saint Mèlar, fils de saint Milliau et martyr. — Sur toute la littérature populaire en l'honneur de saint Mèlar, voir F. DUINE, *Inventaire*, p. 271-272.

(138) L. LE GUENNEC, *Le prieuré de Kernitron*, p. 13, et A. LE BRAZ, *art. cit.*, p. 413, mentionnent ces *Comediancherrien*. — Outre le mystère de *Saint-Mèlar*, la paroisse avait composé et représenté un mystère de *Sainte Tryphine et le roi Arthur* (éd. LUZEL, Quimperlé, 1863), dont une scène se passait à Lanmeur (A. LE BRAZ, *Le théâtre celtique*, Paris, 1905, p. 374). Il y a cinquante ans le scénario n'en était pas oublié, tout au moins dans la région. C'est du manoir de Kerbourand, en Guimaëc, que tirait son nom le personnage appelé tantôt Kervourien, Kervoura ou Kerboura ; E. SOUVESTRE, *Les derniers Bretons*, 1858, t. II, p. 77-102, le fait figurer sous le nom de Kervouron. — Conomore, qui avait épousé la sœur de Méliou, donc la tante de Mèlar, habitait, dans la tradition, le château de la Boissière (le Castel Beuzit). A Kerbourand on montrait la chambre blanche dans laquelle aurait vécu Tryphine, autre femme de Conomore, dont la légende a fait une sorte de Barbe-Bleue. — Voir L. LE GUENNEC, *Un coin du Tregor finistérien*, dans *Vieux souvenirs bas-bretons*, Quimper, 1936, et, du même, *Nos vieux manoirs à légendes* (2^e série), Quimper, 1968, p. 51.

(139) *Antiquités ... Côtes-du-Nord*, p. 168. L'auteur raconte la *légende de saint Mèlars*, p. 135-146, à propos du tombeau énigmatique de Lanloup dont il a été question. — Rappelons que le mot « mystère » dérive de *ministerium* et devait s'écrire « mistère », car il n'a rien de mystérieux : c'est une « action » (« drame », dans le sens original).

(140) La légende de ce saint est liée à l'histoire du comte de Vannes Macliau, prince peu scrupuleux (voir A. DE LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, t. I, p. 441-444), assimilé à Méliou, père de Mèlar (voir la seconde rédaction de la *Vie* de saint Mèlar par Pierre Le Baud à la fin de cet article).

(141) Dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XVIII (2^e série, VIII), 1865, 2, p. 309, note 2 : « Cette tragique histoire a fourni le sujet d'un mystère breton, dont je possède le manuscrit. »

ment pas le texte dans ses collections. Naturellement ces drames n'ont pas donné naissance à la légende mais se sont inspirés d'elle. Ils ont été composés depuis le ^{xv}^e ou le ^{xvi}^e siècle ; or la légende se trouve dans une *Vita* du ^{xii}^e.

Saint Magloire, saint Mèlar martyr et saint Mèlar abbé. — Les précisions qui ont été peu à peu données permettent d'aboutir aux constatations suivantes. Il faut distinguer, semble-t-il, trois (voire quatre) personnages qui ont été assimilés et dont les noms dérivent de *Maglorius*. D'une part, il y a l'ermite de Serk dont la tradition a fait, à tort, un évêque de Dol : son culte à Lanmeur est une création savante et tardive (142). C'est, d'autre part, un homonyme qui est vénéré tout le long de la baie de Douarnenez (143), ainsi qu'en Haut-Trécor (144). Quant au nom de *Melorius* ou *Melorus*, il apparaît très tôt, à une époque où, si l'on avait utilisé encore la forme *Maglorius*, cette dernière se serait ainsi conservée. Il est mentionné dans un calendrier du ^{ix}^e siècle, dans un autre du ^x^e (manuscripts que nous étudierons plus loin en leur temps) et dans des litanies également du ^x^e siècle (145). *Mèlar* ou *Mèlor* recouvre deux saints différents. D'abord il y a notre prince martyr dont la légende pourrait s'insérer dans l'histoire de l'Armorique au ^{viii}^e siècle (146). Le centre de son culte est à Lanmeur qui « n'offre pas le caractère d'une ancienne paroisse ; c'est un établissement monastique qui s'est constitué au détriment des paroisses voisines » (147) : le nom de *Mèlar* n'a été joint que tardivement à cette localité (*Lanmurmeler*). C'est à ce même martyr que l'on peut attribuer les vocables de *Locmèlar* ou *Lomener* (148) et les paroisses en *Saint-Méloir*, ainsi qu'un certain nombre de chapelles. C'est le succès de la légende qui a laissé dans l'ombre un troisième (ou quatrième) bienheureux, missionnaire venu de l'île de Bretagne, plus précisément de Cornwall où

(142) Sur ce saint voir *BHL*, nos 5139-5147 ; A. DE LA BORDERIE, *Les miracles de saint Magloire* (extr. des *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2^e série, t. IV, 1891) ; compte rendu dans *Analecta Bollandiana*, XII, 1893, p. 309-310, et autres références dans F. DUINE, *Mémento*, n° 10, p. 49-51. Nous verrons, en étudiant l'histoire des reliques, que ce saint a donné son nom aux abbayes de Saint-Magloire de Léhon et Saint-Magloire de Paris.

(143) Voir notes 51 et 52.

(144) Voir note 63.

(145) Voir plus loin note 238.

(146) DOBLE, p. 29.

(147) LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 175 et la carte, p. 173.

(148) Ainsi l'hypothèse émise par R. COUFFON, dans *Échos hagiographiques d'un congrès* (*Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXXVI, 1957, p. 92), selon laquelle une nouvelle évangélisation de la Bretagne aurait été faite après les invasions normandes au ^x^e siècle, et dont les apôtres auraient été les éponymes des Lok-, tels saint Ronan, saint Goâl, saint Tudy, ne paraît pas pouvoir s'appliquer à saint Mèlar, car les *Locmèlar* semblent être les témoins du culte au jeune martyr de Lanmeur, qui ne fut pas un missionnaire et vécut avant le ^x^e siècle.

l'on trouve son culte. Il a un caractère typiquement spécifique du monachisme celtique, probablement un de ces évêques régionnaires qui ont existé en grand nombre. C'est lui l'éponyme des paroisses placées sous son seul vocable (*Meilars* en Cornouaille et *Mylor* en Cornwall), des *Tre-* (*Tréméloir* près de Saint-Brieuc (149), *Tremelter* en Neillac, *Treveller* en Motreff, et *Trevaylor* en Cornwall). Le *Lanvélar* en Plabennec, non loin de Brest, rappelle probablement son souvenir (150). Une charte de Redon en 852 mentionne le corps de saint *Mélar évêque* qui y est inhumé (151). Nous trouvons également un *Méloir évêque* dont la fête tombe un 4 décembre (152). Dom Lobineau précise que « le P[ère] Augustin du Paz [hagio-
« graphe dominicain du XVII^e siècle] a laissé dans ses mémoires,
« que dans le martyrologe de Lion [Lyon] il est fait mention, au 1.
« d'Octobre d'un saint *Mélor Evêque et Martyr* dans la Grande-
« Bretagne. Ce sera à cet Evêque et Martyr de l'isle que les Anglois
« auront voulu approprier les actes de saint Méloir de la province
« de Bretagne » (153), exactement comme si la touchante légende du petit prince martyr avait partout effacé la mémoire des autres Mélars et Magloires (154). Ainsi s'expliqueraient la curieuse tombe de saint Mélar en Lanloup (155) et des caractéristiques propres à un *abbé* ou à un *évêque* dans l'iconographie (156). Le Chanoine Double voit dans

(149) Le saint *Méloir* de Tréméloir, dit la *Géographie départementale* (p. 137), est « un solitaire breton du V^e siècle, dont la fête se célèbre le dernier dimanche d'août ». DE GARABY, *op. cit.*, p. 239, fait une importante remarque à ce sujet : « Il ne faut pas confondre saint Méloir, *martyr*, avec un saint *évêque* de ce nom. A Tréméloir, près de Saint-Brieuc, c'est un *Méloir, abbé*, qu'on honore comme patron ». Qui que ce soit, notons qu'à Tréméloir c'est un Méloir qui n'a jamais été confondu avec le petit prince martyr de Lanmeur, LARGILLIÈRE, p. 33).

(150) Voir ci-dessus note 31.

(151) Voir plus loin.

(152) Voir l'étude liturgique qui suit.

(153) LOBINEAU, *Les vies des saints*, p. 63. En marge, l'auteur a écrit : « S'il avoit été question de la petite Bretagne, on auroit ajouté *minori*, au terme de *Britannia* ».

(154) « Le culte de notre saint armoricain Mélar est passé dans l'île [de Grande-Bretagne] et a été accaparée par les hagiographes insulaires » (LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 136).

(155) A 20 km N.-N.-E. de Tréméloir se trouve l'énigmatique tombeau de saint Mélar, dont il a été question (voir note 129) et qui localise vraisemblablement la sépulture de cet abbé-évêque, sans pour autant que l'authentique tombe soit la « dalle trapézoïdale [qui] est orientée comme jadis de l'ouest à l'est et porte à la tête une petite croix ». (R. COUFFON, *Quelques notes sur Lanloup*, p. 70).

(156) B. JOLLIVET, *op. cit.*, t. I, p. 162, écrit que dans l'église de Tréméloir « sa statue est au-dessus du maître-autel : elle le représente en *abbé* et âgé. A sa fête on fait l'office des *abbés* ». Actuellement, il n'y a plus qu'une statue moderne, en bois doré, dans le chœur, représentant le prince-martyr qui tient une palme de la main droite et sa main coupée de la main gauche en argent —. De même à Meilars, écrit C. PARCHEMINOU, dans *Bull. dioc. Quimper*, 1933, p. 13, « saint Mélar [...] est représenté en surplis en en camail, [c'est donc un pré-

le *Mélor* vénéré en Cornwall un abbé-évêque, plus ancien que le prince de Cornouaille, et pan-brittonique (ou pan-celtique), le même que celui qui est vénéré à Tréméloir, et qui aurait évangélisé alternativement la côte sud du Cornwall et celles de Bretagne, le long des baies de Saint-Brieuc et de Douarnenez (157). Ce missionnaire a pu être ainsi qualifié de « compagnon de saint Samson » (*consobrinus sancti Sansonis*) comme en témoignait une étiquette sur un reliquaire à Saint-Magloire de Paris. Ceci nous amène à aborder la question épineuse des reliques de ces saints.

*
**

2^e partie. RELIQUES ET LITURGIE

I. — LES RELIQUES DES SAINTS MELAR

Il faut toujours aborder avec beaucoup de prudence et de réserve les études de reliques. Dans le cas qui nous occupe, la complexité s'accroît du fait que l'authenticité peut en être douteuse ; la dispersion hors de Bretagne avec la substitution de personnages rend cette enquête très délicate. Le lecteur trouvera ici des hypothèses qui essaient de tenir compte des données divergentes du problème, mais tout ceci reste aléatoire. Relevons d'abord l'importante mise au point faite par Largillière (158) sur la répugnance qu'avaient les chrétientés celtiques anciennes à partager les corps saints : « Aux

trel, que recouvre un manteau vert. Ses mains ne sont pas mutilées. L'une d'elles tient le sceptre. La couronne royale repose sur ses longs cheveux », donc c'est un prince royal (Planche III). — A Plouigneau, la statue ancienne du saint est celle d'un *moine* en prière, disons plutôt d'un *abbé* en prière. — M. DELAPORTE, *Recherches sur la Bretagne*, t. II, Rennes, 1823, p. 148, en fait un des anachorètes de l'antique forêt de Scissy, ou Scisy (écrit par erreur Sciey), dans l'actuelle baie du Mont-Saint-Michel.

(157) « [...] A Pan-Celtic Abbot-Bishop, the same saint as the S. Melor Bishop, who is still honoured at Tréméloir in Brittany [...]. No doubt Melor the Abbot-Bishop constantly passed backwards and forwards between the Helford River, the Fal, the Bay of Saint-Brieuc and the Bay of Douarnenez ». (DOBLE, p. 25-26). Le même auteur fait aussitôt remarquer qu'auprès de Lanmeur se trouve Guimaëc, c'est-à-dire le « bourg de Mayeuc » — où d'ailleurs la *Vita* publiée par Dom Plaine fait porter le corps du martyr — alors que semblablement à proximité de Mylor se trouve Feock, paroisse qui a le même éponyme que Mayeuc. D'autres indices corroborent cette hypothèse. Ni Mylor, ni Linkinhorne, en Cornwall, ne prétendaient posséder des reliques de saint Mélor ; La situation de ces deux localités et celle de Merther-Mylor conviennent parfaitement à une fondation par un missionnaire venant par mer ; Meneage signifie la « terre du moine ». Enfin Southill, non loin de Linkinhorne, est sous le vocable de saint Samson, dont Mélor est qualifié de parent (voir plus loin note 201).

(158) *Les saints*, p. 142-143.

« époques primitives, on ne pense pas à pratiquer un tel partage
 « qui semblerait sacrilège [...]. C'est toujours le corps tout entier
 « qui constitue le palladium d'une nation ou d'une cité ; on ne pen-
 « serait pas un seul instant à en distribuer les fragments. La
 « preuve [...] en est dans le fait] que l'on retrouve sans cesse le
 « thème de la lutte entre plusieurs provinces ou plusieurs paroiss-
 « ses, qui veulent détenir le corps d'un saint, et le thème de l'élec-
 « tion de sépulture faite par un saint lui-même, qui commande aux
 « bœufs de s'arrêter où il veut reposer [...]. C'est ainsi que plusieurs
 « églises prétendaient détenir le *corps entier* d'un même saint ». Il
 en sera différemment à l'époque du grand exode du ^x^e siècle devant
 les Normands ; cependant la prétention que l'on retrouve souvent
 de posséder *la totalité d'un corps* peut s'expliquer ainsi.

Lanmeur. — Voyons d'abord ce qui concerne l'enfant martyr
 de Lanmeur puisque plusieurs *Vies* latines lui ont été consacrées
 (159). La tradition domnonéenne conservée dans la *Vita* éditée par
 Dom Plaine, situe le meurtre par Keryoltan au château de la Bois-
 sière (*in castro Boccido*, dans le Castel Beuzit à l'ouest de Lanmeur).
 La tête aurait été portée à Rivode en Cornouaille. Le saint corps
 décapité aurait refusé trois fois de suite d'être enseveli, dont une
 fois à Guimaëc (*in vico Maioci*). Alors le soin de la sépulture aurait
 été laissé à des bœufs sauvages qui furent attelés à un chariot por-
 tant la dépouille (160). La tradition populaire est unanime : les
 bœufs conduisirent leur précieux dépôt à Lanmeur, mais la *Vita*
 ne mentionne pas une seule fois cette ville (161). Elle retrace en-
 suite un conflit au sujet de la possession de la relique qu'était le
 « chef » (la tête) du martyr. Celui-ci resta longtemps en Cornouaille
 Mais pour mettre fin à la querelle entre Cornouaillais et Domno-
 néens, une grande réunion des deux principautés eut lieu aux Monts
 d'Arrée (*in montem Aray*) : le corps et la tête furent placés à quel-
 que distance l'un de l'autre ; Dieu devait par un miracle montrer
 où devait reposer plus tard le « chef ». Merveilleusement celui-ci
 se rapprocha du corps et les Domnonéens tout joyeux remportèrent
 l'ensemble des reliques. Un oratoire, nous apprend également la
Vita, fut bâti à l'emplacement du miracle, mais les propriétaires du
 terrain le firent détruire. Alors furent plantés, là où avaient été
 déposés le corps et la tête, des poteaux dits « poteaux de saint
 Mèlar » (*sudes vocantur sancti Melori*). La *Vita* s'achève en préci-
 sant qu'une fête se célébrait tous les ans le 14 mai pour commé-
 morer ce miracle.

Une autre tradition est relative à la tête du martyr. Albert

(159) Se reporter *infra* à la 3^e partie.

(160) Albert Le Grand parle de six chevaux blancs qui sont dirigés vers
 Coz-Guéaudet (le Yaudet).

(161) LARGILLIÈRE, *Les saints*, p. 187.

Le Grand écrit (162) : « Son chef fut recouvert [*entendez* : recouvré] « par l'Evêque de Cornouaille, qui le mit au Tresor de sa Cathedrale, où il est reveremment conservé comme précieuse relique ». De même la *gwerz*, dont il a déjà été question et qui reflète la tradition de Lanmeur, dit formellement : « A Quimper-Corentin se trouve actuellement sa tête bénie » (163). Deux anciens inventaires des reliques de la cathédrale ne font cependant pas mention de cet objet (164).

Quant à la tombe de saint Mélar à Lanmeur, elle a disparu. Les traditions qui y sont relatives sont peu précises et semblent contradictoires. Voici ce qu'écrivait Kerdanet en 1837, d'après ce que lui en avait dit l'abbé Clec'h, alors vicaire : « Il paraîtrait [...] que « St. Mélaire aurait été enterré au haut de l'église paroissiale. Ce- « pendant j'étais habitué à croire, depuis mon enfance, qu'il avait « été inhumé dans la chapelle souterraine qui se trouve sous le « chœur de notre église. Il est inconvenable que le tombeau d'un « Saint, surtout d'un Saint qui était le seigneur de l'endroit et qui « est encore le patron de l'église, ait tellement disparu qu'il n'en « reste plus de trace : cela est cependant vrai pour Lanmeur à « l'égard de St. Mélaire » (165). La *gwerz* rapportée par Kerdanet « et Le Braz, traduite par ce dernier (166), reprend le même thème : « Son corps sacré a reposé longtemps en terre bénie, dans votre « église, sous le chœur, ô paroissiens de Lanmeur. Elle contient « un cercueil de pierre dans lequel a reposé son corps sacré après « son trépas ».

La remarque de Kerdanet sur la chapelle souterraine nous amène à parler de la crypte, l'un des monuments les plus intéressants de Bretagne. La date en est controversée. Il est logique que l'édifice date de l'époque où les reliques n'étaient pas encore dispersées, car on imagine difficilement une pareille construction pour la vénération de quelques fragments du corps saint seulement. L'hypothèse la plus normale serait que la dispersion ait eu lieu lors de l'exode général devant les invasions normandes au ^xe siècle (167) : cependant, comme on le voit par ailleurs, quelques parcelles auront

(162) P. 491.

(163) Ci-dessus note 134.

(164) *Cartulaire de Quimper*, n° 114, éd. P. PEYRON, dans *Bull. dioc. Quimper*, 3^e année, 1903, p. 353 (16 févr. 1274), et n° 334, *ibid.*, 6^e année, 1906, p. 250 (en 1365). — Voir aussi A.-M. THOMAS, notes à Albert LE GRAND, p. 493. Cependant cet auteur mentionne, p. 210, que sur une liste de reliques sauvées à la Révolution figure « la tête de saint Magloire » : il ne peut s'agir du « chef » de saint Mélar ; mais cette relique, si elle est authentique, pourrait-elle être celle du saint Magloire (homonyme de l'ermite de Serk) qui a son culte tout le long de la baie de Douarnenez, simple hypothèse qui rendrait la solution plus logique ?

(165) KERDANET, p. 615, col. 1, note 3.

(166) *Les saints*, p. 433.

(167) Sur cet exode voir en particulier R. MERLET, *Les origines du monastère*

pu être cachées dans les environs ou rapportées après la tourmente (168). Dans ce cas, la crypte serait des premières années du ^x^e siècle au plus tard : c'est l'avis de Roger Grand (169) ; car il ne semble pas qu'il y ait eu reconstruction d'un édifice détruit. Si elle ne date que du ^{xi}^e siècle selon l'opinion courante (170), il faudrait admettre que les reliques, en totalité ou presque, aient regagné Lanmeur après l'exode — car il y a tout lieu de croire que le mouvement général de fuite a été suivi par les clercs de cette paroisse : un nouvel édifice se justifie dans ces circonstances et ce depuis le milieu du ^x^e siècle. Dans ce cas, la dispersion ne se serait opérée que postérieurement. La première hypothèse semble plus vraisemblable car elle s'inscrit dans le cadre général de l'exode des corps saints et de leur éparpillement dans la moitié nord de la France, jusqu'en Flandre et en Grande-Bretagne. De plus, si les reliques de saint Mélar ont été transférées postérieurement au ^{xi}^e siècle (date que l'on attribue à la crypte), on ne voit pas très bien à quelle occasion. Ce ne peut être qu'avant les alentours de 1138, quand un

de Saint-Magloire de Paris, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LVI, 1895, p. 237-275 ; A DE LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, t. II, p. 357 et suiv. (en particulier 364-366) et 508-517 ; F. LOT, *Date de l'exode corps saints hors de Bretagne*, dans *Annales de Bretagne*, t. XV, 1899, p. 60-76 ; du même, dans *Mélanges d'Histoire Bretonne*, p. 188-199. La présence, à Saint-Magloire de Paris, de reliques de saint Mélar confesseur ainsi que de saint Mélar martyr, comme nous allons le voir, oblige à envisager l'hypothèse de l'exode des deux corps saints.

(168) L'exemple le plus caractéristique concerne des reliques des saints Gurthiern, Paulennan (c'est-à-dire Pol de Léon), Ciférien et autres, découvertes au ^{xi}^e siècle dans l'île de Groix (*Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, 1896, p. 6-7, ou 1904, p. 45-46).

(169) *L'art roman en Bretagne*, Paris, 1958, p. 118-119, pl. VIII, et p. 320-321 (plan et coupe) : « Une série de *fenestellae* permettait d'apercevoir le tombeau de saint Mélar, placé entre les deux colonnes décorées d'algues » (p. 119). La crypte « se trouve aujourd'hui à une assez grande profondeur au-dessous du sol, à tel point qu'une série de *fenestellae* qui permettait de voir le corps saint de l'extérieur est aujourd'hui devenue sans objet, aveuglée par la terre. C'est un argument qui milite, à mon sens, en faveur de l'ancienneté de cette crypte, que rien n'empêche d'attribuer, comme on l'a fait souvent, à une époque antérieure à l'invasion normande » (p. 320-321).

(170) R. COUFFON, *Essai sur l'architecture religieuse en Bretagne du ^v^e au ^x^e siècle*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. XXIII, 1943, p. 1-40, ne la fait pas figurer parmi les monuments énumérés, car, du fait de l'occupation de la Bretagne par les Normands de 919 à 936 « il n'est pas surprenant [...] qu'aucun monument religieux antérieur au ^x^e siècle ne nous soit parvenu » (p. 9). — H. WAQUET, *L'art breton*, nouv. éd., Arthaud, 1960, p. 18, se refuse à admettre une construction remontant aux ^{vi}^e-^{viii}^e siècles comme certains l'ont proposé, [par exemple J.-M. ABGRALL, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXV, 1908, p. 301-310, qui croit l'édifice construit « très peu après la mort du saint »]. — Selon COUFFON-LE BARS, p. 182, la crypte serait du ^{xi}^e siècle ; P. BARBIER, *Le Trécor historique et monumental*, Saint-Brieuc, 1960, p. 272-275, l'attribue au milieu du ^{xi}^e siècle. La notice sur Lanmeur de H. WAQUET (revue par J. CHARPY), dans le *Dictionnaire des églises de France*, t. IV A, *Bretagne* (ad verbum), propose le ^{xi}^e siècle également.

inventaire dressé à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris en fait état, car, selon la plus grande probabilité c'est du corps saint de Lanmeur dont il s'agit alors.

A quelle époque la crypte ne fut-elle plus utilisée ? Il semble que l'élévation des reliques dans un sarcophage sur l'autel majeur soit liée au mouvement général de l'abandon des cryptes sombres à l'époque gothique, quand surgirent partout des édifices lumineux répondant davantage à la nouvelle mentalité religieuse. Toujours est-il qu'en 1636 Albert Le Grand écrit au sujet de saint Mélar : « Son corps ayant esté levé de terre, fut mis en un coffre de pierre « de grain, qu'on voit élevé par-dessus le grand Autel en l'Eglise « Doyennale et Parrochiale de *Land-Meur* » (171). En 1667, le bailli de cette ville, Guy Le Borgne, semble laisser entendre que le corps entier est toujours conservé dans l'église : il doit prendre la partie pour le tout et son affirmation n'est pas formelle (172). Mais un procès-verbal du 11 juillet 1671 (173) permet de savoir qu'à cette date il y avait trois reliques du saint dans un reliquaire de bois doré conservé au trésor, et que l'une d'elles fut donnée à Locmélar-Sizun (174). Etaient-ce les seuls restes du saint qui fussent conser-

(171) P. 491. Il est à noter que l'auteur ne parle pas des reliques existant en son temps à Lanmeur : il n'eut pas manqué de le faire s'il avait eu quelque certitude à leur sujet, car il avait commencé sa vie religieuse non loin de là à Morlaix, avant d'être envoyé au couvent de Bonne-Nouvelle à Rennes. La seule mention de reliques dans son texte est la présence du « chef » du martyr conservé dans la cathédrale de Quimper, comme il a été signalé plus haut.

(172) Guy LE BORGNE, « Ecuyer, Sieur de Treuzcoët, Conseiller du Roy, Alloüé et Baillif en la Jurisdiction Royale de Lanmeur » (mort le 23 mars 1671), a publié son *Armorial Breton* à Rennes en 1667. On y lit, p. 162 : « LANMEUR Barre royale anciennement appelée *Kerfeunteu*, portoit d'argent à trois Hermines de sable 2. et 1. et une fasce de deuse de gueulle, comme ayant esté donnée en appanage au pere du Glorieux Saint Mellar issu des anciens Roys de Bretagne et Comtes de Cornouaille, Patron et Protecteur tutelaire de cette Ville et Paroisse qui pour une singulière marque d'antiquité et de gloire ne se peut vanter à présent d'autre chose, que d'auoir le Corps Glorieux de ce Saint Patron ».

(173) Arch. dép. du Finistère, G 138, art. 8. Une édition en a été donnée par l'abbé C. PARCHEMINOU, dans *Bull. dioc. Quimper*, 23^e année, 1924, p. 129-130.

(174) Voici la transcription de cet acte : « Messire Pierre Le Masson vicaire de Lanmeur, Allain Abgrall, prêtre, et Yves le Soubigou, un des fabricques de Saint-Mélar, paroisse de Sizun [c'est-à-dire Locmélar-Sizun], se sont présentés devant les notaires royaux de Lanmeur, ledit Pierre Le Masson étant porteur d'une permission du Grand Vicaire de Mgr. Mathieu Thoreau, évêque de Dol, du 3. courant, signée P. Thoreau, Chantre et Vicaire général, autorisant à faire la levée d'une partie considérable des reliques de Monsieur Saint Melar, gardées au trésor de l'église du même saint, en la ville de Lanmeur, pour la transporter en celle de la trêve de Locmélar. En compagnie de maître Jacques Du Bled, chirurgien, et en présence de plusieurs ecclésiastiques et laïques, le sieur vicaire a fait, au chœur, ouverture du reliquaire en bois doré, et a demandé au chirurgien de quelles parties étaient les trois pièces du reliquaire. Ce fut un tibia qui fut délivré au sieur Abgrall ».

vés à Lanmeur ? Il y a tout lieu de le croire, car Dom Lobineau écrit en 1724 : « A Land-Meur [...] on y montre un cercueil de pierre où « l'on dit que le corps de saint Melaire a reposé jusqu'au x^e siècle » (175). De son côté l'abbé Déric, à la fin du XVIII^e siècle, parle d'une translation à Redon au IX^e siècle (176). Or il était grand vicaire de Dol et devait savoir ce qu'il en était des reliques dans une des enclaves de son évêché. C'est parce qu'à son époque il ne devait presque plus rien substituer du corps saint qu'il explique le fait par une translation (ce qui semble exact), à Redon (ce qui est difficile à soutenir, comme nous allons le voir). A la Révolution, Lanmeur possédait encore un sarcophage qui passait pour avoir contenu les reliques de Mélar. A notre époque, la paroisse ne revendique plus que quelques parcelles du corps saint.

Redon et Saint-Magloire de Paris. — L'autre tradition qui fait état de reliques de saint Mélar évêque à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon doit être distinguée de la précédente. Trois chartes du *Cartulaire* de ce monastère les mentionnent expressément (177) : l'une des trois le qualifie formellement d'évêque (178). Le même

(175) *Vies des saints*, p. 62 ; voir aussi OCÉE, *Dictionnaire*, 2^e éd., t. I, p. 448.

(176) *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, 2^e éd., t. II, p. 259-263, où est rapportée la légende de saint Méliau et de saint Mélar. « L'église de Lanmeur au diocèse de Dol, où reposa son corps, l'a pris pour patron » (p. 262). En note : « Le corps de saint Melaire fut inhumé dans l'église de Lanmur. Il fut transféré au IX^e siècle dans le monastère de l'abbaye de Redon. La preuve s'en trouve dans un cartulaire de cette maison. On voit à Lanmur un cercueil qu'on assure avoir renfermé le corps de saint Melair ».

(177) C'est une affirmation erronée de Dom Plaine, reprise par H. Le Gouvello, qui a fait dire au Chanoine DOBLE, p. 28, qu'en 852 Nominoé, roi de Bretagne, avait donné des reliques de saint Mélar aux abbayes de Redon et de Léhon. Car Nominoé, selon la chronologie habituelle, est mort dès 851 et le cartulaire parle des reliques dès 849.

(178) *Cartulaire de Redon*, éd. A. DE COURSON, p. 47 (charte 59, du 18 février 849) : « ad monasterium Sancti Salvatoris, quod vocatur Roton, ubi pretiosa corpora sanctorum Marcellini, Ypotemi, Melori » ; p. 368 (charte 36 de l'appendice, du 3 mars 852 selon l'éditeur, du 3 mai 853 selon A. DE LA BORDERIE, *Chronologie du cartulaire de Redon*, p. 352) : « monasterio in quo requiescunt preciosa corpora SS. Marcellini, Ypotemii, Melori » ; p. 218 (charte 269, du 28 décembre 878, confirmée le 25 janvier 879 selon LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 205) : « monasterium Sancti Salvatoris, quod vocatur Roton, ubi requiescunt corpora sanctorum Marcellini pape atque Ypotemii necnon et sancti Melori episcopi » (voir LARGILLIÈRE, p. 50 ; A.-M. THOMAS, notes à A. LE GRAND, p. 15-16, qui fait une excellente remarque, mais il se contredit p. 494). Les reliques de saint Apothème, évêque d'Angers, avaient été probablement enlevées par Nominoé après sa victoire de Ballon, quand il ravagea l'Anjou (*Chronique de Nantes*, éd. R. MERLET, p. 32). — La charte 220 du *Cartulaire* précise la date d'arrivée à Redon des reliques du pape saint Marcellin : « ipso die quando adlatum est corpus sancti Marcellini in ecclesia Sancti Salvatoris in die dominica, mense februario » (éd. DE COURSON, p. 88 ; l'éditeur pense que ce dimanche de février convient à l'année 848, tandis que F. DUINE, *Le schisme breton*, dans *Annales de Bretagne*, t. XXX, 1914-1915, p. 435, opine pour 849). La charte 347, du 23 octobre 1127 (éd., p. 299)

Cartulaire permet de suivre l'exode des moines de Redon fuyant devant les Normands au ^x^e siècle. Mais les seules reliques mentionnées dans cette odyssée sont celles de saint Maixent que le roi Salomon au ^{ix}^e siècle avait enlevées de son tombeau en Poitou pour les déposer dans le prieuré qu'il fonda sous le vocable du saint, Maxent (179), et qui revinrent à leur lieu d'origine après un long détour (180). Or il est certain que d'autres reliques en provenance aussi de Redon furent portées à Paris dans des circonstances qui nous échappent, mais leur présence est signalée à Saint-Magloire de Paris.

L'histoire des reliques dans cette grande abbaye parisienne est très complexe et les études qui lui ont été consacrées attendent une mise au point (181). Elle intéresse directement l'hagiographie bretonne, vu le nombre de corps saints venant de Bretagne qui y étaient conservés. Une complication provient ici une nouvelle fois du fait que, dans les documents, *Mélar martyr* a été confondu avec *Mélar évêque* (ou confesseur). D'abord le récit de la *Translation des reliques de saint Magloire et des autres saints à Paris* (182) nous apprend comment le duc des Francs Hugues accueillit dans sa chapelle Saint-Barthélemy de la Cité un groupe de Bretons, dont l'évêque d'Alet Salvator, qui avaient fui devant les Normands en emportant de nombreux corps saints bretons et avranchins : les diocèses d'Avranches et de Coutances avaient été depuis le ^{ix}^e siècle dans la zone d'influence bretonne. Le saint dont les reliques étaient les plus importantes, en provenance de l'abbaye de Léhon (en amont de Dinan sur la Rance) allait donner son nom à la nouvelle abbaye, *Magloire* (dont il a été déjà parlé à cause de la parenté philologique avec *Mélar*). La date de cette arrivée dans la Cité des Robertiens est controversée, ainsi que les chemins suivis par les exilés (183).

rapporte la consécration, toujours à Redon, d'un autel en l'honneur de nombreux saints (comme c'était la coutume), dont saint Marcellin.

(179) Saint-Sauveur de Maxent, dans la forêt de Brocéliande (ou de Paimpont) à 5 km S.-E. de Plélan-le-Grand (chef-lieu de cant., arr. Monfort-sur-Meu, Ille-et-Vilaine), prieuré de Redon. Voir R. COUFFON, *Essai sur l'architecture religieuse en Bretagne*, p. 31-34.

(180) A. DE LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, t. II, p. 362-364, d'après la notice 283 du *Cartulaire de Redon*.

(181) Nous avons rédigé une petite note relative à cette question dans un article sur *Paulus (Aurelianus) ou Paulennanus premier évêque de Léon*, dans le présent *Bulletin*, t. XCVII, 1971, p. 159-162. Le sujet est ici résumé et donné sous un autre angle.

(182) *Translatio sancti Maglorii et aliorum Parisios*, titre donné par Dom MABILLON, qui en a édité le texte en appendice au t. III de ses *Annales Ordinis sancti Benedicti*, n° LXIII, 2^e éd., p. 719-720.

(183) Selon R. MERLET, *Les origines ... de Saint-Magloire*, p. 272, cet accueil se serait fait le 16 octobre 963. — F. LOR, *Date de l'exode* distingue deux émigrations (l'une en 920-925, l'autre vers 960), mais dans ses *Mélanges d'Histoire Bretonne*, p. 188, note 1, le même érudit propose un seul exode vers 925.

Le récit de cette *Translation*, qui est postérieur à 1114 (184), mentionne les fragments des précieux corps de *Mêlar* et Trémeur. Bien que le mot de *martyr* ne figure pas, il s'agit certainement du jeune prince assassiné, qui est associé ici à un autre enfant ayant péri tragiquement, Trémeur (185). Confirmation nous en est donnée par un premier inventaire des reliques conservées à Saint-Magloire de Paris découvert et publié par Lucien Auvray (186) ; il contient ces mots : « fragments des précieux corps des *martyrs Mêlar* et Trémeur » (187) ; cet inventaire a dû être dressé vers 1138 quand les Magloriens émigrèrent une première fois sur la rive droite de la Seine (188), et qui est très vraisemblablement la source utilisée par le rédacteur de la *Translation de saint Magloire* comme l'a proposé judicieusement Ferdinand Lot (189). Il faut noter que ni cet inventaire ni la *Translation* ne font état de reliques en provenance de Redon. Celles-ci sont mentionnées seulement dans un second inven-

(184) L'auteur de la *Translatio* aurait eu sous les yeux le *Liber modernorum regum* composé en 1114 par Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury-sur-Loire. La question est résumée par A. DE LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, t. II, p. 364-365 (avec une partie du texte latin de la *Translatio* et sa traduction).

(185) Trémeur était, selon la légende, fils de Tréfine ou Tryphine et fut décapité par son père, le tyran Conomore. Voir R. COUFFON, *La légende de sainte Triphine et de saint Trémeur et l'origine de leur culte*, s.d.n.l., 12 p. : une petite correction semble devoir être apportée, p. 5, à l'affirmation selon laquelle saint Trémeur fait défaut dans toutes les anciennes litanies, car, si J. LORH n'a effectivement relevé aucune mention de ce saint dans *Les anciennes litanies des saints de Bretagne* (voir plus loin note 238), il faut noter qu'une des quatre séries de litanies que cet érudit a utilisées (celles publiées auparavant par Mabillon) contient, dans la liste des martyrs, l'invocation « *Dremore* » qui doit s'appliquer à notre bienheureux. Quant à Conomore, il semble qu'il y ait eu plusieurs personnages à porter ce nom. Il apparaît bienveillant dans la vie de saint Méloir, mais tyrannique dans plusieurs autres légendes (voir *infra*, note 301 et les références données par l'article cité de M. Couffon). Il est intéressant de relever que Wrmonoc de Landévennec qualifie le roi Marc du surnom de *Quonomorius* dans la *Vita Pauli Aureliani*, § VIII.

(186) L. AUVRAY, *Documents parisiens tirés de la Bibliothèque du Vatican* (VII^e-XIII^e siècle), dans *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XIX, 1892 (7, *Catalogue des reliques de saint Magloire*, p. 21-33) : inventaire A, extrait du Cod. Reg. lat. 711 A du Vatican, XII^e siècle.

(187) « *Martirum preciosorum partes corporum Melorii et Tremorii* » (inventaire A, n° 13 ; éd. AUVRAY, p. 27).

(188) Les moines quittèrent la Cité pour s'établir dans l'église Saint-Georges, près de leur cimetière, sur la chaussée de Paris à Saint-Denis. La date du transfert varie avec les auteurs : après 1117 selon DID. BEAUNIER-BESSE, *La France monastique*, t. I, *Prov. ecclési. de Paris*, Paris, 1905, p. 36 ; en 1138 selon CL. CHASTELLAIN, *Martyrologe universel*, Paris, 1709, p. 809, et L. AUVRAY, *art. cité*, p. 22, ainsi que R.-H. BAUTIER, dans son édition de la *Vie de Robert le Pieux* par HELGAUD DE FLEURY, Paris, CNRS, 1965, p. 81, note.

(189) *Date de l'exode*, p. 66-69.

taire (190) fait le 2 mars 1319 à Saint-Magloire de Paris (191), où non seulement figurent les deux jeunes princes martyrs (192), mais également des reliques de saints qui étaient revendiquées au IX^e siècle par Redon : *Mêlar confesseur* (193), Apothème évêque d'Angers (194), Marcellin pape (195) et Léon pape (196). Notons également, dans ce second inventaire, des reliques de saint *Méleuc* (197), ce

(190) L. AUVRAY, *art. cité*, p. 29-33 (inventaire B), d'après le petit *Cartulaire de Saint-Magloire de Paris* (Paris, Arch. nat., LL 39, f. 49-51) rééd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, dans *Chartes et documents relatifs à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris*, t. II (1280 à 1330), seul paru (*Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes*, XII) Paris, CNRS, 1960, p. 553-558.

(191) Il fut dressé après que le corps de saint Magloire ait été transféré solennellement le 9 juillet 1318 sur le grand autel dans une nouvelle châsse d'argent doré remplaçant l'ancienne en bois doré. Le récit de cette cérémonie, mise en vers français par Geoffroy des Nés, a été éditée par CL. CHASTELLAIN, *Martyrologe universel*, p. 805 (voir note suivante) ; un fragment complémentaire se trouve dans le t. XXII du *Recueil des Historiens de la France*, Paris, 1865, p. 166-170, par N. de WAILLY et L. DELISLE. Voir aussi A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, p. 553, note 1.

(192) N° 6 (éd. AUVRAY, p. 30 ; A. TERROINE et L. FOSSIER, p. 555) : « item les précieux cors *martiz* saint *Meloire* et saint Tremoire, pour avoir leur succession de la comté de Cornouille, furent martirs, et sont en grant quantité ». — Geoffroy des Nés, en 1319, s'exprime ainsi : « ...saint *Meloire* / Et de saint Tremori l'estoire / Dit que d'euz ot la grande partie » (Ms. Paris Arsenal 5122, f. 108).

(193) Invent. B, n° 8 (éd. respectivement p. 30 et 555) : « Item des os de S. *Meloire confesseur* » ; et n° 31 (éd. respect. p. 31 et 556) : « et saint *Meloire confesseur* ».

(194) Invent. B, n° 32 (éd. respect. p. 31 et 556) : « Item partie des cors saint *Ypothermii* ». Sur la translation de ce saint par Convoion à Redon au IX^e siècle, voir les *Gesta abbatum Rotonensium*, éd. J. MABILLON, dans *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti*, IV, 2, 1680, p. 210-211. Le nom d'Apothème a souvent été défiguré.

(195) Invent. B, n° 16 (éd. respect. p. 30 et 556) : « et un du bras saint Marcellain, pape et martir » ; voir également les *Gesta abbatum Rotonensium*, éd. cit., p. 211-213 : c'est Nominé qui obtint ces reliques insignes. — A Redon on voit figurer bien plus tard des reliques de ces deux saints, soit que les moines en aient caché quelques-unes lors de leur fuite, soit qu'ils en aient récupéré lors de la restauration de leur abbaye. Toujours est-il qu'un inventaire du XVI^e siècle mentionne à Redon un reliquaire comme étant « le chef de Saint Marcellin doré », et qu'au XIX^e siècle on y expose une relique de saint Apothème (A.-M. THOMAS, *Notes*, p. 16).

(196) Invent. B, n° 28 (éd. respect. p. 31 et 556) : « Item des reliques saint Leon pape ». Cette relique du pape saint Léon est d'authenticité douteuse : elle aurait été donnée par le pape Adrien II au roi Salomon pour son prieuré de Maxent-Plélan ; F. DUINE, *La métropole de Bretagne, Chronique de Dol*, Paris, 1916, p. 51, 52 et note 2, p. 61-63, pense à une falsification par les moines de Redon.

(197) Invent. B, n° 45 (éd. respect. p. 31 et 557) : « Item de saint Maloce ». Déric en signale dans la même abbaye à la fin du XVIII^e siècle, mais on les prenait pour celles de saint Malo : « Les étiquettes qu'on y voit sur les reliques de ce saint [Malo] l'appellent Maloc » (DÉRIC, *Histoire ecclésiastique*, 2^e éd., t. II, p. 564).

saint qui fut confondu avec Méloir (198). En 1564 les moines de Saint-Magloire changèrent une nouvelle fois de domicile pour s'établir sur la rive gauche dans l'église hospitalière de Saint-Jacques du Haut-Pas. En 1572 les reliques sont transférées dans cette église qui prend le nom de Saint-Magloire, le vocable de saint Jacques étant donné à une nouvelle église paroissiale bâtie à proximité (celle qui existe encore). En 1582 des soldats distraient quelques reliques qui sont portées à l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris (199). De cette dernière communauté provient une notice, rédigée vraisemblablement à cette date par un Victorin, qui mentionne « les corps de S. Meloire et S. Tremoire martyrs » mais également des saints vénérés anciennement à Redon : « partie du corps *sancti Ypothermii* [apothème] ... du bras S. Marcellin ... des reliques de S. Léon pape... » (200). Une précision très intéressante a été relevée au XVIII^e siècle par l'abbé Déric (qui la tenait des Pères Oratoriens installés au séminaire de Saint-Magloire depuis 1620) : « Sur l'une des étiquettes des reliques de ce martyr [Mélar] — écrit Déric — on lit qu'il était parent de saint Sanson (*Stus Melorius conso-brinus Sti Sansonis*) » (201).

Les anciens chroniqueurs et hagiographes bretons ne s'entendent pas sur les lieux où furent transférés les restes de saint Mélar, puisqu'ils ne font pas la distinction entre le martyr et l'abbé-évêque. Dans sa première rédaction, *Croniques et Ystoires des Bretons*, Pierre Le Baud n'en parle pas (202). Par contre, dans son *Histoire de Bretagne*, c'est-à-dire sa seconde rédaction, il écrit : « S. Samson [...] à Orléans en un monstier dédié en son nom, avec S. Tremorai et S. Melaire » (203). C'est inexact : aucune mention de saint Mélar ne

(198) Voir ci-dessus note 44.

(199) CL. CHASTELLAIN, *Martyrologie universel*, p. 815 et 816, et L. AUVRAY, *art. cité*, p. 26.

(200) *Ms. Paris, Bibl. nat. fr. 20 309 (ancien Saint-Victor 111), f. 257-259.

(201) Histoire ecclésiastique, 2^e éd., t. II, p. 564, note 6. On retrouve ici la perpétuelle confusion entre le martyr et l'évêque. — La Révolution détruisit les châsses. Ce qui resta des corps fut regroupé. En 1835 ces restes furent placés en un seul reliquaire de bois doré avec cette inscription : RELIQUIAE SANCTORUM MAGLORII, SAMSONIS ET LEUTHERNI EPISCOPORUM, WIGANTONIS ET SCOPHILI ABBATUM, ET ALIORUM PLURIMORUM SANCTORUM (voir L. AUVRAY, *art. cité*, p. 26 et note 9 ; abbé GRENTE, *Notice historique sur les reliques de Saint-Magloire conservées actuellement à l'église Saint-Jacques du Haut-Pas*, Paris, 1896, 33 p.). — La châsse reprit le chemin de la Bretagne à l'instigation de Dom Alexis Presse qui la fit déposer dans son abbaye cistercienne de Boquen (en Plénée-Jugon, Côtes-du-Nord), le 16 avril 1953. Les reliques y ont été depuis inhumées dans l'église restaurée.

(202) Livre III, éd. CH. DE LA LANDE DE CALAN, fasc. III, éd. des Bibliophiles Bretons, 1911, p. 148.

(203) Ed. 1638, p. 124, cité par LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, t. II, p. 325.

se trouve dans la tradition orléanaise (204). Alain Bouchart n'y fait pas allusion dans *Les grandes Croniques de Bretagne* (205). Mais Bertrand d'Argentré mentionne la translation à Paris : « saint Magloire à Paris [...] et saint Tremorai et saint Melaire en ceste mesme ville » (206). Rien n'est signalé par Albert Le Grand (207).

Meaux. — De son côté l'abbé Claude Chastellain signale le transfert à Meaux (208), confirmé par l'abbé Déric (209). En effet, des reliques de *saint Mèlar martyr* ont été transférées, à une époque difficile à préciser (mais peut-être dès le ^x siècle) dans une chapelle qui se trouvait juste à côté de la cathédrale de Meaux et qui prit le nom de *Saint-Mèlor* : non loin de là, l'ancienne porte occidentale de la cité s'appela la *Porte Saint-Mèlor*. Peu avant 1517, la chapelle fut rasée et les reliques confiées aux chanoines qui desservaient l'abbaye voisine de Notre-Dame de Châge (210).

L'hypothèse serait séduisante de proposer, comme étape entre la Bretagne (s'il s'agit du martyr breton) et Meaux, l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer en Ponthieu, parce que les chanoines de Châge conservaient également le « chef » de saint Josse, ermite en Ponthieu, et qu'il n'y avait dans le propre de leur calendrier (que nous examinerons) qu'une seule fête pour la réception des saintes reliques (211). Cette hypothèse ne pourrait être valable que si le

(204) Nous avons cherché en vain dans les livres liturgiques tant manuscrits qu'imprimés. Les *Annales prioratus S. Sansonis Aurelianensis ad monasterium B. Mariae de Monte Sion in Hierusalem pertinentes (930-1528)*, éd. J. SOYER, dans *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, t. XVII, 1915, p. 22-236, gardent le silence le plus complet. Ce renseignement est dû à l'obligeance de M. F. Hauchecorne, président de cette Société, et de M. J. Charles, membre de cette Société. — Les reliques de saint Mèlar et de saint Trémeur ne figurent pas dans la charte de 930 par laquelle le comte Hugues donne l'abbaye de Saint-Symphorien d'Orléans à l'évêque Agan et aux chanoines de Saint-Samson de Dol (*Gallia Christiana*, VIII, Instrum., col. 484.).

(205) Éd. de 1514, f. 95 ; éd. de 1532, f. 62 ; éd. de 1886, f. 72

(206) B. D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, éd. de 1588, p. 151.

(207) Éd. de 1901, p. 267.

(208) *Martyrologe universel*, p. 804-805 (rééd. L. AUVRAY, *art. cité*, p. 24).

(209) *Histoire ecclésiastique*, 2^e éd., t. II, p. 565.

(210) Abbaye de Chanoines réguliers fondée en 1135 ou 1136 dans les faubourgs de la ville ; elle fut rattachée plus tard à la Congrégation de France (Génovéfains), ce qui explique pourquoi un manuscrit important concernant saint Mèlar, qui en est originaire (exactement un propre en tête d'un bréviaire imprimé) provient de Sainte-Geneviève de Paris et est conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (voir plus loin).

(211) Sur le culte liturgique de saint Josse et de saint Mèlar à Châge, voir *infra*, note 246. L'hypothèse présentée ici trouve un point d'appui dans la suggestion faite par F. LOT, *Date de l'exode*, p. 75, selon laquelle il n'y a aucune preuve que toutes les reliques inventoriées à Saint-Magloire de Paris au ^{xiii} siècle aient été apportées ensemble à Paris : le duc des Francs aura pu se faire attribuer certaines d'entre elles par des clercs bretons disséminés sur son domaine,

« chef » de saint Josse avait été aussi porté à la cathédrale de Meaux. Mais les indications d'origine et la chronologie de ces translations n'ont pas été établies par Dom Plaine qui s'est appliqué à étudier cette question (212). Cet érudit précise ensuite : « L'église « cathédrale continua d'en faire la fête annuelle. De plus, le jour « des Cendres, le chapitre se rendait officiellement devant l'image « de S. Mélor, qu'on avait érigée à l'endroit de son ancien oratoire, « et y chantait un *répons* en son honneur » (214). Dans l'ancienne paroisse disparue (Notre-Dame de Châge) on conservait au *xvi^e* siècle le corps presque entier du saint identifié avec le martyr breton (215). Au *xvii^e* siècle, il ne restait que le crâne et quelques fragments dans un reliquaire orné de plaques d'argent (216). L'on croyait à cette époque que l'origine en était parisienne (217). A l'abbaye de

et le rédacteur de la *Translatio sancti Maglorii* ayant connu l'existence de reliques de saint Samson à Orléans, de saint Guénaud (Guénaël) à Corbeil et de saint Lunaire à Beaumont-sur-Oise, en aura déduit leur passage par la capitale auparavant. Le même auteur, dans ses *Mélanges d'Histoire Bretonne*, p. 198-199, écrit : « On peut se demander si les Magloriens [de Léhon] n'ont pas passé par Montreuil-sur-Mer [en Ponthieu, où de nombreux corps saints furent portés] avant de se fixer à Paris ». Or saint Josse (*Judocus*), roi de Bretagne qui fuit son pays pour se faire ermite, s'établit là où sera l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, non loin de Montreuil.

(212) Dom FR. PLAINE, *Le martyr breton saint Mélor et son ancien culte à Meaux*, dans *Revue de Champagne et de Brie*, t. XIV, 2^e série, I, 1889, p. 322-329. L'auteur résume la vie du martyr qu'il avait publiée trois ans auparavant, son transfert à Léhon, puis à Paris (p. 326) et de là à Meaux (p. 327 et suiv.) ; il publie également un Office.

(214) Plaine renvoie à une « Lettre du Prieur et des Chanoines réguliers de Notre-Dame de Châge aux Bollandistes, en date du 15 mai 1656, sur le culte de saint Mélor à Meaux » (Musée Bollandien à Bruxelles) dont il édite un extrait, p. 336-337, où se lisent les passages suivants : « ... Mediae in Meldarum civitate juxta muros erat olim porta, quae dicebatur porta S. Melori. In ejus loco sacra imago existit adhuc et videtur ». Dom Plaine renvoie également aux *Notes de l'abbé Janvier*, curé de Saint-Thibault de Meaux en 1689, alors conservées à l'évêché de Meaux. Il édite aussi, p. 337-338, une « Lettre du Père Cousinet au Père Papebrok [Bollandiste] sur le même sujet », du 1^{er} mai 1663. Dans cette lettre le P. Cousinet confond le *Judocus* que l'on trouve dans une version de la généalogie de la *Vita Melori* avec le *Judocus* qu'est saint Josse.

(215) R. LECOTTÉ, *Recherches sur les cultes populaires dans l'actuel diocèse de Meaux (Mémoires de la Fédération folklorique de l'Île-de-France, t. IV)*, Paris, 1953, p. 10. — Dom Plaine, se basant sur la Lettre du Prieur de Châge, déjà citée, signale qu'une relique de saint Mélor fut donnée par l'évêque de Meaux, Dominique Séguier (mort en 1637) pour la fondation d'un couvent de capucins dans sa ville épiscopale.

(216) « ...Caput scilicet cum pluribus aliis particulis praecipue quadam theca argenteis laminis ornata concluditur » (Lettre du Prieur de Châge de 1656 ; éd. PLAINE, *art. cité*, p. 336).

(217) « Nihil similis vero creditur quam a Lutetia Parisiorum haec asportata esse » (*ibid.*).

Châge la translation de saint Mëlor se célébrait le 6 mai et à la cathédrale de Meaux le 7, selon le Prieur de Châge en 1656 (218).

Amesbury. — Enfin il existe dans le sud de l'Angleterre une tradition selon laquelle des reliques de saint *Mëlor martyr* avaient été apportées dans l'abbaye des religieuses bénédictines d'Amesbury en Wiltshire (219). Une *Vita* a été composée en l'honneur de ce saint probablement au XII^e siècle. Voici le passage relatif aux reliques (on notera la très grande imprécision chronologique et topographique) : « Après de nombreuses années, des prédicateurs étrangers, portant la chasse des reliques de saint *Mëlor* avec eux, et « ayant parcouru de nombreuses régions en remplissant leur ministère, arrivèrent enfin à Amesbury : ils placèrent les saintes reliques au-dessus de l'autel. Quand ils eurent achevé leur tâche de « prédication, ils essayèrent de reprendre les reliques, mais il leur « fut absolument impossible de les enlever de l'autel auquel elles « restaient attachées comme par un aimant. Profondément impressionnés, ils acceptèrent une forte somme de l'abbesse et s'en allèrent ». Nous aurions aimé plus de détails. La *Vita* se poursuit et s'achève avec divers miracles qui eurent lieu dans l'abbaye (220). Mention est faite de ces reliques dans trois documents anglais signalés par Dom Gougaud (221). Le premier est sans précision d'origine

(218) « Reliquiarum vero translatio hic recolitur pridie Idus Maias sed eadem translatio in cathedrali Meldensi celebratur die septima Maii » (*ibid.*) ; cf aussi R. LECORTÉ, *loc. cit.* et l'étude liturgique *infra* où les bréviaires de Meaux signalent la mémoire de saint Mëlor le 6 et non le 7 mai. — Toute cette question a été résumée par le Mauriste Dom Toussaints DU PLESSIS, *Histoire de l'église de Meaux*, t. I, Paris, 1731, p. 225 : « [Le grand Hôtel Dieu] est situé à « deux pas de l'Eglise Cathédrale, du côté du couchant, et joignait autrefois « une ancienne porte de la Ville, que l'on appelait *Porte dorée*, et qui prit ensuite « le nom de *Porte Saint-Mëlor*, d'une église voisine, dédiée sous l'invocation « de ce Saint. Cette porte fut rasée en 1527 ; mais l'Eglise avoit été abbatue « quelque temps auparavant ; et alors on transféra les Reliques que l'on croioit « avoir du Saint dans l'Eglise Abbatiale de Chage. Saint Mëlor est un Martyr « d'Angleterre, dont les actes ne sont pas revêtus d'une grande autorité : il « mourut le I Octobre et son culte est transféré au 3 Janvier [voir plus loin, note « 257]. Quelques Mémoires [en marge, l'auteur signale ceux de Lenfant et de « M. le Dieu] portent que dans une procession generale qui se fit à Meaux le « 15 janvier 1517, les Religieux de Chage porterent le corps de ce Saint en « grande ceremonie : cependant on ne possède dans cette Abbaïe qu'une tres « petite partie de son crâne dans un buste d'argent ; et cette Relique n'est « accompagnée d'aucun autentique, en sorte qu'elle est incertaine. On y fait « la Fête du saint Martyr le I Octobre ; et sa translation le 6 Mai ».

(219) Ambresbury, aujourd'hui Amesbury, sur l'Avon, à 12 km au nord de Salisbury (dans ce diocèse). Voir le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique*, sous la direction d'A. BAUDRILLART, t. II, 1914 (*ad verbum*) et L.-H. COTTINEAU, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Mâcon, t. I, 1939 (*ad verbum*).

(220) Une traduction anglaise de cette *Vita* se trouve dans DOBLE, p. 3-10.

(221) Dom L. GOUGAUD, *Mentions anglaises des saints bretons et de leurs reliques*, dans *Annales de Bretagne*, t. XXXIV, 1919-1920, p. 276. Le même auteur présente les mêmes données sous une autre forme dans ses *Notes sur le culte des saints bretons en Angleterre*, *ibid.*, t. XXXV, 1921-1923, p. 601-609.

(222). Le second est un bref passage (vers 1120) de Guillaume de Malmesbury : celui-ci ignore qui est *Mélør* (223) ; notons que Malmesbury n'est pas éloigné d'Amesbury. Enfin le martyrologe d'Exeter annonce la fête, comme nous le verrons dans notre enquête liturgique. De plus, John Grandisson, évêque d'Exeter de 1327 à 1369, compila des *Legenda sanctorum* à l'usage de son diocèse : ce qui concerne Mélør ne fait que reprendre la tradition armoricaine, mais le Cornwall est substitué à la Cornouaille et le Devon à la Domnonée (224) ; la matière bretonne y est omise (225).

Comment ces reliques ont-elles été apportées à Amesbury et de quel saint s'agit-il ? Questions délicates. Pour essayer de cerner la vérité, il faut d'abord connaître l'apport important de reliques de saints bretons en Grande-Bretagne lors de l'exode du ^xe siècle. Alain Barbe-Torte, duc de Bretagne, n'avait-il pas franchi la Manche pour chercher refuge auprès du roi saxon Athelstan, petit-fils d'Alfred le Grand et grand ami des Armoricains tout en étant l'ennemi des Bretons insulaires ? (226). Le goût que manifesta ce roi (924-940) pour les reliques est bien connu, et Guillaume de Malmesbury nous a transmis une lettre que lui a adressée Rohbod, prévôt des Chanoines de Dol, qui lui envoyait des reliques des saints Pair ou Paterne (évêque d'Avranches), Sénier ou Sénateur et Scubilion (ermite en Avranchin), en échange d'une demande d'aide dans leur douloureux exode (227). Dom Gougau d'a bien remarqué l'importance d'Athelstan pour la présence en Grande-Bretagne de reliques bretonnes (228). Ce fut sans aucun doute sous son règne que les restes de saint Mélør furent portés à Amesbury (229). S'agit-il du jeune martyr de Lanmeur, de l'abbé-évêque avec substitution due à la vogue de la légende

(222) « Sanctusque *Melorius* in loco qui dicitur Ambresbury » (GUGAUD, *Mentions*, p. 276, d'après F. LIEBERMANN, *Die Heiligen Englands angelsächsisch und lateinisch*, Hannover, 1889, p. 92).

(223) « Jacet ibi [in coenobio Ambresberiae] sanctus *Melorius* cuius prosapiae cuiusve sanctimoniae incertum est » (*Gesta Pontificum Anglorum*, II, 87 ; éd. MIGNE, *Patr. Lat.* 179, col. 1511 C ; cité par GUGAUD, *loc. cit.*).

(224) F. DUINE, *Memento*, p. 100 ; *Inventaire*, p. 87.

(225) DOBLE, p. 24.

(226) *Chronique de Nantes*, éd. R. MERLET, p. 82-83 ; DOBLE, p. 24-25.

(227) *Gesta regum Anglorum*, II, 138 ; MIGNE, *Patr. Lat.* 179, col. 1105-1106 ; LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, t. II, p. 513-514 et 367-368. Ces trois saints avranchins sont mentionnés dans la *Translatio sancti Maglorii*.

(228) *Mentions anglaises et Notes sur le culte des saints bretons*. — DOBLE, p. 25, résume ainsi ces deux articles : « Il donna à l'abbaye Notre-Dame e' « Saint-Pierre d'Exeter des reliques des saints Gudwal, Guénolé, Guénaél, Conogan, Melaine, Malo et Tudual ; à l'abbaye de Middleton (en Dorset) celles « des saints Broladre et Samson ; grâce à son influence, Winchester acquit des « reliques des saints Malo, Josse et Guénolé ; de la même manière, la cathédrale « de Cantorbéry en eut de saint Samson ; celle de Salisbury, des saints Samson, « Pair (Paterne d'Avranches), Petroc, Josse et Malo ».

(229) DOBLE, p. 25 : « It was in the time of Athelstan that relics of S. Melor came to Amesbury ».

du jeune prince de Cornouaille, ou d'un autre homonyme ? La prudence est de s'abstenir dans le doute. Ce qui est sûr, c'est que la tradition a assimilé le saint au martyr armoricain. Notons enfin que la capitale d'Athelstan n'était pas loin d'Amesbury, bien que dans un autre diocèse.

II. — ENQUETE LITURGIQUE

* Sauf exception, seuls les manuscrits ont été consultés, non les imprimés.

Documents bretons. — Peu nombreux sont les livres liturgiques bretons où se trouve vénéré saint Mélar. Un bréviaire de Tréguier porte son nom dans le calendrier au 1^{er} octobre (230). C'est à la même date qu'il figure dans deux missels de Saint-Malo du x^v siècle, l'un conservé à l'archevêché de Rennes (231), l'autre étant autrefois à la Bibliothèque municipale de Chartres (231 *bis*). Un bréviaire imprimé pour l'usage de Saint-Malo en 1537 nous fournit IX leçons et une collecte (232). C'est au lendemain, 2 octobre, que sa fête est fixée dans le bréviaire imprimé de Saint-Pol-de-Léon en 1516 (232 *bis*). Par contre, c'est au 6 mai qu'un missel de Rennes offre trois oraisons pour saint *Mélar martyr* (collecte, secrète et postcommunion) (233). Dans un martyrologe à l'usage de l'abbaye

(230) *Ms. Saint-Brieuc, Arch. dép. des Côtes-du-Nord, 3, f. 15^v (au calendrier) : *Melorii m[arty]ris* (V. LEROQUAIS, *Bréviaires manuscrits*, III, n° 769, p. 121-125) ; il n'y a rien au sanctoral.

(231) Ms. sans cote — Au calendrier : *Melorii martyris* (F. DUINE, *Bréviaires et Missels*, p. 71 ; *Inventaire*, p. 79 : le manuscrit était alors conservé au grand Séminaire). — De même, un *Missel imprimé de Saint-Malo en 1609 (exemplaire à la Bibl. mun. de Dinan, fonds Lemasson) porte au calendrier : *S. Melorii mart[yr]is* ; la rubrique renvoie au commun d'un martyr hors du Temps pascal (messe *In virtute tua*, avec collecte « *Praesta, quaesumus, omnipotens Deus...* »).

(231 *bis*) Ms. Chartres 536 (détruit 1944), même mention (F. DUINE, *Inventaire*, p. 193).

(232) Voici le texte de cette collecte, qui se trouve (avec quelques variantes dans la tradition d'Amesbury, *infra*, note 251) : *Deus qui beato Melorio tale munus glorie contulisti, ut a regalis progeniei dignitate transferres ad celi claritatem per martyrii sanctitatem : fac nos sic eius precibus tibi placere quod cum eo in celis mereamur gaudere.* — Sur la parenté des pièces liturgiques en l'honneur de saint Mélar, voir appendice I.

(232 *bis*) Il n'en subsiste, en deux exemplaires, que la partie du 30 novembre au 12 juin (donc rien pour le sanctoral du 2 octobre), mais le calendrier porte à cette dernière date : *Melarii mart[yr]is IX lect[iones]*. Le nom du saint ne figure pas aux litanies (F. DUINE, *Bréviaires et Missels*, p. 156 ; *Inventaire*, p. 214).

(233) *Ms. Paris Bibl. nat., lat. 1098, 1^{re} moitié du x^v siècle : rien ne figure au calendrier ni aux litanies ; nous retrouverons la collecte plus loin : note 247, (V. LEROQUAIS, *Sacramentaires et missels*, III, p. 70). Voici le texte de deux autres oraisons que nous n'avons trouvées nulle part ailleurs : (*Secrète*) *Tibi,*

de Montfort (234) une addition, faite par un certain Geoffroy entre 1152 et 1168, place la translation à Redon des saints Marcellin, Apothème et *Mélar confesseur* un 24 octobre (235) ; c'est le jour de la fête de saint Magloire, l'ermite de Serk, ce qui n'est pas une coïncidence fortuite.

Aux ouvrages précédents se rattachent trois manuscrits angevins, témoins de l'importance de la ville d'Angers au x^e siècle comme étape dans l'exode des Bretons fuyant vers l'est. D'abord un calendrier écrit au ix^e siècle par un Breton (peut-être en Léon) place le martyr de saint *Mélor* un 25 octobre (236). Puis un important sacramentaire, avec un graduel en notation neumatique bretonne, du x^e siècle, porte au 1^{er} octobre le nom de notre saint, dans le calendrier en tête du manuscrit, sans spécifier sa qualité de martyr ou de confesseur (237). Ce sont les deux plus anciens témoins, avec des litanies du x^e siècle (238), qui fassent mention de saint *Mélar*. De la même région approximativement, mais ne datant que

Domine, munera nostra sint accepta per manus nostras licet indigne pro facinorum nostrorum emundatione, quoniam memoriam beatissimi *Melori martyris* tui tibi sunt oblata. — (*Postcommunio*) Confortati cibo celestis alimonie supplices exoramus, omnipotens Deus, ut corpore et animo expediti per *martiris* tui *Melori* meritum adesse nobis precamur auxilium.

(234) Saint-Jacques de Montfort, abbaye d'Augustins fondée en 1151 au diocèse de Saint-Malo ; vestiges à 1 100 m S.-E. de Montfort-sur-Meu, ch.-l. de cant. (Ille-et-Vilaine).

(235) *Ms. Paris Bibl. nat., nouv. acq. lat. 429, f. 109. Le texte original de ce martyrologe (dû à Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés au ix^e siècle) porte l'annonce de la fête de saint Martin de Vertou : « VIII KL. Nou. Vertauo monasterio sancti Martini abbatis ». L'addition du xii^e siècle est la suivante : « *In Rotono monasterio translatio beatissimi Marcellini pape et martyris et sancti Hypothemii, Andegauensis episcopi, sanctique Melorii confessoris* » (cité par DUINE, *Inventaire*, p. 13, où il faut corriger *Rotonomo* en *Rotono* ; le manuscrit porte une erreur de scribe : *Rotono momonasterio*).

(236) *Ms. Angers 477 (461), f. 35 : *Passio Melori* ; voir *Paulus (Aurelianus)* (art. cité), p. 145, note 15. Le même jour est associé à Mélar un saint *Budcat (...et Budcati)* difficile à identifier. On pourrait y voir saint Budoc, mais le contexte fait penser davantage à un martyr et, d'autre part, on voit mentionnés ensemble Budoc et Budegat dans une liste de reliques : *reliquiae Buddoc, Budecac*, à Glastonbury (G.-H. DOBLE, *Budoc*, dans *The Saints of Cornwall*, III, p. 7, note 10).

(237) *Ms. Angers 91 (83), x^e siècle, f. 21 : *Melori*. Ce nom ne figure pas dans les litanies du même manuscrit : voir le même article, *Paulus (Aurelianus)*, p. 146, note 17.

(238) J. LOTH, *Les anciennes litanies des saints de Bretagne*, dans *Revue Celtique*, t. XI, 1890, p. 135-151, place en synopse les noms contenus dans quatre séries de litanies qui avaient été éditées respectivement par Warren, Kerdanet, Mabillon et d'Arbois de Jubainville. Saint Mélar ne figure que dans les deux premières : 1) *Melore* (ms. aujourd'hui perdu, qui semble avoir été du x^e siècle, éd. J. MABILLON, dans *Vetera Analecta*, 1676, II, p. 676 ; nouv. éd. 1723, p. 169). 2) *Meleor* (ms *Paris Bibl. nat., lat. 1154, tropaire de Saint-Martial de Limoges, dont la partie qui nous occupe, au fol. 9 v, date du x^e siècle, éd. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, dans *Revue Celtique*, t. III, 1876-1878, p. 449). Les premières de ces litanies ont été attribuées au vii^e siècle par MABILLON, *loc. cit.* et, à sa suite par

du ^{xv}^e siècle, provient un livre d'heures où figure au calendrier saint *Mélar évêque* au 4 décembre (239), précision fort intéressante (240).

Saint-Magloire de Paris. — De la grande abbaye parisienne proviennent trois importants témoins du culte de saint *Mélar martyr* au 1^{er} octobre : un lectionnaire du ^{xiv}^e siècle (241), un bréviaire du ^{xv}^e (242) et un luxueux missel également du ^{xv}^e siècle (243).

Meaux. — Plusieurs manuscrits liturgiques provenant de Meaux témoignent du culte de saint *Mélar martyr*. Ils se divisent en deux groupes. Dans le premier nous avons relevé quatre bréviaires de Meaux du ^{xv}^e siècle qui portent au 6 mai la mémoire du bienheureux avec l'oraison du commun d'un martyr non pontife hors du

Du PAZ (dans une compilation restée manuscrite), par LOBINEAU, *Vies des saints*, p. 63, et par A.-M. THOMAS, *Notes*, p. 495. Cette erreur de date a fait penser à plusieurs auteurs (par exemple LA BORDERIE) que l'histoire de Mélar se passait au ^{vi}^e siècle.

(239) *Melerii episcopi* (F. DUINE, *Livre d'Heures angevin*, dans *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXIX, 2, 1910, p. 195-198, manuscrit d'une collection privée).

(240) DUINE, *Inventaire*, p. 173, signale par inadvertance deux missels de Vannes (mss. Rouen 307/A 434, ^{xv}^e siècle, et *Paris Bibl. nat., nouv. acq. lat. 172, écrit en 1457) où figurerait également saint Mélar au 4 décembre, ce qui est inexact.

(241) *Ms. Paris Mazarine 399, f. 177-179 : *De sancto Melorio* (vie du saint). Voir le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Mazarine*, par A. MOLINIER, t. I, p. 152.

(242) *Ms. Paris Mazarine 346, f. 5 v (au calendrier) : *Melorii mart[ylris] XII lect.* ; f. 218 v (parmi les martyrs des litanies) : *Melori* ; f. 290 v (au sanctoral), avec la rubrique suivante : *Memor[i]a Melorii ma[rty]ris, a[ntiph.]*. Beatus uir qui suffert/, v[ers.] Iustus ut/, oracio Presta q[uesumus] omnipotens D[eu]s q[ue]re in co[m]mun[i] ; puis, après la mention de la mémoire des saints Rémi, Germain et Vaast, la suite est ainsi libellée : *Cetera q[ue] de s[an]c[t]o Melorio dicenda sunt q[ue]re in co[m]mun[i]*. Ces deux manuscrits de Saint-Magloire seront repris plus loin pour l'édition des VIII leçons qu'ils contiennent.

(243) *Ms. Paris Arsenal, 623 Rés. Certaines des miniatures de ce volume sont attribuées à Pol de Limbourg : cf *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, par Henry MARTIN, t. I, Paris, 1885, p. 470-472, et V. LEROQUAIS, *Sacramentaires*, n° 556, t. III, p. 3-4. Ce missel a appartenu aux Oratoriens, aux armes desquels il est relié. Fol. E v (au calendrier, 1^{er} octobre) : *Melorii martyris* : fol. CCC XIX (au sanctoral) : *In natali s[an]c[t]i Melorii matut[utinum] erit de ma[rty]rib[us]*, puis, après la messe des saints Germain et Rémi, f. CCC XIX v : *In natali s[an]c[t]i Melorii ma[rty]ris off[iciu]m* : texte complet de la messe d'un martyr, dont voici les incipit : [Introit] « In uirtute tua... ». Or[at]io : Pr[æ]st[er] la q[uesumus] om[ni]p[ot]ens Deus... », Ep[istol]a : « Iustus si morte » (incipit seul, avec renvoi à la fin du volume à cette épître : Sagesse 4, 7-15), R[esp]o[n]s. grad[us] : « Posuisti, Domine, super caput eius... », All[el]uia : « Corona aurea super[er] caput eius expressa signo s[an]c[t]i t[em]p[or]is, gl[ori]e, honoris, Euange[liu]m » : « Nisi granum » (incipit seul avec renvoi à la fin du volume à cet évangile : Jean 12, 24-26), Off[ertoriu]m : « Gloria et honore... », Secreta : « muneribus nostris... », Co[m]munio : « Posuisti, Domine... », Postcom[munio] : « Da nobis, Domine Deus noster... ».

temps pascal (244) ; dans le second se trouvent trois bréviaires, deux de Meaux (245), le troisième de Notre-Dame de Châgé (246), qui sont apparentés au missel de Rennes signalé plus haut et qui offrent la même collecte propre (247). Le diocèse de Meaux avait

(244) *Ms. Paris Bibl. nat., lat. 1054, f. 4 (au calendrier) : *Meloris me[moria]* ; f. 323 (au sanctoral) : *m[emoria] de s[an]c[t]o Meloro*, avec une *O[ratio] beati Melori martyris* : « Presta quesumus [...] » (en entier). — *Ms. Paris Bibl. nat., lat. 1295 : f. 3 (au calendrier) : *Melioris m[emoria]* ; f. 388-388 v (rien ne figure aux litanies) ; f. 489 v et 490 (premières Vêpres et Laudes) : *de s[an]c[t]o Mello (sic) martyre et de s[an]c[t]o Meloro m[emoria]*, avec renvoi à la même oraison « Presta quesumus ». — *Ms. Paris Bibl. nat., lat. 1266 : (pas de calendrier) ; f. 500 (au sanctoral) : *m[emoria] de s[an]c[t]o Melore martyre*, avec même référence. — *Ms. Paris Bibl. nat., lat. 1296, f. 4 (au calendrier) : *Meloris mart[iris] m[emoria]* ; f. 318 v et 319 (aux premières Vêpres et Laudes) : *m[emoria] de s[an]c[t]o Melore martyre*, avec même référence.

(245) *Ms. Paris Bibl. nat., lat. 12.035, fin xiii^e - début xiiii^e siècle : (pas de calendrier) ; f. 184 v (au sanctoral) : *S. Meloris or[atio]* : « Miserator [...] ». — *Ms. Paris Arsenal 153, xiii^e siècle : (rien au calendrier) ; f. 262 (au sanctoral, avec confusion du martyr et du confesseur) : *S[an]c[t]i Melioris conf[essoris]* : « Miserator [...] martirium beatissimi Melioris [...] ».

(246) F. DUINE, *Inventaire*, p. 120. — 48 folios manuscrits du xvii^e siècle remplacent des feuillets enlevés en tête d'un tout petit bréviaire imprimé gothique : *Paris Sainte-Geneviève Rés. BB 8° 1312 (inv. 1475). Cette partie manuscrite contient le propre de l'abbaye. Le calendrier (f. 1-12) signale ainsi en avril, le second dimanche après Pâques, la réception des reliques à l'église Notre-Dame de Châgé (f. 4 v : *Dominica secunda post Pascha susceptio reliquiarum ecclesie beate Marie Gagiensis*) ; le 6 mai, la translation de Saint Mélar, fête double (f. 5 v *Trans[latio] S. Melori, dup[le]x*) ; le 25 juin, la translation du chef de saint Josse (f. 6 v *Trans[latio] capitis S. Iudoci*) ; le 1^{er} octobre, la solennité de saint Mélar (f. 9 v *Melori martyris solemnitas*) ; le 8 octobre, l'octave de cette fête (f. 10 *Octa[va] S. Melori, duplex*) ; le 13 novembre, la fête de saint Josse, ermite et confesseur (f. 11 v *Iodoci heremite et conf[essoris]*). — Au sanctoral voici uniquement ce qui concerne saint Mélar. La *Translatio S. Melori* (6 mai, f. 25 v) n'offre que de simples rubriques avec rien en propre. La fête de saint Mélar (*In solennitate sanctissimi Melori martyris*, f. 25v-28v) : office complet, rimé, avec la collecte « Miserator ». Les VIII leçons pour la *Translatio S. Melori* sont transcrites ensuite (f. 32-34) : elles rapportent ce qui s'est passé après le martyre. — A noter que les fêtes de saint Josse à Châgé ne tombent pas les mêmes jours qu'ailleurs. Le *natale* était célébré le 13 décembre à Winchester, à Saint-Bertin, à Souvigny, à Cambrai, le 14 décembre au Bec-Hellouin, alors qu'elle l'était le 13 novembre à Châgé. La *translation* se commémorait le 9 janvier à Winchester. La fête du 25 juillet à Amiens, à Thérouanne et en Beauvaisis correspondait probablement à une translation à Saint-Josse-sur-Mer ; à Châgé c'était le 25 juin. Pour toutes ces dates voir V. LEROQUAIS, aux tables des *Sacramentaires* et des *Bréviaires* (Châgé n'y figure pas). — Sur la translation de saint Josse à Saint-Josse-sur-Mer, voir A. VIDIER, *L'historiographie à Saint-Benoît-sur-Loire et les Miracles de saint Benoît*, Paris 1965, p. 95-96.

(247) La voici rétablie en normalisant les variantes graphiques : « Miserator omnium Deus, qui mirabili potentia tua martyrium beatissimi Melori (ou Meloris) coruscare disposuisti, concede propitius, ut qui ad eius solemne commemorandum (ou celebrandum) conveniunt festum, quecumque uera deuotionis fide expetunt, eo interueniente (3 mss. ajoutent : et eo opitulante) cuncta se impetrasse congratulentur ».

un office propre pour saint *Mélor*. Dom Plaine en a d'abord édité un hymne *Deus tuorum militum* (248), puis l'office tout entier, qui est rimé et qui commence ainsi : *Da precor indigne* (249), en l'attribuant à Fulcoie de Meaux (250).

Grande-Bretagne. — Nous n'avons rien trouvé en Cornwall pour saint *Mélor*, qui est certainement l'abbé-évêque. Par contre, la présence des reliques à Amesbury au diocèse de Salisbury nous vaut plusieurs mentions. Le nom de saint Mélor est écrit en lettres bleues au 1^{er} octobre dans un calendrier du XIII^e ou XIV^e siècle que l'on a cru d'abord originaire de Fontevrault, mais qui doit plutôt venir d'Amesbury quand cette maison dépendait de cette grande abbaye de religieuses au diocèse de Poitiers (251). Un autre calendrier, mais à l'usage de Salisbury, passe sous silence le nom du

(248) 11 × 4 strophes : U. CHEVALIER, *Repertorium hymnologicum*, t. I, 1892, n° 4527 ; rééd. H. LE GOUVELLO, à la fin de sa *Vie de saint Méloir*, et A.-M. THOMAS, *Notes*, p. 495. Cet hymne a eu de nombreuses variations, avec le même *incipit*, inspirées de celui des apôtres et martyrs au temps pascal ainsi que d'un seul martyr, enfin de saint Etienne, tous trois en usage dans le bréviaire monastique.

(249) U. CHEVALIER, *op. cit.*, t. III, 1904, n° 25.247 ; éd. F. PLAINE, *Carmen historicum de sancto Meloro*, en appendice à son article dans la *Revue de Champagne et de Brie* (déjà cité), p. 330. Cette édition a été faite d'après le *ms. Paris Bibl. nat., lat. 13.789, f. 55 et 56 (que nous citerons à propos de la vie du saint, *infra* à la 3^e partie), ainsi que les *papiers de l'abbé Janvier* (XVII^e siècle). Dom Plaine a restitué la disposition de l'office (antiennes, répons, hymnes, etc.), mais il n'a pas connu le manuscrit de Châgé, en tête de l'imprimé *Paris Sainte-Geneviève Rés. BB 8° 1312 (inv. 1475), qui offre le même office, f. 26-28 v, avec les rubriques pour les antiennes, répons et hymnes, mais différentes de la restitution de Dom Plaine. L'office rimé du manuscrit de Châgé est légèrement plus bref (il y manque l'antienne de l'invitatoire et quatre répons).

(250) L'attribution est jugée douteuse par A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, Paris, 1901, p. 132, n° 395. Sur cet auteur, mort vers 1090, qui était sous-diacre à la cathédrale de Meaux, voir P. PONCELET, dans *Analecta Bollandiana*, VII, 1888, p. 145-150.

(251) Ms. Oxford Bodl. Liturg. 407 (F. MADAN, *A summary Catalogue of Western Manuscripts*, V, Oxford, 1905, p. 552, n° 29.071). Ce calendrier se trouve en tête d'un psautier. — La tradition d'Amesbury est signalée par G.-H. DOBLE, *Saint Mélor*, p. 10, note (sans donner de référence) ; voici la transcription de ces textes ; l'oraison est celle d'un bréviaire imprimé de Saint-Malo (avec variantes : *supra* note 232) :

Ant. : Iocundetur et exultet omnis chorus ecclesie

Recurrente et instante die festo victorie,

Quo Melorus Christi martir et athleta certamine

Mundum vicit et tyrannum innocentis sanguine.

V/ Ora pro nobis beate Melore

R/ Ut digni efficiamur promissionibus Christi

Oremus : Deus qui beato Meloro tale munus contulisti glorie, ut regalis prosapie dignitatem ad celi transferret claritatem per martyrii passionem, fac nos sic eius precibus, hic tibi placere, ut cum ipso in celis mereamur gaudere. Per Dominum nostrum Jesum Christum... — N.B. Remarquons que Melor est qualifié ici d'origine royale, ce qui est dans la tradition du jeune martyr de Lanmeur.

saint (252), tandis qu'un luxueux bréviaire du même diocèse, manuscrit qui appartient au duc de Bedford, le fait figurer au 1^{er} octobre (253). Enfin le martyrologe d'Exeter, remanié au xiv^e siècle par l'évêque John Grandisson (254), signale ce saint au 1^{er} octobre avec la présence des reliques à Amesbury (255). Il faut noter l'absence du nom de *Mélôr* dans tous les calendriers publiés par M. Francis Wormald (256).

Il convient maintenant de regrouper toutes les dates pour essayer d'en tirer quelques conclusions.

3 janvier : c'est la date choisie pour *Mélôr* par Ferrarius dans son catalogue des saints ; ce doit être le souvenir d'une translation d'un martyr mort un 1^{er} octobre (257).

4 mai : c'est le jour de la fête à Fégréac (258).

6 mai : c'est la commémoration du jeune martyr dans le diocèse de Meaux. Dans le manuscrit de Notre-Dame de Châge, il est précisé que c'est la translation de saint *Mélôr*, mais comme cette abbaye fêtait la réception chez elle des reliques le second dimanche après Pâques (259), cette translation du 6 mai ne peut concerner que l'exode hors de Bretagne, d'autant plus qu'on retrouve cette date dans un missel de Rennes déjà signalé (260).

(252) *Ms. Paris Bibl. nat., lat. 765, xiv^e siècle : calendrier en tête d'un psautier dont les litanies ne mentionnent pas non plus saint *Mélôr*.

(253) Bréviaire de Salisbury, *ms. Paris Bibl. nat., 17.294 (1^{re} moitié du xv^e siècle). Rien au calendrier. Au sanctoral, 1^{er} octobre (f. 598), voici la rubrique dont les abréviations ont été résolues : *Memoria de sancto martyre Meloro cum antiphona, uersiculo et oratione de communi. Ad matutinum IX lectiones : fiant tres prime lectiones de communi plurimorum confessorum* [i.e. Remigii, Vedasti et Bauonis] *et medie lectiones de sancto meloro martyre scilicet de communi unius martyris ; ultime lectiones de expositione euangelii « Sint lumbi uestri »*. — Sur ce magnifique volume, voir V. LEROQUAIS, *Bréviaires*, t. III, n° 634, p. 271-348.

(254) Voir à l'appel de la note 224.

(255) *Ipsa die* [Kl. Oct.] *sancti Meloris martiris, filii regis Cornubie, cuius reliquie in monasterio de Amnesbury Sarysburiensis dioecesis venerantur*. DUINE, *Memento*, p. 100 ; GOUGAUD, *Mentions*, p. 276. — G.-H. DOBLE, *Some remarks on the Exeter Martyrology*, Bristol, 1933 (trad. Dom MALGORN, dans *Association Bretonne*, Congrès de Redon, 1934, p. 57-64) : deux manuscrits, Chapitre d'Exeter 3518 (début xii^e siècle) et Cambridge Corpus Christi College Parker 93 (copie remaniée du xiv^e siècle, par Grandisson) ; voir aussi DOBLE, *Saint Melor*, p. 18.

(256) F. WORMALD, *English Calendars before A.D. 1100* (H. Bradshaw Soc. LXXXII), London, 1933 ; *English Benedictine Kalendars after A.D. 1100* (H. Bradshaw Soc. LXXVII et LXXXI), London 1939 et 1946.

(257) *Acta Sanctorum* Januar. I, 1866, p. 136-137 : *De sancto Melore seu Meliore martyre in Anglia*. Il y a naturellement une confusion, car il s'agit du jeune prince de Cornouaille ; voir DOBLE, p. 56.

(258) H. LE GOUVELLO, *Vie de saint Méloir*, 1887, p. 154.

(259) Voir note 246.

(260) Voir note 233. Il est à remarquer qu'à Saint-Méloir-des-Bois (Côtes-du-Nord) le pardon a lieu le premier dimanche de mai (*Géographie départementale des Côtes-du-Nord* par GAULTIER DU MOTTAY, p. 397).

14 mai : c'est l'anniversaire du miracle des Monts d'Arrée rapporté dans la *Vita* éditée par Dom Plaine (261). Cette date peut avoir un rapport avec le pardon célébré le jour de l'Ascension à Locmélar, au banc des Monts d'Arrée (261 bis).

21 août : c'est le pardon à Mylor en Cornwall qui semble être en étroite relation avec celui de Tréméloir le dernier dimanche d'août (262).

3^e dimanche de septembre : pardon à Meilars en Cornouaille ; le saint invoqué à l'origine est très vraisemblablement l'évêque-abbé de Tréméloir (263).

4^e dimanche de septembre : Plouézoch célèbre le martyr de Lanmeur (264) peut-être par anticipation de l'anniversaire du 1^{er} octobre.

1^{er} octobre : c'est la date la plus courante (265) et une des plus anciennes connues puisque le sacramentaire d'Angers du x^e siècle la donne.

24 octobre : le martyrologe de l'abbaye de Montfort située en ce jour la translation des corps saints (dont Mélar confesseur) à Redon ; or c'est le *natale* (anniversaire) de saint Magloire, prétendu évêque de Dol.

25 octobre : c'est la plus ancienne mention connue, celle du ix^e siècle dans un calendrier breton à Angers, date habituelle où se célèbre la fête de saint Méliau, père de Mélar.

4 décembre : seul un livre d'heures angevin a retenu ce jour, mais en spécifiant qu'il s'agit de Mélar évêque.

Que tirer de ces données complexes et divergentes ? D'abord on peut assurer que le culte est ancien et recouvre plusieurs person-nages aux traditions différentes. Rien que dans les trois manuscrits

(261) *Pridie Idus Maii* (voir *Bull. dioc. Quimper*, 1924, p. 65). Dans le manuscrit de Châgé, il est écrit *Pridie Idus Martii*, soit le 14 mars, par erreur, à l'une des deux mentions qui y sont faites.

(261 bis) Dom PLAINE, note à son éd., p. 176.

(262) *Géographie départementale*, p. 137 ; DOBLE, p. 26, qui signale que BARING-GOULD [et FISHER, *Lives of British Saints*, III, p. 472] placent cette fête le 28 août. Le transfert se fit ensuite au 25 octobre, fête de saint Miliau.

(263) C. PARCHEMINOU, dans *Bull. dioc. Quimper*, 1933, p. 22.

(264) LARGILLIÈRE, p. 38.

(265) Martyrologues d'Exeter, de Lyon (cités plus haut) ; bréviaires ou missels de Saint-Malo, Tréguier, Paris, Salisbury, Meaux. A Châgé il y a une octave. — La *gwerz* rapportée par Le Braz offre aussi cette date ; de même la Vie latine à l'usage d'Amesbury et celle composée par John Grandisson au xiv^e siècle. A Locmélar-Sizun, un pardon secondaire a lieu le 1^{er} dimanche d'octobre (DOBLE, p. 28). La liturgie corisopitaine place la fête au lendemain 2 octobre (puis ensuite au surlendemain). C'est aussi le 2 que Redon célèbre saint Mélar (DOBLE, p. 56). Les hagiographes ont préféré le 2 ou le 3 octobre pour rapporter la vie du saint.

écrits ou conservés en Anjou, on relève trois dates (1^{er} octobre, 25 octobre et 4 décembre) pour des saints dont l'un est martyr, l'autre évêque et le troisième non qualifié. La réponse à toutes les questions qui se posent est complexe. Il semble que l'on puisse admettre que le jeune prince de Lanmeur a son martyr commémoré le 1^{er} octobre : la *Vita* publiée par Dom Plaine n'en fait pas mention, mais la tradition de Lanmeur, rapportée par la *gwerz* par exemple, est formelle ; de même la *Vita* à l'usage de l'abbaye d'Amesbury. La fête du 6 mai doit rappeler une translation (manuscrit de Châge), probablement celle qui se fit lors de l'exode hors de Bretagne. Le 14 mai, selon la *Vita* de Dom Plaine et le manuscrit de Châge, est l'anniversaire du miracle qui s'est produit dans les Monts d'Arrée. C'est probablement à l'évêque Mélor que l'on doit le pardon du 21 août à Mylor en Cornwall, du dernier dimanche de ce mois à Tréméloir, et probablement, par anticipation au 3^e dimanche de septembre à Meilars. Quant au 24 octobre, il semble avoir été choisi en raison de la solennité de saint Magloire en ce jour, et le 25 octobre dans le calendrier breton du IX^e siècle coïncide avec la Saint-Méliau. Tout ceci n'est bien sûr, que conjectural.

3^e partie. LES DIFFÉRENTES VIES DE SAINT MÉLAR MARTYR

Il est tout à fait hors de notre propos et de nos possibilités de faire une édition des *Vies* de saint Mélar. Le but de la présente enquête est d'apporter quelques éléments pour que cette édition soit faite un jour par un érudit qualifié.

I. — REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Voici quelques précisions, qui ne sont pas exhaustives, à ajouter au répertoire que les Bollandistes ont dressé dans la *Bibliotheca Hagiographica Latina* (BHL.) (266).

BHL. 5903. *Inc.* « Quidam nobilis apud transmarinos extitit... »
des. « ...in caelesti regno triumphavit. »

Mss. *Paris Bibl. nat., franç. 22.321 (ancien Blancs-Man-teaux xxxviii), p. 625 : copie du XVII^e siècle faite sur l'original du Père Du Paz, mort en 1631 (267).

(266) II, Bruxelles, 1900-1901, et suppl. 1911.

(267) « Haec ex apograph. P. du Paz ». — A. DE LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, t. I, p. 373, note 2, et p. 376, note 3, signale ce manuscrit. — R. DU HALGOUET, *Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne antérieurs à 1789 conservés dans les dépôts publics de France, I Bibliothèque nationale et Archives nationales*, Saint-Brieuc, 1914, p. 50, signale le *ms. franç.

Ed. presque complète par Dom MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ... de Bretagne*, t. I, 1742, p. 223-225 : il omet quelques phrases, notamment la dernière, car son édition se termine au mot *protelavit* (268).

Excerpt. 1) KERDANET reproduit une grande partie du texte de Dom Morice en notes à son édition d'Albert LE GRAND, 1837, p. 616-619.

2) *Acta Sanctorum, Octob. XI*, éd. Palmé, 1870, p. 943 E-F. Cette édition de ce qui concerne Méliau, père de Mélar, est accompagnée d'une notice du Père DE BUCK, p. 943-947.

3) FR. PLAINE, éd. *Vita Melori*, § 1-2, dans *Analecta Bollandiana*, V, 1886, p. 166-167. L'auteur signale ses sources que d'une manière très imprécise. Son édition n'est pas faite d'après Dom Morice : elle contient, entre autres, une phrase sur le mariage de Méliau et d'Haurille qu'ignore le moine Mauriste.

4) Rééd., d'après F. Plaine, par H. LE GOUVELLO, *Vie de saint Méloir, prince de Cornouaille*, dans *Revue Historique de l'Ouest*, t. III, 1887, p. 159.

BHL. 5904 *Inc. (mutil.)* « Cum beatissimus Melorus digne Deo... »

des. « ...pridie Id. Maii annuatim celebratur. »

Mss. : 1^{re} partie : *Paris Bibl. nat., lat. 13.789 (lectionnaire de Meaux du XVII^e siècle provenant de Saint-

22.362 comme contenant des vies de saints bretons par le Père Du Paz. En fait, il ne s'y trouve que des notices relatives à saint Corentin, fol. 60-69 v. Nous n'avons pas trouvé trace du manuscrit de Du Paz qui s'intitulait : « Histoire généalogique des rois, ducs et princes de Bretagne ... Vies et gestes des saints ... de cette Province » (voir KERDANET, introd. aux *Vies des Saints* d'Albert LE GRAND, p. V, note 4 ; BIZEUL, *article PAZ* (Du), dans P. LEVOT, *Biographie Bretonne*, t. II, Vannes-Paris, 1857, p. 566-570 ; A. BOURDEAULT, *Le Père du Paz et l'Histoire généalogique de Bretagne*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. II, 1921. — R. LARGILLIÈRE, *Saint Corentin et ses vies latines*, extr. du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LII, 1925, p. 9, donne le titre suivant au manuscrit de Du Paz : « Histoire de l'église britannique contenant la vie et les gestes des saints et la succession des évêques et prélats de cette Province ». Ce manuscrit de Du Paz est pourtant signalé comme édité en 1620, dans *Acta Sanctorum, Octob. XI*, p. 943, et par Dom Plaine, dans l'introduction à son édition de la *Vita Melori*, p. 165. Il y a là une confusion avec une *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne* que Du Paz a publiée à Paris en 1619 et qui est absolument différente.

(268) Nous avouons ne pas savoir à quelle édition se sont référés les Bollandistes rédacteurs de la *Bibliotheca Hagiographica Latina* qui donnent le *desinit* « in caelesti regno triumphavit », que nous n'avons trouvé que dans des manuscrits.

Germain-des-Prés : voir L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés*, Paris, 1868, sous le n° 13.789), fol. 53-53 v.

2^e partie : dans les feuillets mss. 32-34 (propre à l'usage de l'abbaye Notre-Dame de Châgé) placés en tête d'un bréviaire imprimé gothique de 1572, *Paris, Sainte-Geneviève Rés. BB 8° 1312 (inv. 1475) : c'est un office de la translation de saint Mëlor en VIII leçons (269).

Ed. 1) FR. PLAINE, dans *Vita Melori*, § 4-17, loc. cit., p. 167-175. Les sources sont trop vaguement signalées (270). Il semble qu'il ait combiné plusieurs documents (271).

2) Rééd., d'après Plaine, par H. LE GOUVELLO, art. cit. p. 159-164, avec une autre numérotation des paragraphes.

BHL. 5905. Inc. « Dum in exordio christianae fidei... »

des. « ...caelestia cum corona martyrii penetravit Kal. Oct. »

Mss. Les Bollandistes ont utilisé dans les *Acta Sanctorum* (voir *infra*) plusieurs manuscrits, dont un en provenance des Chanoines de Rouge-Cloître (*Rubeae Vallis*) près de Bruxelles.

Ed. 1) J. CAPGRAVE, *Nova Legenda Angliae*, f. 229-230.

2) Rééd. de CAPGRAVE par HORSTMAN, II, f. 183-185 (272).

(269) Ce manuscrit a été signalé ci-dessus note 246. Le bréviaire est d'un tout petit format et incomplet ; il a été à l'usage de la Congrégation de France (Chanoines réguliers Génovéfains), dont a fait partie l'abbaye de Châgé.

(270) Sont mentionnés le ms. Paris, Bibl. nat., lat. 13.789 (en tête de son édition, p. 166), puis des manuscrits de Meaux et d'origine anglaise (sans précision ; *ibid.*, note 4) ainsi que les *papiers de l'abbé Janvier*, xviii^e siècle (*Le martyr breton saint Mëlor...*, p. 330).

(271) Il n'y a pas de § 3 dans l'édition Plaine. Les § 4-13 (sauf la dernière phrase) se retrouvent dans le ms. lat. 13.789. La phrase finale du § 14 se lit dans la 1^{re} leçon du manuscrit de Châgé. Les § 15-17 correspondent aux leçons III à IX dans ce même ms. Pour aider le lecteur à s'y retrouver dans ce labyrinthe, les leçons I, II et le début de la leçon III du manuscrit de Châgé sont éditées plus loin. Dom Plaine signale son travail dans *Recherches sur les origines littéraires de l'ancienne Province de Bretagne* (*Revue Historique de l'Ouest*, t. VI, 1890, 1^{re} partie), p. 695-696.

(272) En fait, cette *Vita* se trouve dans le *Sanctilogium* de Jean de Tyne-mouth, moine de Saint-Alban (mort vers 1349), complété par l'Augustin Jean Capgrave (mort en 1464) et édité pour la 1^{re} fois par Wynkyn de Worde en 1516. Dom LOBINEAU, *Vies des saints*, p. 63, col. 1, y fait allusion.

3) *Acta Sanctorum, Januar. I*, Anvers, 1643 ; rééd. Palmé, 1863, p. 136-137 (273).

BHL. 5906. Inc. « In exordio christianae religionis... »

des. « ...tertia die utramque vitam perdidit. »

Ed. Bréviaire de Quimper, imprimé vers 1500, dont un unique exemplaire connu se trouve au Musée Bollandien à Bruxelles sous la cote NN 4-5 (274).

Excerpt. Ce qui concerne saint Méliau a été réédité dans les *Acta Sanctorum, Octob. XI*, éd. Palmé, 1870, p. 944 A-B.

BHL. 5906^a Inc. « Melorus filius ducis... »

des. « ...decollavit eum. »

C'est un résumé fait par John Grandisson (ou Graunston), évêque d'Exeter de 1327 à 1369 pour ses *Legenda Sanctorum*.

Ms. Londres British Museum, Reg. 8 c. VII, fol. 162, (chapitre d'Exeter).

Ed. J. CAPGRAVE, 2^e éd. HORSTMAN, I, XXV, note 3 (275).

Il existe une autre *Vita* non signalée par la *BHL* et que voici :

II. — VIE INEDITE CONSERVEE PAR LES TRADITIONS DE SAINT-MALO ET DE L'ABBAYE DE SAINT-MAGLOIRE DE PARIS

Mss. : A. — *Lectionnaire de Saint-Magloire de Paris* : Ms. Paris Mazarine 399, fol. 177-179 (xiv^e siècle) (276).

B. — *Bréviaire de Saint-Magloire de Paris* : Ms. Paris Mazarine 346, fol 290^v-291 (xv^e siècle : achevé en 1433 par le moine Maglorien Gilles Roussel) (277).

(273) Le Chanoine DOBLE, *Saint Melor*, p. 3-10, en a donné une traduction anglaise. Cette *vita* a été à l'usage d'Amesbury, comme en témoigne toute la dernière partie relative à cette abbaye.

(274) F. DUINE, *Bréviaires et missels*, p. 145.

(275) DOBLE, p. 11-13, en a donné également une traduction anglaise. Voir aussi une note de S. BARING-GOULD, *A Catalogue of Saints connected with Cornwall*, p. 278-281 (rééd. de l'article paru dans le *Journal of the Royal Institution of Cornwall*, XLIX).

(276) Voir ci-dessus note 241 ; non recensé par l'abbé Duine. — Comme certaines des autres leçons de ce lectionnaire, celles consacrées à saint Mélar sont précédées d'une petite miniature. Celle-ci est d'assez mauvaise qualité et un peu abîmée : elle représente le saint décapité dans son lit.

(277) Mélar est qualifié au 1^{er} octobre de martyr : voir ci-dessus note 242. Cf. F. DUINE, *Bréviaires et Missels*, p. 64-66, *Inventaire*, n^o XXVI, p. 73 ; A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents* (déjà cité), p. 554, à la fin de la note 1.

Ed. (disparue) : C. — *Bréviaire de Saint-Malo*, imprimé à Saint-Malo en 1537.

- original : l'unique exemplaire connu était autrefois conservé à la Bibliothèque municipale de Saint-Malo (278) ; il fut brûlé en août 1944. La *Vie de saint Méloir* se trouvait aux fol. 00⁸ r^o, 00⁸ v^o et pp¹ r^o : cette foliotation fut modifiée et devint les fol. 277 et 278. Le texte se présentait vraisemblablement sur deux colonnes.
- copies. Deux copies, légèrement différentes, en furent prises A. de la Borderie, conservées aujourd'hui dans ses papiers aux Archives d'Ille-et-Vilaine, sous la même cote 1 F 378 : 4 p. sur papier in-12 (279).
- excerpt. dans A. DE LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, t. I : quatre brefs passages p. 374, note ; p. 376, note 2 ; p. 378, note 4 ; p. 379, note 1.

N.B. — Le texte se présente en VIII leçons dans les manuscrits de Saint-Magloire, car ils suivent le *cursus* monastique et les lectures se faisaient aux deux premiers nocturnes. Au contraire, le *Bréviaire de Saint-Malo* était à l'usage « romain » (non monastique) et il y avait IX leçons qui se lisaient en III Nocturnes. Le texte est de longueur différente dans les trois volumes : A est le plus long : il a servi de base à cette édition ; les divisions en B et en C sont signalées. — Les abréviations ne présentent pas de difficultés et ont été résolues. Dans l'apparat critique, quand les variantes sont les mêmes dans les deux copies de La Borderie, elles sont groupées sous la seule lettre C ; dans le cas contraire elles sont distinguées en C¹ (première copie) et C² (seconde copie).

Lectio prima [C 1] (280). — Cum in exordio christiane fidei apostolica doctrina per orbem terrarum in omnibus ubicumque gentibus diffunderetur, iuxta dominicam uocem, quando ad extremum diem Ascensionis sue cum discipulis suis^a manducauit et bibit, precipiens eis predicare euangelium omni creature, id est omni^b homini et omnibus gentibus^c baptizare omnes in nomine

^a C om. suis. — ^b C om. omni. — ^c C om. et omni. gent.

(278) F. DUINE, *Inventaire*, p. 194. Nous ignorons si ce bréviaire présentait quelque parenté avec celui de Saint-Pol-de-Léon imprimé en 1516 (ci-dessus note 232 bis), car, des deux seuls exemplaires connus, aucun ne comporte la partie du 2 octobre et seul celui de la Bibliothèque de Rennes nous signale qu'il y avait à cette date IX leçons : *Melarii mart[yr]is*, IX lect[iones], l'exemplaire de la Réserve à la Bibliothèque nationale étant privé de ce calendrier.

(279) C'est grâce à l'obligeance de M. H.-F. BUFFET, Directeur des services des Archives d'Ille-et-Vilaine, que nous avons pu obtenir photocopie des deux transcriptions de La Borderie.

(280) Le prologue que constitue cette première leçon en A et C manque en B : Son *incipit* est presque le même en BHL 5905 et 5906, mais le texte diffère.

Patris et Filii et Spiritus Sancti^d, ut quicumque crederent et baptizati fuissent saluarentur, qui uero non crederent condemnarentur. Gracias Deo omnipotenti^e ! [C 2] Ad^f fidem gentilitas et ad credulitatem Domini nostri Iesu Christi est conuersa. Multi quoque^g credentes, ^hprecepta apostolica sequentesⁱ secularibusque^j negociis abrenunciantes, pompatica et mundana relinquentes, ^kspecialiter Deo adherentes, uariis uirtutum effulsere miraculis ouantes^l.

Lectio secunda. — Sicut quondam^m antiqua didicimus relatione, [B 1] fuit uir christianissimus Iohannes (281) nomine, nobili ortus Britannorum genere, quem Dominus de ultra marinis partibus, ductu angelico, in Cornubiam disposuit transmeare. Qui postea principatum ipsius gentis, armatus fide, prolixo in tempore nobiliter ac salubriter uidebatur tenere. [B 2] Et expletis annis uite sue, regnauit Daniel filius euisⁿ pro eo. [C 3] Mortuo quoque Daniele, Fortunatus (282) filius eius successit in regno. Et genuit duos filios^o, nomen uni [dedit] Melianus (283), et nomen alteri Rioudus^p (284). Post quem^q filius eius Melianus nomine ducatum quoque suscepit Cornubie. [B 3] Et accepit uxorem nomine Aurillam^r de patria que uocatur Domnonia^s, Ninoci^t (285) scilicet illustrissimi comitis filiam, qui, ut supra dictum est^u, Dei precedente gratia, cum honore in ipsa quoque^v aduenit patria. Genuitque ex ea filium

^d C add. suis. — ^e C om. Gr. Deo omn. — ^f C Tunc ad. — ^g C autem. — ^h C add. et. — ⁱ C om. pre. ap. seq. — ^j C secularibus. — ^k C add. et. — ^l C visis mir virt. eff. ov. — ^m C De quorum collegio qu. — ⁿ C fil. ei Dan. — ^o C¹ om. filios. — ^p C nomenque uni dedit Melianum et nomen alteri Rivoldum. — ^q C om. Post quem. — ^r C Aurilam. — ^s C¹ Donnonia (avec renvoi marg. : « Ed. a Dounoma »). — ^t C Wiuoci (en C¹ la lettre u est soulignée, et en add. interlin. se lit : « sic »). — ^u C om. ut ... est. — ^v C om. quoque.

(281) Selon LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, t. I, p. 373-374, la vraie forme du nom de ce personnage serait Iahan ou Iaun Reith.

(282) LA BORDERIE, *loc. cit.*, fait remarquer que *Fortunatus* est l'équivalent du breton *Budic* ; sa copie C² porte d'ailleurs en addition : « (Budic ?) ».

(283) La forme exacte est *Meliauus*, traduite par Méliau, Milliau ou Millio. — Au ix^e siècle, *Bili*, dans sa *Vita Machutis*, I, ch. xxxiv (éd. Lot, p. 375), parle d'un personnage de ce nom qui était prince du Pou Alet (*pagus Aleti*) ; il rapporte le don d'une terre faite à l'ermite Domnech (F. Lot, dans *Mélanges d'Histoire Bretonne*, p. 123-124). Ce Domnech est vénéré en Cornwall (DOBLE, p. 30) ; il est aussi le patron d'une paroisse, Saint-Domineuc, à mi-chemin entre Rennes et Saint-Malo.

(284) Rivode est appelé aussi *Rinodus*, *Rinodius*, *Rioudius*, *Riuoltus*, etc. selon les sources.

(285) Le mot est mal écrit en B. Faut-il lire *Vinoci* ou *Ninoci* ? Du Paz a omis cette phrase. Plaine a transcrit *Judoci* (d'après une autre source signalée sans précision). LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 376, parle d'« *Aurilia* (Aurélie), fille d'un prince de la famille royale de Domnonée appelé *Winnoc* », mais aucun personnage de ce nom ne figure dans la liste des « rois, ducs et comtes de Domnonée » dressée par le même auteur, *ibid.*, p. 580. Albert Le Grand mentionne Haurille sans donner le nom de son père. Le Baud garde le silence sur les deux.

nomine Melorium (286), cuius in fine huius libelli uita et actus nobiliter inuenitur.

Lectio tertia [B 4]. — Pollebat^x namque insignis^y nobilitate, sapiencia^z redimitus, consiliis humanis et^a spiritualibus uallatus. [C 4] Erat quoque in elemosinis largus, in ieiuniis frequens, in uigiis p̄nox (287), in orationibus assiduus, in tantum ut per septem annorum spacia tradito sibi a Deo regno tanta fertilitas fuit sine pluuiā, ut arene maris coequarentur^b. Nec inmerito quia iusticia regnabat in terra, et propter iusti^c principis merita exultabat Domini gratia, qui in misericordia sua cunctis commanentibus in regno necessaria prebebat alimenta^d. [C 5] Nec mirum si hoc tantum in Dei fide obtinuit, qui nichil ex^e ea iuxta preceptum Magistri dubitauit, qui promisit discipulis suis dicens : *Si habueritis fidem ut granum sinapis et non hesitaueritis, quicquid pecieritis sine dubitatione possidebitis*^f (288). [B 5] Sed, proh^g dolor ! diabolica discurrente nefaria^h fraude, sicuti de iusto Abel legitur qui occubuit a Cain fratre, iniqua interemptus cede, ita illustrissimus uir genitor beati Melorii, regnansⁱ septimo anno ducatus sui cum habundancia et pace. [C 6] Dum consilium fuit primatum ad bene considerandum in patria congregatum Cornubie, insurrexit contra illum crudelissimus frater eius Riudus^k et turpissima^l interfecit morte.

Lectio quarta [B 6, C 7]. — Qui, post mortem fratris, minuasit pro illoⁿ regnum, quesiiuit^o nepotem suum, uidelicet Melorium, quem sanctissimus pater paruulum in etate reliquerat septem annorum (289), et perrexit in patriam^q Cornubie in loco qui uocabatur *Gorbroidus*^r (290), ubi conuenerunt episcopi et clerici atque laici quamplurimi. Habuitque cum eis consilium de innocentis morte, ut, sicut fecerat de patre, ita in filio dimitterent eum^s explere. Sed tantum-

* A Pellebat. — y B insignitus ; C nanque Melianus insignitus. — z AB sapientie ; C¹ sapientie corr. sapientia ; C² sapientie. — a C om. et. — b C coequaretur. — C om. iusti. — d C preb. necess. alim. — e C in. — f B om. Nec mirum ... possidebitis. — g AB pro ; C proth. — h C nepharia. — i C add. suo. — j C regnate. — k C Rivoldus. — l C add. eum. — m C add. postmodum. — n C² eo. — o C quesiiuitque. — q C terram. — r C Gobroidus. — s C om. eum.

(286) Les sources fournissent indistinctement les formes *Melorius*, *Meliorus*, *Melarius*, *Melorus*, *Melor*, etc. et même la traduction Molaire (dans Pierre Le Baud, voir *infra*).

(287) Un signe de La Borderie en C¹ correspond au milieu du texte du fol. 008 v° et permet de supposer que l'imprimé de 1537 se présentait en deux colonnes.

(288) Le début de la citation est tiré de Mt. 17, 19, ou de Lc. 17, 6 ; la suite est citée librement d'après plusieurs passages comme Mt. 21, 22, et Mc. 11, 24.

(289) L'âge de sept années attribué, comme le règne paradisiaque de sept ans de son père Méliau, est naturellement le symbole de la plénitude.

(290) « Il est difficile, mais non peut-être impossible de déterminer ce lieu » (LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 378, note 4). dans aucune autre version de la vie de saint Méloir n'apparaît ce nom de *Gobroidus* ou *Gorbroidus*.

modo illi qui aderant, timentes Deum, petierunt dimittere eum uiuum. [B 7] Et cum tyrannus non posset explere in sancto Dei Melorio quod cupiebat, infremuit et iussit dexteram abscindere eius manum^t pedemque sinistrum. [C 8] Tunc postea a religiosis uiris in monasterio sancti Courentini^u (291) in patria Cornubie honorifice^v susceptus ibique^w ei facta est argentea manus, pes quoque eneus. [B 8] Et proficiebat de die in diem, facundie multum honestissime deditus. Erat quoque in aduersis constans, in dubiis fidus, in prosperis modestus, in contubernio humilis et nullo modo a Deo recedebat, [C 9] sed potius omnes cogitationes suas omnemque uitam et omne consilium in illum^x conferebat [*desinit B* (292)]. Declarabat namque in officio lingue quod gestabat in nomine. Nomen uero eius sonat sonat pulchrix^y, quasi deductum sit a melle et ore. Quid plura ? Teneros studebat annos morum maturitate semper uincere^z et beniuolencia^a cordis et caritatis melle condire [*desinit C*].

Lectio quinta. — Factum est autem dum beatissimus digne Deo Melorius et laudabiliter in ipsis puerilibus annis a nutritore suo ac baiulo aleretur nomine Cerialtauo (293) et educaretur, contigit magnitudinis Dei miraculum quod preterire silencio uidetur indignum. Nam quoque estuali tempore, sicut est naturale producere arboribus queque poma frugiferis et matures fere, horis meridianis sollempni die, exeuntes supradicti nutritoris famuli in siluam et per commodos detulerunt lucos multiplices secum nuces, edulio habiles ; et fecit unusquisque suam maxam presentaueruntque eas puero Melorio sicuti domino suo. Qui hylari uultu sibi deportatas suscipiens nuces, collegit eas de manu argentea cepitque manus illius mirum in modum quasi reflexus habere carneos, dictuque mirabili et uisu, cepit extendere et reducere quasi ossibus et neruis natiuam uenis sanguine atque compactam pelle. Tunc uero, sicut a fidelibus est relatum, accipiens de nucibus sibi delatis, uas plenum iac-

^t C¹ man. ei. absc. dextr. ; C² dextr. ei. absc. man. — ^u BC Corentini — ^v C add est. — ^w C sibi que. — ^x C add marg. i[d] e[st] Deum. — ^y C pulchrum. — ^a C¹ beniuolentiam.

(291) Il ne s'agit pas de saint Corentin en personne, mais de l'un de ses successeurs, « l'Euesque de Kempercourtin » comme l'écrit Pierre le Baud (cf. *infra*).

(292) En marge de B se lit : « exposicio Nisi granum », c'est-à-dire que l'Evangile, suivi de ses homélies, était extrait de Jean 12, 24 et suiv. : « Nisi granum frumenti cadens in terram... ». Dans le texte, suit la rubrique : « Vesperis finitis de sancto Melorio, sic memoria facienda est de sancto Leodegario episcopo et martyre, c'est-à-dire qu'aux secondes vêpres de saint Mélar, on faisait mémoire de saint Léger, évêque et martyr.

(293) La forme correcte est *Keryaltano*. Les noms en *Ker-* sont très nombreux en breton et dérivés de noms de lieux : *ker* a d'abord désigné la pierre, puis la maison, le groupe de maisons (d'innombrables toponymes ont ce sens) et enfin la ville. — L'étymologie (*caër*) est discutée.

tauit eum per terebri foramen apertum et hostii repagulum (294). Quod multi cernentes, aliqui ridicula quorum mens erat insana, et plurimi conuenientes pre gaudio exultantes, non cessauere hymnica Domino Ihesu Christo referre preconia, qui tam mirabiliter operari uidebatur in suo puerulo, postmodum sibi matyre uidelicet precioso.

Lectio sexta. — Nec etiam reticere lingua fatetur nostra quod non longo post in sua egit infancia. Cepit namque in se mirari diuinitatis Dei omnipotentiam qui *prope est omnibus inuocantibus eum^b in ueritate* (295) et considerauit huius rei miraculum : flexis tandem genibus in oratione diu longeque perorans sibi presentaneam sensit diuinam adesse clemenciam. Accepta denique puerilitatis^c framea, que uulgo uocatur petraria, iactauit eam quasi stadio et amplius dimidio et super petram infixit durissimam. Subsequens uero ictum iaculantis dextere et retrehendo petrariam de durissimo silicum saxo deifica uirtute de silice aque egressae sunt la[r]gissime et usque in hodiernum diem fons emanauit nimis ab illo et ebullire cernitur loco (296) ipsiusque terre amplitudinem necessariis discursibus inrigare. Hoc uero miraculo deifice uirtutis opere patrato, cepit excrescere eius opini cotidie magis ac magis in Dei nomine. Tunc iniquissimus eius patruelis Riuodus, audiens famam et uirtutes per illum quas operabatur Dominus Ihesus Christus, Cerialtauum inuitauit nutritorem suum habuitque cum eo colloquium et dixit ei : « Si alumnum tuum occideris Melorium, diuicias habebis quamplurimas mecum, faciamque te tam de pecoribus quam de terris ditissimum, et quodcumque desuper *Coci* (297) montem uideris dabo tibi ».

Lectio septima. — Cum autem audisset hoc, crudelissimus Cerialtauus, uenit ad domum suam cupiditate successus, et narrauit

^b A se. — ^c A puerilitas.

(294) L'édition Plaine donne : « per apertum veretri et istii repagulum ». Ni Pierre Le Baud ni Albert Le Grand ne parlent de cette anecdote.

(295) Ps. 144, 18, selon la Vulgate.

(296) Dom Plaine place cette fontaine à Meilars dans le Cap-Sizun.

(297) Ce mont n'est pas nommé dans l'édition Capgrave. PLAINE, éd., p. 169, note 1, fournit la même graphie, *Coci*, laquelle se trouve aussi dans le ms. de Châgé, et l'identifie avec le Menez-Hom, sommet des Montagnes Noires (330 m), qui domine toute la presqu'île de Crozon, la rade de Brest et la baie de Douarnenez. Albert Le Grand parle du mont *Cuti* que Kerdanet, éd. p. 615, col. 2, note 2, a assimilé au Mont *Frugi* (qui domine Quimper sur la rive gauche de l'Odet). A. DE LA BORDERIE, op. cit., p. 379, et note 2, écrit *Scoci* (d'après le ms. Paris lat. 13.789) ; il croit que c'est soit le Menez-Hom soit Saint-Michel de Brasparts, qu'il passait de son temps pour être le sommet des Monts d'Arrée, alors qu'il a été établi depuis que c'est le signal de Tossen ou Tuchen (qui signifie « butte » en breton), écrit habituellement Toussaines (384 m), à 3 km au nord de Brasparts. Sur ces sommets voir R. MUSSET, *La Bretagne*, Paris, A. Colin, 1942, p. 36.

uxori sue (298) que et quanta ille tyrannus [pro]misisset. At illa dixit ad eum : « Vade, confirma contra eum consilium tuum ». Qui statim perrexit et cum seuissimo tyranno pessimo de morte sancti uiri consilium per unam ebdomadam tractauit. Tunc eius nutrix celeriter cum eo fugit usque in Domnoniam in *Pago Castelli* (299) in castellum quod uocatur *Boxidus* (300), ubi erat amita uel matertera illius, filia Fortunati, cum Commoro comite (301). Ibique ab eo et a coniuge siue a familia cum honore est susceptus letatusque est in aduentu et obuiatione illius, et cum gaudio dixit ad eum : « Dabo tibi pagum castri (302) ubi sum usque sis uir magnus ad nutriendum te ». Post hec exiuit eius opinio per totam patriam et cognouit impius Riudodus quia ibi esset, misitque post illum nutritorem suum dicens : « Vade post alunnum et caput eius defer mihi, et implebo tibi omnia que promisi ».

Lectio octaua. — Tunc improbus Cerialtauus cum filio suo lustano (303), cupiditate deceptus, uenit in castro ubi erat sanctus Melorius et in aspectu illius gauisus est ualde, elegitque in illa nocte cum illis in uno lecto dormire cum magna fide et pio amore. Sentiens ergo nutrix eius, timebat que uentura erant, et cum illis non dimisit illum in nocte prima, nec in secunda. In nocte uero tertia, currens quasi agnus mansuetus, peciit ab ea ut dimitteret illum cum illis dormire puro corde et sincera caritate. Ut uidit nutrix eius namque uoluntatem complexam, osculans illum benedixit dicens : « Quod uult Deus fiat de te ; uade in nomine sancte Trinitatis ». Cum

(298) Albert Le Grand est le seul à lui donner un nom, celui de Rarisia.

(299) Il faut distinguer ce *Pagus Castelli* (Pou Castel, Pou Gastel, Pouhastel ou Pestel) du *Pagus Civitatis*, contrairement à ce qu'a fait A. DE LA BORDERIE, dans *Hist. Bret.*, t. I, p. 123-125 et cartes III et V. A l'est, le *Pagus civitatis*, entre le Douron et le Léguer, tire son nom du *castellum* de Yaudet (Coz-Géaudet) près de l'embouchure du Léguer. A l'ouest, le *Pagus civitatis* entre le Kefleut (rivière de Morlaix) et le Douron, tire le sien du Castel-Dinan, ancienne motte gallo-romaine devenu château féodal dès 1035-1040 dans une boucle du Douron, entre Plouigneau et Trémel (voir notre carte 2), fondé par Rolland de Dinan (sur la Rance), dont la famille fut largement possédée en Bas-Trégor. Il reste des ruines indiquées par la *Carte E.-M.* (qui ne donne pas le nom de Dinan). Voir R. COUFFON, *Les « pagi » de la Domnonée au IX^e siècle d'après les hagiographes bretons*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. XXIV, 1944, p. 10-13 du tiré-à-part ; du même auteur, *Contribution à l'étude du comté de Tréguier*, dans *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. C, 1971, p. 39.

(300) Sur ce château de la Boissière voir ci-dessus les notes 64 et 111.

(301) Ce prince, qui joue ici, un rôle bienveillant, a été souvent assimilé au tyran Conomore (voir, par exemple A. DE LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 393-397 et 401-402) qui apparaît dans de nombreuses vies de saints (DOBLE, *Saint Melor*, p. 30-31).

(302) On pourrait aussi lire *Pagum Castri* et entendre par là toute la circonscription.

(303) D'autres traditions appellent Justin le fils de Keryoltan, par exemple Pierre Le Baud (voir *infra*) et Albert Le Grand.

autem appropinquaret tempus dormitationis, elegit gloriosus innocens in illa nocte lectum suum inter Cerialtaum et filium suum Iustanum. Qui suscipientes eum cum dolo, iugulauerunt eum per noctis silentium et caput eius absciderunt. Tum uero Iustanus, uir sanguineus pollutis manibus arripiens sacrum caput secum, uolens per murum furtum egredi, Deo permittente, fractis cecidit ceruicibus et expirauit.

III. — DEBUT DE L'OFFICE A L'USAGE DE CHAGE (304)

Lectio prima. — Beatum martyrem Melorum diligentibus et festa eius pia deuotione solemnisantibus, qua de causa solemnitas eius pridie Idus Maii celebretur notificandam uidetur. Glorioso infante in castro Boxido impiorum manibus martyrizato (305), Cerialtanus sanctum eius caput Rinoldo patruo eius, sicut inter eos conuenerat, detulit. Et montem *Coci* ascendens ut promissiones suas acciperet, cum se circumquaque uidere posse noderet, primo uisum perdidit, postea morte subitanea interiit.

Lectio secunda (306). — Rinoldus uero cui sanctum caput delatum fuerat, cum de ducatu quem fratri suo abstulerat, securum se esse crederet, tertia die postquam sanctum caput uidit, morte subitanea deffunctus est et caro eius sicut cera que fluit a facie ignis liquefacta est.

Lectio tertia. — Sceleratis hominibus... (307).

IV. — PREMIERE REDACTION DE PIERRE LE BAUD (308)

Il a paru intéressant de reproduire les deux rédactions de l'histoire de saint Mélar telles que nous les présente Pierre Le Baud (309) pour les comparer aux vies latines, car les deux éditions ne se trouvent pas dans toutes les bibliothèques. En voici la première.

« *De saint Pater [...]* et comme *Rinodius, le comte de Cor-*

(304) Voir ci-dessus note 246.

(305) Ce membre de phrase *Glorioso ... martyrisato* termine le § 14 de l'édition Plaine.

(306) Cette seconde leçon est donnée en note par Dom PLAINE, éd. p. 172, note 2, avec de menues variantes (« in apographis lectionariorum Melden-sium »).

(307) Voir PLAINE, éd. § 15.

(308) Dans *Cronicques et Ystoires des Bretons* publiées d'après la première rédaction inédite par le Vte Ch. DE LA LANDE DE CALAN, Nantes, Société des Bibliophiles Bretons, fasc. II, 1910, p. 143-146 : livre III, ch. 45°.

(309) La première rédaction a été commencée par lui en 1480, la seconde à partir de 1498. Il est mort en 1505.

nouaille, fist piteusement meurdrir son frere et son nepveu pour avoir seul toute le seigneurie.

[...] Ainsy y avoit lors plusieurs divisions en Bretagne apres la mort de leur prince Jona, occis par le tiran Comorus, qui, comme dit est, en possidoit l'une partie tyranniquement ; au temps duquel & que Judual, qui vroy prince de Bretagne devoit estre, estoit fuitiff à la court du roy Childebert de France, y avoit ung autre cruel tirant en Cornouaille, appelé Rinodius, qui comme forcenné exercza son iniquité envers ses parens ; pour la genealogie duquel & de sesdittz parens cognoestre plus plainement est à savoir que entre les Bretons transmarins avoit ung noble homme extrait de royalle ligniée qui estoit appelé Jehan, lequel, oyant que Cornouaille estoit deserte & que elle n'estoit habitée fors de bestes sauvages apres la desolacion que y firent les Frisons & leur duc Corsoldus (310), en la compagnie de Rivuallon Murmazo (311) passa la mer avec grant compaigniee de Bretons insulaires & icelle contrée de Cornouaille print & y habita &, tant comme il vesqui, la possida par la permission dudit Rivuallon ; & apres le deceix dudit Jehan, Daniel, son filz, tint le regne ; auquel succeda Budic, filz dudit Daniel ; lequel roy Budic engendra deux enfens appelez Mellanius & Rinodius qui lui succederent apres sa mort ; mais d'iceulx deux fut Melanius en corage le plus debonaire, car il estoit catholicque par foy, certain en Notre Seigneur par esperance & en toutes bonnes euvres tres ententiff ; & comme il qui estoit l'ainsné possidast Cornouaille apres son pere durant l'espace de sept ans qu'il en eut le gouvernement, goute de pluie n'y decourut, le nege n'y empira la terre, ne la gelée ne la cuisit, & touteffois ne laissa elle pas à frut-tifier tres habundaument, car la rousée la attrempoit par les saisons à ce que elle ne fust brullée par les chaleurs de l'esté & que de l'iver elle ne souffrist les deürtés ; & y habundoit plus grant foison de biens que en nulles des autres provinces voisines ; mais Rinodius, son frere, qui au contraire estoit rempli de toute perversité, machinoit par chacun jour son destruction et conspiroit les moïens comme il le peüst faire occire affin qu'il peüst tout seul seigneurir en Cornouaille, & tant qu'il l'occist en ung consistoire où ils estoient assemblement entrez pour determiner de leurs choses. Et adonc ledit Rinodius, digne d'estre privé de touz honneurs, occupa le païs de Cornouaille, lequel embrasé & esmeü de plus grant couve-tise, comme à bien peu il se veüst hay de touz & craignant que pour l'énormité de ses meffaitz il feüst privé de regne, il comanda chercher ung seul filz appelé Melarius qui demouré estoit de Melanius, son frere germain, &, apres qu'il seroit trouvé, le lui amener. Lors

(310) Sur ce Corsoldus, qui apparait dans certaines traditions (comme dans l'édition Plaine) et qui n'est autre que le nom de la ville de Corseul donné à un chef de bandes, voir A. DE LA BORDERIE, *Hist. Bret.*, t. I, p. 352 et 355.

(311) *Ibid.*, I, p. 311.

fut ledit Melarius trouvé & présenté à son oncle en l'asge de VII ans à occire ; mais comme les chevaliers du comte Rinodius veüssent l'enffent bien formé de touz ses membres, plaisant à touz par ses doulx & amodurez regards & tout en la maniere de son pere gitter ses mointiens, ils eurent compassion de son innocence & ne voudrent souffrir que contre enfant de si petit asge leur seigneur perpetrast telle felonnie ; & ainsi par leurs pourchas fut audit Melarius pour celle foiz la vie ottrée ; mais la main & le pié senestres lui furent tranchez par le commandement son oncle. Et lors le debonaire desir des serviteurs qui avoient eue affection à Melanius, pere dudit Melarius, les pourforceza amer le filz & lui querir remide convenable ; si lui firent forger une main d'argent & ung pié d'arain qui par vertu divine lui profiterent ; laquelle chose, comme elle venist à la cognoessance du souverain ministre de saint Chorentin, qui trouva ledit Melarius en ung moustier où il enseignoit la discipline litterale, il l'en emmena avecques lui & lui fist nourrir en l'esglise en laquelle il demoura par l'espace de VII ans, prosperant tousjours de vertu en autre ; mais comme plus croissoient sa renommée & loenge de jour en autre, Rinodius, son oncle, par envie se atristoit. Et come ainsi fust que le procureur de l'evesque l'eust baillé à ung nourricier ès fins de la region, le comte Rinodius, son oncle, qui en appiert, n'osoit sa cruauté parfaite, invicta ledit nourricier à menger avecques lui, auquel il dona viandes & boires abondan, & maints loiers lui promist donner avecques estre en son regne soustenu grandement si par moien Melaire, son neveu, estoit occis ; et le nourricier lui respondi que s'il vouloit donner autant de terre come il pourroit regarder d'un des mons de Cornouaille & le confermer aux siens apres lui pardurablement, il feroit ce que Rinodius lui amonestoit, par ainsi que sa femme se y vouldist consentir. Si lui ottria adonc le prince tenir celle chose de bonne foy ; pour quoy le nourricier retourna à sa maison et compta à sa femme et à ses enffens les causes pour quoy il avoit esté mandé et les convenances qu'il avoit promises au comte, ausquelles lesdittz femme & enffens se consentirent. Et adonc retourna icelui nourricier affermé par le conseil de sa femme à la court du comte Rinodius & avec lui mena son filz premier né ; si ottria à Rinodius ce qu'il lui avoit requis et impetra seürté des requestes qu'il demandoit ; mais ainsi qu'il estoit allé prendre celles seürtez fiducielles, se repentant sa femme du conscentement qu'elle y avoit donné & eut mercy de l'enffent, son nourri ; pour quoy elle s'enfuit oultre la montaigne jucques au chastel de Comorus, duquel a esté parlé dessus. Et lorsque le nourricier s'en fut retourné à sa maison, il commença ensuivre Melarius & sa femme fuissans jucques au lieu où demouroit ledit Comorus, où il les trouva ; et sitost que Melarius l'apperceût, il lui courut à l'encontre & se adhera à son coul en le baisant par grant amour. Si emmena celui cruel nourricier à sa maison ledit Melarius & sa nourrice, laquelle il pourforceza en la

parfin à lui obeir par menaces, par tourmens & aucunes fois par blandices. Et quant l'eure de dormir fut venue, Melarius se coucha entre son nourricier & sa nourrice en aussi grant seürté comme ung aigneau entre deux loups forcenez, car comme une beste mue ne pensant aucun mal ne traison, celle nuit le decollerent, puis saisirent sa teste d'avecques le corps separée & se mirent à la voye pour la porter à Rinodius. Mais, comme ilz cuidassent fuir les plaines voyes et suivre les nouveaux sentiers, ils trebucherent ès fossez du chateau et, au cheoir, ung filz qu'ils avoient, appellé Justin, se brisa le coul ; si furent toute nuyt le pere et la mere ès fossez sans en povair issir, pour cause que les portes estoient fermées ; & le landemain monstrent la teste de Melarius l'innocent à son oncle Rinodius, par quoy ils acquirent les convenances & marchez entr'eulx paravant faitz ; & Rinodius rempli de grant liesse commanda adonc au nourricier qu'il montast sus l'une des montaignes de Cornouaille, laquelle qu'il voudroit eslire, affin qu'il receüst le loyer qu'il avoit desservi. Lequel nourricier, quant il fut monté sur la summité de la plus haulte montaigne de la contrée, come il cuidast recevoir & prendre le pris de son ouvrage, en regardant il fut privé de la lumiere des yeulx ; & comme il allast czà & là sans veoirs goutte, il trebucha du hault au bas & se deffroissa & mourut tres doloirement. Quelle chose ouyeant Rinodius le comte, espoventé de tres grant peur, se acouscha mallade, et au tiers jour en suivant perdit l'une & l'autre vie ; & son neveu Mellarius fut par les anges porté ou celeste regne entre les compaignies des martirs pour y triumphez pardurablement ».

V. — SECONDE REDACTION DE PIERRE LE BAUD (312)

« Et apres la mort de celuy Theodorich Comte de Cornoüaille, qui tua Maclian & Vignier, comme dit a esté dessus, selon la legende de saint Molaire [*sic*] regnerent en celle region de Cornoüaille deux autres fils de Bodic, appelez Melanias & Rinodius ; car dudit Theodorich ne demoura qu'un seul fils nommé Innocus, qui ne voulut pas tenir le regne, ains print l'estat de Religion ; & de luy sera traicté apres. Mais de ces freres Melanias & Rinodius, selon ladite Histoire de saint Molaire, l'un, c'est à sçavoir Melanias, fut plus debonnaire que l'autre, comme dit est nommé Rinodius ; lequel Melanias, comme il eut regné sept ans, fut occis en un conseil par

(312) *Histoire de Bretagne* publiée par le sieur d'Hozier, Paris, 1638, ch. X, p. 71-72. Certains détails du début de cette rédaction se trouvent également en tête du récit d'Albert Le Grand : les deux personnages tués par Teudric (Theodorich) sont Macliau, comte de Vannes, et saint Gwinéar ou Guigner (voir ci-dessus note 140). Dans les extraits de cette seconde rédaction qu'a publié de nouveau le Vte de CALAN, *op. cit.*, fasc. III, p. 62, figure seulement une partie de la première phrase.

enuie : Apres la mort duquel, Rinodius vsurpa & tint le regne. Et comme il se vist presque de tous hay, il fut prins de convoitise, & craignant qu'il fust priué du regne pour l'enormité de ce crime, fist guerir [*lire querir*] vn seul fils de Melanius son germain, appellé Melarius, auquel il fist trancher le pied & la main senestre pour luy oster l'esperance de regner en Cornoüaille. Puis encores, apres sept ans doubtant Rinodius, que celuy Melarius le troublast en la jouissance du regne, manda le nourricier auquel l'Euesque de Kempercorentin l'auoit baillé en garde, & luy promist autant de terre qu'il pourroit regarder d'vn des monts de Cornoüaille, s'il occioit Melarius son neveu par quelque aduventure. Si le consentit le nourricier à ce faire, & apres son retour s'en declara à sa femme, qui premier y donna son consentement ; puis apres elle eut compassion de l'innocent, et repentante de sa promesse se mist à voye pour s'enfuir, & le mener outre la montagne au chastel Comorus : mais ils furent ratains par le mary nourricier, qui contraignit se femme par menaces à consentir ce qu'elle auoit permis, & en celle nuict trancherent la teste de Melanius, laquelle ils vouloient porter à Rinodius son oncle. Mais selon ladite Histoire, ainsi qu'ils y alloient, leur fils appellé Iustin, pour l'obscurité de la nuict se brisa le col à cheoir ès fossez : & en apres le nourricier quand il fut sus la montagne, pour choisir le loyer qu'il auoit acquis, perdit la veuë, & se precipita & mourut. Et le Comte Rinodius quand il entendit la nouvelle fut feru de si grant peur, qu'il finit ledit jour sa vie. Lesquelles choses n'est pinct de doubte estre aduenues par la vengeance diuine.

Appendice I

*Parenté des pièces liturgiques en l'honneur de saint Mèlar
(excepté celles du Commun d'un martyr)*

DATE	LIEU	MANUSCRIT (ou Imprimé)	PIÈCES	Se retrouvent (à la même date) dans :
1 ^{er} octobre	SAINT-MALO, Cathédrale	Bréviaire de 1537	1) IX leçons	Office de Saint- Magloire de Paris
—	AMESBURY, Abbaye	Ed. DOBLE	2) Collecte	Amesbury
—	SAINT-MAGLOIRE de Paris, Abbaye	1) Lectionnaire XIV ^e s.	Collecte	Bréviaire de Saint-Malo de 1537
—	—	2) Bréviaire XV ^e s.	VIII leçons	Bréviaire de Saint-Malo de 1537
6 mai	RENNES, Cathédrale	Bréviaire XV ^e s.	—	—
—	MEAUX, Cathédrale	2 Bréviaires XII ^e -XIII ^e s.	Collecte	1) 2 bréviaires Cathé- drale de Meaux
—	« Notre-Dame de Châgé	1 Bréviaire XVII ^e s.	Collecte	2) 1 bréviaire Notre- Dame de Châgé
—	—	—	—	Bréviaire de Rennes XV ^e s.

Appendice II

Liste des manuscrits cités

(Ceux qui sont précédés d'un astérisque ont été vérifiés)

ANGERS : Bibl. mun. * 91 (83).

* 477 (461).

CAMBRIDGE : Corpus Christi Coll. Parker 93.

EXETER : Chapitre 3518.

LONDRES : Brit. Mus. Reg. 8 c VII.

OXFORD : Bodl. Liturg. 407.

PARIS : Arch. nat. LL 39.

Bibl. de l'Arsenal * 153.

— — * 623 Rés.

— — 5122.

Bibl. Mazarine * 346.

— — * 399.

Bibl. nat. * franç. 20 309.

* franç. 22 321.

* franç. 22 362.

* lat. 1054.

* lat. 1098.

* lat. 1154.

* lat. 1266.

* lat. 1295.

* lat. 1296.

* lat. 5275.

* lat. 12 035.

* lat. 13 789.

* lat. 17 294.

* nouv. acq. lat. 172.

* nouv. acq. lat. 429.

Bibl. Sainte-Geneviève, en tête de l'imprimé *Rés. 8° 1312
(inv. 1475).

RENNES : Archevêché, sans cote.

Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine 1 F 378.

Bibl. mun. 22 (8).

ROUEN : Bibl. mun. A 434 (307).

SAINT-BRIEUC : *Arch. dép. des Côtes-du-Nord.

Collection privée : Livre d'heures angevin du xv^e siècle.

Tables des matières

PAGES

1^{re} partie. TOPONYMIE ET TRADITIONS POPULAIRES.

I.	— TOPONYMIE..	289
II.	— LE « CHEMIN DE SAINT MÉLAR »..	301
III.	— QUI EST SAINT MÉLAR DE LANMEUR ?.. . . .	314

2^e partie. RELIQUES ET LITURGIE.

I.	— LES RELIQUES DES SAINTS MÉLAR	323
II.	— ENQUÊTE LITURGIQUE	337

3^e partie. LES DIFFÉRENTES VIES DE SAINT MÉLAR MARTYR.

I.	— RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES..	344
II.	— VIE INÉDITE CONSERVÉE PAR LES TRADITIONS DE SAINT-MALO ET DE L'ABBAYE DE SAINT-MA- GLOIRE DE PARIS	347
III.	— DÉBUT DE L'OFFICE A L'USAGE DE CHAGE	354
IV.	— PREMIÈRE RÉDACTION DE PIERRE LE BAUD	354
V.	— SECONDE RÉDACTION DE PIERRE LE BAUD	357
Appendices		359

traditions populaires

MICHEL MOLLAT *

Les ex-voto maritimes

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Je commence, bien volontiers, par remercier votre société de son invitation, et particulièrement Monsieur le Médecin général Laurent de ses paroles trop élogieuses à mon égard. Je tiens aussi à vous dire avec quel plaisir je me retrouve en Bretagne, spécialement à Brest, pour traiter d'un sujet qui nous est cher à tous. Mais en réalité, parler des « ex-voto » devant la Société archéologique du Finistère, c'est prêcher des convertis. Je crois donc que nous pourrions simplement analyser les raisons de l'utilité de la conservation des « ex-voto » et de leur importance pour l'histoire. Cela nous fournira des arguments auprès de ceux qui semblent ne pas avoir pour ces souvenirs du passé le même attachement que nous. Peut-être n'y ont-ils pas réfléchi ; peut-être ne se rendent-ils pas compte de la valeur documentaire ou sentimentale de ces objets.

Tout d'abord je tiens à dire que notre entreprise est un travail d'équipe. La preuve en est que, tout à l'heure, Daniel Samson vous présentera des photos prises par lui ou quelques-uns de ceux qui travaillent avec lui à cette enquête ; il complètera ainsi ce que j'aurai dit. En guise d'introduction, situons cette enquête et le problème des « ex-voto ». Ensuite, constatons que la conservation des « ex-voto » est un jeu qui en vaut la chandelle et que l'urgence de la moisson à effectuer n'en est que plus grande. Enfin, pour intro-

* Professeur à la Sorbonne. Conférence prononcée lors de la séance de la Société archéologique du Finistère, tenue à Brest le 7 mai 1972.

duire ce que Daniel Samson dira à son tour, nous noterons les grandes lignes de la méthode à suivre.

Certes, nous ne sommes ni les premiers ni les seuls à nous occuper de ce problème. En France, spécialement en Bretagne, la bibliographie mentionne certains noms que chacun d'entre nous connaît. D'abord, celui de P. Sébillot qui, dès 1906, dans la *Revue des Traditions populaires*, mère de la *Revue des Arts et Traditions populaires*, posa le problème des « ex-voto » maritimes. En 1954, un article de Fernand Benoît, bien qu'il fut archéologue antiquisant, sur les ex-voto de Provence, concerne largement notre propos. Nous pourrions mentionner aussi l'exposition tenue à Paris en 1949 sur l'art populaire religieux et qui fut décrite par Joseph Pichard, dans une brochure devenue rare. Nous devons aussi rappeler l'activité du Comité brestois, du Comité de documentation historique de la Marine pour la conservation du souvenir maritime.

Des efforts ont été faits depuis quelques années dans les universités pour susciter des recherches, en Bretagne, à Paris et à Aix-en-Provence. Ajoutons les revues. N'est-ce pas de Grenoble, loin de la mer, dans la revue intitulée *Le Petit Perroquet*, que vint un appel pour la sauvegarde des « ex-voto ». Le récent Congrès national des Sociétés Savantes, tenu à Nantes, a permis de poser la question et, à l'heure actuelle, le Musée de la Marine, à Paris, porte une attention particulière à la question. Voilà pour la France. A l'étranger, il en est de même au musée bavaïse des Arts et Traditions populaires de Munich, au Danemark, en Suisse même, pays continental s'il en est ; une exposition d'« ex-voto » d'où la mer n'était pas absente, a eu lieu au Musée des Beaux-Arts à Berne en 1964. L'Espagne a commencé à inventorier ses « ex-voto » de la côte cantabrique et Dieu sait s'il y en a sur les côtes méditerranéennes. Dans la région de Porto et en Algarve, au Portugal, des ethnographes et des ethnologues s'intéressent au problème. L'Italie, objet à l'heure actuelle d'une enquête méthodique, a publié déjà un certain nombre d'ouvrages et réalisé des expositions d'art religieux populaire à Venise en 1940, à Rome en 1953 ; Gênes, Venise, Naples et la Sicile sont des lieux particulièrement riches en « ex-voto ». Nous pouvons en dire autant des côtes de l'Adriatique, par exemple à Dubrovnik et Cattaro. Ce renouveau d'intérêt pour les « ex-voto », maritimes en particulier, correspond à une orientation de la recherche historique vers l'histoire des mentalités et de la culture populaire. Or ces souvenirs fragiles sont particulièrement menacés. « Le jeu en vaut la chandelle » disais-je tout à l'heure et l'intérêt historique de l'enquête paraît évident. Il est remarquable que, dès l'Antiquité, les premiers « ex-voto » connus sont presque tous des « ex-voto » maritimes.

La dernière remarque nous conduit à constater que l'« ex-

voto » a un caractère universel et s'inscrit dans la sociologie tout court. Qu'est-ce que l'ex-voto ? Un objet offert à la divinité ou à des êtres surnaturels en exécution d'un vœu et en reconnaissance d'une faveur obtenue, d'où l'expression *d'ex-voto suscepto* traditionnellement appliquée à ce genre d'objet. Cette notion correspond essentiellement à la sollicitation d'une intervention surnaturelle, en dernier recours, contre des forces naturelles supérieures aux forces humaines. C'est pourquoi l'« ex-voto » est particulièrement fréquent chez les hommes les plus coutumièrement aux prises avec les forces naturelles : les marins, la navigation en mer, sont à la fois un milieu et une circonstance propices au développement de l'« ex-voto ». D'autre part, le vœu et l'offrande sont adressés quelquefois à Dieu lui-même, mais très souvent en considération de quelque relation spécifique et spécialisée entre l'homme en péril et l'être surnaturel invoqué. Le vœu, l'offrande peuvent s'adresser, dans le monde chrétien, à l'Homme-Dieu, c'est-à-dire au Christ, soit au Christ souffrant dans l'« Ecce homo » ou dans la Crucifixion, soit, par un mouvement de reconnaissance pour la libération d'un péril, au Christ ressuscité. En d'autres cas, on s'adresse à Notre-Dame, dans ses fonctions spécialisées décrites par des attributs et des titres : Notre-Dame de Bon-Secours, Notre-Dame de Bon-Port, Notre-Dame de Grâce, Notre-Dame de Bonne-Garde, Notre-Dame des Dunes, Notre-Dame des Flots, Notre-Dame de la Mer, Notre-Dame de la Grève ; ces vocables ont leur signification et ne sont pas dus au hasard. On s'adresse aussi à des saints thaumaturges, doués d'attributions correspondant à un épisode de leur vie, à certains genres de miracles, et quelquefois à des légendes. Ces saints sont reconnus comme protecteurs soit en raison quelquefois de ce qu'ils ont partagé la profession et les périls du navigateur (saint Pierre, saint Côme, et saint Damien, et tous les saints celtiques venus d'Irlande), soit en fonction de miracles accomplis par eux en faveur de navigateurs, par exemple saint Nicolas. En conséquence, l'« ex-voto » est lié au pèlerinage et comporte un certain nombre de gestes précis pour le transport de l'objet constituant l'« ex-voto » ; les modalités de sa remise au sanctuaire, la place de l'objet dans le sanctuaire et la notation de ces actes dans les annales du sanctuaire sont autant de faits qui intéressent l'historien. En outre, les risques ayant été partagés à bord par tout le groupe embarqué, le vœu et son accomplissement sont très souvent, sinon presque toujours, des actes collectifs, accroissant les gestes individuels déjà signalés et leur donnant une ampleur plus grande. La solennité de l'exécution du vœu alors se développe, et prend l'allure d'une procession. L'objet offert est également plus important dans sa nature, son volume, ses dimensions, son prix. Diverses circonstances peuvent accentuer la dimension communautaire du geste. Celui-ci peut s'insérer dans le cadre du calendrier liturgique ou d'une solennité. Les vêtements portés lors du drame sont souvent

repris pour l'offrande de l'ex-voto ; ainsi les marins viennent avec les vêtements encore trempés du naufrage ; d'autres fois, on s'habille en vêtements de pénitence ou en vêtements de fête. Tout cela doit être vu de très près, analysé avec soin, comme l'expression des nuances de la mentalité religieuse. En définitive, l'« ex-voto », constitue la matière, la forme et le résultat d'un contrat, c'est-à-dire du vœu. L'« ex-voto » est le signe et la preuve de l'accomplissement de l'offrande par les deux parties. En fait, nous sommes en présence d'un contrat qu'on ose à peine appeler signalagmatique, car on présume que l'autre partie a souscrit et accepté le vœu. On dit quelquefois, et cela peut arriver, qu'il y ait une part d'automatisme superstitieux. Mais tout est complexe dans la mentalité humaine et ne jugeons pas trop vite. Parfois les apparences sont celles du donant donnant ; une expression latine ne trompe pas : *votum solvere* : on s'acquitte d'un vœu comme d'un loyer. De plus, le vœu prend une forme contraignante pour les deux parties ; le fidèle qui s'est engagé par un vœu considère que l'être surnaturel sollicité est lui aussi contraint. Par conséquent, l'objet qui concrétise le vœu, les gestes qui en marquent l'accomplissement ont en eux-mêmes une grande valeur morale et une grosse importance juridique et spirituelle. Leurs conséquences sont graves. Nous connaissons tous des exemples de colères, d'invectives, de blasphèmes parce qu'un vœu n'a pas été exaucé ; on cite les châtiments qui punissent l'infidélité à un vœu. Dès lors, on comprend pourquoi l'« ex-voto », preuve de l'accomplissement du vœu, doit demeurer dans le trésor du sanctuaire, et j'emploie le mot trésor en son sens strict et dans son sens historique. Le trésor de Delphes dans la Grèce antique n'était-il pas, pour une large part, constitué d'ex-voto ? Un tel trésor avait donc moins une valeur marchande qu'une valeur morale. Dès lors, concluant cette première partie, nous relèverons le caractère universellement reconnu de l'« ex-voto » comme un objet consacré, c'est-à-dire doté d'une affectation religieuse comportant sinon l'inviolabilité, du moins l'exigence d'un double respect : respect envers le personnage surnaturel auquel l'« ex-voto » a été dédié ; respect de l'intention du donateur.

*
**

Analysons maintenant comment l'« ex-voto » exprime le contenu religieux et sociologique du vœu. Des sociétés concrètes comme les sociétés antiques ou les sociétés médiévales attachaient beaucoup d'importance aux objets chargés d'exprimer leurs intentions, leurs volontés, leurs attitudes mentales. Ainsi trois données expliquent la nature de l'« ex-voto » : il est un don d'action de grâces ; il est l'expression de la relation personnelle du donateur avec le monde surnaturel ; enfin c'est un objet commémoratif destiné à rappeler le souvenir d'un événement comme le ferait un récit ; à

cette fin il comporte une inscription explicite des circonstances, des noms et la date. Plus encore, la matière de l'« ex-voto » exprime l'action de grâces et la volonté de donner, selon les possibilités du ou des donateurs plus que selon des canons artistiques. La valeur morale de l'objet ne correspond pas à sa valeur marchande ou esthétique. Il n'empêche que, compte tenu des moyens du ou des donateurs, l'« ex-voto » vise toujours à être aussi beau, aussi précieux et même quelquefois aussi rare, que possible. Il est très souvent l'aumône de la veuve ou celle du pauvre et n'en est que plus respectable. Ce peut être un tableau aux couleurs très vives, ou bien une plaque de métal représentant des personnages ou bien le membre guéri. Quelquefois, il est simplement fait de tôle ; parfois d'étain, d'or ou d'argent, d'ivoire ou de bois sculpté. On utilise le marbre et l'on y écrit en lettres d'or ; des humbles se contentent de papier coloré, au fond bleu avec des lettres dorées. On cite aussi l'exemple des pêcheurs de la côte entre Nice et Cannes, qui, en reconnaissance d'une bonne pêche, offraient des poissons en cire, en or ou en argent.

La nature, la matière de l'objet ne résument pas tout. L'objet est personnalisé. Par là, nous pénétrons l'aspect psychologique et sociologique de l'« ex-voto ». Le tableau est personnalisé d'abord par la représentation de Notre-Dame ou du saint invoqué, placé dans un angle du tableau, considéré comme la place d'honneur, en haut et à gauche. Ensuite, le ou les personnages sauvés sont représentés soit au cours de drame, soit dans la scène d'offrande ; en ce dernier cas, très souvent, on représente les donateurs courant vers le sanctuaire et cette attitude de la course vers le sanctuaire pour porter l'« ex-voto » se trouve dans les sociétés antiques, dans les sociétés africaines ou asiatiques ; ainsi, à l'heure actuelle, à Madagascar, certains actes religieux traditionnels s'accomplissent en courant. Ajoutons l'indication du ou des noms, et la figuration du costume. L'« ex-voto » est donc vraiment personnalisé. Concluons : cette recherche de la personnalisation contient un sens très profond : le don de soi-même. On donne de soi-même en se représentant. On offre à Dieu, à Notre-Dame ou à un saint un objet personnel auquel on est attaché, par exemple un souvenir du naufrage, un vestige du bateau, un morceau de l'épave, un objet du bord qu'on eût aimé conserver. Dans la même intention, l'image offerte joue le rôle d'un double du donateur, qui veut affirmer ainsi sa présence auprès du saint. Ainsi l'« ex-voto » exprime avec une intensité d'autant plus grande que le risque et le péril ont été plus violents la relation personnelle entre le donateur et le saint invoqué. On les voit ensemble sur le tableau. Le saint est représenté avec un geste bénéfique, par exemple dans un tableau célèbre, du ^{xvi}^e siècle italien, de Gentile Fabriano : saint Nicolas étend sa main vers le navire en détresse. Ailleurs, des rayons émanent de la personne

de la Vierge en direction du navire naufragé. Dans un récent numéro du *Courrier des Messageries Maritimes* un de nos collaborateurs, Piero Giovanni d'Ayala, d'origine italienne, analysait ce geste en attribuant, — chose à vérifier —, les modifications de l'attitude du saint selon que les œuvres datent d'avant ou d'après le Concile de Trente, d'avant ou d'après la Réforme.

Une autre modalité de l'offrande montre la recherche du contact direct entre le donateur et le saint. On place l'objet près de l'autel ou sur l'autel, car dans l'autel il y a des reliques, ou près de la statue, de préférence dans le sanctuaire où eut lieu l'apparition du saint invoqué ; il faudrait citer tous nos pèlerinages, notamment celui de Sainte-Anne-d'Auray, pour ne donner qu'un exemple.

Les formes d'« ex-voto », peuvent se ramener à quelques types. Le type déjà étudié est l'« ex-voto » gratulatoire, terme barbare et pittoresque, mais qui exprime l'action de grâces. Il y a aussi l'« ex-voto » propitiatoire, donné avant l'événement pour solliciter la grâce du saint ; celui-ci a une valeur religieuse infiniment plus grande, parce qu'il manifeste une confiance absolue et témoigne aussi, peut-être, d'un désir de lier davantage le saint invoqué et de le contraindre à donner la grâce sollicitée. Une troisième catégorie est de caractère commémoratif ; elle rappelle un drame de la mer et vise à solliciter, pour l'âme des disparus, l'intervention des saints et les prières des fidèles vivants. Ainsi l'usage de placer dans l'église, à défaut du corps des péris en mer, un objet ou une simple plaque portant le nom du ou des disparus s'inscrit dans la tradition ancienne de l'Eglise de la présence (*ad sanctos*) au plus près des saints après la mort.

En conclusion, la diversité de l'« ex-voto » et en particulier l'« ex-voto » marin, depuis la chapelle votive et le calvaire votif jusqu'aux maquettes de navires, aux objets du bord et aux effets personnels, en passant par la simple et pauvre inscription en papier, dépasse de loin les définitions coutumières et sèchement objectives des dictionnaires Littré ou Larousse : « figure représentative qu'on suspend à la suite d'un vœu dans une chapelle, tableau, figure ou objet qu'on suspend dans les chapelles à la suite d'un vœu ou d'une grâce obtenue ». Ces formules n'expriment absolument rien de la tonalité religieuse relevée tout à l'heure. De la même manière, les caractères de l'« ex-voto » dépassent la subjectivité pessimiste de l'*Encyclopédie* de Diderot qui affirmait l'usage des « ex-voto » tombé depuis longtemps en désuétude même en Italie et disait qu'il n'y avait que de pauvres peintres à s'en occuper pour de misérables pèlerins ; « on ne peut, ajoutait-il s'empêcher d'être touché du triste sort de tel ou tel artiste, réduit à peindre des ex-voto pour subsister ».

On peut penser que, malgré son intelligence, l'auteur de l'article de l'*Encyclopédie* n'a rien compris à l'« ex-voto » et à l'ex-voto

marin en particulier, expression de l'angoisse de l'homme devant les forces naturelles, et de sa relation d'humilité, de confiance et de gratitude envers la divinité. C'est le problème du salut qui est en cause, incluant toutes les relations de l'homme avec la nature. Les vœux et les pèlerinages sont des actes, et pas seulement des gestes de foi. Pourquoi les motivations non rationnelles de l'homme n'auraient-elles pas droit à l'histoire ?

*
**

La portée historique d'une étude des « ex-voto » dépasse l'intérêt d'une analyse sociale et mentale. L'objet religieux est un document. Sur le plan de la culture, il traduit les goûts esthétiques des humbles. L'histoire des mœurs y trouve des scènes vécues. Aux points de vue archéologique et technique, certaines maquettes, certains tableaux peuvent donner des renseignements utiles ; ils ont souvent été faits par des marins représentant leur propre bateau, par des artistes ayant observé des navires ; or pour les périodes antérieures au milieu du XVIII^e siècle pour lesquelles nous conservons peu de plans, c'est très profitable. De même, les objets provenant des navires sont des objets authentiques intéressants à conserver. Quant aux inscriptions et aux plaques, jusques et y compris les plaques commémoratives des périls en mer de mai et juin 1940, si nombreuses auprès de Dunkerque, elles sont des souvenirs historiques de prix.

La moisson de ces souvenirs est urgente. Pourquoi ? Il n'est pas nécessaire de développer la conjonction des circonstances nuisibles à la conservation des « ex-voto ». La guerre ou la construction du mur de l'Atlantique ont fait disparaître bien des objets. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les collectionneurs et les antiquaires font main basse sur les « ex-voto » et j'avoue être inquiet d'attirer l'attention sur eux, comme nous le faisons aujourd'hui. Alors c'est à nous de veiller.

Ajoutons les négligences involontaires et aussi le « nettoyage » qui se fait dans les églises. Les lois protègent les églises antérieures à la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, dont les objets sont inventoriés. Pour celles qui lui sont ultérieures, un règlement ecclésiastique parfaitement raisonnable permet de donner satisfaction à tout le monde ; il est évident qu'on ne peut pas laisser indéfiniment en leur état des objets abîmés par le temps, poussiéreux, décolorés et qui auraient besoin de restauration. La loi de la vie peut aussi inspirer le souci d'aménager les sanctuaires et de les mettre dans les conditions nouvelles de la liturgie, mais il est prévu que si l'on doit déplacer les « ex-voto », ils doivent être considérés comme des objets religieux ; au pire, on doit les brûler ou bien l'évêque peut en autoriser la vente ; la solution la plus

simple, et de bon sens, est de les grouper dans un lieu décent et proche de l'église. Un autre recours est le classement des objets par l'autorité administrative. Je n'insiste pas, car Daniel Samson va présenter notre manière de travailler. Cependant, j'attire l'attention sur le fait que les « ex-voto » maritimes ne doivent pas être cherchés uniquement dans une profondeur de quelques dizaines de kilomètres à partir du rivage ; on en trouve très loin des côtes, et voici quelques exemples. D'abord, il ne faudrait pas rejeter en bloc tous les « ex-voto » de la batellerie à l'intérieur des terres ; pour des raisons trop longues à analyser ici, bien des « ex-voto » de batelier représentent des navires de mer, par exemple, un ex-voto vitrail de saint Nicolas dans l'église de Saint-Jacques-le-Majeur à Cosne-sur-Loire dans la Nièvre. Dans la *Revue des Arts et Traditions populaires*, en 1960, des articles traitent des « ex-voto » des marins de la Loire et de la Saône. Il subsiste à Châteauneuf-sur-Loire un ex-voto important et de caractère maritime, offert par une confrérie de Saint Nicolas qui avait beaucoup de filiales dans la région. Verdun-sur-le-Doubs conserve une maquette de bateau du XVIII^e siècle offerte par le sieur Viainet, constructeur de vaisseaux, celui-ci avait d'ailleurs lancé sur la Saône un petit bateau de mer de deux canons qui finit sa carrière en Méditerranée. D'autre part, le musée de Chalon possède une maquette de navire de guerre du XVIII^e siècle. On peut en trouver quantités d'autres à l'intérieur du continent.

Pour conclure, n'oublions pas que notre méthode suppose une critique externe et une critique interne des « ex-voto » : l'étude de leur origine, l'analyse de ce qui constitue l'environnement du ou des donateurs (milieux, fortunes, professions, groupe, équipage, familles, paroisse ou confrérie). Tenons compte du rôle des artistes. On connaît, par exemple, une famille de peintres de navires, « les Roux », de Marseille ; Antoine Roux, le premier, avait reçu les conseils d'un officier de marine anglais qui se trouvait à Marseille. Citons aussi les fabricants de bateaux en bouteille, souvent des gardiens de phares ; certains d'entre eux sont assez connus, Noël Martel de Belle-Ile-en-Mer, les Pageot et les La Forge de Vendée et de Belle-Ile. Il existe de véritables ateliers avec leurs méthodes propres qui permettent de reconnaître des familles d'« ex-voto ». Des procédés techniques qui constituent des éléments de critique externe découlent de la possibilité de construire une typologie ; cette typologie peut être fondée sur un certain nombre de critères dont les plus élémentaires sont le matériau et les catégories : tableaux, statues, objets.

Nous avons noté un classement selon les intentions du donateur, en « ex-voto » propitiatoires ou rogatoires, ce qui est la même chose, gratulatoires, commémoratifs, expiatoires. On pourrait y ajouter les « ex-voto » prophylactiques, sans oublier les « ex-voto »

dévotionnels c'est-à-dire surrogatoires, comme celui du vieux marin qui construit la maquette de son bateau, sans aucune raison spéciale, mais qui en fait don à son église. Les « ex-voto » peuvent aussi se classer selon leur destination c'est-à-dire par saint invoqué. Il est intéressant de cartographier la répartition des « ex-voto », ce qui fait apparaître l'importance des centres de pèlerinages. Il faut aussi les classer suivant la profession des donateurs (marins de la marine militaire, marins du commerce, pêcheurs et passagers), selon la condition sociale (« ex-voto » de riches, « ex-voto » de pauvres), et mettre en évidence le rôle des confréries.

Une dernière série d'arguments fait valoir l'intérêt historique de l'« ex-voto » : son insertion parmi les documents du passé. On pourrait parler de la nécessité d'étudier l'« ex-voto » avant l'« ex-voto », c'est-à-dire les « ex-voto » disparus, à l'aide de la documentation. Pour le Moyen Age, les *Miracles de Notre-Dame de Rocamadour* citent l'histoire d'un jeune homme (*juvenis*), qui, revenant d'un pèlerinage à Jérusalem et éprouvant un mal de mer violent, fit un vœu à Notre-Dame de Rocamadour, et arrivé à terre, s'en alla chercher ses chevaux laissés en pension chez un hôte ; les animaux étaient malades ; il fit un second vœu, et partit à Rocamadour, offrit à Notre-Dame des statuettes en cire représentant ses chevaux. Les vies de saints sont très riches en détails de ce genre ; par exemple celle de saint Bernard de Tiron (xii^e siècle), ermite aux Iles Chausey, qui avait converti des pirates venus le piller, lui qui ne possédait rien. Un cas extrêmement célèbre est de Joinville au chapitre vingt-sept de l'*Histoire de Saint Louis* : la reine de France, Marguerite de Provence, revenait en 1254 de Terre-Sainte avec son mari et ses enfants ; au cours d'une tempête près de Chypre elle promet d'offrir une nef d'argent à Saint Nicolas-de-Port ; cet exemple fait supposer qu'une enquête méthodique menée en Lorraine permettrait de retrouver trace d'« ex-voto » à Saint-Nicolas-de-Varengéville, pour l'appeler de son nom actuel. Au xiv^e siècle, on pourrait mentionner ce qu'on trouve dans la vie de saint Yves, comme dans le procès de canonisation de Charles de Blois ; parmi les déposants de cette enquête, un fabricant breton d'« ex-voto » en aurait fabriqué une quinzaine pour des marins d'Espagne, de La Rochelle, de Gascogne, de Normandie et bien entendu de Bretagne ; en songe, Charles de Blois lui aurait conseillé de s'adonner à cette activité. Du xiv^e siècle également et d'un autre procès de canonisation, celui de saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse et frère mineur, vient le cas d'un saint à qui les marins de la Méditerranée promettaient des « ex-voto » ; pour n'en citer qu'un exemple assez pittoresque, ce sera celui de pêcheurs de Marseille qui n'avaient rien pris, la tempête empêchant toute pêche ; le patron alors promet à saint Louis, s'il faisait meilleur temps, d'apporter une sardine en cire sur son tombeau ; le vent

tomba, la pêche donna le plein de douze couffins et la sardine promise fut portée au tombeau du saint. Voilà une des plus vieilles histoires de sardine de Marseille.

Si la documentation peut, à l'aide d'indices, pallier la disparition de l'« ex-voto », elle peut aussi être utile quand elle s'y joint. Le xvi^e siècle en fournit un exemple célèbre, le vitrail de l'église de Vatteville sur la basse-Seine. Une nef, *la Romaine*, avait subi une tempête assez dure ; sauvé, l'équipage offrit ce vitrail représentant un beau navire sur la poupe duquel apparaît saint Nicolas. Or mon collègue et ami, M. Delumeau, encore récemment professeur à l'Université de Rennes, dépouillant les archives romaines, a trouvé trace des chargements de *la Romaine* entre 1536 et 1542 ; l'« ex-voto » est à peu près de la même époque. Le document coïncide avec l'objet.

Un autre exemple est celui d'un « ex-voto » offert à Notre-Dame-de-Grâce, à Honfleur, en 1754, à propos d'un navire dont le journal de bord est conservé ; on y lit ceci :

« Jeudi 11 avril : depuis hier midi, les vents ont varié, le navire était à Terre-Neuve ; avons vu plusieurs glaces ; nous avons mis en travers rapport à la quantité ; nous avons cinglé dans les quatre heures, toutes voiles dehors. Samedi 13 : enfin nous avons quitté les glaces, et puis enfin (*souligné deux fois dans le journal de bord*) rendez grâce à Dieu et à la très Sainte Vierge ».

Précisément on voit dans le tableau, le navire environné par la banquise, la Vierge de Notre-Dame-de-Grâce dans l'angle supérieur gauche et au-dessous l'inscription : « vœu fait à Notre-Dame-de-Grâce par le capitaine Belley et son équipage sur le navire le *Saint-André* le 11 avril 1754. ». Tableau et document coïncident.

Un dernier exemple nous vient du xx^e siècle, avec l'histoire du naufrage du steamer *Hilda*, faisant naufrage entre Saint-Malo et l'Angleterre la nuit du 17 au 18 novembre 1905. Le naufrage fut raconté dans le journal « *Le Temps* » vers la fin du mois de novembre et le début de décembre. Cinquante bretons qui allaient vendre des oignons en Angleterre, ont péri dans le naufrage ; à Roscoff, un monument commémoratif rappelle l'événement ; en outre, un chant, recueilli par des ethnographes d'abord vers 1920, puis de nouveau vers 1951 et 1952, reproduit l'ensemble du récit. Le chant populaire, le monument, le récit, tout cela constitue un ensemble documentaire complémentaire.

*
**

Historiquement parlant, il y eut une continuité absolue de l'usage de l'« ex-voto » et de l'« ex-voto » maritime en particulier, depuis l'Antiquité. Cette continuité a été affectée par la christiani-

sation de la pratique. Les fluctuations de la mentalité religieuse ont joué ; les pays atteints par la Réforme protestante au ^{xvi}^e siècle ont vu souvent disparaître l'« ex-voto ». Néanmoins, le développement des « ex-voto » paraît correspondre au développement de la personnalisation de la vie religieuse dès la fin du Moyen Age. Autre trait ; à côté de quelques œuvres, rares, de grand art, il s'agit surtout d'un art naïf, mais infiniment expressif et générateur d'une prolifération d'objets très simples et de simples inscriptions. Enfin, dans ces deux courants différents, on discerne des fluctuations. A la fin du Moyen Age, l'« ex-voto » a bénéficié des progrès de la peinture, surtout de la peinture à l'huile ; il connut la grâce lumineuse dont Gentile da Fabriano a produit peut-être le plus bel exemple. Le ^{xvi}^e siècle connut une certaine simplicité dans la grisaille et la gravure ; les ^{xvii}^e et ^{xviii}^e ont laissé des compositions plus équilibrées, quelque peu académiques, avec une harmonie chromatique assez recherchée. Le ^{xix}^e fut assez maniériste et le ^{xx}^e lui, se montre réaliste avec un souci de reproduire quasiment photographiquement les épisodes qu'il veut représenter. A travers ces phases, se poursuit une permanence dans la profondeur spirituelle de l'acte de donation. N'est-ce pas ce qui fait la valeur humaine de l'« ex-voto » et son droit à notre respect ?

DANIEL SAMSON

Les ex-voto marins de Cornouaille

Le travail effectué jusqu'à présent (1) dans le département du Finistère, dans le cadre de l'enquête nationale de relevé et de description des ex-voto maritimes, a concerné essentiellement la partie cornouaillaise du département. Cette enquête y a débuté dans le courant du printemps 1971, elle s'y poursuit actuellement.

Aujourd'hui, je voudrais présenter le bilan de cet inventaire des ex-voto maritimes de Cornouaille finistérienne, puis tenter d'en analyser les résultats, ou tout au moins d'en dégager certains enseignements et de proposer des pistes de recherche.

I. — LA LOCALISATION DES SANCTUAIRES A EX-VOTO ; LEURS SAINTS PATRONS ; LA REPARTITION NUMERIQUE DES OBJETS VOTIFS DANS LES EGLISES ET CHAPELLES DE CORNOUAILLE

1. - LA LOCALISATION.

A ce jour, l'enquête a atteint le littoral et l'arrière-pays cornouaillais, situés entre la Laïta et l'embouchure de l'Aulne : 107 communes ont été visitées ; 36 d'entre elles possédaient dans un

(1) Le présent article reprend le texte d'une communication faite par l'auteur le 7 mai 1972, à Brest, lors d'une séance de la Société archéologique du Finistère. Depuis cette date, l'inventaire a progressé sur le littoral du département du Finistère ; on peut considérer qu'il sera achevé à la fin de l'année 1974.

ou plusieurs de leurs édifices cultuels et de leurs dépendances, des objets correspondant à nos critères de définition de l'ex-voto maritime. Pour 21 de ces 36 communes l'inventaire est achevé.

A partir de ce premier bilan, on peut déjà faire certaines remarques ; en particulier sur la répartition géographique des ex-voto maritimes en Cornouaille finistérienne : sur les 36 « communes à ex-voto », 30 sont des communes littorales, 4 sont situées dans un canton côtier, deux seulement sont des communes de l'intérieur.

La présentation de ces derniers chiffres peut sembler constituer une « lapolissade » : il y a des ex-voto maritimes là où il y a la mer. Mais en d'autres lieux ce n'est pas le cas. Ainsi des sanctuaires, tels que Sainte-Anne d'Auray dans le Morbihan, Notre-Dame de Rocamadour dans le Lot, pour ne citer que ceux-là, dans lesquels la présence de nombreux dons votifs maritimes témoigne de la dévotion des gens de mer, sont des centres de culte situés dans l'intérieur des terres. Cette remarque permet de préciser qu'en Cornouaille les dévotions maritimes paraissent être circonscrites à des lieux de culte proches de la mer.

2. - LES SAINTS PATRONS.

Si on examine la liste des édifices cultuels dans lesquels on a relevé la présence d'ex-voto maritimes, on remarque leur grand nombre : on en dénombre 58 pour 36 communes ; 32 sont des églises et 26 des chapelles.

De l'examen des titulatures de ces édifices, ressort la grande disparité des patronages. Ainsi, pour les 32 églises, on note 24 patrons différents : on remarque seulement *la Vierge*, quatre fois ; *saint Budoc*, trois fois ; *saint Pierre*, *sainte Thumette* et *sainte Anne*, chacun deux fois. Quant aux 26 chapelles, près de la moitié (12) sont consacrées à *la Vierge*, les autres sont réparties entre 12 patrons différents (*sainte Anne* et *saint They* étant chacun patron deux fois).

3. - LA RÉPARTITION NUMÉRIQUE DES EX-VOTO MARINS DANS LES ÉGLISES ET CHAPELLES DE CORNOUAILLE.

a. *Liste des patrons des églises de Cornouaille dans lesquelles ont été déposés des ex-voto marins.*

Cette liste est présentée dans l'ordre alphabétique des saints, et comporte à la suite, le nom de la commune, dans le cas de communes divisées en plusieurs paroisses, celui de la paroisse, et enfin entre parenthèses le nombre d'objets votifs offerts au sanctuaire considéré (E pour les objets existants, D pour les objets disparus et dont le souvenir ou la trace ont été conservés).

- Sainte Anne*, Concarneau, paroisse du Passage (3 E).
Sainte Anne, Le Guilvinec (1 E).
Saint Budoc, Beuzec-Cap-Sizun (1 E, 1 D).
Saint Budoc, Concarneau, paroisse de Beuzec-Conq (1 D).
Saint Budoc, Trégarvan (2 E).
Saint Cadoan, Poullan-sur-Mer (2 E).
Saint Clet, Cléden-Cap-Sizun (7 E).
Saint Collodan, Plogoff (4 E).
Saint Goulven, Goulien (2 E).
Saint Herlé, Douarnenez, paroisse de Ploaré (1 E).
Saint Joseph, Douarnenez, paroisse de Tréboul (4 E).
Saint Julien, Plouhinec, paroisse de Poulgoazec (1 E).
Saint Marc, Trégunc, paroisse de Trégunc (1 D).
Saint Nicolas, Pont-de-Buis (1 E).
Saint Nonna, Penmarc'h, paroisse de Penmarc'h (5 E).
Notre-Dame, La Forêt-Fouesnant (2 E).
Notre-Dame de Confors, Meilars (10 E).
Notre-Dame-des-Flots, Treffiagat, paroisse de Lechiagat (3 E).
Notre-Dame de Trogwal, Clohars-Carnoët (1 E, 2 D).
Saint Onneau, Esquibien (2 E).
Saint Philibert, Trégunc, paroisse de Saint-Philibert (2 E, 1 D).
Saint Pierre, Carhaix, paroisse de Plouguer (1 E).
Saint Pierre, Crozon (1 D).
Saint Primel, Primelin (1 E).
Saint Raymond-Nonnat, Audierne (2 E).
Saint Ronan, Locronan (3 E).
Sacré Cœur, Douarnenez, paroisse de Douarnenez (1 E).
Saint Thomas, Bénodet (1 D).
Sainte Thumette, Névez (1 D).
Sainte Thumette, Penmarc'h, paroisse de Kéritry (1 E).
Saint Tudy, Ile Tudy (2 E).
Saint Vinoc, Plouhinec, paroisse de Plouhinec (2 E).

Un bilan chiffré indique que dans les églises de Cornouaille, l'enquête en cours a relevé la présence de 67 objets votifs et retrouvé le souvenir ou la trace de 9 objets disparus (détruits, volés ou vendus) depuis le début du ^{xx}e siècle.

b. Liste des patrons des chapelles de Cornouaille dans lesquelles ont été déposés des ex-voto marins.

La présentation de cette liste est identique à celle relative aux patrons d'églises.

Sainte Anne, Clohars-Carnoët (1 E).

Sainte Anne, Daoulas (1 D).

Saint Guénolé, Fouesnant (1 E).

Sainte Hélène, Douarnenez, paroisse de Douarnenez (2 E).

Saint Kido, Loctudy, (1 E, 1 D).

Sainte Marine, Combrit (5 E).

Saint Michel, Plogoff (4 E).

Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, Locronan (1 D).

Notre-Dame-de-Bon-Secours, Concarneau, paroisse de Concarneau (2 E, 1 D).

Notre-Dame-de-Bon-Voyage, Plogoff (13 E).

Notre-Dame-de-la-Clarté, Combrit (1 E).

Notre-Dame de Garnilis, Coray (2 E).

Notre-Dame-de-la-Joie, Penmarc'h, paroisse de Kérity (10 E).

Notre-Dame de Langroas, Cléden-Cap-Sizun (1 E).

Notre-Dame de Lanriot, Moëlan-sur-Mer (2 E).

Notre-Dame de Penhors, Pouldreuzic, paroisse de Pouldreuzic (3 E).

Notre-Dame de Rocamadour, Camaret (10 E, 1 D).

Notre-Dame de Trémor, Riec-sur-Belon (4 E).

Notre-Dame de Trémorvezen, Nével (1 E).

Saint Oual, Loctudy (1 E).

Saint They, Cléden-Cap-Sizun (1 E).

Saint They, Plouhinec, paroisse de Plouhinec (1 E).

Saint Tugdual, Cléden-Cap-Sizun (1 E).

Saint Tugen, Primelin (2 E, 1 D).

Saint Vio, Tréguennec (1 E).

Saint Yves, Plogoff (1 E).

En établissant un bilan chiffré, on constate que dans les chapelles de Cornouaille, l'inventaire a permis d'identifier 71 objets votifs et de retrouver le souvenir de 6 autres objets, disparus au cours du ^{xx}e siècle.

Si on fait le total des objets votifs à caractère maritime conservés dans les églises et les chapelles de Cornouaille finistérienne on

arrive aux chiffres de 138 objets encore en place et d'une quinzaine d'objets disparus (2).

Un point est à noter : chacune des églises et chapelles de Cornouaille, dépositaires d'ex-voto marins, en recèle un nombre restreint (dépassant rarement la dizaine). Cela contraste avec certains sanctuaires du reste du littoral français, dans lesquels le nombre d'ex-voto ayant une dimension maritime (essentiellement des tableaux votifs), varie entre une cinquantaine et plus d'une centaine d'objets. Citons pour mémoire :

- *chapelle Notre-Dame-des-Marins*, à Fécamp, en Seine-Maritime.
- *chapelle Notre-Dame-de-Grâce*, à proximité d'Honfleur dans le Calvados.
- *basilique Sainte-Anne d'Auray*, dans le Morbihan.
- *cathédrale de La Rochelle*, en Charente-Maritime.
- *chapelle Notre-Dame des Auzils*, à Gruissan, dans l'Aude.
- *basilique Notre-Dame-de-la-Garde*, à Marseille, dans les Bouches-du-Rhône.
- *chapelle Sainte-Anne*, à Saint-Tropez, dans le Var.
- *chapelle Notre-Dame-de-Bon-Port*, à Antibes, dans les Alpes-Maritimes.
- *chapelle Notre-Dame du Laghet*, à La Trinité-Victor (dans les environs de Nice), dans les Alpes-Maritimes.

En Cornouaille finistérienne, les édifices actuellement inventoriés et possédant le plus grand nombre d'objets votifs, sont les chapelles de Notre-Dame de Rocamadour à Camaret, de Notre-Dame-de-la-Joie à Penmarc'h, Notre-Dame-de-Bon-Voyage à Plogoff et l'église Notre-Dame de Confors à Meilars.

II. — PRESENTATION ANALYTIQUE ET TYPOLOGIQUE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Après avoir précisé la répartition géographique, les supports cultuels et le nombre global des ex-voto maritimes en Cornouaille finistérienne, il convient de présenter les différents types d'objets que nous avons relevés dans le cadre de notre étude : maquettes,

(2) Ce bilan chiffré correspond à l'état de l'enquête en mai 1972 ; la poursuite de l'enquête sur le terrain a permis, depuis lors, d'inventorier une dizaine d'objets votifs maritimes et de retrouver le souvenir d'une douzaine d'autres (ces ex-voto ont été relevés dans les communes de L'Hôpital-Camfrout, l'Île de Sein, Logonna-Daoulas, Plonéour-Lanvern, Plonévez-Porzay, Plougastel-Daoulas et Saint-Ségal).

tableaux votifs, plaques votives, sculptures de navires sur pierre ou sur bois, divers autres objets votifs.

1. - LES MAQUETTES.

L'objet votif le plus fréquent dans les églises et les chapelles de Cornouaille est incontestablement la maquette.

Entre Laïta et Aulne, 44 maquettes ont été inventoriées, 32 repérées, et divers informateurs nous en ont signalé 7 autres qui ont disparu (volées, détruites ou vendues depuis le début du ^{xx}e siècle) (3) : ce qui fait un total de 83 maquettes réparties entre 32 communes.

a. *Datation des maquettes votives* (4).

Du point de vue chronologique ces maquettes sont récentes ; dans leur totalité elles sont postérieures à 1850. Si l'on établit une statistique à partir des 44 maquettes inventoriées, on constate que pour 18 % elles sont de la période 1850-1900, 66 % datent de la première moitié du ^{xx}e siècle et les 16 % restant ont été offertes depuis 1950.

A partir de ces chiffres, on peut faire deux remarques :

1) la longévité des maquettes ne semble pas dépasser un siècle ; en effet, les maquettes soit suspendues, soit portées en procession sont très vulnérables.

2) depuis la guerre de 1939-1945 il y a une diminution du nombre des maquettes offertes aux édifices cultuels.

b. *Types de présentation des maquettes votives* (5).

La maquette votive peut différer dans sa présentation, et parmi les maquettes inventoriées en Cornouaille se rencontrent divers types de présentation (6) :

- Les maquettes sous globe ou dans une bouteille (4 % du total).
- Les maquettes placées dans une vitrine, avec parfois un paysage peint en arrière-plan (4 %).
- Les maquettes demi-coques, également placées dans des vitrines (8 %).
- Les maquettes suspendues à la voûte de la nef ou du transept de certains édifices (13,5 %).

(3) Cf. annexes, tableau 1.

(4) Cf. annexes, tableau 2.

(5) Cf. annexes, tableau 3.

(6) Les pourcentages sont établis à partir des 44 maquettes inventoriées.

- Les maquettes posées sur des brancards de procession (environ 40 %).
- Les 30,5 % restant sont constitués de maquettes dont la présentation n'offre pas de caractéristiques particulières. Dans de nombreux cas, ce sont des objets qui ont perdu leur fonction originelle (anciennes maquettes suspendues, anciennes maquettes de procession) et sont déposés, sinon abandonnés, dans une sacristie ou dans un grenier de presbytère.

c. Types de navires représentés (7).

Les types de bateaux figurés dans les maquettes votives sont variés. La catégorie la plus représentée (32 % des 44 maquettes inventoriées) est fournie par les navires du type cap-hornier. Vient ensuite les bateaux de pêche à voile (thoniers, sardiniers) pour 24 %, puis les vaisseaux de guerre du temps de la marine à voile (16 %). En nombre plus restreint figurent des chalutiers et pinasses (8 %), des navires de guerre de la marine moderne (8 %), des paquebots.

d. Fonction des maquettes votives (8).

On s'interrogera sur la fonction actuelle de ces maquettes. La base de la statistique qui va être présentée est toujours constituée par les 44 maquettes inventoriées.

— 23 % des maquettes sont hors service, détériorées ou n'ayant plus aucune utilisation ; elles sont remisées dans les greniers de sacristie ou de presbytère.

— 34 % des maquettes sont exposées dans les édifices cultuels, leur fonction étant soit votive, soit décorative ; la nuance n'est pas toujours facile à établir.

— 13,5 % des maquettes sont suspendues à la voûte des édifices. Il faut noter à ce propos que parfois, certaines maquettes suspendues depuis de nombreuses années ont acquis auprès du collectif, une fonction météorologique : les modifications dans l'orientation de la maquette au bout de son fil sont censées indiquer les changements de temps et annoncer les tempêtes.

— 29,5 % des maquettes sont portées en procession. Cette statistique se base sur des renseignements fournis par le clergé et la population à l'issue de la saison des pardons de l'année 1971.

De ces quelques chiffres, on peut dégager certains enseignements. La tendance à suspendre les maquettes est en régression très nette ; quant à la pratique des processions de maquettes, si

(7) Cf. annexes, tableau 4.

(8) Cf. annexes, tableau 5.

elle est encore bien implantée en Bigoudénie, dans le Cap-Sizun et dans la région autour de Pont-Aven, elle est cependant en baisse certaine depuis un laps de temps assez court (les années 60 environ). Cette diminution est liée essentiellement à la disparition d'un certain nombre de processions, lors des pardons des églises et des chapelles.

Citons quelques pardons de Cornouaille finistérienne au cours desquels il y a eu en 1971 procession de maquettes :

- Clédén-Cap-Sizun, aux pardons des chapelles de Saint-They et de Notre-Dame de Langroas.
- Moëlan-sur-Mer, pardon de la chapelle Notre-Dame de Lanriot.
- Névez, pardon de la chapelle Notre-Dame de Trémorvezen.
- Penmarc'h, pardon de la chapelle Notre-Dame-de-la-Joie.
- Plogoff, au pardon de Notre-Dame-des-Naufragés et à ceux des chapelles Notre-Dame-de-Bon-Voyage et Saint-Michel.
- Primelin, pardon de la chapelle Saint-Tugen.
- Riec-sur-Belon, pardon de la chapelle Notre-Dame de Trémor.

Cette liste n'est pas exhaustive, elle concerne uniquement les pardons où l'on a porté les maquettes inventoriées.

*
**

Après avoir fourni certains résultats de l'enquête sur les maquettes votives, on passera à la présentation des autres types d'ex-voto maritimes rencontrés dans le domaine cornouaillais. Cependant, avant de clore le chapitre maquettes, il faut souligner que les dossiers établis fournissent d'autres séries d'éléments que ceux analysés dans la présente étude : les dimensions de l'objet, des renseignements sur les matériaux utilisés et la technique de fabrication, le relevé des inscriptions éventuelles portées sur l'objet. Dans la mesure du possible, on précise le nom de l'auteur de l'œuvre, du donateur (il n'y a pas toujours confusion entre les deux personnes), leurs origines socio-professionnelles, la date du don, ses circonstances, ses motivations, etc.

2. - LES TABLEAUX VOTIFS.

Un fait est remarquable : l'extrême rareté des tableaux votifs ; dans l'état actuel des recherches, on en connaît cinq en Cornouaille.

Dans la chapelle Notre-Dame-de-la-Clarté située dans l'église de Beuzec-Cap-Sizun, il y avait un tableau votif datant de 1713, il a été détruit lors de l'incendie qui ravagea l'édifice en 1936.

La chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours à Concarneau (paroisse Saint-Guénolé) possède un tableau inspiré du *Radeau de la Méduse*, portant la signature J. Barret et offert par un dévot ayant échappé à un naufrage en 1841.

Dans l'église d'Edern (dans l'intérieur des terres) on note la présence d'un tableau du Rosaire, don votif provenant de la chapelle de Lannien, voisine du château de la Boixière et offert par un seigneur de ce château dans les circonstances suivantes :

Vœu fait par Messire Jean baptiste de pennandref chevalier seigneur de Keranstret en reconnaissance du bienfait qu'il avait reçu en passant le passage de Brest à Lanvéau où il tomba, ayant invoqué la Sainte-Vierge qu'on invoque dans ce Saint-lieu il sentit comme une planche ferme sous les pieds, les marinières après une lieue de route retournèrent le chercher, ayant trouvés crièrent MIRACLE en 1706.

philippe p^{xit} 1706 (9).

L'événement qui a donné lieu à ce don votif est représenté dans la partie inférieure du tableau. Cette peinture sur toile a été classée monument historique le 4 décembre 1914.

La chapelle Notre-Dame-de-la-Joie à Penmarc'h, conserve un tableau votif de facture populaire qui représente un trois-mâts barque, le *Général Denégrier*, navigant par mer calme et en vue de la côte, l'objet date vraisemblablement de la première moitié du ^{xx}e siècle ; on ne connaît pas l'origine de ce don.

La chapelle Notre-Dame de Penhors en Pouldreuzic possède un tableau votif maritime qui représente un combat naval (en avril 1972, il ne se trouvait pas dans la chapelle, il était en cours de restauration par les soins du ministère des Affaires culturelles).

Pour certains tableaux l'aspect d'ex-voto maritime n'est pas évident ; ainsi, dans la chapelle Saint-Tugdual en Clédén-Cap-Sizun figure un tableau du ^{xvii}e ou du ^{xviii}e siècle, consacré à saint Nicolas où une scène de naufrage (navire en flamme) est représentée dans la partie latérale gauche de la toile. Sont peints également sur ce tableau le miracle des trois enfants ressuscités, la légende des trois pucelles dotées par saint Nicolas et la représentation en évêque du saint.

Cette rareté des tableaux votifs dans le domaine cornouaillais est à souligner, cette tendance n'est pas confirmée de manière aussi importante dans les autres régions côtières de Bretagne. Ainsi, sur la côte vannetaise, dans la zone comprise entre la Laita et la partie orientale du golfe du Morbihan, l'enquête a permis de repérer une trentaine de tableaux votifs à sujet maritime.

(9) Cette citation reproduit intégralement le texte inscrit dans la partie inférieure du tableau.

3. - LES PLAQUES VOTIVES.

Les plaques votives de marbre ou de métal s'insèrent également dans le cadre de notre enquête ; cependant elles sont rarement explicites (le plus souvent l'inscription comporte simplement : « Merci » ou « Reconnaissance à... » sans plus de précisions). Aussi, rares sont celles pour lesquelles on a la certitude d'un don lié à la vie maritime.

On citera celle qui fut offerte par Eugène Gonidec, l'unique rescapé du naufrage du *Pourquoi Pas ?* du commandant Charcot en 1936, et qui a été déposée dans le sanctuaire de Sainte-Anne-la-Palud en Plonévez-Porzay, et celle, récente, qui est visible dans la chapelle Notre-Dame-de-la-Joie à Penmarc'h et qui porte le texte suivant : « Reconnaissance pour le sauvetage du 14-11-68 ».

4. - OBJETS VOTIFS DIVERS.

On mentionnera brièvement des objets divers ayant été offerts en ex-voto.

Une statue de Vierge à l'Enfant, appelée « La Vierge de Calais », offerte en 1728 à la chapelle Notre-Dame de Rocamadour à Camaret, par un capitaine de Calais.

Dans ce même sanctuaire, on remarque quatre ex-voto originaux, taillés dans du bois : ils représentent des bouées, des ancres et des rames de dimensions légèrement inférieures à la réalité. Ils datent de la période écoulée entre les deux guerres mondiales et ont été offerts par les équipages de quatre bateaux de pêche ayant échappé à divers dangers. Des inscriptions portées sur les bouées fournissent le nom et le port d'attache de ces quatre bateaux : le *Notre-Dame-de-Bon-Secours*, de Camaret ; le *Notre-Dame de Lourdes*, d'Ouessant ; le *Rouanez-ar-Rosera*, d'Audierne ; le *Saint-Crispoph*, de Camaret.

D'autres ex-voto se présentent sous forme de statuettes de la Vierge placées sous globe, parfois décorées de guirlandes de fleurs artificielles. Ainsi à la chapelle Notre-Dame-de-la-Joie à Penmarc'h, on en remarque deux ; l'une offerte en 1912 par Nona Floc'h moussée à bord du canot le *Prince Eckmühl*, l'autre qui remonte à la même époque et a été apportée par une jeune mariée.

5. - LES FIGURES DE NAVIRES SCULPTÉES SUR PIERRE.

Avant d'achever cette présentation de l'enquête, on abordera le problème des figures de navires, sculptées sur pierre, sur les murs extérieurs et intérieurs des églises et chapelles de la Cornouaille finistérienne.

Si ces sculptures ne sont pas à proprement parler des ex-voto, leur dimension votive, au sens large, n'est pas exclue. C'est pourquoi nous les insérons dans le cadre de notre enquête (10).

Il est plausible de supposer qu'à la fin du Moyen Age et jusqu'au début du xvii^e siècle, des corporations de pêcheurs, de riches armateurs ayant participé financièrement à la construction d'une église ou d'une chapelle, aient fait représenter dans la pierre même de l'édifice, des éléments figuratifs (des bateaux, des poissons) symbolisant leur activité, appelant par ce geste la protection de Dieu et de ses saints.

Il faut souligner que ce type de sculptures et de représentations, n'a été rencontré par les enquêteurs sur l'ensemble du littoral français qu'en Bretagne et plus spécialement dans le Finistère. La présence de ce type d'œuvre tient peut-être aux caractéristiques du matériau de construction, le granit, utilisé en Bretagne occidentale. En contrepartie, la Basse-Bretagne connaît très peu les graffiti.

Dans le domaine cornouaillais finistérien on relève la présence de figures de navires sculptées en Bigoudénie et dans le Cap-Sizun ; dans les autres régions de Cornouaille, leur trace est pratiquement inexistante.

Ces représentations appartiennent à la période s'étendant de la fin du xv^e siècle au premier tiers du xvii^e siècle ; il semblerait que le dernier en date des navires sculptés en Basse-Bretagne date de 1628 et se trouve sur le mur intérieur ouest de la nef de l'église de Poullan-sur-Mer (11).

Au cours de l'enquête, 16 édifices qui comportent des sculptures de ce type sur leurs murs ont été repérés, 11 d'entre eux ont été inventoriés (ils sont tous situés dans la région du Cap-Sizun ou à proximité immédiate).

Cet inventaire a permis de dénombrer sur ces onze édifices : 27 représentations de bateaux, 8 poissons ou groupes de poissons, deux ancres et un oiseau.

Citons quelques-unes de ces sculptures :

- Audierne, église Saint-Raymond Nonnat. Au-dessus du porche sud et sur la façade ouest sont sculptés respectivement un deux-mâts et un trois-mâts, stylisés, qui datent du début du xvii^e siècle.
- Clédén-Cap-Sizun, église Saint-Clet. La façade ouest, le porche

(10) Cf. Louis LE GUENNEC. *Les anciennes figures de navires des églises du Finistère*, dans *Choses et gens de Bretagne*, Quimper, 1937, p. 131-137.

(11) L. LE GUENNEC, *ibid.*

sud, le mur extérieur sud du transept sud sont ornés de sept représentations de bateaux (l'un est une barque ayant quatre personnages à bord, dont deux pêchent, et il y a quatre poissons autour du bateau) qui remontent vraisemblablement à la seconde moitié du xvi^e siècle.

- Goulien, église Saint-Goulven. Deux barques ayant des personnages à leur bord ornent le porche sud construit au xvi^e siècle.
- Plogoff, église Saint-Collodan. Sur la façade ouest, sur le mur extérieur sud de la nef, sur un pilier à l'angle de la nef et du transept, sont sculptés quatre embarcations ; on peut dater ces sculptures du xvi^e siècle.
- Primelin, église Saint-Primel. Le porche sud est décoré d'un bas-relief représentant une goélette à huniers du xviii^e siècle.

ANNEXES

TABLEAU 1. — Les maquettes votives

Etat chiffré de l'avancement de l'enquête

Maquettes connues et disparues	Maquettes repérées	Maquettes inventoriées
7	32	44
8,5 %	38,5 %	53 %

TABLEAU 2. — Les maquettes votives

Datation

1850-1900	1900-1950	1950-1970
8	29	7
18 %	66 %	16 %

TABLEAU 3. — Les maquettes votives

Types de présentation (12)

Maquettes sous globe ou dans une bouteille	Maquettes sous vitrine	Maquettes demi- coques	Maquettes suspendues	Maquettes placées sur brancard	Maquettes simples
2	2	3	6	17	14
4 %	4 %	8 %	13,5 %	40 %	30,5 %

(12) Les pourcentages sont approximatifs, destinés simplement à fournir un ordre d'idée.

TABLEAU 4. — Les maquettes votives

Les types de bateaux représentés (12)

Datation	Bateaux de pêche à voile	Bateaux de pêche à moteur	Bateaux de guerre à voile	Bateaux de guerre mixtes	Bateaux de guerre à vapeur	Bateaux de commerce à voile	Bateaux de commerce mixtes	Paquebots
1850-1900			4	1		2	1	
1900-1950	7		3	1	3	11	1	2
1950-1970	4	3				1		
TOTAL...	11	3	7	2	3	14	2	2
Pourcentage	24 %	8 %	16 %	4 %	8 %	32 %	4 %	4 %

TABLEAU 5. — Les maquettes votives

Fonction

Maquettes hors service	Maquettes exposées dans les édifices cultuels	Maquettes suspendues	Maquettes portées en procession
10	15	6	13
23 %	34 %	13,5 %	29,5 %

la documentation

JACQUES CHARPY
CHANTAL DANIEL
CLAUDE FAGNEN

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère, de la préhistoire à 1940

(année 1973)

MANUELS GENERAUX ET SCIENCES AUXILIAIRES

Bibliographies.

- 1 AR MENN (Gwennole). Où en sont les études sur la langue bretonne ? *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCIX, 1972/2, p. 889-935.

Bibliographie des travaux sur la langue bretonne, regroupés par centres d'intérêt.

- 2 CHARPY (Jacques). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère, de la préhistoire à 1940 (année 1972). *Bull. Soc. Arch., Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, p. 353-373 (cf. t. XCVIII, 1972/1, n° 1).

- 2 bis CHARPY (Jacques). Guide des Archives du Finistère. Quimper, Archives départementales du Finistère, 1973, in-8°, 518 p.

Inventaires d'archives et bibliothèques.

- 3 DANIEL (René). La bibliothèque de Jacques-Louis Guino. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, p. 265-296.

Député du clergé de Cornouaille aux Etats généraux, Guino mourut curé de Recouvrance le 27 septembre 1807.

- 4 MARQUANT (Robert). Etat sommaire des documents de la période révolutionnaire et impériale entrés aux Archives nationales par des voies extraordinaires du 1^{er} septembre 1952 au 31 décembre 1967. Ajot (d') et Frémond de La Merveillère. Achats (1955-1963). 125 AP. *Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution française*, année 1969, Paris, Bibl. nat., 1970, p. 75.

Plans et mémoires techniques sur les places fortes et villes de France aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Archéologie.

- 5 CHAURIS (Louis), LE BAIL (François) et MULOT (Bernard). Les gîtes minéraux de la presqu'île de Crozon (Finistère). *Penn ar Bed*, n° 70, septembre 1972, p. 321-333.

- 6 Découverte préhistorique à Ploudaniel ? *Le Télégramme de Brest*, 20 novembre 1973, éd. de Brest, p. 8.

Stèle de l'âge du fer.

- 7 Des vacances au service de la science : les fouilles archéologiques de Pluguffan mettent à jour deux tumuli de près de 2 000 ans avant Jésus-Christ. *Ouest-France*, 27 août 1973, éd. de Quimper, p. 6.

- 8 Les fouilles archéologiques au cimetière breton de Saint-Urnel en Plomeur : d'intéressants renseignements sur l'histoire de la Bretagne. *Ouest-France*, 30 octobre 1973, p. 11.

- 9 GARREAU (Jacques). Inventaire des reliefs d'origine volcanique en Bretagne occidentale et septentrionale. *Norois*, n° 77, 20^e année, janvier-mars 1973, p. 5-22.

Plateaux septentrionaux, Porzay, presqu'île de Crozon et Menez-Hom, bassin de Châteaulin.

- 10 GIOT (P.-R.). Les récentes fouilles archéologiques effectuées en terre bigoudène ouvrent aux chercheurs d'intéressantes perspectives sur les origines de la population bretonne. *Le Télégramme de Brest*, 29 octobre 1973, p. 4.

- 11 Il n'y a pas que les Pyramides... A « Kerbernard » en Pluguffan, trois semaines de fouilles (terminées aujourd'hui) racontent la vie de très anciens Cornouaillais. *Ouest-France*, 8-9 septembre 1973, éd. de Quimper, p. 13.

- 12 KERMEN (Pol). Connaissance archéologique et géologique du Pays bigouden par le Cercle de recherches de Plomelin. *Le Progrès de Cornouaille*, 3 novembre 1973, p. 8.
- 13 La motte féodale de Kerizoré au Juch : un sujet de curiosité. *Le Télégramme de Brest*, 24 octobre 1973, éd. de Quimper, p. 10.
- 14 Une tombe mégalithique et des ossements mis au jour à Resgourel, en Plounévez-Lochrist. *Le Télégramme de Brest*, 29 novembre 1973, éd. de Morlaix, p. 6.

Paléographie et héraldique.

- 15 Blason de Plabennec. *Présence de Plabennec*, n° 38, mai 1973, p. 13-14.
- 16 Ecu au sautoir d'argent... le blason communal a pris la place du Président de la République. *Le Télégramme de Brest*, 19 décembre 1973, éd. de Brest, p. 8.

A Plougastel-Daoulas.

- 17 Images de Roscoff. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 279, octobre 1973, p. 7-10 ; n° 280, novembre 1973, p. 7-10.

Fac-similés paléographiques.

Numismatique.

- 17 *bis* COLBERT DE BEAULIEU (Jean-Baptiste). Traité de numismatique celtique. I. Méthodologie des ensembles. Paris, Les Belles Lettres, 1973, in-4°, 454 p., planches, fig.

Quelques références au Finistère.

Généalogies et biographies collectives.

- 18 A propos des généalogies de Pascal de Kerenveyer. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 280, novembre 1973, p. 3-6.
- 19 DU PLESSIX (Yves). La famille de Dom Morice. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, annexe au procès-verbal de la séance du 27 avril 1972, p. 390-392.
- 20 GARREC (Vincent). Une famille du Porzay, les Garrec de Kerdoualan. Flers, Imprimerie catholique, 1966, in-8°, 107 p.
- 21 Habitants de l'Hôpital[-Camfrout] au XVIII^e siècle. *L'Hospitalier. Bulletin mensuel de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, juin 1973, p. 2 et 15 ; décembre 1973, p. 15.

Familles Moal, Mocaër, Le Moign, Le Moing, Monfort...

- 22 Joseph Le Guédès [† 18 juin 1972]. *L'Hospitalier*.

Bulletin mensuel de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, juin 1973, p. 15.

La famille Le Guédès, de Troaon, en L'Hôpital-Camfrout, depuis le XVIII^e siècle.

- 23 OLLIVIER (Jean). A la bibliothèque municipale : trois grandes figures du passé. *Le Télégramme de Brest*, 14 décembre 1973, éd. de Brest, p. 8.

Mgr Graveran, Fleuriot de Langle et le chevalier du Couëdic.

- 24 TANNEAU (Yves). Keratry en Ploaré, berceau d'une noble race. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1973, p. 10-19.

- 25 WEISSE (Louis). Suisses en Basse-Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1973, p. 60-63.

La famille Nayrod.

Toponymie et anthroponymie.

- 26 Ar Moguerou. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 279, octobre 1973, p. 11-16 ; n° 280, novembre 1973, p. 12-17.
Etude toponymique.

- 27 Comment, avec des noms de villages, on peut écrire quelques pages de l'histoire locale. *Ouest-France*, 23 octobre 1973, éd. de Quimper, p. 14.

- 28 FEUTREN (Jean). Blokon. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 272, janvier 1973, p. 12-16 ; n° 273, février 1973, p. 14-16 ; n° 274, mars 1973, p. 11-16 ; n° 275, avril 1973, p. 12-17 ; n° 276, mai 1973, p. 7-16 ; n° 277, juin 1973, p. 10-16 ; n° 278, été 1973, p. 4-11.

Toponymie et onomastique roscovites.

- 29 FEUTREN (Jean). Devise de Trégorois. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 275, avril 1973, p. 6-9.

L'origine des noms français portés à Roscoff aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

- 30 FEUTREN (Jean). Les noms - prénoms. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 273, février 1973, p. 2-13.

D'après l'état civil de Roscoff.

- 31 FEUTREN (Jean). Olivier de France. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 275, avril 1973, p. 4-5.

Toponymie roscovite.

- 32 GOURVIL (Francis). Les noms de lieu bretons : initiation toponymique. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCIX, 1972/2, p. 937-960.

- 33 L'homme des bois. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 277, juin 1973, p. 5-9 ; n° 278, été 1973, p. 12-19.

Etymologie du mot « aulne » ; étude toponymique sur les noms des lieux longés par la rivière d'Aulne. Noms de famille de la région.

- 34 LAURENT (Charles). L'origine du mot « bigoudenn ». *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1973, p. 48-59 ; avril-juin 1973, p. 132-146.
- 35 Pol ou Paul ? Une question d'orthographe. *Ouest-France*, 27 décembre 1973, éd. de Morlaix, p. 13.
Saint-Pol-de-Léon.
- 36 QUENTEL (Paul). Le nom de Roscoff. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 274, mars 1973, p. 4-8.
- 37 Sur l'origine du mot « Pagan ». *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 175.
Photocopie d'un registre de baptême de Kerlouan de 1672.
- 38 TANNEAU (Yves). Le nom de Douarnenez. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, annexe au procès-verbal de la séance du 28 mai 1972, p. 398-400.
- 39 TANNEAU (Yves). Les noms de lieu bretons : initiation toponymique. *Ouest-France*, 28 novembre 1973, p. 10 ; 29 novembre 1973, p. 10.
Analyse de l'étude recensée au n° 32.
- 40 Variations sur un thème déplacé. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 278, été 1973, p. 20.
Les différentes formes du nom « Plougoulm » entre 1550 et 1608 à Roscoff (d'après les archives paroissiales).

PREHISTOIRE ET EPOQUE GALLO-ROMAINE

Préhistoire.

- 41 BERGER (L.). Mégalithes en Bretagne. *Sandoz Bulletin*, Bâle, n° 29, 1973, p. 2-18, 19 fig.
- 42 BERROU (P.) et GOULETQUER (P.-L.). L'épipaléolithique de la région de Plovan (Finistère), note préliminaire. *Bull. Soc. préhistorique française*, t. 70, 1973, C.R.S.M., n° 6, p. 166-172, 3 fig.
- 43 BRIARD (Jacques). Les tumulus de Kervini en Poullan. Fouilles de 1971. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, p. 21-38, 7 fig.
- 44 BRIARD (J.), BOURHIS (J.-R.) et ONNÉE (Y.). Les tumulus des monts d'Arrée (Finistère), une révision. *Bull. Soc. préhistorique française*, t. 69, 1972, C.R.S.M., n° 8, p. 226 (résumé).

- 45 DUIGOU (Serge). A la recherche de nos ancêtres du mésolithique en baie d'Audierne. *Le Courrier du Léon et du Tréguier*, 29 septembre 1973, p. 1 et 8.
- 46 GALLIOU (P.) et SANQUER (R.). Les bronzes de Plomarc'h en Ploaré-Douarnenez (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 1, p. 203-214, 4 fig.
- 47 GALLIOU (P.). Quelques nouvelles tasses en céramique « métallisée » du type Nérès. *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 1, p. 185-201, 8 fig.
 Une tasse découverte au Cosquer, en Plouzané, et une au Valy-Cloître, en La Roche-Maurice.
- 48 GIOT (P.-R.). Aperçu sur les souterrains armoricains de l'âge du fer. *Subterranea*, n° 5, 1973, p. 1-4.
- 49 GIOT (P.-R.). Armoricains et Bretons. Perspectives nouvelles sur les Bretons. *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 1, p. 129-136.
- 50 GIOT (P.-R.). Les caractères originaux de l'âge du fer en Armorique. Actes du 4^e Congrès international d'Etudes celtiques, Rennes, 1971, vol. II. *Etudes celtiques*, XIII, 2, 1973, p. 595-606.
- 51 GIOT (P.-R.), LECERF (Y.) et ONNÉE (Y.). Céramique armoricaine de l'âge du fer, II. Travaux du laboratoire « Anthropologie - Préhistoire - Protohistoire et Quaternaire armoricains », Rennes, 1971 (paru en 1973), en duplication 21 × 27, 20 p., 72 pl.
- 52 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistéennes pour 1972. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, p. 9-19 (cf. t. XCVIII, 1972/1, n° 21).
- 53 GIOT (P.-R.). Chronique des datations radiocarbone armoricaines. *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 1, p. 137-142.
 Nombreux exemples pris dans le Finistère.
- 54 GIOT (P.-R.). Les leçons finales du cairn de Barnenez. *Megalithic Graves and Ritual*, 3rd Atlantic Colloquium, Moesgard 1969. Jutland Archaeological Society, Publications XI, 1973, p. 197-201, 1 fig.
- 55 GIOT (P.-R.). Menhirs et dolmens, monuments mégalithiques de Bretagne. Châteaulin, Jos Le Doaré, 6^e éd., 1973, in-8°, 36 p., 30 fig.
- 56 GIOT (P.-R.). La préhistoire finistéenne, du romantisme à la science contemporaine. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCIX, 1972/2, p. 543-555.

- 57 GIOT (P.-R.). Les sites « protohistoriques » des dunes de Guissény (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1, p. 105-127.
- 58 GIOT (P.-R.). Les souterrains armoricains de l'âge du fer. *Archeologia*, 1973, n° 2, p. 48-58, 13 fig.
- 59 GOULETQUER (P.-L.). Die Briquetagestätten der französischen Atlantikküste. *Jahresschrift für Mitteldeutsche Vorgeschichte*, Halle/Saale, Band 56, 1972, p. 167-193, 9 fig.
- 60 GOULETQUER (P.-L.). Découverte d'une nouvelle industrie mésolithique en Bretagne occidentale. *The Mesolithic in Europe*, Warsaw University Press, Varsovie, 1973, p. 187-207, 7 fig.
- 61 LE ROUX (C.-T.) et LECERF (Y.). La céramique du souterrain de l'âge du fer de Kermoysan en Plabennec (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 1, p. 89-104.
- 62 LE ROUX (C.-T.). Deux nouvelles tombes de l'âge du bronze à Quéménéven (Finistère) et Melrand (Morbihan). *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 1, p. 7-20.
- 63 LE ROUX (C.-T.) et LECERF (Y.). Le souterrain de l'âge du fer de la Motte en Sizun (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 1, p. 79-87.
- 64 LE ROUX (C.-T.). Une sépulture à incinération de l'âge du fer à Kergoglé en Plovan (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 1, p. 71-78.
- 65 L'HELGOUACH (J.). Les débuts du néolithique en Armorique au quatrième millénaire et son développement au commencement du troisième millénaire. *Fundamenta*, Reihe A, Band 3, « Die Anfänge des Neolithikums vom Orient bis Nordeuropa », Teil VI, Frankreich, Köln-Wien, 1971, p. 178-200, fig. 22-29, pl. 112-116.
- 66 L'HELGOUACH (J.). Les mégalithes de l'ouest de la France. Evolution et chronologie. *Megalithic Graves and Ritual*, 3rd Atlantic Colloquium, Moesgard 1969. Jutland Archaeological Society, Publications XI, 1973, p. 203-219, 4 + 8 fig.
- 67 PHILIPPE (Joseph). Légendes et vérité sur la Ville d'Ys. Châteaulin, Jos Le Doaré, collection « Légendes et histoire », 1973 in-8°, 24 p. phot.
- 68 RICHARD (Louis). *Aegyptiaca* d'Armorique. *Latomus*, t. XXXI, 1972, p. 88-104, 3 pl.

L'auteur y étudie, entre autres choses, deux statuettes en bronze provenant de Carhaix.

Epoque gallo-romaine.

- 69 BOUDIC (Bernard). La villa romaine de Saint-Frégant. *Ouest-France*, 30 août 1973, éd. de Quimper, p. 5.
- 70 Des vestiges des époques gallo-romaine et médiévale découverts à la Boissière, en Pluguffan. *Le Télégramme de Brest*, 26 décembre 1973, éd. de Quimper, p. 5.
Fouilles du Cercle de Plomelin.
- 71 SANQUER (René). Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1972). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, p. 39-107, 14 fig. (cf. t. XCVIII, 1972/1, n° 37).
- 72 SANQUER (René). Deux siècles d'archéologie romaine dans le Finistère. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCIX, 1972/2, p. 557-592.
- 73 SANQUER (René). La grande statuette de bronze de Kerguilly en Dinéault (Finistère). *Gallia. Fouilles et Monuments archéologiques en France métropolitaine*, t. 31, 1973, 1, p. 61-80, 10 fig.
- 74 SANQUER (René). Une nouvelle lecture de l'inscription à Neptune trouvée à Douarnenez (Finistère) et l'industrie du garum armoricain. *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 1, p. 215-236, 4 fig.

HISTOIRE POLITIQUE DU FINISTÈRE**Moyen Age.**

- 75 LE GOFF (Michel). Chronique historique. Les anciennes seigneuries de Gouézec. *L'Echo gouézécois*, juin 1973, n° 5, p. 7-8.
- 76 MORLEC (Jean). Femmes d'Armor. *La Bretagne à Paris*, 19 octobre 1973, p. 2 ; 26 octobre 1973, p. 2 ; 9 novembre 1973, p. 2 ; 16 novembre 1973, p. 2.
Yseut aux blanches mains, Viviane, Bretonnes de jadis et de naguère, Tiphaine Raquenel.
- 77 Ploudalmézeau. L'occupation romaine. *Kannadig Ploudalmezeau*, juin 1973, n° 6, p. 4-5.
- 78 Le roi Louis XI reconnaît l'indépendance de la Bretagne par le traité de Saint-Maur-des-Fossés. *Breiz*, n° 184, octobre 1973, p. 13.
Le traité, d'octobre 1465, mettait fin à la Ligue du Bien Public.

Histoire moderne.

- 79 Descente des Anglais sur Le Conquet : pillage de la ville

et des environs en 1588. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1973, p. 252-253.

- 80 MORLEC (Jean). Femmes d'Armor. *La Bretagne à Paris*, 30 novembre 1973, p. 3 ; 14 décembre 1973, p. 2 ; 21 décembre 1973, p. 4.

Anne de Bretagne, Claude de France, Louise de Keroualle.

Révolution française.

- 81 DIZERBO (A.-H.). Un chouan de Crozon : J.-B. Daniel de Lignaroux. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1973, p. 66-68.
- 82 MALLÉJAC (Jean). La Révolution de 1789 dans le canton de Sizun : les élections cantonales (1791-an VII). *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1973, p. 236-241.
- 83 MEURIC (G.). La chouannerie dans la région de Moëlan. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1973, p. 41-46.
- 84 QUINIOU (A.). Calendrier républicain. *Kleier Gwerleskin*, n° 116, juin 1973.

Application à Guerlesquin.

Second Empire.

- 85 CLOITRE (Marie-Thérèse). Aspects de la vie politique dans le département du Finistère de 1848 à 1870. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCIX, 1972/2, p. 731-802.

Troisième République.

- 86 BAAL (G.). Victor Pengam et l'évolution du syndicalisme révolutionnaire à Brest (1904-1914). *Le Mouvement social*, n° 82, janvier-mars 1973.
- 87 BOUCHAUD-LE TENDRE (Hélène). Concarneau en colère. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1973, p. 21-32.
Les grèves de 1909 et 1910.
- 88 DUIGOU (Serge). « Le Courrier du Finistère » de 1890 à 1900 : un témoignage sur une époque mouvementée. *Le Progrès de Cornouaille*, 13 octobre 1973, p. 1 et 4 ; 27 octobre 1973, p. 4.
- 89 KERBAUL (Eugène). Mémoire sur la jeunesse communiste à Brest et dans le Finistère, 1935-1942. 1 cahier grand in-4°, 16 p., photocopié.
- 90 KERBAUL (Eugène). Une section communiste de province (Brest), 1935-1942 : évolution des effectifs et des structures. Extraits d'une contribution au séminaire des his-

toriens communistes (Paris, octobre 1972), publiés par *Les Cahiers d'histoire de l'Institut Maurice Thorez*, n° 2, nouvelle série (30), mars 1973, p. 87-93.

- 91 THOMAS (G.-M.). Sur Hervé Coatmeur. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1973, p. 63-64.

Anarchiste individualiste, né à Douarnenez le 28 octobre 1879, mort à Brest le 9 septembre 1944.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Histoire administrative.

- 92 FEUTREN (Jean). On pourrait mieux faire. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 277, juin 1973, p. 1-2.

Sur la rédaction des actes de baptême à Roscoff au XVI^e siècle.

- 93 GLORENNEC (Hervé). Encore des élections, votez !... en 1831. *Quimper-Réalités*, n° 19, printemps 1973, p. 4.

Elections municipales et législatives en 1831.

- 94 Plonévez et les élections législatives depuis 1871. *Mouez ar Vro, Plonévez-du-Faou*, n° 73, mars 1973, p. 20 ; n° 76, juin 1973, p. 2 ; n° 78, octobre 1973, p. 20.

Histoire judiciaire.

- 95 BECQUEY (Adrien). Le Tribunal civil de Quimper. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, annexe au procès-verbal de la séance du 23 mars 1972, p. 384-386.

- 96 LE BRIGANT (Yves). Origine de la juridiction de Penlan-Bégar. *Le Carillon de Plouigneau*, n° 187, juin 1973, p. 7-8.

- 97 Si vous aviez vécu à l'époque du « Très chrestien et très victorieux Roy de France ». *Le Télégramme de Brest*, 22-23 décembre 1973, éd. de Carhaix, p. 10.

Sur la justice au XVII^e siècle.

Histoire financière.

- 98 DIZERBO (A.-H.). Les anciennes activités littorales du Fret à Quélern. *Presqu'île de Crozon. Le Fret et Saint-Fiacre*, 1973, p. 19-22.

- 99 DU PLESSIX (Y.). Rôle de la capitation à Lesneven pour l'année 1787. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 172.

Arch. dép. du Finistère, 100 J 58.

- 100 LE BRIGANT (Yves). Histoire locale. *Kleier Gwerleskin*, n° 117, juillet-août 1973, p. 8-9.

La taille et les fouages au Ponthou et à Guerlesquin.

Histoire militaire et maritime.

- 101 DONIOL (R.). Le capitaine de vaisseau Edouard Le Rouxeau de Rosencoat. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1973, p. 100-112.
- 102 Les drames de la mer : la tempête de mai 1925 fit quinze victimes. *Ouest-France*, 19 octobre 1973, éd. de Quimper, p. 18.
Sur les côtes de Penmarc'h.
- 103 FEUTREN (Jean). Naufrage du brick « Le Fontenelle ». *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 274, mars 1973, p. 2-3.
- 104 HERDET (François). L'amiral Romain Desfossés à travers sa correspondance (première partie). *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1973, p. 77-99.
- 105 PERAZZI (J.-Ch.). 16 septembre 1936 : le « Pourquoi-Pas » et son équipage disparaissaient près des côtes d'Islande. *Ouest-France*, 1973, éd. de Quimper, p. 13.
- 106 PHILIPPE (Roger). Il y a 48 ans, le Pays bigouden connut un terrible drame. *Le Télégramme de Brest*, 23 mai 1973, éd. de Quimper, p. 6.
Pour sauver des marins en danger, quinze hommes sur deux canots de sauvetage périrent dans la tempête.
- 107 Souvenirs d'un Cap-Hornier ou la vie à bord d'un « quatre-mâts ». *Ouest-France*, 25 octobre 1973, éd. de Morlaix, p. 16.
- 107 bis WISMES (Armel de). La vie quotidienne dans les ports bretons aux XVII^e et XVIII^e siècles (Nantes, Brest, Saint-Malo, Lorient). Paris, Hachette, 1973, in-8°, 223 p.

HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Histoire économique.

- 108 BERGER (Suzanne). Peasants against politics ; rural organization in Brittany, 1911-1967. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1972.
Histoire du syndicalisme agricole finistérien.
- 109 Bref historique de la fondation Charles Chevillotte. *Semaines*, n° 36, novembre 1973, p. 13-17.
L'école d'agriculture du Nivot, en Lopérec.

- 110 CAPITAINE (P.). Le centenaire de la recherche agronomique dans le département. *Ouest-France*, 10-11 novembre 1973, p. 7.
- 111 Cinquante ans des fêtes de Cornouaille. Quimper, 17-18-19-21-22 juillet 1973.
Numéro spécial de *Breiz*.
Articles rétrospectifs sur les fêtes de Cornouaille.
- 112 CLOITRE (Marie-Thérèse). Les grands projets de Le Roy de Keraniou dans la rade de Brest sous le second Empire. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1973, p. 124-127.
- 113 Du « domaine quevaisier » au fief roturier. *Le Carillon de Plouigneau*, n° 190, octobre 1973, p. 5-8.
- 114 GOUIFFÈS (G.). La création de la poste aux lettres à Concarneau. *Le Philatéliste de Bretagne*, n° 121, janvier 1973, p. 1-2.
- 115 GURY (Jacques). Le Parc naturel d'Armorique tel que l'imaginait A. Robida. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1973, p. 229-231.
- 116 LE BRIGANT (Yves). Histoire locale. *Le Carillon de Plouigneau*, n° 186, mai 1973, p. 4-8 ; n° 187, juin 1973, p. 4-7.
La quevaise, le champart, l'emphytéose, le domaine congéable.
- 117 LECLERC (Frère Guy). Notes sur les foires en Basse-Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles. *L'Echo de Saint-Louis*, Châteaulin, n° 86, novembre 1973, p. 33-42.
- 118 MINIOU (F.) et LE SAUX (A.). Ecole Charles Chevillotte, Le Nivot-Lopérec ; Le Nivot d'hier et d'aujourd'hui. Châtelaudren, Impr. de Châtelaudren, 1973, in-8°, 174 p., ill.
- 119 Les « quevaises primitives » de Plouigneau. Les transformations de la quevaise. *Le Carillon de Plouigneau*, n° 188, juillet-août 1973, p. 5-8.
- 120 Recherche agronomique : un siècle en Finistère. *Le Paysan Breton*, 17 novembre 1973, p. 5.
- 121 TANGUY (Jean-Yves). Roscoff. Etude d'une évolution économique, sociale et démographique du XVI^e au XVIII^e siècle. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 272, janvier 1973, p. 7-11.

Histoire sociale.

- 122 CHARPY (Jacques). Dénombrements de la population des communes du Finistère (1790-1968). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCIX, 1972/2, p. 849-887.

A la fin de la liste par communes, tableau des « créations, suppressions et modifications territoriales des communes aux XIX^e et XX^e siècles ».

- 123 GAC (Yvon). Sur les paroissiens de Guiclan, Lanhouarneau, Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec au xvii^e siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1973, p. 232-235.
Etude sociale d'après les registres paroissiaux et les comptes de fabrique.
- 124 GRALL (Bernard). L'hospice de Kergroadès en Plourin. *Sites et Monuments*, 1972, n^o 57, p. 41-42, ill.
Vieil hôpital rural fondé par la famille de Kergroadès en 1702.
- 125 La grande indigence de l'Ile-Tudy il y a 180 ans. *Le Télégramme de Brest*, 24 octobre 1973, éd. de Quimper, p. 8.
- 126 JANNÈS (Y.). Sons de cloches sur le costume pagan. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 182-183.
- 127 LALLOUET (J.). 49 ans aux ardoisières de Saint-Hernin ou les souvenirs d'un ancien carrier. *Le Télégramme de Brest*, 18 décembre 1973, éd. de Carhaix, p. 9.
- 128 LAURENT (Charles). L'évolution du costume en Cornouaille léonaise. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, p. 297-351, 10 fig.
- 129 LE CRANN (Jean). Une société rurale dans la montagne d'Arrée : Saint-Rivoal au début du xx^e siècle. *Kleier an Are* (interparoissial mensuel du doyenné de Sizun), n^o 64, juillet 1973, p. 8-10 ; n^o 67, novembre 1973, p. 5-6 (cf. t. XCVIII, 1972/1, n^o 75).
- 130 LE PROHON (Roger). La démographie léonarde de 1600 à 1715. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCIX, 1972/2, p. 705-730, 6 graphiques.
- 131 MARÉCHAL (Michel). Les goûts et les occupations de la noblesse cornouaillaise à la fin de l'Ancien Régime. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, p. 145-213, phot.
- 132 Le Pagan, pillleur d'épaves. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 193-195.
- 133 PEMPTROAD (Jean-Paul). Artisan sabotier : un vieux métier typiquement breton. *Le Télégramme de Brest*, 8 novembre 1973, éd. de Carhaix, p. 10.
- 133 bis PERRIN (Olivier). Galerie des mœurs, usages et costumes des Bretons de l'Armorique. Tome I. Réimpression de l'édition de 1808. Mayenne, Société archéologique du Finistère (Joseph Floch, impr.-éd.), 1973, in-fol., 112 p., 25 eaux-fortes, papier vélin, étui imprimé sur Ingres.

- 134 PORS (L.). Métiers oubliés : les géomoniers. *Le Télégramme de Brest*, 20 novembre 1973, éd. de Morlaix, p. 8.
- 135 Sur une légende du Pays pagan. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 195-196.
La légende des naufrageurs.
- 136 Une généreuse tradition perdue. *La Voix de Saint-Houardon*, janvier 1973, n° 1, p. 7.
L'anguinané à Landerneau.

HISTOIRE RELIGIEUSE

- 137 BAZIN (Jehan). Filles de la Sagesse et Chirurgiens. *La Voix de Saint-Houardon*, mars 1973, n° 3, p. 6-7 (cf. t. XCVIII, 1972/1, n° 105).
Lettre de Mgr de La Marche, exilé en Angleterre, aux religieuses aux prises avec les chirurgiens de l'hôpital de Landerneau en 1791.
- 138 BAZIN (Jehan). Houardon, un saint méconnu. *La Voix de Saint-Houardon*, juin 1973, n° 5, p. 6-8.
- 139 BAZIN (Jehan). Saint-Thomas, église d'une ancienne paroisse. *La Voix de Saint-Houardon*, novembre 1973, n° 7, p. 5-7 ; décembre 1973, n° 8, p. 7.
A Landerneau.
- 139 bis BERTHOU (Marie). Saint Hervé, patron des chanteurs et des musiciens. Châteaulin, Jos Le Doaré, collection « Les grands saints bretons », 1973, in-8°, 24 p., phot.
- 140 BOUCHÉ (Hubert). Les curés de Châteauneuf-du-Faou sous le Concordat. *Châteauneuf, images du mois*, nos 71 à 80, janvier à décembre 1973 (cf. t. XCVIII, 1972/1, n° 93).
- 141 BREUT (Alain). Voies maritimes et hagiographie brito-irlandaise. Notes de lecture. *Pax*, n° 94, avril 1973, p. 57-60 (cf. t. XCVIII, 1972/1, n° 94).
- 142 DANIEL (Tanguy). Religion paysanne et catholicisme romain. Analyse d'un phénomène d'acculturation en Basse-Bretagne au milieu du xvii^e siècle. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCIX, 1972/2, p. 683-704.
Le Père Maunoir et les sabbats de Saint-Guen, dans les Côtes-du-Nord.
- 142 bis DOISE (R.-E.). Saint Corentin. Châteaulin, Jos Le Doaré, collection « Les grands saints bretons », in-8°, 24 p., phot.

- 142 *ter* DOISE (R.-E.). Saint Ronan. Châteaulin, Jos Le Doaré, collection « Les grands saints bretons », 1973, in-8°, 24 p., phot.
- 143 En fouillant dans les archives... *Le lien de Plougonven et Lannéanou*, n° 160, décembre 1973, p. 11.
Extrait du registre des délibérations de la fabrique de Lannéanou.
- 144 FEUTREN (Jean). Don Camillo, curé de Roscoff. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 275, avril 1973, p. 3-4.
Rétablissement de la vérité sur le premier curé de Roscoff.
- 145 GUEZENOC (Yves). Les abbés J.-M. Habasque et G. Peton. *Hekleo de Kerlouan*, n° 130, mars 1973, p. 7-10 ; n° 132, mai 1973, p. 3-6 ; n° 133, juin 1973, p. 6-10.
- 146 Les invasions. L'arrivée de saint Pol Aurélien. *Kannadig Ploudalmezeau*, juillet-août 1973, n° 7, p. 7-8.
- 147 LA HAYE (Pierre de). Saint Guénolé de Landévennec. Châteaulin, Jos Le Doaré, collection « Les grands saints bretons », 1973, in-8°, 24 p., phot.
- 148 LE FLOC'H (L.). Monseigneur Graveran, évêque de Quimper et de Léon (1840-1855). *La Semaine religieuse de Quimper et de Léon*, n° 4302, 20 décembre 1973, p. 675-678.
- 149 LE GALLO (Yves). Aux sources de l'anticléricalisme en Basse-Bretagne : un recteur sous la troisième République. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCIX, 1972/2, p. 803-848.
Louis Keraudren, recteur de Guimiliau de 1897 à 1912.
- 150 LE GALLO (Yves). La Bretagne dans l'histoire. Les origines paroissiales bretonnes. *Le Temps de l'Ouest*, n° 42, octobre 1973, p. 14 ; n° 43, novembre 1973, p. 15.
- 151 MANAH. L'influence de l'abbaye de Landévennec dans la presqu'île de Crozon. *Presqu'île de Crozon. Le Fret et Saint-Fiacre*, 1973, p. 27-32.
- 152 MARC (Frère). En Plounévez-Lochrist. Un vénérable sanctuaire. Pages d'histoire. *Pax*, n° 95, juillet 1973, p. 83-92.
La chapelle de Lochrist-an-Izelvet.
- 153 MEURIC (G.). Un peu d'histoire. Au sujet du culte de Notre-Dame à Lanriot. *L'Echo de Saint-Philibert*, Moëlan, novembre 1973.
- 154 QUEFFÉLEC (Henri). Le Folgoët ou le lys aux lettres d'or. Paris, Editions S.O.S., collection « Hauts lieux de spiritualité », 1972, in-8°, 263 p.
- 155 Qui donc sont-ils ? *Kannadig Ploudalmezeau*, novembre 1973, n° 10, p. 6.
Saints locaux.

- 156 Les recteurs de Plonévez depuis 300 ans. *Mouez ar Vro, Plonévez-du-Faou*, n° 72, février 1973 ; n° 73, mars 1973 (cf. t. XCVII, 1971, n° 87).
- 157 Les religieuses de la Retraite ont quitté Lesneven. *La Semaine religieuse de Quimper et de Léon*, n° 4296, 20 septembre 1973, p. 453-454.
Courte rétrospective de 145 ans d'activité.
- 158 Rumengol... toujours. De la déesse Brigitte au culte à la Vierge Marie. *Le Télégramme de Brest*, 16-17 juin 1973, p. 4.
Les origines du pardon de Rumengol.
- 159 Les saints qui ont aussi évangélisé notre canton. *Kannadig Ploudalmezeau*, octobre 1973, n° 9, p. 6 ; décembre 1973, n° 11, p. 6.
- 160 Scaër. Le glorieux passé de Coadry. *Le Télégramme de Brest*, 15 août 1973, éd. de Quimperlé, p. 7.
Description et aperçu historique de la chapelle et des pardons de Coadry ; légendes et traditions populaires ; les « staurotides » ou pierres de Coadry.
- 161 TANNEAU (Yves). Un scandale à l'église de Ploaré (1768). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, p. 255-263.
Contestation entre « bourgeois » et « artisans » au sujet du droit de porter le dais à la procession du Saint-Sacrement.
- 162 Le tricentenaire d'un saint et le diocèse de Quimper (d'après des notes du P. Guiavarc'h). *La Semaine religieuse de Quimper et de Léon*, n° 4290, 20 mai 1973, p. 263-264.
Tricentenaire de la naissance de Louis-Marie Grignon de Montfort.
- 163 WEISSE (Louis). Un prélat angevin, évêque de Dol et prieur du Folgoët. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 173-174.
Mgr Anthyme-Denis Cohon, né à Craon en 1595.

EMIGRATION ET OUTRE-MER

- 164 THOMAS (Georges-Michel). Le contre-amiral Aristide Vallon, gouverneur du Sénégal et député de Brest (1826-1897). *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1973, p. 113-119.
- 165 WEISSE (Louis). Les mémoires du capitaine Péron. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1973, p. 130-131 ; octobre-décembre 1973, p. 254-257 (cf. t. XCVIII, 1972/1, n° 106).

HISTOIRE DE LA CIVILISATION

L'enseignement et les corps savants.

- 166 DANIEL (René). Un siècle d'activités [à la Société archéologique du Finistère] (1873-1973). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCIX, 1972/2, p. 431-498.
Historique de la Société, écrit à l'occasion du centenaire de cette dernière.
- 167 L'Ecole d'agriculture du Nivot a cinquante ans... Un demi-siècle au service de l'agriculture finistérienne et de la Bretagne. *Le Paysan breton*, n° 1057, 1^{er} septembre 1973, p. 4.
- 168 L'Ecole du Nivot a fêté son cinquantenaire. *La Semaine religieuse de Quimper et de Léon*, n° 4296, 20 septembre 1973, p. 455.
Courte rétrospective de 50 ans d'activité.
- 169 FOUCHER (Jean). Le Lesnevien Auguste Marion, bibliothécaire à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 170.
Notice biographique.
- 170 LE GALLO (Yves). Un explorateur au Fret au milieu du siècle dernier. *Presqu'île de Crozon. Le Fret et Saint-Fiacre*, 1973, p. 3-5.
Bachelot de La Pylaie.
- 171 MINIOU (F.). Le Nivot d'autrefois. Une œuvre qui cherche sa voie (1914-1922). *Semailles*, n° 34, janvier 1973, p. 38-44 ; n° 35, mai 1973, p. 42-48.
- 172 OLLIVIER (Jean). Doyenne des écoles brestoises, l'école de la rue Prud'hon va disparaître. *Le Télégramme de Brest*, 25 mai 1973, éd. de Brest, p. 10 c.
- 173 SCHER (Michael R.). Un jour qui dura un an et demi : Gustave Hervé au collège de Lesneven (1893-1895). *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 157-161.
Le passage à Lesneven, comme professeur d'histoire et de géographie, d'un antimilitariste révolutionnaire revenu au catholicisme à la fin de sa vie.
- 174 TANNEAU (Yves). L'instruction dans une commune de Cornouaille au xix^e siècle : Pouldergat. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, p. 215-254.
- 175 Une tranche d'histoire lesnevienne. Quand l'anticléricisme G. Hervé enseignait au collège. *Le Télégramme de Brest*, 19 juillet 1973, éd. de Brest, p. 8.

L'histoire littéraire.

- 176 BESNIER (Patrick). Le secret de Saint-Pol Roux. *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, 3, p. 763-770.
- 176 bis BREKILIEN (Yann). Contes et légendes du Pays breton. Quimper, Nature et Bretagne, 1973, in-8°, 328 p.
- 176 ter BREUT (Alain). Le roi Arthur. Châteaulin, Jos Le Doaré, collection « Légendes et histoire », 1973, in-8°, 24 p., phot.
- 177 DUCHATELET (Bernard). La Bretagne dans les premières œuvres d'André Gide. *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, 3, p. 641-684.
- 178 DUPOUY (J.-P.). A propos d'« Un amour bigouden ». *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1973, p. 226-228.
Publication posthume d'un roman d'Auguste Dupouy.
- 178 bis GARGADENNEC (Roger). Contes du Cap-Sizun, traduits du breton. Paris, Maisonneuve, 1973, in-8°, 218 p.
- 179 HAMON (André-Georges). A l'occasion de « Patrie Perdue ». Hommage à Kammermor. *Breiz*, n° 183, septembre 1973, p. 12-13.
Un rappel de l'œuvre de Camille Le Mercier d'Erm.
- 180 MARTIN (Denise). La Bretagne de Tristan Corbière. *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, 3, p. 695-721.
- 181 SEGALÉN (A.-P.). Pezron de Lesconvel, gentilhomme léonard du XVII^e siècle, écrivain breton de langue française. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, p. 109-144.
- 182 SEGALÉN (Victor). A Dreuz an Arvor. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1973, p. 205-213.
Le premier écrit connu de Victor Segalén : récit d'une promenade à bicyclette, en Cornouaille, en août 1899.
- 183 SHIRT (D.J.). Henri Queffélec et les traditions sénanes : à propos d'« Un Recteur de l'île de Sein ». *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, 3, p. 739-752.
- 184 THOMAS (Georges-Michel). Le Breton (Auguste). *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 170.
Notice biographique du romancier.
- 185 THOMAS (Georges-Michel). Louis Marsolleau, poète et auteur dramatique. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1973, p. 68-69.
Né à Brest le 21 juin 1864.
- 186 VIER (Jacques). Notices de quelques poètes bretons d'expression française (XIX^e siècle). *Annales de Bretagne*,

t. LXXIX, 1972, 3, p. 753-762 (cf. t. XCVIII, 1972/1, n° 121).

Le théâtre.

- 187 BILY (Clément). La triste fin de Marie Dorval (Lorient, 1798 - Paris, 1849). *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1973, p. 214-223.
- 188 OLLIVIER (Jean). A la Société d'Etudes : autour de la grande actrice Marie Dorval. *Le Télégramme de Brest*, 28 décembre 1973, éd. de Brest, p. 9.

La musique.

- 189 CORBES (Henri) et GOURVIL (Francis). De la harpe sous les rois de Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 197-200.
- 190 GURY (Jacques). Des orgues de Thomas Dallam à Lesneven. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 171-172.

L'art.

- 191 A la découverte... Jacques Lespagnol, statuaire et sculpteur morlaisien. *Le Télégramme de Brest*, 11 décembre 1973, éd. de Morlaix, p. 5.
- 192 A la recherche d'Henri Rivière (1869-1951). *Les Cahiers du Bleun-Brug*, 4^e trimestre 1972.
Peintre de Paris et de la Bretagne.
- 193 BAHEZRE DE LANLAY (Even). Le sculpteur Godebski et les panneaux du monument du général Le Flô. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 171.
A Lesneven.
- 194 BOISSÉ (Claudie). Répertoire des niches à volets bretonnes. L'aire morlaisienne. *L'Information d'histoire de l'Art*, mars-avril 1973, n° 2, p. 91-94.
- 195 BOSSON (E.). Les vierges couronnées du diocèse de Quimper et de Léon. *La Voix de l'Hospitalité diocésaine*, n° 63, septembre 1972, p. 19-23 ; n° 64, décembre 1972, p. 12-19 ; n° 65, mars 1973, p. 11-21.
Notre-Dame de Kernitron, Notre-Dame du Folgoët, Notre-Dame de Callot en Carantec.
- 196 CASTEL (Yves-Pascal). La croix pectotale des abbés de Saint-Mathieu. *Les Cahiers du Bleun-Brug*, 1^{er} et 2^e trimestres 1973.

- 197 CASTEL (Y.-P.) et LE MAÎTRE (L.-P.). L'église de Lanriec. *Pax*, n° 96, octobre 1973, p. 122-129.
- 198 CASTEL (Yves-Pascal). Le Quilliou aujourd'hui. *Mouez ar Vro, Plonénez-du-Faou*, n° 72, février 1973, p. 20 ; n° 76, juin 1973, p. 2.
Le Christ de la chapelle du Quilliou date de la seconde moitié du XIV^e siècle.
- 199 CASTEL (Yves-Pascal). Les marques des ouvriers sur les pierres du chœur de la cathédrale. *La Voix du Pays. Lettre paroissiale de Saint-Pol-de-Léon*, novembre 1972, n° 11, p. 2-3 ; décembre 1972, n° 12, p. 3.
Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.
- 200 CASTEL (Yves-Pascal). Témoins oubliés du Pays pagan. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 178-181.
La statue de la Trinité à Kerlouan, la statue de sainte Anne de la chapelle du Croazou à Kerlouan, le reliquaire de Plounéour-Trez.
- 201 La chapelle de la Véronique. *La Voix des Genêts de Bannalec*, n° 270, avril 1973, p. 13.
En Bannalec.
- 202 La chapelle de Saint-Mathieu. La chapelle de Saint-Jacques. *La Voix des Genêts de Bannalec*, n° 271, mai 1973, p. 18-19.
En Bannalec.
- 203 Le château de Joyeuse-Garde, foyer de l'histoire bretonne, sortira-t-il un jour de sa gangue de terre et de broussailles ? *Le Télégramme de Brest*, 22 août 1973, éd. de Brest, p. 7.
À l'occasion de travaux de déblaiement des ruines, rapide survol de l'histoire du château de Joyeuse-Garde, en La Forest-Landerneau.
- 204 Le château de Quimerc'h en Bannalec. *La Voix des Genêts de Bannalec*, n° 274, septembre 1973, p. 12-13 ; n° 275, octobre-novembre 1973, p. 20-21.
- 205 COUFFON (René). Notes sur quelques pionniers de l'histoire monumentale du Finistère et sur quelques monuments et objets disparus. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCIX, 1972/2, p. 593-629, 16 pl.
- 206 FEUTREN (Jean). L'enfance du Christ à Notre-Dame-des-Cieux. *Le Télégramme de Brest*, 24-25 décembre 1973, p. 2.
Panneaux de bois sculpté du XVII^e siècle dans une chapelle du Huelgoat.
- 206 bis FRÉAL (Jacques) et QUÉRUEL (Françoise). Maisons de Bretagne. Paris, Hachette, 1973, 25,5 × 29,5, 115 p., nombr. ill.

- 206 *ter* JANNEAU (Guillaume). Meubles bretons. Paris, Hachette, 1973, 25,5 × 29,5, 110 p., nombr. ill.
- 207 JANNÈS (H.). Les monuments religieux de Plounéour-Trez. *Les Cahiers de Ploise*, juillet-septembre 1973, p. 189-190.
- 207 *bis* KERANFOREST. Pierres et paysages. *Le Télégramme de Brest*, 1973, in-8°, 88 p., ill.
Recueil des quarante articles parus dans *Le Télégramme* en 1972.
- 208 KERANFOREST. Pierres et paysages... à Nizon. *Le Télégramme de Brest*, 28 juin 1973, p. 2.
Bref historique du château de Rustephan, en Nizon, aujourd'hui en ruines.
- 209 KERAUDREN (T.). Les chapelles de Saint-Fiacre et de Saint-Gildas. *Presqu'île de Crozon. Le Fret et Saint-Fiacre*, 1973, p. 12-18.
- 210 LECLERC (Guy). L'église de Saint-Herbot en Plonévez-du-Faou. *L'Echo de Saint-Louis*, Châteaulin, n° 84, avril 1973, p. 27-36 (cf. t. XCVIII, 1972/1, n° 131).
- 211 LE COZ (chanoine). La paroisse de Pleyben. Le manoir de la Boexière. *Bulletin paroissial de Pleyben*, n° 388, mars 1973, p. 20 ; n° 389, avril 1973, p. 19-20.
- 212 LE COZ (chanoine). *La paroisse de Pleyben*. Le manoir de Keranclaff-Keranclanf-Kerc'hlaon-Kerlann. *Bulletin paroissial de Pleyben*, n° 391, juin 1973, p. 19-20.
- 212 *bis* LE GRAND (Alain) et THOMAS (Georges-Michel). Manoirs de Basse-Bretagne. Brest, Editions de la Cité, 1973, 17,5 × 22,5, 248 p., phot.
- 213 Liste des monuments historiques et des sites protégés du Finistère. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCIX, 1972/2, p. 631-682.
- 214 Le manoir des Salles. *Ouest-France*, 12 décembre 1973, éd. de Brest, p. 17.
A Pont-de-Buis-lès-Quimerch.
- 215 MEURIC (G.). La chapelle de Saint-Pierre. *L'Echo de Saint-Philibert*, Moëlan, mai 1973.
Courte rétrospective historique sur cette chapelle de Moëlan.
- 216 L'œuvre bretonne des Beaumanoir. *Le Lien de Plougoven et Lannéanou*, n° 157, juin 1973, p. 11.
Aperçu de l'œuvre architecturale des frères Beaumanoir au XV^e siècle.
- 217 Origine et légende des monuments religieux de Guipavas. *Le Télégramme de Brest*, 30 août 1973, éd. de Brest, p. 7 ; 3 septembre 1973, éd. de Brest, p. 8.
La chapelle Notre-Dame du Run et les anciennes chapelles de Guipavas.

- 218 Peintures du Pays pagan. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 176-177.
Deux reproductions, de Guily-Joffrin (« Image de Kerlouan ») et de Madeleine Kerebel (« Au pays de Brignogan »).
- 219 « 45 fr. pour avoir varloqué le derrière de St-Louis ». *La Voix de l'Hospitalité diocésaine*, n° 64, décembre 1972, p. 19-20.
Mémoire établi le 9 mars 1841 pour des travaux effectués en l'église de Lanvieuze par un certain Lestisse, restaurateur de statues (document des Arch. nat.).
- 220 Richesse artistique du pays bigouden. La tour carrée de Saint-Guérolé. *Ouest-France*, 14 septembre 1973, éd. de Quimper, p. 10.
- 221 TANGUY (L.). Saint-Tugen, Primelin. Trésor architectural du Cap-Sizun. Châteaulin, Jos Le Doaré, s. d. [1973], in-8°, 8 p., phot.
- 222 TANNEAU (Yves). Cap-Sizun insolite et pittoresque : chapelles et légendes marines. *Ouest-France*, 7 novembre 1973, Audierne, p. 16.
- 223 TANNEAU (Yves). Le manoir du Pénity en Ploaré. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, annexe au procès-verbal de la séance du 28 mai 1972, p. 400-403.
- 224 TANNEAU (Yves). Le manoir du Questel en Pouldergat. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. XCVIII, 1972/1, annexe au procès-verbal de la séance du 28 mai 1972, p. 403-406.
- 225 TANNEAU (Yves). Monuments et sites classés de Douar-nenez et du Cap-Sizun. *Ouest-France*, 14 décembre 1973, p. 11 ; 29-30 décembre 1973, p. 12.
- 226 TANNEAU (Yves). Monuments historiques et sites protégés du Pays bigouden. *Ouest-France*, 20 décembre 1973, éd. de Quimper, p. 17 ; 28 décembre 1973, éd. de Quimper, p. 15.
- 227 TANNEAU (Yves). Le Phare d'Eckmühl, merveilleuse association de l'art et de l'histoire. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1973, p. 33-40.
- 228 Un curieux monument : la tour des gens d'armes de Keraneizen. *Ouest-France*, 15 novembre 1973, éd. de Quimper, p. 18.
A Plonéour-Lanvern.
- 229 Une page d'histoire locale. La reconstitution de l'église de Landeleau. *A travers les chemins de la Troménie*, bulletin paroissial de Landeleau, septembre 1973, p. 4.

La langue bretonne.

AR MENN (Gwennole). Cf. n° 1.

- 230 MORVANNOU (F.). Langue bretonne et liturgie. *La Semaine religieuse de Quimper et de Léon*, n° 4292, 20 juin 1973, p. 13-23.

HISTOIRE LOCALE**Généralités.**

- 231 KERMEN (Paul). A la recherche du passé des hommes et de la terre, du Cap Sizun au Cap de la Chèvre. *Le Progrès de Cornouaille*, n° 1415, 15 décembre 1973, p. 1 et 3.
- 231 bis QUEFFÉLEC (Henri). L'Enchantement breton. *Atlas*, n° 90, décembre 1973, p. 19-46, phot.
- 232 SAGAZAN (R. de). Les « pays » de Bretagne. *Association bretonne*, t. LXXXI, 1972, p. 75-80.

Parmi ces « pays », le Haut-Léon, le Bas-Léon, la Cornouaille.

Bannalec.

- 233 Bannalec, paroisse. *La Voix des Genêts de Bannalec*, n° 269, mars 1973, p. 13.
- La chapelle... Cf. nos 201, 202.
- Le château de Quimerch... Cf. n° 204.
- 234 La trêve et la chapelle de Trébalay. *La Voix des Genêts de Bannalec*, n° 272, juin 1973, p. 18-19.

Brest.

- 235 Amusements d'antan à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1973, p. 250-251.
- BAAL (G.). Cf. n° 86.
- CLOITRE (Marie-Thérèse). Cf. n° 112.
- 235 bis FOUCHER (Jean) et THOMAS (Georges-Michel). Brest à la Belle Epoque. Bruxelles, Editions Libro-Sciences S.P.R.L., 1973, format à l'italienne 21 × 15, 120 p.
- 119 reproductions de cartes postales avec courtes notices.
- FOUCHER (Jean). Cf. n° 169.
- KERBAUL (Eugène). Cf. nos 89, 90.
- 236 OLLIVIER (Jean). A la Société d'Etudes : miettes du passé brestois. *Le Télégramme de Brest*, 14 novembre 1973, éd. de Brest, p. 6.

OLLIVIER (Jean). Cf. n° 172.

- 237 OLLIVIER (Jean). Rues brestoises (rue Général-Colliou, rue Chanoine-Saluden). *Le Télégramme de Brest*, 28 novembre 1973, éd. de Brest, p. 10.

Le général Marcel Colliou, né à Brest en 1897, mort à Paris en 1963. Le chanoine Saluden, historien landernéen, mort en 1933.

- 238 OLLIVIER (Jean). Les rues brestoises : le baron Lacrosse (1796-1865). *Le Télégramme de Brest*, 26 septembre 1973, éd. de Brest, p. 7.

Bertrand de Lacrosse, né à Brest, homme politique, député, ministre, sénateur.

- 239 OLLIVIER (Jean). Les rues brestoises : Régis de Trobiand ou un Français général américain. *Le Télégramme de Brest*, 11 décembre 1973, éd. de Brest, p. 7.

Né près de Tours le 4 juin 1816, mort le 15 juillet 1897. Fit plusieurs séjours à Brest.

WISMES (Armel de). Cf. n° 107 bis.

Brignogan.

- 240 BAHEZRE DE LANLAY (Even). Souvenirs sur le vieux Brignogan. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 186-188.

- 241 THOMAS (Georges-Michel). Jean Ajalbert et André Antoine à Brignogan. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 184-185.

Jean Ajalbert, 1863-1947, membre de l'Académie Goncourt, avocat et écrivain. André Antoine, l'homme de théâtre.

Châteauneuf-du-Faou.

BOUCHÉ (Hubert). Cf. n° 140.

Commana.

- 242 LE DOARÉ (Jos). Perle des monts d'Arrée, Commana en Léon. Châteaulin, Jos Le Doaré, 1972, in-8°, 8 p., phot.

Concarneau.

BOUCHAUD-LE TENDRE (Hélène). Cf. n° 87.

GOUIFFÈS (G.). Cf. n° 114.

Le Conquet.

Descente des Anglais... Cf. n° 79.

Crozon.

CHAURIS (Louis), LE BAIL (François) et MULOT (Bernard). Cf. n° 5.

DIZERBO (A.-H.). Cf. n°s 81, 98.

KERAUDREN (T.). Cf. n° 209.

LE GALLO (Yves). Cf. n° 170.

- 242 *bis* Saint-Fiacre et le Fret en Crozon. *Presqu'île de Crozon. Le Fret et Saint-Fiacre*, 1973, p. 1-2.

- 243 YVENAT (Claude). En flânant du côté du Fret, Saint-Fiacre, Perros. *Presqu'île de Crozon. Le Fret et Saint-Fiacre*, 1973, p. 7-11.

Dinéault.

- 244 PARADES (Bernard de). Légendes du Ménez-Hom. Château-lin, Jos Le Doaré, 1972, in-8°, 24 p., phot.

SANQUER (René). Cf. n° 73.

Douarnenez.

GALLIOU (P.) et SANQUER (R.). Cf. n° 46.

SANQUER (René). Cf. n° 74.

TANNEAU (Yves). Cf. n°s 24, 38, 161, 223.

- 245 TANNEAU (Yves). Une énigme enfin éclaircie : la date des obsèques du docteur Laënnec à Ploaré. *Ouest-France*, 20 décembre 1973, éd. de Quimper, p. 16.

Elliant.

- 246 A la recherche du temps passé. Julien de Rosencoat, maire d'Elliant (1847-1853). *Bulletin paroissial d'Elliant*, n° 219, mai 1973.

- 247 A la recherche du temps passé. Le pont d'Elliant vers 1840. *Bulletin paroissial d'Elliant*, n° 217, mars 1973.

Le Folgoët.

QUEFFÉLEC (Henri). Cf. n° 154.

La Forest-Landerneau.

Le château de Joyeuse-Garde... Cf. n° 203.

Gouézec.

LE GOFF (Michel). Cf. n° 75.

Guerlesquin.

LE BRIGANT (Yves). Cf. n° 100.

- 248 LE BRIGANT (Yves). Histoire locale. *Kleier Gwerleskin*, n^{os} 112 à 121, janvier à décembre 1973 (cf. t. XCVIII, 1972/1, n^o 147).

QUINIOU (A.). Cf. n^o 84.

Guiclan.

GAC (Yvon). Cf. n^o 123.

Le Guilvinec.

- 249 TANNEAU (Yves). Le Guilvinec d'autrefois : de nouvelles pêches et un dernier loup. *Ouest-France*, 24 octobre 1973, éd. de Quimper, p. 16.

Guimiliau.

LE GALLO (Yves). Cf. n^o 149.

Guipavas.

- 250 L'histoire vraie de la bergère de Guipavas qui, partie à Paris avec un postillon en revint au bras d'un prince russe. *Le Télégramme de Brest*, 23 août 1973, éd. de Brest, p. 7.

Rosalie Léon, née à Guipavas, épouse du prince Pierre Sain de Wittgenstein, aide de camp de l'empereur de Russie (milieu du XIX^e siècle).

Origine et légende... Cf. n^o 217.

Guissény.

GIOT (P.-R.). Cf. n^o 57.

L'Hôpital-Camfrout.

- 251 FOUCHER (Jean). Les tailleurs de pierres de L'Hôpital-Camfrout à la « Belle Epoque ». *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1973, p. 249.

Habitants... Cf. n^o 21.

Joseph Le Guédès. Cf. n^o 22.

Le Huelgoat.

FEUTREN (Jean). Cf. n^o 206.

Ile de Sein.

SHIRT (D.J.). Cf. n^o 183.

Ile-Tudy.

La grande indigence... Cf. n° 125.

Le Juch.

La motte féodale de Kerizoré... Cf. n° 13.

Kerlouan.

CASTEL (Yves-Pascal). Cf. n° 200.

GUEZENNOC (Yves). Cf. n° 145.

- 252 GUEZENNOC (Yves). Historique. *Hekleo de Kerlouan*, n° 136, novembre 1973, p. 5-8 ; n° 137, décembre 1973, p. 4-6 (cf. t. XCVIII, 1972/1, n° 150).

De Charlemagne à l'occupation normande.

Sur l'origine... Cf. n° 37.

Landeleau.

Une page d'histoire locale... Cf. n° 229.

Landerneau.

BAZIN (Jehan). Cf. n°s 137, 138, 139.

- 253 BAZIN (Jehan). Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon. 2^e édition, Rennes, Editions S.E.P.E.R., 1973, in-8°, 287 p., ill.

Une généreuse tradition... Cf. n° 136.

- 254 Un fléau de jadis : le loup. *La Voix de Saint-Houardon*, mai 1973, n° 4, p. 5-6.

- 255 Un peu d'histoire. *Le Télégramme de Brest*, 7 septembre 1973, éd. de Brest, p. 11.

Brève évocation du développement urbain et paroissial de Landerneau.

Landévennec.

LA HAYE (Pierre de). Cf. n° 147.

MANAH. Cf. n° 151.

Landrévarzec.

- 256 SIMIER (Louis). Visage de Bretagne. Landrévarzec en Cornouaille. Quimper, 1972, in-8°, 32 p., phot.

Lanhouarneau.

GAC (Yvon). Cf. n° 123.

Lannéanou.

En fouillant dans les archives... Cf. n° 143.

Lanriec.

CASTEL (J.-P.) et LE MAITRE (L.-P.). Cf. n° 197.

Lesneven.

- 257 COANT (F.). A Lesneven en 1918. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 154-156.

DU PLESSIX (Y.). Cf. n° 99.

GURY (Jacques). Cf. n° 190.

Les religieuses de la Retraite... Cf. n° 157.

SCHER (Michael R.). Cf. n° 173.

- 258 TANGUY (Pierre). Lesneven et le Pays pagan à la fin de l'Ancien Régime. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1973, p. 149-153.

Une tranche d'histoire... Cf. n° 175.

- 259 Un peu d'histoire : la duchesse Anne en visite à Lesneven. Un passé lesnevien où l'insalubrité et l'abus d'alcool étaient monnaie courante. Comment oublier ce Lesneven ? *Le Télégramme de Brest*, 23 août 1973, éd. de Brest, p. 9-10.

Lopérec.

Bref historique... Cf. n° 109.

L'Ecole d'agriculture... Cf. n° 167.

L'Ecole du Nivot... Cf. n° 168.

MINIOU (F.). Cf. n° 171.

MINIOU (F.) et LE SAUX (A.). Cf. n° 118.

Moëlan-sur-Mer.

MEURIC (G.). Cf. nos 83, 153, 215.

Morlaix.

A la découverte... Cf. n° 191.

- 260 APPRIOU (Daniel). Connaissez-vous le nom de votre rue ? [La rue Hippolyte-Violeau à Morlaix]. *Ouest-France*, 14 novembre 1973. éd. de Morlaix, p. 13.

Ecrivain et poète, né à Brest en 1818, installé à Morlaix en 1845, mort à Brest en 1892.

Penmarc'h.

- 261 Histoire de Penmarc'h. *Penmarc'h*, 1973, n° 4, p. 2.

D'après le livre de F. Quiniou, « Penmarc'h ».

Richesse artistique... Cf. n° 220.

TANNEAU (Yves). Cf. n° 227.

Plabennec.

Blason... Cf. n° 15.

LE ROUX (C.-T.) et LECERF (Y.). Cf. n° 61.

- 262 Un peu d'histoire locale... Landouardon. *Présence de Plabennec*, nos 41 à 44, septembre à décembre 1973.

Pleyben.

LE Coz (chanoine). Cf. nos 211, 212.

- 263 Pleyben et les débuts de son Patro. Souvenirs d'un Ancien. *Bulletin paroissial de Pleyben*, n° 394, novembre 1973, p. 19.

Le patronage de la Coudraie, à Pleyben, de 1926 à 1929.

Pleyber-Christ.

GAC (Yvon). Cf. n° 123.

Plobannalec.

- 264 Port important aujourd'hui, Lesconil n'était qu'un terrain vague il y a un siècle. *Ouest-France*, 17-18 novembre 1973, Plobannalec-Lesconil, p. 16.

Plomeur.

Les fouilles archéologiques... Cf. n° 8.

Plonéour-Lanvern.

Un curieux monument... Cf. n° 228.

Plonévez-du-Faou.

CASTEL (Yves-Pascal). Cf. n° 198.

LECLERC (Guy). Cf. n° 210.

Plonévez et les élections législatives... Cf. n° 94.

Les recteurs de Plonévez... Cf. n° 156.

Ploudalmézeau.

- 265 Histoire de Ploudalmézeau. *Kannadig Ploudalmezeau*, mars 1973, n° 3, p. 5-6 ; mai 1973, n° 5, p. 6.

Au Pays d'Ach ; l'occupation romaine.

Les invasions... Cf. n° 146.

Ploudalmézeau... Cf. n° 77.

Qui donc sont-ils ? Cf. n° 155.

Les saints... Cf. n° 159.

Ploudaniel.

Découverte historique... Cf. n° 6.

Ploudiry.

- 266 Histoire d'enfant de chœur. *Echos de mon village : Ploudiry*, n° 25, 1^{er} trimestre 1973.

A Ploudiry en 1929.

- 267 Le prestigieux passé de Ploudiry-La Martyre. Causerie par Monsieur de Kort, de La Martyre [transcrit par Mme François Riou]. *Echos de mon village : Ploudiry*, n° 28, 4^e trimestre 1973.

Plouézoc'h.

- 268 Excursions dans la commune de Plouézoc'h. *L'Echo de Plouézoc'h*, février 1973, n° 2 ; novembre 1973, n° 8 ; décembre 1973, n° 9.

GIOT (P.-R.). Cf. n° 54.

Plougastel-Daoulas.

Ecu au sautoir d'argent... Cf. n° 16.

- 269 La vie quotidienne à Plougastel de 1890 à 1940. *Bulletin paroissial de Plougastel*, janvier et avril 1973 (cf. t. XCVIII, 1972/1, n° 163).

Plougonvelin.

- 270 BERTHOU (Marie). La pointe Saint-Mathieu. Châteaulin, Jos Le Doaré, 1972, in-8°, 24 p., phot.

CASTEL (Yves-Pascal). Cf. n° 196.

- 270 bis ELIÈS (chanoine). Plougonvelin. Saint-Mathieu-de-Fine-Terre. Brest, collection « Le Soc », n° 65 bis, 1972, in-8°, 72 p., phot.

Plouigneau.

LE BRIGANT (Yves). Cf. n^{os} 96, 116, 119.

Plounéour-Trez.

CASTEL (Yves-Pascal). Cf. n^o 200.

JANNÈS (H.). Cf. n^o 207.

Plounévez-Lochrist.

MARC (Frère). Cf. n^o 152.

Une tombe mégalithique... Cf. n^o 14.

Plourin-Ploudalmézeau.

GRALL (Bernard). Cf. n^o 124.

Plovan.

BERROU (P.) et GOULETQUER (P.-L.). Cf. n^o 42.

LE ROUX (C.-T.). Cf. n^o 64.

Pluguffan.

Des vacances au service de la science... Cf. n^o 7.

Des vestiges... Cf. n^o 70.

Il n'y a pas que les Pyramides... Cf. n^o 11.

Pont-Aven.

KERANFOREST. Cf. n^o 208.

Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h.

Le manoir des Salles. Cf. n^o 214.

Le Ponthou.

LE BRIGANT (Yves). Cf. n^o 100.

Pont-l'Abbé.

271 Il y a quarante ans, la route de Saint-Jean passait au nord de la chapelle de Notre-Dame de Tréminou. *Ouest-France*, 28 décembre 1973, éd. de Quimper, p. 15.

272 TANNEAU (Yves). Pays bigouden d'autrefois. Inauguration du chemin de fer à Pont-l'Abbé. Le calvaire de la baleine. *Ouest-France*, 9 novembre 1973, éd. de Quimper, p. 18.

Pouldergat.

TANNEAU (Yves). Cf. n^{os} 174, 224.

Poullan.

BRIARD (Jacques). Cf. n^o 43.

Primelin.

TANGUY (L.). Cf. n^o 221.

Quéménéven.

LE ROUX (C.-T.). Cf. n^o 62.

Quimper.

BECQUEY (Adrien). Cf. n^o 95.

Cinquante ans... Cf. n^o 111.

- 273 GLORENNEC (Hervé). Le Mont Frugy. *Le Regard de Bretagne. Journal d'informations techniques, industrielles et commerciales*, n^o 1, 1973, p. 20-21.

- 274 RENARD (Maurice). Quimper, du passé vers l'avenir. *Quimper, capitale de la Cornouaille*, Quimper, 1973, p. 6-9.

Quelques notes sur le passé de la ville.

La Roche-Maurice.

- 275 BAZIN (Jehan). 1847 : Gustave Flaubert visite les ruines du château de La Roche-Maurice. *Ouest-France*, octobre 1973, p. 10.

Roscoff.

FEUTREN (Jean). Cf. n^{os} 28, 29, 30, 31, 92, 144.

Images... Cf. n^o 17.

QUENTEL (Paul). Cf. n^o 36.

TANGUY (Jean-Yves). Cf. n^o 121.

Variations... Cf. n^o 40.

Rumengol.

Rumengol... toujours... Cf. n^o 158.

Saint-Frégant.

BOUDIC (Bernard). Cf. n^o 69.

Saint-Hernin.

49 ans aux ardoisières... Cf. n° 127.

Saint-Pol-de-Léon.

CASTEL (Yves-Pascal). Cf. n° 199.

Pol ou Paul ?... Cf. n° 35.

Saint-Rivoal.

LE CRANN (Jean). Cf. n° 129.

Saint-Thégonnec.

GAC (Yvon). Cf. n° 123.

Scaër.

Scaër. Le glorieux passé... Cf. n° 160.

Sizun.

LE ROUX (C.-T.) et LECERF (Y.). Cf. n° 63.

MALLÉJAC (Jean). Cf. n° 82.

la vie de la société archéologique

Procès-verbaux des séances et excursions

SÉANCE DU 25 JANVIER 1973

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Onze demandes d'adhésions nouvelles sont présentées et agréées : ce sont celles de M. BRIANT, de Dunkerque, présenté par MM. Glorennec et Daniel ; M. Philippe ROBERT, professeur au lycée de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Breut ; M. Jean-Claude PERNOT, professeur au lycée de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Breut ; M. Jean-Jacques LE CLEAC'H, directeur d'école à Sainte-Marine, Combrit, présenté par MM. Tanneau et Perron ; M. Vincent JÉGOU, directeur d'école à Léchiagat en Treffiagat, présenté par MM. Tanneau et Perron ; Mme COQUET, secrétaire de mairie à Pouldergat, présentée par MM. Tanneau et Daniel ; Mlle Monique CUDENNEC, de Quimper, institutrice à Pouldergat, présentée par MM. Tanneau et Daniel ; Mlle Jacqueline Nico, conseiller d'éducation au lycée Chaptal, à Quimper, (réinscription) ; M. Jean-Pierre DIRAISON, de Berrien, présenté par MM. Marhic et Daniel ; M. Jean-Claude HUGONOT, à Constance (Alle-

magne), présenté par MM. Sanquer et Le Berre ; Mme Jacqueline LE PAUL, professeur à Remiremont, présentée par MM. Daniel et Charpy.

La vie dans les Montagnes noires au début du xx^e siècle. — Il est donné connaissance de deux communications. La première est un important résumé, par M. René Daniel, d'une plaquette ronéotypée publiée en 1972 par M. Nédellec, directeur des services d'archives de la Manche, et intitulée *Des Montagnes noires (1907-1914) au Pays d'Auge (1922), mémoires inachevés* : il s'agit des souvenirs d'enfance de Joseph Nédellec, le père de l'archiviste, décédé à Saint-Lô en 1972, et qui fut élevé par son oncle, instituteur à Laz, puis à Trégourez, avant la première guerre mondiale. M. Daniel souligne tout l'intérêt que représente ce fascicule de 32 pages in-4^e pour l'étude de la vie quotidienne dans les communes pauvres des Montagnes noires, à une époque où les « cléricaux » et les « anticléricaux » n'avaient encore rien cédé de leur sectarisme. Les mémoires de Joseph Nédellec fourmillent de souvenirs de toute sorte sur les cérémonies familiales, les traditions des noces, les relations sociales de ses oncle et tante, et il est particulièrement remarquable que ce ménage d'instituteurs, arrivant à la campagne, ne se lie aucunement avec les paysans, mais bien plutôt avec le personnel du château de Trévarez — propriété du comte de Kerjégu —, parce qu'au moins, lui, s'exprimait en langue française...

Une expérience de scaphandre à Brest en 1776. — La seconde communication est due à la plume du docteur Christian Menard, de Châteauneuf-du-Faou, et porte sur l'invention, par l'ingénieur Fréminet, à la fin du xviii^e siècle, d'une « machine hydrostatergatique », ancêtre de notre actuel scaphandre. Le récit de l'expérience a été trouvé par le docteur Ménard aux Archives départementales de la Loire-Atlantique. Fréminet y raconte par le menu son expérience, qu'il présenta, en juin 1776, au comte d'Orvilliers, commandant de la Marine à Brest. Réussie « jusqu'à l'évidence », d'après l'ingénieur, encore fallait-il que la découverte fût entérinée par le ministre..., et on sent derrière les lignes du savant comme quelque agacement devant les tracasseries de la hiérarchie et de l'administration.

Fouilles. — M. René Daniel présente ensuite un rapport de M. Philippe, animateur du *Cercle de recherches archéologiques et géologiques de Plomelin*, sur l'activité de son groupe en 1972, notamment à Languivoa, en Plonéour-Lanvern, à Kervel, en Plonévez-Porzay, et sur la plage de Trez-Malaouen.

Le président parle enfin du prochain congrès national des Sociétés savantes, qui se tiendra à Saint-Etienne du 13 au 17 avril 1973, et recommande l'Association des amis du château de

Joyeuse-Garde, de La Forest-Landerneau, qui accueille tous les adhérents et les volontaires pour les fouilles.

Après l'annonce des prochaines dates de réunion de la Société, la séance est levée à 16 h 30.

Le secrétaire de séance,
Chantal DANIEL

Le président,
René DANIEL

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1973

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Douze demandes d'adhésion sont présentées et agréées. Ce sont celles de MM. Marcel NEYRINCK, de Meudon, présenté par MM. Belbéoch et Belo ; Roger DESCHAMPS-BREIT, de Noisy-le-Sec présenté par MM. Sanquer, instituteur au Relecq-Kerhuon, et René Daniel ; Fernand LE COAIL, ingénieur économiste, de Poissy, présenté par MM. Charpy et Daniel ; Guy CHABOT, de Quimper, présenté par MM. Charpy et Ménard ; GENIN, professeur, Le Pichéry, à Plomelin, présenté par MM. Charpy et Paubert ; André LÉVY, professeur au lycée de l'Harteloire, à Brest, présenté par MM. Charpy et Peyronnet ; Yves LE THERISIEN, du Relecq-Kerhuon, présenté par MM. Christian Le Roux et Daniel ; François GOUZIEN, chef de mission à la Direction départementale de l'Agriculture, Trohéir, Quimper, présenté par MM. Glorennec et Daniel ; Jean LOUARN, Keraamu, Primelin, présenté par MM. E. et J.-Y. Perrot ; René RICHON, professeur au C.E.S. de Portbail, présenté par MM. Tanneau et Daniel ; Jean-Paul CARDINAL, de Douarnenez, présenté par les mêmes, et l'Office de tourisme de Pont-l'Abbé-Locudy, mairie de Pont-l'Abbé.

Nécrologie. — Le président adresse les condoléances de la société aux familles de trois membres dont il a récemment appris le décès : M. Olivier Fatou, magistrat honoraire à Esquibien, M. Jacques Lachaud, architecte à Quimper, et M. Sez nec, imprimeur-libraire à Douarnenez.

Distinctions. — M. Jacques Charpy, directeur des services d'archives du Finistère et vice-président de la Société archéologique, vient d'être nommé chevalier dans l'ordre du Mérite. Le

président lui adresse les félicitations de la Société, mais la joie de tous est tempérée par la perspective du départ prochain de M. Charpy, qui est l'objet d'une promotion, d'ailleurs très méritée, et va assurer les fonctions de conservateur en chef des archives de la région de Bretagne, à Rennes. Notre association est ainsi privée d'un de ses membres les plus savants et les plus actifs.

M. Charpy remercie, et dit, en termes élevés, quel a été le sens de ses efforts, parmi lesquels l'éducation des jeunes, à qui il faut donner le goût de l'histoire du pays dans lequel ils vivent.

Une querelle pour le passage de l'Odet à Sainte-Marine, en 1755. — M. Charpy donne ensuite connaissance d'une communication de M. du Plessix : « Le passager ». C'est le récit d'un événement qui se déroula le 23 octobre 1755 sur la cale de Sainte-Marine et sur l'estuaire de l'Odet, affaire du ressort de l'amirauté, puisqu'elle se termina sur l'eau, entre Combrit et Bénodet.

Un soir d'automne, le recteur de Perguet, très pressé de regagner sa paroisse, demanda au passeur de lui faire traverser rapidement la rivière. Mais une dispute s'éleva entre la fille du passeur et le recteur. On en vint aux injures et aux coups. Le recteur parvint à sauter dans une autre embarcation et à gagner ainsi l'autre rive. Le passeur, Louis Toudoux, et sa fille, furent condamnés à verser une amende de 60 livres au profit des pauvres de Perguet. Cette anecdote montre que les relations entre les ordres n'étaient pas toujours cordiales au milieu du XVIII^e siècle. Ce Toudoux, passeur, tisserand et aubergiste, était un ancêtre des artistes et écrivains dont les plus connus sont Gustave et Georges-Gustave Toudouze.

Concarneau sous la Révolution. — Une seconde communication, présentée par le président, est une étude de M. Louis-Pierre Le Maître, sur les débuts de la Révolution à Concarneau. Il s'agit du heurt de deux classes, ici aussi : la bourgeoisie, qui détient la municipalité, et les marins-pêcheurs d'autre part.

La suite de l'étude de M. Le Maître fera l'objet d'une autre communication. L'ensemble sera publié dans le bulletin.

La prochaine réunion se tiendra, en mars, un dimanche : le 25 mars, à 10 h 30, dans la salle habituelle, à Quimper.

Le secrétaire,

Dr Marguerite QUIDU

Le président,

René DANIEL

SÉANCE DU 25 MARS 1973

Présidence de M. René DANIEL, président

La séance est ouverte à 10 h 30. Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Sept nouvelles adhésions sont présentées et agréées : M. Jean-Pierre HASCOET, de Brest, présenté par MM. Glorennec et Daniel ; Mme Gilberte TABURET-MISSOFFE, de Brest et Le Conquet, présentée par M. Laurent et Mlle Bruchet ; M. Daniel YONNET, directeur départemental d'Ouest-France, à Quimper ; M. Lucien MAZÉ, journaliste à Ouest-France, à Fouesnant ; Mme Joseph CARADEC, ferme de Kerlien, Douarnenez-Ploaré ; Mlle Jeanne LOUARN, assistante sociale, à Douarnenez, tous quatre présentés par MM. Y. Tanneau et R. Daniel ; M. Albert GUILLOU, de Quimper, pilote aviateur professionnel, gérant de sociétés, présenté par MM. Pernez et R. Daniel.

Démission. — Une démission a été reçue : c'est celle de M. Corbes, qui regrette de se trouver désormais trop loin du Finistère, et travaille plus particulièrement les questions intéressant d'autres départements.

Nécrologie. — Le président regrette d'annoncer le décès de deux fidèles membres de la société : M. Alexis Le Louarn, de Brest, et M. l'abbé Boulbain, de Saint-Brieuc. L'abbé Boulbain était président de la commission d'art sacré des Côtes-du-Nord, et s'était toujours intéressé à nos travaux. Tous deux comptaient de nombreux amis parmi nos adhérents. Des condoléances sont exprimées à leurs familles.

Recherches sur saint Mélar, Mélor ou Méloir. — Le président rend compte d'une étude de M. Denis-Bernard Grémont sur saint Mélar.

Il s'agit d'un travail exhaustif, non seulement sur la légende et les traditions relatives à saint Mélar, mais aussi sur la répartition de son culte, grâce, en particulier, aux noms de lieu. Cet intéressant travail sera publié dans le bulletin.

Le guide des archives du Finistère. — M. Jacques Charpy a publié un ouvrage de tout premier ordre dont le président rend compte. On trouvera en annexe une étude sur ce précieux travail.

Coutumes et mœurs dans le Cap-Sizun au début du xx^e siècle. — M. Grégoire Le Clech présente un important mémoire rédigé par M. Henri Goardon, de Trouguer. C'est une suite vivante de

notations sur la vie quotidienne au Cap-Sizun dans les premières années du siècle : vie des écoliers, des agriculteurs, des pêcheurs... Rivalité entre les terriens et les marins, alimentation, costume font l'objet de récits en français, coupés abondamment de proverbes et aphorismes en breton. De larges extraits de ce travail seront publiés dans le bulletin.

La séance est levée à midi.

Le secrétaire,

Dr Marguerite QUIDU

Le président,

René DANIEL

Annexe au procès-verbal

COMPTE RENDU

Jacques Charpy. *Guide des archives du Finistère.*

Quimper, 1973, in-8°, 516 p., 6 cartes.

Au cours des quatorze années pendant lesquelles les archives du Finistère ont été confiées à M. Jacques Charpy, précédemment archiviste de l'ancienne Afrique occidentale française, à Dakar, un travail considérable a été poursuivi sans relâche par cet éminent directeur, nommé en 1973 conservateur en chef des archives de Bretagne, à Rennes.

M. Charpy s'était attaché, non seulement au classement de pièces conservées à Quimper, mais, à la recherche, pour enrichir son dépôt, des archives demeurées notamment dans les presbytères et les mairies, constituant un fonds qui couvre environ quinze kilomètres de rayonnages, qui deviendront bientôt insuffisants.

Au cours de ces travaux, lui est apparue la nécessité d'aider les chercheurs à trouver facilement, dans cet amas de documents, ceux qui intéressent leurs études, et sa connaissance précise et approfondie des fonds finistériens l'a amené à composer un ouvrage, le troisième en Bretagne, le *Guide des archives du Finistère*, fort volume de 516 pages, qui vient après ceux de la Loire-Atlantique, publié en 1962-1964 par M. Henri de Berranger, et de l'Ille-et-Vilaine, publié en 1965 par Henri-François Buffet.

L'ouvrage, d'un intérêt considérable, et de la plus grande clarté, est divisé en sept parties :

1. Introduction. Renseignements pratiques et initiation aux archives ; historique ; liste des instruments de recherche.
2. Description des archives départementales du Finistère. Cadre de classement, définition et contenu des séries.
3. Liste alphabétique des paroisses et trêves en 1789, et des communes depuis cette date.
4. Description des archives communales et hospitalières.

5. Description des archives de la Marine à Brest.

6. Description des autres fonds d'archives du Finistère (bibliothèques, musées, paroisses, évêché, archives privées).

7. Exemples d'exploitation des archives : recherche universitaire, pédagogie scolaire.

Un tel ouvrage pourrait, à première vue, sembler très austère, pour ne pas dire rébarbatif. Mais dès les premières pages, il est si prenant qu'on le feuillette avec un intérêt croissant. Il n'est pas besoin d'être un érudit spécialisé, un professeur préparant une thèse pour trouver, dans la matière historique ainsi détaillée et clairement exposée, une envie d'y puiser de quelque manière, et de nombreux chercheurs épris d'histoire locale, ou simplement de généalogie, disposent là d'un instrument incomparable, assorti de la manière de s'en servir.

Des collaborateurs éclairés enrichissent le guide, et particulièrement les chercheurs universitaires tireront un grand parti de l'excellent article de M. Jean Tanguy, maître-assistant à l'Université de Bretagne occidentale. MM. Jean Foucher et Hervé Glorennec présentent respectivement les archives municipales dont ils sont responsables, à Brest et à Quimper.

L'ensemble, publié avec goût et clarté, est de nature à rendre encore plus agréable un travail qui, par nature, est, et ce ne sont pas les chercheurs qui diront le contraire, passionnant.

SÉANCE SOLENNELLE DU DIMANCHE 15 AVRIL 1973,

EN L'HÔTEL DE VILLE DE QUIMPER

Une première manifestation solennelle, marquée au sceau de l'hommage et du souvenir, s'est déroulée le dimanche 15 avril 1973 en la grande salle de l'hôtel de ville de Quimper, à l'occasion du centenaire de la Société archéologique du Finistère (1873-1973). Bien que fondée en 1845, la Société archéologique du Finistère fut mise en sommeil sous le second Empire et ce n'est que le 15 avril 1873 qu'elle fut reconstituée par ses anciens animateurs selon ses statuts actuels, et qu'elle prit un véritable essor qui ne s'est pas démenti jusqu'à ce jour, un siècle plus tard.

A cette cérémonie commémorative de la première séance de la Société reconstituée assistaient, en la salle d'honneur de l'hôtel de ville de Quimper, réunis autour de M. René Daniel, président, et des membres du bureau de la Société, un nombre important d'adhérents et de personnalités du département, politiques, religieuses et administratives. M. Jacques Planty, secrétaire général de la préfecture du Finistère, représentait le préfet, M. Denizot, empêché par d'importantes obligations. Monseigneur Francis Barbu, évêque de Quimper et de Léon, également président d'honneur de la Société.

té, avait tenu à marquer, par sa présence, l'attachement et l'estime qu'il porte à nos travaux. M. Goragner, conseiller général, maire de Quimper, hôte privilégié de la Société, manifestait lui-même sa déférence et sa sympathie envers de nombreux sociétaires qu'il connaît personnellement et dont il apprécie les recherches historiques.

Assistaient aussi à cette première cérémonie du souvenir MM. Déniel, directeur départemental de l'Agriculture ; Bourreau, directeur départemental des Postes et Télécommunications ; Creff, directeur des services de police du Finistère ; Francis Gourvil, docteur ès-lettres, président de la Société d'études de Morlaix ; Louis Ogès, président honoraire et doyen de la Société archéologique, à laquelle il adhéra en 1912, etc. Parmi les personnalités départementales, plusieurs conseillers généraux du Finistère, presque tous membres de la Société archéologique, et à cet égard, nous tenons à exprimer ici au conseil général du Finistère, à son président, M. André Colin, sénateur, ancien ministre, ainsi qu'à tous ses collègues, la profonde gratitude de la Société pour l'aide compréhensive et généreuse qu'ils veulent bien nous accorder chaque année, et tout particulièrement en 1973, pour les publications exceptionnelles du centenaire, bulletins et table des matières.

Allocution de M. Goragner, maire de Quimper. — Prenant le premier la parole, M. le maire de Quimper, après avoir salué ses hôtes, prononça une délicate allocution, au cours de laquelle il rendit hommage aux dirigeants et aux membres de la Société archéologique, dont les recherches continues et pleines d'intérêt permettent de mieux connaître la vie et l'histoire de notre pays, l'une des plus attachantes des vieilles provinces de France. *Cette continuité dans la recherche*, souligna M. Goragner, *nous la devons au président Daniel et à ses prédécesseurs qui, depuis Aymar de Blois, ont mis leur science et leurs talents, leur dévouement, aussi, au service de la Société archéologique du Finistère.*

Le maire de Quimper cita notamment Henri Waquet, historien remarquable, qui s'y dépensa durant trente-cinq longues années ; M. Louis Ogès qui lui succéda et dont les travaux historiques constituent une somme monumentale, de même que M. le chanoine Nédélec, érudit de grande valeur, disparu prématurément en 1971. En terminant, M. Goragner souhaita à la Société de poursuivre l'heureuse progression qui ne cesse de l'animer depuis plusieurs années et qui en fait aujourd'hui, tant par le nombre des sociétaires, (près de 1 400), que par la valeur de ses travaux historiques, l'une des plus importantes de France.

Des applaudissements chaleureux saluèrent l'allocution de M. le maire de Quimper.

Discours de M. René Daniel, président de la Société archéologique. — Prenant ensuite la parole, M. René Daniel, président de la Société archéologique, présenta tout d'abord les excuses de nombreux parlementaires, conseillers généraux et maires du Finistère, de même que de nombreux chefs de services départementaux, d'établissements d'enseignement et de plusieurs centaines de membres de la Société. Puis rappelant le but de la réunion de ce jour, il déclara :

Il y a cent ans aujourd'hui, sous ce même toit de la mairie de Quimper, se réunissaient vingt-sept personnes, afin de reconstituer la Société archéologique du Finistère. Nous avons tenu, pour l'instant, à cette cérémonie intime, en ce sens qu'elle groupe seulement des personnalités du département et des adhérents à la Société, qui entre aujourd'hui dans sa 101^e année. Notre intention primordiale est de rendre hommage à ces pionniers, et de manifester toute notre émotion à l'idée qu'il y a cent ans, ils ont franchi le seuil que nous venons de franchir à notre tour, et ont décidé, dans cette mairie, de commencer l'œuvre monumentale qu'ils ambitionnaient. Par piété pour le passé, par amour du pays, par je ne sais quel souci aussi peut-être, plus ou moins inconscient ou informulé d'aider les futures générations à mieux vivre le présent et préparer l'avenir, ils entreprenaient, ou plutôt continuaient, on va le voir, cette étude méticuleuse et grande de la Basse-Bretagne, bloquée dans ce « Penn ar Bed », ce Finistère, fin de la Bretagne, de la France, fin de la terre, fin du monde occidental.

A vrai dire, pour plusieurs de nos savants et vénérables prédécesseurs, ce 15 avril 1873 n'était que retrouvailles. Dois-je rappeler que dans ces toutes premières années de la troisième République, laquelle n'avait même pas encore d'état civil bien légitime, puisque n'étant pas pourvue d'une constitution, nos érudits eurent bien soin de restaurer, grâce à la liberté reconquise, les associations dont un trait de plume du régime précédent avait interdit l'activité. Il faut bien, pour comprendre cette journée d'il y a cent ans, rappeler à grands traits les mésaventures de nos savants de cette époque. Je dois dire, pour être honnête, que la première idée de ces travaux qui nous sont si chers, ne vient pas d'un Breton, mais bien d'un Normand, érudit et actif. J'ai nommé Arcisse de Caumont.

Monsieur de Caumont, né à Bayeux, fit de bonnes études à Falaise, puis à Caen, où le droit le conduisit aux sciences et aux lettres, à l'histoire naturelle, à la musique et à l'archéologie. Il avait la chance d'avoir du goût et d'être nanti d'une fortune confortable. Il s'occupa d'abord, ce qui est naturel, de la Normandie, et ayant fondé l'« Association normande » il réalisa la pensée des congrès scientifiques de France, dont le premier fut tenu à Caen en 1833, sous la présidence de Guizot, M. de Caumont étant secré-

taire, puis il participa activement aux congrès annuels des Sociétés savantes de France, réunies à Paris depuis 1843.

C'est à ce moment que des érudits bretons, dont Aymar de Blois, eurent l'idée de fonder une « Association bretonne ». En 1845 une « classe d'archéologie » fut ainsi constituée. Elle tint des congrès annuels dans les différentes villes des départements bretons, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre. Dès 1845, des sociétés départementales d'archéologie furent créées dans les Côtes-du-Nord, le Finistère, et très peu après dans les autres départements bretons. C'est là vraiment que nous trouverons les premières traces de l'activité organisée dans le Finistère. Des cotisations furent recueillies, des réunions eurent lieu ; j'en ferai l'histoire détaillée dans nos prochaines réunions solennelles, qui me permettront plus que cette cérémonie commémorative, de descendre au détail, mais je peux dire tout de suite qu'on a l'impression, rien n'ayant été publié, d'un groupement de bonnes volontés plus que d'un travail organisé.

Les événements de 1848 ne semblèrent pas modifier grand-chose, non plus que le nouvel ordre établi. Seul un musée avait été établi en 1845 pour le dépôt des objets trouvés au cours des fouilles. Le second Empire cependant, surveilla l'action de l'Association bretonne et de ses filiales, les sociétés d'archéologie des départements. Ces dernières semblent avoir de plus en plus vivoté. L'Association mère tenait régulièrement ses congrès annuels, mais sentait visiblement que le vent tournait mal puisque, dès 1854, elle éprouva le besoin de changer de président, faisant appel au comte Caffarelli, bonapartiste confirmé, Corse demeurant dans l'Oise, mais ayant, depuis deux générations quelques liens avec la Bretagne. Rien n'y fit. En 1859, l'Association bretonne fut dissoute, et avec elle toutes ses filiales, y compris, bien sûr, celle du Finistère. Avant de redire la joie pure, il y a cent ans aujourd'hui, de ceux qu'un décret avait séparé, il faut dire que le second Empire n'avait pas voulu frapper des érudits accomplissant leur travail de savants, mais bien des savants s'occupant beaucoup, à l'occasion, de propagande légitimiste.

Un homme comme Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique ayant la confiance de l'empereur, lui-même historien de Jules César et attaché à l'histoire, ne pouvait pas abolir, interdire la continuation de travaux historiques. Une commission départementale officielle fut constituée par l'autorité supérieure. Nous avons la preuve qu'elle effectua des travaux, puisque le conseil général subventionna des fouilles dont certaines, en particulier, furent effectuées par Le Men, archiviste du département. Là encore, rien ne fut publié. Nous n'avons que des traces indécises de ces travaux certains : des comptes rendus furent publiés et, il faut

bien le dire, dispersés dans des revues et journaux dont une partie seulement est recensée. Toutefois, nous savons que le préfet baron Richard qui, de 1851 à 1858, administra le département, réussit à sauver les collections de la Société défunte en les recueillant dans les bâtiments de la vieille abbaye de Kerlot, acquise à cette intention par le conseil général.

Les hommes de 1873 eurent le grand mérite de décider tout d'abord de continuer les travaux et de les publier. D'où la reconnaissance principale que nous devons à ces pionniers dont nous parlions tout à l'heure. Ils ont commencé la publication de ces bulletins dont la collection constitue le monument imprimé sur l'histoire du Finistère, le plus considérable et, disons-le en toute modestie, le plus justement admiré par tous les départements de France.

Revenons à cette séance que, pieusement, nous commémorons aujourd'hui. Ils étaient vingt-sept à se réunir, ce jour mémorable du 15 avril 1873, à deux heures de l'après-midi. Voici les noms de ces valeureux pionniers : MM. l'abbé du Marc'hallac'h, vicaire général ; Roussin, membre du conseil général ; Louis de Jacquelot, ancien secrétaire général ; Joseph de Jacquelot, propriétaire ; Fougeray, membre du conseil municipal de Quimper ; Le Guay, ancien secrétaire général de la préfecture ; Halléguen, membre de plusieurs sociétés savantes ; Audran, maire de Quimperlé ; Bourassin, membre de plusieurs sociétés savantes ; Bigot fils, architecte ; Faty, chef de bataillon en retraite ; Richard, juge de paix de Landerneau ; Flagelle, expert-arpenteur ; Le Bris-Durest, avocat ; De Rémond du Chélas, receveur des Domaines ; L'abbé Guillard ; Cormier Valéry, avocat ; Duval, vérificateur de l'Enregistrement ; Briot de la Mallerie, président de la société d'agriculture de Quimper ; De Raïsmes, membre du conseil général ; Joseph de Calan, maire de Trégunc ; Peyron, négociant à Quimperlé ; De Goy Stephen, avocat ; De Montifault, ancien sous-préfet ; Ayrault, substitut du procureur de la République à Quimper ; Le Nir, ancien directeur des Domaines ; A. de Blois, ancien président de la Société d'archéologie du Finistère.

M. Aymar de Blois, ancien président, prend place au bureau et exprime le regret de s'y trouver isolé de ses deux collègues, M. Le Men, ancien secrétaire de la même société, retenu chez lui par son état de santé, et M. Bigot.

Avant de lire le procès-verbal, j'ai voulu citer le nom d'Aymar de Blois qui, à la fin de la séance, sera élu président de notre société, et dont votre serviteur est le onzième et indigne successeur. La personnalité d'Aymar de Blois explique ce qui s'est passé lors de la « dissolution ». Le 15 septembre 1873, cinq mois après notre reconstitution, lors du congrès de l'Association bretonne à Quimper, Aymar de Blois voulut expliquer les malheurs passés : « L'Empire, dit-il,

a hérité de la doctrine de la centralisation : tout ce qui pouvait rappeler la mémoire des franchises provinciales répugnait aux vues autocratiques de son gouvernement ». L'Association bretonne savait que « sous son règne (celui de Napoléon III), on ne souffrirait pas longtemps des associations, si étrangères qu'elles puissent être à la politique, qui embrassaient dans la circonscription plusieurs départements, et que la nôtre serait sacrifiée la première ». C'est un son de cloche. L'honnêteté m'oblige à dire que les enquêtes de la police impériale avaient révélé qu'une propagande légitimiste s'exerçait, non pas tant lors des réunions de la section d'archéologie, mais lors des concours agricoles, où des prix nombreux étaient distribués, quelquefois avec, mettons, beaucoup de discernement.

Sans tenir compte de ces considérations, il n'en reste pas moins qu'Aymar de Blois, dont j'entends ici, et c'est la moindre des choses, prononcer l'éloge, avait des antécédents et une vie qui expliquaient les rigueurs impériales. Son père, Louis de Blois, ancien élève de La Flèche, lieutenant de vaisseau, avait participé à la guerre d'Amérique. Emigré dès 1791, il avait été officier de l'armée de Condé. Ayant épousé Mlle Le Borgne de Kermorvan, il s'était fixé au château de Poulguinan, où la famille résida désormais. Je note cependant que ce royaliste fervent était conseiller de préfecture du Finistère en 1809, membre fondateur de la Société archéologique et président d'honneur en 1845. Il mourut deux ans plus tard.

Aymar de Blois, notre premier président, fils du précédent, naquit à Poulguinan (aujourd'hui en Quimper) le 17 septembre 1804. Elève au pensionnat Liatard (depuis collègue Stanislas) en 1816, licencié en droit à Paris en 1825, attaché au cabinet du ministre de la Justice, substitut à Quimper en 1827, il démissionna en 1830. Depuis ce temps jusqu'à sa mort, il fut avocat à Quimper, plusieurs fois bâtonnier, membre du comité consultatif des communes ; des hospices et du bureau de bienfaisance de Quimper, député en 1838 avec de La Villemarqué, du Marc'hallac'h et de Francheville à l'Eisteddfod tenu à Abergavenny (pays de Galles) par la société de Cymreigyddion, un des fondateurs de l'Association bretonne en 1843, de la Société archéologique du Finistère, de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, de la Société archéologique de Nantes en 1845. Aymar de Blois fut encore membre de l'Institut des provinces, président de la section d'archéologie de l'Association bretonne : Rennes, 1844 ; Nantes 1845 ; Saint-Brieuc, 1846 ; Quimper, 1847 ; Lorient, 1848 ; Saint-Malo, 1849 ; Morlaix, 1850, etc., remplacé en 1855 comme directeur de la Société d'archéologie et nommé directeur honoraire ; député du Finistère à l'Assemblée législative de 1849, député royaliste, il vota toujours avec la droite, s'associa au vote de l'expédition de Rome, aux poursuites contre les auteurs de la manifestation des Arts-et-Métiers, à la loi du 31 mai 1850 contre le suffrage universel et à la loi Falloux. Incarcéré au

coup d'Etat de 1851, collaborateur de la « Biographie bretonne » en 1853, candidat aux élections législatives en 1869, président du congrès de Quimper (premier de la nouvelle « Association bretonne » en 1873), et de la Société archéologique du Finistère, il mourut à Quimper le 3 décembre 1874.

Mais ce qui nous intéresse plus que tout autre chose, c'est son travail considérable de savant et d'érudit. La ville de Quimper lui a très justement dédié l'une de ses rues, et jamais dédicace ne fut plus justifiée. Quimper, pour le moment, n'a pas encore d'histoire complète. Rennes vient d'avoir la sienne, parue il y a quelques semaines, mais les historiens de Quimper, sans copier pour autant, seront bien obligés de « piocher », si je puis dire, dans ses travaux.

Dès la première séance ouverte sous la présidence d'Aymar de Blois, une discussion s'instaura sur le point de savoir quelle serait la périodicité des séances, les uns tenant pour des réunions mensuelles, les autres pour des séances trimestrielles. La question seconde fut celle de savoir si le bureau serait quimpérois ou s'étendrait au département. Les conditions de transport faisaient de ce dernier souhait un vœu pieux : les communications étaient trop difficiles. On ne pouvait concevoir, comme cela existe de nos jours, de vice-présidence à Brest, à Quimper, à Morlaix... La réunion se termina, parce que cela allait de soi, sans préciser les buts de la Société qui étaient : 1°) de rechercher, d'étudier et de décrire les monuments anciens, et plus spécialement ceux du Finistère, et de veiller à leur conservation ; 2°) d'étudier l'histoire, les idiomes et les institutions du pays. Le troisième but consistait à travailler, à l'accroissement du musée départemental, mais bien vite lui fut substituée l'obligation de publier le résultat de ces études, d'où la collection dont je parlais tout à l'heure.

Le dernier en date de ses efforts, le voici : c'est le bulletin de l'an dernier. Lors de la manifestation solennelle du centenaire de la Société, où nous inviterons de hautes personnalités de la science, dont nos amis des départements voisins, j'étudierai devant vous et nos invités la question de savoir si, au cours de ce siècle, nous avons été dignes des efforts des anciens. Mon travail sera impartial, nos invités apprécieront, la postérité jugera.

Cette remarquable évocation du président, est longuement applaudie par l'assistance, soucieuse de rendre elle-même hommage à tous ceux qui ont œuvré dans le passé pour la connaissance de l'histoire de notre beau pays et la conservation de son patrimoine architectural, artistique et naturel. Ces applaudissements sont aussi une marque d'estime et de reconnaissance envers l'actuel président, inlassablement secondé par Mme René Daniel dans son action à la tête de la Société archéologique.

Allocution de M. Planty, secrétaire général de la préfecture du Finistère. — Au nom de M. le Préfet du Finistère, M. Jacques Planty, secrétaire général de la préfecture, au cours d'une allocution improvisée et brillante, note avec humour qu'à cette mémorable séance du 15 avril 1873, il y a cent ans jour pour jour, assistait précisément M. Le Guay, ancien secrétaire général de la préfecture du Finistère : l'ancien et le nouveau en somme...

A son tour, M. Planty rendit hommage à la Société archéologique et exprima à ses dirigeants la reconnaissance des autorités publiques, pour la collaboration qu'ils apportent à l'administration en matière de sites, d'environnement et d'urbanisme. Il mit l'accent sur la nécessité et l'intérêt des études historiques. Si la Bretagne, souligna M. Planty, n'offre pas les richesses archéologiques et antiques de certaines régions méditerranéennes privilégiées, les vestiges que nous possédons, et qui sont loin d'être négligeables, sont étudiés avec science et conscience par les archéologues du Finistère, depuis déjà un long siècle.

Et le secrétaire général de la préfecture de Quimper conclut en ces termes : *Il faut préparer l'avenir, administrer le présent, mais on a besoin des leçons et de la connaissance du passé pour préparer cet avenir et ordonner le présent. Préserver les sites, les monuments, l'environnement, c'est un des plus beaux rôles de la Société archéologique du Finistère. Tous ensemble, il nous faut gagner la bataille de la préservation de ce département, l'un des plus beaux de France, et ceci pour le profit des générations futures. Ainsi vous préparez déjà le millénaire de votre Société !*

L'auditoire apprécia vivement ces déclarations de M. Planty, chaleureusement applaudi.

Puis au cours d'un vin d'honneur offert par la ville de Quimper, chacun leva son verre à ce long siècle de travaux historiques au bénéfice de la collectivité, à la mémoire de tous ceux qui en ont été les laborieux artisans, et après cet hommage ému rendu au passé, à l'avenir et à la prospérité de la Société archéologique du Finistère.

Excursion et repas à Gouesnac'h. — A l'issue du vin d'honneur, un repas en commun réunit à Gouesnac'h une centaine de convives, repas au cours duquel notre confrère M. Francis Gourvil fit entendre plusieurs chansons bretonnes.

Après le repas, une excursion archéologique eut lieu dans les environs. Les membres présents de la Société purent examiner les restes d'un éperon barré dominant l'Odet et visiter la chapelle de Saint-Cadou.

Avant la séparation, les sociétaires de la région quimpéroise tinrent à faire admirer par les Brestois venus en car et en voitures

particulières, le magnifique panorama de l'Odet vu du pont de Cornouaille, inauguré l'an dernier.

Le secrétaire,

Yves TANNEAU

SÉANCE DU 26 AVRIL 1973

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Jean NICOT, de Saint-Jean-Trolimon ; G. ROGEAU, de Plonéour-Lanvern, présentés tous deux par MM. Jacques Le Minor et André Le Roy ; Joseph LE COZ, de Quimper, présenté par MM. René Daniel et Guy Pernez ; Louis HELAOUET, directeur de coopérative à Quimper, présenté par Mme Le Gall et M. René Daniel ; Jean-Gaël KAIGRE, joaillier à Brest, présenté par MM. Jean Kaigre et l'abbé Yves Castel ; André ROLLAND-JACOB, assureur à Quimper, présenté par MM. Pierre Rolland-Jacob et Alexis Le Bihan ; Mme Françoise GUILLOU, de Créteil, présentée par MM. Guillou et René Daniel ; Mme Raymonde-Elise DOISE, peintre et écrivain, de Thiron, présentée par MM. Louis Ogès et Jos Le Doaré ; Mme Gabrielle GOAVEC, de Quimper, présentée par Mme Guivarch et M. Le Clech.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de M. Alexandre Nicol, de Quimper. C'était un sociétaire charmant, très assidu à nos séances et à nos excursions. Au nom de la Société, il présente à Mme Nicol ses vives condoléances.

Concarneau sous la Révolution. — Communication est donnée de la seconde partie de l'excellente étude de M. Le Maître, qui met en lumière l'histoire, parfois tumultueuse, de Concarneau durant la période révolutionnaire.

La vie dans le Cap-Sizun à l'aube du xx^e siècle. — M. Grégoire Le Clech poursuit la présentation des « mémoires », fort pittoresques, de M. Henri Goardon, du village de Trouguer en Clédén-Cap-Sizun, sur les *Coutumes et mœurs des habitants du Cap-Sizun à l'aube du xx^e siècle.*

Chronique du vandalisme. — Le président fait part de son émotion et de son indignation devant la destruction systématique

de notre patrimoine d'art, par des vols de plus en plus fréquents dans les églises et les chapelles bretonnes. Ce vandalisme revêt une ampleur catastrophique et finira par dépouiller entièrement de leurs inestimables richesses nos édifices religieux.

Malgré leur scellement, deux statuettes de pierre ont été récemment dérobées à Commana ; quatre statuettes représentant les saints évangélistes à Brennilis ; trois statuettes anciennes à Brasparts ; la porte d'un tabernacle a disparu à Plougonven ; trois angelots à Loqueffret, etc., car cette liste est loin d'être exhaustive.

Après discussion, un vœu est adopté à l'unanimité pour un renforcement des mesures de sauvegarde. Il sera adressé à M. le Préfet du Finistère, aux parlementaires et aux conseillers généraux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

Le secrétaire,

Yves TANNEAU

Le président,

René DANIEL

SÉANCE DU 31 MAI 1973, A BREST

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Dix-huit nouveaux membres sont admis dans la Société : M. Louis LE ROY, de Quimper, présenté par MM. Glorennec et Daniel ; M. Roger LE PROHON, maître-assistant à l'Université de Bretagne Occidentale, à Brest, présenté par MM. Charpy et Daniel ; Mme Georges RAGEAU, de Plonéour-Lanvern, présentée par MM. Rageau et Daniel ; Mme Marguerite LE GAC, institutrice honoraire, de Clohars-Carnoët, présentée par MM. Portier et Joliff ; Mme LAURE-LIGNAC, de Clohars-Carnoët, présentée par les mêmes ; le docteur F. LAHALLE, de Clohars-Carnoët, présenté par les mêmes ; M. Jean-Jacques HÉNAFF, de Douarnenez, présenté par MM. Le Minor et Le Roy ; Mlle Yvette MENS, de Quimper, présentée par Mme Le Gall et M. Daniel ; Mlle Nicole LÉAUSTIC, infirmière à Brest, présentée par MM. Burel et Amiot ; M. Jean LE MARTRET, capitaine de frégate (H.), de Paris, présenté par Mme Le Martret et M. Ségalen ; M. Eric MARCOUX, de Saint-Pol-de-Léon, présenté par Mlles Quémener et Jézéquel ; Mme CHAPEL, professeur à Quimper, présentée par Mme Tanguy Daniel et M. René Daniel ; M. Jean

LEMAISTRE et Mme Bernadette BODIN-LEMAISTRE, avocats à la Cour, de Paris, présentés par M. Appert et le docteur Bodin ; Mlle Catherine PETILLON, de Quimper, présentée par Mlles Sauban et Jézéquel ; M. Guy GUERMEUR, député du Finistère, de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Briens ; M. Pierre LE FRIANT, maire de Pouldergat, présenté par M. Tanneau et Mme Coquet ; M. Joseph LE GRAND, professeur au Lycée Jean-Marie Le Bris, à Douarnenez, présenté par MM. Mazéas et Tanneau.

Du poisson à l'homme. — Le docteur Marguerite Quidu, secrétaire, rend compte de l'ouvrage paru sous ce titre, du docteur Desse, de Quimper, membre de la Société. Sans prétention dogmatique, cet essai entreprend un « voyage aquatique » à travers les siècles, les civilisations, les légendes et les théories scientifiques. Les êtres imaginaires, sirènes et hommes-poissons, ont leur place dans cette étude. Mais, face à une faune aquatique complexe et disparate, l'homme a ressenti un constant besoin de classification. M. Desse retrace les péripéties de cette entreprise qui, malgré les travaux déjà élaborés d'Aristote, donne matière, jusqu'au xvii^e siècle, aux notations les plus étonnantes et aux classifications les plus fantaisistes. Est poisson tout ce qui vit dans l'eau : poulpe, coquillage, hippopotame et même oiseau... A partir du xviii^e siècle, les joutes qui opposent partisans du « fixisme » (Cuvier), et de l'« évolutionnisme » (Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire), pour être plus scientifiques, n'en sont pas moins passionnées.

Quoi qu'il en soit, ces discussions ont été à l'origine des descriptions et reconstitutions d'espèces qui ont permis ultérieurement de reconnaître les descendants des fossiles, d'identifier le cœlacanthe et de reconstituer les chaînons aboutissant aux animaux à quatre membres, donc à l'homme.

C'est avec un vocabulaire simple, un style alerte et plein d'humour, que M. Desse aborde le problème ardu de la filiation des vertébrés à partir du développement de l'embryon. L'auteur est médecin, il ne néglige pas les maladies des poissons, et rappelle tout ce que la médecine officielle et les recettes populaires doivent aux poissons.

Le peuplement du Léon au xvii^e siècle. — M. Roger Le Prohon qui a, voici quelques mois, soutenu une thèse appréciée sur ce sujet, expose les grandes lignes de la démographie de la région du Léon au xvii^e siècle, d'après les registres de baptêmes, mariages et sépultures tenus à l'époque par le clergé. Malgré l'austérité du sujet, l'auditoire a été vivement intéressé, particulièrement par les diagrammes éloquents que l'auteur de cette communication a fait circuler. Cette étude figurera dans le bulletin exceptionnel qui sera publié à l'occasion du centenaire de la Société archéologique.

Satan au XVII^e siècle en Cornouaille. — M. Tanguy Daniel, qui prépare une thèse sur la vie religieuse en Bretagne au XVII^e siècle, expose les pompes et les œuvres du diable en Cornouaille vers le milieu du XVII^e siècle. C'est d'après le *Journal latin des missions*, rédigé à l'époque par le père Julien Maunoir, missionnaire jésuite, qu'il a pu étudier la croyance au diable et les sabbats où celui-ci reprenait les convertis en les débaptisant. La lutte contre ces diableries sera l'un des objectifs principaux des missionnaires à partir de 1650. Cette étude sera publiée dans le même bulletin.

La chapelle de Bonne-Nouvelle, à Kérinou, en Brest. — La Société émet le vœu que soit conservé ce monument, le plus ancien sanctuaire de Brest, menacé de démolition.

Vols de statues. — Le président rend compte de réponses favorables reçues de divers parlementaires et conseillers généraux, à la suite du vœu émis à la séance précédente concernant la protection des objets d'art, notamment les statues des chapelles et calvaires. Le Conseil général a voté à l'unanimité, lors de sa session de mai, la constitution d'un répertoire photographique descriptif et détaillé des objets d'art, et l'application stricte des lois et règlements sur les vols et recels.

Excursion de l'après-midi. — Après un repas pris en commun à Saint-Renan, les membres de la Société, au nombre d'une centaine, ont pu visiter le manoir de Cohars, en Ploumoguier, et celui de Prédic, en Plougouvelin, le menhir de Kerloas et l'église du Conquet, pour terminer par la chapelle et le site de Saint-Mathieu.

Le secrétaire,

Dr Marguerite QUIDU

Le président,

René DANIEL

SÉANCE DU 17 JUIN 1973, A MOELAN-SUR-MER

Présidence de M. René DANIEL, président

Présidence d'honneur de M. Louis ORVOEN, sénateur-maire de Moëlan-sur-Mer

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Huit nouveaux membres sont admis dans la Société : Mme Mariette VINCENT-NATIVEL, retraitée de l'enseignement, de Cannes, présentée par M. et Mme René Daniel ; M. Bernard BOULICAUT, de Presles, présenté par MM. Daniel et Glornec ; Mme Louis LE ROY, de Quimper, présentée par MM. Louis Le Roy et René Daniel ; Mme Pierre HAMON, de Quimper, présen-

tée par MM. Pierre Hamon et René Daniel ; M. Michel MARTIN, agrégé de l'Université, maître de conférences à l'Institut d'études politiques à Paris, de Douarnenez-Tréboul ; M. Jean LE FEUVRE, commis de mairie, à Douarnenez ; M. Daniel BOZEC, commissaire de police à Douarnenez, tous trois présentés par MM. Yves Tanneau et René Daniel ; Mlle Marguerite GOLVEN, de Quimper, présentée par Mme Le Gall et M. René Daniel.

La chapelle de Kerinou à Brest. — Le président informe l'assistance des suites des démarches effectuées pour préserver la chapelle de Kerinou de la destruction. Il semble qu'il y ait peu d'espoir d'aboutir. L'inscription de cette chapelle au répertoire des Monuments historiques est discutable, cet édifice ayant un intérêt plus sentimental qu'artistique.

Vols de statues. — A la suite des démarches précédemment entreprises, la question a été soumise au ministre intéressé par M. Louis Orvoën, sénateur. Sa réponse paraîtra au *Journal Officiel*.

Les traditions du pays de Moëlan. — Mme Meuric, de Moëlan, dans une communication très documentée, décrit les us et coutumes du pays de Moëlan et souligne les originalités locales de la langue et du costume.

Elle évoque de nombreux proverbes et locutions, des contes et des légendes peuplés de korrigans, de fées, de sirènes, de bateaux fantômes et de revenants, sans oublier l'*Ankou* et les *anaon*. Le diable n'en est pas absent, soit qu'il prenne l'apparence d'un chat noir, « le grand domestique », et apporte la fortune à ses hôtes, soit qu'il « possède » ses victimes.

Les croyances religieuses et les pratiques superstitieuses s'imbriquent couramment : feux de la Saint-Jean, rites de Saint-Diboan.

Mme Meuric fournit également d'intéressants renseignements sur le baptême des enfants naturels, les mariages, les enterrements, bref, sur la vie de tous les jours des Moëlanais.

Excursion. — La Société, qui avait visité la chapelle de Trébellec, en Riec, le matin, s'est rendue l'après-midi auprès de monuments mégalithiques (menhirs et allée couverte). L'excursion s'est terminée par la visite de la chapelle de Saint-Philibert et Saint-Roch à Moëlan, et du château de la Porte-Neuve en Riec.

Calendrier de la Société. — La prochaine réunion, qui sera celle de la séance d'été, aura lieu le 26 juillet dans l'Argoat.

La séance est levée à midi.

Le secrétaire,

Dr Marguerite QUIEU

Le président,

René DANIEL

SÉANCE DU 26 JUILLET 1973, A CHATEAUNEUF-DU-FAOU

Présidence de M. René DANIEL, président

A l'issue du repas qui a lieu à Châteauneuf-du-Faou, au cours d'une excursion traditionnelle d'été, se tient une courte séance.

Adhésions. — Le président expose que la présente séance est rendue indispensable par le fait que de nombreuses demandes d'adhésions viennent de lui parvenir et qu'il lui semble inopportun d'attendre la séance de rentrée qui n'aura lieu que le dernier jeudi de septembre.

Sont admis dans la Société : M. Jean MANUEL, comptable, de Paris, présenté par M. et Mme Tanguy Daniel ; Mlle Annick FAOU, lycéenne, de Saint-Guérol-Penmarc'h, présentée par MM. Pol Friant et Roger Le Chever ; MM. André NAVELLOU, proviseur du lycée polyvalent Lesage, à Vannes, présenté par MM. Frédéric Navellou et Grégoire Le Clech ; ROUDAUT, professeur d'histoire au Likès, à Quimper, présenté par MM. Le Bail et Le Bihan ; M. l'abbé Yves DIQUELOU, de Plogoff, présenté par MM. Alexis Le Bihan et Louis Ogès ; Mme LE HUCHE, de Châteauneuf-du-Faou, présentée par M. Le Scouézec et Mme Feillet ; M. et Mme RÉCAMIER, du Mesnil-Saint-Denis, présentés par Mme Daniel et M. Glorennec ; MM. Jean-Maurice RIAT, de Loctudy, présenté par MM. Briant de Laubrière et René Daniel ; François GOURVEZ, de Lesneven, présenté par MM. Alain Breut et Yves Tanneau ; Mme Marie MAILLET, professeur honoraire, de Quimper (réadmission) ; M. Claude FAGNEN, directeur des services d'archives du Finistère, à Quimper, présenté par MM. Jacques Charpy et René Daniel ; M. Clet MOALIC, de Plouhinec, présenté par MM. Keraval et Urvois ; Mlle ARHAN, de Quimper (réadmission) ; M. Yves FLOCH, professeur honoraire, de Dinan, présenté par MM. Yves Tanneau et René Daniel ; Mme Robert AUDIC, assistante sociale de la Marine de Douarnenez, présentée par les mêmes ; M. André QUEFFELEC, de Douarnenez, présenté par les mêmes ; Mme Yvonne LE BRIS, de Quimper, présentée par MM. Durand et Le Bihan ; Mme Louise CORNILY, de Lannilis, présentée par MM. Yves Tanneau et René Daniel ; M. Gabriel COTARD, directeur d'hôpital (E.R.), de Crozon, présenté par les mêmes ; Mme Noëlle DYEVE, de Quimper, présentée par les mêmes ; M. Jean TANGUY, directeur départemental des Postes et Télécommunications (E.R.), présenté par MM. Tanneau et Clavel ; Mme Marianne LE PALLEC, de Douarnenez, présentée par MM. Yves Tanneau et René Daniel ; Mme Hélène KÉRÉBEL, secrétaire du Foyer des équipages de la Flotte, à Brest, présentée par les mêmes.

Excursion. — La journée est consacrée à une excursion plus particulièrement à l'intention des adhérents en vacances. Le matin a été visitée la chapelle du Quilliou, autrefois église paroissiale (aujourd'hui en Plonévez-du-Faou) et, en Châteauneuf-du-Faou, le village de Trémélé, où subsistent de vieilles maisons, l'église paroissiale et la maison où résida Sérusier : on a pu admirer des œuvres de ce peintre qui fit jadis partie du groupe de Pont-Aven.

L'après-midi est consacrée à la visite de la chapelle Notre-Dame du Crann et des menhirs de Kerbiquet, en Spézet, et à une promenade dans le parc du château de Trévarez en Saint-Goazec.

Le secrétaire,

Dr Marguerite QUIDU

Le président,

René DANIEL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1973

Présidence de M. Yves TANNEAU, secrétaire

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

En ouvrant la séance de rentrée à Quimper, aux côtés de M. Fagnen, directeur des services d'archives du Finistère, M. Yves Tanneau, secrétaire, se faisant l'interprète de l'émotion unanime provoquée par l'annonce de la grave maladie dont souffre Mme Daniel, l'épouse et collaboratrice dévouée du président René Daniel, forme les vœux les plus chaleureux pour sa complète guérison.

Adhésions. — Le président de séance est heureux d'enregistrer 31 nouvelles adhésions, dont celle de M. Georges POMPIDOU, président de la République.

Les autres nouveaux sociétaires sont MM. le Général Louis LE PULOCK, ancien chef d'état-major de l'armée de terre, de Chate-nay-Malabry ; Charles LEBLOIS, ingénieur à Douarnenez ; le doc-teur Patrick VAN VOOREN, médecin-chef du centre de cure marine de Tréboul, Douarnenez ; Marc LESTEVEN, château du Hénan à Névez ; Juvénal VAUTIER, antiquités-peinture à Bruxelles ; Louis LONG, chef du bureau de la Société générale à Douarnenez ; Jérôme LE BERRE, armateur à Douarnenez ; Hervé LE GALL, commerçant à Douarnenez ; QUÉMÉRÉ, exploitant agricole à Pluguffan ; Jac-ques GONIDEC, commerçant à Douarnenez ; Jean KERIBIN, de Plu-guffan ; tous présentés par MM. Yves Tanneau et René Daniel.

M. Jean-Claude LEBouc, administrateur principal des Affaires maritimes à Douarnenez, présenté par M. Tanneau et M. Pierre Bellec ; maître Jacques QUÉINNEC, avocat à Quimper, en remplacement de son père, M^e Quéinnec, décédé ; l'abbé René LE DOUV, à Dreux ; le Père Jean DROVAL, Mission catholique d'Ubon (Thaïlande), présentés tous deux par M. Tanneau et l'abbé Cornec ; MM. Georges de BRAUX, de Névez, présenté par MM. Tanneau et Quiniou ; Bernard BELBÉOCH, garagiste à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Eugène Belbéoch ; le Frère Marcel THOMAS, de Sainte-Pazanne ; le Frère Louis LE BOT, professeur à Sainte-Pazanne, présentés tous deux par MM. Tanneau et Oscar Thomas ; MM. Pierre CORNEC, commerçant à Douarnenez ; Jean LALLOUET, journaliste, de Saint-Pol-de-Léon, présentés tous deux par MM. Tanneau et Pavec ; Pierre GOARDON, commerçant à Clédén-Cap-Sizun, en remplacement de son père, M. Henri Goardon, décédé ; François SEZNEC, imprimeur-libraire à Douarnenez, en remplacement de son père, M. François Seznec, décédé ; Marcel JOLY, journaliste à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Pavec ; Mlle Jane BARGAIN, de Quimper ; M. Anatole STEPANOFF, de Juvisy-sur-Orge ; M. Henry LE BAL, de Quimper, présentés tous trois par MM. Glorennec et Pernez ; Mlle Marie-Thérèse CLOITRE, professeur, de Plougonvelin, présentée par MM. René Daniel et Glorennec ; MM. Henri PENNAMEN, de Pont-Croix, présenté par MM. Le Bihan et Ogès ; Guy DERRIEN, de Quimper, présenté par M. Le Bihan et Mlle Le Nouy.

Nécrologie. — M. Tanneau a le regret de faire part du décès de M. René Couffon, historien de l'art breton.

Né à Lorient voici 84 ans, René Couffon avait été élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures ; spécialisé en électricité, il avait entrepris une longue carrière d'ingénieur, coupée seulement par la guerre de 1914-1918.

Il s'intéressa alors à l'histoire et à l'archéologie et entreprit d'approfondir celles de son pays, apportant dans ses recherches la méthode et les exigences de sa formation scientifique. Il visita commune après commune, voyant tous les monuments : châteaux, églises, calvaires, fontaines, croix de chemins.

Membre de la Société française d'archéologie, président de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord de 1956 à 1965, président d'honneur depuis cette date, René Couffon publia de nombreux ouvrages et articles. On lui doit notamment le *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, publié en 1959, en collaboration avec notre confrère M. Alfred Le Bars, de Morlaix. Avant la guerre, il avait déjà donné un semblable travail en trois volumes, sur le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier.

Les nombreuses monographies — plus de cent — qu'il a pu-

bliées dans différentes revues, ne portent pas seulement sur nos églises, chapelles et manoirs, mais encore sur les paroisses primitives, sur l'hagiographie bretonne et sur les influences étrangères qui, à travers l'économie et la politique, se sont exercées sur l'art breton.

Ces travaux remarquables, par l'ampleur de leur documentation et leur valeur scientifique, classent René Couffon parmi les historiens les plus éminents de la Bretagne.

Nous déplorons une autre disparition parmi nos sociétaires : celle de M. Henri Goardon, mémoraliste du Cap-Sizun, décédé le 13 août dernier. On sait combien son œuvre est précieuse : au cours des précédentes séances, nous avons pu apprécier ses talents de conteur lors de la lecture de son mémoire sur les *Coutumes et mœurs des habitants du Cap-Sizun* à l'aube du siècle. Doué d'une plume alerte et pleine d'humour, il a rédigé ses souvenirs de jeunesse avec une extraordinaire fidélité, qui leur donne valeur de témoignage.

Aux familles des deux disparus, le président présente les vives condoléances de la Société.

La protection du patrimoine artistique : réponse du ministre des Affaires culturelles. — A maintes reprises, la Société a exprimé son inquiétude et son indignation devant le pillage systématique du patrimoine artistique du pays, notamment devant les vols d'objets d'art dont sont victimes les églises et les chapelles de Bretagne.

Lors de sa séance du 26 avril 1973, elle émettait un vœu à ce sujet. Le dossier concernant la suite donnée à ce vœu est publié en annexe au procès-verbal.

L'habitat et le mode de vie des civilisations disparues. — Le président met l'accent sur les grands mérites des deux directions bretonnes de recherche archéologique, dont l'incessante activité ne s'est pas démentie sous le soleil de l'été. Les résultats de tous ces travaux seront publiés dans les chroniques habituelles du bulletin de la Société.

Vieux souvenirs cornouaillais. — M. Tanneau achève la communication de ses « vieux souvenirs cornouaillais », issus essentiellement de liasses de correspondances laissées par la famille Gouzil. Elles donnent des notations intéressantes sur la vie locale à Pouldergat et Douarnenez au siècle dernier, l'utilisation des loisirs, la description poétique des paysages sous la plume lyrique et philosophique de François Gouzil, maire de Pouldergat de 1843 à 1876.

Parfois, c'est une digression dans le domaine de la politique : *Une fois n'est pas coutume*, dit-il le 24 mai 1877 à sa petite-fille Marie Gouzil, alors chez les Dames de la Retraite à Quimper, en lui

adressant la copie d'une « fable » reflétant l'actualité : les domaines de la Russie s'approchent de la puissance anglaise dans l'Inde. L'Angleterre craint la Russie, qui est en guerre avec la Turquie, voudrait protéger son empire de l'Inde, et pour cela, déclarer la guerre à la Russie, mais elle n'ose et voudrait du secours, comme en 1854-1855, lors de la guerre de Crimée.

Voici le sujet de la fable : La France et l'Angleterre.

*L'Angleterre ayant chanté tout l'été
 Se trouva fort dépourvue
 Quand la guerre fut venue :
 Pas le moindre troupiér
 A mettre sur pied !
 Elle alla crier famine
 Chez la France sa voisine,
 La priant de lui prêter
 Ses soldats pour les porter
 Sur les côtes de Dardanelle.
 Je vous paierai, lui dit-elle
 Ce service amical
 En papier oriental !
 La France n'est plus belliqueuse,
 Elle a l'esprit trop prudent,
 — M'avez-vous aidée à Sedan ?
 Dit-elle à son emprunteuse ;
 — Je dormais, ne vous déplaie !
 — Ah ! Vous dormiez, j'en suis bien aise,
 — Eh bien ! Ronflez maintenant !*

Dans la correspondance adressée à la jeune héritière de Kerampape par ses compagnes de la Retraite, on glane anecdotes et faits divers de la vie quimpéroise à la « Belle Epoque » d'une classe fortunée.

Les jeunes filles de la « gentry » du chef-lieu ne rêvaient que bals et toilettes, au bras de sémillants officiers de la garnison. Le 17 février 1885, une jeune Quimpéroise écrivait : *Tu as dû avoir déjà des détails sur nos fêtes mondaines* (sic). *Le bal Cloirec a été fort beau, très nombreux : il y avait bien une centaine de personnes, dont trente-quatre danseuses. Beaucoup de jeunes filles et fort jolies toilettes... J'ai remarqué que presque toutes les femmes gagnent beaucoup au décolletage, tel qu'il se fait cette année ! Nous avions, Jeanne Latour et moi, des robes de dentelle blanche... Le cotillon était fort beau et a prolongé le bal jusqu'à six heures... Aussi étions-nous tout à fait en disposition, samedi suivant, d'écouter avec recueillement un sermon ridicule de notre trop zélé aumônier, qui a déchainé des foudres contre les bals et les soirées. Il tombait d'au-*

tant mieux que nous recommencions presque toutes à danser ce soir-là chez la cousine Mme Alavoine !

Mais quand 1900 paraît, Quimper conserve encore des amoureux du passé, ennemis du bruit et de la trépidante vie moderne : *J'avoue que Maman et moi*, écrit une demoiselle de la vieille cité, *sommes légèrement réfractaires au progrès et que nous nous applaudissons parfois d'habiter une maison où il n'y a ni gaz ni électricité (On flambe si vite maintenant !), et une ville où le tramway est inconnu et les automobiles en petit nombre. On est déjà assez gêné par les bicyclettes ! Sommes-nous arriérées ! Et allez-vous rire de nous !*

C'est que, depuis la guerre est partout, en Chine, au Transvaal, à la Chambre, au Sénat (!), nous en venons à goûter par-dessus tout la paix et la sécurité... On s'amuse malgré tout à Quimper : le bal du Cercle de Cornouaille a été fort réussi... Madame Georges Serret était idéale en robe de drap blanc ornée de galons d'or (500 francs ! m'a-t-on dit.)...

Bibliographie. — La présentation d'ouvrages publiés par des sociétés comporte une excellente monographie, artistement illustrée, consacrée par MM. A. Le Grand et G.-M. Thomas aux *Vieux manoirs de Basse-Bretagne, Léon et Cornouaille* (éditions de la Cité) ; une séduisante plaquette, fort bien documentée, sur les *Légendes et vérités sur le roi Arthur*, par A. Breut ; des *Légendes inédites de la vallée de l'Aulne*, recueillies par les élèves du lycée de Châteaulin, ces deux publications par les éditions d'art Jos Le Doaré.

Le congrès des sociétés savantes. — Aux premiers jours de septembre s'est tenu à La Baule et Guérande le congrès de la Fédération des Sociétés savantes de Bretagne, réunissant une dizaine de sociétés archéologiques et historiques. Le président souligne l'intérêt des travaux, la diversité et l'importance des communications. Chose remarquable, la moitié des congressistes, en tout une centaine de personnes, venait de Quimper et du Finistère, ce qui traduit admirablement la vitalité de notre Société.

La célébration du centenaire. — A l'issue de la séance, M. Fagnen, directeur des services d'archives, signale que par suite de l'empêchement du président, la célébration du centenaire de la Société (1873-1973) est reportée à une date ultérieure, vraisemblablement au printemps prochain.

La séance est levée à 16 heures.

Le secrétaire,

Yves TANNEAU

Annexe au procès-verbal

LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARTISTIQUE

Vœu de la Société archéologique du Finistère, 26 avril 1973

La Société archéologique du Finistère, émue des vols répétés dans les églises et chapelles et sur les calvaires, et désolée de la disparition accélérée du patrimoine artistique du pays, a émis le vœu suivant :

1^o) qu'en période de vacances, au moment où la gendarmerie est surchargée de travail par la circulation routière, ses effectifs soient renforcés, qu'il soit fait appel à des C.R.S., de manière que les gendarmes puissent se consacrer à la prévention des vols et à la recherche des délinquants ;

2^o) que soit tenu un répertoire photographique et descriptif de tous les objets d'art exposés à l'admiration mais aussi à la cupidité, dans ce vaste musée insuffisamment gardé qu'est notre pays, répertoire constituant un fichier central qui permettrait l'identification des objets volés, dont la description serait entre les mains de la police et de la douane ;

3^o) que soient appliqués régulièrement les lois et règlements relatifs au recel et à la vente d'objets volés, aux obligations faites aux revendeurs et antiquaires de s'assurer de la provenance régulière des objets en vente ;

4^o) le cas échéant, si ces lois et règlements s'avéraient insuffisants, que de nouveaux textes soient adoptés, publiés et appliqués d'urgence.

Ce vœu, adopté à l'unanimité, sera adressé au préfet du Finistère, aux parlementaires et conseillers généraux du département.

*
**

Vœu du Conseil général du Finistère, 14-15 mai 1973

Le patrimoine artistique du département est soumis au pillage ainsi qu'en témoignent les vols répétés, dont certains tout récents, dans les églises, chapelles, calvaires et divers édifices.

Le Conseil général, ému de cette situation, demande :

1^o) l'édition d'un répertoire photographique et descriptif détaillé de tous les objets d'art exposés dans les divers édifices ou sur les monuments du département. Ce répertoire, mis à la disposition des autorités civiles, religieuses, des services de la police et de la douane, rendrait très difficile la vente des objets volés.

2^o) l'application stricte des lois et règlements relatifs à ces vols, recels ou à la vente des objets volés, notamment par des sanctions sévères.

M. Bénard : avis favorable de la commission de l'administration générale.

M. le président : pas d'opposition ? Le vœu est adopté.

(Ce vœu est signé par MM. Manach, Bénard, Berthou, Boédec, Charter, Huitric, Le Borgne, Le Calvez, Le Jeune, Le Rue, Linement, Lombard, Malléjac, Marc, Orvoën, Prat et Tymen).

*
**

Réponses des parlementaires

M. Antoine Caill, député du Finistère, maire de Plouzévédé et membre de la Société archéologique du Finistère, a transmis le vœu de la Société au ministre des Affaires culturelles et en a reçu une réponse le 7 août 1973.

M. Jean Crenn, député du Finistère, a fait part, le 4 mai 1973, de son accord avec le vœu émis par la Société.

M. Guy Guerneur, député du Finistère, est intervenu auprès du ministre des Affaires culturelles dont il a reçu une réponse en date du 14 juin 1973.

M. Louis Orvoën, sénateur du Finistère, président de la commission des finances du Conseil général, maire de Moëlan-sur-Mer, est intervenu auprès du ministre des Affaires culturelles sous forme d'une question écrite en date du 22 mai 1973, publiée au *Journal officiel* (édition des débats du Sénat). La réponse du ministre a été publiée au *Journal officiel* (même édition), à la suite du compte rendu de la séance du 30 juin 1973.

Mme Suzanne Ploux, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale, maire de Pont-de-Buis-lès-Quimerch, conseiller général du Finistère, a fait part le 7 mai 1973 de l'intérêt qu'elle porte au vœu émis par la Société.

*
**

Réponse de M. le ministre des Affaires culturelles

M. Maurice Druon, de l'Académie française, ministre des Affaires culturelles, a répondu longuement à M. Orvoën (*Journal Officiel*, édition des débats du Sénat, 30 juin 1973) et à M. Caill (lettre du 7 août 1973). Voici le texte de cette réponse :

L'ouverture aux fidèles des édifices cultuels, l'isolement de nombreuses chapelles et la grande difficulté d'une surveillance, font des œuvres d'art que renferment ces édifices, une proie tentante à une époque où les objets anciens se vendent aisément. Le ministère des Affaires culturelles s'est préoccupé de ce grave problème, en agissant sur différents plans. Tout d'abord en faisant bénéficier certains objets d'une protection juridique : soit le classement parmi les monuments historiques au titre de la loi du 31 décembre 1913, protection majeure réservée aux objets les plus dignes d'intérêt, soit l'inscription sur l'inventaire supplémentaire, récemment instaurée par la loi du 23 décembre 1970, protection destinée aux objets de moindre intérêt, mais méritant cependant d'être conservés. Lorsqu'un objet d'art est protégé au titre des monuments historiques, le ministère des Affaires culturelles constitue un dossier comprenant des fiches techniques et des photographies, qui permet de fournir immédiatement, en cas de vol, toute la documentation nécessaire pour les recherches de la police. D'autre part, le classement entraîne un régime juridique facilitant la récupération de l'objet volé et l'obligation juridique pour les communes de mettre l'objet à l'abri du vol. Ces mesures, et la collaboration très étroite qui s'est établie entre le ministère des Affaires culturelles et les services de police et de gendarmerie, ne permettent malheureusement pas d'empêcher tous les vols, mais ont cependant permis, dans de très nombreux cas, de retrouver les objets volés. Ainsi ces jours derniers, la police a-t-elle pu retrouver la *Vierge au buisson de rose*, ce chef-d'œuvre mondialement connu de Schongauer, qui avait été volé à Colmar le 10 janvier 1972 ; de la même manière de nombreux autres objets ont été retrouvés et rendus à leurs propriétaires. Le ministère des Affaires culturelles a

également entrepris une importante action pour protéger matériellement des objets classés : il aide, par des conseils techniques et par une participation financière importante, les propriétaires à exécuter les travaux nécessaires à la sauvegarde des œuvres d'art : marquage des œuvres, scellement et fixation d'objets (notamment les statues dans les églises), piéage des œuvres les plus remarquables par des dispositifs d'alarme selon les procédés les plus modernes. Enfin, le ministère des Affaires culturelles poursuit une campagne de mise à l'abri et de présentation des objets les plus précieux dans des « trésors » locaux annexes d'églises ou de cathédrales spécialement aménagées pour les recevoir et réunissant les meilleures conditions de sécurité. Plus de cent trésors ont déjà été aménagés. Toutefois, ces trésors ne peuvent recevoir que des objets de dimension modeste : tapisseries, ornements sacerdotaux parfois, surtout orfèvrerie. Pour renforcer la protection des objets d'art, le ministère des Affaires culturelles tente actuellement de mettre en œuvre de nouveaux moyens d'action. Il a demandé à la police et à la gendarmerie de renforcer leur intervention en matière de protection des œuvres d'art, non seulement pour la recherche des objets volés mais aussi pour la surveillance des édifices cultuels. Une expérience est actuellement tentée en ce sens. Dans la région d'Aquitaine, le ministère des Affaires culturelles fournit à la gendarmerie une documentation complète sur les objets protégés, qui sera utilisée pour effectuer des tournées de surveillance. Si cette expérience réussit, elle sera étendue à l'ensemble du territoire. Une autre expérience est actuellement en cours. Elle consiste à retirer des églises particulièrement exposées les objets d'art les plus intéressants, ou qui courent les plus grands risques, pour les regrouper dans les lieux où ils seront en sécurité. Dans un premier temps, cette expérience se déroule dans quatre départements : l'Ardèche, le Loir-et-Cher, le Nord et l'Yonne. Dans la mesure où cette action se révélera bénéfique, elle sera généralisée. Toutefois les regroupements posent des problèmes délicats : il faut trouver un lieu de regroupement satisfaisant, engager des dépenses d'aménagement et de fonctionnement de ce dépôt, enfin obtenir l'accord des propriétaires pour le retrait de l'objet. Telles sont les mesures que le ministère a déjà prises et celles qui s'amorcent pour la protection des objets d'art en péril. Elles rejoignent très largement les propositions émises dans le vœu de la Société archéologique du Finistère. En réalité, la protection des œuvres d'art ne peut être efficace que si elle est le fait des communes qui sont propriétaires des objets d'art situés dans les édifices cultuels et qui en sont responsables. Plusieurs circulaires ont été adressées aux maires pour souligner leurs responsabilités. Dans le même esprit, les textes récents instituant l'inscription sur l'inventaire supplémentaire, auxquels il a été fait allusion plus haut, ont prévu que cette mesure serait prise par arrêté préfectoral après avis d'une commission départementale et non pas par arrêté ministériel comme c'est le cas pour les classements. Cette déconcentration des pouvoirs de l'administration centrale sur les autorités préfectorales, a été décidée pour associer davantage les responsables locaux à la protection de ce qui constitue des éléments de leur patrimoine. Sans une prise de conscience de cette responsabilité à l'échelon local, aucune mesure de protection ne sera suffisante.

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1973

Présidence de M. Yves Tanneau, secrétaire

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observations.

Adhésions. — Onze nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Joseph YOUNOU, professeur d'histoire et géographie au lycée de Cornouaille à Quimper, présenté par MM. Tanneau et Tanguy Daniel ; André VOLANT, professeur au Likès à Quimper ; Mlle Madeleine DESMANTS, résidence de Lodonnec, à Loctudy, présentés tous deux par Mlle Toulemont et M. Tanneau ; MM. José LE GUENNO, professeur au C.E.S. Jean-Jaurès à Huelgoat, présenté par MM. Pouzache et Glorennec ; COTTEN, de Saint-Yvi, rédacteur en chef à l'O.R.T.F., Vincennes, présenté par Mme Cotten et M. René Daniel ; Bernard POIGNANT, professeur à l'Ecole Normale d'instituteurs à Quimper, présenté par Mme Chantal Daniel et M. Fagnen ; Hervé GARREC, de Rennes, présenté par Mme Launay et M. Jos Le Doaré ; Georges PENAUD, de Brest, présenté par MM. Georgelin et Peslin ; Mme AUFFRET-JÉZÉGABEL, de Paris, présentée par MM. René Daniel et Fagnen ; Mlle Jeanne-Marie VELLY, de Brest, présentée par MM. Jean Louarn et Tanneau ; M. le chanoine Jean-Louis LE FLOC'H, de Quimper, présenté par MM. René Daniel et Alexis Le Bihan.

Les activités du Cercle de recherches de Plomelin. — Le président présente avec plaisir le bilan des activités, pour 1973, du Cercle de recherches géologiques et archéologiques de Plomelin, bilan dressé par son animateur, notre dévoué confrère M. Joseph Philippe, auquel il adresse ainsi qu'à son équipe, de chaleureuses félicitations.

Coutumes et mœurs du Cap-Sizun (suite). — M. Grégoire Le Clech poursuit la lecture des « mémoires » de notre regretté confrère, M. Henri Goardon, de Clédén-Cap-Sizun : *Coutumes et mœurs des habitants du Cap-Sizun, à l'extrême ouest de la Basse-Bretagne.*

Ancien marin et ancien pêcheur, ayant à peine fréquenté l'école, Henri Goardon a su faire revivre admirablement les mœurs et les vieilles coutumes de ce Cap-Sizun qu'il connaissait bien, et auquel il était profondément attaché.

Cette évocation fidèle permet de fixer, à la charnière des ^{xix}e et ^{xx}e siècles, l'évolution de l'économie, les croyances, les traditions et la psychologie de l'un des « pays » les plus reculés et les plus originaux de la Bretagne.

Un armorial des villes et communes du Finistère. — M. Henri Pennamen, sociétaire de Pont-Croix, signale l'intérêt, pour le département, de posséder un armorial des villes et communes du Finistère. De tels armoriaux ont déjà été dessinés par Robert Louis, ancien artiste héraldiste, et ils sont acuellement réalisés par Mireille Louis, sa fille et successeur.

Certains départements ont accordé des crédits spéciaux pour la publication de ces ouvrages, à la fois historiques et touristiques, et dont l'écoulement semblerait devoir ne poser aucun problème.

M. Fagnen, directeur des services d'archives, se déclare, quant à lui, très favorable à un projet d'*Armorial du Finistère*, dont l'élaboration, importante au demeurant, ne pourrait être menée à bien que par une commission compétente.

Le « bulletin du centenaire » 1873-1973 (tome CXIX-1972/2). — Afin de marquer comme il convenait une existence séculaire au service de la collectivité, qu'il s'agisse de l'histoire de la Bretagne, de la sauvegarde de la langue bretonne ou de la protection de son patrimoine artistique et naturel, la Société archéologique a voulu publier un « bulletin » exceptionnel, un volume de mémoires qui constitue, tant par son ampleur (540 pages), que par la grande valeur des communications, un particulier hommage à notre vieux pays celtique. Cet ouvrage restera, dans les annales historiques bretonnes, un témoignage important, une source de documentation à laquelle se référeront souvent chercheurs et historiens.

En présentant ce « bulletin du centenaire », le président de séance rend hommage aux grands mérites de M. Jacques Charpy, conservateur régional des archives, qui en fut le maître d'œuvre.

La séance est levée à 17 heures.

Le secrétaire,

Yves TANNEAU

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1973

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé sans observations.

Adhésions. — Trente-trois nouvelles adhésions sont présentées et agréées : ce sont celles de la BIBLIOTHÈQUE DE L'AMICALE LAÏQUE, de Douarnenez ; M. et Mme Jean GILARD, représentant, de Douarnenez, présentés par MM. Yves Tanneau et Jean Pensec ; M. Hyacin-

the BELBÉOCH, président de l'Office central de Landerneau et du Crédit mutuel de Bretagne, de Douarnenez, présenté par MM. Yves Tanneau et René Daniel ; M. Jean LE GRAND, instituteur, Le Juch, présenté par MM. Yves Tanneau et René Daniel ; M. Henri LE MOAL, ancien recteur de l'Académie de Rennes, à Rennes, présenté par Mme Loxq, institutrice honoraire à Plozévet et M. Grégoire Le Clech ; M. Jean-Jacques CELLIER, lieur de livres à Quimper, présenté par MM. Guy Pernez et Alain Celton ; M. Herlé-Marie JACQ, de Noisy-le-Sec, présenté par MM. Yves Tanneau et René Daniel ; le docteur Gérard PHILIPPS, de Brest, présenté par le Médecin général Laurent et le docteur Collobert ; M. Guy RIOU, professeur, de Plomeur, présenté par MM. Claude Fagnen et Hervé Glorennec ; M. LE BIHAN-PENNANROS, capitaine au long-cours, de Paimpol, présenté par Mme Tanguy Daniel et M. Claude Fagnen ; M. François HALL, professeur, de Pont-l'Abbé, présenté par MM. Urvoy et Youinou ; M. Maurice LE SCOUL, de Quimper, présenté par M. Alexis Le Bihan et M. Louis Ogès ; M. Jean-Claude TANGUY, étudiant, de Roscoff, présenté par MM. René Daniel et Hervé Glorennec ; Mme le docteur LE MEUR, de Quimper, présentée par Mlle Guéguen et M. Le Bihan ; M. TRÉGOUET, étudiant en électronique, de Quimperlé, présenté par Mlle Le Jamtel et Mme Tanguy Daniel ; M. Patrick MARCHAND, de Toulouse, présenté par MM. René Daniel et Claude Fagnen ; M. René COSTARD, de Montrouge, présenté par M. et Mme Tanguy Daniel ; Mlle Jeanne PENHOAT, de Brest, présentée par MM. René Daniel et Claude Fagnen ; M. et Mme Camille DELALANDE, docteur en médecine à Angers, présentés par MM. René Daniel et Claude Fagnen ; Mlle RIVANON-KERVELLA, de Lannion, présentée par MM. Pierre Denis et Gautier ; Mme Nicole HOREL, institutrice à Meslan, présentée par M. Portier et le Commandant Joliff ; M. Pierre MÉTAYER, instituteur, Doëlan, Clohars-Carnoët, présenté par MM. Portier et Joliff ; Mme Angèle LESPAGNOL, professeur honoraire, de Brest, présentée par Mlle Leroux et Mme René Daniel ; Mlle Marie-Thérèse LESPAGNOL directrice d'école honoraire, de Crozon, présentée par Mlle Leroux et Mme René Daniel ; M. Alain TANGUY, de Douarnenez, présenté par MM. Yves Tanneau et René Daniel ; Mme Marinette CORDROC'H, conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale, Le Pouldu, Clohars-Carnoët, présentée par Mme Chantal Daniel et M. Claude Fagnen ; Mlle Christine MÉRER, étudiante en médecine, de Poitiers, présentée par MM. Portier et Meurlay ; M. Bernard LEROUX, professeur, de Colombes, présenté par MM. Portier et Meurlay ; M. le Comte André DU COUEDIC DE KERGOALER, de Paris, présenté par MM. René Daniel et Jean Foucher ; Mme CASTEL, de Morlaix, présentée par M. l'abbé Castel et le docteur Wargnier ; Mlle Marie-Louise LAURENT, assistante sociale en retraite, de Quimper, présentée par MM. Alexis Le Bihan et Louis Ogès.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de M. André Pensec, ancien déporté, chirurgien-dentiste à Quimper, de M. Jérôme Le Berre, armateur à Douarnenez, et de M. Raymond Vaillant, de Quimper.

Expositions. — M. Fagnen, directeur des archives départementales du Finistère, rend compte de l'inauguration d'une exposition se tenant à Brest dans le hall de la bibliothèque municipale. Cette exposition retrace les biographies de Joseph-Marie Graveran, de Charles-Louis du Couëdic de Kergoualer et de Paul-Antoine-Henri Fleuriot de Langle. Une plaque commémorative a été apposée dans l'église Saint-Louis de Brest. M. Fagnen mentionne également une exposition sur la franc-maçonnerie à Quimper.

Lutte contre le vandalisme. — M. René Daniel informe les sociétaires de l'intervention à l'Assemblée nationale de M. Bourdellès, député des Côtes-du-Nord, lors de la discussion du budget des Affaires culturelles.

S'élevant contre le pillage des chapelles, la détérioration de certains monuments et la défiguration de certains sites, M. Bourdellès demande l'inscription de tous les monuments intéressants à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et la décentralisation des décisions.

Association des Amis de Languidou. — Le président donne lecture d'une lettre de M. Oscar Thomas qui sollicite des candidatures pour le renouvellement du bureau de l'Association des Amis de Languidou. M. Daniel, M. Fagnen et Mme Loxq sont cooptés.

Bibliographie. — M. René Daniel présente trois brochures éditées et illustrées par Jos Le Doaré : *Légendes du Menez Hom*, texte de Bernard de Parades ; *Sainte-Marie du Menez Hom*, texte de Guy Leclerc ; *Légende de la Ville d'Ys*, texte de Joseph Philippe et un ouvrage de Jehan Bazin : *Landerneau* (2^e édition revue et augmentée).

Un exemplaire de *Débuts bretons*, de Louis Le Guennec, a été adressé par M. Charpy aux Archives du Finistère.

Exécution à Quimper de l'émigré Louis-Victor Loménie de Brienne. — Communication de M. G.-M. Thomas, lue par M. Daniel.

Le 8 prairial an VI (27 mai 1798), un jeune inconnu était interpellé par la maréchaussée de Morlaix. Dépouillé de papiers, il avait été le fils de l'ancien ministre de la guerre de Louis XVI, avoir séjourné en Angleterre depuis 1791 et avoir assisté « sans y prendre une part active » au débarquement de Quiberon. Incarcéré à Quimper et traduit devant une commission militaire par un arrêté du Directoire, Louis-Victor Loménie de Brienne fut condamné à mort et exécuté le troisième jour complémentaire de l'an VI (19 septembre 1798).

Cette exécution d'un noble en 1798 est un aspect de la « Terreur directoriale » menée contre les émigrés après le coup d'Etat du 18 fructidor an V.

Les Bretons de la dispersion. — M. Grégoire Le Clech, à la recherche des Bretons disséminés dans le monde, rend compte de dix lettres qu'il a reçues de compatriotes exilés.

Les « Mémoires » du capiste Henri Goardon. — M. Grégoire Le Clech poursuit la présentation des *Mémoires* du vieux conteur capiste Henri Goardon (4^e séance) : après l'évocation du droit d'aïnesse, qui attribuait au fils aîné la succession de la totalité des terres et immeubles, au détriment des autres enfants, insuffisamment dédommagés, et des considérations fort intéressantes sur la pérennité, durant des siècles, des noms et prénoms dans les familles du Cap, M. Goardon énumère les documents très anciens qu'il possède, dont un datant de 1542, et d'autres très intéressants relatifs à la période de la Révolution de 1789. Il reprend le cours de ses *Mémoires* remplis d'anecdotes savoureuses, truffées de remarques et de réflexions personnelles, souvent teintées d'humour et d'esprit gaulois. Il cite des aphorismes et dictons bretons extrêmement imaginés et donne la recette de vieux remèdes en usage au Cap-Sizun.

La séance est levée à 16 h 45.

Le secrétaire,

Dr Marguerite QUIDU

Le président,

René DANIEL

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1973

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Onze nouveaux membres sont admis dans la société : MM. Pol RENOT, assureur à Douarnenez, présenté par MM. Yves Tanneau et René Daniel ; André BOTHOREL, chirurgien-dentiste à Paris, présenté par Mlle Penhoat et M. René Daniel ; Gilbert CARIOU, étudiant à Garches, présenté par MM. René Daniel et Claude Fagnen ; François ROUILLARD, bibliothécaire de la Ville de Quimper, présenté par MM. Bernard de Parades et Claude Fagnen ; Michel PASTOUREAU, archiviste-paléographe à Paris, présenté par Mme Chantal Daniel et M. Claude Fagnen ; Mme BERTHOU, directrice honoraire d'école publique à Paris, présentée par M. et Mme Trutt ;

Mme Yvonne DESFORGES, inspecteur principal adjoint des P.T.T. à Paris, présentée par MM. René Daniel et Claude Fagnen ; Mlle QUÉMÉNER, de Brest, présentée par MM. René Daniel et Yves Tanneau ; Mme DE MALLERAY, de Clohars-Carnoët, présentée par MM. du Plessis et Portier ; Mme Jenny LE BAIL, de Paris, présentée par Mme Loxq et Mme Le Crâne ; le CERCLE DE RECHERCHE GÉOLOGIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE PLOMELIN, présenté par MM. Joseph Philippe et Alain Feunteun.

Les déportés de la commune en rade de Brest (1871). — Le président présente un excellent travail de statistiques, fort utile pour l'histoire du mouvement ouvrier français, accompli en commun par MM. Foucher et Thomas, nos dévoués confrères brestoïses : la liste des déportés politiques de la Commune de Paris, morts en 1871 en rade de Brest sur les « vaisseaux-pontons », à l'hôpital de l'île de Trébéron ou au fort de Quélern.

Cette nomenclature est intéressante à divers égards, tant au point de vue sociologique que médical, malgré le laconisme des actes de décès des « communards » morts sur les vaisseaux ancrés en rade : les origines et les professions sont généralement omises sur les registres de la ville de Brest.

Sans doute les prisonniers furent-ils envoyés en détention à la pointe de Bretagne sans autre forme de procès. Par contre, les registres de Crozon (pour Trébéron) et Roscanvel (pour Quélern) sont plus explicites : on observe que la majorité de ces déportés de la Commune appartenait à la classe ouvrière et que leur origine était le plus souvent provinciale. Très peu de représentants des professions libérales, ce qui est significatif.

Certains « communards » furent dirigés vers l'Algérie, où parfois leurs descendants firent souche, d'autres par contre se virent déporter en Nouvelle-Calédonie, en compagnie des prisonniers de droit commun.

Le pillage des chapelles au ... XVIII^e siècle. — Après avoir déploré une nouvelle fois le vandalisme qui détruit progressivement le patrimoine artistique de la Bretagne, M. Daniel communique une note très curieuse adressée par notre érudit confrère M. Philippe, et extraite de procès-verbaux d'enquête criminelle conservés aux archives départementales. Selon ces documents, les vols dans les églises n'apparaissent pas comme le seul triste apanage de notre époque.

Ainsi, en 1774, voici deux cents ans, plusieurs vols, d'objets d'orfèvrerie sans doute, furent commis dans certains édifices religieux de la région. Comme de nos jours, les malfaiteurs sévirent à la chapelle Notre-Dame de Kerdévot, en Ergué-Gabéric.

Afin de faire obstacle à ces agissements sacrilèges, le Parlement

de Bretagne prit la sage et lente précaution d'arrêter certains dispositifs en... 1776, soit deux ans plus tard ! L'une des mesures les plus originales consistait à « faire coucher les sacristains dans les sacristies, du 1^{er} novembre au 1^{er} avril » ! Dès l'arrivée des voleurs, ils devaient sonner la cloche : au demeurant, les paroisses étaient responsables des vols éventuellement commis. Mais aujourd'hui, quel bedeau consentirait à camper ainsi, durant les sombres nuits d'hiver, dans les chapelles glacées, isolées dans nos campagnes !

Une histoire d'amour à Landerneau en 1679. — M. du Plessix a recueilli, dans les registres de la cour royale de Landerneau, les éléments d'une authentique histoire d'amour.

La voici contée, abstraction faite du jargon des greffiers de l'époque. Elle s'appelait Annette, il s'appelait Léon. Elle était servante chez M. de La Bintinays, il était valet au service du chevalier de Roscerf. Landerneau n'est pas une grande ville. Ils se rencontrèrent, ils se plurent, ils s'aimèrent ... Il lui offrit une bague *en arrhes, en vue du mariage*.

Mais voilà que M. de La Bintinays tombe malade, Annette, servante dévouée, ne voulant pas laisser son bon maître dans l'embarras, le mariage fut différé. La maladie dura des semaines, peut-être des mois. Les jeunes gens continuèrent à se rencontrer souvent, parfois sans doute au clair de lune de Landerneau... Enfin, M. de La Bintinays guérit. On reparla mariage, mais Annette était mineure et ne pouvait convoler avant son émancipation. Les formalités étaient longues, et la chère enfant ne put cacher qu'elle était enceinte. Le sénéchal, suivant les règles, ordonna une enquête, dont fut chargé le sieur Bertrand, maître en chirurgie, avec Françoise Le Guiriec, matrone. Il en résulta un procès-verbal officiel, dont voici un extrait : *J'ay, Pierre Bertrand, maître chirurgien ... procédé à la visite de la personne d'Anne Corre ... La visitant, lui avons trouvé les mamelles tandues et grandes, et toutefois sans lait ; mais au vantricule inférieur, du côté dextre, comprenant tout l'épigastre, avons trouvé une grande tansion au vantricule, qui nous paraît être occupé par une grossesse de quatre mois ou environ...*

Annette et Léon purent enfin se marier. M. du Plessix pense qu'ils furent heureux et eurent beaucoup d'enfants...

La Bretagne, le Portugal, le Brésil. — M. Yves Tanneau présente un premier volume monumental, près de 500 pages, consacré aux « Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais (1921-1971). Publié par le Centre d'études lusobréasilienues de l'Université de Haute-Bretagne, il est le fruit de la collaboration des Universités de Rennes, Nantes et Brest, et consacré essentiellement aux échanges et rapports culturels, économi-

ques, historiques et sociaux entre la Bretagne, le Portugal et le Brésil.

Le professeur Chagas Franco, qui avait connu en 1917 la Bretagne pour l'avoir traversée avec le corps expéditionnaire portugais, dont il faisait partie, s'attachant dès lors à cette province, avait souhaité y revenir. En 1921, il réalisait son projet et ouvrait à la Faculté de Rennes un enseignement de portugais.

L'ouvrage présenté résulte d'une coopération internationale : on trouve parmi les auteurs des enseignants des universités bretonnes, avec des professeurs des universités portugaises, nord et sud-américaines. De même plusieurs membres de la Société archéologique du Finistère ont apporté leur concours à cette œuvre importante, qui doit comprendre deux autres volumes : M. A.-H. Dizerbo, maître-assistant à l'Université de la Bretagne occidentale à Brest, traite des *Populations d'algues communes au massif armoricain et à la péninsule ibérique*.

M. Robert Omnès, également professeur à Brest et maire de Plomelin, évoque les grandes figures bretonnes de *Yann Koatanlem, Amiral du Portugal et son neveu Nicolas*.

M. Grégoire Le Clech publie le résultat de ses recherches sur *L'émigration française au Brésil*, et *L'émigration bretonne au Brésil d'après les Archives départementales*.

A la demande de l'Institut d'études luso-brésiliennes, M. Tanneau a résumé l'ouvrage qu'il a consacré à *Une grande figure d'émigré breton au Brésil : Alexandre Bréthel (1834-1901), de Douarnenez, médecin, pharmacien, planteur et poète*, ouvrage publié en portugais au Brésil par les descendants du pionnier breton.

Communications diverses. — Lecture est donnée d'un excellent mémoire de M. André Lévy, professeur à Brest, intitulé *Les dimes d'après le temporel de l'évêché de Quimper à la fin du Moyen Age*. Cette page intéressante de l'histoire médiévale est publiée dans le bulletin.

Le président souligne le grand intérêt du travail effectué par notre confrère, Mlle Jeanne Laurent, archiviste-paléographe à Paris, dans son ouvrage : *Un monde rural en Bretagne : la Quevaisse (xv^e siècle)*. C'est un véritable « document », établi avec une rigueur historique et scientifique remarquable. Ainsi, le chapitre consacré aux anthroponymes et toponymes bretons du Moyen Age, constitue une très bonne étude linguistique et onomastique.

Election annuelle du bureau. — La séance de fin d'année voit traditionnellement le renouvellement du bureau de la Société ou son maintien.

Le bureau actuel, présidé par M. René Daniel, est maintenu

dans ses fonctions, avec toutefois certaines modifications résultant de l'ampleur prise par notre association.

Ainsi MM. Claude Fagnen, directeur des services d'archives du Finistère, et Yves Tanneau, précédemment secrétaire, ont été élus vice-présidents. M. Jacques Charpy, devenu conservateur des archives régionales, est chargé des relations avec les sociétés historiques bretonnes. M. Tanguy Daniel, professeur à Quimper, assumera la direction et la responsabilité du bulletin, tandis que M. Grégoire Le Clech, spécialiste de l'émigration bretonne, sera le correspondant avec les universités et sociétés étrangères. M. le chanoine Jean-Louis Le Floch s'occupera plus spécialement des documents et des monuments diocésains. Quant à nos confrères, MM. Yves Le Gallo et Jean Tanguy, professeurs à l'Université de Brest, tous deux élus membres du bureau, ils assureront la liaison avec l'Université de Bretagne Occidentale.

A l'issue de cette dernière réunion de l'année 1973, le président, en son nom et au nom du bureau, adresse à tous les membres de la Société en Bretagne et hors de Bretagne, ses vœux très cordiaux pour 1974.

Le secrétaire,

Yves TANNEAU

Le président,

René DANIEL



TABLE DES ILLUSTRATIONS

	PAGES
P.-R. GIOT. — <i>Chronique de préhistoire et de proto-histoire finistériennes pour 1973</i> . (Dessins de Y. Onnée).	
Fig. 1. — Le vase de Croas-Pren en Plouguerneau	19
Fig. 2. — La fibule en bronze de Penmarc'h... ..	21
René SANQUER. — <i>Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1973)</i> .	
Fig. 1. — Etablissement des coordonnées dans le système <i>open area excavation</i> (d'après Biddle, 208-219)... ..	27
Fig. 2. — Carte des gisements archéologiques cités dans le texte	28
Fig. 3. — Clohars-Carnoët, Le Pouldu. Sarcophage : inscription verticale rétrograde sur le petit côté	31
Fig. 4. — Douarnenez, rue de la Marine. Poteries caractéristiques	36
Fig. 5. — Guilligomarc'h, Goarc'h Quenaou. Situation des sondages effectués en 1973..	39
Fig. 6. — Landerneau. Cartographie des vestiges romains et des voies antiques.. ..	43
Fig. 7. — Le Trévoux, Beuz. Vestiges romains..	45
Fig. 8. — Penmarc'h, Kerscaven. Répartition des monnaies dites « corisopites »	47
Fig. 9. — Plonéour-Lanvern, Languivoa. Cachette souterraine (xvi ^e siècle ?).	50
Fig. 10. — Plonévez-Porzay, Kervel. Situation des traces antiques et des coupes stratigraphiques	52
Fig. 11. — Plonévez-Porzay, Kervel. Quelques trouvailles caractéristiques.. .. .	54
Fig. 12. — Plouhinec, Saint-Jean. Cachette souterraine (xvi ^e -xvii ^e siècles)	57
Fig. 13. — Ploumoguer, Lamber. Coupes stratigraphiques à travers la motte féodale du xi ^e siècle.. .. .	59
Fig. 14. — Plounéventer, Bel-Air. Villa romaine..	61
Fig. 15. — Plouzané, Pen-ar-Créac'h. Villa romaine	63

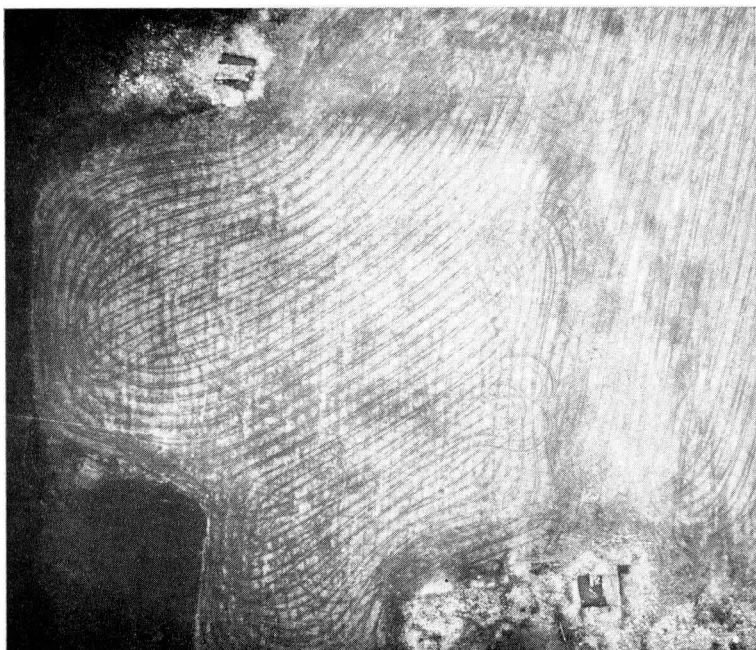
PAGES

Fig. 16. — Pont-Croix, Kervenennec. 1 ^{er} et 2 ^e état de l'établissement romain	67
Fig. 17. — Pont-Croix, Kervenennec. Reconstitution probable des dallages	65
Fig. 18. — Pont-l'Abbé, Mogueriou. Culot d'ampore	69
Fig. 19. — Quimper, Locmaria. Coupe à travers un sondage	70
Ph. 1. — Vue aérienne de la ferme fortifiée romaine de Goarc'h Quenaou en Guilligomarc'h	73
Ph. 2. — Monnaie d'électrum osisme. Kerscaven en Penmarc'h	73
Ph. 3. — Ploumoguer. Base du donjon de Lamber	73
Ph. 4. — Principales monnaies trouvées en 1973 dans le Finistère	73
Ph. 5. — Saint-Frégant, Keradennec. Vue aérienne du site	73
Fig. 20. — Saint-Frégant, Keradennec. Etat des fouilles au 1 ^{er} août 1973	73
Fig. 21. — Saint-Frégant, Keradennec. Extension probable de la villa	75
Louis RICHARD. — <i>La tête sculptée de Plogonnec (Finistère)</i> .	
Ph. 1. — Tête en pierre trouvée à Plogonnec (cliché B. Cherpitel)	81
P.-R. GIOT et J.-L. MONNIER. — <i>Le cimetière breton de Saint-Saturnin ou Saint-Urnel, en Plomeur. Fouilles de 1973. Perspectives sur les Bretons</i> . (Mise au net des relevés par Y. Onnée).	
Fig. 1. — Plan de situation des fouilles 1973 à Saint-Saturnin par rapport aux campagnes antérieures	88
Fig. 2. — Section occidentale du rectangle de fouilles A	92-95
Fig. 3. — Plan d'ensemble des pierres et entourages du rectangle A	92-95
Fig. 4. — [sans légende]	97
Fig. 5. — Section de la tombe occidentale de la travée 18 du rectangle A	98
Fig. 6. — Section du four et section du blocage	106-107
Fig. 7. — Plan du four	109

	PAGES
Michel PASTOUREAU. — <i>L'héraldique bretonne des origines à la guerre de succession de Bretagne</i> . (Dessins de l'auteur).	
Fig. 1. — Sceau d'Yseult de Dol, femme d'Hasculphe de Soligné, 1183	123
Fig. 2. — Sceau d'Adam de Soligné, 1183	126
Fig. 3. — Sceau d'Hasculphe de Soligné, 1183	127
Fig. 4. — Sceau de Pierre de Dreux, fils cadet de Robert II de Dreux, 1212	134
Fig. 5. — Sceau d'Henri II d'Avaugour, 1291	144
André LÉVY. — <i>Les dîmes d'après le temporel de l'évêché de Quimper à la fin du Moyen Age</i> .	
Fig. 1. — Paroisses dont l'évêque de Quimper était grand décimateur (1464-1471)	157
Fig. 2. — Evolution des dîmes perçues par l'évêque de Quimper entre 1464 et 1471 dans les paroisses de Cuzon, Plogonnec et Ergué-Gabéric	158
Fig. 3. — Evolution des dîmes perçues par l'évêque de Quimper entre 1464 et 1471 dans les paroisses de Plomodiern, Lautudy et Landudec	158
Louis-Pierre LE MAITRE. — <i>Sébastien-Claude Quelennec, prêtre de Concarneau (1735-1826). Un fils de matelot, curé chez les matelots</i> .	
Fig. 1. — Concarneau à la fin du XVIII ^e siècle. Essai de reconstitution	200
Denis-Bernard GRÉMONT. — <i>Recherches sur saint Melar, Melor ou Meloir</i> .	
Pl. I. — Saint Melar porte sa main droite coupée avec celle en argent qui l'a remplacée. Lanmeur (bois). (Cliché Jos Le Doaré)	329
Pl. II. — Saint Melar (Locmélar-Sizun). Statuette (43 cm) sur reliquaire (argent, XVII ^e siècle)	329
Pl. III. — « St Meylars » (Melar). Eglise de Meilars (Cap-Sizun). (Photo Jos Le Doaré)	329
Daniel SAMSON. — <i>Les ex-voto marins de Cornouaille</i> . (Photographies de l'auteur).	
Ph. 1. — Penmarc'h, chapelle Notre-Dame-de-la-Joie. Peinture représentant un trois-mâts barque, première moitié du XX ^e siècle	385

PAGES

Ph. 2. — Penmarc'h, chapelle Notre-Dame-de-la-Joie. Maquette demi-coque sous vitrine représentant un trois-mâts barque, fin du xix ^e siècle	385
Ph. 3. — Plogoff, église Saint-Collodan. Sculpture sur pierre d'une embarcation ayant trois personnages à son bord, xvi ^e siècle	385
Ph. 4. — Plogoff, église Saint-Collodan. Sculpture sur pierre d'une embarcation ayant deux personnages à son bord, xvi ^e siècle	385
Ph. 5. — Primelin, chapelle Saint-Tugen. Maquette de procession d'un cuirassé mixte, fin xix ^e siècle	385
Ph. 6. — Primelin, chapelle Saint-Tugen. Maquette de procession d'une frégate de la fin du xviii ^e siècle	385
Ph. 7. — Camaret, chapelle Notre-Dame de Rocamadour. Maquettes navigantes sous vitrine représentant des bateaux du début du xx ^e siècle	385
Ph. 8. — Concarneau, chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Peinture sur toile : naufragés sur un radeau, avec apparition de la Vierge ; œuvre signée J. Barret, 1841	385
Ph. 9. — Concarneau, école Sainte-Thérèse, paroisse Sainte-Anne-du-Passage. Maquette de procession d'un thonier à voiles, 1930	385
Ph. 10. — Concarneau, presbytère de la paroisse Notre-Dame-du-Passage. Maquette d'un trois-mâts barque de commerce du milieu du xix ^e siècle	385

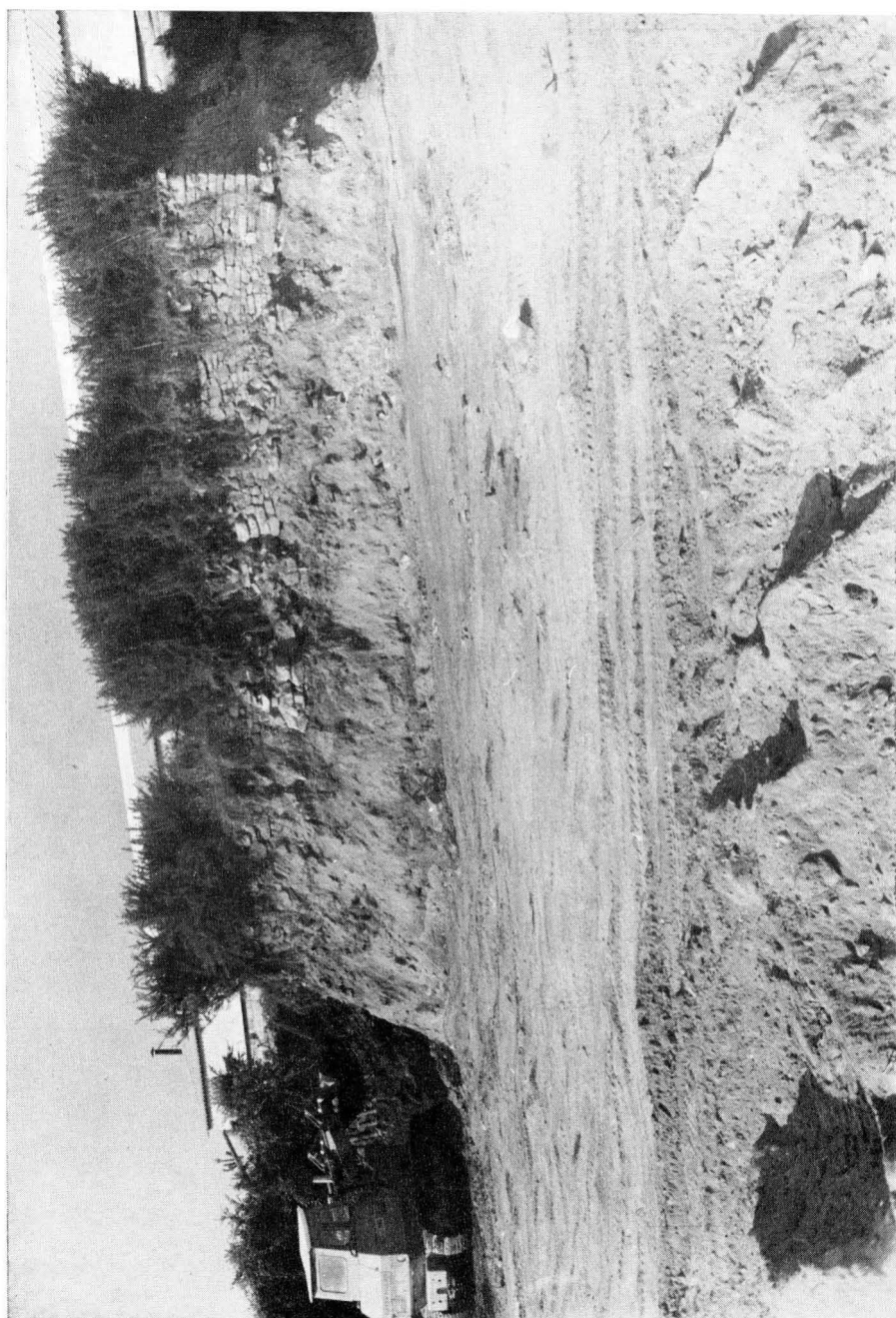


1. — *Vue aérienne de la ferme fortifiée romaine de Goarc'h Quenaou en GUILLIGOMARC'H (Finistère)*

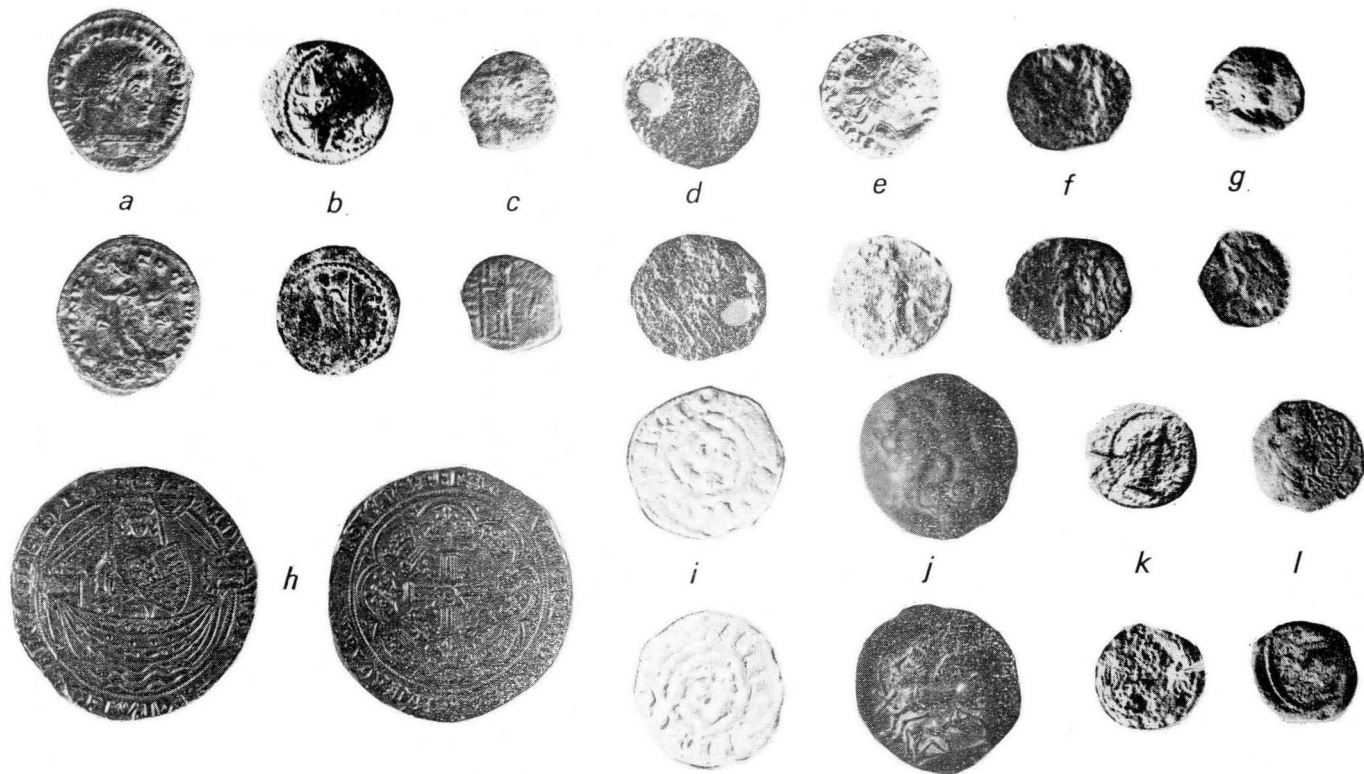
Remarquer l'élargissement des défenses du côté E.



2. — Monnaie d'électrum osisme
Kerscaven en PENMARC'H (Finistère)



3. — PLOUMOGUER, base du donjon de Lamber



4. — *Principales monnaies trouvées en 1973 dans le Finistère :*

α, b, c : PONT-CROIX Kervenennec (Constantin, Tetricus) ; d, e, f, g : SAINT-FRÉGANT Keradennec (Auguste-Tibère, Tetricus) ; h : PLOUGONVELIN, Saint-Mathieu (Noble d'or d'Henri IV d'Angleterre) ; i : denier de Conan II (1040-1066) ; j : statère d'électrum osisme dit « corisopite » (Penmarc'h, Kerscaven) ; k : Petit bronze gaulois à la légende ATECTOPI (Quimper, Locmaria) ; l : Petit bronze gaulois à la légende ACUSSROS (Saint-Méen, Boucheozen).



5. — SAINT-FRÉGANT, Keradenec, *vue aérienne du site*

Application du quadrillage Wheeler



(Cliché B. Cherpitel)

Tête en pierre trouvée à Plogonnec

QUIMPER. — Musée départemental breton



(Photo Jos Le Doaré)

Planche I. — SAINT MÉLAR *porte sa main droite coupée
avec celle en argent qui l'a remplacée*

Lanmeur (bois)



(Photo Jos Le Doaré)

Planche II. — SAINT MÉLAR (*Locmélar-Sizun*)

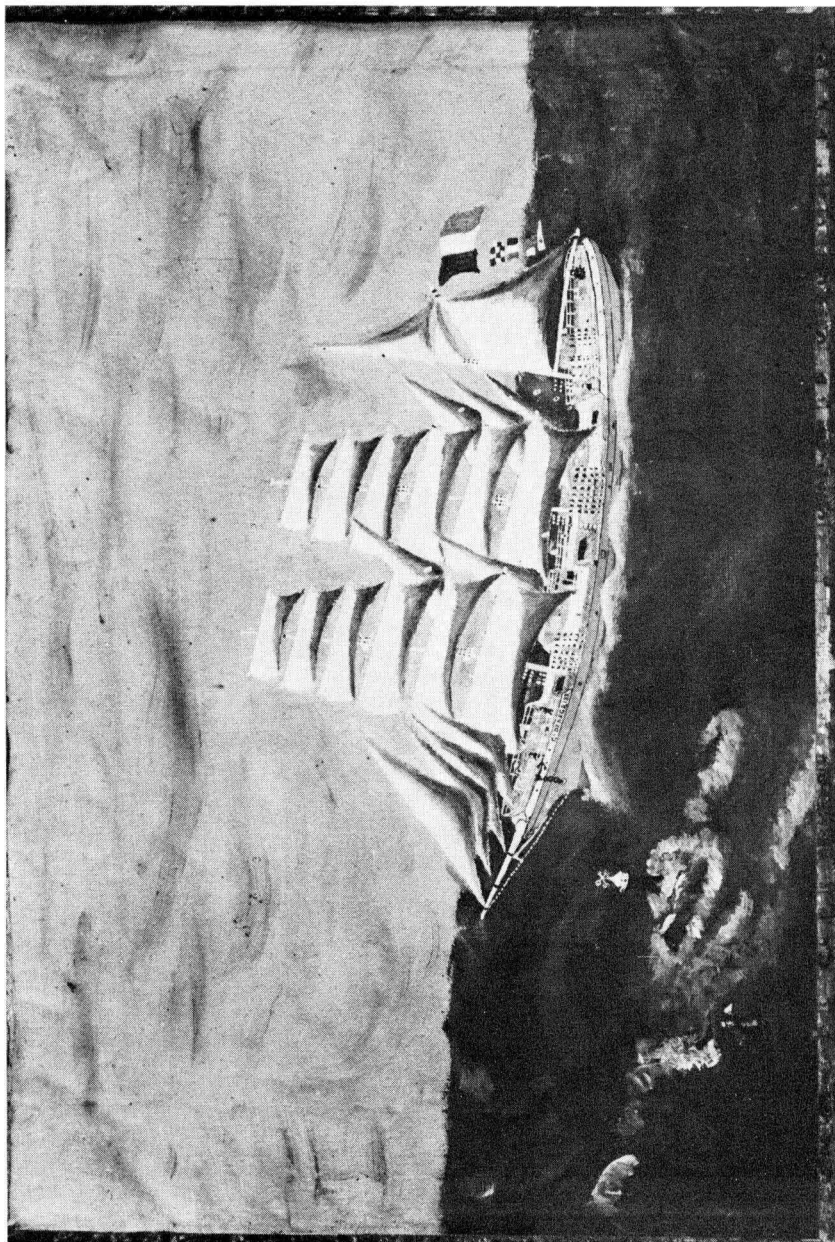
Statuette (43 cm) sur reliquaire (argent, XVII^e siècle)



(Photo Jos Le Doaré)

Planche III. — « ST MEYLARS » (MÉLAR).

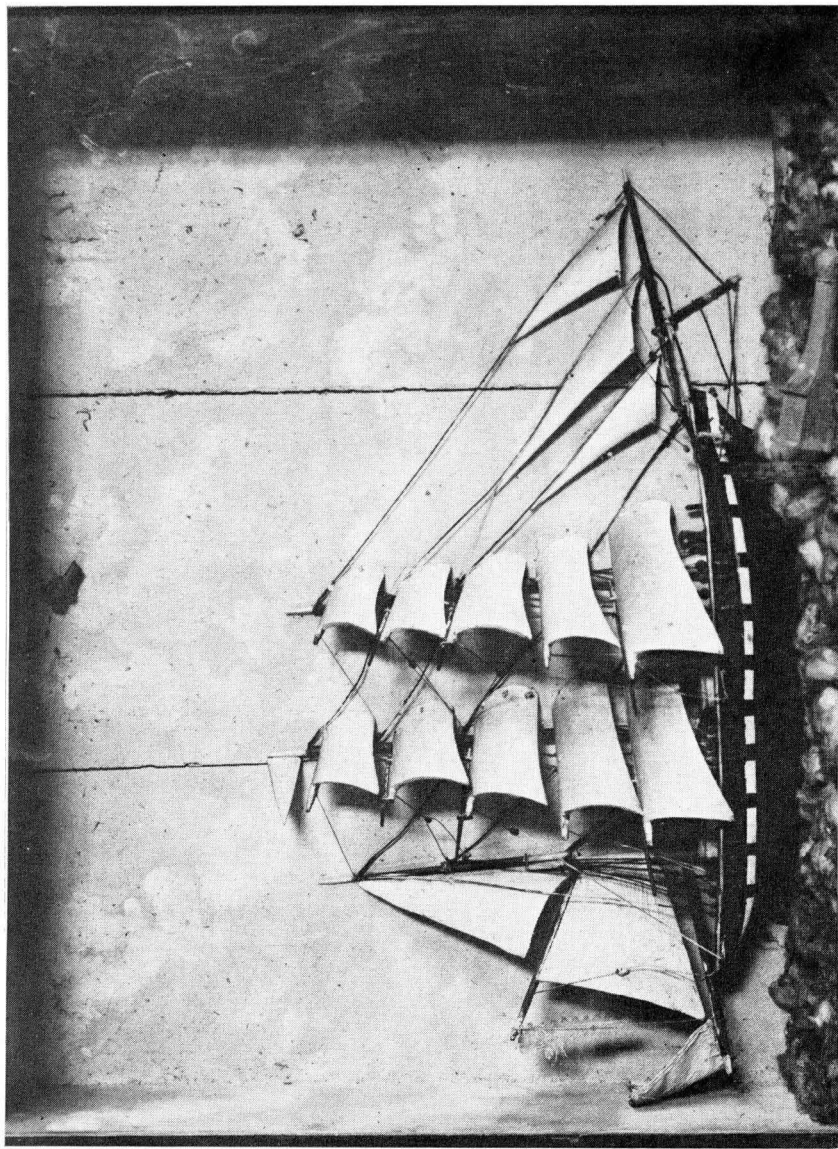
Cette statue conservée dans l'église de Meilars (Cap-Sizun), joint curieusement les attributs du prince martyr (sceptre, couronne) à ceux du missionnaire (surplis, camail).



(Photographie prise par l'auteur)

PENMARC'H. — *Chapelle Notre-Dame-de-la-Joie*

Peinture représentant un trois-mâts barque, première moitié du XX^e siècle



(Photographie prise par l'auteur)

PENMARC'H. — *Chapelle Notre-Dame-de-la-Joie*

Maquette demi-coque sous vitrine représentant un trois-mâts barque, fin du XIX^e siècle



(Photographie prise par l'auteur)

PLOGOFF. — *Eglise Saint-Collodan*

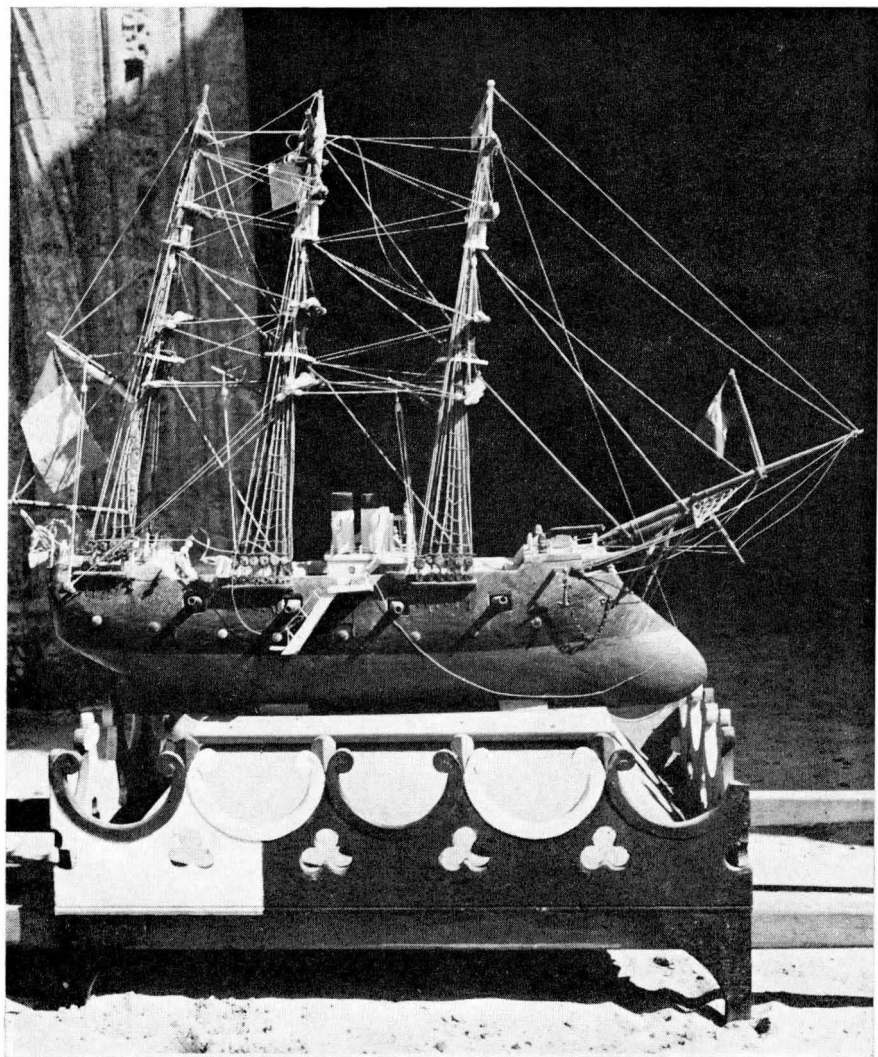
Sculpture sur pierre d'une embarcation
ayant trois personnages à son bord, XVI^e siècle



(Photographie prise par l'auteur)

PLOGOFF. — *Eglise Saint-Collodan*

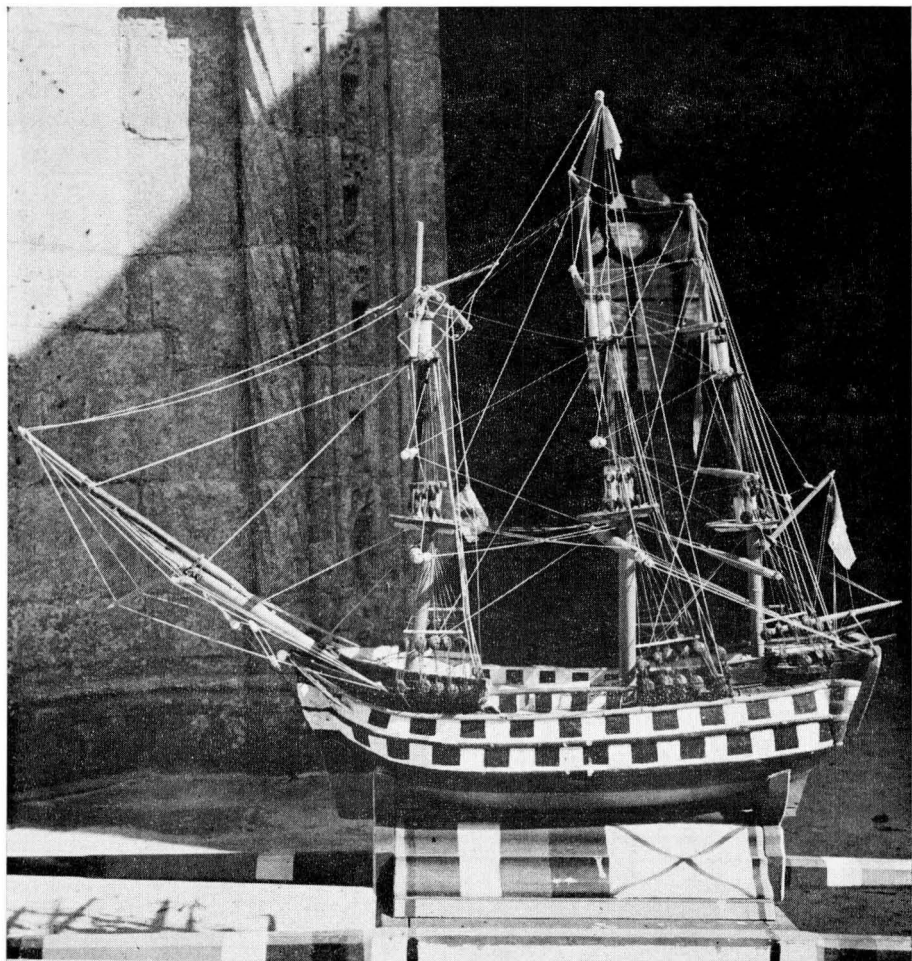
Sculpture sur pierre d'une embarcation ayant deux personnages à son bord, XVI^e siècle



(Photographie prise par l'auteur)

PRIMELIN. — *Chapelle Saint-Tugen*

Maquette de procession d'un cuirassé mixte, fin XIX^e siècle

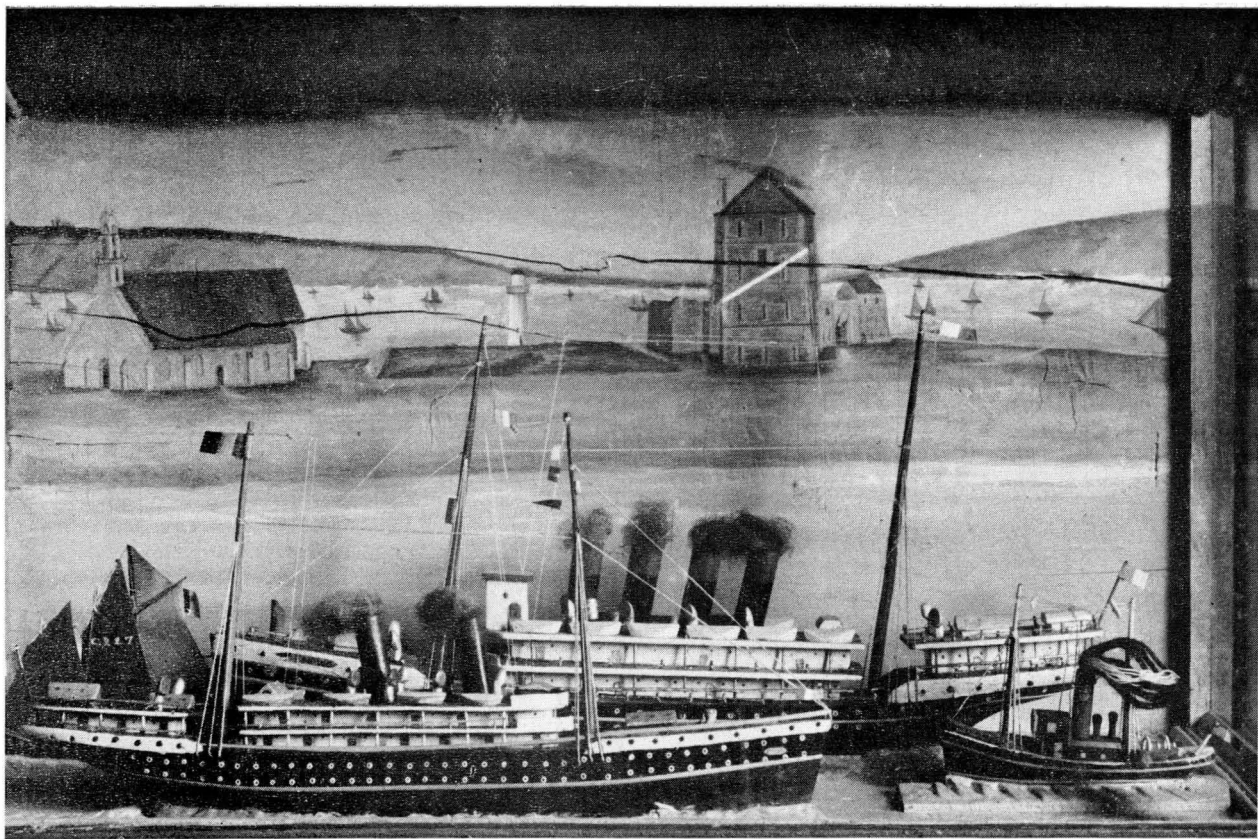


(Photographie prise par l'auteur)

PRIMELIN. — *Chapelle Saint-Tugen*

Maquette de procession d'une frégate de la fin du XVIII^e siècle

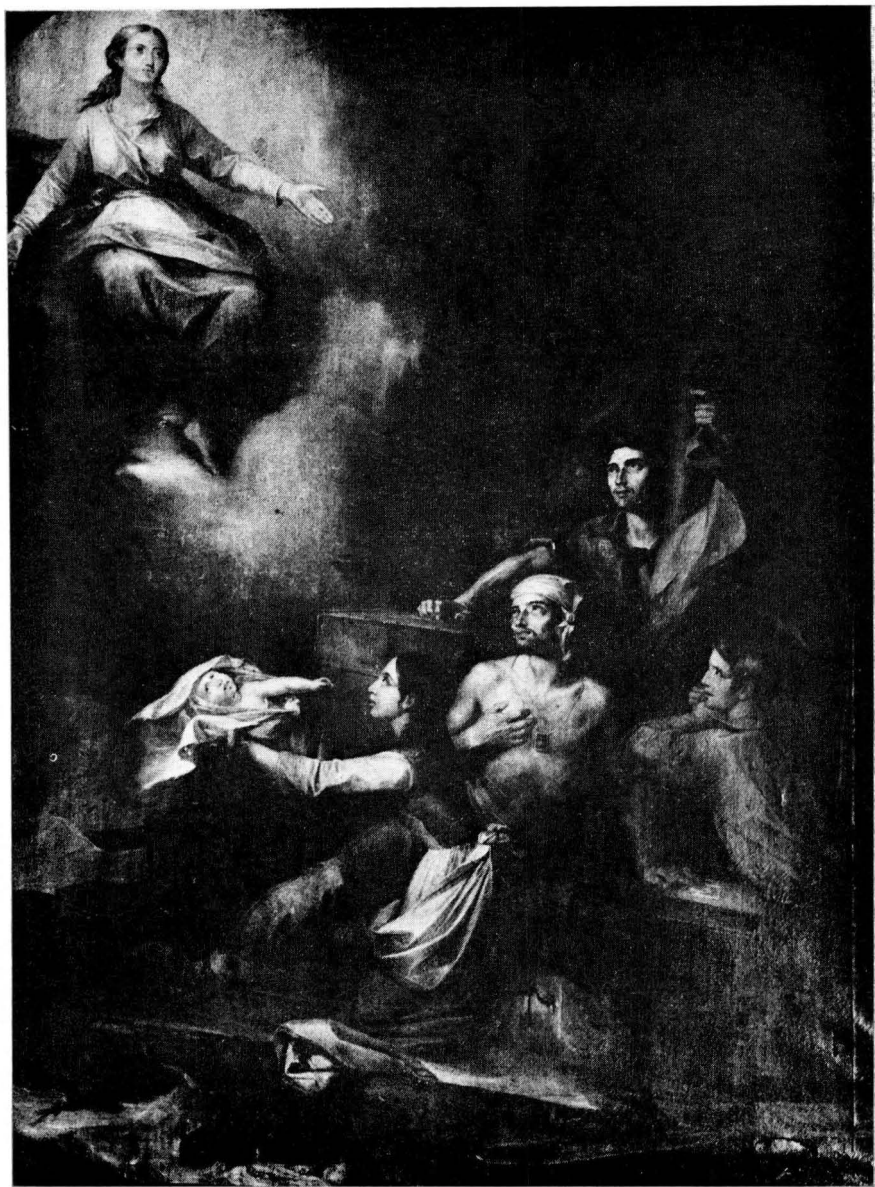
L'objet date vraisemblablement du XIX^e siècle



(Photographie prise par l'auteur)

CAMARET. — *Chapelle Notre-Dame de Rocamadour*

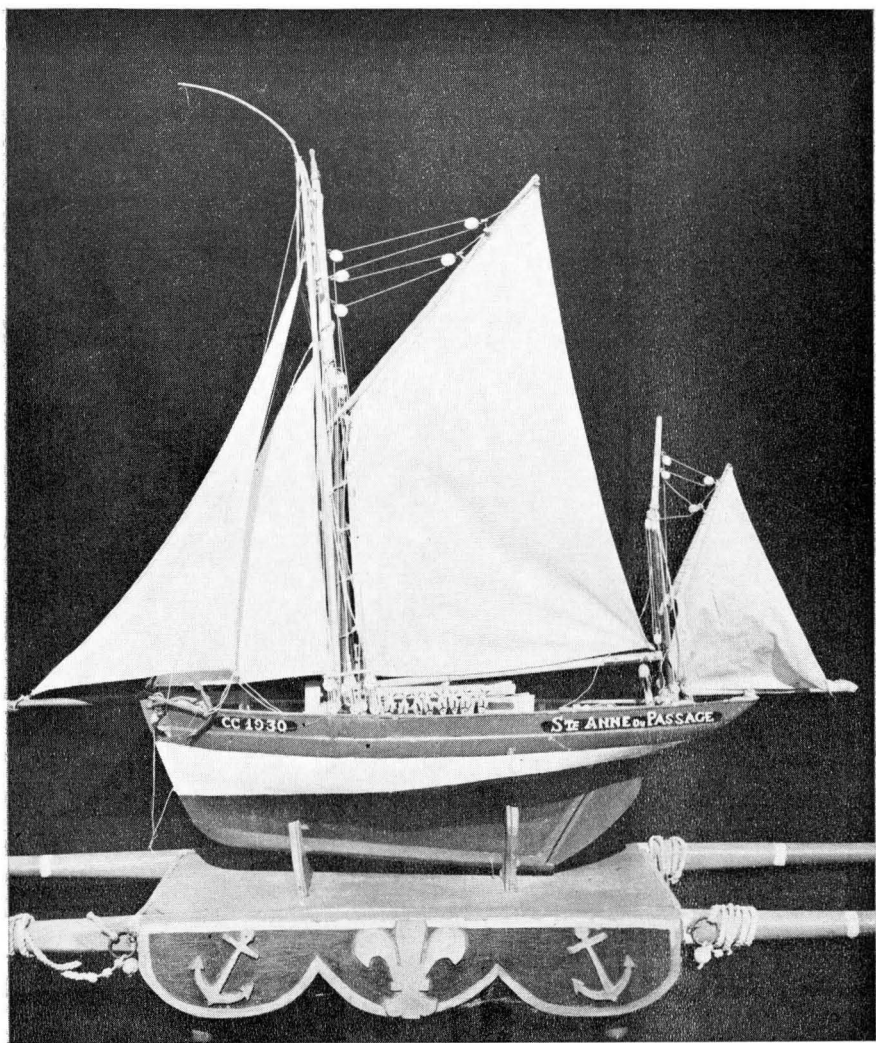
Maquettes navigantes sous vitrine représentant des bateaux du début du XX^e siècle
L'objet a été offert à la chapelle vers 1930



(Photographie prise par l'auteur)

CONCARNEAU. — *Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours*

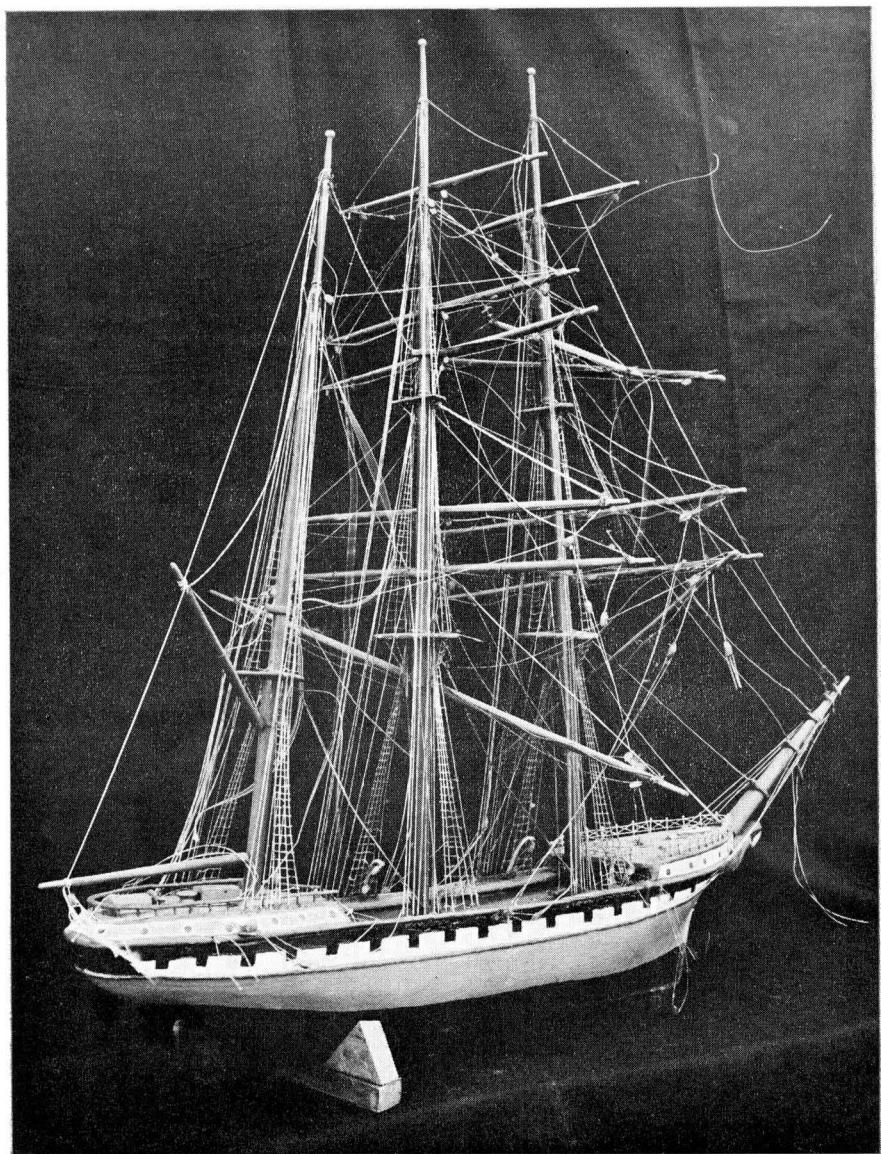
Peinture sur toile : naufragés sur un radeau, avec apparition de la Vierge
Œuvre signée J. Barret, 1841



(Photographie prise par l'auteur)

CONCARNEAU. — *Ecole Sainte-Thérèse,*
paroisse Sainte-Anne-du-Passage

Maquette de procession d'un thonier à voiles, 1930



(Photographie prise par l'auteur)

CONCARNEAU. — *Presbytère de la paroisse
Sainte-Anne-du-Passage*

Maquette d'un trois-mâts barque de commerce du milieu du XIX^e siècle
L'objet date de la première moitié du XX^e siècle